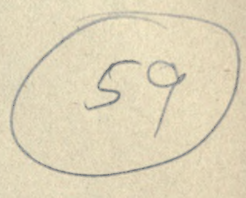




CATALOGUE MÉTHODIQUE
DE LA BIBLIOTHÈQUE

VILLE DE PARIS

BIBLIOTHÈQUE ET TRAVAUX HISTORIQUES

CATALOGUE MÉTHODIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE

PUBLIÉ

SOUS LA DIRECTION

DE M. MARCEL POËTE

INSPECTEUR DES TRAVAUX HISTORIQUES
CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE PARIS

I

IMPRESSIONS DU XVI[E] SIÈCLE RELATIVES À L'HISTOIRE DE PARIS ET DE LA FRANCE,

PAR ÉTIENNE CLOUZOT, ATTACHÉ.

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCVIII

AVERTISSEMENT.

Le présent volume est le premier d'une collection consacrée au «catalogue de la Bibliothèque publié par tranches méthodiques», conformément à une délibération municipale du 9 novembre 1906 prise sur l'initiative de M. J. de Selves, préfet de la Seine, et le rapport de M. Roger Lambelin et approuvée par arrêté du 8 décembre suivant. Il est conçu sur le plan admis par la Commission de réorganisation du Service : la notice de chaque pièce comprend «non seulement les éléments énonciatifs et descriptifs qui sont de l'essence du catalogue», mais aussi «le signalement purement bibliographique» de cette pièce, joint, s'il y a lieu, au «relevé de l'intérêt documentaire qu'elle offre au point de vue de l'histoire de Paris[1]». C'est donc, en plus d'un simple catalogue et par rapport aux ressources de la Bibliothèque, une monographie à la fois bibliographique et historique. Le caractère spécial du dépôt, consacré au passé de la grande cité, et le genre des pièces cataloguées ici expliquent une semblable conception. Il sera facile de constater, par le présent volume, les avantages d'une méthode qui, en ne séparant pas de l'extérieur d'un livre son contenu, a permis de dégager de publications à titres insignifiants des renseignements précieux pour la connaissance de ce passé. A vrai dire, le lien qui unit, dans ce volume, les ouvrages décrits est forcément un peu lâche, étant donné la nature du sujet envisagé; il sera, pour d'autres matières ultérieurement traitées, beaucoup plus étroit et permettra de faire rendre à cette méthode tous ses fruits.

Je n'ai pas à entrer dans le détail des règles qui ont présidé à la rédaction des notices : ces règles apparaîtront d'elles-mêmes[2].

Le Catalogue proprement dit est divisé en deux parties : la première se rapporte à un «Recueil des choses remarquables advenues en France» durant la seconde moitié du XVIe siècle, dénommé *Recueil Valençay*, parce qu'il fit partie des collections de ce château; la seconde concerne le *Fonds général* de la Bibliothèque. L'une et l'autre sont formées d'impressions du XVIe siècle relatives à l'histoire générale de Paris et de la France. Le

[1] *Rapport présenté par M. Marcel Poëte au nom de la Commission de réorganisation*, dans *Bulletin de la Bibliothèque et des Travaux historiques*, n° I (1906), p. XI.

[2] Il importe toutefois d'observer que les marques typographiques ne sont indiquées que dans le cas où elles ne se rencontrent point dans l'ouvrage de Silvestre.

Recueil Valençay compte 63 tomes et 1 volume manuscrit de tables, reliés en parchemin souple avec filet doré autour des plats et dorures au dos. Sur le dos également se trouve le titre manuscrit du tome, reproduit dans le Catalogue. Ce Recueil a été constitué à la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle. Grâce au crédit spécial qu'avait bien voulu voter à cet effet le Conseil municipal, cette exceptionnelle série de documents a été heureusement acquise, à la vente des collections de Valençay, en décembre 1899, par M. Paul Le Vayer, alors inspecteur des Travaux historiques et conservateur de la Bibliothèque. C'est aussi à ce dernier que revient le mérite d'avoir identifié un cachet, aux armes d'un prélat de la famille Albani, qui figure sur le titre de la première pièce de chaque tome. Au moment de la vente, le tome XXXV manquait, mais un bon nombre des pièces qui le composaient se retrouvent dans la seconde partie du Catalogue. Les volumes de ce Recueil, conservé sous les n°s 550.001 à 550.063, se succèdent dans l'ordre de leur tomaison. Quant au *Fonds général*, il se présente suivant les règnes auxquels se rapportent les ouvrages décrits.

La *Table* qui suit n'est pas un simple index; elle a été conçue comme une sorte de contre-partie alphabétique complète (noms propres, mots typiques, etc.) du Catalogue méthodique. D'où l'abondance et le mode de groupement des renseignements fournis : on remarquera en particulier la vedette *Paris*.

M. François Bruel, archiviste-paléographe, a travaillé aux commencements de ce Catalogue et MM. Gabriel Henriot, attaché au Service, et Alain de Bouard, élève de l'École des Chartes, à une partie de la Table.

M. P.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE PARIS.

CATALOGUE
DES
IMPRESSIONS DU XVIᴱ SIÈCLE
RELATIVES
À L'HISTOIRE DE PARIS ET DE LA FRANCE.

I

RECUEIL VALENÇAY.

(SECONDE MOITIÉ DU XVIᵉ SIÈCLE.)

TOME PREMIER.

LES REMONSTRANCES DE LA COUR DE PARLEMENT AU ROI LOUIS XI. — LES ESTATS DE TOURS. — SACRE DES ROIS.

1. — Les Remonstrances faictes au roy Loys unzième sur les privilèges de l'Église gallicane et les plainctifs et doléances du peuple, plus l'institution et ordonnance des chevaliers de l'ordre des très chrestiens roys de France, avec la forme et ordre de l'assemblée des trois Estatz tenuz en la ville de Tours, soubz le règne de Charles huictième, et ce qui y fut remonstré, décidé et ordonné. — *A Paris, pour Jean Dallier, libraire, demourant sur le pont S.-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1561, in-8°, 141 ff. chiffr. et 3 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Sur le titre, marque à l'écusson de France.

Le titre courant porte : «Remonstrances de la Prag[matique] San[ction] faictes par la Court [du parlement] au roy Loys XI».

Fol. 20 : «Sommaire de l'oraison»; traduction d'une «oraison» latine lue devant Léon X par «l'évesque de Modrusie, ambassadeur devers Sa Saincteté pour le païs de Croatie... pour le recouvrement de l'empire de Constantinople et de la Terre Sainte».

Au verso du titre : «Extraict du privilège», en date du 22 octobre 1560.

Fol. 28 v° : «L'institution et ordonnance des chevaliers de l'ordre...»; il s'agit des lettres d'Amboise, 1ᵉʳ août 1469, et du Plessis-les-Tours, 22 décembre 1476, relatives à l'ordre de Saint-Michel.

Fol. 57 : «De quelques autres ordres d'aucuns princes de la chrestienté».

Fol. 67 v° : tête de page aux initiales M. M.; «La Harangue faicte devant le roy Charles VIII et son conseil par honnorable homme maistre Jean de Rely, docteur en théologie et chanoine de l'église de Paris, esleu et député par les trois Estatz à ce faire», datée de Tours, 12 février 1483.

Fol. 85 v° : «Cy ensuit le cayer qui fut présenté au roy et à son conseil par les trois Estatz...».

Fol. 118 v° : «Ce sont les responces faictes par le roy...».

Fol. 126 : «La seconde harengue de maistre Jean de Rely...». — Fol. 135 v° : «Responce faicte et prononcée par monseigneur le chancellier [Guillaume de Rochefort]». — Fol. 136 v° : «La dernière proposition faicte par maistre Jean de Rely...».

Fol. 141 v° : «Achevé d'imprimer à Paris, le vingtième jour de novembre mil cinq cens soixante».

A la fin : tête de page aux initiales M. M., «Table des matières...», et bois aux armes de France.

2. — Deux notables Traictez composez par feu monsieur Despence, docteur en théologie, l'un desquels monstre combien les lettres et sciences sont utiles et proufitables aux rois et princes, l'autre contient une forme de devis et discours à la louange des trois lys de France. — *A Paris, chez Guillaume Auvray, rue S.-Jean de Beauvais, à l'enseigne du Bellérophon couronné*, 1575, in-8°, 4 ff. lim. n. chiffr., 51 ff. chiffr. et 1 f. blanc.

Les pièces liminaires comprennent : «A monsieur le vicomte de la Guierche..., chambellan de Sa Majesté...», épître dédicatoire relative à la publication de l'ouvrage, signée : «vostre secrétaire Jean Chalumeau»; «Advertissement de M. Nic. Bergeron, advocat en Parlement», éditeur de l'ouvrage; «A Monsieur Bergeron, advocat en La Cour de parlement, sonnet», signé de la devise : «De Fumée en lueur»; «Sonnet de luy-mesme à Monsieur Chalumeau»; «Au lecteur», sonnet

signe : «G. Fumée» : «Extraict du privilège du roy».

Fol. 41 : «Opuscule ou commentaire de Plutarque, que la doctrine est requise à un prince». — Fol. 46 : «Opuscule de Plutarque, que le philosophe doit conférer principalement avecques les princes».

3. — Le Sacre et couronnement du roy Henry, deuxième de ce nom [à Reims, juillet 1547]. — *De l'imprimerie de Robert Estienne, imprimeur du roy,* s. d., in-8°, 20 ff. n. chiffr.

Sur le titre, marque de R. Estienne reproduite dans Silvestre, n° 163. — Fol. 5 v° : bois représentant la cérémonie.

Un autre tirage avec la marque de Charles Estienne reproduite dans Silvestre, n° 959, figure ci-dessous, n° 11.

Décrit dans *Catalogue des livres ... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2142, où une confusion de marques a dû être faite.

4. — Epistre d'un évesque aux ministres des églises nouvelles. — *A Paris, chez Guil. Morel, imprimeur libraire du roy,* 1563, in-8°, 56 pp.

Par Jean du Tillet, évêque de Meaux, d'après Barbier.

Sur le titre, marque représentant le serpent d'airain dans un semis de flammes, avec la légende : Εργω καὶ λογω.

Page 56 : «Extraict des registres de Parlement», permis d'imprimer en date du 20 février 1562.

5. — L'Ordre et les cérémonies du sacre et couronnement du très chrestien roy de France, latin et françois, traduict par M. René Benoist, angevin, docteur en théologie et curé de Sainct-Eustache à Paris. — *A Paris, chez Nicolas Chesneau, rue Sainct-Jaques, au Chesne verd,* 1575, in-8°, 48 ff.

Sur le titre, marque de N. Chesneau.

Fol. 1 v° : «Extraict du privilège du roy», au nom de l'auteur, en date du 4 décembre 1563. — Fol. 2 : «A très humain et très prudent pasteur, messire Guillaume Ruzé, évesque d'Angiers et confesseur du très chrestien roy de France», épître dédicatoire.

Texte latin en manchettes, la traduction française en corps de page.

6. — Le Sacre et coronnement du roy de France, avec toutes les cérémonies, prières et oraisons qui se font ausdits sacre et coronnement, en l'église métropolitaine et archiépiscopale de Rheims. — *A Reims, chez Jean de Foigny, à l'enseigne du Lion, devant le collége des Bons Enfants,* 1575, in-8°, 40 ff. n. chiffr.

Sur le titre, marque de J. de Foigny.

Sur le feuillet qui suit le titre : «A très illustre prince, Loys de Lorraine, archevesque duc de Rheims, premier pair de France», épître dédicatoire signée de l'auteur Jean de Foigny; celui-ci déclare n'avoir pas fait œuvre personnelle, mais s'être contenté d'emprunter «le tout, tant de l'ordinaire de l'église de Rheims, que de quelques recueils qui ont esté faits pas (*sic*) aucuns soingneux et diligens de remarquer toutes les cérémonies qui s'observent audit sacre».

A la fin, l'auteur indique qu'il a publié son ouvrage à l'occasion du sacre de Henri III.

Sur le dernier feuillet, gravure représentant saint Remy recevant la Sainte Ampoule.

7. — Discours du sacre et coronnement du très chrestien roy de France, en forme d'épistre, avec l'exposition des cérémonies dudit sacre, au très chrestien roy de France et de Pologne, Henry III, par F. Jean Champagne, docteur en théologie, de l'ordre des frères prescheurs. — *Imprimé à Rheims, par Jean de Foigny, imprimeur de monseigneur le cardinal de Lorraine, à l'enseigne du Lion,* 1575, in-8°, 56 ff. n. chiffr.

Sur le titre, même marque que pour la pièce précédente.

En deux épîtres : la première «contient une probation du singulier faveur que Dieu porte au royaume de France...; la seconde, qui est apologétique, satisfait et respond à ceux qui se gabent et mocquent de la céleste et sainte ampolle et des cérémonies desquelles l'on use au sacre du roy...»

8. — Le Thrésor des histoires de France réduites par titres, partie en forme d'annotations et partie par lieux communs, par feu Gilles Corrozet. — *A Paris, chez Galiot Corrozet, au Palais, joignant les Consultations,* 1583, in-8°, 8 ff. lim. n. chiffr., le dernier blanc, et 104 ff. chiffr.

Les pièces liminaires comprennent :

«A très vertueux et très prudent seigneur, messire Achilles de Harlay, chevalier, seigneur de Beaumont, conseiller du roy en son Conseil privé, et premier président en sa Cour de parlement», épître dédicatoire signée : Galiot Corrozet, dans laquelle celui-ci expose les raisons qui l'ont conduit à publier «ce petit œuvre», trouvé dans les papiers de son père, «par brouillars et légers mémoires épars çà et là confusément et sans aucun ordre»; «Advertissement au lecteur»; «Table des tiltres contenus en ce premier livre»; «Fautes en l'impression»; «Extrait du privilège».

Fol. 102 : «Les noms des livres et des autheurs qui ont escrit sur l'histoire de France, desquels ce livre a esté recueilli»; on remarque dans cette liste un certain nombre de chroniques «non imprimées» telles que celles de Mathieu de Coucy, Jean Le Bel, Nicolas de Magis, etc.

TOME II.

LA VRAYE ET ENTIÈRE HISTOIRE DES TROUBLES DE FRANCE ET ALLEMAIGNE.

9. — La vraye et entière Histoire des troubles et guerres civiles advenues de nostre temps, pour le faict de la religion, tant en France, Alemagne que Pays-Bas, recueillie de plusieurs discours françois et latins et réduicte en vingt livres, en ceste cinquiesme et dernière édition . . . enrichie du vingt-un et vingt-deuxiesme livre, jusques à présent [par Jean Le Frère de Laval]. — *A Paris, chez Guillaume de La Noue, rue Sainct-Jacques, au Nom de Jésus*, 1578, in-8°, 40 ff. lim. n. chiffr., 595 ff. chiffr. et 3 ff. blancs.

Sur le titre, marque de G. de La Noue.
Au verso du titre, privilège au nom des libraires Jean Hulpeau, Marc Locqueneulx et Guillaume de La Noue, en date du 10 février 1573.

TOMES III ET IV.

L'HISTOIRE DE JEAN LE FRÈRE.

10. — La vraye et entière Histoire des troubles et guerres civiles advenues de nostre temps, tant en France qu'en Flandres et pays circonvoisins, depuis l'an mil cinq cens soixante, jusques à présent, recueillie de plusieurs discours françois et latins, le tout mis en bon ordre et réduicte en XXXVIII livres, par M. Jean Le Frère de Laval. . . — *Imprimé à Paris et se vendent à Angers, chez Jean Poupy, à l'enseigne de la Bible d'or, près le Pilory*, 1583. — *A Paris, chez Guillaume de La Noue, rue S.-Jaques, à l'enseigne du Nom de Jésus*, 1584. — 2 vol. in-8°, le premier de 4 ff. lim. n. chiffr. et 508 ff. chiffr., le second de 1 f. pour le titre, ff. 510-1037 et 56 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Au verso du titre du tome I et au fol. 1037 v°, privilège au nom de G. de La Noue.
Sur le titre du tome II, marque de G. de La Noue.

Le feuillet 1038 (n. chiffr.) porte : «Achevé d'imprimer par Julien Noyau, imprimeur, le vingt-deuxiesme jour d'octobre M.D.LXXXIII». — A la suite : «Table des principales matières...».

TOME V.

COMMANCEMENT DU RÈGNE DE CHARLES IX, DÈS L'AN 1560 JUSQUES À 63.

11. — Le Sacre et couronnement du roy Henry, deuxième de ce nom.

Voir ci-dessus, col. 3, n° 3.

12. — Edict du roy [Henri II] portant reiglement pour le pouvoir des inquisiteurs de la foy [Compiègne, 24 juillet 1557]. — *A Paris, pour Jehan Dallier, demourant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1557, in-8°, 12 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Sur le titre, bois aux armes de France.
Fol. A ij : bref de Paul IV donné à Rome, le 26 avril 1557, et adressé aux cardinaux de Lorraine, de Bourbon et de Châtillon.
Fol. Ciij : bois aux armes de Henri II.

13. — Edict du roy [François II] sur la punition et peine de mort à ceux qui seront trouvez avoir conversé en la convention des sacramentaires, ou leur avoir en ce donné faveur ou support [Blois, novembre 1559]. — *A Paris, pour Jan Bonfons, libraire, demourant en la rue Neuve Nostre-Dame, à l'enseigne Sainct-Nicolas*, 1559, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

Sur le titre, bois aux armes de France. — Au verso du dernier feuillet : autre bois aux armes de France.

14. — La Réception faicte par les deputez du roy d'Espaigne, de la royne leur souveraine dame, à la délivrance qui leur en a esté faicte en l'abbaye de Roncevaux, au païs de Navarrois, par les roy de Navarre et cardinal de Bourbon, et les triumphes, honneurs et solennitez qui y furent faictes et observées, tant d'une part que d'autre. — *A Paris, pour Vincent Sertenas, tenant sa boutique au Palais, en la gallerie par où on va à la Chancellerie, et en la rue Neuve Nostre-Dame, à l'enseigne S.-Jean l'Evangéliste*, s. d., in-8°, 16 ff. n. chiffr.

Au verso du titre, permis d'imprimer en date du 9 février 1559.
Il s'agit du mariage de Philippe II, roi

d'Espagne, avec Élisabeth de France. La réception eut lieu à Roncevaux en janvier 1560 (n. st.).

15. — Discours des villes, chasteaux et forteresses batues, assaillies et prises par la force de l'artillerie, durant les règnes des très chrestiens roys Henry second et Charles IX, estant grand maistre et capitaine général d'icelle le seigneur d'Estrées, chevalier de l'ordre de Leur Majesté (Signé: F. D. L. T.). — *A Paris, pour Gabriel Buon, au clos Bruneau, à l'enseigne S.-Claude*, 1563, in-8°, 12 ff. n. chiffr.

Par François de La Treille, d'après Barbier.
Sur le titre, marque de G. Buon.
Fol. A ij : « De monseigneur d'Estrées... » et fol. Aiij: «Audict seigneur d'Estrées», poésies.
Fol. C : «Places batues d'artillerie et prises durant et depuys le voyage que le roy Henry II de ce nom feit en Allemaigne, 1552». — Fol. C ij : «Autres villes et places prises en Piedmont... En Toscane... En l'isle de Corse...».
Fol. Ciij v° : « Iean d'Estrées. Ante dies sere », anagramme, vers français et latins.

16. — La Harengue au roy nostre sire, Charles neufiesme, faicte à son entrée en sa ville de Reims, par monsieur le cardinal de Lorraine. — *A Paris, pour Vincent Sertenas, demeurant en la rue Neuve Nostre-Dame, à l'enseigne Sainct-Jean l'Evangeliste, et en sa boutique au Palais, en la gallerie par où on va à la Chancellerie, et pour Jan Dallier, demeurant sur le pont S.-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, s. d., in-8°, 8 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Sur le titre, bois aux armes de France. — A la fin : « Extraict du privilège» en date du 8 août 1561, et autre bois aux armes de France.
Harangue prononcée le 5 mai 1561, à l'occasion du sacre.

17. — Les Édits et ordonnances des très chrestiens roys de France, François deuxiesme et Charles neufiesme de ce nom, à présent régnant, tant sur le faict de la justice et officiers d'icelle que sur la police du royaume. — *A Paris, en la grand'salle du Palais, en la boutique de Gilles Corrozet*, 1562, 2 parties in-8°, la première de 8 ff. lim. n. chiffr., ff. 9 à 88, la seconde de 100 ff. chiffr.

Les pièces liminaires comprennent : « Au lecteur », avertissement daté du mois de mars 1562; « Extraict des registres de Parlement», privilège accordé à Vincent Sertenas, Jean Dallier et Gilles Corrozet, libraires, et daté du 23 mars 1561, avant Pâques; « Table des ordonnances et édicts faicts par le feu roy François, deuxiesme du nom »; « Table des ordonnances et édicts faicts par le roy Charles neufiesme, à présent régnant ».
Fol. 48 : «Ordonnance du roy sur le faict des traictes de bleds et vins de son royaume et establissement du bureau à Paris pour le faict desdites traictes», datée de Chambord, 20 décembre 1559.
Fol. 86 v° : «Injonction [d'Eustache Du Bellay, évêque de Paris], à tous curez de résider personnellement sur leur bénéfice et y faire leur devoir, sur peine de saysie du temporel de leurdict bénéfice», datée de Paris, 24 septembre 1560.
Le titre de la seconde partie porte :
«Les Ordonnances et édicts du très chrestien roy de France Charles, neufiesme du nom, à présent régnant, sur le faict de la confirmation des offices royaux et privilèges. — *A Paris, pour Gilles Corrozet, tenant sa boutique en la grand' salle du Palais, près la Chambre des consultations*, 1562.»
Fol. 9 v° : «Arrest de la Court de parlement prohibitif des conventicules, assemblées illicites et prédications que l'on s'est ingéré faire à Paris, publié le dernier jour de mars 1560».

18. — Humbles Requestes et remonstrances faictes au roy pour le clergé de France tenant ses Estats [31 janvier 1560]; à très illustre prince Charles d'Orléans, grand prieur de France. — *A Paris, chez Pierre Guéau, papetier, devant le Palais, à la Fleur de lis*, 1588, in-8°, 4 ff. lim. n. chiffr., 109 pp. et 1 f. blanc.

Par frère Jean Quintin, d'après l'épître dédicatoire.
Les pièces liminaires comprennent : « Extraict du privilège», au nom d'Antoine Le Bague, bourgeois de Paris; « A très illustre prince Charles d'Orléans... », épître dédicatoire signée du secrétaire de l'auteur, Antoine Le Bague; « Quintinus omnibus ecclesiis Gallicis in Domino Jesu gaudium precatur et exultationem », avertissement de l'auteur en latin et en français, daté de Paris, février 1560.
Page 108 : «Advertissement au lecteur», signé d'Antoine Le Bague. — Page 109 : visa de la censure ecclésiastique, signé : «I. Boucher, Sancti Benedicti parochus ».

19. — La Harangue faicte par monsieur le chancelier de France [Michel de l'Hospital], le treziesme jour de janvier mil cinq centz soixante, estans les Estatz convoqués en la ville de Orléans, le roy, la royne mère, les princes et prélatz présens, ensemble tous les députez du

royaulme pour ceste affaire. — S. l. n. d., in-8°, 16 ff. n. chiffr., car. goth.

Sur le titre, bois représentant les armes de France soutenues par deux anges. — Au verso du fol. 15, bois représentant une réunion de cinq personnages. — A la fin, bois aux armes de France.

20. — [Lettres missives du roy CHARLES NEUFVIESME de ce nom, contenantes certaines deffenses pour le faict de la religion. — *A Paris, par Charles Langelier, libraire juré, tenant sa boutique au perron de la salle des merciers, joignant la porte de la grand' salle du Palais*, 1560.] in-8°, 4 ff. n. chiffr.

Fol. 3 v° : «Les deffences du roy, de l'aultre part prescriptes, ont esté criées, leues et publiées par les carrefours de la ville de Paris... par moy, Paris Chrestien, crieur juré du roy nostre sire, ès villes, prévosté et vicomté de Paris, appellé avecq' moy Claude Malassigné, trompette juré dudict seigneur...».

Ces lettres sont datées de Fontainebleau, 15 février 1560.

Manquent le premier et le dernier feuillets. — Un exemplaire complet de cette pièce se trouve à la Bibliothèque nationale, F. 46821, n° 10.

21. — Ordonnance du roy [CHARLES IX] par laquelle il est deffendu à tous ceulx de la religion qu'on dict réformée et autres, de besongner de leurs mestiers et arts à huis et bouticques ouverts, les jours des festes commandées par l'Église catholicque, romaine, sur peine de punition corporelle [Vincennes, 14 juin 1563]. — *A Paris, pour Jean D'Allier, libraire, demeurant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1563, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

22. — Dernière Déclaration du roy [CHARLES IX] sur l'édict du dix-septième jour du mois de janvier, l'an de grâce mil cinq cens soixante-un, concernant le faict de la religion [Paris, 11 avril 1562]. — *A Paris, par Robert Estienne, imprimeur du roy*, 1562, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

Sur le titre, marque de R. Estienne figurant aussi sur les pièces suivantes, nos 23 à 27, 29 à 31.

23. — Edict et déclaration faicte par le roy CHARLES IX de ce nom sur la pacification des troubles de ce royaume [à Amboise], le XIX jour de mars mil cinq cens soixante-deux; publié en la Cour de parlement à Paris, le vingt-septième jour dudict mois. — *A Paris, par Robert Estienne, imprimeur du roy*, 1563, in-8°, 12 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

24. — Commission expédiée par le roy [CHARLES IX] pour envoyer par les provinces de ce royaume certains commissaires, pour faire entretenir l'édict et traicté sur la pacification des troubles advenus en iceluy; en laquelle sont plus à plein déclarez et exposez les articles contenus audict traicté de pacification [Vincennes, 18 juin 1563]. — *A Paris, par Robert Estienne, imprimeur du roy*, 1563, in-8°, 8 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

25. — La Déclaration faicte par le roy [CHARLES IX] de sa majorité, tenant son lict de justice en sa Cour de parlement de Rouen, et ordonnance par luy faicte pour le bien et repos public de son royaume, et ce qu'il dict en ladicte Cour avant la publication de ladicte ordonnance [Rouen, 16 et 17 août 1563]; publiée en la Cour de parlement à Paris, le vingt-huictième jour de sebtembre (*sic*) 1563. — *A Paris, par Robert Estienne, imprimeur du roy*, 1564, in-8°, 16 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

26. — Déclaration et interprétation du roy [CHARLES IX] sur l'édict de la pacification des troubles pour le faict de la religion [Paris, 14 décembre 1563]. — *A Paris, par Robert Estienne, imprimeur du roy*, 1563, in-8°, 12 ff. n. chiffr.

27. — Nouvelle Déclaration du roy [CHARLES IX] sur l'édict de la pacification des troubles de son royaume [Lyon, 24 juin 1564]. — *A Paris, par Robert Estienne, imprimeur du roy*, 1564, in-8°, 6 ff. n. chiffr.

28. — Lettres-patentes du roy [CHARLES IX] pour l'entretenement et entière exécution de l'édict et déclaration de la pacification des troubles de son royaume pour le faict de la religion [Roussillon, 4 août 1564]. — *A Paris, par Robert Estienne, imprimeur du roy*, 1564, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

29. — Lettres-patentes du roy [Charles IX], portants commandement et injonction à tous ses lieutenants généraux et gouverneurs des provinces ou à leurs lieutenants de faire entièrement observer et entretenir l'édict de pacification, avec les provisions et déclarations sur iceluy [Marseille, 8 et 9 novembre 1564]. — *A Paris, par Robert Estienne, imprimeur du roy,* 1564, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

Fol. Aiij v° : «L'an mil cinq cens soixante-quatre, le mardi xxviii novembre, a esté par moy, François Perrichon, sergent au Chastelet..., commis de Hilaire de Briou, crieur juré en ladicte prévosté..., crié et publié par les carrefours de ceste ville de Paris... le contenu cy-dessus, accompaigné de Claude Malassigné, trompette juré...».

30. — Lettres du roy [Charles IX] addressées au prévost de Paris ou son lieutenant, advocat et procureur et aultres officiers en ladicte prévosté, pour faire garder et observer soigneusement et inviolablement l'édict de pacification et autres concernants le faict de la religion [Saint-Jean de Luz, 6 juillet 1565]. — *A Paris, par Robert Estienne, imprimeur du roy,* 1564, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

31. — Lettres-patentes du roy [Charles IX] par lesquelles il renvoye et attribue à la chambre du conseil du Parlement de Paris la cognoissance et jugement par appel de tous et chascuns les procès et différends, concernants l'exécution et entretenement de l'édict de pacification [Moulins, 10 février 1566]. — *A Paris, par Robert Estienne, imprimeur du roy,* 1566, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

32. — Arrest de la Court de parlement sur le faict de la prohibition des conventicules, assemblées illicites et prédications que l'on s'est ingéré faire en ceste ville et faulxbourgs; publié à Paris, le dernier jour de mars 1560. — *A Paris, pour Jan Dallier, libraire, demeurant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche,* 1560, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

Sur le titre, marque à l'écusson de France. — Fol. 4 v° : bois aux armes de France.

33. — Arrest donné par la Court de parlement séant à Thoulouze, pour obvier et réprimer toutes assemblées, congrégations, conventicules et port d'armes, et faire vivre les subjectz du roy en l'amour de Dieu, ordonnances et constitutions de l'Église, paix et tranquilité, et en l'obéissance dudict Seigneur [2 mai 1561]. — *A Paris, pour Vincent Sertenas, demeurant en la rue Neuve Nostre-Dame, à l'enseigne S.-Jean l'Evangéliste, et en sa boutique au Palais, en la gallerie par où on va à la Chancellerie,* 1561, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

Sur le titre, marque de V. Sertenas. — A la fin, bois aux armes de France.

34. — Arrest de la Court de parlement contre tous bénéficiers qui ont prins les armes contre le roy [7 juillet 1562]. — *A Paris, pour Jehan Dallier, libraire, demourant sur le pont S.-Michel, à l'enseigne de la Roze blanche,* 1562, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

Sur le titre, marque de J. Dallier à l'écusson de France. — A la fin, bois aux armes de France.

35. — De C[harles] IX. Édict et ordonnance du roy pour l'usage des draps de soye et superfluitez des habitz [Fontainebleau, 22 avril 1561], et les arrests de la Court de parlement intervenuz sur iceluy [5 septembre 1561 et 29 avril 1563]; publié à Paris, le dernier jour d'avril mil cinq cens soixante et trois. — *A Paris, par Guillaume de Niverd, tenant sa boutique joignant le pont aux Musniers, vers le Grand Chastelet, à l'enseigne du Bon Pasteur,* s. d., in-8°, 9 ff. chiffr. et 3 ff. n. chiffr.

Sur le titre, marque de G. Nyverd.
Au verso du titre : «Extraict des registres de Parlement», privilège daté du 22 avril 1563.
Manquent les ff. 5 à 8.
A la fin : «Le contenu cy-dessus a esté crié, leu, publié et signifié à son de trompe et cry public par les carrefours de la ville de Paris... par moy, Paris Chrestien, crieur juré..., appellé avec moy Bertrand et Pierre Braconnier et autres trompettes...»

36. — Lettres du roy [Charles IX] à monsieur le mareschal de Vielleville, pour la conservation du repos public en sa ville de Lyon, pourtans inhibitions et deffences de ne se recercher pour le fait de la religion, troubles ne guerres passées, sur la peine de la hart [Dijon,

25 mai 1564]. — *A Lyon, par Benoist Rigaud*, 1564, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, 3e série, p. 229.

37. — Consultation de Paris pour la noblesse de Picardie. (Signé : C. M.) — S. l., 1564, in-8°, 15 ff.

Par Charles Du Moulin, d'après Barbier. Écrit dirigé contre la réception et l'intronisation d'un évêque indigne à Amiens.

Fol. 11 v° : «Causes d'opposition de monsieur le vidame d'Amiens et de la noblesse de Picardie». — Fol. 14 v° : «Exposition du latin qui est en la consultation précédente». — Manque le dernier feuillet.

Un exemplaire complet de la même pièce se trouve à la Bibliothèque nationale, F. 38728.

38. — Advertissement sur la faulseté de plusieurs mensonges semez par les rebelles [Sens, 20 mai]. — *A Paris, chez Guillaume Morel, imprimeur du roy nostre sire*, 1562, in-8°, 32 ff. n. chiffr.

Sur le titre, marque de G. Morel.

Au verso du titre, privilège d'ordre général, daté de 1555.

Discours contre les protestants. Il y est fait allusion à plusieurs libelles, entre autres à un «livret, plustost fabuleux que historial, ou bien diffamatoire plustost que narratif, et que partant on jugeoit estre sorti de la boutique de ce bon secrétaire qui jadis composa et publia *le Tigre* et semblables vilennies».

39. — Brief Discours de tout ce qui a esté négotié pour la querelle qui est entre les maisons de Guyse et de Chastillon, depuis l'édit de pacification des troubles, naguères survenus en ce royaume, jusques au huitiesme jour de janvier mil cinq cens soixante-trois. — S. l. 1564, in-8°. 44 pp.

40. — Remonstrances faictes au roy de France par les députez des trois Estats du duché de Bourgoigne sur l'édict de la pacification des troubles du royaume de France, par lesquelles appert clairement que deux différentes religions ne se peuvent comporter en mesme république, mesmement soubz un monarque chrestien, sans la ruyne des subjectz, de quelque religion qu'ils soient, et sans la ruyne du prince qui les tollère; reveu, corrigé et amplifié sur meilleur exemplaire, avec annotation et citation des passages en marge. — *En Anvers, par Guillaume Silvius, imprimeur du roy*, 1564, in-8°, 63 ff. chiffr. et 1 f. n. chiffr.

Par Jean Bégat, président au Parlement de Bourgogne, d'après Barbier.

Fol. 2 : «Le libraire au lecteur», avertissement déclarant qu'une première édition de cet ouvrage avait été donnée l'année précédente, mais qu'elle avait été désavouée par l'auteur. Le libraire espère que celle-ci, faite d'après «ung plus ample et meilleur exemplaire», sera mieux accueillie.

Les feuillets 8, 22, 24, 33, 35, 37, 39 sont chiffrés 6, 21, 23, 18, 20, 22, 24.

41. — Discours sur les moyens anciennement practiquez par les princes catholiques contre les sectes, par F. Claude de Sainctes, théologien à Paris. — *A Paris, chez Claude Fremy, en la rue Sainct-Jaques, à l'enseigne Sainct-Martin*, 1563, in-8°, 55 ff. et 1 f. blanc.

Fol. 2 : «Au chrestien et bien affectionné lecteur, Nicolas Chesneau, reteloys, donne salut en Jésus-Christ», avertissement du traducteur daté de Paris, 12 août 1562.

42. — Discours de certaines choses dignes de mémoire, nouvellement faictes à Rome par Nostre Sainct-Père le pape. — *A Paris, par Claude Blihart, demourant rue de la Jufrie, à l'enseigne de l'Escu de Fance* (sic), 1563, in-8°, 8 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Démêlés de Pie IV avec ses neveux, racontés jour par jour (27 janvier-4 février [1561]).

43. — Discours pour la subvention des affaires du roy et restablissement des fiefs nobles de la France en leur première nature. — S. l., 1564, in-8°, 111 pp.

Page 3 : «Au lecteur», adresse dans laquelle l'auteur déclare que «ces petits mémoires» furent composés par un de ses amis «lorsque, pour la subvention des debtes du roy, il fut commandé par lettres-patentes aux Estats d'adviser les moyens d'i satisfaire et pourvoir».

L'auteur se montre partisan de la vente au profit du roi du temporel de l'Église.

44. — Lettre d'un cardinal envoyée à la royne de Navarre (Signée : le cardinal d'Armignac; Belleperche, 18 août 1563), ensemble la response d'icelle dame audit cardinal (Signée : Jeanne; 1563). — *A Lyon*, 1564, in-8°, 16 ff. n. chiffr.

Le cardinal s'élève contre les mesures

prises par Jeanne d'Albret pour l'établissement du protestantisme dans le Béarn.

Dans une édition antérieure, de l'année 1563, la réponse de la reine de Navarre porte absolument la même date que la lettre du cardinal Georges d'Armagnac. Cf. *Catalogue des livres . . . de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2160.

45. — Briève Response à quelque remonstrance faicte à la roine, mère du roy, par ceux qui se disent persécutez pour la parolle de Dieu, 1561, par René Benoist, angevin, docteur en théologie à Paris; à messieurs les révérendissimes prélatz de France, assemblez à Poëssy pour la religion. — *A Paris, chez Guillaume Guillard et Amaulry Warencore, rue S.-Jaques, à l'enseigne S.-Barbe*, 1561, in-8°, 12 ff. lim. n. chiffr. et 28 ff. chiffr.

Sur le titre, marque d'A. Warrencore.

L'épître dédicatoire aux prélats de France est datée : «Du royal collège de Navarre, ce 15 juillet 1561.»

TOME VI.

DIVERS TRAICTEZ DE L'AN 1562.

Ce recueil se compose de 19 plaquettes in-4°, toutes sorties vraisemblablement de la même imprimerie : elles présentent les mêmes caractères, les mêmes lettres ornées. Sur ce nombre, dix-sept sont sans nom de lieu ni d'imprimeur ou de libraire, mais deux portent des indications à ce sujet : l'une (n° 62) le nom de la ville, Orléans, l'autre (n° 63) la mention «par Éloy Gibier, pour Robert Estienne, imprimeur du roy». Éloi Gibier exerça en effet à Orléans de 1556 à 1588 (Silvestre, n° 544). L'attribution de tout le recueil à cet imprimeur ne semble donc pas douteuse.

Le même recueil, mais moins complet (manquent nos n°s 55, 58, 60, 63, 64) est décrit dans le *Catalogue des livres . . . de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2156. Le rédacteur du *Catalogue*, qui voit dans ce recueil «la première ébauche de la compilation connue sous le nom de *Mémoires de Condé*», a démontré que l'impression en avait été faite à Orléans; il n'a pu toutefois, par suite des lacunes de son exemplaire, préciser le nom de l'imprimeur.

Un autre exemplaire de ce recueil, incomplet des n°s 54, 58 et 64, figure encore dans la Réserve, sous le n° 550063.

46. — Déclaration faicte par monsieur le prince de Condé pour monstrer les raisons qui l'ont contrainct d'entreprendre la défense de l'authorité du roy, du gouvernement de la royne et du repos de ce royaume, avec la protestation sur ce requise (Signé : Loys de Bourbon; Orléans, 8 avril 1562). — S. l., 1562, in-4°, 12 ff. n. chiffr.

47. — Traicté d'association faict par monseigneur le prince de Condé avec les princes, chevaliers de l'Ordre, seigneurs, capitaines, gentilshommes et autres de tous estats, qui sont entrez ou entreront cy-après en ladicte association, pour maintenir l'honneur de Dieu, le repos de ce royaume et l'estat et liberté du roy, soubs le gouvernement de la royne sa mère (Signé : Loys de Bourbon; Orléans, 11 avril 1562). — S. l., 1562, in-4°, 4 ff. n. chiffr.

48. — Seconde Déclaration de monsieur le prince de Condé, pour faire cognoistre les autheurs des troubles qui sont aujourd'huy en ce royaume et le devoir en quoy il s'est mis et se met encores à présent pour les pacifier (Signé : Loys de Bourbon; Orléans, 25 avril 1562). — S. l., 1562, in-4°, 12 ff. n. chiffr.

49. — Lettre de monseigneur le prince de Condé envoyée à la Cour de parlement de Paris avec la seconde déclaration (Signé : Loys de Bourbon; Orléans, 27 avril 1562). — S. l., 1562, in-4°, 2 ff. n. chiffr.

Il y renouvelle l'offre, déjà faite, de se retirer de la Cour, lui et ses partisans, à condition que les Guise en fassent autant.

50. — Response des habitans de la ville de Rouen, à ce que monsieur le duc de Bouillon, chevalier de l'Ordre et gouverneur pour le roy en ce pays et duché de Normandie, leur a dict et remonstré du vouloir et commandement du roy [20 avril 1562]. — S. l., 1562, in-4°, 4 ff. n. chiffr.

Les Rouennais protestent de leur fidélité au roi, mais ne s'engagent à rendre la ville au duc de Bouillon qu'à la condition de voir les Guise se retirer de la Cour.

51. — Remonstrance envoyée au roy par les habitans de la ville du Mans [29 avril 1562]. — S. l., 1563, in-4°, 4 ff. n. chiffr.

Les protestants du Maine demandent que les Guise se retirent de la Cour.

52. — Discours sur la liberté ou captivité du roy. — S. l., 1562, in-4°, 8 ff. n. chiffr.

Accusation portée contre les Guise de séquestrer le roi.

53. — Les Moyens de pacifier le trouble qui est en ce royaume, envoyez à la royne par monsieur le prince de Condé (Signé : Loys de Bourbon; Orléans, 2 mai 1562). — S. l., 1562, in-4°, 4 ff. n. chiffr.

54. — Requeste présentée au roy et à la royne par le triumvirat (Signé : François de Lorraine, de Montmorancy, Sainct-André; Paris, 4 mai 1562), avec la responce faicte par monseigneur le prince de Condé (Signé : Loys de Bourbon; Orléans, 19 mai 1562). — S. l., 1562, in-4°, 24 ff. n. chiffr.

Sur les moyens d'apaiser les troubles.
Fol. B j : «Autre requeste présentée à la royne ledict jour, par ledict triumvirat».

55. — Sommaire Déclaration et confession de foy, faite par monseigneur le prince de Condé, contre les calomnies et impostures des ennemis de Dieu, du roy et de luy (Signé : Loys de Bourbon; «Au camp de Beaugencis», 15 juillet 1562). — S. l., 1562, in-4°, 2 ff. n. chiffr.

56. — Les Récusations envoyées à la Cour de parlement de Paris contre aucuns des présidens et conseilliers d'icelle, par monseigneur le prince de Condé et ses associez... (Signé de «Loys de Bourbon, de Couligny, Genlys et de plusieurs autres seigneurs et gentilshommes»; Orléans, 18 juillet 1562). — S. l., 1562, in-4°, 4 ff. n. chiffr.

Récusation des personnages appelés à les juger, comme étant leurs ennemis personnels et créatures des Guise.

57. — Remonstrance de monseigneur le prince de Condé et ses associez à la royne, sur le jugement de rébellion donné contre eux par leurs ennemis se disans estre la Cour de parlement de Paris, avec protestation des maux et inconvéniens qui en pourroyent avenir (Signé : Loys de Bourbon; Orléans, 8 août 1562). — S. l., 1562, in-4°, 14 ff. n. chiffr.

58. — Protestation faicte par la royne [Élisabeth] d'Angleterre, par laquelle elle déclare les justes et nécessaires occasions qui l'ont meue de prendre la protection de la cause de Dieu, la défense du roy et de son royaume, contre les autheurs des troubles qui y sont à présent. — S. l., 1562, in-4°, 8 ff. n. chiffr.

59. — Discours des moyens que monsieur le prince de Condé a tenus pour pacifier les troubles qui sont à présent en ce royaume, par lequel l'innocence dudict seigneur prince est vérifiée et les calomnies et impostures de ses adversaires clairement descouvertes (Signé : Loys de Bourbon; Orléans, 1er octobre 1562). — S. l., 1562, in-4°, 32 ff. n. chiffr.

60. — Prières ordinaires des soldatz de l'armée conduite par monsieur le prince de Condé, accommodées selon l'occurence du temps. — S. l. n. d., in-4°, 4 ff. n. chiffr.

Titre de départ.

61. — Discours des choses faictes par monsieur le prince de Condé, lieutenant-général du roy, représentant sa personne par tous ses pays, terres et seigneuries, depuis son partement d'Orléans et mesmement de ce qui s'est négocié touchant la paix, près la ville de Paris, au mois de décembre 1562 (Signé : Loys de Bourbon; Arcueil, 9 décembre 1562), avec deux épistres dudict seigneur, l'une à la royne mère du roy, l'autre au peuple françois. — S. l., 1563, in-4°, 30 ff. n. chiffr. dont 1 blanc.

Les deux épitres sont en vers.
La paix négociée près la ville de Paris, du 2 au 8 décembre, le fut au lieu appelé le Moulin «distant du faulxbourg Saint-Marceau quatre ou cinq cens pas».

62. — Response à l'interrogatoire qu'on dit avoir esté fait à un nommé Jean de Poltrot, soy-disant seigneur de Merey, sur la mort du feu duc de Guyse, par monsieur de Chastillon, admiral de France et autres nommez audit interrogatoire (Signé : Chastillon, La Rochefoucault, Th. de Besze; Caen, 12 mars 1562). — *A Orléans*, 1562, in-4°, 12 ff. n. chiffr.

63. — Edict et déclaration faicte par le roy CHARLES IX de ce nom, sur la pacification des troubles de ce royaume [Amboise, 19 mars 1562]. — (*Orléans,*) *par Eloy Gibier, pour Robert Estienne, imprimeur du roy,* 1563, in-4°, 8 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

64. — Response aux calomnies contenues au *Discours* et *Suyte du discours sur les misères de ce temps*, faits par messire Pierre Ronsart, jadis poëte et maintenant prebstre, la première par A. Zamariel, les deux aultres par B. de Mont-Dieu, où est aussi contenue la métamorphose dudict Ronsard en prebstre. — S. l., 1563, in-4°, 28 ff. n. chiffr.

Réponse aux attaques dirigées par Ronsard contre la Réforme.

Trois épîtres en vers : la première par ANTOINE DE LA ROCHE-CHANDIEU, dont Zamariel est le pseudonyme, d'après Quérard, *Supercheries*, les deux autres par B. de Mont-Dieu, pseudonyme d'un auteur inconnu, dans lequel les uns veulent voir Bernard de Montmeja, d'autres Florent Chrestien, Jacques Grévin ou encore La Roche-Chandieu. Cf. L. Pinvert, *Jacques Grévin* (Paris, 1899, in-8°), pp. 325-326, 331-332, et catalogue Rothschild, t. I, p. 476.

Au verso du titre : «I. D. N. à messire Pierre Ronsard», épître, et «Des divers effects de trois choses qui sont en Ronsard», quatrain. — A la fin de la seconde épître : «In P. Ronsardum, olim poetam, nunc sacrificum, epigramma». — A la fin de la troisième : «Faict le 24 de febvrier 1562»; «Des qualitez de Ronsard, sonet».

TOME VII.

DE L'ESTAT DE LA RELIGION SOUS HENRY II, FRANÇOYS II ET CHARLES IX.

65. — Commentaires de l'estat de la religion et république soubs les rois Henry et François seconds et Charles neufième... — S. l., 1565, in-8°, 2 ff. lim. n. chiffr. et 262 ff. chiffr.

Par PIERRE DE LA PLACE, d'après Barbier.

Les pièces liminaires comprennent : «Sonet» et épître «Au lecteur».

On y a joint : 1° une liste de papes et de souverains, en 8 ff. n. chiffr., sorte de table d'un ouvrage qui n'est pas spécifié; 2° 66 pp., chiffrées 517-583, constituant, pour les années 1559-1581, un supplément à un ouvrage «traitant de l'estat de l'Église» et qui est peut-être celui auquel se rapporte la table précédente.

TOME VIII.

HISTOIRE DE L'ESTAT DE FRANCE SOUS FRANÇOIS II.

66. — Histoire de l'estat de France, tant de la république que de la religion, sous le règne de François II. — S. l., 1576, in-8°, 765 pp. et 17 ff. n. chiffr.

Par REGNIER, SIEUR DE LA PLANCHE, d'après Barbier.

Décrit dans *Catalogue des livres ... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2149.

TOMES IX ET X.

RECUEIL DES CHOSES MÉMORABLES DÈS L'AN 1560 JUSQUES À 65.

67. — Recueil des choses mémorables passées et publiées pour le faict de la religion et estat de la France, le tout depuis la publication de l'édict du xvij de janvier 1560 jusques à la déclaration faite par le roy de sa majorité, 1563; second volume. — *A Strasbourg, par Pierre Estiard,* 1566, in-8°, 12 ff. lim. n. chiffr. dont 2 blancs, et 781 pp.

Les pièces liminaires comprennent : «Advertissement au lecteur»; «Sommaire des choses contenues au premier et second volume du recueil»; «Table des choses contenues au présent recueil».

68. — Recueil des choses mémorables faites et passées pour le fait de la religion et estat de ce royaume, depuis la majorité du roy, 1563, jusques en l'an 1565; troisième volume. Tu trouveras ci-après la table des choses contenues en ce présent volume. — *A Strasbourg, par Pierre Estiart,* 1566, in-8°, 973 pp.

Page 3 : «Advertissement au lecteur». — Page 5 : «Table des choses contenues en ce recueil».

Manque le premier volume de ce *Recueil*, connu sous le nom de *Petits Mémoires de Condé*, volume intitulé : «Recueil des choses mémorables faites et passées pour le faict de la religion et estat de ce royaume, depuis la mort du roy Henry II jusques au commencement des troubles; premier volume; tu trouveras cy-après la table des choses contenues en ce présent volume». — S. l., 1565, in-8°, 12 ff. lim. n. chiffr. et 883 pp.

Un exemplaire complet de ce *Recueil* se trouve à la Bibliothèque nationale, La[22] 1, Réserve.

TOME XI.

HISTOIRE DÈS L'AN 1568 JUSQUES À 70.

69. — Histoire de nostre temps, contenant un recueil des choses mémorables, passées et publiées pour le faict de la religion et estat de la France, depuis l'édict de pacification du 23e jour de mars 1568 jusques au jour présent... — *Imprimé nouvellement*, 1570, in-8°, 28 ff. lim. n. chiffr., 320 pp., 59 ff. n. chiffr., pp. 321-808, et 4 ff. n. chiffr..

Par C. Landrin et C. Martel, d'après Barbier.

Les pièces liminaires comprennent : «Au lecteur», prologue daté du 22 août 1570, et une note sur l'édit de paix de la Rochelle du 26 août 1570.

Entre les pp. 320 et 321 :

«Discours par dialogue sur l'édict de la révocation de la paix publié à Paris le vingt-huictième jour de septembre, l'an mil cinq cens soixante-huict. — *Imprimé nouvellement*, M.D.LXIX», 59 ff. n. chiffr. ; indiqué à la table des matières, à la fin du volume.

TOME XII.

SUITE DU RÈGNE DE CHARLES IX DÈS L'AN 1565 JUSQUES À 73.

70. — Discours sur le congé, impétré par monsieur le cardinal de Lorraine, de faire porter armes défendues à ses gens, pour la tuition et défense de sa personne, et sur ce qui luy advint à l'occasion de cela, à son arrivée à Paris, le VIII janvier M. D. LXV, avec la copie dudit congé contenu en l'autre page. — S. l., 1565, in-8°, 88 pp.

Par Jacques-Paul Spifame, d'après Barbier.

Au verso du titre : «Congé octroyé par la royne à monsieur le cardinal de Lorraine de porter armes défendues», en date du 25 février 1563.

71. — La Responce faicte par monsieur le mareschal de Montmorency, quand on luy présenta le congé obtenu par monsieur le cardinal de Lorraine de faire porter armes défendues à ses gens, et le lendemain envoyée au parquet de messieurs les gens du roy, à ce que personne n'en peust prétendre ignorance [Paris, 10 janvier 1565], ensemble le discours du voyage faict à Paris par monsieur l'admiral, au mois de janvier dernier [1er mars 1565]. — S. l., 1565, in-8°, 16 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

72. — La Guerre cardinale de l'administrateur du temporel de l'évesché de Mets, contre le sieur de Salcede, chevalier de l'Ordre et gouverneur de Marsal. — S. l., 1565, in-8°, 36 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Récit des conflits suscités par Charles, cardinal de Lorraine, dans le diocèse de Metz.

73. — Articles respondus par le roy [Charles IX], en son conseil privé, sur la requeste présentée par plusieurs habitans de la ville de Bourdeaux et séneschaulcée de Guyenne, sur le faict de la religion qu'on dict réformée [Valence, 5 septembre, et Montpellier, 29 décembre 1564], publiez en la Cour de parlement audict de Bourdeaux, le 30 jour d'avril 1565. — *A Paris, chez Charles Périer, rue S.-Jean de Beauvais, au Bellérophon*, 1565, in-8°, 16 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

74. — Recueil des choses notables qui ont esté faites à Bayonne, à l'entreveue du roy très chrestien Charles, neufième de ce nom, et la roine, sa très honorée mère, avec la roine catholique, sa sœur. — *A Paris, par Vascozan, imprimeur du roy*, 1566, in-8°, 88 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2163, d'après un tirage différent.

75. — Ordonnances du roy [Charles IX] pour la réformation et reiglement de la justice, tant ès cours souveraines que inférieures, faictes en l'assemblée des princes et seigneurs de son conseil et des députez des Cours de parlement et grand conseil, tenue à Moulins au mois de febvrier 1566, ensemble les déclarations et interprétations du roy sur icelles, plus une table des matières y contenues. — *A Orléans, par Eloy Gibier, libraire et imprimeur de ladicte ville*, 1572, in-8°, 32 ff. n. chiffr.

76. — Les Articles généraulx présentez au roy par ceux de la religion réformée.

lesquelz ont esté veuz et responduz par Sa Majesté séant en son Conseil privé. — *A Paris, par Jehan le Sourd,* 1571, in-8°, 15 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Fol. C4 v° : «Lesdictz articles et responses ont esté leuz (*sic*) et rapportez par le sieur de Roissy, conseiller du roy en son Conseil privé, en présence de Sa Majesté, estant en son Conseil, le xiiij jour d'octobre mil cinq cens septante ung. Signé : Charles».

Fol. D : «Liste et département des commissaires deputez par la majesté du roy, pour l'exécution et entretenement des articles de la conférence».

77. — Arrest du privé conseil du roy, donné au chasteau de Moulins en Bourbonnois, entre messieurs de Guyse et monsieur l'admiral, le vingt-neufième jour de janvier mil cinq cens soixante-six. — S. l. n. d., in-8°, 8 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Arrêt relatif aux poursuites contre les meurtriers du duc de Guise.

Au verso du feuillet blanc, à la fin, on lit, écriture du temps : «Un paquet de livres en blanc, telz quelz, prisez I s., V d., cotté E».

78. — Lettres escrites et envoyées à la royne, du premier jour de janvier, année présente, mil cinq cens soixante-six, par Claude Dubourg, s^r de Guéryne, conseiller du roy et secrétaire de ses finances, sur aucuns bruictz semez de nouveau par la France, avec les moyens de la réconciliation des maisons de Guyze, Montmorency et Chastillon [Paris, 1er janvier 1566]. — S. l., 1566, in-8°, 23 ff. n. chiffr.

Plusieurs corrections manuscrites portant sur des fautes d'imprimerie et blanc laissé pour la lettre initiale.

79. — Ordonnance du roy [Charles IX] contre ceux qui ont porté et portent les armes contre Sa Majesté [Paris, 2 novembre 1567]. — *A Paris, par Jean Dallier, libraire, demeurant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche,* 1567, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

A la fin, bois aux armes de France.

80. — Lettres-patentes du roy [Charles IX], par lesquelles il ordonne qu'il sera procédé à la saisie des bénéfices et vente de tous les biens meubles et immeubles des séditieux et rebelles, qui se sont eslevez à l'encontre de sa personne [Paris, 10 décembre 1567]. — *A Paris, par Robert Estienne, imprimeur du roy,* 1567, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

A la fin : «Leu et publié à son de trompe et cry public... par moy, Pasquier Rossignol, crieur juré... ès présences de Michel Noiret... et autres trompettes...».

81. — Lettres-patentes du roy [Charles IX], par lesquelles il a pleu et plaist à Sa Majesté reprendre et remettre en sa bonne grâce ceux qui ont pris les armes contre Sa Majesté, pourveu qu'ils se veullent recognoistre, poser les armes, se retirer en leurs maisons et laisser en repos le pauvre peuple de Dieu [Paris, octobre 1567]. — *A Paris, par Jean Dallier, libraire, demeurant sur le pont S.-Michel, à la Rose blanche,* 1567, in-8°, 8 ff. n. chiffr., les 2 derniers blancs.

A la fin, bois aux armes de France.

82. — Ordre et police que le roy [Charles IX] entend estre doresnavant gardé et observé en sa ville de Paris, pour la seureté et conservation d'icelle [Paris, 30 novembre 1567]. — *A Paris, par Rob. Estienne, imprimeur du roy,* 1567, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

83. — Exemption du roy [Charles IX] pour les habitans de la ville de Paris, de ne plus faire guet sur les rampars, moiennant la levée et assemblée de quatre mil quatre cens soldatz, soubz seize capitaines et enseignes, et seul colonel qui sera esleu par ledit sieur [Paris, 15 octobre 1567]. — *A Paris, par Guillaume de Nyverd, imprimeur et libraire, dans la court du Palais,* s. d., in-8°, 8 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Sur le titre, marque de G. Nyverd.

Fol. B ij v° : «De par les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris», ordonnance permettant aux bourgeois de Paris de prendre à leur solde pour cette levée «gens de mestier et basse condition de ladicte ville, de quelque quartier qu'ilz soient (pourveu qu'ils n'ayent esté et ne soient retenuz auparavant par le capitaine de leur dizaine), pour par iceulx bourgeois estre armez à leurs despens», en date du 20 octobre 1567.

Fol. B iij : grande marque finale de G. Nyverd.

Le texte de l'*Exemption du Roy* se trouve reproduit dans *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris,* t. V, p. 615.

L'ordonnance du prévôt des marchands n'y figure pas.

84. — Edict du roy [CHARLES IX] sur la pacification des troubles de son royaume, faict le XXIII jour de mars M.D.LXVIII, contenant aussi confirmation d'autre semblable édict du XIX jour de mars mil cinq cens soixante-deux. — *A Paris, par Rob. Estienne, imprimeur du roy,* 1568, in-8°, 12 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Sur le titre, marque de R. Estienne.

85. — Edict et déclaration faicte par le roy CHARLES IX de ce nom, sur la pacification des troubles de ce royaume, le XIX jour de mars mil cinq cens soixante-deux. — *A Paris, par Rob. Estienne, imprimeur du roy,* 1563, in-8°, 12 ff. n. chiffr.

86. — Lettres-patentes du roy [CHARLES IX] portants mandement très exprès, sur les peines y contenues, de publier et faire observer et ensuyvre de poinct en poinct son dernier édict de pacification [Paris, 4 juin 1568]. — *A Paris, par Rob. Estienne, imprimeur du roy,* 1568, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

87. — Lettres-patentes du roy [CHARLES IX] contenant le pouvoir donné à monsieur le duc d'Anjou, son frère, lieutenant général de Sa Majesté, par tous ses païs, terres et seigneuries de son obéissance [Paris, 12 novembre 1567]. — *A Paris, par Jean Dallier, libraire, demeurant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche,* 1567, in-8°, 12 ff. n. chiffr.

A la fin, bois aux armes de France.

88. — Edict du roy [CHARLES IX] contenant interdiction et deffence de toute presche, assemblée et excice (*sic*) d'autre religion que de la catholique, apostolicque et romaine [Saint-Maur-des-Fossés, septembre 1568]. — *A Paris, pour Jean Dallier, libraire, demourant sur le pont S.-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche,* 1568, in-8°, 16 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. II, n° 2058, d'après un exemplaire d'un tirage différent.

89. — Edict du roy [CHARLES IX] contenant déclaration qu'il ne se veult d'oresenavant plus servir de ses officiers, tant de judicature que des finances, qui sont de la nouvelle prétendue religion [Saint-Maur-des-Fossés, 25 septembre 1568]. — *A Paris, par Jean Dallier, libraire, demeurant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche,* 1568, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

90. — Responce à un certain escrit publié par l'admiral et ses adhérans, prétendans couvrir et excuser la rupture qu'ils ont faite de l'édict de pacification, et leurs nouveaux remuemens et entreprinses contre l'estat du roi et le bien et repos de ses subjectz. — *A Paris, chez Claude Fremy, en la rue Saint-Jaques, à l'enseigne S.-Martin,* 1568, in-8°, 36 ff. n. chiffr.

Par ANTOINE FLEURY, d'après Barbier.

91. — Entier Discours des choses qui se sont passées en la réception de la royne et du mariage du roy; à messeigneurs les ducs d'Anjou et d'Alençon, frères de Sa Majesté, par PAPIRIUS MASSON, natif du pays de Forestz. — *A Paris, de l'imprimerie de Nicolas Du Mont, demourant près Saincte-Geneviève,* 1570, in-8°, 24 ff. n. chiffr.

Récit des cérémonies qui précédèrent et accompagnèrent à Sedan et à Mézières le mariage de Charles IX avec Isabelle, seconde fille de l'empereur Maximilien (26 novembre 1570).

Fol. A ij : «A messeigneurs les ducs d'Anjou et d'Alançon, frères du roy», épître dédicatoire datée : «De mon estude, au collège du Cardinal, à Paris», 14 décembre 1570, dans laquelle P. Masson déclare qu'il a «aussi mis en latin» ce discours, «afin que les Allemans en puissent avoir communication».

92. — Ordonnances du roy [CHARLES IX] concernants la police générale de son royaume [Paris, 4 février 1567]. — *A Paris, par Robert Estienne, imprimeur du roy,* 1567, in-8°, 68 ff.

Cette ordonnance concerne avant tout la police générale de la ville de Paris; elle ne s'adresse aux autres villes du royaume qu'«entant qu'elles se pourront au peu près conformer à l'exemple de ladicte ville de Paris».

Il est question des grains, «du pain le plus blanc, appelé anciennement le pain de Chailly» et «du pain plus noir, appelé an-

ciennement audict Paris le pain de brode», du vin, du bois, du foin, des charretiers, des bouchers, des «poulaillers» ou marchands de volaille auxquels on doit assigner un emplacement spécial, hors des marchés ordinaires «comme à Paris, à la vallée de Misère», etc.

Fol. 67 v° : «Table des chapitres».

Fol. 68 : «Le contenu cy-dessus a esté leu, crié et publié à son de trompe... en la halle au bled, au port de l'Eschole S.-Germain de l'Auxerrois, aux ports aux foin (*sic*), devant les boucheries de ceste dicte ville, à la Cossonnerie, devant la halle au cuir, à la place Maubert, au Pavé, en la Grève et au cimetière S.-Jehan, par moy Pierre Gaudin... commis de Pasquier Rossignol, crieur juré... accompaigné de Richard Le Gras, commis de Michel Noiret, trompete, ... les mercredi deuxième, jeudi troisième, vendredi quatrième et samedi cinquième jours d'avril mil cinq cens soixante-sept».

93. — Le vray Discours de la bataille donnée par Monsieur, le 13 jour de mars 1569, entre Chasteauneuf et Jarnac, où est tombé mort le prince de Condé, avec le roolle des mortz, prisonniers et blessez. — *De l'imprimerie de Guillaume de Nyverd, imprimeur ordinaire du roy et libraire à Paris, tenant sa boutique en la court du Palais*, s. d., in-8°, 12 ff. n. chiffr., les 2 derniers blancs.

Sur le titre, portrait d'homme de trois quarts, tourné à gauche, et en regard, marque de G. Nyverd à l'écusson de France.

A la fin : «Extraict du privilège», en date du 26 mars 1569.

94. — Cantique de victoire par lequel on peut remarquer la vengence que Dieu a prise dessus ceux qui vouloient ruyner son Église et la France, par Loys Dorléans. — *A Paris, pour Robert Le Mangnier, libraire, rue Neufve Nostre-Dame, à l'enseigne S.-Jean-Baptiste*, 1569, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

Le titre de départ porte : «Cantique de victoire à Dieu par L. D. P.». — Fol. 8 v° : «A M. Dorléans sur son cantique de victoire», sonnet signé : P. T.

95. — Discours de la bataille du lundy, troisième jour d'octobre 1569, en laquelle il a pleu à Dieu donner très mémorable victoire au roy très chrestien, par la bonne, heureuse et vertueuse conduicte de monseigneur duc d'Anjou, son frère et lieutenant général de Sa Majesté en tous ses royaumes, pays, terres et seigneuries (Signé : de Neufville; Hervaulx, 4 octobre 1569). — *A Paris, par Jean Dallier, libraire, sur le pont S.-Michel, à la Rose blanche*, s. d., in-8°, 16 ff. n. chiffr.

A la fin : «Extraict des registres de Parlement», en date du 12 octobre 1569, et marque de J. Dallier aux armes de Charles IX.

96. — Lettres du roy [Charles IX], nostre sire, à monseigneur le président de Biragne, son lieutenant général au gouvernement du Lionnois, en l'absence de monseigneur le duc de Nemours, touchant le fait de la myne descouverte soubs la citadelle estant en sa ville de Lyon [Fontainebleau, 13 mars 1567]. — *Imprimé sur la copie de Lyon, à Paris, par Estienne Doart, rue Sainct-Jean de Latran, à l'Arbre sec*, 1567, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

97. — Advertissement à tous bons et loyaux subjectz du roy, ecclésiastiques, nobles et du tiers estat, pour n'estre surprins et circonvenuz par les propositions colorées, impostures, suggestions et suppositions des conspirateurs, participans et adhérens à la pernitieuse et damnée entreprise, faicte et machinée contre le roy, nostre souverain seigneur, et son estat. — *A Paris, pour Jean Dallier, libraire, demourant sur le pont Sainct-Michel, à la Rose blanche*, 1567, in-8°, 20 ff. n. chiffr.

Manquent les douze derniers feuillets.

98. — Advertissement sur le pourpalé (*sic*) qu'on dict de paix entre le roy et ses rebelles. — *A Paris, par Jean Dallier, libraire, demeurant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1568, in-8°, 24 ff. n. chiffr.

Sur le titre, on lit, écriture du temps : «Claude Bauldequin». — Au bas du fol. D. iiij v°, d'une main un peu postérieure : «Augustin Barthelemy», et au bas du fol. E : «Mon amy J. Barthelemy».

99. — Arrest de la Court de parlement contre Gaspart de Colligny, qui fut admiral de France, mis en huict langues, à sçavoir : françois, latin, italien, espagnol, allemant, flament, anglois et escoçois [13 septembre 1569]. — *A Paris, par Jean Dallier, libraire, demeurant sur*

le pont S.-Michel, à la Rose blanche, 1569, in-8°, 32 ff. n. chiffr.

Fol. H iiij v° : marque de J. Dallier, aux armes de Charles IX.

100. — Articles du pourparler du mariage d'entre monsieur le prince de Navarre et madame sœur du roy [Blois, 11 avril 1572]. — *Imprimé à Poictiers*, 1572, in-8°, 8 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Décrit dans A. de La Bouralière, *L'Imprimerie et la librairie à Poitiers pendant le XVIe siècle*, p. 305.

101. — Déclaration du roy [CHARLES IX] de la cause et occasion de la mort de l'admiral et autres ses adhérens et complices, dernièrement advenue en ceste ville de Paris, le xxiiij jour du présent moys d'aoust M.D.LXXII [Paris, 28 août 1572]. — *A Paris, par Jean Dallier, libraire, demeurant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1572, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

Au bas du titre, on lit, écriture du temps : «A Monsieur Lebret, procureur du roy, à la prevosté à Aucerre».

102. — Discours sur les causes de l'exécution faite ès personnes de ceux qui avoient conjuré contre le roy et son estat. — *A Paris, à l'Olivier de P. L'Huillier, rue S.-Jacques*, 1572, in-8°, 20 ff. n. chiffr.

Pour justifier le massacre de la Saint-Barthélemy, l'auteur remonte au delà du règne de François II, rappelle les complots et les guerres fomentés par les huguenots et fait valoir la longanimité de Charles IX, qui «a tant voulu complaire audit admiral [de Coligny] et à ses partizans, que contre la volonté des catholiques parisiens, il fit oster la Croix de Gastine du lieu où elle avoit esté dévotieusement plantée, et icelle mettre dedans le cimetière Sainct Innocent, d'autant que ledict admiral et ses sectaires pensoient que ceste croix fut une perpétuelle marque de leurs rébellions précédentes».

103. — Discours sur la mort de Gaspart de Coligny, qui fut admiral de France, et de ses complices, le jour Sainct Berthélemy, vingt-quatriesme jour d'aoust, à très haut et très vertueux seigneur, messire René de Vayer, chevalier de l'ordre du roy, bailly de Touraine, viconte de Paulmy et de la Roche Ianes, seigneur d'Argenson, la Baillolière, le Plessis et Chastres, par I. S. P. — *A Paris, par Mathurin Martin*, s. d., in-8°, 12 ff. n. chiffr.

Discours en vers.
Fol. 2 : «Ode sur la présentation du présent discours à... Messire René de Vayer». — Fol. 3 : «A la muse», sonnet. — Fol. 3 v° : anagramme sur le nom de René de Vayer et autre sonnet signé I. S. P. — A la fin : «Sonet à la louenge de l'œuvre par Cl. Guignart, par.»

104. — Complainte et regretz de Gaspard de Colligny, qui fut admiral de France. — *A Paris, au mont S.-Hilaire, à l'enseigne du Pélican*, 1572, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

Au verso du titre, «Le privilège», au nom de Guillaume Cavellat, libraire à l'adresse ci-dessus.

105. — Discours sur les occurrences des guerres intestines de ce royaume et de la justice de Dieu contre les rebelles au roy et comme, de droict divin, est licite à Sa Majesté punir ses subjets pour la religion violée, ensemble le tombeau de Gaspar de Colligny, jadis admiral de France, au roy ..., par I. T. — *A Paris, par Michel de Roigny, demeurant rue S.-Jacques, à l'enseigne des Quatre Elémens*, 1572, in-8°, 8 ff.

Discours en vers.
Au verso du titre, anagrammes de Charles de Valois et d'Élisabeth d'Autriche, et «Au roy, sonet», signé : «Ce que Dieu touche, ard». — A la fin : «Piramide renversée sur la mort de Gaspar de Colligny, jadis admiral de France».
L'auteur est évidemment JEAN TOUCHARD, écolier de théologie au collège de Navarre. Cf. *Academia Parisiensis illustrata*... auct. Joan. Launoio,... (Parisiis, 1682, in-4°) p. 761; et ci-dessous n° 115.

106. — Cantique général des catholiques sur la mort de Gaspard de Colligny, jadis admiral de France, advenue à Paris le xxiiij jour d'aoust 1572... — *A Paris, par Prigent Godec, demourant rue de Montorgueil, à l'Image S.-Pierre*, s. d., in-8°, 8 ff. n. chiffr.

Sur le titre, bois aux armes de France encadrées de la devise «Un Dieu, un roy, une foy, une loy».
Au verso du titre : «L'ombre de Gaspard de Colligny au lecteur», sonnet se terminant par la devise : «De telle vie telle fin».
Le titre de depart, fol. A2, porte : «...Et

se peult chanter sur le chant : Dames d'honneur je vous prie à mains joinctes».

107. — Forme d'abjuration d'hérésie et confession de foy que doivent faire les desvoyez de la foy, prétendans estre receuz en l'Église. — *A Paris, chez Nicolas Roffet, demourant rue Neufve Nostre-Dame, à l'enseigne du Faulcheur,* s. d., in-8°, 8 ff. n. chiffr.

Sur le titre, marque de N. Roffet.

Au verso du titre : «Extraict du privilège» daté du 1er octobre 1572.

Fol. A2 : «Advertissement au lecteur chrestien».

108. — Prognostication sur le mariage de très honnoré et très aimé Henry, par la grâce de Dieu, roy de Navarre, et de très illustre princesse, Marguerite de France, calculée par maistre Bernard Abbatia, docteur médecin et astrologue du très chestien roy de France, et dédiée à Sa Majesté. — *A Paris, par Guillaume de Nyverd, imprimeur,* s. d., in-8°, 20 ff. n. chiffr.

Sur le titre, bois représentant Bernard Abbatia, avec la devise : «Nulla dies sine linea».

Fol. A ij : «A très illustre et magnanime roy de France, Charles IX...», épître dédicatoire surmontée des armes du roi, datée «de nostre étude encyclopédique, 1572», et signée en fac-simile : «Ber. Abbatia». — Fol. E iij v° : «Table des chapistres, restaurens et receptes déclareez en la présente prognostication».

Fol. E iiij v° : marque finale de G. de Nyverd.

109. — Déclaration du roy [Charles IX] pour le faict de ceulx de la nouvelle opinion qui se sont absentez depuis le xxiiie d'aoust 1572 [Paris, 8 octobre 1572]. — *A Paris, de l'imprimerie de Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1572, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

Fol. 4 v° : «Leu et publié... par moy Pasquier Rossignol, crieur juré... accompaigné de Michel Noiret, trompette...»

110. — Copie des lettres du roy de Navarre [futur Henri IV] et de monsieur le prince de Condé, envoyées à Nostre Très-Sainct-Père le pape, pour estre réunis à la Saincte Église catholique, romaine [Paris, 3 octobre 1572]. — *A Paris, à l'Olivier de P. Luillier, rue S.-Jacques,* 1572, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

Le texte de la lettre du roi de Navarre se trouve reproduit dans *Recueil des lettres missives de Henri IV* publ. par M. Berger de Xivrey, t. I, p. 36.

111. — Les Regrets et complainctes de Briquemault, avec son épitaphe. — *A Paris, au mont Sainct-Hilaire, au Lion noir, devant le collège des Lombards,* 1572, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

Les *Regrets et complainctes* sont signés : «Vertu s'en recule», et l'*Épitaphe :* «Nul ne s'y frotte».

Sur le titre, on lit, écriture du temps : «Briquemault, chevaillier de l'Ord[re], Cavagne, me des requestes et chancell[ier] de l'amiral, feurent executez en Grève, le lundy 27e octobre 1572».

112. — Elégie satyrique sur la mort de Gaspar de Colligny, qui fut admiral de France, à laquelle chacun carme commence par la fin de l'autre, autrement appellez carmes serpentins... — *A Paris, pour Antoine Houic, demeurant en la rue S.-Jacques, à l'enseigne de l'Eléphant,* 1572, in-8°, 4 ff.

Le fol. 2 seul est chiffré.

Fol. 3 v° : «A Briquemault», quatrain. — Fol. 4 : «Rondeau contenant le congé aux huguenotz estrangers de vuyder hors de France». — Fol. 4 v° : «A Cavaigne», quatrain.

113. — Ordonnance du roy [Charles IX] deffendant estroitement à un chascun, de quelque qualité et condition qu'il soit, de ne blasphémer le nom de Dieu, de la Vierge glorieuse ny des saincts et sainctes [Paris, 30 octobre 1572], avec l'ordre que le roy a commandé estre dorénavant observé par le grand prévost de son hostel. — *A Paris, de l'imprimerie de Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1572, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

114. — Ordonnance du roy de Navarre [futur Henri IV], par laquelle il veut que la religion catholique, apostolicque et romaine soit remise en tous les endroictz de ses pays et royaume, et que les ministres de la nouvelle opinion ayent à vuider hors sesdictz royaume et pays, s'ilz ne se veulent réduire à ladicte religion catholicque, apostolicque et romaine et abjurent leurs erreurs, ensemble que tous les évesques, prélatz, abbez, chapitres, curez, commandeurs et autres personnes ecclésiasticques ren-

trent en l'entière possession et jouissance de leurs bénéfices [Paris, 16 octobre 1572]. — *A Paris, chez Pierre L'Huillier, rue S.-Jacques, à l'Olivier,* 1572, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2179.

115. — Copie des lettres du roy de Navarre et de messeigneurs le cardinal de Bourbon et prince de Condé, envoyées à Nostre Très-Sainct-Père le pape [3 oct. 1572], ensemble les responses de Sa Sainctеté latines et traduictes en françoys [1 nov. 1572]. — *A Paris, chez Pierre L'Huillier, rue S.-Jacques, à l'Olivier,* 1573, in-8°. 28 ff. n. chiffr.

Une autre édition des lettres du roi de Navarre et du prince de Condé a été décrite ci-dessus, col. 31, n° 110.

Fol. A ij : «A monseigneur l'illustrissime cardinal de Bourbon», épitre dédicatoire du traducteur signée : J. Touchard; du collège de Navarre, 1er janvier 1573.

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2180

116. — La Victoire obtenue par le duc d'Albe sur le prince d'Orenge et ses gens, peu après la réduction par luy faicte de la ville de Malines en Brabant en l'obéissance du roy Philippe catholique d'Espagne, ensemble les noms et nombre des occis en ladicte rencontre et des prisonniers; aucuns desquelz ont depuis esté justiciez par le commandement du roy d'Espagne [Bruxelles, 3 novembre 1572]; plus un bref récit des triumphes et manificences faictes au coronnement du serenissi. sr Raoul, fils de l'empereur Maximilien, roy des Romains. — *A Paris, par Guillaume de Nyverd, imprimeur ordinaire du roy,* s. d., in-8°, 7 ff. chiffr. et 1 f. n. chiffr.

Le titre de départ, fol. 2, porte : «A monseigneur, monseigneur de S. A., salut».

Fol. 7 v°, à la fin du *Bref récit des triumphes...* : «Il vous plaira, monseigneur, prendre en gré ce petit escrit, en attendant que je vous envoye l'ample discours des manificences faites au susdit coronnement. De Vienne en Austriche, ce vingtième septembre 1572».

117. — Brief Discours sur les troubles qui, depuis douze ans, ont continuellement agité et tourmenté le royaume de France, et de la déffaicte d'aucuns chefs plus segnalez (*sic*) des mutins et séditieux, qui les esmouvoient et mettoient sus, quand bon leur sembloit, avec une exhortation à iceux mutins de bientost adjurer leur erreur et hérésie, par Jean Le Masle, angevin, enquesteur à Baugé. — *A Paris, chez Nicolas Chesneau, rue S.-Jaques, au Chesne verd,* 1573, in-8°, 12 ff.

Discours en vers.

Fol. 2 (n. chiffr.) : «A monseigneur Hurault, seigneur de Cheverny...», épitre en vers. — Fol. 2 v° : «Ad eundem, epigramma». — Fol. 3 (n. chiffr.) : poésie française en l'honneur de l'auteur, signée J. Le Frère de Laval.

Fol. 3 v° : «Extraict du privilège», en date du 27 décembre 1572.

Le fol. 8 est chiffré 7.

TOMES XIII, XIV ET XV.

MÉMOIRES DE L'ESTAT DE FRANCE SOUS CHARLES IX.

118. — Mémoires de l'estat de France sous Charles neufiesme, contenans les choses plus notables faites et publiées tant par les catholiques que par ceux de la religion, depuis le troisiesme édit de pacification fait au mois d'aoust 1570 jusques au règne de Henry troisiesme, et réduits en trois volumes, chascun desquels a un indice des principales matieres y contenues... Seconde édition reveue, corrigée et augmentée de plusieurs particularitez et traitez notables. — *A Meidelbourg, par Henrich Wolf,* 1578-1579, 3 vol. in-8°, le premier de 8 ff. lim. n. chiffr., 475 ff. chiffr. et 5 ff. n. chiffr., le second de 8 ff. lim. n. chiffr. et 456 ff. chiffr., le troisième de 357 ff. chiffr. et 3 ff. n. chiffr.

Publiés par Simon Goulart, d'après Barbier. Le nom du libraire Wolf ne figure que sur le titre du premier tome.

TOME XVI.

ÉDICTS DU ROY CHARLES IX.

119. — Les Edicts et ordonnances du roy très chrestien Charles IX de ce nom, à présent régnant, depuis son advènement à la couronne, extraicts des registres de la Cour de parlement de Paris, avec les propos tenus par Sa Majesté, séant en son

lict de justice, en sa Cour de parlement de Rouen, actes de majorité et autres choses lors par luy faictes et ordonnées. — *A Paris, par Robert Estienne, imprimeur ordinaire du roy*, 1568, in-8°, 8 ff. lim. n. chiffr., 687 ff. chiffr. et 1 f. n. chiffr.

Un grand nombre de ces ordonnances concernent la ville de Paris, et en particulier les corps de métiers, le guet, les finances, la construction de la Halle au blé, l'aliénation des hôtels des Tournelles et d'Angoulême, etc.

Sur le titre marque de R. Estienne.

Les pièces liminaires comprennent : «Au roy», épître dédicatoire signée : Robert Estienne; «Au lecteur», avertissement dans lequel l'éditeur expose les règles qu'il a suivies pour l'établissement du texte : «fidelle observateur des registres» de la Cour de parlement, il n'a rien voulu changer «ny en l'ordre des édicts, encores que le plus souvent ils y soyent postposez quant aux dates... ny en l'orthographe, encores qu'elle y soit beaucoup différente et diverse»; il s'est contanté de corriger quelques fautes évidentes «comme mots redoublez ou obmis comme *de tout et ancienneté* pour *de tout temps et ancienneté* ou mots mis l'un pour l'aultre comme *faveur* pour *ferreur, payer* pour *paver*»; «Sommaire des principales matières...»

Fol. 668 : Cedict jour [6 septembre 1567] commencèrent les vacations ordinaires de la Cour de parlement, auquel partant j'ay mis fin à ce volume jusques à ce que plus ample matière se présente pour en faire la continuation».

Fol. 669 : «Table de tous les édicts et ordonnances contenues en ce volume, rédigée tant par forme de lieux communs que par ordre de l'alphabet».

A la fin : «Achevez d'imprimer à Paris, par Robert Estienne, imprimeur ordinaire du roy, le x jour de may 1568».

Sur le titre, on lit, écriture du XVIIe siècle: Philippe Gillot».

TOME XVII

MESLANGE DU RÈGNE DE CHARLES IX.

120. — Le très excellent Enterrement du très hault et très illustre prince Claude de Lorraine duc de Guyse et d'Aumalle, pair de France, etc., auquel sont déclarées toutes les cérémonies de la chambre d'honneur, du transport du corps, de l'assiette de l'église, de l'ordre de l'offrande et grand dueil, avec les blasons de toutes les pièces d'honneur et banières armoyées (*sic*) de ses lignes et alliances, faict par Edmond du Boullay roy d'armes de Lorraine... — *A Paris, en la boutique d'Arnould L'Anglier, au second pilier, en la grand' salle du Palais*, 1551, in-8°, 112 ff.

Au verso du titre, bois aux armes de Lorraine.

Fol. 2 : «Lorraine, roy d'armes, au bénévole lecteur», poésie signée Du Boullay. — Fol. 2 v° : «A très hault... Françoys de Lorraine, duc de Guyse... Emond Du Boullay, roy d'armes de Lorraine, dict très humble salut et prospérité immortelle», épître dédicatoire. — Fol. 112 : «S'ensuyt l'épitaphe du feu prince, composé par ledict Du Boullay, roy d'armes de Lorraine», en vers.

Les feuillets 21, 24, 31, 93, 95, sont chiffrés z1, z4, 33, 86, 82.

121. — Recueil des derniers propos que dit et teint feu très illustre prince, messire Françoys de Lorraine, duc de Guyse, chevalier de l'Ordre, pair de France et lieutenant général pour le roy, prononcez par luy, peu devant son trespas, à madame la duchesse sa femme, monsieur son filz, messieurs les cardinaulx, ses frères, et à plusieurs assistans, à l'heure de son trespas. — *A Paris, par Jacques Kerver, demeurant en la rue Sainct-Jacques, à la Licorne*, 1563, in-8°, 16 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Fol. 13 : «Deploratio in cædem F. Lotharingi, ducis Guisii», poésie latine signée : R. C. F. A.

122. — Complainte de la France et le *De Profundis* chanté par icelle sur la mort et le trespas de feu messire François de Lorraine, très belliqueux prince, duc de Guyse et pair de France, qui fut proditoirement occis au camp devant Orléans, faisant service à Dieu, au roy et à sa couronne, avec l'élégie sur la mort conspirée dudict seigneur duc de Guyse. — *A Paris, par Guillaume de Niverd, imprimeur et libraire, tenant sa boutique joignant le Pont aux Musniers, vers le Grand Chastelet, au Bon Pasteur*, s. d., in-8°, 16 ff. n. chiffr.

Fol. Biiij v° : «Tombeau de feu monsieur de Guyse». — Fol. C : «Autre».

L'*Élégie sur la mort conspirée du duc de Guise* a été imprimée isolément par Guillaume Niverd, sous les initiales M. L. et la devise «Mon M sans L ne peut voler», qui s'appliquent à Michel Leconte. Voir ci-dessous n° 123, et col. 303.

123. — Invective contre la mort du

seigneur duc de Guyse et du souldat à Paris exécuté, avec l'asseurance de la croix remarquée aux chrestiens, composée par le sieur de Bel-Acueil, advocat. Vivre pour mourir. M. Mourir pour vivre. Mon M en L vollera. (Signé: M[ICHEL] LECONTE, parisien; «De bien à mieulx»; 20 mars 1562). — *A Paris, par Guillaume de Niverd, imprimeur et libraire, tenant sa boutique joignant le Pont aux Musniers, vers le Grand Chastelet, au Bon Pasteur,* s. d., in-8°, 4 ff. n. chiffr.

Poésies françaises et latines.

Au verso du titre: «Rondeau exhortatif au lecteur». — Le titre de départ, fol. A ij, porte: «A Monsieur le prévost des marchans, invective contre la mort du seigneur duc de Guyse..

. . . .

Tu as faict que devant toy, et la face
De ton hostel superbe en belle place,
La mort de ton duc, vaillant Achilles,
Fut par arrest de ces grandz juges laiz
Vengée. . . . . »;

Il s'agit de l'exécution de Poltrot de Méré, faite en place de Grève, devant l'hôtel-de-ville, le 18 mars 1563.

Fol. A iij: «Asseurance sur la croix», invocation à la croix en faveur des Français et des Parisiens; «De urbe capitali, disticum:

O quantum urbs fortuna dedit tibi nobile nomen;
Cum Paris es semper re sine perve pari».

Le nom de Leconte figure plusieurs fois sous forme d'acrostiche ou de jeu de mots dans les petites poésies finales.

Au verso du dernier feuillet, bois représentant un étendard.

124. — Sermon funèbre proclamé par frère JAQUES LE HONGRE, docteur en théologie, de l'ordre des frères prescheurs, en l'église cathédrale de Nostre-Dame de Paris, le xx mars 1562, aux obsèques et enterrement du cueur de feu très hault et très puissant prince, François de Lorraine, duc de Guyse; plus l'ordre de la pompe funèbre, faicte à Paris, à la réception et convoy du corps dudict seigneur. — *A Paris, pour Gilles Corrozet, en la grand' salle du Palais, et pour Jehan Dallier, sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1563, in-8°, 42 ff. chiffr. et 2 ff. n. chiffr.

Fol 2: «A très illustre et de grande expectation, monseigneur le prince de Jainville», épitre dédicatoire signée de l'auteur.

Fol. 34:

«L'Ordre de la pompe funèbre faicte à la réception et convoy du corps de très hault et très puissant seigneur, monsieur de Guyse, passant par la ville de Paris. — *A Paris, pour Gilles Corrozet, en la grand' salle du Palais, et pour Jean Dallier, demeurant sur le pont S.-Michel, 1562*», avec bois figurant les armes de la ville de Paris.

Fol. 44 v° (n. chiffr.): bois figurant les armes du duc de Guise.

125. — Oraison funèbre, faite à Rome, aux obsèques et funérailles de feu très puissant et magnanime prince François de Lorraine, duc de Guise, par le commandement de Nostre Sainct-Père le pape Pie IIII, par JULIUS POGIANUS. — *Imprimé à Reims, par Jean de Foigny, imprimeur de monseigneur le cardinal de Lorraine, et se vendent à Paris, chez Nicolas Chesneau, en la rue S.-Jaques, à l'enseigne de l'Escu de Froben et du Chesne verd*, 1563, in-8°, 32 ff. n. chiffr., dont 2 blancs.

Fol. A ij: «A très illustre princesse et très vertueuse dame, madame Renée de Lorraine, abbesse de Sainct Pierre de Rheims, très humble salut», épitre dédicatoire signée: Jean de Foigny.

Fol. F iiij: «Quarto cal. apri. M.D.LXII, jussu Pii quarti, pontificis maximi, Romae, in sacello pontificio, frequenti cardinalium et omnium ordinum celebritate, justa soluta sunt Francisco Lotharingio Guysiæ duci, Caroli IX regis Galliæ exercitus imperatori, quem Julius Pogianus hac concione laudavit».

126. — La Marmite renversée et fondue, de laquelle Nostre Dieu parle par les saincts prophètes, où est prouvé que la secte calvinique est la vraye marmitte, et est comprins un brief sommaire des desseins et conjurations sanguinaires d'icelle, cause de son entière ruine, par F. TH[OMAS] BEAUXAMIS, c[arme], théologien de Paris... — *A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue Sainct-Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage*, 1585, in-8°, 23 ff. chiffr. et 1 f. n. chiffr.

127. — Résolution sur certains pourtraits et libelles intitulez du nom de *Marmitte*, faulsement imposé contre le clergé de l'Eglise de Dieu, par laquelle est prouvé, par le discours de l'escriture saincte et l'expresse parole de Dieu, le nom de marmitte enflambée estre propre à la nouvelle église, par F. THOMAS BEAULXAMIS, parisien, carme de Meleun... — *A Paris, chez Hiérosme de Marnef et Guillaume Cavellat, au mont Sainct-Hilaire, à l'enseigne du Pélican*, s. d., in-8°, 16 ff.

128. — Edict du roy [François I] sur les articles faictz par la Faculté de théologie de l'Université de Paris, concernans nostre foy et religion chrestienne et forme de prescher, confirmez par le roy, suyvant son édict et ordonnance sur le faict des hérétiques, par lequel édict il est enjoinct à tous curez et vicaires les déclarer en leurs prosnes par chacun dimanche [Paris, 23 juillet 1543]. Autre édict touchant la jurisdiction des prélatz et inquisiteurs de la foy, à l'encontre des personnes layes et ecclésiastiques chargées ou accusées d'hérésie [Paris, 23 juillet 1543]. — *A Paris, pour Jan Dallier, libraire, demourant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche,* 1562, in-8°, 20 ff. n. chiffr.

Le second édit est daté par erreur M.D.LII au lieu de M.D.XLIII.

Les rédacteurs du *Catalogue des actes de François Ier* (t. IV, p. 474) ont cité l'impression de Dallier pour le premier édit, mais non pour le second.

129. — La Coppie du procès criminel fait par les très honorez seigneurs sindiques, juges des causes criminelles de la ville et cité de Genève, à l'instance et prosécution du sieur lieutenant èsdites causes, contre Jacques Spifame, natif de Paris, jadis évesque de Nevers, seigneur de Passy et bourgeois de Genève, avec la confession dudit Spifame estant au lieu du supplice. — *Audit Genève, fait le vingt et troisième de mars, l'an* M. D. LXVI, in-8°, 12 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

130. — Supplication et remonstrance faite à madame la gouvernante pour le roy d'Espagne, au païs bas de Brabant et de Flandres, sur le fait de la religion, présentée par monsieur Henry de Brederode, sieur dudit lieu, accompagné des notables du pays bas; la response de ladite dame à ladite supplication; la réplique faite par la noblesse à ladite response; la promesse et arrest du conseil de ladite dame, avec la confédération et alliance des protestans dudit pays bas. — S. l., 1566, in-8°, 12 ff. n. chiffr.

Fol. b : «...Coppie de l'apostille de Son Altesse rendu le 6 d'avril 1565, avant Pasques, aux seigneurs Brederode, les contes de Culemburch, de Nassau, de Vandenberghe, accompagnez de la noblesse comme au jour précédent». — Fol. b 3 : «Promesse faite aux gentilshommes assemblez en la ville de Bruxelles par les chevalliers de l'Ordre, le viii d'avril M. D. LXV, avant Pasques». — Fol. c 2 v° : «De l'inquisition d'Espagne».

131. — Arrests de la Court de parlement pour la pollice et recherche de ceux qui sont de la religion prétendue réformée [11 et 23 décembre 1568]. — *A Paris, par Jean Canivet et Jean Dallier, libraire, demeurant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche,* 1569, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

132. — Stanislai Carncovii, episcopi Vladislaviensis, ad Henricum Valesium, Poloniarum regem, des. panegyricus. — *Parisiis, apud Michaelem Vascosanum,* 1574, in-8°, 71 pp. et 1 f. blanc.

Au verso du titre, armes de France et de Pologne.

Page 51 : «Vidi Fabri, domini a Pibrac, ad superiorem panegyricum responsio».

133. — Discours sur l'histoire des Polognois, par lequel on peult cognostre l'origine, situation, fertilité, mœurs, loix et coustumes des habitans du royaume, et comme, dès leur commencement, ils esleurent seigneurs, ducz et roys, qui, par interruption d'années, les ont gouvernez jusques à présent que monseigneur Henry de France, duc d'Anjou, en a esté esleu roy; plus le desseing et plant des voix données et remonstrances faictes des compétiteurs au royaume de Pologne, tant sur les commoditez qu'incomoditez en l'eslection en roy, naguères faicte en la ville de Varchonie (*sic*), en l'année 1573; le tout extraict des historiographes allemans qui ont escrit l'histoire généralle dudict païs, et autres qui ont assisté en ladicte assemblée. — *A Paris, par Guillaume de Nyverd, imprimeur,* s. d., in-8°, 44 ff.

Fol. 2 : «Aux lecteurs, salut», avertissement signé : «Attendant mieux». — Fol. 3 v° : «Sur les armoiries de Pologne et de monseigneur Henry de France, duc d'Anjou... à présent esleu roy des Polognois», vers français signés : «Attendant mieux». — Fol. 42 : «Les armoiries de Sigismond 2...». — Fol. 42 v° : «Les armoiries de Henry de Valois...». — Fol. 43 : «Cathalogue des princes et roys de Pologne... jusques en l'année 1572...».

Fol. 44 : «Aux lecteurs, salut», signé : «Attendant mieux G. D. P. P.»; Paris, 12 juillet 1573. Dans cet avertissement, l'auteur assure

le lecteur «que difficilement nous aurions cognoissance de l'estat de Pologne, n'eust esté que religieuse et dévote personne M. Martin Cromer et son abbréviateur Lambert Scherfketnous en ont esclarcy la matière».

Par Nicolas Pavillon, parisien, d'après Brunet; attribution fondée sur une note de La Croix du Maine, éd. Rigoley de Juvigny, t. II, p. 177, reproduite dans le P. Lelong, éd. Fevret de Fontette, t. II, p. 272, n° 18278. Il a dû y avoir confusion avec Antoine Couillard, sieur de Pavillon près Lorriz, auteur d'une «Épistre présentée au très excellent et invincible roi de Pologne...» (Lyon, B. Rigaud, 1573, in-8°). Cf. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. III, p. 290-291.

La devise «Attendant mieux» est attribuée par Quérard, dans *Supercheries littéraires*, à Bonaventure Des Périers.

134. — Remonstrances faictes et prononcées à bouche, devant le roy, à S.-Maur des Fossez, par monsieur [Guillaume de] Bailly, chevalier, conseiller de Sa Majesté en son Conseil privé et président de ses comptes, sur le fait de certain édict concernant la suppression de plusieurs cours et officiers de France. — *A Paris, chez Pierre L'Huillier, en la rue Sainct-Jaques, à l'enseigne de l'Olivier,* 1573, in-8°, 38 ff. chiffr. et 2 ff. blancs.

135. — Lettre de Pierre Charpentier, jurisconsulte, addressée à François Porte, Candiois, par laquelle il monstre que les persécutions des églises de France sont advenues, non par la faulte de ceux qui faisoient profession de la religion, mais de ceux qui nourrissoient les factions et conspirations qu'on appelle la Cause [Strasbourg, 15 septembre]. — S. l., 1572, in-8°, 36 ff.

Fol. 8, on lit en marge, écriture du temps: «Voiez l'eloge impudent de ce paillard de Beze».

136. — Confession de foy faicte par H[ugue] S[ureau] Du Rosier, avec abjuration et détestation de la profession huguenotique, faicte tant par devant prélats de l'Église catholique et romaine, que princes du sang royal de France et autres: ensemble la réfutation de plusieurs poincts mis en avant par Calvin et Bèze contre la foy et Église apostolique: le tout que dessus confirmé et signé d'iceluy, ainsi qu'il appert par la copie qu'il a baillée [16 septembre 1572]. — *A Paris, chez Sébastien Nivelle, aux Cicognes, rue Sainct-Jacques,* 1573, in-8°, 37 (lisez 36) ff. et 2 ff. blancs.

Il y a 2 feuillets chiffrés 7. — Le feuillet 17 est chiffré 21.

137. — Response de François Portus, Candiot, aux lettres diffamatoires de Pierre Carpentier, advocat, pour l'innocence des fidèles serviteurs de Dieu et obéissans subjets du roy, massacrez le 24 jour d'aoust 1572, appellez factieux par ce plaidereau, traduite nouvellement de latin en françois [Genève, 1er mars 1573]. — *S. l.*, 1574, in-8°, 75 pp. et 2 ff. n. chiffr.

A la fin: «Brief discours monstrant combien c'est un grand mal que calomnie, et de la meschanceté des calomniateurs».

Voir ci-dessus, n° 135.

138. — Amiable accusation et charitable excuse des maus et événemens de la France, pour monstrer que le païs et réunion des subgets n'est moins nécessaire à l'estat qu'elle est souhaitable à chacun en particulier, et que nul ne peut avancer la prospérité des choses présentes, qui ne se souvient et ne juge doucement des passées. — *A Paris, chez Robert Le Mangnier, rue Neufve Nostre-Dame, à l'Image S.-Jean-Baptiste, et en sa boutique au Palais, en la galerie par où on va à la Chancelerie,* 1576, in-8°, 8 ff. n. chiffr. et 90 ff. chiffr.

Les pièces liminaires comprennent: «Extrait du privilège»; «A monseigneur Du Faur, seigneur de Pibrac et conseiller du roy en son privé conseil», épître dédicatoire de l'auteur signée: P. D. [Pierre de Dompmartin, d'après Barbier] et datée de Paris, 3 octobre 1576, «Aux lecteurs», sonnet.

139. — [Histoire contenant un abrégé de la vie, mœurs et vertus du roy très chrestien et débonnaire Charles IX, vrayement piteux propugnateur de la foy catholique et amateur des bons esprits, où sont contenues plusieurs choses merveilleuses, advenues durant son règne, à bon droit dit le règne des merveilles, par A. Sorbin, dit de Saincte-Foy, son prédicateur, doct. théologal de Thoulouse. — *A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue Sainct-Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage,* 1574.] in-8°, 47 ff. et 1 f. blanc.

Manque le titre, fol. 1.

Fol. 2 : «A très haulte et puissante princesse, Catherine de Médicis, royne mère de roys et régente en France, A. Sorbin, son très humble subjet, désire salut et tout heur», épitre dédicatoire datée du bois de Vincennes, 12 juillet 1574. — Fol. 4 : «Avant-propos».

Fol. 10 : «Élégie sur le trespas du roy très chrestien et débonnaire Charles IX, propugnateur de la foy et amateur des bons esprits, par A. S. D. D. S. F.».

Fol. 10 v° · «Εἰς Αρ. Σωρβῖνον ἀνθεολογον καὶ βασιλικὸν ἐκκλησιας ἤν,» poésie signée: N. Γωλ. Αυρ. Γαμϐ.»; «Sonnet de P. de Ronsard, gentilhomme vendômois, à monsieur de Saincte-Foy».

Fol. 47 v° : «Extraict du privilège du roy»; «Le présent livre est achevé d'imprimer le 18 jour d'aoust 1574».

Brunet, t. V, col. 456, indique deux éditions de cet ouvrage, l'une à Paris, chez Guillaume Chaudière, l'autre à Lyon, chez Benoit Rigaud, toutes deux de 1574; c'est la comparaison des caractères qui nous a fait opter en faveur de la première de ces éditions.

La Bibliothèque nationale possède (Lb.[33]2) une autre édition de cet ouvrage, imprimé également chez G. Chaudière, mais en un plus gros caractère. Elle compte 4 ff. lim. n. chiffr., 67 ff. chiffr. et 1 f. n. chiffr. L'épître dédicatoire et les poésies sont composées dans le même corps et avec la même justification que dans notre édition. L'avant-propos n'y figure pas. Le titre de départ n'est pas le même et l'achevé d'imprimer est du 16 juillet 1574.

140. — L'Antipharmaque du chevalier Poncet, dédié aux princes, seigneurs et à tous les estats de ce royaume. — *A Paris, de l'imprimerie de Fédéric Morel, imprimeur du roy,* 1575, in-8°. 29 pp. et 1 f. blanc.

L'auteur se défend de plusieurs imputations, entre autres d'avoir voulu implanter le gouvernement de la Turquie en France, après un voyage en Orient.

Décrit dans J. Dumoulin, *Vie et œuvres de Fédéric Morel*, p. 215, n° 251, d'après un exemplaire de 23 pp. et 1 f. blanc, ayant une coquille dans le titre, un 5 après le mot Poncet. Cette coquille ne se rencontre pas dans notre exemplaire ni dans celui de la Bibliothèque nationale, Lb.[33] 104, cité pourtant par M. J. Dumoulin.

141. — Response que les seigneurs allemans, estans de présent au service du roy, font sur l'exhortation et remonstrance à eux faite par les reytres et gens de guerre allemans qui sont du party des huguenotz, traduit de l'allemant en françois et latin. — *A Paris, chez Pierre L'Huillier, rue S.-Jacques, à l'enseigne de l'Olivier,* s. d., in-8°, 24 pp.

Texte allemand, français et latin.

TOME XVIII.

LÉGENDE DU CARDINAL DE LORRAINE.

142. — La Légende de Charles, cardinal de Lorraine, et de ses frères de la maison de Guise, descrite en trois livres par François de l'Isle. — *A Reims, de l'imprimerie de Jaques Martin,* 1576, in-8°, 8 ff. n. chiffr., les deux derniers blancs, 119 ff. chiffr. et 1 f. blanc.

Par Regnier de la Planche, d'après Barbier.

Pièce liminaire : «François de l'Isle aux lecteurs». — Fol. 114 : «Sonnet». — Fol. 119 v° : «Fin du premier livre». Il n'en existe pas d'autres.

143. — Légende de Domp Claude de Guyse, abbé de Cluny, contenant ses faits et gestes depuis sa nativité jusques à la mort du cardinal de Lorraine, et des moyens tenus pour faire mourir le roy Charles neufième, ensemble plusieurs princes, grands seigneurs et autres, durant ledit temps... — S. l., 1581, in-8°, 10 ff. lim. n. chiffr. et 256 pp.

Par Jean Dagonneau ou par Gilbert Regnault, seigneur de Vaux, d'après Barbier; d'après Haag, *la France protestante*, nouv. éd., t. V, p. 22, «l'une et l'autre attribution est également inacceptable».

Violent pamphlet contre D. Claude de Guise.

Les pièces liminaires comprennent : «Sommaire des chapitres du présent livre»; «A très illustre prince Henry de Lorraine, duc de Guyse,... son seigneur très clément, V. T. N., salut», épître dédicatoire datée de Paris, 1er juin 1581.

Page 196 : «S'ensuit la teneur du pasquil de Lordon et du sonnet à la fin d'iceluy»; pamphlet en vers où sont contés les méfaits de D. Claude et de son entourage dans le château de Lordon.

TOME XIX.

DIVERS DISCOURS DE LOUYS LE ROY, BELLEFOREST ET AUTRES.

144. — Exhortation aux François pour vivre en concorde et jouir du bien de la paix, par Louys Le Roy. — *A Paris, de l'imprimerie de Fédéric Morel, rue S.-Jean de Beauvais, au Franc Meurier,* 1570, in-8°, 128 ff.

Décrit dans J. Dumoulin, *Vie et œuvres de Fédéric Morel*, p. 198, n° 177.

145. — Des Troubles et différents advenants entre les hommes par la diversité des religions, ensemble du commencement, progrez et excellence de la religion chrestienne, par Loys Le Roy, dict Regius. — *A Paris, de l'imprimerie de Féderic Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1573, in-8°, 31 pp.

Cf. J. Dumoulin, *Vie et œuvres de Fédéric Morel*, p. 179, n° 84, et p. 205, n° 210.

146. — Considération sur l'histoire françoise, et l'universelle de ce temps, dont les merveilles sont succinctement récitées, ensemble un discours très élégant sur le grand et jadis tant renommé royaume des Perses et la nourriture de leurs roys, par Loys Le Roy, dit Regius. — *A Paris, chez Fédéric Morel, imprimeur du roy, rue S.-Jaques, à la Fontaine,* 1588, in-8°, 44 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

La «Considération sur l'histoire françoise» est dédiée à la reine mère et datée de Paris, juin 1567.

147. — Des Changemens, ruines et conservations des estats publics, avec les causes des émotions civiles, leurs maux et remèdes; discours de Platon, extraict du troisième de ses Loix, sur le royaume de Perse et la seigneurie d'Athènes; le tout traduit du grec en françois par Loys Le Roy, dit Regius. — *A Paris, de l'imprimerie de Fédéric Morel, rue S.-Jan de Beauvais, au Franc Meurier,* 1566, in-8°, 88 ff.

Le titre de départ, fol. 5, porte : «Traitté d'Aristote touchant les changemens, ruines, et conservations des estats publics... traduict de grec en françois... par Loys Le Roy».

148. — Discours très élégant et très grave sur le grand et jadis renommé royaume des Perses et la nourriture de leurs roys, aussi sur la modération de liberté et de servitude qu'on doit garder ès estats publics, à l'exemple desdits Perses et des Athéniens, dont les uns, pour avoir trop asservi leurs subjets en monarchie, les autres, pour avoir prins trop de liberté en démocratie, furent corrompus et ruinez; extraict du troisième livre des Loix de Platon et traduit du grec en françois par Loys Le Roy, dit Regius. — *A Paris, de l'imprimerie de Fédéric Morel, rue S.-Jean de Beauvais, au Franc Meurier,* 1562, in-8°, 21 pp., 1 p. n. chiffr. et 1 f. blanc.

Cf. J. Dumoulin, *Vie et œuvres de Fédéric Morel*, p. 178, n° 76 et p. 179, n° 86.

149. — Discours sur les rébellions, auquel est contenu quelle est la misère qui accompaigne les trahistres, sédicieux et rebelles, et les récompenses qui les suivent selon leurs rébellions, avec un arraisonnement fort proffitable sur l'infélicité qui suit ordinairement les grans: à quoy est adjousté un discours sur l'excellence des princes du sang de France qui gouvernent l'estat du royaume; à monseigneur le duc d'Alençon, frère du roy, par F. de Belleforest, comingeois. — *A Paris, chez Jean Hulpeau, au mont Sainct-Hilaire, à l'enseigne de l'Escu de Bourgoigne,* 1572, in-8°, 4 ff. lim. n. chiffr., le dernier blanc, 51 ff. chiffr. et 1 f. n. chiffr.

Sur le titre, marque de J. Hulpeau.

Les pièces liminaires comprennent : un portrait du duc d'Alençon à l'âge de 40 ans et l'épître dédicatoire au même, datée de Paris, 20 juillet 1569.

Le titre de départ, fol. 1, porte : «Discours sur l'excellence des princes régissans à présent la France, avec un discours sur l'infélicité des rebelles à la fin de leurs entreprises».

Fol. 51 v° : «Sur le discours du seigneur de Belleforest, comingeois, ode de Pierre de La Roche, saintongeois».

Les feuillets 7, 21, 23, 26, 30, 50 sont chiffrés 3, 12, 14, 29, 03, 49.

150. — Advertissement à la noblesse tant du party du roy que des rebelles et conjurez. — *A Paris, chez Claude Fremy, en la rue Sainct-Jaques, à l'enseigne S.-Martin,* 1573, in-8°, 32 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Discours pour engager la noblesse à se joindre à l'armée du roi pour défendre la religion catholique.

Édition non signalée dans Barbier, qui rapporte une note manuscrite attribuant l'ouvrage à Jean Du Tillet.

151. — Remonstrances à la noblesse de France de l'utilité et repos que le roy apporte à son peuple, et de l'instruction qu'il doibt avoir pour le bien gouverner, par F. Maurice Poncet, docteur en théologie en l'Université de Paris: à monsieur

le viconte d'Auchi. — *A Paris, chez Michel Sonnius, en la rue Sainct-Jaques, à l'enseigne de l'Escu de Basle*, 1572, in-8°, 4 ff. n. chiffr. et 51 (lisez 52) ff. chiffr.

Les pièces liminaires comprennent : «A très vaillant seigneur, messire Eustache de Conflans, viconte d'Auchy... F. M. Poncet. s.», épître dédicatoire datée de Paris, au collège des Dix-huit, 6 novembre 1572; «Advertissement contenant l'argument de ceste remonstrance»; «Extraict du privilège du roy», daté du 4 novembre 1572 (une main du temps a corrigé 15 novembre 1566).

Il y a deux feuillets chiffrés 16.

152. — Apologie de Marus Equicolus, gentilhomme italian, contre les mesdisantz de la nation françoise, traduicte de latin en françois. — *A Paris, on les vend par Jehan Bonfons, libraire, demourant à l'enseigne Sainct-Nicolas, en la rue Neuve Nostre-Dame*, 1550, in-8°, 72 ff. n. chiffr., les 2 derniers blancs.

Mario Equicola, venu en France en 1532, à la suite de la princesse Isabelle de Ferrare, y avait conçu des idées favorables à la nation française. Il voulut répondre aux détracteurs qu'elle avait en Italie, et publia une défense que traduisit Michel Roté.

Les pièces liminaires comprennent : le permis d'imprimer au nom de Vincent Sertenas, libraire; «A très haulte et très excellente princesse, madame Anne d'Este, duchesse de Guyse, Michel Roté... salut...», épître dédicatoire; «Heliae Andreæ ad Michaelem Rotæum amicum, carmen»; «Aux lecteurs, sur le subgect de ce petit traicté». poésie signée de la devise : «Hors de cela bien yra».

Le titre de départ porte : «Apologie de Marus Equicolus... mise de latin en françois par Michel Roté, clerc d'office de... madame Renée de France, duchesse de Ferrare...».

A la fin : «A Paris, imprimé pour Vincent Sertenas, libraire, par Maurice Menier, imprimeur, 1550».

153. — Advertissement au peuple fidèle de l'Église catholique, touchant les différens qui sont aujourd'huy par Gentian Hervet, d'Orléans [Crevant, 19 mai 1564]. — *A Paris, pour Christofle Royer, demourent près le Collège de Boncourt*, 1585, in-8°, 47 pp. et 1 p. n. chiffr.

A la fin : «Extraict des registres de Parlement», privilège au nom de Nicolas Chesneau, marchand libraire, en date du 3 septembre 1561.

154. — La Response aux lettres de Nicolas Durant, dict le chevalier de Villegaignon, adressées à la reyne mère du roy, ensemble la confutation d'une hérésie, mise en avant par ledict Villegaignon, contre la souveraine puissance et authorité des rois... — S. l., 1561, in-8°, 8 ff. n. chiffr., pp. 11-14, et 32 ff. n. chiffr.

Fol. *A ij*: «Ode contenant une briefve description du voyage de Villegaignon au Brésil et des cruautez qu'il y a exercées». — Cette Ode est interrompue au huitième feuillet du cahier *A* par quatre pages chiffrées 11-14, sans aucun rapport avec le sujet.

A la suite, 4 cahiers, signés C à F par 8, contiennent la fin de la *Response*. Le début manque.

Décrit d'après une autre édition dans *Catalogue des livres de feu M. le baron James de Rothschild*, t. II, n° 1988.

155. — Response à une épitsre (*sic*) liminaire de Pierre Viret, ministre des réformez de Lyon, en faveur de ceux de la Compagnie de Jésus communément appelez Jésuites..., par le translateur du livre du seigneur Diegho, portugois... — *A Lyon, par Michel Jove, à l'enseigne du Jésus*, 1565, in-8°, 52 ff.

Par le P. Emond Auger.

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie Lyonnaise*, 2e série, p. 105.

TOME XX.

RÈGNE DE HENRY III DÈS L'AN 1574 JUSQUES À 82.

156. — Lettres-patentes de la régence, gouvernement et administration du royaume, pour la royne mère du roy, attendant la venue du roy très chrestien Henry, troisième de ce nom, roy de France et de Poloigne [Vincennes, 30 mai 1574]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1574, in-8°, 8 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

157. — Lettres du roy très chrestien Henry IIIe de ce nom, roy de France et de Poloigne, portants confirmation, ratification et ampliation du pouvoir de la royne sa mère, touchant la régence, gouvernement et administration des affaires du royaume de France [Cracovie, 15 juin 1574]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1574, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

158. — Advènement heureux à la cou-

ronne de France de ce grand et très chrestien roy, Henry troisiesme du nom, fils de Henry second et roy de France et de Poloigne. — *A Paris, chez Jean Hulpeau, au mont Sainct-Hilaire, à l'Escu de Bourgongne*, 1574, in-8°, 3 ff. lim. n. chiffr. et ff. 2 à 24.

Sur le titre marque de J. Hulpeau.
Les pièces liminaires comprennent plusieurs poésies latines sur l'avènement de Henri III, signées : M. Pigneron.

159. — Souhait du peuple françois sur l'heureux et prochain retour de Henry III, roy de France et de Pologne. — *A Paris, par Jean Ruelle, rue S.-Jaques, à l'enseigne Sainct-Hiérosme*, 1574, in-8°, 4 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Poésie française, signée de la devise : «Il ira bien s'il va mieux».

160. — La Salutation et entreveue du cardinal Boncompagne, neveu et légat du pape vers le roy très chrestien, ensemble des autres princes et seigneurs d'Italie, avec les triomphes et magnificences faictes à Venise, non encores par cy-devant imprimées. — *A Paris, par Denis Du Pré, rue des Amandiers, à l'enseigne de la Vérité*, 1574, in-8°, 32 pp.

La page 14 est chiffrée 15 et réciproquement

161. — Le vray Discours des triomphes faicts par la sérénissime seigneurie de Venise, à l'entrée heureuse du très chrestien roy de France, Henry III de ce nom, et de Pologne, faict en italien par M. Rocco Beneditti, puis traduit en françois. — *A Paris, chez P. L'Huillier, rue Sainct-Jaques*, 1574, in-8°, 24 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Le titre de départ porte : «Les Triumphes... dédiez au seigneur Antonio Villabruna, gentilhomme de Feltre...»

162. — L'Arrivée du roy en France et la réception de Sa Majesté par la roine, sa mère, et messeigneurs le duc d'Alençon et le roy de Navarre, avec un sommaire discours des principales choses survenues depuis son partement de Venise. — *A Paris, par Denis Du Pré, rue des Amandiers, à l'enseigne de la Vérité*, 1574, in-8°, 32 pp.

163. — Panégyrique pour la bienvenue et le retour du très chrestien Henry, roy de France et de Polongne, par messire Ant[oine] Fumée, chevalier, seigneur de Blandé, conseiller du Conseil privé. — *A Paris, chez Nicolas Chesneau, rue S.-Jacques, au Chesne verd*, 1574, in-8°, 24 ff.

164. — [Briève Remonstrance à la noblesse de France sur le faict de la déclaration de monseigneur le duc d'Alençon. — S. l., 1576,] in-8°, 77 pp. et 1 f. blanc.

Manque le premier feuillet portant le titre.
Le duc d'Alençon s'était enfui de la cour le 15 septembre 1575 et cherchait à grouper des partisans. Sa déclaration est datée de Dreux, 18 septembre 1575.
La page chiffrée 10 est blanche.
Un exemplaire complet se trouve à la Bibliothèque nationale, Lb34, 119.

165. — La Trefve généralle et suspension d'armes accordée par le roy [Henri III] avec monseigneur le duc d'Alençon, frère de Sa Majesté, par tout son royaume, païs, terres et seigneuries de son obéissance [Champigny, 21 novembre 1575]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1575, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

Au recto du dernier feuillet : «Leu et publié à son de trompe et cry public... par moy, Pasquier Rossignol, crieur juré du roy nostre sire... accompaigné de Michel Noiret, trompette juré...».

166. — Déclaration de très illustres princes et seigneurs, les duc d'Alençon et roy de Navarre, portant tesmoignage de leur droicte intention et bonne volonté envers la majesté du roy avec résolution de s'opposer et courre sus à ceulx qui luy seront rebelles [Vincennes, 24 mars 1574]. — *A Paris, par F. Morel, imprimeur du roy*, 1574, in-8°, 4 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Ne comprend que la déclaration du duc d'Alençon; celle du roi de Navarre figure à la suite sous la forme d'une publication distincte.
Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2186.

167. — Déclaration de très illustre prince, le roy de Navarre, portant tesmoignage de sa droitte intention et bonne volonté envers la majesté du roy, avec résolution de s'opposer et courre sus à ceulx qui luy seroient rebelles [Vincennes, 24 mars 1574]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1574, in-8°, 4 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

168. — Déclaration de la volonté du roy [Henri III] sur la pacification de troubles de son royaume [Paris, 7 mai 1576]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1576, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

169. — Edict du roy [Henri III] sur la pacification des troubles de ce royaume [Paris, mai 1576], leu et publié, ledit seigneur séant en son Parlement, le xiiii jour de may 1576. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1576, in-8°, 39 ff. chiffr. et 1 f. n. chiffr.

Au recto du dernier feuillet : «L'an mil cinq cens soixante-seize, le sezième jour de may, l'édict de pacification cy-dessus contenu a esté par nous, Mathurin de Beynes, Jehan Griffon, Liphard de Canlou, Michel Le Pelletier et Estienne Jacquet, dict La Rivière, héraults d'armes de France aux tiltres d'Orléans, Alençon, Angoulesme, Guyenne et Champaigne ... leu et publié à haulte voix et cry public, à la Table de marbre du Palais de Paris, heure de dix heures du matin, levée de la Court, et depuis et au mesme instant, en la Court dudict Palais, Chastellet, Maison de ville et autres lieux accoustumez ... estans assistez de Pierre Sudour, Gérault Chancel, Gérard de Madieu dict Montaigne, François Chef-Defaux, et Michel de Noiret, trompettes ordinaires de Sa Majesté...»

170. — Edict du roy [Henri III] sur les procès et différents pour les préséances et prérogatives d'entre les princes du sang, pairs de France, et tous autres princes et seigneurs pairs n'estans de la qualité de princes du sang [Blois, décembre 1576]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1577, in-8°, 7 pp.

171. — Ordonnance du roy [Henri III] sur le faict de ceux de la nouvelle opinion et leurs associez [Blois, 31 janvier 1577], avec la lettre de monseigneur le duc de Montmorency à monsieur le prévost de Paris, pour faire procéder à l'exécution de ladite ordonnance, suivant l'intention du roy [Chantilly, 7 février 1577]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1577, in-8°, 24 pp.

Page 21 : Ordonnance du prévôt de Paris à ce sujet, suivie de la mention : «Leu et publié à son de trompe et cry public..., par moy, Mathurin de Bernay, sergent du roy au Chastellet de Paris et commis de M. Pasquier Rossignol, crieur juré du roy au Chastellet de Paris, accompagné de Philippes Noiret, commis de Michel Noiret, trompette juré...»

Page 23 : Circulaire du prévôt de Paris aux prévôts de France, relative à l'Ordonnance du 31 janvier.

172. — Lettres du roy [Henri III], nostre sire, pour la convocation et assemblée générale des Estats de toutes les provinces de ce royaume, en la ville de Bloys, au xve de novembre prochain [Paris, 6 août 1576]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1576, in-8°, 8 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

A la fin, mandement du prévôt de Paris pour faire signifier lesdites lettres-patentes, les noms du sergent et du destinataire laissés en blanc (13 août 1576).

173. — Proposition faicte par le roy [Henri III] en l'assemblée des Estats ouverte en la ville de Blois, le vie de décembre 1576. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1576, in-8°, 19 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

174. — Oratio Henrici III, Galliae ac Poloniae regis, gallice, summa cum actionis dignitate comitiis habita, in praeclara et regum altrice Blesiorum urbe, ad tres Gallici populi praecipuos ordines, 1576, octavo idus decembr. — *Parisiis, ex officina Federici Morelli, typographi regii,* 1577, in-8°, 24 pp.

Traduction latine de la pièce précédente.

Au verso du titre, éloge en latin de l'éloquence du roi.

Page 3 : «Observandissimo Ebreduensium archiepiscopo, D. Gulielmo Avansoneo a Sancto Marcello, Bened. de Flandria, Vapincensis medicus, s. p. d.», épître dédicatoire

du traducteur, datée de Blois, 15 décembre 1576.

Non indiqué dans J. Dumoulin, *Vie et œuvres de Fédéric Morel.*

175. — Harengue prononcée devant le roy séant en ses Estats généraulx, à Bloys, par révérend père en Dieu, messire Pierre d'Épinac, archevesque, comte de Lyon, primat des Gaules, au nom de l'estat ecclésiastique de France [17 janvier 1577]. — *A Paris, chez P. L'Huillier, rue S.-Jaques, à l'Olivier,* 1577, in-8°, 113 pp.

Au verso du titre, bois aux armes de Pierre d'Epinac.

176. — Proposition de la noblesse de France, faicte par Claude de Bauffremont, seigneur et baron de Senescey, etc. — *A Paris, pour Mathurin Breuille, en la boutique de Jean Borel, au Palais, près la Chancellerie,* 1577, in-8°, 15 ff. et 1 f. blanc.

Sur le titre, armes de Sénecé, entourées de la devise : «Virtutem comitatur honos in honore Senesce».

177. — Edict de pacification, faict par le roy [Henri III], pour mettre fin aux troubles de son royaume et faire désormais vivre tous ses subjects en bonne paix, union et concorde soubs son obéissance [Poitiers, septembre 1577]; leu et publié en la Cour de parlement le viij jour d'octobre 1577. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1577, in-8°, 75 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Au verso de l'avant-dernier feuillet : «Leu et publié à son de trompe et cry public..., par moy Pasquier Rossignol, crieur du roy..., accompaigné de Michel Noiret, trompette...».

178. — Déclaration du roy [Henri III] sur l'innocence de monseigneur le duc de Montmorency, pair et mareschal de France, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté à Paris et Isle-de-France [Paris, avril 1576]; vérifiée, leue et publiée en la Cour de parlement, le septième jour de may 1576. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1576, in-8°, 8 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

179. — Ordonnance du roy [Henri III] sur le faict de la police générale de son royaume, contenant les articles et reiglemens que Sa Majesté veult estre inviolablement gardez, suyvis et observez, tant en la ville de Paris qu'en toutes les autres de sondict royaume [Paris, 21 novembre 1577]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1578, in-8°, 69 pp. et 1 f. n. chiffr.

A la fin, table des chapitres et mandement du roi relatif à l'ordonnance.

180. — Remonstrances faictes au roy par les députez des trois Estats de Normandie, en la continuation de l'assemblée d'iceux, tenue à Rouen, le quinziesme jour de mars et autres jours ensuyvans, mil cinq cens soixante et dix-neuf, avec les responces sur ce faictes par Sa Majesté [Henri III], estant en son Conseil, le quinziesme jour du mois d'apvril ensuyvant audict an. — *Faict suyvant la copie imprimée à Rouen, par Martin Mesgissier, imprimeur du roy,* 1579, in-8°, 22 ff. n. chiffr.

181. — Les Articles de remonstrances faites en la convention des trots (*sic*) Estats de Normandie, tenue à Rouen, le quinziesme jour de novembre et autres jours ensuyvans mil cinq cens soixante diz-huict, avec la responce et ordonnance sur ce faite par le roy [Henri III], estant en son Conseil, le huictiesme jour du mois de février ensuyvant mil cinq cens soixante et dix-neuf. — *Faict suyvant la copie imprimée à Rouen par Martin Mesgissier, imprimeur du roy,* 1579, in-8°, 6 ff. n. chiffr.

182. — Ordonnances du roy Henry, troisième de ce nom, roi de France et de Pologne, sur les plainctes et doléances faictes par les députez des Estatz de son royaume, convoquez et assemblez en la ville de Bloys, publiées en la Court de parlement le xxv jour de janvier 1580. — *A Troyes, chez Claude Garnier, imprimeur du roy, demorant en la petite Tennerie, sur le premier pont, tenant sa boutique en la rue Nostre-Dame, devant la Croix-Blanche,* s. d., in-8°, 76 ff. n. chiffr.

Sur le titre et au verso du dernier feuillet, bois aux armes de France.

Sur le titre et au recto du dernier feuillet, on lit, écriture du temps : «A Edme Bouriat, notaire royal au bailliage de Sézanne».

183. — Remonstrances faites par le sieur de Vallence aux villes et diocèses d'Uzès, Nîmes et Montpellier, et aux Estats Généraux de Languedoc tenus à Béziers, au mois d'apvril mil cinq cens soixante dix-huict, avec l'accord et réconciliation faicte par lesdicts Estats sur l'establissement et observation de l'édict de pacification. — *A Paris, pour Abel L'Angelier, libraire, tenant sa boutique au premier pillier de la grand'salle du Palais*, 1578, in-8°, 36 ff.

Fol. 2 : tête de page aux initiales P. C.; «A la royne mère du roy», épître du messager envoyé à la Cour par le sieur de Valence, signée Railhet. — Fol. 6 : «Lettres de créance du roy au sieur de Vallance».

184. — Epistre envoyée à un gentilhomme françoys estant en Allemaigne, par Martin Séguier, conservateur apostolique de l'Université de Paris. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1580, in-8°, 40 pp.

Dans cette lettre, M. Séguier déplore la venue prochaine de troupes allemandes en France, rappelle l'ancienne amitié des Gaulois et des Germains et fait preuve de sentiments pacifiques.

Décrit dans J. Dumoulin, *Vie et œuvres de Fédéric Morel*, p. 230, n° 320.

185. — Discours fait à la royne, mère du roy, par un sien fidelle subjet, pour le bien de la paix de ce royaume, avant qu'elle partist pour aller la traicter avec le roy de Navarre. — S. l., 1586, in-8°, 23 pp.

186. — Lettres-patentes du roy [Henri III] pour l'entretenement du dernier édict de pacification, et articles arrestez en la conférence de Nérac, et pour faire saisir les biens de ceux qui se sont eslevez en armes contre la teneur dudict édict et articles [Paris, 3 juin 1580], publié en Parlement, le sixième jour de juin 1580. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1580, in-8°, 21 pp. et 1 f. n. chiffr.

187. — Edict du roy [Henri III] sur la pacification des troubles, contenant confirmation, ampliation et déclaration, tant des précédents édicts sur ledit faict, mesmes en l'an 1577, que des articles arrestez en la conférence de Nérac [Blois, 22 décembre 1580]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1581, in-8°, 45 pp. et 1 f. n. chiffr.

188. — Les Articles résolus et accordez à Nérac, en la conférence de la royne, mère du roy, assistée d'aucuns princes et seigneurs du Conseil privé du roy, avec le roy de Navarre aussi assisté d'autres seigneurs et gentils-hommes et des députez de ceux de la religion prétendue réformée [Paris, 14 mars 1579]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1580, in-8°, 44 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

189. — Remonstrance des catholiques des provinces de Guyenne et Languedoc, à très illustre et très puissant prince François de Valois, filz et frère de roy, duc d'Anjou, d'Alençon, Perche, etc., sur son voyage èsdictes provinces. — *Imprimé à Thurin, par Pierre Salinier*, 1581, in-8°, 30 pp. et 1 f. blanc.

Décrit dans *Catalogue des livres . . . de feu M. le baron James de Rothschild*, t. II, n° 2699.

190. — De l'Acord et remonstrance que le roy a faict à tous ses subjectz qui sont sous son obéissance; ensemble les deffences sont faictes à toutes personnes de faire aucune imposition ny lever deniers, sur peine d'estre déclarez rebelles et infracteurs de paix et punis comme violateurs et perturbateurs du repos public, et autres peines portées par les édicts, sans l'exprès commandement du roy. — *A Paris, suyvant la copie de la remonstrance, imprimée par Robert Le Mangnier*, s. d., in-8°, 12 ff. n. chiffr.

Par Antoine Loisel. Cf. ci-dessous, col. 337, n° 550100.

Sur le titre, on lit, écriture du temps : «C'est la harangue du procureur du roy envoyé en Guienne, fausement intitulée en cest endroit; l'aucteur d'icelle l'avoit mise en lumière soubz le tiltre d'*Omonoée ou Concorde*».

191. — Advertissement à la noblesse sur une lettre imprimée et publiée soubz le nom du roy de Navarre à ladicte

noblesse. — *Imprimé au mois de juin 1580*, in-8°, 29 pp. et 1 f. blanc.

Appel à la noblesse pour défendre le roi et la religion catholique.

Page 3, tête de page aux initiales F. M. L'impression de cette pièce semble devoir être rapportée à Fédéric Morel.

192. — Déclaration de l'intention du roy [Henri III], sur l'acheminement de monsieur le duc du Mayne au pays de Dauphiné [Saint-Maur-des-Fossés, 28 juin 1581]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1581, in-8°, 11 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Non citée dans Dumoulin, *Vie et œuvres de Fédéric Morel.*

193. — Discours tragique et véritable de Nicolas Salcedo sur l'empoisonnement par luy entreprins en la personne de monseigneur le duc de Breban, d'Anjou et d'Alençon, frère du roy, avec les jugements et arrests donnez contre iceluy, pour raison desquelz il a esté exécuté à mort à Paris, le xxv octobre mil cinq cens quatre-vingts et deux. — S. l., 1582, in-8°, 16 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Fol. Cij v° : sentence d'exécution à Bruges, le 31 juillet 1582, de Francesco Baza, italien, et Nicolas Hugo, dit de La Borde, complices de Nicolas Salcedo.

194. — Diogènes, ou du moyen d'establir, après tant de misères et calamitez, une bonne et asseurée paix en France, et la rendre plus florissante qu'elle ne fut jamais. — S. l., 1582, in-8°, 16 ff. n. chiffr.

Plaidoyer en vers contre l'Espagne, en faveur du Portugal et des Flandres.

Une édition de 1581 a été décrite dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. I, n° 789.

Réimpr. dans A. de Montaiglon, *Recueil de poésies françoises*, t. IX, p. 1.

195. — Ordonnance du roy [Henri III] pour le règlement et réformation de la dissolution et superfluité qui est ès habillemens et ornemens d'iceux, et de la punition de ceux qui contreviendront à ladite ordonnance [Paris, 24 mars 1583], avec arrest de la Court de parlement, du vingt-uniesme d'avril 1583, ensemble l'ordonnance de la police générale. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1583, in-8°, 8 ff. et pp. 9 à 16.

Sur le titre, un cinquième type de marque à la Fontaine, non indiqué par J. Dumoulin, *Vie et œuvres de Fédéric Morel*, qui donne cette pièce comme sortie des presses de Fédéric Ier Morel (p. 275, n° 290). Fédéric Ier Morel étant mort le 1er juillet 1583 et l'*Ordonnance de police générale* qui suit l'*Ordonnance du roy* portant la date du 14 novembre suivant, l'impression et la marque doivent être rapportées à Fédéric II.

Fol. 8 v° : «La présente ordonnance a esté leue et publiée à son de trompe..., par moy Thomas Lauvergnat, crieur juré..., accompagné de Philippes Noyret, commis de Michel Noyret, trompette...». — Page 16 : «Leue et publiée la présente ordonnance... par moy, Jean Fouchier, sergent à verge au Chastelet de Paris, commis de Thomas Lauvergnat... accompagné de Philippes Noyret...».

196. — Remonstrance sérieuse sur l'estat de la chrestienté, et des moyens de la conservation et salut d'iceluy, dédié aux très puissans et très illustres rois, princes, potentats et autres estats de la chrestienté, par un gentil-homme allemand, amateur de sa patrie. — S. l., 1583, in-8°, 28 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

TOME XXI.

JUNIUS BRUTUS. DE LA NAISSANCE DES ESTATS.

197. — De la Puissance légitime du prince sur le peuple et du peuple sur le prince, traité très utile et digne de lecture en ce temps, escrit en latin par Estienne Junius Brutus, et nouvellement traduit en françois. — S. l., 1581, in-8°, 264 pp.

Par Hubert Languet, et traduit par François Estienne, d'après Quérard, *Supercheries littéraires*, I, 586.

Page 2 (n. chiffr.) : «Questions expliquées en ce traité». — Page 5 : «Préface de C. Superantius, sur le traité d'Estienne Junius Brutus, aux princes chrestiens», datée de Soleure, 1er janvier 1577. C. Superantius est encore, d'après Quérard, *loc. cit.*, un pseudonyme de Languet.

198. — De la Naissance, durée et cheute des estats, où son traittées plusieurs notables questions sur l'establissement des empires et monarchies, à très haut, très puissant et très magnanime prince, Charles Emmanuel, duc de Savoye, prince de Piémont, etc., par René

DE LUSINGE, SIEUR DES ALYMES, conseiller d'estat de Son Altesse et son ambassadeur ordinaire en France. — *A Paris, chez Marc Orry, demeurant rue Sainct-Jaques, au Lion rampant*, 1588, in-8°, 8 ff. lim. n. chiffr., 198 ff. chiffr. et 2 ff. blancs.

Sur le titre, marque de M. Orry.

Les pièces liminaires comprennent : une épître dédicatoire signée, la table des chapitres, un *Errata* et l'«Extraict du privilège du roy».

Cf. dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. XVI (1889), p. 35, note de M. Em. Picot sur René de Lusinge.

199. — Le vray Resveille-matin des calvinistes et publicains françois, où est amplement discouru de l'auctorité des princes et du devoir des sujets envers iceux, par M. ARNAULT SORBIN, dit DE SAINCTE-FOY, prédicateur du roy et docteur théologal de Tholouse. . . — *A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue Sainct-Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage*, 1576, in-8°, 20 ff. lim. n. chiffr., 149 ff. chiffr. et 5 ff. n. chiffr.

Les pièces liminaires comprennent : «A l'éternelle mémoire et immortalité de l'âme de très hault et très chrestien roy de France, feu Charles IX, propugnateur de la foy catholique, et par mesme moyen ennemy des hérétiques, orné de toute piété et amateur des bons esprits», épître datée de Lyon, 1er novembre 1574; une citation grecque et un quatrain français; «Hymne», «Comparaison», poésies; «Sonnet», signé de la devise : «Hic honos et onus»; «Hymne à la louange de Sainct Barthélemy, apostre de Jésus-Christ», signée : P. B. Q. R.; «Extraict du privilège du roy» au nom de l'auteur et en date du 15 décembre 1567; «Avant propos, au lecteur bénévole, salut».

Le titre de départ, fol. 1, porte : «Briefve responce à un certain, toutefois incognu, rebelle, blasphémant contre son roy et prince naturel, et encores au mespris de la parole de Dieu, qui commande l'honneur deu aux roys et princes et défend de les injurier».

En quatre livres, le quatrième pourvu d'un titre complet.

En tête du dernier livre, fol. 107 : «A très puissant et très chrestien roy de France et de Pologne, Henry III de ce nom, Arnault Sorbin, son très humble sujet et très obeyssant serviteur, désire salut et prospérité», épître datée de Lyon, 1er novembre 1574.

A la fin : «Table des choses contenues en ce livre», se rapportant à l'ensemble de l'ouvrage.

TOME XXII.

STATUTS DES PÉNITENTS ROYAUX.

1583.

200. — [Les Statuts généraux de la congrégation des pénitens de l'Annonciation Nostre Dame. — *Paris, Jamet Mettayer*, 1583,] in-8°, 70 pp. et 1 f. n. chiffr.

Rédigés par le P. EMOND AUGER, d'après le Catalogue de la Bibliothèque nationale, t. V, col. 294.

Titre et adresse empruntés au «Privilège du roy», au dernier feuillet. — Le vrai titre, qui occupait les pages 3 et 4, manque.

Le faux titre, page 1 (n. chiffr.), porte : «Cy-dedans sont les Statuts de la congrégation des pénitens de l'Annonciation Nostre Dame, reveus et arrestez comme ils doivent estre, qu'il faut que chacun des confrères de ladite congrégation ayt en mémoire; pour les observer inviolablement ainsi qu'ils ont promis et qu'il est porté en iceux, dont chacun pour ceste cause en gardera toujours une copie.»

Page 5 : «La forme de la création et réception des confrères de la congrégation de l'Annonciation Nostre Dame, pour le dimanche xx jour de mars seulement. Au lecteur», préface dans laquelle il est dit que la cérémonie annoncée doit se faire «aux Augustins, en la chappelle de ladicte congrégation faicte de nouveau pour cest effect», sous la direction de «monsieur le nonce évesque d'Arimini».

Page 62 : «Il y aura aussi un imprimeur de la congrégation qui sera perpétuel, lequel portera l'habit et le recevra comme les autres confrères, et ne portera la croix ny autre marque, et ne fera nulle promesse, ny ne sera obligé qu'à faire toutes les années le jour de l'Annonciation Nostre-Dame ses pasques, ou, s'il y manquoit, donnera un escu pour chaque fois; et ne pourra entrer en autre charge, ny aller aux processions, et se tiendra en la chappelle auprès de la porte».

201. — Apologie de la confrairie des pénitents, érigée et instituée en la ville de Paris par le très chrestien roy de France et de Pollongne, Henry, troisiesme de son nom, par C[HRISTOPHE] DE CHEFFONTEINES, archevesque de Césarée. — *A Paris, chez Michel Julian, au mont S.-Hilaire, à l'Estoille couronnée*, 1583, in-8°, 44 pp. et 2 ff. n. chiffr.

Au verso du titre : «Christophle de Cheffonteines, archevesque de Cœsarée, a transporté le privilège... à Michel Julian, libraire juré...».

Page 3 : «Au très chrestien roy de France et de Polongne, Henry, troisième de ce nom», épître dédicatoire signée de l'auteur.

A la fin, trois gravures sur bois représentent : la Vierge, «Mater omnium», abritant

sous son manteau les pénitents; un insigne en forme de croix portant en légende : «Societas confalonis»; un chapelet.

Au verso du dernier feuillet : «S'ensuit la bulle de Grégoire 13 de ce nom, par laquelle il approuve la confrairie des pénitens...; les autres bulles confirmatives des confraternitez des pénitens, pour éviter longueur, ne s'impriment pas pour ceste heure». — Cette bulle ne figure pas dans notre exemplaire, ni dans celui de la Bibliothèque nationale, Lb [34]216.

202. — Les Statuts de l'oratoire Nostre-Dame de Vie-saine, institué par Henry troisiesme, roy de France et de Pologne, en l'honneur de Dieu et de la benoiste et glorieuse vierge Marie. — *A Paris, par Jamet Mettayer, imprimeur du roy,* 1586, in-8°, 160 pp. et 1 f. n. chiffr.

Henri III institue «en l'honneur de Dieu et de la benoiste et glorieuse vierge Marie... un monastère nommé l'oratoire Nostre-Dame de Vie-saine, y establissant trente-trois religieux minimes, dicts Bons-Hommes, de l'ordre et reigle Sainct-François de Paule, pour iceux vivre religieusement... logez à l'escart de toutes compagnies, au milieu du parc du bois de Vincennes».

Sur le titre, bois représentant la circoncision.

Page 3 : tête de page aux initiales I. G.

203. — [Les Statuts de la reigle de l'oratoire et compagnie du benoist sainct François, instituée (*sic*) par Henry troisiesme, roy de France et de Pologne, en l'honneur de Dieu et du benoist sainct François. — *A Paris, par Jamet Mettayer, imprimeur du roy,* 1586,] in-8°, 119 pp., 10-2-5-24 pp. et 1 f. n. chiffr.

Manque le titre qui porte une gravure sur cuivre représentant saint François recevant les stigmates.

A la fin : «Extraict du privilège du roy», en date du 15 décembre 1585.

Le siège de cette congrégation se trouvait «joignant les Capuchins de Paris, près les Tuilleries» et se nommait «l'Oratoire sainct François».

Un exemplaire complet se trouve à la Bibliothèque nationale, E. 4185.

204. — Les Cérémonies tenues et observées à l'ordre et milice du Sainct-Esprit et les noms des chevaliers qui sont entrez en iceluy, faites soubz le très chrestien Henry, troisiesme du nom, roy de France et de Polongne, en l'église des Augustins à Paris. — *A Paris, par Jean d'Ongois, rue du Bon Puits, près la porte Saint-Victor,* 1579, in-8°, 28 pp., et 2 f. n. chiffr., le dernier blanc.

Les cérémonies eurent lieu le 31 décembre 1578 et le 1er janvier 1579.

Page 21 : «La livrée et vestemens des chevaliers du Sainct-Esprit». — Page 22 : «Les noms et l'ordre des chevaliers qui sont entrez audit ordre».

A la fin, bois aux armes de Henri III.

205. — *Basilicon philactirion,* par lequel il se prouve apertement qu'il est nécessaire, utile et honorable à l'Église catholique, qu'il y aye des religieux et iceux de divers ordres, distinguez par différens habits, règles et constitutions, comme il s'est veu de toute ancienneté et que ce n'est chose nouvelle quitter et abandonner le monde, pour faire vœu d'obéissance, chasteté et pauvreté, par R. P. F. Estienne de Cypre, de la royale maison de Lusygnan, docteur en théologie de l'ordre des frères prescheurs. — *A Paris, chez Marc Orry, rue des Sept Voyes, près le collège de la Mercy,* 1585, in-8°, 12 ff. lim. n. chiffr. et 144 ff. chiffr.

Les pièces liminaires comprennent : «A très illustre et très révérend seigneur Hiérosme Ragazoni, vénitien, évesque de Bergame et nunce de Sa Sainctteté vers le très chrestien Henry 3, roy de France et de Pologne», épître dédicatoire signée de l'auteur et datée de Paris, 12 janvier 1585; «Proheme»; «In librum eruditiss. D. Lusignani», poésie latine signée : «Fed. Morellus P. T. R.»; *Εἰς τὸ αὐτό*, poésie grecque signée : «Φεδ. τῷ Μορελλῷ Α. Τ. Β.»; «Les auteurs principaux lesquels traictent lesdicts empereurs et roys religieux»; «Table des chapitres...»; «Faultes plus notables».

206. — Les graves et sainctes Remonstrances de l'empereur Ferdinand à Nostre Sainct-Père le pape Pie, quatriesme de ce nom, sur le faict du concile de Trente et des choses proposées en iceluy [«Hysprue», 3 mars 1563], avec une briève exhortation dudict seigneur empereur, addressée à monsieur le cardinal de Lorraine, sur les mesmes affaires [Hysprue, 3 mars 1563], plus une bien longue et docte epistre, escrite par certain personnage portugallois, homme de grandes lettres, et envoyée à madame Elizabeth, royne d'Angleterre, qui contient (*sic*) un beau et élégant discours sur les affaires du monde, et notamment sur le gouvernement politique des

royaumes, républiques et empires et restablissement de l'ancienne religion, selon la doctrine catholique des sainctz pères de l'Église de Dieu; le tout traduict de latin en françois. — *A Paris, chez Nicolas Chesneau, rue S.-Jaques, à l'enseigne de l'Escu de Froben et du Chesne verd*, 1563, in-8°, 88 ff.

Au verso du titre : «Extraict du privilège du roy», portant sur «deux livres, l'un intitulé : *Exemplum literarum invictissimi Cæsaris ad Summum Pontificem*, l'autre : *Hieronymi Osorii ad serenissimam Elisabetam Angliæ reginam epistola*».

Fol. 2 : «L'imprimeur au lecteur, salut», avertissement daté de Paris, 13 septembre 1563. — L'imprimeur expose que les trois épîtres qu'il publie lui furent communiquées par «un homme grave et de bon jugement» qui les avait reçues d'un «gentil personnage» de Trente. La traduction fut faite «par homme docte» qu'il ne nomme point.

Fol. 12 : «A madame Elisebeth, royne d'Angleterre et d'Hirlande, HIEROME OSORIUS, salut».

Peut-être l'«homme docte» dont parle l'imprimeur est-il Simon Goulard qui a traduit d'autres œuvres du portugais Jérôme Osorio, évêque de Silvès, Cf. Haag, *la France protestante*, 1re éd., t. V, p. 332.

TOME XXIII.

COMMANCEMENT DE LA LIGUE.

1584, 85, 86.

207. — Le Boutefeu des calvinistes, depuis naguère envoyé en ambassade par le roy de Navarre à quelque partie des estatz de l'empire, pour troubler la religion et république et rallumer les feus des guerres civiles par toute la chrestienté, traduict de latin en françois pour le bien et proffit de toutes gens de bien et amateurs de leur salut. — *A Francfort*, 1584, in-8°, 1 f. pour le titre et 142 pp.

Plusieurs fautes de pagination : deux pp. chiffr. 14; les pp. 69, 70, 73, 74, 77, sont chiffr. 71, 72, 75, 76, 79, et la pagination saute de 93 à 96.

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2242, d'après un exemplaire d'un tirage différent, les fautes de pagination qui y sont relevées (pp. chiffr. 78, 85, 86, 93, blanches d'un côté) ne figurant pas dans notre exemplaire.

208. — Articles et propositions lesquelles le roy a voulu estre deslibérées par les princes et officiers de la couronne et autres seigneurs de son conseil, qui se sont trouvez en l'assemblée pour ce faicte à S.-Germain en Laye, au mois de novembre mil cinq cens quatre-vingts et trois, avec les advis de ceux desdicts princes et seigneurs qui ont esté départis en la chambre où présidoit monsieur le cardinal de Vendosme, excepté sur les trois premiers chapitres de l'église, de la noblesse et de la justice, sur lesquels chacun a oppiné de vive voix, et dont, pour ceste occasion, les advis n'ont peu estre ici recueilliz avec les autres. — S. l., 1584, in-8°, 168 pp.

209. — Double d'une lettre envoiée à un certain personage, contenante le discours de ce qui se passa au cabinet du roy de Navarre et en sa présence, lorsque monsieur le duc d'Espernon fut vers luy l'an 1584 [Nérac, 15 juillet]. — *A Francfort*, 1585, in-8°, 1 f. pour le titre et 86 pp.

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2242.

210. — Déclaration du roy [HENRI III] contre ceux qui font ligues, associations, enrollements, menées et praticques contre l'estat de son royaume, avec abolition pour ceux qui s'en départiront [St.-Germain en Laye, 11 novembre 1584]... — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1584, in-8°, 8 pp.

Page 8 : «Leu et publié à son de trompe... par moy, Thomas L'Auvergnat, crieur juré... accompagné de Philippes Noyret, commis de Michel Noyret, trompette juré...».

211. — Ordonnance du roy [HENRI III] contenant révocation des édicts, commissions, impositions, augmentations de gages, créations d'offices nouveaux et autres charges, qui avoient esté mises sus le peuple, pendant la nécessité du temps, avec defenses de n'en poursuivre le restablissement ny de bailler mémoires par nouvelles créations d'offices inutiles, ou qui tourneroient à l'oppression des subjects du roy, sur peine contre les contrevenants d'estre déclarez criminels de lèze-majesté et ennemis du bien et repos du peuple [St-Germain en Laye, 14 novembre 1584]. — *A Paris, par Fédéric*

Morel, imprimeur ordinaire du roy, 1584, in-8°, 31 pp.

212. — Déclaration des estats qui ont meu monseigneur le cardinal de Bourbon et les pairs, princes, seigneurs, villes et communautez catholiques de ce royaume de France, de s'opposer à ceux qui, par tous moyens, s'efforcent de subvertir la religion catholique et l'Estat. — S. l., 1588, in-8°, 27 pp.

On a corrigé, écriture du temps, le mot «estats» en «causes», pour rendre le titre conforme à celui des premières éditions. Cf. *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2200.

213. — Déclaration de la volonté du roy [Henri III] sur les nouveaux troubles de ce royaume [Paris, avril 1585]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1585, in-8°, 24 pp.

Sur le titre, marque de F. Morel.

214. — Edict du roy [Henri III] sur la réunion de ses subjects à l'Église catholique, apostolique et romaine [Paris, juillet 1585]; leu et publié en la Court de parlement, à Paris, le roy y séant, le 18 juillet 1585. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1585, in-8°, 16 pp.

Page 16 : «Leu et publié à son de trompe... par moy, Thomas L'Auvergnat, crieur juré... accompagné de Philippes Noyret, commis de Michel Noyret, trompette...».

215. — Déclaration du roy [Henri III] sur son édict du mois de juillet dernier, touchant la réunion de tous ses subjects à l'Eglise catholique, apostolique et romaine [Paris, 7 octobre 1585]; leu et publié en la Court de parlement, le seiziesme d'octobre 1585. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1585, in-8°, 14 pp., 1 f. n. chiffr., 5 pp. et 1 f. blanc.

A la fin : «Leu et publié à son de trompe... par moy, Thomas Lauvergnat... accompagné de Philippes Noyret, commis de Michel Noyret...»; «Sommaire du privilège du roy»; «De par le roy», mandement au prévôt de Paris et ordonnance de ce dernier.

216. — Déclaration du roy de Navarre [futur Henri IV] sur les calomnies publiées contre luy ès protestations de ceux de la Ligue qui se sont eslevez en ce royaume [Bergerac, 10 juin 1585]. — *A Ortès*, 1585, in-8°, 44 pp.

Par Philippe de Mornay, sieur du Plessis-Marly, d'après le *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2240.

Au verso du titre, permis d'imprimer, en béarnais, au nom de «Loys Rabier, imprimador de son Universitat d'Ortès».

Page 3 (n. chiffr.) : «Au roy», épître dédicatoire signée : Henry, dans laquelle le roi de Navarre accrédite auprès du roi de France, Henri III, les sieurs de Clervant et de Chassincourt, chargés de lui remettre cette *Déclaration*.

Les pages 33-40 sont chiffrées 25-32.

Décrit dans le catalogue Rothschild comme contenant 58 pp.

217. — Déclaration et protestation du roy de Navarre, de monsieur le prince de Condé et monsieur le duc de Montmorency, sur la paix faicte avec ceux de la maison de Lorraine, chefs et principaux auteurs de la Ligue, au préjudice de la maison de France, plus deux lettres escrites dudit sieur roy de Navarre, l'une à messieurs de la Cour de parlement et l'autre à messieurs de la Sorbonne, avec une épistre au roy par un gentilhomme françois (signée : P. D. M.). — *A la Rochelle, jouxte la coppie imprimée à Ortès*, 1585, in-8°, 47 pp.

Les initiales P. D. M. sont sans doute celles de Philippe de Mornay, sieur du Plessis-Marly, auteur de cette *Déclaration*. Cf. *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2209.

218. — Advertissement fait au roy, de la part du roy de Nanarre (*sic*) et de monsieur le prince de Condé, touchant la dernière déclaration de la guerre, 1587. — *Imprimé à la Rochelle, par Jean Portost, imprimeur de la ville*, s. d., in-8°, 8 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Le second *a* de «Nanarre» est renversé.

219. — La Protestation des villes et communautez catholiques de ce royaume de France. — S. l., 1585, in-8°, 8 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Protestation contre la Ligue «si suspecte de caption et circonvention au roy, confusion de son estat, changement du royaume...», etc.

220. — Advertissement sur l'intention et but de ceux de la maison de Guise en

la prise des armes. — S. l., 1585, in-8°, 32 pp.

Par PHILIPPE DE MORNAY, SIEUR DU PLESSIS-MARLY, d'après Barbier.

221. — Readvis et abjuration d'un gentilhomme de la Ligue, contenant les causes pour lesquelles il a renoncé à ladicte Ligue et s'en est departy. — S. l., 1585, in-8°, 1 f. pour le titre, 16 pp. et 1 f. blanc.

222. — Advertissement à la république sur le concille national demendé par le roy de Navarre. — S. l., 1585, in-8°, 24 pp.

223. — Au Roy, mon souverain seigneur, sur les misères du temps présent, et de la conspiration des ennemis de Sa Magesté, par un gentilhomme de l'Eglise... — *A Ortais,* 1585, in-8°, 12 ff. n. chiffr.

Fol. Cij : « Ode à monsieur le prince de Condé ». — Fol. Ciij : « Ode aux poètes françois». — Fol. Ciiij : «Sonnet de l'autheur».

224. — Advertissement au roy de Navarre de se réunir avec le roy et à la foy catholique. — S. l., 1585, in-8°, 16 ff. n. chiffr.

225. — Advis en forme de paradoxe sur le différent de la religion. — *A Paris,* 1585, in-8°, 45 pp. et 1 f. blanc.

226. — L'Occasion des troubles du jourd'huy et le moyen pour obvier à iceux, d'un excellent homme de ce temps, adressé au roy. — S. l., 1585, in-8°, 21 pp. et 1 f. blanc.

227. — Apologie de la paix, représentant tant les proffficts et commodités que la paix nous produict, que les malheurs, confusions et désordres qui naissent durant la guerre. — *A Paris, chez ean Richer, rue Saint-Jean de Latran, à l'enseigne de l'Arbre verdoiant,* 1585, in-8°, 159 pp.

Page 3 : «A monseigneur, messire Philippes Hurault, vicomte de Chiverny et chancellier de France», épître dédicatoire.

Page 73 : «Response au paradoxe de la guerre».

228. — Lettres escrittes de Marseille, contenant au vray les choses qui s'y sont passées les 8, 9 et 10 du moys d'avril dernier, 1585, avec un advertissement sur icelle. — S. l., 1585, in-8°, 24 pp.

Récit de la dictature exercée sur la ville de Marseille par le consul Louis de La Motte d'Ariès.

Il est fait allusion, page 19, aux huguenots qui rompirent la croix de Saint-Martin des Champs à Paris : «Et quelques nuits après, quelque quidam fut surpris par le capitaine du quartier, l'achevant de rompre pour esmouvoir le peuple à sédition».

229. — Discours du voyage de monseigneur le duc de Joyeuse, pair et admiral de France, en Auvergne, Givodan et Rouergue et de la prise des villes de Malzion, Marveges et Peire, escrit par un gentilhomme de l'armée dudit seigneur, à un sien amy. — *A Paris, par Mamert Patisson, imprimeur du roy,* 1586, in-8°, 48 pp.

Page 31 : «Sur le mesme discours», poésie. — Page 33 : « Sur la victoire obtenue en Anjou par monseigneur le duc de Joyeuse, pair et admiral de France, stanses ». — Page 35 : «Sur les victoires de monseigneur le duc de Joyeuse, pair et admiral de France», poésie. — Page 40 : «Sur le même subject, ode pindarique », signée : « R. Estiene ».

230. — Discours stratagémique et déplorable de la mort inopinément advenue de haut et puissant seigneur, monsieur le grand prieur de France, luy vivant, gouverneur de Provence, avec le tumbeau dudict seigneur. — *A Paris, pour Anthoine Salé, colporteur,* 1586, in-8°, 21 pp. et 1 f. blanc.

Après un long préambule relatif à différents faits de l'antiquité, l'auteur raconte très succinctement la querelle survenue à Marseille, le 2 juin 1586, entre Henri d'Angoulême, grand prieur de France, gouverneur de Provence et le «nommé Dativitis», sieur de Rochefort (Pierre Altoviti, baron de Castellane), au cours de laquelle tous deux trouvèrent la mort.

Page 3 : « Au peuple françois, Marc Des Hayes, gentilhomme lyonnais, salut», sixtain signé de la devise : « Sic sors fert ». — Page 4 : « Dixain au lecteur », signé B. F. D. — Page 19 : «Tombeau de monseigneur...; l'ombre parle, sonet », signé de la devise : « Sic sors fert ».

A la fin, bois aux armes de France.

Sur Antoine Salé ou Sallé, libraire colporteur, cf. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires...*, p. 337.

231. — Arrest donné au privé Conseil du roy, touchant l'exécution de l'édict du mois de juillet, pour le renvoy des procez et instances par cy-devant évocquées et renvoyées aux chambres establies suivant l'édict de pacification et au grand Conseil [Paris, 20 août 1585]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1585, in-8°, 6 pp. et 1 f. n. chiffr.

232. — [Lettres-patentes du roy [Henri III] aux baillifs et séneschaux pour la conduicte des gens de guerre, tant de cheval que de pied [Chartres, 12 août 1588], avec l'estat des régimens desdictes compagnies. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1588], in-8°, 8 pp. et 8 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Manquent les 8 pp. chiffr. contenant les *Lettres patentes*. — Le titre de départ, fol. B, porte : «Estat des régimens des compagnies des gens de guerre à pied françoys, que le roy a retenu pour son service, et les lieux où il leur a esté ordonné de s'acheminer et servir».
Un exemplaire complet, découpé et collé dans un recueil in-fol., se trouve à la Bibliothèque nationale, F. 176 Réserve.

233. — Règlement que le roy [Henri III] veut estre observé par les baillifs et séneschaux ou leurs lieutenans, pour l'exécution de l'édict de Sa Majesté sur la réunion de ses subjects à l'église catholique, apostolique et romaine [Paris, 23 décembre 1585]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1586, in-8°, 8 pp.

Sur le titre, marque de F. Morel, figurant aussi sur les pièces suivantes, n°ˢ 234, 235 et 238.
Page 8 : «Leu et publié à son de trompe... par moy, Thomas Lauvergnat, crieur juré, accompagné de Anthoine Du Mesnil et Charles Labye, trompettes...»

234. — Lettres-patentes de déclaration du roy [Henri III] sur son édict du mois de juillet, pour l'exécution de la saisie, vente des biens meubles et perception des immeubles de ceux de la nouvelle opinion, et tous autres portans les armes contre Sa Majesté [Paris, 26 avril 1586]; publiées en Parlement à Paris, le deuxiesme de may, mil cinq cens quatre-vingts-six. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1586, in-8°, 8 pp.

235. — Mandement du roy [Henri III] touchant l'exécution de ses édicts précédens contre ceux de la nouvelle opinion [Paris, mai 1586]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1586, in-8°, 5 pp. et 1 f. blanc.

236. — Mandement du roy [Henri III] pour la publication de la trève et intermission des armes, pour punir ceux qui y contreviendront [Champigny, 4 novembre 1586]. — *A Paris, chez Guillaume Linocier, au mont S.-Hilaire, au Vase d'or*, 1586, in-8°, 3 ff. chiffr. et 1 f. n. chiffr.

Sur le titre, bois aux armes de Henri III.
Fol. 3 : «A monsieur de Boisseguin, chevalier de l'ordre du roy, monsieur mon fils, capitaine et gouverneur de la ville et chasteau de Poictiers», lettre de la reine mère, Catherine de Médicis, relative au même objet.
Le texte de cette lettre se trouve reprodu[it] à peu près dans les mêmes termes, mais san[s] date et avec le nom de M. de Malicorne au lieu de celui de M. de Boisseguin, dans *Lettres de Catherine de Médicis*, publ. par M. le comte Baguenault de Puchesse, t. IX, p. 78.

237. — Ordonnance du roy [Henri III] touchant la nourriture et entretenement des pauvres des villes de ce royaume [Paris, 22 mai 1586]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1586, in-8°, 8 pp.

Pour remédier à «la grande affluence des pauvres mendians, tant valides qu'invalides, qui viennent et affluent de toutes pars» en la ville de Paris «des autres villes, bourgs et endroicts» du royaume, le roi décide que dorénavant et à l'exemple de Paris, chaque ville sera tenue de nourrir ses pauvres.

238. — Déclaration du roy [Henri III] contre ceux qui se sont retirez à Sedan, Jamets et autres terres delà la Meuze, appartenantes au duc de Buillon [Paris, 12 mars 1587]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1587, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

239. — Edict du roy [Henri III] pour la vente et alliénation, à faculté de rachapt perpétuel, des parts et portions du domaine de Sa Majesté, dont jouissoit la feue royne d'Escosse pour son dot et

douaire [Paris, mars et 9 juin 1587]. — *A Paris, pour la vefve Nicolas Roffet, sur le pont S.-Michel, à la Roze blanche*, 1587, in-8°, 16 pp.

240. — Lettres-patentes du roy [Henri III] sur la convocation du ban et arrière ban de sa gendarmerie [Meaux, 30 juin 1587]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1587, in-8°, 8 pp.

Page 8 : «Leu et publié... par moy, Thomas Lauvergnat, crieur juré... accompagné de Philippes Noyret, trompette...».

241. — Mandement du roy [Henri III] aux deux cens gentilshommes de sa maison, et tous autres estans couchez sur son estat, et aux quatre compagnies de ses gardes, à ce que ils ayent à le venir trouver à Monstreau Fault Yonne, au 8e d'aoust prochain [Meaux, 6 juillet 1587]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1587, in-8°, 6 pp. et 1 f. n. chiffr.

Page 6 : «Leu et publié... par moy, Jean Desmarets, sergent à verge du roy nostre sire, en son Chastelet de Paris, et commis de Thomas Lauvergnat, crieur juré...».

242. — Mandement du roy [Henri III] pour la convocation de toutes ses compagnies de gens de guerre à Montereau Faut Yonne [Paris, 20 septembre 1587]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1587, in-8°, 7 pp.

Page 7 : «Leu et publié... par moy, Thomas Lauvergnat, crieur juré... accompagné de Philippes Noiret, trompette...».

243. — Mandement du roy [Henri III] à tous seigneurs, gentilshommes, capitaines, lieutenans, enseignes et autres, de s'acheminer promptement à Montargis [Paris, 16 octobre 1587]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1587, in-8°, 6 pp. et 1 f. n. chiffr.

Page 5 : «Leu et publié... par moy, Thomas Lauvergnat, cryeur juré... accompagné de Philippes Noyret, trompette...»

244. — Edict et ordonnance de Charles, par la grâce de Dieu, duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldre, Marchis, marquis du Pont à Monsson (*sic*), comte de Provence, Vaudémont, Blamont, Zutphen, etc., pour le faict de ceux de la nouvelle religion; donné en nostre ville de Nancy, le vingt-deuxiesme jour du mois de mars 1587. — *A Paris, pour Aignan Syrac, selon la coppie imprimée par J. Janson, imprimeur de Son Altezze*, 1587, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

Aignan Syrac, orthographié Syrach par La Caille, exerçait en 1578. Ce doit être le même que Aignan Cyrat, libraire colporteur au Palais en 1586. Cf. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires...*, pp. 90 et 347.

245. — Conférence chrestienne de quatre docteurs théologiens et trois fameux advocats, sur le fait de la Ligue et levée des armes, faite depuis quelques mois en France, au nom de monseigneur le révérendiss. et illustriss. prince, Charles, cardinal de Bourbon, contenant response au libelle intitulé *le Salutaire*, publié par ceux de ladite Ligue, le tout adressé audit seigneur cardinal par le secrétaire qui a réduite (*sic*) en escrit la susdite conférence... — *A Coloigne, de l'imprimerie d'Herman Jobin*, 1586, in-8°, 57 ff.

Fol. 2 : «A très haut, très illustre et révérendiss. prince, monseigneur Charles, cardinal de Bourbon, salut et perpétuelle félicité».

Plusieurs fautes dans le foliotage.

TOME XXIV.

PREMIER ET SECOND ADVERTISSEMENT DES CATHOLIQUES ANGLOIS.

246. — Premier et seconds (*sic*) Advertissements des catholiques anglois aux françois catholiques et à la noblesse qui suit à présent le roy de Navarre... — *(Paris,) chez Guillaume Bichon, rue S.-Jaques, au Bichot*, 1590, 2 parties in-8°, la première de 86 ff. chiffr. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc, la seconde de 167 (lisez 175) ff. chiffr. et 1 f. n. chiffr.

Par Louis Dorléans, avocat ligueur, d'après Barbier qui n'a connu que la première édition de 1586.

Le second *Advertissement* porte un titre spécial.

Au verso du titre de chacune des parties : «Sonnet».

Par suite d'une erreur de foliotage, les fol. 41 à 48 de la seconde partie se trouvent répétés.

247. — Response d'un gentilhomme

françois à l'*Advertissement des catholiques anglois*, en laquelle il traitte la question, si, pour chasser l'hérésie, il faut tuer les héréticques et leur faire la guerre. Ex tumulo ducis Guisii per Michaelem Hospitalium, Franciæ cancellarium :

At tu mea dormis Gallia, nec tot
Orba viris ducibusque domestica vulnera sentis,
Aemula nec regum circumspicis arma potentum.

— S. l., 1587, in-8°, 4 ff. lim. n. chiffr., 295 pp. et 4 ff. n. chiffr., les deux derniers blancs.

Les pièces liminaires comprennent : un «Sonnet» et un avertissement «Aux lecteurs», dans lequel l'auteur déclare «laisser la cuirasse et les pistoles» pour écrire cette réponse.

A la fin, errata.

248. — Lettre d'un gentilhomme catholique françois, contenant brève responce aux calomnies d'un certain prétendu anglois. — *Imprimé nouvellement*, 1587, in-8°, 84 pp.

Par Philippe de Mornay, sieur Du Plessis-Marly, d'après Barbier.

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2194, p. 37.

249. — Réplique pour le catholique anglois, contre le catholique associé des huguenots. — S. l., 1588, in-8°, 23 ff. et 1 f. blanc.

Par Louis Dorléans, d'après Barbier.

Sur le titre, bois représentant le crucifiement.

250. — Apologie de maistre André Maillart, conseiller du roy et maistre des requestes ordinaires de Sa Majesté. — S. l., 1588, in-8°, 72 pp.

Page 3 : tête de page aux initiales I. G.; «A messire Philippe Hurault, vicomte de Chiverny... chancelier de France», épître dédicatoire signée : Maillart; 10 mars 1588.

L'auteur se justifie d'une accusation portée contre lui par «un paillard homme très vil, prévenu en justice, pour retarder le chastiment de son crime». «Il me deffère, dit-il, de trois chefs de charges, qui sont que j'avois quelques moys auparavant faict tuer deux de mes serviteurs domestiques, le premier nommé Le Grand, pour ce, dit-il, qu'il avoit pollu et violé mon liet, secret qu'il dit avoir appris du Grand mesme, l'autre, appellé Robert, pour avoir, dit-il, presté son ministère à ceste desloyauté... le tiers que je voulu faire empoisonner ma femme» (p. 7).

Cette accusation prit corps et fut amplifiée par «un grand nombre des plus séditieux et violents hommes de Paris... poussez à ceste haine mortelle contre moy pour une lettre laquelle y a deux ans passez, par le commandement et prière d'un des plus grands de ce royaume, je rescrits au roy de Navarre... laquelle mise ès mains d'un gentilhomme pour luy porter, des coppies en furent prises et depuis imprimées sans mon sceu» (p. 9).

D'après d'autres accusateurs, A. Maillard aurait en outre «fait mourir, dans l'armée du feu duc de Joyeuse, le seigneur de Gif et son serviteur» (p. 21).

La lettre au roi de Navarre à laquelle l'auteur fait allusion est sans doute celle qui figure ci-dessous, n° 252.

251. — Discours au peuple de Paris et autres catholiques de France, sur les nouvelles entreprises des rebelles et séditieux. — *A Paris, chez Michel de Roigny, libraire, demeurant rue S.-Jacques, aux Quatre Elémens*, 1585, in-8°, 30 pp. et 1 f. blanc.

Les pages 21-22 sont chiffrées 20-21.

252. — Lettre d'un catholique françois au roy de Navarre, pour l'induire à se retourner à l'Eglise apostolique et romaine (Signé : A. D. M.; Paris, 25 janvier 1586). — S. l., 1586, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

Par André Maillard, d'après Barbier.

Fol. 2 : tête de page aux initiales P.L.V.

253. — Apologie ou défence des catholiques unis les uns avec les autres, contre les impostures des catholiques associez à ceux de la prétendue religion. — S. l., 1586, in-8°, 32 pp.

Par Louis Dorléans, d'après Barbier.

254. — Briefve Responce d'un catholique françois à l'apologye ou deffence des ligueurs et perturbateurs du repos public, se disant faussement catholiques unis les uns avec les autres. — *A Bordeaux*, 1586, in-8°, 26 pp. et 1 f. blanc.

Par François Pithou, d'après Barbier.

255. — Responce à toutes les calomnies par cy-devant imposées à la noblesse de France qui s'est opposée à la tyrannie des ambitieux. — S. l., 1586, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

256. — Advertissement à la noblesse de France sur les troubles de ce royaume, par un gentilhomme françoys. — S. l., 1586, in-8°, 8 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Manque le feuillet blanc.

257. — Le Guidon des catholicques sur l'édict du roy, nouvellement publié en sa Cour de parlement, pour la réunion de ses subjects à l'Église catholicque, apostolicque et romaine. — *A Paris, pour Laurent Du Coudret, imprimeur, demeurant en la rue du Bon Puis, près la porte S.-Victor,* 1587, in-8°, 24 pp.

Sur le titre, marque de L. Du Coudret. — Page 24, bois aux armes de Henri III.

258. — Harangue sur les causes de la guerre entreprise contre les rebelles et séditieux du royaume de France, envoyée à monseigneur le duc de Guyse et à toute la noblesse catholique de France, ce 4 d'octobre 1587, par un évesque de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. — *A Paris, selon la copie imprimée à Troyes, pour Jean Dauphin, imprimeur,* 1587, in-8°, 24 pp.

La page 24 est chiffrée 4.

259. — Exhortation aux catholiques de se réconcilier les uns aux autres, pour se deffendre des hérétiques. — S. l., 1587, in-8°, 31 pp.

260. — Sainte et chrestienne Résolution pour les catholiques. — S. l., 1587, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

261. — Remontranse faicte au roy et à la royne mère, par messieurs les cardinaux de Bourbon, de Guyse, assistez de monsieur de Guyse, de Restz, de Joyeuse, et autres pairs de France, sur les plaintes et doléances des troubles de se (*sic*) royaume. — *A Paris, pour Anthoine Sallé,* 1586, in-8°, 23 pp.

Sur le titre, on lit, écriture du temps : «C'est une remonstrance faicte au roy par Messrs du Clergé, qui est belle, mais elle est icy faulsement intitulée».

TOME XXV.

RESPONSE DES CATHOLIQUES FRANÇOIS AUX CATHOLIQUES ANGLOIS.

262. — Responce des vrays catholiques françois à l'*Avertissement des catholiques anglois*, pour l'exclusion du roy de Navarre de la couronne de France, descouvrant les calomnies, suppositions et ruses contenues ès déclarations et apologies du roy de Navarre et des hérétiques, et autres livrets faits contre le roy, son édit de la réunion, ses bons subjets les catholiques et la religion catholique, apostolique et romaine..., traduict du latin. — S. l., 1588, in-8°, 1 f. pour le titre, 575 pp. et 14 ff. n. chiffr.

Par Louis Dorléans, d'après Chaudon. Attribuée avec plus de probabilité par le président de Thou à Denis Bouthillier, avocat. Cf. Barbier, t. IV, col. 317.

Au verso du titre : «Sommaire du livre en quatre poincts»; «Libels diffamatoires confutez en ce livre».

TOME XXVI.

BELLOY.

263. — Apologie catholique contre les libelles, déclarations, advis et consultations faictes, escrites et publiées par les Liguez, perturbateurs du repos du royaume de France, qui se sont eslevez despuis le décez de feu monseigneur, frère unique du roy, par E. D. L. I. C. — S. l., 1585, in-8°, 328 pp., 1 tableau et 4 ff. n. chiffr.

Par Pierre de Belloy, d'après Quérard, *Supercheries littéraires*, t. I, col. 1210.

En trois parties, précédées chacune d'un sommaire.

Sur le titre, marque attribuée à Conrad Bade (1546-1562) par Silvestre, n° 485. Cette marque, que l'on retrouve sur une impression de 1589 (ci-dessous, t. XXVIII, n° 270), est ici flanquée de la devise : «Dieu par le temps retire vérité».

Page 3 : «Préface au lecteur». — Page 15 : «Les noms des principaux auteurs alléguez en ceste apologie». — Page 328 : «Généalogie de la maison de Bourbon», tableau in-fol. — A la fin : «Table des matières»; «Achevé d'imprimer, le 12 de juillet 1585».

264. — Responsio ad præcipua capita Apologiæ quæ falso catholica inscribitur, pro successione Henrici Navarreni in Francorum regnum, auctore Francisco

Romulo. — *Juxta exemplar Romæ editum*, 1588, in-8°, 150 pp.

Réponse à l'ouvrage précédent.
Franciscus Romulus serait le pseudonyme du cardinal Roberto Bellarmino, d'après le P. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, édit. Fevret de Fontette, t. II, n° 18494.

265. — Responce aux principaux articles et chapitres de l'Apologie du Belloy, faulsement et à faux tiltre inscrite *Apologie catholique*, pour la succession de Henry, roy de Navarre, à la couronne de France, traduict nouvellement du latin sur la copie imprimée à Rome, par M. M. — S. l., 1588, in-8°, 180 pp.

Traduction de l'ouvrage précédent. Cf. Barbier, t. IV, col. 308.

266. — Bulle de N. S.-P. pape Sixte V contre Henry de Bourbon [Rome, 9 septembre 1585]. — *A Paris, chez Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, imprimeur de la Saincte Union*, 1590, in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc.

Texte latin.

267. — Bulle de N. S.-P. pape Sixte V contre Henry de Bourbon [Rome, 9 septembre 1585]. — *A Paris, chez Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, imprimeur de la Saincte Union*, 1590, in-8°, 16 pp.

Traduction française.

268. — Moyens d'abus, entreprises et nullitez du rescrit et bulle du pape Sixte V^e du nom, en date du mois de septembre 1585, contre le sérénissime prince, Henry de Bourbon, roy de Navarre, seigneur souverain de Béarn, premier prince du sang de France et premier pair de la couronne, et Henry de Bourbon, aussi prince du sang, pair de France, prince de Condé, duc d'Anguien, par un catholique, apostolique, romain, mais bon françois et très fidèle subjet de la couronne de France... — *A Coloigne, de l'imprimerie d'Herman Jobin*, 1586, in-8°, 8 ff. lim. n. chiffr., 28 pp., 2 ff. blancs, 313 (lisez 413) pp. et 1 f. blanc.

Par Pierre de Belloy, d'après Barbier.
Les pièces liminaires comprennent : «Au roy très chrestien, Henry troisième...», épître dédicatoire; «Table des principaux autheurs alléguez en cest œuvre»; «Déclaration de nostre sanctiss. pape de Rome Sixte V».
Par suite d'une erreur de pagination, les pp. 253 à 313 se trouvent répétées. — La page 312 est chiffrée 313.

269. — De l'Authorité du roy et crimes de lèze-majesté, qui se commettent par ligues, désignation de successeur et libelles escrits contre la personne et dignité du prince... — S. l., 1587, in-8°, 74 ff.

Par Pierre de Belloy, d'après Barbier.
Fol. 2 : «A très haut et très puissant prince, monseigneur Henry de Bourbon, prince de Dombes», épître dédicatoire.

TOMES XXVII ET XXVIII.

RECUEIL DES CHOSES DE LA LIGUE.

270. — Premier [et second] Volume[s] du recueil contenant les choses mémorables advenues soubs la Ligue, qui s'est faicte et eslevée contre la religion réformée pour l'abolir... — S. l., 1587-1589, 2 vol. petit in-8°, le premier de 798 pp., le second de 16 ff. lim. n. chiffr., 1015 pp. et 2 ff. n. chiffr.

Par Simon Goulart, d'après Barbier.
Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2194, ainsi que les deux pièces suivantes.

271. — Lettre d'un gentihomme catholique françois.....

Relié à la fin du *Premier Volume du recueil*.
Un autre exemplaire de cet ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 73, n° 248.

272. — Fidelle Exposition sur la déclaration du duc de Mayene, contenant les exploicts de guerre qu'il a fait en Guyenne. — *Imprimé nouvellement*, 1587, petit in-8°, 35 pp. et 1 f. bl.

Par Philippe de Mornay, sieur du Plessis-Marly, d'après Barbier.
Relié à la fin du *Premier Volume du recueil*.

TOME XXIX.

OEUVRES DE J. DE CAUMONT. UNIVERSITÉ DE PARIS, ETC.

273. — Exhortation à pénitence aux chrestiens, par Jean de Caumont, champenois... — *A Paris, chez Jean Char-*

ron, en la rue S.-Jacques, à l'Arche, devant la rue des Cordiers, 1586, in-8°, 42 ff.

Fol. 2 (n. chiffr.) : «Aux chrestiens», avertissement.

274. — De la Vertu de noblesse, aux roys et princes très chrestiens, par Jehan de Caumont, champenois. . . — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1585, in-8°, 32 ff.

Sur le titre, marque de F. Morel.

275. — De l'Union des catholiques avec Dieu et entre eux-mesmes, par Jehan de Caumont, champenois. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue Sainct-Jaques, aux Colonnes,* 1587, in-8°, 73 pp. et 3 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Sur le titre, marque de N. Nivelle.

Page 3 : tête de page aux initiales L. C.; «A très haut... prince Henry de Lorraine, duc de Guise...», épître dédicatoire signée de l'auteur. — Page 9 : autre tête de page aux initiales L. C.

A la fin : «Ε᾽ις τὴν τοῦ Καυμοντίου νόσον καὶ τὴν ἐπωνυμίαν», signé : «I. τοῦ B. τοῦ ἐν τῇ Σορβώνῃ θεολόγου»; «Decasticon de præmaturo obitu Johannis de Caumont; «Jehan de Caumont, A mon Dieu chante, sonnet sur l'anagrame»; «Quadrains sur les raritez de Jehan de Caumont»; «Approbation des docteurs».

276. — Advertissement des advertissemens au peuple très crestien, par Jean de Caumont, champenois... — *Paris, Nicolas Nivelle,* 1587, in-8°, 31 ff. et 1 f. blanc.

Sur le titre, marque de N. Nivelle.

277. — Du Firmament des catholiques contre l'abisme des hérétiques, où est monstré que le seul catholique sera sauvé et que tous hérétiques, de quelque secte que ce soit, et tous leurs favorisans sont exclus du royaume de Jésus-Christ, tout autant que les idolâtres et adorateurs du diable, par Jean de Caumont, champenois. — *A Paris, chez Jean Charron, en la rue S.-Jaques, près les Jésuittes, à la Galère,* 1587, in-8°, 86 ff.

Le feuillet qui suit le titre est chiffré 3 bien que signé Aij et le foliotage continue. La même anomalie se remarque dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, D. 29404.

278. — Advis d'un prélat de France contre les piperies des ministres des églises nouvelles, à messieurs les gentilshommes séduicts. — S. l., 1587, in-8°, 4 ff. lim. n. chiffr., 22 pp. et 1 f. blanc.

Pièce liminaire : «A monseigneur, monseigneur le prince de Condé», épître dédicatoire, signée : «J. du Tillet, e[vêque] de Meaux»; Paris, 7 novembre 1587.

279. — Advertissements sur la réformation de l'Université de Paris, au roy. — (*Paris,*) (*de l'imprimerie d'André Wechel,*) 1562, in-8°, 100 pp.

Par Pierre de la Ramée, d'après Barbier.

Au verso du titre : «A la royne mère».

L'auteur déplore que le nombre des maîtres se multiplie, sans que celui des étudiants change sensiblement. L'instruction est devenue très coûteuse. Les écoliers sont pressurés dans toutes les branches de l'enseignement. A ce propos, l'auteur donne la liste des diverses sommes que doit payer un étudiant, suivant qu'il apprend la philosophie, la médecine ou la théologie. Les banquets offerts aux maîtres sont dans toutes les branches particulièrement onéreux.

280. — Arrestz de la Court de parlement, donnez par provision les xiij d'aoust 1575 et xx de septembre 1577, pour le règlement et réformation de l'Université de Paris. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1577, in-8°, 37 pp. et 1 f. n. chiffr.

Notes marginales, écriture du temps.

A la fin : «Leu et publié, à son de trompe et cry public, par plusieurs carrefours et endroicts de l'Université de Paris, par moy, Simon Simonnet, sergent à verge..., commis de Pasquier Rossignol, crieur juré.., accompaigné de François Froment, commis de Michel Noiret, trompette...».

Non cité dans J. Dumoulin, *Vie et œuvres de Fédéric Morel.*

281. — De l'Université de Paris, et qu'elle est plus ecclésiastique que séculière. — *A Paris, chez Abel L'Angelier, libraire juré, au premier pilier de la grand' salle du Palais,* 1587, in-8°, 36 ff.

A la fin : «Extraict d'un plaidoyé faict en Parlement par M. A. L. [Antoine Loisel, d'après Barbier], les vendr. six et treziesme uing, et mard. vingt. juill. et douziesme aoust M. D. LXXXVI».

282. — Ample Discours au roy [François II] sur le faict des quatre Estats du royaume de France, composé par I. D. B.

[Joachim du Bellay], angevin. — *A Paris, chez Jean Le Blanc, imprimeur, demeurant en la rue du Paon, au Soleil d'or, près la porte Sainct-Victor,* 1588, in-8°, 23 ff. chiffr. et 1 f. n. chiffr.

Discours en vers sur les quatre états du royaume, c'est-à-dire la noblesse, la justice, l'église et le peuple.

Fol. 1 v° : «A très illustre prince monseigneur le révérendissime cardinal de Lorraine», sonnet.

Fol. 14 : «Fin du présent discours».

Fol. 14 v° : «A monseigneur révérendissime et illustrissime prince, Charles, cardinal de Lorraine, épigramme de messire Michel de l'Hospital», qui s'avoue l'auteur du *Discours* en vers qui suit.

Fol. 15 : «Discours au roy [François II] contenant une brefve et salutaire instruction pour bien et heureusement régner, accomodée à ce qui est plus nécessaire aux mœurs de nostre temps». — Fol. 21 v° : «Fin du discours».

Fol. 22 : «Traduction d'une épistre latine du mesme autheur [Michel de l'Hospital], escripte, peu devant le sacre du roy [François II], à monseigneur le chancelier Olivier, par Scévole de S. Marthe». — Traduction en vers.

283. — Advertissemens aux trois Estats de la France, sur l'entretenement de la paix, au roy très chrestien Henri III du nom, roy de France et de Poulongne. — *A Paris, pour François Tabert, libraire, tenant sa boutique sur le pont aux Musniers,* 1576, in-8°, 12 ff. n. chiffr.

Poésies. — Fol. Aij : «Au roy», sonnet.

Suivant Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires*, p. 347, François Tabert, ou Tabart, n'avait commencé à exercer qu'en 1578.

284. — Les Mémoires et recherches de la dévotion, piété et charité des illustres roynes de France; ensemble les églises, monastères, hospitaux et collèges qu'elles ont fondez et édifiez en divers endroits de ce royaume, au moyen desquelles fondations, Dieu leur a donné féconde et heureuse lignée, par Nicolas Houel, parisien, intendant et gouverneur de la maison de la Charité chrestienne; à la royne mère du roy. — *A Paris, par Jamet Mettayer, imprimeur du roy, demeurant devant le collège de Laon,* 1586, in-8°, 8 ff. lim. n. chiffr. et 32 ff. chiffr.

Les pièces liminaires comprennent : «A très haute... princesse, madame Catherine de Medici (*sic*), royne mère du roy...», épître dédicatoire signée de l'auteur; «Les noms des autheurs desquels ce livre a esté recueilly»; «Extraict du privilège du roy».

Sur cet ouvrage, cf. J. Guiffrey, *Nicolas Houel*, dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXV (1898), p. 255.

285. — Paradoxe de la discorde, par I. D. P. E. — *A Paris, pour Félix Le Mangnier, libraire juré en l'Université de Paris, au Palais, en la galerie allant à la Chancellerie,* 1584, in-8°, 29 (lisez 30) ff.

Le titre de départ, fol. 2, porte : «Que la discorde est plus à louer qu'à blasmer».

Fol. 29 : «Heur à point», devise finale.

Erreurs de foliotage.

286. — Discours sur les estats de France, et si seroit plus expédient que les estats de France fussent annuels et non à vie comme ils sont à présent, et d'avoir des réformateurs des officiers, et le dommage qu'apporte la vente des estats, par I. L. P. I. C. D. — *A Paris, chez Jean Richer, rue Saint-Jean de Latran, à l'enseigne de l'Arbre verdoyant,* 1587, in-8°, 22 ff. et 2 ff. blancs.

Fol. 22 v° : visa de la censure portant sur «deux discours, l'un du divorce de mariage, l'autre sçavoir s'il est expédient que les estats de France soient annuels, composez par J. L. P. J. C. D.».

287. — La Légende de maistre Jean Poisle, conseiller en la Cour de parlement de Paris, contenant quelques discours de sa vie, actions et déportements en son estat, et les moyens qu'il a tenus pour s'enrichir. — *Imprimé l'an de grâce M. D. LXXVI,* in-8°, 69 pp. et 1 f. blanc.

Réquisitoire contre le conseiller Jean Poisle, accusé par la rumeur publique d'avoir ruiné en procès plus de deux cents personnes. Ses méfaits y sont racontés tout au long, avec les noms et la nature des biens qu'il s'appropria à Paris et à Saint-Gratien, entre autres, et les noms et qualités des personnes spoliées par lui.

Les pages 49-56 sont chiffrées 41-48 et la page 63 est chiffrée 93.

A la fin : «Baillé par mémoire pour en faire plaincte à l'assemblée des Estats à Sa Majesté, et porté à Bloys par l'un de ceux qui estoient déléguez pour la province de Paris et l'Isle de France, et le tout communiqué en ladite assemblée».

Sur Jean Poisle ou Poille, cf. *Inventaire des registres des insinuations du Châtelet de Paris*, nos 2504 et 4699, et *Mémoires-Journaux* de P. de L'Estoile, t. II, p. 19-21, 28, 65-68, etc.

288. — Advertissement et discours des chefs d'accusation et points principaux du procès criminel fait à maistre Jean Poisle, conseiller en la Cour de parlement, à la requête de maistre René Le Rouillier, aussi conseiller en icelle Cour, partie civile, monsieur le procureur général du roy joint avec luy, et responce à un factum qu'il a fait imprimer sous son nom contenant ses défences. — S. l., 1582, in-8°, 1 f. pour le titre et 57 (lisez 58) pp.

Les pages 24, 26, 31, 33 à 36, 52, 53, 58 sont chiffrées 26, 25, 13, 32 à 35, 53, 52, 57.

289. — Exhortation aux habitans de Paris d'estre aulmosniers et miséricordieux, par une abondance de charité, compassion et libéralité chrestienne vers les pauvres pestiférez destituez de moyens, comme aussi d'avoir en honneur ceux qui les solicitent..., par M. N. M. René Benoist, docteur en théologie et curé de Sainct-Eustache, à Paris. — (*Paris*), *pour Jean Postel, imprimeur, demeurant rue de Montmartre, à l'enseigne de la Garde du roy,* s. d., in-8°, 8 ff. n. chiffr.

Au verso du titre : «A messieurs de la police de Paris», épître dédicatoire.

290. — Abjuration de plusieurs huguenots et héréticques du païs de Provence et Languedoc, faicte publiquement et volontairement par le seigneur Jean M. Grillo, gentilhomme salernitain et autres, devant monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal d'Armignac, y assistant monseigneur le révérendissime archevesque d'Avignon, avec autres prélatz et seigneurs, tant ecclesiastiques que séculiers; avec une lettre de luy-mesme et autres, en laquelle est traicté des causes de leurs conversions à la saincte foy catholicque. — *A Paris, par Michel de Roigny, rue Sainct-Jacques, à l'enseigne des Quatre Elémens,* 1586, in-8°, 24 pp.

Page 8 : «La manière tenue en l'abjuration».
Page 8 : «Lettre du Sr Jean Matthieu Grillo, salernitain, à réverend Père, frère Matthieu Grillo, religieux de l'ordre de sainct Dominicque».
La page 23 est chiffrée 22.

291. — Le Retour d'un gentilhomme à la catholique, par Jean de Lavardin, abbé de L'Estoille. — *A Paris, chez Robert Le Fizellier, rue S.-Jaques, à la Bible d'or,* 1582, in-8°, 100 pp.

Sur le titre, marque de R. Le Fizellier.
Page 3 : «Préface du gentilhomme».
Page 11 : «Sonnet du gentilhomme».

292. — Traicté sur les généalogies, alliances et faicts illustres de la maison de Montmorancy. — *A Paris, par Pierre Chevillot, imprimeur, demeurant rue d'Erras, devant le petit Navarre, à l'enseigne Sainct-Jean l'Evangéliste,* 1579, in-8°, 38 ff. et 2 ff. blancs.

Par Françoise Rose ou par Jean de La Gessée, d'après Barbier.
Fol. 2 : tête de page aux initiales P[ierre] C[hevillot].

293. — Discours sur la maladie et derniers propos de monsieur le mareschal de Montmorency. — *A Paris, par Pierre Chevillot, imprimeur, demeurant rue d'Erras, devant le petit Navarre, à l'enseigne Sainct-Jean l'Evangéliste,* 1579, in-8°, 16 pp.

294. — Brief Traicté et déclaration de l'an jubilé et efficace des pardons et indulgences, données et octroyées par le souverain évesque de Rome, aux fidelles chrestiens, l'an M. D. LXXVI, par F. Noel Tallepied, religieux de l'ordre S. Françoys du convent de Ponthoise... — *A Paris, chez Jean Parant, rue S.-Jacques,* 1576, in-8°, 28 ff. n. chiffr.

Au verso du titre : «A très illustre et vertueuse princesse, madame Loyse de Lorraine, royne de France, F. Noël Tailepied, son très humble orateur, désire salut», épître dédicatoire, datée du couvent des Cordeliers de Paris, 15 août 1576. — Fol. Aij v° : «Préface au lecteur», signée de la devise : «Peu et bon». — Fol. Giij v° : «Oraison», signée de la devise : «Scissis pedibus gradior». — Fol. Giiij : «E. I. Camus cord., au lecteur», huitain signé : V. D. M. I. Æ.

TOME XXX.

DIVERS DISCOURS DE L'AN 1586 [À L'AN 1591].

295. — Remonstrance aux trois Estats de France sur la guerre de la Ligue. —

Nouvellement imprimé, 1586, pet. in-8°, 55 pp.

L'auteur énumère les petites villes prises par les Ligueurs. «Je laisse, ajoute-t-il (p. 20), plusieurs chasteaux en diverses provinces pris à moins de dix livres de pouldre, dont la Ligue eust fait sonner les cloches et fait gaigner tous les merciers du Palais, s'elle les eus pris par l'effort du canon».

296. — Remontrance à la France sur les maux qu'elle souffre et les remèdes qui luy sont nécessaires. — *Imprimé nouvellement*, 1588, pet. in-8°, 63 pp.

297. — De l'Obéissance deue au prince, pour faire cesser les armes et restablir la paix en ce royaume. Au roy. — *A Caen, chez Jaques Le Bas, imprimeur du roy*, 1590, pet. in-8°, 39 pp.

298. — Deux Traitez, l'un de la guerre, l'autre du duel, au roy de Navarre, par B[ERTRAND] DE LOQUE, daulphinois. — S. l., 1588, pet. in-8°, 144 pp. et 1 f. blanc.

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2219, qui attribue l'impression à Hierosme Haultin, à la Rochelle.

Les pages 97-103 sont chiffrées 93-99.

299. — Le Francophile pour très-grand, très-chrestien, très-magnanime et très-belliqueux prince, Henry Auguste 4, roy de France et de Navarre, contre les conspirations du roy d'Espagne, du pape, et des rebelles de France. — S. l., 1591, pet. in-8°, 134 pp. et 1 f. blanc.

Page 3 : «Au roy», épître dédicatoire signée A. M. [ANDRÉ MAILLARD, d'après Barbier]; Chartres, 6 août 1591.

300. — Sonnets sur la corruption et malice de ce temps. — S. l., 1591, pet. in-8°, 8 ff. n. chiffr.

Vingt-trois sonnets dirigés contre la Ligue.

TOME XXXI.

DEFFAICTE DES REISTRES À AULNEAU.
MORT DE LA ROYNE D'ESCOSSE.
1587.

301. — Histoire ample et très véritable, contenant les plus mémorables faits advenuz en l'année 1587, tant en l'armée commandée par monsieur le duc de Guyse, qu'en celle des Huguenots conduite par le duc de Bouillon, envoyée par un gentil-homme françois à la royne d'Angleterre, reveue, corrigée et augmentée par l'auteur; troisiesme édition. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rüe S.-Jacques, au Bichot*, 1588, in-8°, 51 ff. et 1 f. blanc.

Par CLAUDE DE LA CHASTRE, d'après Barbier.

302. — Accort et capitulation faict entre le roy de Navarre et le duc de Cazimir pour la levée de l'armée des reistres venus en France en l'année 1587 [Friedelsheim, 11 janvier 1587]. — *A Strasbourg, chez Oelboum Heugst, imprimeur*, 1587, in-8°, 40 pp.

303. — Protestation et déclaration du roy de Navarre [futur HENRI IV] sur la venue de son armée en France [Fontenay-le-Comte, 14 juillet 1587]. — S. l., 1587, in-8°, 8 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Par PHILIPPE DE MORNAY, SIEUR DU PLESSIS MARLY, d'après le *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2240.

304. — Du Passage et route que tiennent les reistres et allemans, estans repoussez par le duc de Lorraine, avec le nombre des gens d'ordonnance de leur gendarmerie. — *A Paris, pour Michel Buffet, demourant près le collège de Lysieux*, 1587, in-8°, 1 f. pour le titre, 12 pp. et 1 f. n. chiffr.

A la fin : portrait sur bois du duc de Deux-Ponts, de trois quarts à gauche, en un médaillon ovale : «De la route et deffaicte des reistres sur les limites de Lorraine», huitain.

305. — La nouvelle Deffaicte et surprinse des reistres, faicte par monseigneur le duc de Guyse, mardy matin vingt-quatriesme jour du présent mois de novembre mil cinq cens quatre vingts sept, dedans Aulneau, ensemble comment ils furent surprins et le nombre des morts, blessez et prisonniers. — *Chez Didier Millot, demeurant rue de la petite Bretonnerie, près la porte S.-Jacques*, 1587, in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc.

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2218.

306. — Discours véritable de la desfaicte des reistres protestans à Aulneau, par les armes de monseigneur le duc de Guyse, prinses et conduictes par le commandement et soubs l'auctorité du roy, le mardi XXIIII novembre 1587. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue Sainct-Jacques, à l'enseigne du Bichot*, 1587, in-8°, 16 ff.

Le verso du titre porte : «Pour ce que les imprimeurs, poussez d'un desir de quelque petit gain, se sont hastez de mettre en lumière les premiers advis qu'ils ont peu tirer de la desfaicte de l'armée estrangère appellée et conduicte par les hérétiques en ce royaume, et que néantmoins plusieurs capitaines ou autres, plus curieux des certaines que des premières nouvelles, ont désiré en voir le discours véritable, parmy une infinité d'autres qui se font en diverses façons et à la discrétion des discoureurs, cestui-cy, à l'instante prière de gens d'honneur, a esté dressé par les capitaines mesmes et gentilshommes qui ont assisté aux exploitz de guerre qui ensuyvent».

307. — Le Bouteselle à cheval à la noblesse catholique de France, pour le secours de nostre roy très-chrestien, par G. DE LA TAYSSONNIÈRE. — *A Paris, pour Jehan Boudin, imprimeur et libraire, demeurant rue S.-Victor, près le collège du cardinal Le Moyne*, 1587, in-8°, 16 pp.

Page 3 : «Au roy», épître dédicatoire. — Page 5 : «Le Boute selle...», poésie terminée par «Fin de la sourdine royale». — Page 12 : «Idylie de la modeste et vertueuse amitié d'un gentilhomme non courtizan envers sa maistresse», poésie.

La page 16 est chiffrée 17.

D'après Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires...*, p. 42, Jean Boudin n'avait exercé que jusqu'en 1586.

308. — Congratulation au roy sur sa victoire et heureux succès contre l'estranger, par E. PASQUIER, conseiller et advocat de Sa Majesté en la Chambre des comptes. — *A Paris, chez Abel L'Angelier, au premier pillier de la grand'salle du palais*, 1588, in-8°, 64 pp.

Au verso du titre : «Au roy», sonnet.

309. — Harangue au peuple de France sur les louanges des anciens François et de nostre très chrestien roy de France et de Poloigne, Henry 3, naguères empesché à repousser les estrangers, pour la manutention de l'Estat et resjouissance de son heureux retour en sa ville de Paris, présentée à Sa Majesté, par M. PIERRE POISSON, SIEUR DE LA BODINIÈRE, angevin. — *A Paris, chez Denis Cotinet, imprimeur près la porte S.-Marceau, à la Pie*, 1588, in-4°, 8 ff.

Fol. 2 : tête de page aux initiales D[enis] C[otinet].

310. — Discours véritable de ce qui s'est passé en la ville d'Estampes et ès environs, depuis le vingt-troisiesme octobre jusques au cinquiesme de décembre mil cinq cens quatre-vingts-sept. — *A Paris, chez Jean Richer, rue Sainct-Jehan de Latran, à l'Arbre verdoyant*, 1588, in-8°, 42 pp. et 1 f. blanc.

Récit de la bataille d'Aulneau et des circonstances qui l'ont précédée et suivie, raconté «à la soldade et grossièrement» par un témoin oculaire faisant partie du régiment du sieur de Longnac.

311. — L'Argument de la victoire que le roy s'est acquise sur les ristres (*sic*). — *A Paris, chez Jean Richer, rue Sainct-Jehan de Latran, à l'Arbre verdoyant*, 1588, in-8°, 15 pp.

Poésie. — Page 16 (n. chiffr.) : «Du tiltre de ce petit traité», quatrain.

312. — La nouvelle Deffaicte des reistres, par monseigneur le duc de Guyse, faicte le dimanche, vingt-deuxiesme jour de novembre mil cinq cens quatre-vingts-sept, ensemble le nombre des morts et prisonniers. — *Chez Didier Millot, demeurant rue de la Petite-Bretonnerie, près la porte Sainct-Jacques*, 1587, in-8°, 8 pp.

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2217.

313. — Ad nobilis cujusdam Germani literas, super Germanorum auxiliaribus copiis nuper fusis et caesis, clarissimi viri responsio. [«Ex nostro Tusculano», 1er mai 1587 et 1er janvier 1588.] — *Parisiis, apud Guillelmum Bichonium, via Jacobaea, sub signo Hinnulei*, 1588, in-8°, 55 pp.

Le titre de départ, page 3, porte : «Ad Rodolphi Gesnerii, Herbipolensis, literas, de Germanorum auxiliaribus copiis a rege Navarrae et principe Condensi, per Clervantium

et Segurtium, tantopere solicitatis, clarissimi cujusdam viri responsio. Quas ad me (Fr. Mofendia) dedisti literas, in meo Tusculano, quod Lutetia non longius quadringentis stadiis abest, pridie idus aprilis accepi...».

Page 33 : «Ejusdem clarissimi viri ad Rodolphum Gesnerium, de Germanicarum suppetiarum in Galliam irruptione et earumdem exitio, literae».

314. — Advertissement à tous les bons catholiques de rendre grâces à Dieu, sur la victoire obtenue contre les hérétiques et polytiques de ce temps. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue Sainct-Jacques, au Bichot*, 1588, in-8°, 8 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Poésies sur la victoire d'Auneau.

315. — Hymne à la louange du très haut et très magnanime prince Henry de Lorraine, duc de Guyse, pair et grand maistre de France, par Hierosme de La Pra, forésien, avec une élégie à l'Envie. — *A Paris, chez Didier Millot, demeurant en la rue de la Petite Bretonnerie, près la porte S.-Jacques*, 1588, in-8°, 13 pp.

Sur le titre, portrait d'Henri de Lorraine, duc de Guise, de trois quarts, tourné à gauche, dans un médaillon ovale, portant en légende : Henri de Lorrai dux de Guise· pair et g· m· de f·

316. — Plainte et doléance faicte au roy et à la royne, sa mère, par monseigneur le duc de Guise, faict en la ville de Meaux; ensemble est traicté touchant le faict de la guerre. — S. l., 1587, in-8°, 7 ff. n. chiffr. et 1 f. blanc.

Sur le titre, petit bois aux armes de France.

317. — Bref Discours au roy suyvant la protestation qu'il a fait de prendre les armes pour la tuition et défence de la religion catholique. Au roy. — *A Paris, chez Guillaume Linocier, au mont S.-Hylaire, à l'enseigne du Vase d'or*, 1587, in-8°, 16 pp.

318. — Advertissement du moyen par lequel tous troubles et diférens de ce temps seront assopis et ostez, par M. M.-R. Benoist, au peuple catholique de France... — *A Paris, par Jehan Boudin, imprimeur et libraire, près la porte S.-Victor, devant le collège du Cardinal Le Moyne*, 1587, in-8°, 16 pp.

Le titre de départ, page 3, porte : «... A messieurs les habitans de Paris.»

319. — La Harangue faicte à la royne d'Angleterre, pour la desmouvoir de n'entreprendre aucune jurisdiction sur la royne d'Écosse. — S. l., 1588, in-8°, 28 pp. et 2 ff. blancs.

Par M. de Belliévre, d'après Barbier.

320. — Oraison funèbre de la très chrestienne, très illustre, très constante Marie, royne d'Escosse, morte pour la foy, le 18 fébrier 1587, par la cruauté des Anglois herétiques, ennemys de Dieu, sur le subject et discours de celle mesme qui fut faicte en mars, à Nostre-Dame de Paris, au jour de ses obsèques et service, et lors prononcée par R. P. messire Renauld de Beaune, archevesque de Bourges, patriarche d'Acquitaine, conseiller du roy en son Conseil privé et d'estat. — S. l., 1588, in-8°, 48 pp.

Page 44 (n. chiffr.) : «Epitaphium Mariae, Scotiae reginae», poésie latine. — Page 46 (n. chiffr.) : «Epitaphe de la royne d'Escosse, douairière de France», poésie française. — Page 47 (chiffr. 48) : «Mariae Stuartae, Scotorum reginae, tumulus», distiques latins signés : N. P. A., et «Regale monumentum», prose latine signée : P. C. — Page 48 (n. chiffr.) : «Sonnet», signé : N. R. P. [Nicolas Rapin, d'après Quérard, *Supercheries*.]

321. — Apologie ou défense de l'honorable sentence et très juste exécution de défuncte Marie Stevard, dernière royne d'Ecosse, enrichie de plusieurs exemples par comparaisons et diverses histoires d'empereurs, rois et papes, cidevant advenues, avec les opinions d'hommes entendus en tel cas et plusieurs raisons tirées, tant du droit civil que du droit canon; ensemble aussi la response à certaines objections faites par ceux qui tiennent le parti de ladite royne d'Ecosse, selon le contenu qu'on peut voir de tous les chapitres, en la page suivante; aprez la fin du livre, sont adjoustées les copies des lettres, actes et articles qui servent à découvrir et à bien vérifier la trahison de ladite royne d'Ecosse, etc., à l'encontre de la royne, de la noblesse et de l'estat d'Angleterre, le tout traduit d'anglois en

françois, suivant l'original imprimé à Londres par Jean Ouinted. 1587... — *Imprimé nouvellement*, 1588, in-8°, 3 ff. n. chiffr., 4 p. d'errata, 3 ff. n. chiffr., le dernier blanc, et 287 pp.

Traduction de l'ouvrage de Maurice Kyffin, intitulé : *A Defense of the honorable sentence and execution of the Queene of Scots...* Cf. *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2372.

Les pièces liminaires comprennent : «Le contenu du livre»; «Le translateur au lecteur françois vrayment françois», épître au milieu de laquelle on a intercalé «Fautes survenues à l'impression».

A la fin : «Prière du translateur».

322. — Chrestien Advertissememt (*sic*) aux refroidiz et escartez de l'ancienne Eglise catholique, romaine et apostolique, contenant une exhortation salutaire pour reprendre le chemin qu'ils ont délaissé [Montgoubert, 22 octobre 1565]; ensemble deux petits traictez aux amateurs de la paix [Montgoubert, 20 août 1570], par Jehan de Marconville. — *A Paris, pour la vefve Nicolas Roffert* (sic), *demeurant sur le pont Sainct-Michel, à la Rose blanche*, 1586, in-8°, 28 ff.

Fol. 25 v° : «Extraict du privilège du roy» accordé à Jean Dallier pour «les œuvres composés par Jehan de Marconville, gentilhomme percheron». — Fol. 26 : «Resjouissance du peuple françois à cause de la paix, qui sont lieux recueilliz de la Bible et accommodez au temps présent».

323. — Discours d'un vertueux catholique qui est une juste et vraye deffense de la majesté très chrestienne, et ample responce contre ses capitaux ennemis des (*sic*) hérétiques du jour d'huy, leurs grandes et atroces injures, calomnies, maldisances, trahisons, machinations et conjurations très iniques et desseins fort à craindre et à redouter [1er janvier 1585]. — S. l., 1587, in-8°, 28 ff.

Fol. 2 : «Contre les huguenots tacites, c'est-à-dire les fins rusez et dissimulez hérétiques», épître latine finissant par : «Ex libro tertio, G. L. N. De vera religione christiana, vere ortodoxa».

324. — Litéarchie contre les percitieux esprits, libelles, calomnies et apologies naguieres faictes par aucuns hérétiques, ennemis de Dieu, du roy et des princes chrestiens, au scandale de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, pour la conversion des dévoyez, restitution de l'estat, et assopissement de ces troubles, reveüe et corrigé par les docteurs. — S. l., 1587, in-8°, 42 ff. et 2 ff. blancs.

325. — Les Plaintes et doléances des catho. et le remède qu'il y faut apporter. — S. l. n. d., 31 pp.

Titre de départ.

326. — [Remonstrance aux Françoys sur les vices qui, de ce temps, règnent en tous estats, avec le remde (*sic*) à iceux, par M. Clément Marchant. — *A Paris, chez Jean Richer, rue Saint-Jean-de-Latran, à l'Arbre verdoyant*, 1588,] in-8°, 3 ff. lim. n. chiffr. et 48 ff.

Manquent les trois feuillets liminaires comprenant le titre et l'épître dédicatoire «A monsieur maistre Philippe Huard, docteur en théologie de la Faculté de Paris et curé de Sainct-Suplice lez Paris», signée de l'auteur et datée «en vostre estude», 20 décembre 1575.

Un exemplaire complet se trouve à la Bibliothèque nationale, Lb34. 142.

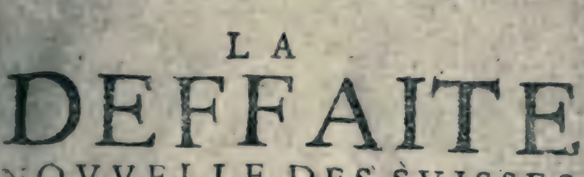
327. — La prise de la ville d'Aubenas, ville capitale du païs du Vivarois, faite par monsieur le comte de Tournon, sur les rebelles au roy qui l'avoient occupé l'espace de trente deux ans, avec le nombre des huguenots qui ont esté tuez. — *A Paris, chez Guillaume Linocier, au mont Sainct-Hilaire, à l'enseigne du Vase d'or*, 1587, in-8°, 19 pp. et 1 f. blanc.

Page 20 (n. chiffr.) : «Extrait de la permission» contenant défense à tout autre qu'au bénéficiaire, d'imprimer cette pièce, sous peine de dix écus d'amende applicables aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Paris.

328. — Discours véritable du siège mis devant la ville de Montbard, en Bourgongne, par le sieur de Tavane, associé des reitres du Biarnois, avec la résistance et deffaicte desdicts reistres par les habitans de laditte ville, avec la trahison descouverte. — *A Paris, chez Denis Binet, imprimeur, près la porte Saint-Marcel*, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

Le titre de départ, page 3, porte : «Coppie d'une lettre escripte à monseigneur le duc de Mayenne, par les habitans de la ville de Monbard».

29



LA
DEFFAITE
NOVVELLE DES SVISSES,

par les Albanois, qui ſont de la
ſuitte de Monſieur le Duc
de Guyſe.



A PARIS.
Par Hubert Velu, demeurant Ruë
d'Arras, pres la porte S. Victor.
M.D.LXXXVII.

Bois utilisé pour les relations de faits de guerre imprimées par Hubert Velu *(1577-1615)*

329. — La Deffaite nouvelle des Suisses par les Albanois qui sont de la suitte de monsieur le duc de Guyse. — *A Paris, par Hubert Velu, demeurant rue d'Arras, près la porte S.-Victor,* 1587, in-8°. 4 ff. n. chiffr.

Sur le titre, bois représentant une bataille.

330. — La Prinse de Blamont en Allemaigne par monsieur le duc de Guyse, et de la seconde levée des reistres en la Germanie. — *A Paris, par Hubert Velu, demeurant en la rue du Bon Puys,* 1588, in-8°. 15 pp.

Sur le titre, portrait d'Henri de Guise de trois quarts à gauche dans un médaillon ovale, portant en légende : «Henri de Lorrai· dux de Guise pair· et G· de F· et paraissant du même type que celui de la pièce décrite ci dessus n° 315. — Au verso du dernier feuillet-bois aux armes de Lorraine.

331. — Le Discours de la mort du duc de Bouillon, avec la forme de son testament et les derniers propos qu'il a tenuz à ceux de Genefve, lorsqu'il décéda, qui fut le 28 de janvier dernier mil cinq cens quatre-vingt huict. — *A Paris, pour Hubert Velu, demeurant en la rue du Bon Puys,* 1588, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

332. — Sur la Mort inopinée de magnanime prince, Henry de Bourbon, prince de Condé, remonstrance à la France, S. G. D. C. H. D. L. D. R. — *A Paris, chez Léger Delas, rue Sainct-Jacques, au Soleil d'or,* 1588, in-8°, 24 pp.

Sur le titre, fleuron aux initiales H. T.

333. — Déclaration de monsieur de la Noue sur la prise des armes pour la juste défence des villes de Sedan et Jametz, frontières du royaume de France et soubz la protection de Sa Majesté. — *A Verdun, par Mathurin Marchant,* 1588, in-8°, 20 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

A la fin : «Sonnet».
Une autre édition de cette pièce a été décrite dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2224.

TOME XXXII.

BARRICADES. DE LA SUCCESSION À LA COURONNE.

334. — Déclaration de monseigneur le duc de Guise, avec la copie des lettres par luy escrittes, tant au roy qu'aux habitans des villes catholiques du royaume de France [Paris, 17 mai 1588], plus la copie d'une lettre que messieurs de la ville de Paris ont escrite aux habitans des villes catholiques du royaume de France, le 18 may 1588. — *A Paris,* 1588, in-8°, 1 f. n. chiffr. pour le titre, 14 pp., pp. 17-20, 4 pp., pp. 10-13.

La lettre de «messieurs de la ville de Paris» est écrite le jour même de la reconstitution du corps de ville sous la pression des chefs de la Ligue. Elle semble être la première missive de cette «copieuse et intéressante correspondance entretenue par l'échevinage parisien avec les municipalités de nombreuses villes, en vue de réchauffer leur zèle pour la Ligue». Cf. *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. IX, pp. 118 et 123, où cette lettre ne figure pas.
L'exemplaire de la Bibliothèque nationale Lb34. 464 présente les mêmes anomalies dans la pagination.

335. — Histoire très véritable de ce qui est advenu en ceste ville de Paris, depuis le septiesme de may 1588, jusques au dernier jour de juin ensuyvant audit an. — *A Paris, pour Michel Jouin, rue Sainct-Jacques,* 1588, in-8°, 32 pp.

Par Louis de Saint-Yon, échevin de Paris, d'après Barbier.
Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2221.

336. — Discours véritable sur ce qui est arrivé à Paris le douzième de may 1588, par lequel clairement on congnoit les mensonges et impostures des ennemis du repos public allencontre de monseigneur le duc de Guise, propagateur de l'église catholicque. — *A Paris, chez Didier Millot, demeurant en la rue de la Petite Bretonnerie, près la porte Sainct-Jacques,* s. d., in-8°, 16 pp.

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2221.

337. — Exhortation aux vrays et entiers catholiques, en laquelle est ensemble

démonstré que ce qu'est derniérement arrivé à Paris n'est acte de rébellion contre la majesté du roy. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue Sainct-Jacques, à l'enseigne du Bichot,* 1588, in-8°, 1 f. n. chiffr., 30 (lisez 28) pp. et 1 f. blanc.

Justification de la Journée des barricades, 12 mai 1588.
Il n'y a pas de pages chiffrées 16 et 24.

338. — Déclaration de la volonté du roy [Henri III] faitte depuis son departement de Paris [Chartres, mai 1588]. — *A Paris, par Pierre Ménier, demeurant rue d'Arras, près la porte S.-Victor, jouxte la copie imprimée à Chartres,* 1588, in-8°, 14 pp. et 1 f. n. chiffr.

Lettres circulaires dans lesquelles le roi raconte la journée des barricades et fait appel à la fidélité de ses sujets. Le nom de la ville destinataire, page 13, et la date du jour, page 14, sont laissés en blanc.
Sur le titre, armes de Henri III. — A la fin, bois aux armes de France.

339. — Edict du roy [Henri III] pour l'establissement d'un asseuré repos au faict de la religion catholicque, apostolique et romaine, et union de ses subjects catholiques avec Sa Majesté pour l'extirpation des scismes et hérésies par tout son royaume, pays et terres de son obéissance [Rouen, juillet 1588] avec les articles... — *A Paris, par le commandement du roy,* 1588, 6 pp. et 9 ff. n. chiffr.

Fol. Biiij : «Articles accordez au nom du roy entre la royne, sa mère, d'une part, monseigneur le cardinal de Bourbon et monseigneur le duc de Guyse, tant pour eux que pour les autres princes, prélats, seigneurs, gentilshommes, villes, communautez et autres qui ont suivy le party, d'autre part».

340. — Déclaration du roy [Henry III] sur son édict de l'union de tous ses subjects catholiques [Blois, «en l'assemblée des Estats», 18 octobre 1588]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy, Jamet Mettayer aussi imprimeur dudit sieur et L'Huillier, libraire juré,* 1588, in-8°, 17 pp. et 1 f. n. chiffr.

Page 7 : «Lecture faicte à haute voix par le secrétaire d'estat, remonstrance fust faicte par l'archevesque de Bourges [Renaud de Beaune], président aux Estats en l'ordre ecclésiastique, sur sa dignité et grandeur de ce serment et observation d'iceluy».
Page 8 : «Edict du roy sur l'union de ses subjects catholiques...», daté de Rouen, juillet 1588.
Les deux derniers feuillets sont en double.

341. — Propos tenus au roy à la présentation de la requeste des princes, seigneurs et communautez de l'Union pour la deffence de la religion catholique apostolique et romaine. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jacques, à l'enseigne des Deux Colomnes,* 1588, in-8°, 6-7 pp.

A la suite : «Propos tenus par les députez de la ville de Paris».

342. — Requeste présentée au roy par messieurs les cardinaux, princes, seigneurs et les députez de la ville de Paris et autres villes catholiques, associez et unis pour la défence de la religion catholique, apostolique et romaine. — S. l. n. d., in-8°, 18 pp. et 1 f. blanc.

Titre de départ.
Le texte de cette *Requeste* se trouve reproduit dans *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris,* t. IX, p. 130, sous la date du 23 mai 1588.

343. — Responce du roy [Henri III] sur la requeste présentée à Sa Majesté par messieurs les cardinaux, princes, seigneurs et des députez de la ville de Paris et autres villes catholiques, associez et unis pour la deffance de la religion catholique, apostolique et romaine [Chartres, 28 mai 1588]. — *A Paris, jouxte la copie de Pierre Chevillot,* 1588, in-8°, 15 pp.

Sur le titre, portrait de Henri III de trois quarts tourné à droite, dans un cadre ovale portant en légende : Henri III D·G· Frano (*sic*) et Polon·rex.

344. — Suitte de la requeste présentée au roy par messieurs les cardinaux et princes, traictant des causes et moyens de l'union des catholiques pour la conservation de leur religion. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue Sainct-Jacques, à l'enseigne du Bichot,* 1588, in-8°, 15 pp.

345. — Les Propos que le roy [Henri III] a tenuz à Chartres aux députez de sa Cour de parlement de Paris.

— *A Paris, à l'Olivier de Pierre L'Huillier, rue Sainct-Jaques,* 1588, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

346. — Coppie des lettres envoyées par Nostre Sainct-Père le pape [Sixte V] à monsieur le cardinal de Bourbon et à monseigneur le duc de Guyse, donnée à Rome, le quinziesme de juillet 1588. — *A Paris, chez Didier Millot, demeurant rue de la Petite Bretonnerie, près la porte Sainct-Jacques,* 1588, in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc.

Texte latin et traduction française.

Le pape les félicite de leur dévouement à la cause catholique, et accrédite auprès d'eux l'évêque de Brescia, comme légat du Saint-Siège.

347. — Lettres-patentes du roy [Henri III] contenants le pouvoir octroié par Sa Majesté à monsieur le duc de Guyse, pair et grand maistre de France, gouverneur et lieutenant général pour Sadicte Majesté en ses païs de Champagne et de Brie [Chartres, 6 août 1588], avec la harangue de monsieur Versoris. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1588, in-8°, 14 pp. et 1 f. n. chiffr.

Page 12 : «La Harangue faicte par monsieur Versoris», analyse du discours prononcé par l'avocat Pierre Versoris après lecture des lettres du roi.

A la fin, bois aux armes de France.

348. — Lettre envoyée par le roy [Henry III] à monseigneur le révérendissime cardinal de Gondy, évesque de Paris, ou à messieurs ses vicaires généraux, par laquelle Sa Majesté enjoinct et mande de jurer et faire jurer le contenu en l'édict de réunion, tant par les ecclesiastiques du diocèse de Paris [Chartres, 6 août 1588]. — *A Paris, jouxte la coppie de Jean Le Blanc,* 1588, in-8°, 6 pp. et 1 f. blanc.

349. — Lettres-patentes du roy [Henri III] pour la solde de cinquante mille hommes, avec l'exemption des gens d'églises et autres officiers y dénommez [Paris, 26 mars 1588], avec commission de monsieur le prévost de Paris ou son lieutenant sur icelles [Paris, 3 mai 1588]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1588, in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc.

Sur le titre, marque de F. Morel.

350. — Harangue au roy très chrestien faite à Chartres par monseigneur Don Bernardin de Mendoça, ambassadeur pour le roy d'Espagne vers Sa Majesté. — S. l., 1588, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

Page 9 : «Responce du roy». — Page 11 : «Exécration sur l'Angleterre», poésie. — Page 12 : «Sur les alliances des roys de France et d'Espagne», poésie. — Page 13 : «Inscription pour le roy catholique d'Espagne», quatrain.

351. — La Harangue faicte au roy par la noblesse de la France, sur les guerres et troubles de son royaume, faict à Rouen, en ce mois de juing 1588. — *A Paris, jouxte la coppie imprimée à Rouen,* s. d., 8 ff. n. chiffr.

352. — Lettre de monseigneur [Louis de Gonzague, duc] de Nevers présentée au roy estant en son conseil le 6 aoust 1588. — S. l., 1588, in-8°, 12 pp., non compris le titre et 1 f. blanc.

Au verso du titre, avertissement non signé exposant les motifs qui ont déterminé la publication de cette lettre adressée au roi et «leue publiquement en son conseil à Chartres».

Dans cette lettre datée de Chartres, 6 août 1588, le duc de Nevers s'engage à assister le roi «trois ans continuels, avec cent gentilshommes à cheval armez», entretenus à ses frais.

353. — Lettre (*sic*) patentes du roy [Henri III] déclaratives des droicts, priviléges et prérogatives de monseigneur le cardinal de Bourbon [Chartres, 17 août 1588] publié en la Cour de parlement, le vingt-sixiesme jour d'aoust, l'an 1588. — *A Paris, jouxte la coppie de Fédéril* (sic) *Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1583 (*sic*), in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc.

Page 9 : «Requeste faicte par maistre Anthoine Hotman, advocat dudict seigneur», pour la lecture, la publication et l'enregistrement de ces lettres.

354. — Traicté sur la déclaration du roy pour les droits de prérogative de monseigneur le cardinal de Bourbon. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue Saint-Jacques, au Bichot,* 1588, in-8°,

8 ff. lim. n. chiffr., le dernier blanc, et 158 pp.

Par Antoine Hotman, d'après le *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2240, qui décrit l'ouvrage.

355. — De la Succession du droict et prérogative de premier prince du sang de France, déférée par la loy du royaume à monseigneur Charles, cardinal de Bourbon, par la mort de monseigneur François de Valois, duc d'Anjou; du traitté du sieur Matthieu Zampini I. C., de ce que Grégoire de Tours, Aimonius et autres historiens de la France ont laissé par escrit. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue Sainct-Jacques, au Bichot,* 1588, in-8°, 62 pp. et 1 f. n. chiffr.

A la fin, tableau généalogique.

356. — Traicté de la succession de la couronne de France. — S. l., 1588, in-8°, 40 pp.

357. — Le Droict de Mr le cardinal de Bourbon à la couronne de France, défendu et maintenu par les princes catholiques françois. — *A Paris, par Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, imprimeur de la Saincte-Union,* 1589, in-8°, 21 pp. et 1 f. blanc.

358. — Examen du discours publié contre la maison royalle de France et particulièrement contre la branche de Bourbon, seule reste d'icelle, sur la loi salique et succession du royaume, par un catholique, apostolique, romain, mais bon françois et très fidèle subjet de la couronne de France. — *Imprimé nouvellement,* 1587, in-8°, 16 ff., pp. 17 à 355 et 1 f. blanc.

Par Pierre de Belloy, d'après Barbier. — Sur le titre, marque attribuée à Conrad Bade (1546-1562) par Silvestre n° 485 : elle se retrouve identique sur une impression de 1585 (ci-dessus n° 268) et sans devise, sur une impression de 1589, (n° 270).

359. — Responce aux calomnies proposez contre les catholiques. — S. l. n. d., in-8°, 59 pp., et 2 ff. blancs.

Cette pièce est citée dans le P. Lelong, éd. Fevret de Fontette, t. II, n° 28492, sous la date de 1588.

Sur le titre, on lit, écriture du temps : «Ceste response est principalement contre Belloy et fut faicte apres la route d'Auneau, 1587». Ce serait donc Pierre de Belloy qui serait visé dans ces lignes : «Un certain personnage, qui souloit gaigner sa vie à instruire ceux qui se vouloient faire recevoir ès estats de judicature, se voyant à présent de grand loisir, s'est mis aux gaiges de ceux qui en veullent à la maison de Guise...

«Quelqu'un bien affectionné à ceste maison luy auroit respondu; luy desdaignant avoir affaire à autre qu'à des princes, a fait faire une réplique par un sien amy, à l'exemple de Clément Marot qui feit respondre à Sagon par un sien vallet...

«Non seulement il est accusé, mais fait prisonnier pour avoir esté surpris faisant des mémoires, affin de soustenir que justement la royne d'Eescosse (*sic*) avoit esté décapitée..»

Une pièce de cette nature, dirigée contre Marie Stuart, a été décrite ci-dessus, col. 90, n° 321.

Le titre est paginé 1. — Les pages 3 et 57 sont chiffrées 2 et 27.

360. — Sommaire Responce à l'*Examen* d'un hérétique sur un discours de la loy salique faussement prétendu contre la maison de France et la branche de Bourbon... — S. l., 1587, in-8°, 39 pp.

L'initiale ornée et les caractères du titre de départ se retrouvent identiques dans la pièce suivante.

361. — Réplicque faicte à la *Responce* que ceux de la Ligue ont publiée contre l'*Examen* qui avoit esté dressé sur leur précédent discours touchant la loy salique de la France. — S. l., 1587, in-8°, 52 pp. et 2 ff. blancs.

Par Pierre de Belloy, d'après Barbier.

L'auteur écrit au début de cette pièce : «Je n'ay pas voulu donner la peine à mon amy de réplicquer à la *Responce* que quelque railleur a faicte sur l'*Examen du discours* de la loy salique, naguères imprimé et publié en ce royaume...». Il semble donc, contre l'avis de Barbier, que l'auteur de cette *Réplicque* n'est pas Pierre de Belloy lui-même, mais un de ses amis; c'est ce que pensaient d'ailleurs ses adversaires. Cf. ci-dessus n° 359.

Page 3 (chiffr. 2) : tête de page employée concurremment par Jean Richer et par Didier Millot.

Page 4, l'auteur dit : «Dictes-moy, je vous prie, qui sont ceux qui ont jamais mesdit de Sa Majesté, ne sont-ce pas les prévosts bouchers de la Ligue...? Qui sont ceux qui conjurent contre luy et ses principalles citez, ne sont-ce pas les abbez de leur faction...? parlez à celuy qui a esté mis à la Bastille ces jours passez, il a apporté du duc de Parme de fort belles mémoires, singulièrement la manière, la science et l'art de faire des pé-

tarts pour rompre les portes des maisons bourgeoises de Paris...»

362. — La Prise de Beauvais-sur-Mer, par La Garnache dit Genevois, le 4 de ce présent mois de janvier, et comme le capitaine Jehan, commendant au chasteau, luy ayant rendu, le reprit le mesme jour avec le susdict Genevois, et deffait toute sa trouppe, ainsi que pourrez entendre par le fil de ce discours digne d'estre veu. — *A Paris, pour la veufve de François Plumion, à la rue d'Arras, près la porte S.-Victor, devant le Petit Navarre, à l'image S. Jean,* 1588, in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc.

Il s'agit de Beauvoir-sur-Mer, en Bas-Poitou.

363. — Le Passage heureux de l'armée du roy au Poictou, à la barbe de ses ennemis, qui n'y ont sceu donner aucun empeschement. — *A Paris, pour Pierre Mercier, rue du Bon Puys, à l'Escrevisse,* 1588, in-8°, 15 pp.

Marches et contremarches de l'armée du roi de Navarre en Anjou et en Poitou, et passage de la Loire par l'armée du roi de France en septembre 1588.

364. — Des Inhumanitez et cruaultez de l'armée du roy de Navarre en Poictou, conduitte par le seigneur de La Trimouille [Montreuil-Bellay, 9 septembre 1588]. — S. l., 1588, in-8°, 1 f. pour le titre, 15 (lisez 13) pp.

Il n'y a pas de page 6. — La page 10 est chiffrée 11.

365. — Discours et traité de la prise des ville et chasteau de Mauléon, par monsieur le duc de Nevers. — *A Paris, chez Geoffroy Perichet, tenant sa boutique contre les meurs du Palais, au Chef S. Jehan,* 1588, in-8°, 19 pp.

Le titre de départ, page 3, porte : «... Lettre d'un gentilhomme de l'armée de Poictou à un sien amy estant en cour», datée (p. 11) : «Du camp, ce 15 jour de novembre 1588». — Page 12 : «Copie du traité de la reddition des ville et chasteau de Mauléon», 13 novembre 1588.

366. — La Prise de la ville et chasteau de Montagu par monseigneur le duc de Nevers, avec la capitulation par luy faicte à ceux qui occupoient ladicte ville, ensemble le roolle des chasteaux, maisons fortes et autres places assises audit pays de Poitou, estant ès environs des villes de Mauléon et Montagu, esquelles mondit seigneur duc de Nevers a baillé en garde à gentilshommes catholiques. — *A Paris, chez Pierre Hury, au mont S.-Hylaire, à la cour d'Albret,* 1588, in-8°, 16 pp.

Le titre de départ, page 3, porte : «Lettre d'un gentilhomme estant en l'armée de Poictou envoyée à un sien amy...», datée (p. 10) : «De Montagu, ce 10 décembre 1588».

Page 11 : «Articles accordez par monseigneur le duc de Nevers, prince de Manthoue, pair de France, gouverneur pour le roy en Picardie et lieutenant général pour Sa Majesté en son armée de Poictou, aux sieurs de Coulombières, commandant de présent pour le roy de Navarre en la ville et chasteau de Montagu, de Preaux, maistre de camp des gens de pied estans en icelle, et autres gentilshommes, remettant ladicte ville et chasteau de Montagu entre ses mains».

367. — Discours des dessains et entreprises vaines du roy de Navarre et de sa retraicte du païs d'Anjou [Bourgueil, 19 août 1588]. — *A Paris, par Pierre Mercier, rue du Bon Puis, à l'Escrevisse,* 1588, in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc.

368. — Le Discours de la prinse subtille de la ville et chasteau de Maraine, à quate (*sic*) lieue près de la Rochelle, par monsieur de Laverdin, ensemble le nombre des morts et prisonniers, qui fut le vingt-cinquiesme jour du moys de mars, 1588. — *A Paris, pour François Le Fèvre, demeurant à la rue Saint-Jaques près les Mathurins,* s. d., in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc.

Le titre de départ, page 3, porte : «La prinse subtille de l'isle de Maran...». C'est en effet de Marans, sur la Sèvre, qu'il s'agit.

369. — La Deffaite et prinse du fils du sieur de Nuet, gouverneur de Sedam, le samedy deuxiesme jour de juillet dernier, par les trouppes de monseigneur le duc de Lorraine, avec le nombre des morts et prisonniers. — *A Paris, chez Didier Millot, demeurant rue de la Petite Bretonnerie, près la porte Sainct-Jacques,* 1588, in-8°, 15 pp.

370. — Discours du siège mis et leve

devant Sartlat en Périgord, par le viconte de Turaine, le 12 de ce mois, après avoir perdu une bonne partie de son armée, ainsi que pourrez voit (*sic*) en ce petit traité, avec le nombre des morts.— *A Paris, pour la veufve de François Plumion, à la rue d'Arras, près la porte S.-Victor, devant le Petit Navarre, à l'image S. Jean,* 1588, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

371. — Bref Discours sur la deffaicte des huguenots, advenue le x de juin mil cinq cens octante-huict, au pays et comté de la Haute Marche, et comme monsieur de Charon et autres capitaines les ont assiégez, ensemble le nombre des morts et blecez et détenuz prisonniers. — *A Paris, chez la vefve François Plumion, demeurant en la rue d'Arra,* 1588, in-8°, 15 pp.

Page 16 (n. chiffr.) : «Allusion sur le nom de la ville d'Aün», poésie.

372. — La grande et merveilleuse Deffaite des trouppes du roy de Navarre, advenu au pays et comté de la Haute Marche en Lymosin, le x de juin 1588, avec les noms des capitaines tuez et nombre des soldats qui y ont esté tuez et blessez. — *A Paris, sur la coppie de Pierre Menier,* 1588, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

373. — Coppie des lettres missives d'un gentilhomme allemant, contenant l'exécution et mor du barron d'Aune, chef des dernières trouppes des reistres descenduz en France, du 2 jour de febvrier dernier (Signé : Wolfgang Durlin; Hildeberg, 2 février 1588). — *A Paris, pour la veufve de François Plumion, à la rue d'Arras, près la porte S.-Victor, devant le Petit Navarre, à l'image S. Jean,* 1588, in-8°, 12 pp. et 1 f. blanc.

374. — Coppie d'une lettre escritte de la ville du Mans par un personnage d'honneur et digne de foy, du dimanche 26 jour de juin 1588, sur les dégats et désordres qui se font au pays du Mayne par les trouppes du duc d'Espernon et autres. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue Sainct-Jacques, au Bichot,* 1588, in-8°, 6 pp. et 1 f. blanc.

375. — Responce faicte à la Ligue, par un gentilhomme françois. — S. l., 1585, in-8°, 16 pp.

Discours favorable à la paix et au parti du roi, hostile à la Ligue.

376. — Discours au peuple de Paris et autres catholiques de France, sur les nouvelles entreprises des rebelles et séditieux. — *A Paris, chez Michel de Roigny, libraire, demeurant rue S.-Jacques, aux Quatre Élémens,* 1585, in-8°, 30 pp. et 1 f. blanc.

La page 29 est chiffrée 19.

377. — Lettres d'un François sur certain discours faict naguères pour la préséance du roy d'Hespagne [9 février 1586]. — S. l. n. d., in-8°, 22 pp. et 1 f. blanc.

Par François Pithou, d'après Barbier. Titre de départ.

378. — Extraict d'un traicté de la grandeur, prééminences et prérogatives des roys et du royaume de France. — S. l. n. d., in-8°, 50 pp. et 1 f. blanc.

Par François Pithou, d'après Barbier. Titre de départ.

TOME XXXIII.

SUR L'ÉDICT DE L'UNION. 1588. D'ESPERNON.

379. — Panégyrique de l'henoticon ou édict de Henry III, roy de France et de Poloigne, sur la réunion de ses subjets à l'Église catholique, apostolique et romaine; avec une sommaire exposition d'iceluy et ample discours des moyens de purger les royaumes d'hérésies, schismes, troubles et séditions, par M. Honoré de Laurens, conseiller du roy et son advocat général en la Court de parlement de Provence... — S. l., 1588, in-8°, 8 ff. lim. n. chiffr., 368 pp.

Les pièces liminaires comprennent : deux sonnets signés B. Sigurian de Clapies, sieur de Vauvenargues et César de Nostre Dame; «Honorato Laurentio viro clarissimo, in Aquensi senatu regio consiliario et patrono, Franciscus Fortius Andinus I. C., in illo senatu advocatus», poésie latine; «ΟΝΟΜΑΣΤΡΟΦΗ», poésie latine signée «I. Stephanus Thomassinus, causarum patronus, clarissimi illius senatoris filius»; «H. Lau-

rentii, regis in supremo senatu consiliarii et patroni, integerrimi ac facundissimi, anagramma», signé C. Cadentius I. C.; «Ad eundem ejusdem aliud per Prosop.»; «In pium sancti placiti regii panegyricum ad eundem virum ornatiss.», poésie latine signée Ph. Henricus I. C.; «Sur le panégyrique de monsieur de Laurens, conseillier et advocat général du roy, sonnet», signé Du Périer; «A monsieur de Laurens, conseillier et advocat général du roy, sonnet», signé L. de Gallaup; «Au très chrestien roy de France et de Poloigne, Henry III, sur l'édict de juillet 1585, sonnet» signé L. de Gallaud; «Table des principales matières contenues en ce présent discours panégyrique de l'édict»; «Sonnet» signé Simon; citations de saint Jérôme, visa de la censure et privilège du roi.

Les pages 117, 197, 204, 266, 305, 346 sont chiffrées 317, 198, 224, 396, 205, 376.

380. — Commentaire et remarques chrestiennes sur l'édict d'union de l'an 1588, où est descrit le devoir d'un vray catholique contre les polytiques de nostre temps. — *A Paris, chez Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, imprimeur de la Sainte Union*, 1590, in-8ᵉ, 149 pp. et 1 f. n. chiffr.

Page 3 : «A monseigneur... le duc de Mayenne...», épître dédicatoire signée L. S. V. — Page 5 : «Ode sur l'union des catholiques françois».

A la fin, privilège d'ordre général en date du 18 avril 1589.

381. — Discours sur l'édict de pacification révoqué par le roy et de la punition des hérétiques. — S. l., 1588, in-8°, 54 pp. et 1 f. blanc.

Les pages 46-48 sont chiffrés 49-51.

382. — Au Roy, sur le faict de l'édict de pacification. — S. l. n. d., in-8°, 10 ff. n. chiffr. signés A-B par 4, C par 2, car. goth.

Le titre est en caractères ronds.

Le titre de départ porte : «Sommaire sur le faict de la religion».

383. — Seconde Epistre d'un advocat qui souloit estre de la prétendue religion, envoyée à ceux de la mesme prétendue, pour monstrer que l'édict du mois de juillet dernier et l'abbréviation du temps à l'esgard des hommes ont esté saintement faicts pour le salut des hommes et repos de la France [28 octobre 1585]. — *A Paris, chez Pierre Cavellat, rue Sainct-Jacques, à l'Escu de Florence, et Léon Cavellat, près S.-Hilayre*, 1586, in-8°, 29 pp. et 1 f. n. chiffr.

384. — Discours sur les calomnies imposées aux princes et seigneurs catholiques par les politiques de nostre temps. — S. l., 1588, in-8°, 107 pp.

Les pages 31, 98, 100, sont chiffrées 13, 78, 110.

A la fin, on lit, écriture du temps : «Jehan Aubry».

385. — Articles de la Saincte Union des catholiques françois. — S. l., 1588, in-8°, 35 ff. et 1 f. blanc.

Le fol. 35 est chiffré 25.

Sur le titre, bois représentant le calvaire dans un encadrement rectangulaire.

386. — Remonstrance aux Françoys pour les induire à vivre en paix à l'advenir. — *A Paris, chez Jean Le Blanc, imprimeur, demeurant en la rue du Paon, au Soleil d'or, près la porte S.-Victor*, 1588, in-8°, 16 pp.

387. — Remonstrance faicte à monsieur d'Espernon, entrant en l'église cathédrale de Rouen, le 3 de may 1588, par le pénitentier dudit lieu. — *A Paris, jouxte la coppie de Jean Richer*, 1588, in-4°, 4 ff. n. chiffr.

Par Jean Dadré, auquel une délibération capitulaire en date du 2 mai 1588 avait donné cette mission, d'après Lebreton, *Biographie normande*, t. I, p. 365. Cf. Arch. Seine-Inférieure G. 2176, fol. 215 v°.

A la fin : «Responce».

388. — La Réception solennelle de monseigneur le duc d'Espernon à l'admirauté de France, l'unziesme jour de janvier 1588, en la Court de parlement, avec les harengues y prononcées, colligée et reveue par H. D. Riz. — *A Paris, par Hubert Velu, demeurant à la rue du Bon Puys*, s. d., in-8°, 22 pp. et 1 f. n. chiffr.

Au verso du titre, bois représentant le duc d'Épernon de trois quarts, à droite, dans un médaillon ovale, portant en légende : Jean Loys de Nogaret de la Valette, duc d'Espernon.

Au recto du dernier feuillet : «Extrait du privilège», daté du 22 janvier 1588. — Au verso, bois aux armes d'Henri III.

389. — Histoire tragique et mémorable de Pierre de Gaverston, gentilhomme gascon, jadis le mignon d'Édouard 2, roy d'Angleterre, tirée des chroniques de Thomas Valsinghan, et tournée de latin en françois, dédiée à monseigneur le duc d'Espernon. — S. l., 1588, in-8°, 4 ff. lim. n. chiffr. et 32 pp.

Allusion violente aux rapports de Henri III et du duc d'Epernon.

Par JEAN BOUCHER, curé de Saint-Benoît, et non Pierre Boucher comme il est indiqué dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2222, qui décrit l'ouvrage d'après une édition de 41 pp.

390. — Réplique à l'*Antigaverston* ou responce faicte à l'histoire de Gaverston, par le duc d'Espernon. — S. l., 1588, in-8°, 34 pp. et 1 f. blanc.

Ce pamphlet que le P. Lelong, t. II, n° 18756, prétend dirigé contre Henri de Lorraine, duc de Guise, est au contraire une défense de ce dernier qu'avait, semble-t-il, attaqué ou fait attaquer le duc d'Épernon dans l'*Antigaverston*. L'auteur, peut-être Jean Boucher, apostrophe vigoureusement le duc d'Épernon : «Si n'avez autre chose à dire que le contenu en la responce apologicque qu'avez faicte à l'*Histoire de Gaverston*, vous ne devez craindre que on vende voz escrits devant le Palais, car l'imprimeur n'en retireroit ses fraiz, si d'aventure ne les voulez faire imprimer à voz despens, comme avez faict cy-devant *L'Apologie catholique, Les Moyens d'abuz, Les Quatre Docteurs, La Loy salique, L'Antiguisard, De l'Auctorité du roy, La Déclaration du roy de Navarre, L'Advertissement à la prinse des armes, Discours sur le droict prétendu par ceux de Guyse à la couronne de France, Advertissement sur la réception du concile de Trente, Readvis et abjuration d'un gentilhomme de la Ligue, Advis en paradoxe sur le différent de la religion, Remonstrances des catholiques pacificques à la paix, Lettres escriptes à Marseilles, la Protestation des villes et communautez catholiques du royaume de France, Le Contre Voyage de monsieur de Mayenne, Le véritable sur la saincte Ligue, Les Dangers et inconvénients que la paix faicte avec ceux de la Ligue apporte au roy et à l'estat, Lettre d'un gentilhomme de l'Église, Responce faite à la Ligue par un gentilhomme françois, Déclaration et protestation du roy de Navarre, Lettres du roy de Navarre, au clergé, noblesse et tiers estat de la France, Lettre envoyée au roy par un gentilhomme françois, Advertissement à la république sur le concile nationnal requis par le roy de Navarre, Discours fait à la royne mère du roy par un sien fidèle serviteur, Discours sur la comparaison et élection des deux partis qui sont pour le jourdhuy en France, Advertissement à la noblesse de France par un gentilhomme françois, Responce à toutes les calomnies cy-devant imposées à la deffence des catholicques unis et associez avecques ceux de la religion prétendue refformée, Briefve responce d'un catholicque à l'Apologie ou deffence des ligueurs*, et infinité d'autres telles badineries sorties de vostre boutique et publiées par un personnage qui est encores prisonnier pour ce faict.»

Le personnage visé est certainement Pierre de Belloy emprisonné en 1587 à la suite de la publication de l'*Apologie catholique*.

Dans la suite du pamphlet, il est fait allusion à la famille et à l'origine du duc d'Épernon. — Page 8 : un papillon portant *Giroussens* a été collé sur le nom du village dont le grand-père d'Épernon était notaire.

A la fin, anagramme :

«Le duc d'Épernon par sa vie orde
«En bref sera pendu en corde».

391. — Responce à l'*Antigaverston* de Nogaret, à monsieur d'Espernon, sur quatre anagrammes de son nom. — S. l., 1588, in-8°, 15 pp.

392. — L'estrange Amitié d'Édouard second, roi d'Angleterre, à l'endroit de Pierre de Gaverston, gentilhomme de Gascongne et quelle en fut l'yssue. — S. l. n. d., in-8°, pp. 2-9 et 1-16.

393. — Coppie des lettres escrites à d'Épernon par monsieur l'ABBÉ D'ELBENE. — (*A Paris, pour Gérard Vedie, demeurant rue du Bon Puits*), s. d., in-8°, 21 pp. et 1 f. blanc.

Titre de départ.

Lettre détournant le duc de se rallier à la cause du roi de Navarre.

Page 22 (n. chiffr.) : permis d'imprimer en date du 19 septembre 1589.

394. — Nouvelle Lettre escrite à d'Espernon et à ses aliés sur les misère (*sic*) de la France, par un sien amy estant en son gouvernement de Mets, par laquelle lettre il luy est remonstrer que luy seul est autheur de la ruyne totale de la France. — S. l., 1588, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

Page 3 : épître dédicatoire au duc d'Épernon, signée D. L. C. R.; Metz, 20 mai 1588. — Page 5 : «Élégie sur les causes des misères de ce temps en juillet 1588». — Page 9 : «Sonet à Jean d'Espernon». — Page 10 : «Tombeau du mesme d'Espernon» et «Sonet sur l'armée inopinée des Suisses aus places publique de Paris, douxiesme may mil cinq cens octante-huict.» — Page 11 : «Autre sonet.». — Page 13 : «Quadrain».

395. — Complainte de la France sur les démérites de Jean Louys de Nogaret

de la Valette, duc d'Espernon, présentée au roy. — S. l., 1588, in-8°, 8 pp.

Satire en vers du duc d'Épernon placée dans sa propre bouche et signée de la devise : «Bâti lieu d'honneur».

396. — Lettre au roy par monsieur le duc d'Espernon. — S. l., 1588, in-8°, 12 pp. et 2 ff. blancs.

Le duc proteste de sa fidélité au roi et offre de renoncer à tous les biens qu'il en a reçus, ne souhaitant que de rester dans ses bonnes grâces.

397. — La Confession et repentance d'Espernon des maux qu'il a faict contre les catholiques, envoyé par Zvinglius Antonius, gentilhomme lyonnois, à monsieur son cousin de Linon, gentilhomme natif de ladite ville de Lyon, lequel autheur est cogneu d'un chacun désirant l'augmentation de nostre foy catholique, a fait imprimé ceste présante confession, laquelle luy avoit esté envoyé de la ville de Bono en Navarrois par ledit S. d'Esparnon, son très intime amy. — *Imprimé à Esparnay, chez Tarabin Tarabat, de Francfort*, s. d., in-8°, 5 pp. et 1 f. n. chiff.

Le titre de départ, page 3, porte : «Confession et repantance... P. I. D. P. — A la suite de la «Confession» en prose : «Confession...» en vers, suivie de : «L'Oraison faicte par monsieur d'Espernon à la divine bonté», également en vers.

398. — Discours véritable de ce qui s'est passé dans la ville d'Angoulesme entre les habitans et le duc d'Espernon (Signé : N. D. A.: Angoulème, 14 août 1588). — *A Paris, par la vefve Nicolas Roffet, demeurant sur le pont S.-Michel, à la Rose blanche*, 1588, in-8°, 12 pp. et 2 ff. blancs.

Récit de l'attaque dirigée contre le duc d'Épernon par le maire et les habitants de la ville.

399. — Envoy de l'Église catholique au roy, par monsieur de M., ar. de B. — *Au Mans, par Jehan Morin, libraire, près la grande église de Sainct-Julien*, 1588, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

Par Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, précédemment évêque de Mende, et connu pour cela sous le nom de «Monseigneur de Mende».

Remontrances adressées au roi pour sa conduite envers l'Église.

400. — Exhortation pour la paix et réunion des catholiques françois. — *A Paris, pour la vevfe Nicolas Roffet, sur le pont S.-Michel, à la Rose blanche*, 1588, in-8°, 39 pp.

401. — Les Articles de la paix salutaire et universelle pour jamais, avec le traicté et accord d'icelle entre le peuple de Dieu et ses adversaires en tous estats... — (*Paris*,) *pour Sébastien Molin, rue des Sept-Voix, à la Chiche Face*, 1588, in-8°, 16 ff.

Fol. 2 (n. chiffr.) : «Epistre exhortative au peuple chrestien pour maintenir et avoir pour jamais la paix universelle».

402. — Harangue au roy, à la roine, aux hommes françois sur l'entretenement et reconciliation de la paix, et entrée dudit seigneur en ses villes. — *A Paris, pour Geoffroy Périchel, au Chef Sainct-Jean, au long des murs du Palais*, s. d., in-8°, 12 ff.

Sur le titre, marque de G. Périchel ou Perrichet, aux initiales G. C.; M.C.

A la fin : «Fait le vingtiesme jour d'aoust 1588».

403. — La vertueuse Patience des catholiques. — S. l., 1588, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

A la fin, sixain.

404. — Responce à une lettre envoyée par un gentilhomme de Basse-Bretaigne à un sien amy estant à la suitte de la Cour, sur la misère de ce temps, trouvée à Rouen à la porte de Martinville [Rouen, 28 juin 1588]. — *A Rouen, par Gobille Brioche, près la porte Cochoyse*, s. d., in-8°, 12 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

405. — Remontrance aux princes françoys de ne faire point la paix avec les mutins et rebelles, à monseigneur le duc de Guyse... — S. l., 1587, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

Traduction en vers français par François de Belleforest de l'œuvre latine de Léger du Chesne, d'après Barbier.

Les pièces liminaires comprennent : «Du collier de l'ordre du roy», sonnet: «A très haut et très puissant prince monseig. le duc de Guyse...», épitre dédicatoire signée F. D. B.; deux sonnets.

406. — Effroyable tremblement de terre advenu en la ville et cité d'Angers, le vendredy vingt-cinquiesme mars mil cinq cens octante-huict. — *A Paris, par Pierre Chevillot, en l'allée de la Chapelle Sainct-Michel, au Palais,* 1588, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

Page 11 : «Oraison de Moyse pour le péché du peuple». — Page 12 : «Oraison de Salomon».

TOME XXXIV.

ESTATS DE BLOYS. 1588.

407. — Mandement du roy [Henri III] pour la convocation des Estats généraux de ce royaume, en la ville de Bloys au xv jour de septembre 1588 [Chartres, 31 mai 1588]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1588, in-8°, 12 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Sur le titre, marque de F. Morel. — A la fin, bois aux armes de France.

408. — Articles pour proposer aux Estatz et faire passer en loi fondamentalle du royaume. — *Jouxte la coppie,* 1588, in-8°, 5 pp.

409. — Advertissement aux trois Estats de France, assemblez en la ville de Blois, pour obtenir de Sa Majesté l'interprétation d'une close de son dernier édict de réunion, faulsement exposée par les hérétiques et politiques leurs associez. — S. l., 1588, in-8°, 22 pp. et 1 f. blanc.

410. — Mémoire à ceux qui vont aux Estats, par M. Pierre du Four l'Evesque. — S. l., 1588, in-8°, 32 pp.

Pierre du Four l'Évesque est, d'après le P. Lelong, éd. Fevret de Fontette, t. II, n° 18758, le nom d'un fou très connu alors; le nom du véritable auteur est resté inconnu.

411. — Résolutions que l'on espère devoir estre arrestées en la présente convocation des Estats de ce royaume. — S. l., 1588, in-8°, 15 pp.

Les pages 3 et 14 sont chiffrées 2 et 41.

412. — La Descouverture des deniers salez, dédiée au roy et à messieurs des Estats à Blois, advis très utile et nécessaire pour le recouvrement de notables sommes de finances sur les partizans du sel, au grand soulagement du peuple. — *A Paris, jouxte la coppie de Denys Duval,* 1588, in-8°, 12 pp. n. chiffr., et 1 f. blanc.

La page 3 seule est chiffrée.

413. — Advis au roy. — S. l., 1588, in-8°, 46 pp. et 1 f. blanc,

Avis adressé au roi à l'occasion des États généraux de Blois pour le bon gouvernement du royaume.

414. — La Balance des Estats. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1588, in-8°, 10 pp. et 3 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

L'auteur constatant que la convocation des États de Blois a été faite à l'époque de l'année correspondant au signe de la balance, en conclut qu'il sera fait bonne justice.

Au verso du titre, bois aux armes de Henri III.

A la fin : «Quatrain»; «De felici principum christianorum concordia, xi kal. aug. M. D. LXXXVIII.», poésie latine; «In Panceltii libram», poésie latine; «ΕΙΣ ΠΑΓΚΕΛΤΙΟΝ», poésie grecque.

415. — Bon Advis et nécessaire remonstrance pour le soulagement des pauvres du Tiers Estat. — S. l., 1588, in-8°, 16 pp.

L'auteur étudie la répartition des impôts et en particulier (p. 13) «les baulx des fermes de la ville et fauxbourgs de Paris».

416. — Bref Advertissement aux députez des Estats. — S. l., 1588, in-8°, 40 pp.

Page 7 : «S'ensuivent les points et articles concernans le service de Dieu et de son Église, le proffit et utilité du roy et de la chose publique, selon que l'on a pu estre adverti par les plaintes et doléances communes».

Les pages 39-40 sont chiffrées 38-39.

417. — Mémoires semez par quelques politics aux Estats qui se tiennent en la ville de Bloys, avec la response catholique à iceux. — *A Paris,* 1588, in-8°, 22 pp. et 1 f. blanc.

Page 3 : «Aux lecteurs catholiques, salut et bon zèle en la saincte religion catholique».

418. — Nouvelles de la Cour escrites de Blois, lundy dernier, dixiesme jour d'octobre, contenantes, entre autres choses, l'eslection de ceux qui présideront aux Estats, tant pour l'église, la noblesse que la justice et le peuple. — *A Paris, chez Didier Millot, imprimeur, demeurant près la porte Sainct-Jacques*, 1588, in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc.

419. — La Gloire à Dieu des nouvelles escrites nouvellement de la Cour contenant, outre autres choses, la très chrestienne volonté du roy très chrestien à la réitération de l'édit de paix et union entre les catholiques de son royaume [Blois, 22 et 24 octobre 1588]. — *A Paris, chez Didier Millot, demeurant près la porte Sainct-Jacques*, 1588, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

Au début de cette lettre, l'auteur fait allusion à une précédente épître envoyée par lui au même destinataire, et reprend son récit où il l'avait laissé, c'est-à-dire au dimanche 9 octobre. Cf. ci-dessus, n° 418.

420. — Sommaire de toutes les harangues, édits et ordonnances, remerciement et déclarations, actes et remonstrances qui ont esté faictes et accordées, et serment solemnel par le roy, ses princes et seigneurs, tant des ecclésiastiques que temporels, en ses Estats tenus à Bloys jusques à présent, avec une table et déclaration des livres qui s'ensuivent au second fueillet. — *Jouxte la copie imprimée par Jamet Métayer, imprimeur du roy*, 1588, in-8°, 10 ff. chiffr. et 2 ff. n. chiffr.

Sur le titre, bois aux armes de Henri III.

Fol. 2 : «Livre premier. La Harangue faicte par le roy Henry III de France et de Pologne, à l'ouverture de l'assemblée des trois Estats généraux de son royaume, en sa ville de Blois, le seizième jour d'octobre 1588». — Le fol. 4 n'est pas chiffré.

A la fin : «Au roy», deux sonnets signés : «Cl. Binet, lieutenant général en la séneschaussée et siège présidial d'Auvergne, estably à Riom»; «Au Roy», poésie signée : «Féd. Morel, lecteur et imprimeur ordinaire de vostre Majesté»; «Au Roy, sur la harangue prononcée aux Estats», sonnet et quatrain signés : J. Robelin.

Suivent les livres 2 à 11, détaillés ci-dessous. Manque le livre 12, intitulé «Au roy nostre souverain prince, faicte par L. Charondas Le Caron».

421. — Remonstrance faicte par monsieur le garde des seaux de France [François de Montholon] en l'assemblée des Estats. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy, Jamet Mettayer aussi imprimeur dudit sieur*, 1588, in-8°, 35 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Sur le titre, bois aux armes de France.

Page 36 (n. chiffr.) : «A monseigneur de Montholon, garde des seaux de France», anagramme et sonnet signés : «Séb. Ronillard, de Melun, advocat en Parlement».

Livre 2 du *Sommaire*.

422. — Remerciement fait au roy par monsieur l'archevesque de Bourges [Renaud de Beaune], patriarche et primat d'Aquitaine, au nom des Estats de ce royaume, sur la proposition faicte par Sa Majesté, à l'ouverture de ses Estats, pour la déclaration de sa bienvueillance envers ses subjects, le dimenche xvj d'octobre 1588, jour de l'ouverture des Estats. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy, Jamet Mettayer, aussi imprimeur dudit sieur*, 1588, in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc.

Sur le titre, bois aux armes de France.

Le verso du titre porte : «Le lecteur sera adverty que cy-devant a ésté mis en lumière quelque autre harangue ou proposition faicte au roy, sur l'union de la noblesse catholique, comme présentée au roy par monsieur de Mende, archevesque de Bourges, imprimée à Paris, par André Le Coq, laquelle est supposée et faulsement attribuée audict sieur archevesque et est par luy désadvoué». V. ci-dessous n° 434.

Livre 3 du *Sommaire*.

423. — Remerciement faict au nom de la noblesse de France par le baron de Senecey [Claude de Bauffremont]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy, Jamet Mettayer, aussi imprimeur dudit sieur, et L'Huillier, libraire juré*, 1588, in-8°, 4 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Sur le titre, bois aux armes de France.

Livre 4 du *Sommaire*.

424. — Harangue de monsieur le prévost des marchands, président pour le Tiers Estat [Michel Marteau, sieur de La Chapelle]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy, Jamet Mettayer, aussi imprimeur dudit sieur, et*

L'Huillier, libraire juré, 1588, in-8°, 5 pp. et 1 f. blanc.

Sur le titre : bois aux armes de France.
Livre 5 du *Sommaire*.

425. — Actes de la seconde séance des Estats généraux de France, tenus à Blois, le mardy xviij du mois d'octobre, 1588. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy, Jamet Mettayer, aussi imprimeur dudit sieur, et L'Huillier, libraire juré,* 1588, in-8°, 4 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Sur le titre, bois aux armes de France.
Livre 6 du *Sommaire*.

426. — Déclaration du roi [Henri III] sur son édict de l'union de tous ses subjects catholiques [Blois, 18 octobre 1588]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy, Jamet Mettayer, aussi imprimeur dudit sieur, et L'Huillier, libraire juré,* 1588, in-8°, 17 pp. et 1 f. n. chiffr.

Sur le titre, bois aux armes de France.
Livre 7 du *Sommaire*.
Page 8 : «Edict du roy [Henri III] sur l'union de ses subjects catholiques [Rouen, juillet 1588], vérifié en la Cour de parlement, le vingt-unième jour de juillet, 1588», livre 8 du *Sommaire*.

427. — Briefve Exhortation faicte aux Estats de ce royaume, par monsieur l'archevesque, patriarche de Bourges, [Renaud de Beaune], par commandement du roy, sur le serment solemnel presté par Sa Majesté et par luy requis de ses subjects pour l'entretenement de l'édict d'Union, le mardy xviij d'octobre, 1588, après l'ouverture des Estats. — S. l. n. d., in-8°, 19 pp. et 2 ff. blancs.

Au verso du titre, même avertissement que ci-dessus, n° 422.
Livre 9 du *Sommaire*.

428. — La Remonstrance susdicte faicte, Sa Majesté [Henri III] reprint la parolle, disant. . . — S. l. n. d., in-8°. 5 pp. et 1 f. blanc.

Titre de départ.
Livre 10 du *Sommaire*.
Page 3 : «Sa Majesté a voulu qu'il fust dressé un acte de serment, qu'elle faict selon qu'il est cy après déclaré, pour servir de mémoire perpétuelle d'un acte si solemnel», livre 11 du *Sommaire*.
Page 6 (n. chiffr.) : «Sommaire du privilège», au nom de Fédéric Morel et de Jamet Mettayer.

429. — Harangue faicte au roy par un depputé particulier de la ville de Rouen, dans son cabinet, à Bloys, le 27 octobre 1588. — *A Paris, chez la veufve Dalier, sur le pont S.-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche,* 1588, in-8°, 12 pp.

Les députés du corps commun de la ville de Rouen, aux États de Blois, étaient au nombre de deux : Guillaume Colombel et Robert de Hannivel. (Cf. Farin, *Histoire de Rouen*, 3° éd., t. I, 2° partie, p. 137). C'est probablement à l'un de ces deux personnages qu'il faut attribuer la *Harangue*.

430. — Harangue prononcée devant le roy séant en ses Estats généraux, tenuz à Bloys, le dimanche xv janvier 1589, par messire Charles de Cossé, comte de Brissac, seigneur d'Estelan, etc., grand pannetier et grand fauconnier de France, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, au nom de l'Estat de la noblesse de France à laquelle il présidoit. — *Jouxte la coppie imprimée à Bloys, par Jamet Mettayer, imprimeur du roy, P. L'Huillier,* 1589, in-8°, 17 pp.

431. — Harangue prononcée devant le roy séant en ses Estats généraux tenus à Bloys, le lundy xvj jour de janvier 1589, par maistre Estienne Bernard, advocat au Parlement de Dijon, esleu orateur pour le Tiers Estat de France. — *Jouxte la coppie imprimée à Bloys, par Jamet Mettayer, imprimeur du roy, et P. L'Huillier,* 1589, in-8°, 28 (lisez 26) pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Le verso du titre est chiffré 4 et la pagination continue.
Les signatures font suite à celles de l'ouvrage précédent.
A la fin : «Ejusdem Stephani Bernardi carmen», six vers latins.

432. — Remonstrances très humbles au roy de France et de Pologne, Henry, troisiesme de ce nom, par un sien fidelle officier et subject, sur les désordres et misères de ce royaume, causes d'icelles et moyens d'y pourvoir, à la gloire de Dieu et repos universel de cet Estat, avec

une table des principales matières contenues en ce livre... — S. l., 1588, in-8°, 166 pp. et 6 ff. n. chiffr.

Par Nicolas Rolland, sieur Du Plessis, d'après Barbier.

Il est fait allusion dans cette pièce aux «informations qui ont esté faictes contre les sorciers», en 1578, «par lesquelles un bon nombre de seigneurs et damoiselles de Paris et de tous estats, se trouvèrent grandement chargez» (p. 85); aux «jeux et spectacles publics qui se font les jours de festes et dimanches, tant par des estrangers italiens que par des françois, et par dessus tout, ceux qui se font en une cloaque et maison de Sathan, nommée l'ostel de Bourgongne, par ceux qui abusivement se disent confrères de la passion de Jésus-Christ» (p. 91); aux «fossez de Paris, qui ne laissent pas d'estre remplis de tireurs de harquebuses et d'arcs et de joueurs de quilles, de courte boulle, de carte et de dez» (p. 94).

L'auteur déplore la corruption des mœurs, le luxe de la cour que les parisiens imitent à l'envi (p. 104), la chèreté de la justice (p. 112), l'inobservation du dimanche (p. 120). Il attaque vivement le parti des politiques (p. 143) et fait l'apologie de «deffunct maistre François Le Breton, advocat en Parlement», auteur de pamphlets contre Henri III (p. 153).

Les pages 31, 68, 70, sont chiffrées 33, 69, 72.

A la fin : «Table des principales matières».

433. — Remonstrance ou oraison en forme délibérative, prononcée en l'assemblée des Estats d'un bailliage, par le lieutenant général d'iceluy, contenant la défense et illustration de la religion catholique, apostolique et romaine, approbation du concile de Trente, confirmation de l'obéissance qu'on doit au roy et les moyens de réformer le désordre qui est en ce royaume et d'acquicter Sa Majesté. — *A Paris, chez L'Huillier, rue Sainct-Jacques, à l'Olivier*, 1588, in-8°, 130 (lisez 131) pp.

Au verso du titre : «A Monsieur de Beaulieu», épître dédicatoire signée : D. L. B ; «A vostre maison», 1er août 1588, relative à l'édition de la *Remonstrance*.

Page 3 : tête de page aux initiales D. C.

Il y a deux pages chiffrées 128.

434. — La Harangue et proposition faicte au roy sur l'union de toute la noblesse catholique de France présentée au roy, par monsieur de Mande, archevêque de Bourges. — *A Paris, pour André Le Coq, rue du Bon Puis*, 1588, in-8°, 22 pp. et 1 f. blanc.

Faussement attribuée à Renaud de Beaune et désavoué par lui. Voir ci-dessus, n° 422.

435. — Remonstrances très humbles faites à Henry III, très chrestien et invincible roy des François, des Gaulles et de Polongne, par messire René, comte de Sansay, vicomte héréditaire et parageur de Poictou, etc., estant député de la noblesse dudit pays de Poictou aux Estats généraux de la monarchie françoise en l'an 1588, sur la réformation de tous les ordres, extirpation des hérésies et poursuite contre les hérétiques rebelles [Blois, 23 novembre 1588]. — *A Paris, par Jean Richer et Claude de Montroeil*, 1588, in-8°, 15 pp.

436. — Notables Propos et remonstrance faicte par le très chrestien roy de France et de Pologne [Henri III] à tous les princes, cardinaux, seigneurs et gentilzhommes, en l'assemblée de ses Estatz en la ville de Bloys. — S. l., 1588, in-8°, 16 pp.

Les pages 12, 14, 15, 16 ne sont pas chiffrées.

437. — Au Roy, mon bon maistre, pour les affaires expresses de Sa Majesté (Signé : Chicot). — S. l., 1588, in-8°, 11 pp. et 2 ff. blancs.

Page 7 : «Madame ma maitresse».

Ces deux lettres sont reproduites tout au long, mais avec de nombreuses différences de détails, dans les *Mémoires-Journaux*, de P. de L'Estoile, t. III, pp. 212-216.

Sur le titre, on lit, écriture du temps : «Chiquot».

438. — Requeste par les Estas de la France à messieurs du Conseil. — S. l., 1588, in-8°, 4 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Pamphlet en vers se terminant par : «Responce. Retirez-vous, messieurs, nous faisons nos affaires».

439. — Advertissement faict au roy, le vingtiesme de ce mois, estant à sa ville de Blois. — *A Paris, chez Michel Jouin, rue S.-Jacques, à l'enseigne de la*

Souche, 1588, in-8°, 13 pp. et 1 f. n. chiffr.

Poésie.
Page 3 : «Au roy», épître en prose.
A la fin : «Épigramme au roy», «J'ay peu et paix», poésies, suivies de la mention : «Par Thomas Guiet, m. boulenger, natif de Berry».
Au recto du dernier feuillet, tête de page aux initiales P. H.

440. — Discours sur la procédure indue de ceux de la Ligue, ès Estats convoquez à Bloys par Sa Majesté, depuis leur commencement jusques au mois de novembre dernier, auquel est adjousté une forme de conférence pour venir à union au fait de la religion. — S. l., 1588, in-8°, 80 pp.

La page 47 est chiffrée 48.

441. — Apologie pour la noblesse, par F. D. G. D. N. V. — S. l., 1588, in-8°, 27 pp.

442. — Discours de la fuyte des impositeurs italiens et des regretz qu'ils font de quicter la France et de leur route vers les pays de Barbarie. — *A Paris, pour Jacques Grégoire, imprimeur,* 1589, in-8°, 15 pp.

Pamphlet contre des aventuriers italiens qui, forts de l'appui d'un banquier de Venise, créancier du roi, et de la protection de la reine mère, «s'advancèrent d'usurper et ravir les trois parts du revenu de l'Hostel-Dieu de Paris, sans exception de ce que le reste pourroit advenir... et avec les registres changez et le numéro aussi, rechangèrent les dattes pour au temps advenir ne s'appercevoir de leurs larrecins, sans avoir aucun soucy de la vie ou de la mort des pauvres malades».
Page 16 (n. chiffr.): quatrain.

443. — Advertissement touchant les prières lesquelles sont faictes pour l'heureux succez de l'union du roy très chrestien avec les princes et seigneurs catholiques, comme aussi de l'assemblée des Estats assignée à Bloys, le 15 de septembre ceste année 1588, où il est sommairement traicté de la nécessité et de la bonne qualité de pénitence et d'oraison, par M. R. Benoist, docteur et lecteur du roy en théologie et curé de S. Eustache à Paris... — *A Paris, par Pierre Chevillot, en l'allée de la chappelle S.-Michel, au Palais,* 1588, in-8°, 12 ff. lim. n. chiffr., le dernier blanc, et 128 pp.

A partir de la page 65, le titre courant «Advertissement aux François» est remplacé par «Prières chrestiennes». — Page 123 : «Advertissement notable touchant le bien de l'observation et le mal de la transgression des commandements de Dieu éternel, seigneur et gouverneur de l'univers, tant generallement que particulièrement».
Les pages 62, 95, sont chiffrées 60, 75.

444. — Harangue faicte devant le roy Charles sixiesme et tout le Conseil, contenant les remonstrances touchant le gouvernement du roy et du royaume, moult utile et profitable, faite par maistre Jean Gerson, de par l'Université de Paris... — *A Paris, pour la vefve Nicolas Roffet, sur le pont Sainct-Michel, à la Rose blanche,* 1588, in-8°, 1 f. pour le titre et 162 pp.

Les pages 34, 101, sont chiffrées 33 et 100.

TOME XXXV.

(En déficit.)

Ce tome renfermait, dans l'ordre ci-dessous indiqué, les cinquante et une pièces suivantes, d'après les Tables manuscrites du Recueil :

«Déclaration du roy sur l'observation de ses édicts d'union de ses sujects catholiques pour l'extirpation de l'hérésie, et ensemble les articles déclarez par Sa Majesté sur la mort de Mr le duc de Guyse.» N° 1.

«Déclaration du roy sur l'attentat, félonie et rébellion du duc de Mayenne, duc et chevallier d'Aumalle, etc.» N° 2.

«Déclaration du roy sur l'attentat, félonnie et rébellion des villes de Paris, Orléans, Amiens et Abbeville, et autres leurs adhérans.» N° 3.

«Lettres-patentes du roy par lesquelles est enjoint à tous cappitaines, etc., qu'ils ayent à monter à cheval en équipage requis pour se rendre près de Sa Majesté dans le 12 jour de mars.» N° 4.

«Discours véritable de ce qui est advenu aux Estats généraux de France tenus à Blois en l'année 1588.» N° 5.

«Response aux justifications prétendues par Henry de Valois 3 du nom, sur les meurtres et assassinats de feus messeigneurs les cardinal et duc de Guyse, contenues en sa déclaration par luy faite contre messeigneurs le duc de Mayenne, duc et chevallier d'Aumalle.» N° 6.

«Response faite à la déclaration de Henry de Valois sur l'innocence par luy prétendue de la mort de messeigneurs de Guyse.» N° 7.

«Response des catholiques zélez et unis pour la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine à la déclaration de Henry III de ce nom sur la mort des feus cardinal et duc de Guyse.» N° 8.

«La Nullité de la prétendue innocence et justification des massacres de Henry de Valois par le contraire de son artificielle déclaration.» N° 9.

«Sentence contre Henry de Valois, ses complices, adhérents et fauteurs selon les saints canons de l'Eglise.» N° 10.

«Discours de ce qui s'est fait et passé en la ville d'Orléans par Mr le chevallier d'Aumalle et les habitans d'icelle contre les gouverneurs de la citadelle, etc.» N° 11.

«Requeste présentée à messieurs de la Cour de parlement de Paris par madame la duchesse de Guyse pour informer du massacre et assassinat commis en la personne de Monseigneur le duc de Guyse, etc.» N° 12.

«Arrest de la Cour souveraine des pairs de France donné contre les meurtriers et assassinateurs de messrs les cardinal et duc de Guyse.» N° 13.

«Tria Senatusconsulta super libellis supplicibus senatui oblatis a domina Catharina Cliviensi, vidua Henrici ducis Guysie, etc.» N° 14.

«Hystoire au vray du meurtre et assassinat proditoirement commis et en la personne de Mr le duc de Guyse, et ensemble du massacre aussi perpétré envers Mr le cardinal, son frère, etc.» N° 15.

«Discours déplorable du meurtre et assassinat commis envers très haut et feu Henry de Lorraine, duc de Guyse, etc.» N° 16.

«Le Martyre des deux frères contenant au vray toutes les particularitez les plus notables des massacres, etc.» N° 17.

«Les Cruautez sanguinaires exercées envers feu monseigneur le cardinal de Guyse, avec la remonstrance faite au roy par madame la duchesse de Nemours sur le massacre de ses enfans.» N° 18.

«Advertissement et premières escrittures du procez pour messieurs les deputez des provinces du royaume de France aux prétendus Estats et le peuple et les hérétiers des deffunts duc et cardinal de Guyse aussi demandeurs et joints d'une part contre Henry de Valois, etc.» N° 19.

«Lettres d'union pour estre envoyées par toute la chrestienté touchant le meurtre et assassinat commis envers les personnes de Mr le duc de Guyse et Mr le cardinal, etc.» N° 20.

«Advertissement des nouvelles cruautez et inhumanitez desseignées par le tyran de la France.» N° 21.

«Response du peuple catholique de Paris aux pardons de Henry de Valois semez par ses ministres.» N° 22.

«La Vie et innocence des deux frères contenant un ample discours par lequel l'on pourra aisément rembarrer ceux qui taschent à esteindre leur renom.» N° 23.

«Considérations sur le meurtre commis en la personne de feu Mr le duc de Guyse.» N° 24.

«Oraison funèbre prononcée aux obsèques de Louys de Lorraine, cardinal, Henry, duc de Guyse, frères.» N° 25.

«Remonstrance et complainte de la France aux rois, princes, potentatz, etc., tant du party de l'Union que des rebelles.» N° 26.

«Discours véritable et dernier propos de monseigneur le duc de Guyse, etc.» N° 27.

«Les Regrets de madame la duchesse de Nemours sur la mort de messeigneurs de Guyse, ses enfans.» N° 28.

«Les Regrets et lamentations faites par madame de Guyse sur le trespas de feu Mr de Guyse, son espoux.» N° 29.

«Pleurs et soupirs lamentables de madame de Guyse sur la mort et assassinat, etc.» N° 30.

«Les Plaintes et doléances du prince de Joinville, etc.» N° 31.

«La Détestation des cruautez sanguinaires et abominables de Henry Devalé, en forme de regrets sur la mort et assassinat par luy commis, etc.» N° 32.

«Discours d'un Polonois catholique sur la fuitte de Henry de Valois 3 hors du royaume de Pologne.» N° 33.

«Complainte de tous cappitaines et soldatz catholiques revenus de Poitou sur la cessation d'armes accordée aux hérétiques.» N° 34.

«Les Paroles que le roy d'Espagne tint quand il receut nouvelles de la mort de messeigneurs les cardinal et duc de Guyse, etc.» N° 35.

«La Lettre du roy de Navarre envoyée au roy sur la cruelle mort de monseigneur le duc de Guyse et la déclaration de la deffiance qu'il a du roy.» N° 36.

«Les Regrets lamentables de tous fidelles catholiques sur la mort de feu monseigneur le cardinal de Guyse, etc.» N° 37.

«Constitution du pape Innocent 4e faite au concile général de Lyon et contre ceux qui font assassiner quelcun.» N° 38.

«Le Tumbeau de messeigneurs le cardinal et duc de Guyse, avec plusieurs sonnets, et plus un hymne de la sainte ligue des catholiques unis.» N° 39.

«La Coppie d'une lettre envoyée par un gentilhomme de l'armée de monseigneur le duc de Mayenne et en laquelle est contenu la seule cause pourquoy le duc de Longueville et La Noue avec leur armée font approche de la ville de Paris.» N° 40.

«Contrecarre aux sinistres desseins de Henry de Valois.» N° 41.

«Exhortation aux parisiens très catholique; et ceux qui veulent exposer corps et biens pour l'édification et deffense de l'Église catholique, apostolique et romaine.» N° 42.

«La Harangue prononcée à Henry de Valois par un marchand de la ville de Tours, le 12 d'avril 1589.» N° 43.

«Le Resveille matin des catholiques.» N° 44.

«Déclaration par laquelle Henry de Valois confesse d'estre tyran et ennemy de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.» N° 45.

«Recepte pour la toux du renard de la France.» N° 46.

«Mémoires de ce qu'on dit avoir esté délibéré et résolu par Nostre Saint-Père le pape, en son sacré consistoire, pour la conservation de l'Église gallicane et entretenement de la religion catholique au royaume de France.» N° 47.

«Coppie d'une lettre escrite à monseigneur le duc de Nivernois, par un sien serviteur.» N° 48.

«Michaelis Ritii, jurisconsulti et in Aurelianensi presidiatu advocati, optimus Francus sive de fide gallica ad Franciscum Balsacum Antracium, equitem regium et secretioris consilii assessorem.» N° 49.

«La Vie d'Antragues, le bon françois, etc. C'est la traduction du précédent traicté.» N° 50.

«Le Théatre de France, auquel est contenu la résolution sur chacun doute qui a retenu la noblesse de se joindre à l'Union catholique.» N° 51.

TOME XXXVI.

ESTABLISSEMENT DE Mr DE MAYENNE.

445. — Extraict des registres de l'hostel de la ville de Paris, touchant ce qui a esté délibéré en l'assemblée publique d'icelle ville, le xxx et dernier jour de décembre 1588, pour la seureté, repos et conservation de ladite ville après le massacre et emprisonnemens des princes, seigneurs, bourgeois tant de ladite ville que autres de ce royaume; avec l'arrest de la Cour de parlement de Paris du [19] janvier 1589 sur l'émologation et approbation de la résolution faite en ladite assemblée et encore sur le serment de la nouvelle union juré par ledit Parlement et tous les bourgeois de ladite ville selon la forme cy-après déclarée pour la deffence de la religion catholique, apostolique et romaine, conservation de ladite ville et soulagement du pauvre peuple. — *A Paris, par Nicolas Nyvelle*, 1589, in-8°, 16 pp.

Page 13 : «La forme du serment que doivent faire tous les bons catholiques unis pour la conservation de l'Église et de l'Estat». Ce serment a été prêté au Parlement par les princes, prélats et membres de ce corps, le 26 janvier 1589.

Le texte de la délibération du Bureau de la ville, avec les noms des assistants en plus, se trouve reproduit dans *Registres des délibérations du Bureau de la ville de Paris*, t. IX, pp. 219-220.

Les pages 10 et 11 ne sont pas chiffrées.

446. — Le Serment de la Saincte Union pour la conservation de la religion catholique et de l'estat. — *A Paris, par Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert*, 1589, in-8°, 7 pp.

C'est le même texte que celui qui figure pp. 13 à 16 de la pièce précédente.

447. — De par les Princes catholiques unis avec le clergé, la noblesse et le peuple, pour la religion et bien de l'Estat, avec le règlement de monseigneur le duc d'Aumalle. — *Imprimé à Paris*, 1589, in-8°, 8 pp.

Sur le titre, marque de J. Hulpeau.

Page 6 : «Règlement faict de l'ordonnance de monseigneur le duc d'Aumalle, pour prévenir, empescher le désordre duquel luy ont esté faictes plusieurs plainctes en ceste ville de Paris»; Paris, 31 décembre 1588.

Le texte de la première pièce se trouve reproduit dans *Registre des délibérations du Bureau de la ville de Paris*, t. IX, p. 218, sous le titre de : «Ordonnance pour faire armer, dans chaque localité de l'eslection de Paris, un certain nombre d'hommes pour la seureté du pays»; on y remarque plusieurs différances,

entre autres dans l'intitulé qui porte : «De par le prince catholique...».

448. — Le Pouvoir et puissance de monseigneur le duc de Mayenne, pair et lieutenant général de l'estat royal et couronne de France. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union,* 1589, in-8°, 19 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Commission de lieutenant général du royaume octroyée le 4 mars 1589 par la Sainte Union au duc de Mayenne.

449. — Protestation et serment solennel faict en la Cour de parlement par monseigneur le DUC DE MAYENNE, le lundy trezíesme jour de mars 1589. — *A Paris, pour Pierre Chevillot, imprimeur,* 1589, in-8°, 8 pp.

Page 8, on lit, écriture du temps : «Achepté le lundy vingtiesme jour de mars l'an mil cinq cens quatre vingt...», le reste rogné.

450. — Règlement faict par monseigneur le DUC DE MAYENNE, pair et lieutenant général de l'estat royal et couronne de France, et le conseil général de l'Union des catholiques estably à Paris, pour pourveoir et remédier aux désordres advenus à l'occasion des troubles présens, attendant qu'il y soit plus amplement pourveu par l'assemblée généralle des Estats assignez au 15 de juillet prochain [6 avril 1589]. — *A Paris, chez Fédéric Morel,* 1589, in-8°, 28 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

451. — Edict et déclaration de monseigneur le DUC DE MAYENNE et le conseil général de la Saincte Union, pour réunir tous vrays chrestiens françois à la deffence et conservation de l'Église catholique, apostolique et romaine, et manutention de l'estat royal [Paris, 5 août 1589]. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jacques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union,* 1589, in-8°, 11 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Page 12 (n. chiffr.) : «Leues semblablement et publiées à son de trompe... par moy Thomas Lauvergnat, crieur juré et ordinaire... accompagné de Philippes Noyret, trompette juré...».

452. — Arrest de la Cour de parlement par lequel est enjoint de recognoistre le roy Charles X pour vray et légitime roy de France, et deffendu aucun traicté de paix avec Henry de Bourbon [5 mars 1590]. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union,* 1590, in-8°, 6 pp. et 1 f. n. chiffr.

Page 6 : «Leu et publié à son de trompe ... par moy Thomas Lauvergnat, crieur juré... accompagné de Philippes Noyret, trompette».

453. — Interprétation de la volonté du roy [CHARLES X] sur ses lettres de déclaration du quatorziesme décembre dernier, portant deffence de ne toucher ès maisons des catholiques qui sont avec le roy de Navarre, esquelles ne se faict acte d'hostilité [Paris, 30 décembre 1589]. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union,* 1590, in-8°, 11 pp. et 2 ff. blancs.

454. — Extraict des registres du Conseil d'estat; coppie de l'arrest du Conseil d'estat par lequel est ordonné que les deniers provenant des assignations aliénées à la ville seront distribuez au sol la livre pendant la guerre, en attendant que lesdictes assignations se puissent entièrement recevoir [Paris, 22 novembre 1590]. — S. l. n. d., in-8°, 20 pp.

Titre de départ.

Page 5 : «Commission à messieurs les commissaires pour vaquer à l'exécution dudict arrest»; Paris, 22 novembre 1590.

Page 9 : «Adresse à nosseigneurs de Parlement pour vérifier ladicte commission», envoyée par le duc de Mayenne; Paris, 12 décembre 1590. — Page 11 : «Extraict des registres du Parlement», enregistrement des pièces ci-dessus; Paris, 9 janvier 1591. — Page 16 : «Vérification de la Chambre des comptes de l'arrest et commission de messieurs les commissaires, pour le réglement des rentes de ville»; Paris, 1er février 1591. — Page 18 : «Extrait des registres de la Court des aydes», vérification de la même commission; 13 février 1591.

455. — Remise des Estats generaux

au dernier jour d'avril prochain en la ville d'Orléans; de par le roy [Charles X], monseigneur le duc de Mayenne estant lieutenant général de l'estat [Camp de Mante, 9 mars 1590]. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union,* 1590, in-8°, 6 pp. et 1 f. n. chiffr.

456. — Articles remonstrez à monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant général de l'estat et couronne de France, par monsieur le recteur [Jean Dujon] et l'Université de Paris, le 29 novembre 1589. — *A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue S.-Jacques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage,* 1589, in-8°, 14 pp. et 1 f. n. chiffr.

A la fin : «Substance de la responce faicte par mondict seigneur».

457. — Arrest de la Cour de parlement pour faire vendre les biens des huguenots, faict en Parlement le 16 février 1589. — *A Paris, par Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert,* 1589, in-8°, 8 pp.

458. — Arrest de la Court de parlement donné à Rouen, contre ceux qui ont par cy-devant assermenté vivre et maintenir la religion catholique, apostolique et romaine, avec ordonnance et mandement à tous gentils-hommes de se trouver ès trouppes de l'armée de l'Union catholique, la part où elle sera [Rouen, 23 septembre 1589]. — *A Paris, chez Jean Parant, jouxte la coppie imprimée à Rouen,* 1589, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

459. — Arrest du conseil général de la Saincte Union, par lequel est ordonné que les biens des hérétiques de Paris et leurs adhérans seront venduz et l'argent employé au remboursement des rançons et récompense des veufves et enfans des massacrez le jour de la Toussaincts dernier [20 novembre 1589]. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union,* 1589, in-8°, 7 pp.

Page 7 : «Leu et publié à son de trompe ... par moÿ Thomas Lauvergnat, crieur juré et ordinaire... accompagné de Philippes Noyret, trompette ordinaire...».

460. — Arrest de la Court de parlement, par lequel deffences sont faictes à tous imprimeurs et autres de quelque qualité et condition qu'ils soient d'imprimer ne faire imprimer billets ou libelles tendans à sédition, sur peine de la hart [5 octobre 1589]. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union,* 1589, in-8°, 6 pp. et 1 f. n. chiffr.

461. — Arrest de la Cour de parlement pour la conservation du repos public de la ville et fauxbourgs de Paris et seureté des habitans d'icelle [11 septembre 1589]. — *A Paris, chez Léger Delas, rue St-Jacques, au Soleil d'or,* 1589, in-8°, 7 pp.

Sur le titre, marque de L. Delas.
Dans cet arrêt, le Parlement défend, entre autres choses, l'impression et la vente des libelles diffamatoires, mais sans y insister autant que dans l'arrêt ci-dessus n° 460.

462. — Arrest de la Cour de parlement portant défenses à toutes personnes, de quelque qualité ou condition qu'ils soient, de n'emprisonner ny condamner les catholiques demourans ès villes du parti contraire à la Saincte Union desdits catholiques [11 septembre 1589]. — *A Paris, au Soleil d'or, rue Saint-Jacques,* s. d., in-8°, 7 pp.

Arrêt rendu sur la requête présentée en Parlement par les prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris au sujet des persécutions dirigées à Tours contre les catholiques.

463. — Requeste présentée à messieurs de la Court par les eschevins et corps de la ville de Paris pour faire déclarer tous gentilshommes et autres qui empeschent la Saincte Union, parjures et infidèles et décheuz de tous droictz et privilèges, et commandement à toutes les villes de se saisir d'eux, ou de les chasser comme criminels de lèze majesté divine. — *A Paris, par Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert,* 1589, in-8°, 7 pp.

464. — Commandement du roy [CHARLES X] à tous officiers et autres ayans privilège de prendre confirmation de leurs dits offices et privilèges, à peine d'en estre privez; de par le roy, monseigneur le duc de Mayenne estant lieutenant général de l'estat [Camp de Mante, 9 mars 1590]. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte-Union*, 1590, in-8°. 6 pp. et 1 f. n. chiffr.

465. — Mémoires et instructions pour l'extirpation des hérétiques et manutention de l'estat royal, envoyées par monseigneur le DUC DE MAYENNE, pair et lieutenant général de l'estat royal et couronne de France, aux prélats, seigneurs, gentilshommes, gouverneurs, villes et communautez catholiques de la S. Union [Paris, 7 décembre 1589]. — *A Lyon, par Jean Pillehotte, libraire de la Saincte Union*, 1590, in-8°, 18 pp. et 1 f. blanc.

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, 2e série, p. 294.

466. — Discours ample et véritable de la défaite obtenue aux faux-bourgs de Tours, sur les trouppes de Henry de Valois, par monseigneur le duc de Mayenne, pair, et lieutenant général de l'estat royal et couronne de France. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1589, in-8°, 15 pp.

Cette défaite eut lieu le 8 mai 1589, d'après le titre de départ.

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2222, 2.

467. — La nouvelle Défaite obtenue sur les trouppes de Henry de Valois dans les faux-bourgs de Tours, le huictiesme may 1589, par monseigneur le duc de Mayenne, pair et lieutenant général de l'estat royal et couronne de France. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1589, in-8°, 15 pp.

Décrit d'après une autre édition dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2222, 3.

468. — Action de grâces à Dieu pour les beaux exploits faicts à Sainct-Ouyn, près la ville de Tours, par monseigneur le duc de Mayenne, où plusieurs enseignes que le conte de Brienne menoit furent defaictes, et plusieurs aultres gentils-hommes de marque et grand nombre de prisonniers pris. — *A Paris, pour Pierre Des-Hayes, rue du Bon Puis*, 1589, in-8°, 11 pp. et 2 ff. blancs.

Sur le titre, bois représentant agenouillés des deux côtés du Christ en croix le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, frères de Mayenne, accostés d'un chapeau de cardinal et d'une couronne ducale, ainsi que de deux cœurs transpercés, allusion à leur assassinat par ordre d'Henri III. — Page 3 : lettre ornée, figurant le roi de France en grand costume, avec la devise «Pietate et justitia».

Page 12 (n. chiffr.) : «Sonnet à monseigneur le duc de Mayenne».

469. — La Défaite de dix-sept compagnies de gens de pied et trois cens chevaux du comte de Brienne par monseigneur le duc de Mayenne, pair et lieutenant général de l'estat royal et couronne de France [camp de Montoire, 1er mai 1589]. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1589, in-8°, 12 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Le titre de départ, page 3, porte : «Advis très véritable aporté par le sieur de Chaseul à messieurs du conseil général de l'Union à Paris, de la victoire obtenue sur le comte de Brienne et troupes de Henry de Valois, par monseigneur le duc de Mayenne, le 26 avril 1589».

470. — Discours de deux belles deffaictes des ennemis exécutées en Champagne et Bourgongne par les sieurs de Hautefort, de Fervaques, de Gionvelle, et autres capitaines, le 23 jour d'avril 1589. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1589, in-8°, 15 pp.

Le privilège est daté du 18 avril.

471. — Reddition et prinse de la ville et chasteau d'Alençon, faicte le XXII de may, le lundy de Pentecoste, par monseigneur le duc de Mayenne. — *Pour Jacques Grégoire, imprimeur,* 1589, in-8°, 11 pp. et 2 ff. blancs.

Page 12 (n. chiffr.) : « Le Devoir et gouvernement du vray gendarme, sonnet ».

Jacques Grégoire, colporteur à Blois en 1588, exerçait à Paris en 1589 comme imprimeur, d'après La Caille. Ce ne fut donc pas seulement un libraire, comme l'a cru Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires . . .*, p. 163.

472. — Défaicte véritable sur les trouppes du roy de Navarre, le jeudy 21 septembre 1589, par monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant général de l'estat royal et couronne de France. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union,* 1589, in-8°, 14 pp. et 1 f. n. chiffr.

473. — Discours abrégé du combat des armées de monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant général de l'estat royal et coronne de France, et du roy de Navarre, le jeudy 21 septembre 1589. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue S.-Jacques, à l'enseigne du Bichot,* 1589, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

474. — La Prinse de la ville et chasteau de Gournay en Normandie, par monseigneur le duc de Mayenne, le septiesme de ce présent moys, avec les noms et nombre des prisonniers. — *A Paris, pour Hubert Velu, devant le collège de Boncour,* 1589, in-8°, 14 pp. et 1 f. n. chiffr.

Sur le titre, portrait du duc de Mayenne de trois quarts à droite, dans un médaillon ovale, avec la légende « CHARLES DE LORRAI. DUC DU MEINE, PAIR ET G. C. D. F. ».

Le dernier feuillet porte, au recto, un écu de France couronné, au verso, les armes de Mayenne, surmontées d'une couronne ducale et accostées de 2 croix de Lorraine.

La prise de Gournay eut lieu le 7 septembre 1589.

475. — La Prinse et rendition de la ville d'Eu, située près la ville de Diepe, par monseigneur le duc de Mayenne. — *A Paris, pour Hubert Velu, près le collège de Boncourt,* 1589, in-8°, 14 pp. et 1 f. n. chiffr.

Sur le titre, portrait du duc de Mayenne déjà décrit sous le n° précédent.

Le verso du titre porte : « Ce présent discours a esté veu et leu par messieurs de la Sainte Union ».

Le dernier feuillet porte, au recto, les armes de Mayenne surmontées de la couronne ducale et accostées de 2 croix de Lorraine, et au verso, un bois représentant une enseigne de gens d'armes formée en carré, étendards au centre, se dirigeant de gauche à droite.

La prise d'Eu eut lieu entre le 7 et le 13 septembre 1589.

La page 13 est chiffrée 5.

476. — La Prinse de la ville et chasteau du Ponte-Audemer, au pays de Normandie, le vingt-deuxiesme jour du mois de novembre 1589, par monseigneur le duc d'Aumale. — *A Paris, chez Didier Milot, demeurant près la porte Sainct-Jacques,* 1589, in-8°, 8 pp.

477. — La Reprinse nouvelle de Chasteau-Landon par M. de Borron, gouverneur de Montargis, pour M. le duc de Nemours. — *Sur la coppie imprimée à Sens,* s. d., in-8°, 11 pp.

Cf. Ed. Pilastre et Dr Denizet, *La Reprise de Chateau-Landon par les troupes de la Ligue en 1590* dans *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, t. XIX (1901), pp. 37-46.

478. — La Prise de la ville de la Fère en Picardie par monsieur le marquis de Pienne. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union,* 1589, in-8°, 11 pp. et 2 ff. blancs.

La prise de la Fère eut lieu le 16 octobre 1589.

479. — Discours abrégé de la prinse et reddition de la ville et du chasteau de Jametz par monseigneur le marquis de Pontamousson. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union,* 1589, in-8°, 15 pp.

La reddition de la ville de Jametz (Meuse) eut lieu le 24 juillet 1589.

480. — La Résistance des habitans de la ville de Meaux, contre les trouppes de Givry et La Noue et leurs assosiez politiques, avec leurs ruses envers les catholiques, comme pourrez voeir (*sic*) par ce présent discours. — *A Paris, chez Hubert Velu, rue Sainct-Jacques*, 1589, in-8°, 7 pp.

481. — La Deffaicte de monsieur de Sourdy, en la Brye, par la gendarmerie de monseigneur le marquis Du Pont, petit-filz de France, le vendredy premier jour de septembre. — *A Paris, chez Jacques Grégoire, demeurant à l'image S.-Jean, près le petit Naverre*, s. d., in-8°, 13 pp. et 1 f. n. chiffr.

A la fin, sixain en l'honneur du marquis du Pont.

482. — Advertissement particulier et véritable de tout ce qui s'est passé en la ville de Tholose, depuis le massacre et assassinat commis en la personne des princes catholiques, touchant l'emprisonnement et mort du premier président et advocat du roy d'icelle, que de plusieurs autres choses dignes d'estre remarquées pour le profit et utilité des affaires des bons et vrays catholiques. — *A Paris, chez Robert Le Fizelier, rue Sainct-Jacques, à la Bible d'or*, 1589, in-8°, 24 pp.

Par Urbain de Saint-Gelais-Lansac, évêque de Comminges, d'après Barbier.

Cf. [Auguste d'Abadie]. *Histoire véritable de ce qui s'est passé à Tholose, en la mort du président Duranti, d'après deux relations contemporaines* (Toulouse, 1861, in-8°).

483. — Articles accordez et jurez en l'assemblée des Estats du païs de Languedoc, faicte dans la ville de Lavaur, pour l'union des habitans catholiques dudict païs [17 décembre 1589], ensemble l'arrest de la Cour du parlement de Tolose, portant confirmation et authorisation desdicts articles [22 décembre 1589]. — *A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue S.-Jacques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage, jouxte la coppie imprimée à Lyon par Jean Pillehotte*, 1590, in-8°, 7 pp.

484. — Discours véritable des victoires obtenues en Gascogne, tant en deffaicte que prise de villes et chasteaux sur les hérétiques par monsieur le marquis de Villars. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1589, in-8°, 15 pp.

485. — Coppie d'une lettre envoyée par un advocat de Tholose à un advocat de la Cour de parlement de Paris, contenant ce qui s'est passé depuis le 25 de janvier jusques au 8 de febvrier 1589, avec l'emprisonnement du premier président, grand politique de ladite ville, ensemble l'ordre tenu en l'élection d'un nouveau gouverneur (Signé : I. P. D.; Toulouse, 8 février 1589). — *A Paris, chez Pierre Hury, imprimeur, au mont S.-Hylaire, à la Cour d'Albret*, 1589, in-8°, 15 pp.

Relation analogue à celle qui a été décrite ci-dessus n° 482, mais moins complète, car elle ne va pas jusqu'à la mort du président J.-S. Duranti. M. A. d'Abadie n'a pas connu cette pièce.

486. — Déclaration de messieurs les habitans de la ville de Thoulouse, avec l'arrest du Parlement de ladicte ville. — *A Paris, chez Michel Jouin, rue Sainct-Jacques, à la Souche*, 1589, in-8°, 1 f. pour le titre et 6 pp.

Incitation à prendre les armes contre Henri III.

487. — La Prise et réduction de plusieurs villes et chasteaux du pays d'Auvergne à l'union des catholiques, par monsieur le comte de Randan, gouverneur dudict pays; extraict d'un ample mémoire envoyé par un gentilhomme auvergnac. — *A Paris, chez Robert Le Fizelier, rue Sainct-Jacques, à la Bible d'or*, 1589, in-8°, 21 pp. et 1 f. n. chiffr.

Au verso du titre : «A monseigneur le comte de Randan, gouverneur du haut et bas pays d'Auvergne, sonnet», signé : «L[e] D[igne] semper», dans lequel il est fait allusion à l'alliance du comte de Randan avec la famille de Pic de La Mirandole. — Page 20 : «A monseigneur le comte de Randan, sur la deffaite des huguenots en Auvergne, stances», signées : «L[e]D[igne] semper». — Page 21 : «Sur la Saincte Union des catholiques, sonnet», signé : «Semper». — Pages 22 et 23 (n. chiffr.) : «D'un Catholique auvergnac à messieurs d'Auvergne» et

«De luy-mesme en faveur de messieurs de Randan», sonnets.

Cet ouvrage doit très probablement être attribué à Nicolas Le Digne, seigneur de l'Epine-Fonteney, qui a signé deux des poésies qu'il renferme et est l'auteur de *La Résolution des trois estats du bas païs d'Auvergne...* qui suit.

488. — La Résolution des trois Estats du bas païs d'Auvergne, avec la prise de la ville d'Issoire, par monsieur le comte de Randan, gouverneur du pays. — *A Paris, chez Robert Le Fizelier, rue S.-Jacques, à la Bible d'or,* 1589, in-8°, 39 pp.

Au verso du titre : «Ode», signée «Le Digne, semper». — Page 3 : «A madame, madame de Champdenier, une des dames de la royne», épître dédicatoire signée : «Le Digne, semper». A propos de la reprise d'Issoire, l'auteur dit : «Je sçay qu'en la lisant, pour estre l'effest quasi semblable, vous pourez vous souvenir du discours que je vous faisoy en vostre chasteau de la Motte, à mon retour des prisons du roy de Navarre, sur la prise de la ville de Nyord, à laquelle malgré moy je fûs contraint d'assister...»

La page 10 est chiffrée 01.

Page 28 : «La prise de la ville d'Issoire par monsieur le conte de Randan». — Page 38 : «Lettre de monsieur le comte de Randan, gouverneur général du bas et hault païs d'Auvergne, aux villes rebelles de son gouvernement», datée de Riom, le 13 août 1589.

489. — Articles proposez à la noblesse du païs d'Auvergne par monsieur le comte de Randan, avec un discours sur la réplique de ladite noblesse et villes du contraire party, par monsieur l'évesque de Clermont [François, cardinal de La Rochefoucault]. — *A Paris, chez Robert Le Fizelier, rue Sainct-Jaques, à la Bible d'or,* 1590, in-8°, 29 pp. et 1 f. blanc.

Page 3 : préface. — Page 7 : «Articles proposez par monsieur le comte de Randan,... à messieurs de Curton, Fleurat, La Fin, Blot, Rivoire, Effiat, Barmontez, et autres deputez des villes de Clermont et Montferrant».

490. — Déclaration de monsieur de La Chastre aux habitans de Bourges, faict le 4 d'avril aux habitans de Bourges. — *A Paris, chez Didier Millot, demeurant près la porte Sainct-Jacques,* 1589, in-8°, 1 f. pour le titre et 5 pp.

La page 5 est chiffrée 1.

491. — Discours véritable de la prise des villes et chasteaux du pays et duché de Berry par monsieur de La Chastre, pris sur la coppie d'une lettre d'un gentilhomme de sa suitte, envoyée à un sien amy en Picardie (Signé : P. D.; Bourges, 13 octobre 1589). — *A Paris, chez Didier Milot, rue de la Petite Bretonnerie, près la porte Sainct-Jacques,* s. d., in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc.

492. — Discours véritable de la deffaite obtenue sur les trouppes des politiques et héretiques du pays et duché de Berry, ce présent mois d'aoust [1589], ensemble avec le nombre des morts et prisonniers par le sieur de Neufviz le Barrois, commandant au pays et duché Berry en l'absence du seigneur de La Chastre. — *A Paris, chez Didier Millot, demeurant près la porte Sainct-Jacques,* 1589, in-8°, 11 pp. et 2 ff. blancs.

Page 12 (n. chiffr.) : «Sonnet à la noblesse unie», signé : D. G. A.

493. — Discours de la deffaicte du viconte de Thuraine à Chasteauneuf en Berry, le xxvi du mois de mars [1589], par monsieur de la Chastre. — *A Paris, jouxte la coppie de Denis Binet,* 1589, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

La page 3 est chiffrée 2.

Page 5, sonnet de J. Mondin, «excellent poète parisien», sur l'athéisme.

494. — Discours de ce qui s'est passé au pays de Bretaigne, le Maine et Anjou. — *A Paris, chez Pierre Ramier, rue S.-Jean de Latran, à l'enseigne du Serpent,* 1589, in-8°, 6 pp. et 1 f. n. chiffr.

Le titre de départ, page 3, porte : «Extraict d'une lettre escrite du quinziesme septembre 1589».

A la fin : «Epitaphe de Henry de Valois», sixain.

495. — La Réduction de la duché de Bretagne à l'union des villes catholiques par monseigneur le duc de Merceur, avec une lettre d'un bourgeois de la ville de Hannebon en Bretagne, touchant la réduction dudit pays. — *A Paris, chez Michel Jouin, rue Sainct-Jacques, à la Souche,* 1589, in-8°, 1 f. pour le titre, 12 pp. et 1 f. blanc.

Le titre de départ, page 1, porte : «Lettre

d'un habitant de Hennebon en Bretaigne à un bourgeois notable de la ville de Paris», signée : C. T.; Hennebon, 9 mars 1589.

496. — La Délivrance admirable de la ville de Rennes, en Bretaigne, d'entre les mains des politiques et hérétiques, selon les lettres missives de ce dernier voyage, du 14 mars [1589]. — *A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue S.-Jaques*, 1589, in-8°, 8 pp.

497. — La Deffaite de monsieur de Bonnivet avec ses trouppes au pays de Picardie par monseigneur le marquis de Pienne (Signé : N. P.; Beauvais, 28 août 1589). — *A Paris, chez Pierre Ramier, rue S.-Jean de Latran, à l'enseigne du Serpent*, 1589, in-8°, 6 pp. et 1 f. blanc.

Le titre de départ, page 3, porte : «Extraict d'une lettre escrite du XXVIII aoust 1589».

498. — La Trahison nouvellement descouverte en la ville d'Amyens par les catholiques et la prise des hérétiques et les noms de ceux qui la vouloient trahir, avec un advertissement à tous les habitans des villes de France et principalement à ceux de la ville de Paris. — *A Paris, sur la lettre envoyée d'Amiens*, 1590, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

Le titre de départ, page 3, porte : «Lettre missive envoyée par un notable personnage de la ville d'Amiens à un sien amy de Paris, touchant la trahison descouverte le dimanche premier jour de ce présant moys d'avril 1590».

Au début de la lettre, l'auteur rappelle au destinataire l'amitié qui les liait lorsqu'ils étudiaient tous deux à l'Université de Paris.

499. — Déclaration des consuls, eschevins, manans et habitans de la ville de Lyon, sur l'occasion de la prise des armes par eux faicte le vingt-quatriesme février 1589, avec les articles de la résolution par eux prinse sur les occasions des présents troubles [2 mars 1589]. — *A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue S.-Jaques*, 1589, in-8°, 24 pp.

Page 24 : Ordre donné à Jean Pilehotte, imprimeur de Lyon, d'imprimer les articles susdits. Cf. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. II, p. 283.

500. — La Deffaicte des trouppes du mareschal de Montmorency en Dauphiné, par monsieur de Vinces, très affectionné à la Saincte Union, ensemble la trahison descouverte de Montgomery au Mont Sainct-Michel. — *A Paris, pour Hubert Velu, demeurant devant le collège de Boncourt*, s. d., in-8°, 11 pp. et 2 ff. n. chiffr.

A la fin, deux bois, le premier figurant un écu aux armes de France, le second, une enseigne rangée en bataille, décrit ci-dessus, col. 132, n° 475.

501. — La Trahison conspirée par Pierre Baillony, sieur de Saillans et ses complices, contre la ville de Lyon, avec la coppie d'une lettre escrite au sieur de La Guiche [Saillans, 9 avril 1589], laquelle a esté descouverte le IIIe may 1589, ensemble le procès verbal de la recognoissance d'icelle. — *Jouxte la coppie imprimée à Lyon, et à Paris, chez Denis Binet*, 1589, in-8°, 24 pp.

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2222, 7, d'après une édition intitulée : *La Rodomontade de Pierre Baillony...*

502. — La Trahison faulsement imposée par J. de L'Isle, sieur de la Montaigne, capitaine du chasteau d'Estempes, avec les cruautées exercées par ledict Montagne en la personne de M. le gouverneur et lieutenant général de ladicte ville... — S. l., 1589, in-8°, 20 pp.

Sur le titre, bois représentant une croix potencée cantonnée de quatre petites croix.

Au verso du titre : «A mon très honoré seigneur M. I. Amelot, conseiller du roy et président en sa Cour de parlement», épitre dédicatoire de l'auteur signée : C. Petau; 10 juin 1589.

Le titre de départ, page 3 (n. chiffr.), porte le nom du gouverneur d'Étampes, N. Petau, père de l'auteur.

Page 20 : «Au peuple d'Estempes», sonnet suivi de la devise «Nec sorte, nec morte».

503. — Lettre d'un gentilhomme de l'armée du roy à un sien amy, estant près monseigneur le conte de Soissons, contenant le discours de la prinse d'Estampes [Étampes, 30 juin 1589]. — *A Tours, par Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1589, in-8°, 15 pp

Page 3 : tête de page aux armes de Tours.

504. — Discours sur l'arrivée de monseigneur le duc de Nemours, avec un poème ou prière pour la prospérité dudit seigneur et de toute la Saincte Union des princes catholiques, par Philippes de Gouy, tourangeau. — *A Paris, chez Michel Jouin, rue Sainct-Jaques, à la Souche*, s. d., in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc.

Page 2 : «A monseigneur le duc de Nemours, sonet». — Page 10 : «A monseigneur le duc de Nemours, pour le succez de ses travaux militaires, à la louange de la Saincte Union», poésie. — Page 12 : «A madame de Nemours, ode». — Page 13 : «Autre ode. A madame de Montpensier». — Page 14 : «P. de Gouy à monsieur de La Blanchardière», quatrain, suivi de : «T. de La Blanchardière à monsieur de Gouy», distique en réponse, et «E. de La Roche à l'autheur», autre distique.

505. — Le Masque descouvert du Biernois et ses adhérens par une lettre envoyée à madame de Tinteville [«Du camp», 22 août 1589]. — *A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue Sainct-Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage*, 1589, in-8°, 7 pp.

Page 3 : «Au zélé et catholique lecteur», avertissement. — Le titre de départ, page 5, porte : «Lettre envoyée à la dame de Tinteville, à Langres...» — Une autre édition de cette lettre est décrite ci-dessous, col. 178, n° 650, et col. 222, n° 830.

506. — Les Connivences de Henry de Valois avec monsieur de Charouges, gouverneur de la ville de Rouen, ensemble comme elle a esté réduicte à l'Union par les catholiques de ladite ville. — *A Paris, chez Michel Jouin, rue Sainct-Jacques, à la Souche*, 1589, in-8°, 1 f. pour le titre, 12 pp. et 1 f. blanc.

507. — Le Tombeau et discours de la vie et mort honorable du vaillant et généreux seigneur, Edme de Haultefort, luy vivant chevalier de l'Ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseillier au Conseil d'estat, gouverneur de la ville de Verdun, lieutenant général au gouvernement de Champaigne, Brye et du haut et bas Lymosin, et commandeur général pour la Saincte Union en la défence de Pontoise où il est décédé le 12 jour de julliet en ceste année 1589, dédié à très sage et très illustre princesse Catherine de Lorraine, duchesse et douairière de Mompensier, par André Rossant, jurisconsulte et poète, lyonnois. — *A Paris, par Pierre Mercier, imprimeur, rue du Bon Puis, à l'Escrevisse*, 1589, in-8°, 15 pp.

Poésie.

Au verso du titre : «Sonet à... Catherine de Lorraine, duchesse et douairière de Mompensier». — Page 16 v° (n. chiffr.) : «Epitaphe sur le tombeau du sieur de Haultefort», poésie suivie de la devise : «Ardens, ardens os vatis».

508. — Le Tombeau de haut et vertueux seigneur messire Jean Babou, comte de Sagonne, chevalier de l'Ordre, maistre de camp de la cavallerie de monseigneur le duc de Mayenne. — *A Paris, pour Anthoine Du Brueil, demeurant en la rue Neufve Nostre-Dame, au Faucheur*, 1589, in-8°, 13 pp. et 1 f. n. chiffr.

Poésie.

Page 3 : tête de page aux initiales L. D.

A la fin : «Sonet à haut et vertueux messire Georges Babou, seigneur de La Bourdaisière»; «Sonet à haute et vertueuse dame, Diane de La Mart, veufve de monsieur le comte de Sagonne».

509. — Le Tombeau de très illustre et généreux personnage messire François de Roncerolles, seigneur de Maineville, chevalier de l'Ordre, lieutenant au gouvernement de Paris et colonel de la gendarmerie de la mesme ville, ensemble la louange des magnanimes guerriers qui luy ont assisté au combat; dédié à très sage et très-vertueuse dame, Madame de Maineville, sa femme, par André de Rossant, jurisconsulte et poète, lionnois. — *A Paris, par Pierre Des Hayes, imprimeur, demeurant rue du Bon Puis, à l'Ecrevisse*, 1589, in-8°, 17 (lisez 15) pp.

Poésie.

Au verso du titre : «Sonet à très sage et très vertueuse dame, madame de Maineville».

Les pages 4, 14 et 15 sont chiffrées 3, 16 et 17.

A la fin, devise «Ardens, ardens os vatis».

510. — Advertissement au roy très chrestien, Charles de Bourbon, dixiesme de ce nom, avec une remonstrance aux prélatz de France, démonstrative de l'extresme misère de ce temps, par Jacques Baron, licentié ès droitz, désirant humble salut et obeyssance. — *A Paris, pour la veufve de F. Plumion, demeurant rue des Ratz, à l'enseigne S. Jean l'Evangeliste*,

devant le Petit Navarre, 1589, in-8°, 29 (lisez 30) pp. et 1 f. blanc.

La rue des Rats est la rue d'Arras. — Cet *Advertissement* est daté (p. 29) de la façon suivante : «Donné à Paris, le quatriesme de septembre, l'an de l'enfantement virginal mil cinq cens quatre vingt et neuf...».

Il y a deux pages chiffrées 18 et deux pages chiffrées 20 : il n'y a pas de page chiffrée 19.

511. — La Prinse de la ville de Sancerre par monsieur le capitaine Du Pescher, envoyé par monsieur de La Chastre, gouverneur du Berry. — *A Paris, chez Jaques Grégoire, demeurant rue d'Arras*, s. d., in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc.

512. — Discours de la prinse de deux grandes navires envoyées de la part de la royne d'Angleterre au roy de Navarre, et du combat naval faict sur la mer par monsieur le chevalier d'Aumalle [22 septembre 1589], avec la surcharge faicte sur les troupes du roy de Navarre par monsieur le duc de Nemours, le samedy et dimenche ensuyvant de la première deffaicte [23 et 24 septembre 1589]. — *A Paris, pour la veufve de F. Plumion, demeurant devant le Petit Navarre*, 1589, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

513. — Origine de la maladie de la France, avec les remèdes propres à la guarison d'icelle, avec une exortation à l'entretenement de la guerre. — *A Paris, pour Jacques Varangues, rue S.-Jacques près le collège du Plaissis*, s. d., in-8°, 11 pp. et 2 ff. blancs.

La page 9 est chiffrée 7.

Le texte s'interrompt brusquement au milieu de la page 11 sur ces mots «Car en ce temps calamiteux...». — Page 12 (n. chiffr.) : Dédicace placée à la fin : «A tous bons catholiques...».

La Bibliothèque nationale possède (Lb³⁴, 628) une autre édition du même ouvrage se terminant de la même façon.

514. — La Harangue faicte par monseigneur le DUC DE MAYENNE aux capitaines et soldats de son armée. — *A Paris, par Pierre Mercier, demeurant en la rue du Bon Puys, à l'Escrevisse*, 1589, in-8°, 1 f. pour le titre, 12 pp. et 2 ff. n. chiffr. dont un blanc.

Page 12 : «Sonnet à monseigneur le duc de Mayenne».

515. — Advertissement envoié à monseigneu (*sic*) le duc du Maine, sur le département de son armée. — *A Paris, pour Pierre Des Hayes, rue du Bon Puis*, 1589, in-8°, 12 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Sur le titre, bois portant les initiales D. C. enlacées trois fois dans un ovale.

A la fin : «L'adieu des muses à très illustre et très catholique Charles de Lorraine, duc du Maine, pair et grand chambellan de France», et «Prière à Dieu pour l'heureux retour de monseigneur le duc du Maine», sonnets.

516. — Advis donné à monseigneur le duc du Mayne, après le retour de son armée à Paris, au conseil de l'Union, au prévost des marchans et eschevins, par un gentihomme catholique, très affectionné en ceste saincte cause pour le repos de la France (Signé : le sieur DE VARAINE; Paris, 23 juin 1589). — *A Paris, par Pierre Mercier, demeurant rue du Bon Puis, à l'Escrevice*, 1589, in-8°, 15 pp.

Au verso du titre, deux sonnets : «A monseigneur le duc du Mayne» et «A messieurs du conseil de l'Union et à la ville de Paris».

517. — Advis et exhortation en toute humilité et obéissance à messeigneurs du Conseil d'estat général de la Saincte Union de l'Église catholique, apostolique et romaine, contre les blasphémateurs du nom de Dieu et de ceux qui seront trouvez en adultère et paillardise, ensemble contre ceux qui soustiennent les hérétiques et les politiques de ce temps, et qui, de leurs langues, intimident les bons et fidelles chrestiens au service de la Saincte Union, pour y estre poursuivy par voye de justice ainsi que de raison, plus un advertissement audict conseil d'oster les boutiques des perruquiers qui vendent les cheveux des morts et des vivans. P. S. C. — *A Paris, de l'imprimerie de Denis Binet*, 1589, in-8°, 21 pp. et 1 f. blanc.

518. — Arrest de la Cour de parlement portant injonction à tous seigneurs, capitaines et soldats estans de l'Union catholique de s'acheminer en toute diligence en l'armée de monsieur le duc de Mayenne [20 avril 1589]. — *A Paris*, 1589, in-8°, 4 pp. et 1 f. blanc.

519. — Advertissement notable du seul et vray moyen par lequel on peut assopir les troubles et massacres préparez par les ennemis de la Saincte Union, nouvellement mis en lumière pour estre humblement présenté au catholique et zélé citoyen, par MARTIN FUSTEL, escrivain juré et arithméticien à Paris. — *A Paris, chez Charles Roger, imprimeur, demeurant à la cour de Bavière, près la porte S.-Marcel,* 1589, in-8°, 31 pp.

Page 3 : tête de page aux initiales C. R. Le titre de départ, page 3, porte : ... «A messieurs les habitans de Paris». — Pages 28 et 29 : deux sonnets. — Page 30 : «Sonnet», suivi d'un «Quatrain, en forme d'oraison à Dieu».

520. — Les Grandeurs et vaillantises de monsieur de Guyse, prince de Joinville. — *A Paris, chez Michel Jouin, rue S.-Jacques, à la Souche,* 1589, in-8°, 22 pp. et 1 f. blanc.

Poésie. — Par MICHEL QUILLIAN. Cf. *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. I, n° 758, où sont citées trois autres éditions du même ouvrage sous trois titres différents.

Page 3 : «A... Henry de Lorraine, duc de Guyse,...» épître dédicatoire de l'auteur signée : «M. Q., breton». — Pages 5 et 6 : 2 sonnets, le premier : «A mondict seigneur duc de Guyse», le second : «Au lecteur».

521. — Sommaire de l'histoire de la guerre faicte contre les hérétiques albigeois extraicte du Trésor des chartres du roy par feu JEHAN DU TILLET, prothenotaire et secrétaire de la maison et couronne de France, greffier du Parlement de Paris, sieur de la Bussière. — *A Paris, chez Robert Nivelle, rue S.-Jacques, aux Cicognes,* 1590, in-8°, 8 ff. lim. n. chiffr. et 88 pp.

Les pièces liminaires comprennent : «Extraict des registres de Parlement», privilège réservant à R. Nivelle la vente exclusive de cet ouvrage dont le fils de l'auteur, Hélyes Du Tillet, sieur de Gonaix, lui a confié l'impression; «A Monseigneur... Henry, cardinal de Cajette, légat du Sainct Siège au royaume de France, Helyes du Tillet, sieur de Gonaix, conseiller du roy et son maistre d'hostel ordinaire», épître dédicatoire datée du 24 mars 1590; «Au lecteur catholique et vray françois», avertissement de la même date; «A la royne, ma souveraine dame», épître dédicatoire de [Jean] Du Tillet, datée de Paris, 1er avril 1562 après Pâques.

522. — L'Histoire des scismes et hérésies des Albigeois, conforme à celle de présent, par laquelle appert que plusieurs grans princes et seigneurs sont tombez en extrêmes désolations et ruynes pour avoir favorisé aux hérétiques, p[ar] J[EAN] G[AY], procureur en la Court de parlement de Tholose... — *A Paris, chez Didier Millot, demeurant auprès de la porte Sainct-Jacques,* 1589, in-8°, 16 ff.

523. — Articles accordez et jurez entre les confrères de la confrairie du S. nom de Jésus et ordonnée en l'église messieurs Sainct-Gervais et S.-Prothais de la ville de Paris et autres églieses (*sic*) de ladicte ville, pour la manutention de la religion catholique, apostolique et romaine souz l'authorité du roy, des princes et magistrats catholiques. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue Sainct-Jacques, à l'enseigne du Bichot,* 1590, in-8°, 22 pp. et 1 f. blanc, pp. 23-29.

Il n'y a pas de page chiffrée 19.

Page 20 : «Serment des confrères du nom de Jésus». — Page 23 : «Reiglement pour la société et congrégation du sainct nom de Jésus, à Paris».

524. — La nouvelle Milice. A hault et puissant prince Charles de Lorraine, duc de Mayenne, pair et lieutenant général de l'estat et couronne de France. — *A Paris, chez Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, imprimeur de la Saincte Union,* 1590, in-8°, 43 pp.

Au verso du titre, portrait en pied du duc de Mayenne, debout tenant une pique, gravé sur cuivre par C. Suisse. Au bas sont gravés quatre vers latins signés : J. Bou.

Page 3 : «A hault et puissant prince Charles de Lorraine, duc de Mayenne....», épitre dédicatoire signée DE PICAÏNE. L'auteur y expose qu'il avait adressé d'abord «un petit discours touchant la nouvelle défensive pour l'harquebuzerie catholique» au duc de Nemours, puis qu'ayant complété et enrichi ce premier ouvrage, il le dédie, sous un nouveau titre, au duc de Mayenne. «Vous sçaurez, lui dit-il, que j'en conféray plusieurs fois avec feu de très heureuse mémoire, que Dieu absolve, monseigneur le duc de Guyse, vostre frère, en particulier, et quelques fois présent le sieur de Montberaud, grand capitaine, et l'un des plus zélez seigneurs de ce royaume à la défense de la religion catholique et au service de vostre excellence». «Monseigneur



Portrait du duc de Mayenne *(1590)*

de Nemours», assure-t-il, est de trop «gentil naturel» pour se froisser de ce changement de dédicace.

Page 6 : «ΕΧΑΣΤΙΚΟΝ» en vers latins, suivi de «Le mesme sixain par le mesme autheur», signés : «F. M. C., heduus».

TOME XXXVII.

EXCOMMUNICATION DE HENRY III. — LÉGATION DE Mr L'ILLme CAETAN. — DÉCRETS DE LA SORBONNE. 1589.

525. — Proposition faicte par Nostre Sainct-Père le pape [Sixte V] au consistoire tenu à Rome, le vingt-septiesme janvier 1589, sur le sacrilège et assassinat commis en la personne de défunct illustrissime et révérendissime cardinal de Guyse, archevesque et duc de Reims, légat nay du Sainct Siège et premier pair de France. — S. l., 1588, in-8°, 12 pp. et 1 f. blanc.

Sur le titre, portrait du cardinal de Guise de trois quarts, à gauche, dans un cadre ovale, portant en légende : LOUIS DE LORRAINE· CARDI· DE GUISE· ARCHE· D· REIMS.

526. — Bulle de N. S.-P. pape Sixte V contre Henry de Valois [Rome, 5 mai 1589]. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Sainte Union*, 1589, in-8°, 23 pp. et 1 p. n. chiffr.

Page 20 : «Acte de la publication faicte à Meaux de ladicte bulle» en date du 23 juin 1589. — A la fin : «Les mesmes choses ont esté exécutées à Chartres, au mesme temps, à la mesme forme et manière, dont pareillement ont esté faicts actes publicqs comme il appert par les registres de la cour ecclésiastique et civile de Chartres».

527. — Bulla S. D. N. Sixti papæ V contra Henricum III [Rome, 5 mai 1589]. — *Parisiis, apud Nicolaum Nivellium, via Jacobæa, sub signo Columnarum, et apud Rolinum Thierry, via Anglicana, prope forum Mauberti*, 1589, in-8°. 23 pp.

Texte latin de la pièce précédente.

A la fin, on lit, écriture du temps : «Clément, Bouillé, Rucy, Ternel, Maresz, Roger, Michel Le Mre, Vincent Du Mont».

528. — Advertissement aux catholiques sur la bulle de Nostre Sainct-Père touchant l'excommunication de Henry de Valois, avec plusieurs exemples des punitions estranges et merveilleux jugements de Dieu sur les excommuniez... — *A Paris, chez G. Chaudière, rue Sainct-Jacques*, 1589, in-8°, 54 pp. et 1 f. n. chiffr.

Page 3 (n. chiffr.) : tête de page aux initiales C. R. et «Au lecteur», préface.

Page 52 : «Ex epistola octava beati Anselmi ad Guillelmum abbatem», citation latine et traduction.

A la fin : «Au lecteur, sonnet», et «Extraict du privilège» d'ordre général accordé par «le conseil de la Saincte Union des catholiques» à Nicolas Nivelle, le 28 avril 1589.

529. — De l'Excommunication et censures ecclésiastiques encourues par Henry de Valois pour l'assassinat commis ès personnes de messieurs le cardinal et duc de Guyse. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue S.-Jacques*, 1589, in-8°, 93 pp. et 1 f. blanc.

530. — L'effroiable Esclat de l'anathème et les merveilleux effets d'iceluy; en ce petit discours utile à tous estats, on voit les malédictions, inconvéniens, maux, malheurs et désastre que la censure de l'excommunié nous apporte, ce qui est fort conforme à la bulle de Nostre S.-Père le pape envoyée ces jours passez du S. Siège apostolique en ce royaume... — *A Paris, chez Denis Cotinet, devant la cour de Bavière*, 1589, in-8°, 3 ff. lim. n. chiffr. et 18 pp.

Les pièces liminaires comprennent : le permis d'imprimer; et «Aux catholiques associez avec les excommuniez et huguenots, conversion et résipiscence en Nostre Seigneur». Préface signée «Celuy qui désire le salut de vos âmes, maistre Jean Le Bloy, prestre vicaire en l'église S.-Furcy».

Le titre de départ, page 1, porte : «Les malédictions qu'apporte la censure d'excommunié, tirez de la *Somme des pechez* du R. Père Bénédicti, au feuillet 593, 594, 595, 596 de l'impression de Paris».

531. — Harangue prononcée par N. S.-Père [Sixte V] en plein consistoire et assemblée des cardinaux, le 11 de septembre 1589, contenant le jugement de Sa Saincteté touchant la mort de feu Henry de Valois et l'acte de F. Jaques Clément. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place*

Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union, 1589, in-8°, 32 pp.

Texte latin et traduction française.
La page 3 est chiffrée 5.

532. — La Fulminante pour feu très grand et très chrestien prince Henry III, roy de France et de Polongne, contre Sixte V, soy disant pape de Rome, et les rebelles de la France. — S. l. n. d., in-8°, 40 pp.

Par André Maillard, d'après Barbier.
Au verso du titre : «Aux roys très chrestiens Henry troisième et Henry quatrième», quatrain. — Page 3 : «Aux François», préface de l'auteur.

533. — Le Pouvoir et commission de monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal Caietan, légat député par le le S. Siège apostolique au royaume de France, en latin et en françois [Rome, 15 octobre 1589]. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1590, in-8°, 15-23 pp.

Le titre est répété au complet en tête du texte français.
Page 22 : «De la version de B. D. V.», ces trois initiales en fac-similé de signature. Peut-être la traduction est-elle de Blaise de Vigenère ?

534. — Bulle de Nostre S.-Père le pape Sixte V, contenant les facultez données à monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal Caietan, légat apostolique au royaume de France [Rome, 25 septembre 1589]. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jacques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1590, in-8°, 16 pp.

Texte latin.

535. — Les Articles de la puissance donnée par Nostre S.-Père [Sixte V] à monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal Caietan, légat de Sa Saincteté au royaume de France, en latin et en françois. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1590, in-8°, 23 pp.

536. — Coppie d'une lettre du cardinal de Vendosme à monsieur de Luxembourg [Tours, 6 avril 1590], envoyée de Rome, avec quelques apostilles et remarques sur icelle, plus un brief discours des inconvéniens qui pourroient ensuivre, advenant qu'on fit la paix prétendue avec Henry de Bourbon. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1590, in-8°, 20 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Les commentaires ou «apostilles» et le discours constituent un violent pamphlet contre le cardinal lui-même et les partisans d'Henri IV.

537. — Lettres escritte par les princes et noblesse de France à monseigneur le card. de Montalto, par le duc de Pinay, dit de Luxembourg, envoyée par lesdits princes et noblesse à N. S.-Père le pape sur les affaires et occurrences de ce temps [«Du camp de Nulli», 16 août 1589], avec la responce de Sa Sainctété [Sixte V] ausdictz princes et noblesse et à monseigneur le cardinal de Vendosme, pour monstrer l'impudence et artifices que faussement ont esté semées ces jours passez par les Politiques. — *A Paris, chez Guillaume Bichon*, 1590, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

Les lettres du pape sont publiées en latin et en français.
Au verso du titre : «Au lecteur» avis du traducteur.

538. — Responce aux lettres envoyées par messieurs les cardinaux de Vendosme et de Lenoncourt, à monseigneur l'illustrissime légat Caetan et messieurs le cardinal de Gondy, l'archevesque de Lyon et les évesques de Fréjus, de Rennes, de Senlis et autres, en datte du 10 février 1590. — S. l., 1590, in-8°, 37 pp. et 1 f. blanc.

Le titre de départ, page 3, porte : «Responce en forme de discours aux lettres envoyées. . .».

539. — Literæ illustriss. et reverendissimi d. d. Henrici, cardinalis Caetani, S. R. E. camerarii, Sanctissimi D. N. ac

Sanctæ Sedis apostolicæ in regno Franciæ de latere legati, ad universos ejusdem regni archiepiscopos, episcopos et abbates [«Parisiis, in episcopali palatio», 1ᵉʳ mars 1590]. — *Parisiis, apud Guilielmum Chaudière, via Jacobæa, sub signo Hominis silvestris*, 1590, in-8°, 7 pp.

Lettre pour défendre aux évêques de France de se réunir en concile à Tours.

540. — Lettre de l'illustrissime cardinal Montalte escrite par le commandement de Nostre S.-Père le pape au conseil général de la Saincte Union, traduicte selon le style françois [Rome, 26 août 1589]. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1589, in-8°, 14 pp. et 1 f. n. chiffr.

Texte italien avec la traduction française.

D'après cette lettre, on hésitait à Rome à ajouter foi au bruit de l'assassinat de Henri III, «mais la venue de Nicolas Nivelle, bourgeois de Paris, lequel arriva le XXV du présent avec lettres du quatriesme du mesme, de la part de monsieur le duc de Mayenne à Sa Sainctété osta tout le doubte».

541. — Parisiensium Civium ad illustrissimum S. Sedis legatum Henricum Caietanum oratiuncula, mense febr. 1591. — *Parisiis, ex typographia Desiderii Millot, juxta portam Divi Jacobi*, 1591, in-8°, 15 pp.

Discours sur l'organisation du parti catholique à Paris et la division de la ville en seize quartiers.

542. — Harangue prononcée à monseigneur l'illustrissime et révérendissime Henry, cardinal Caietan, de la noble et ancienne maison des ducs de Sermonette, collatéral de Sa Sainctelé en France. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1590, in-8°, 47 pp.

Discours dirigé contre Henri IV et les politiques.

543. — Forme du serment qu'il convient faire par tout ce royaume pour l'entretenement de la Saincte Union, suivant l'édict et arrest sur ce intervenu par ladicte Cour [de parlement], avec l'arrest de ladicte Cour sur ce donné le premier jour de mars 1589. — *A Paris, chez Fédéric Morel*, 1589, in-8°, 8 pp.

Sur le titre, marque de F. Morel.

544. — Formulaire pour jurer l'Union. — *A Paris, chez Jean Le Blanc, imprimeur, demeurant en la rue du Paon, au Soleil d'or, près la porte Sainct-Victor*, 1589, in-8°, 7 pp.

Cette formule comporte en plus de la précédente un serment d'obéissance au Conseil général de l'Union.

545. — La Forme du serment de l'Union que doivent faire et répéter tous les bons catholiques unis pour la deffence de l'Église catholique, apostolique et romaine, et conservation de l'estat royal et couronne de France, selon qu'il a esté fait solennellement et publiquement en la ville de Paris, le dimenche II jour de mars 1590, en l'église et monastère des Augustins, entre les mains de monseigneur l'illustrissime cardinal Caietan, légat du S. Siège apostolique, assisté de plusieurs prélatz, par messieurs les prévost des marchans, eschevins, collonnels, capitaines, lieutenans et enseignes des quartiers et dizaines de ladite ville de Paris. — *Chez Guillaume Bichon, rue S.-Jaques, au Bichot*, 1590, in-8°, 15 pp.

Description de la cérémonie et texte du serment prononcé, «l'acte duquel serment auroit esté escrit au commencement d'un cayer de parchemin au dessouz duquel lesdits prévost des marchans, eschevins et aucuns desdits collonnels et capitaines auroient signé à l'instant et le reste remis (pour l'heure tarde) à signer par après en l'hostel de ladite ville. Ce qui auroit depuis esté fait, et l'acte d'iceluy serment demeuré au greffe d'icelle ville». Le mandat de comparution des capitaines, lieutenants et enseignes n'ayant pas signé à l'église se trouve reproduit à la date du 15 mars 1590 dans *Registre des délibérations du Bureau de la ville*, t. IX, p. 625.

La formule du serment diffère complètement des deux formules indiquées ci-dessus, nᵒˢ 543, 544.

546. — Georgii Crittonii, scoti, de liberata Parisiorum urbe gratulatio, ad illustriss. cardinalem D. Henricum Caetanum, legatum apostolicæ sedis in Gallia.

— *Parisiis, apud Ambrosium Drouart, via Jacobæa, sub insigni aurei Solaris*, 1589, in-8°, 32 pp.

Page 2 : «Votiva Parisiensium navis ædi virginis Lauretanæ consecrata», poésie latine signée : «Georg. Crittonius, scotus, faciebat». — Page 31 : «G. B. S. I. C. De Poemate nuper edito et nova gratulatione Critonii», poésie latine.

547. — Advis et résolution de la Faculté de théologie de Paris [7 janvier 1589]. — S. l., 1589, in-8°, 8 pp.

Texte latin.
La page 4 est chiffrée 5.
Réponse de la Faculté à une supplique des bourgeois de Paris sur la conduite à tenir à l'égard du roi. Cf. P. Robiquet, *Paris et la Ligue sous le règne de Henri III* (Paris, 1886, in-8°), p. 501.

548. — Advis et résolution de la Faculté de théologie de Paris, pour la conservation de la foy catholique, assemblée au collège de Sorbone, le 7 de ce présent moys de janvier 1589, traduit fidèlement en françois pour le soulagement de ceux qui n'entendent la langue latine. — S. l., 1589, in-8°, 7 pp.

Traduction française de la pièce précédente.

549. — Responsum Facultatis theologiæ Parisiensis super proposita quæstione an liceat jurare edictum Unionis [4 février 1589]... — *Parisiis, apud Guilielmum Chaudière*, 1589, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

Page 3 : «Copie de la lettre missive à celuy qui a envoyé à Paris pour estre esclaircy du scrupule [sur le fait de l'édit d'Union], signé : J. F. L.; «de vostre maison de Paris», 8 février 1589.

550. — Advis et résolution de la sacrée Faculté en théologie de Paris sur ceste question asçavoir s'il est loisible jurer l'édict d'Union... — *A Paris, par Guillaume Chaudière*, 1589, in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc.

Traduction française de la pièce précédente.

551. — Propositionum ab Angenao Rambollieto, Cœnomanensi episcopo, concionibus publicis Blesis assertarum, censura. — *Parisiis, apud Nicolaum Nyvellium, via Jacobæa, ad insigne Columnarum*, 1589, in-8°, 8 pp.

Censure des propositions de l'évêque du Mans par la Faculté de théologie de Paris, le 4 février 1589.

552. — Ad Quæstionem an pro rege orandum in canone missæ Facultatis Parisiensis responsum, cui adjectæ sunt, cum licentia superioris, duæ collectæ pro principibus catholicis et victoria contra hostes obtinenda. — *Parisiis, apud Guilelmum Chaudière*, 1589, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

553. — Conclusio Facultatis theologicæ pro firmanda pace et unione inter theologos Parisienses, facta die decima febr. an. 1590, cui adjunctae sunt binæ litteræ Roma missæ ad eandem Facultatem Parisiensem. — *Parisiis, apud Guilielmum Chaudière, via Jacobæa, sub signo Hominis sylvestris*, 1590, in-8°, 16 pp.

Page 13 : bref du pape Sixte V, daté de Rome, 2 octobre 1589. — Page 15 : lettre à la Faculté de théologie, signée : «Al., cardinalis de Montealto»; Rome, 30 décembre 1589. — Ces deux lettres annoncent la venue du légat le cardinal Caetano.

554. — Acte de ce qui s'est passé au collège de Sorbonne, en l'assemblée de la Faculté de théologie, le dixiesme de febvrier et jours consécutifs, pour confirmer l'Union, avec la traduction de deux missives envoyées de Rome à la mesme Faculté. — *A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue S.-Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage*, 1590, in-8°, 15 pp.

Traduction de la pièce précédente.

555. — Ad Civium Parisiensium de Henrico Borbonio postulata, Facultatis theologiæ responsum [7 mai 1590]. — S. l. n. d., in-8°, pp. 9-16.

Titre de départ.
Texte latin et traduction française.
Réponse de la Faculté de théologie de Paris à une requête adressée par les prévôt des marchands et échevins au début de mai 1590, pour avoir l'avis des docteurs sur la légitimité d'un roi hérétique.

556. — Discours sur la *Résolution de la Faculté de théologie de Paris*, faicte le septiesme janvier mil cinq cens quatre-

vingts et neuf. — S. l. n. d., in-8°, 112 pp.

Discours en faveur de Henri III, accusant les docteurs de la Faculté d'être la cause des troubles de France.

La *Résolution de la Faculté de théologie* figure ci-dessus, nos 547 et 548.

557. — Lettre d'un gentilhomme romain à messieurs de la Sorbonne de Paris, contenant la responce à l'advis que lesdicts sieurs avoient donné à Sa Sainctetė d'excommunier le roy, et le moyen de pacifier les troubles de ce royaume traduite de latin en françois [Rome, 15 février 1589]. — S. l., 1589, in-8°, 59 pp. et 2 ff. blancs.

Page 3, tête de page aux armes de la ville de Tours employé par Jamet Mettayer, imprimeur du roi dans cette ville. Les caractères aussi, étant semblables à ceux de cet imprimeur, il est très vraisemblable que cet ouvrage est sorti de ses presses. Cf. ci-dessus, col. 138, n° 503.

558. — De Clericis, præsertim episcopis, qui participarunt in divinis scienter et sponte cum Henrico Valesio post cardinalicidium t[heologi] P[arisiensis] assertio. — *Parisiis, apud Ægidium Gorbinum, sub insigni Spei, e regione collegii Cameracensis,* 1589, in-8°, 1 f. pour le titre et 46 pp.

Par Gilbert Génébrard, d'après Barbier. Page 44 : «Ne Chartula vacaret sequentia quæstionibus hujus temporis accommodata e summulariis ad verbum ascripsimus. De sepulturis... De clericis in bello sacro operam suam navantibus... De laïcis et cœteris qui Henrico Navarræo quoquo modo adsunt...».

559. — Excommunication des ecclesiastiques principalement des évesques, abbez et docteurs qui ont assisté au divin service, sciemment et volontairement avec Henry de Vallois après le massacre du cardinal de Guise, traduit du latin d'un docteur, par I. M. — *A Paris, par Gilles Gourbin, rue Sainct-Jean de Latran, à l'enseigne de l'Espérance, devant le collège de Cambray,* 1589, in-8°, 2 ff. lim. n. chiffr. et 60 pp.

Traduction du précédent.

Pièce liminaire : «Au lecteur», avertissement du traducteur. — Page 55 : «Au lecteur», avertissement formant réplique à une réponse faite contre ce traité, et ne se trouvant pas dans le texte latin.

560. — Ad Tractatum *De Clericis, præsertim episcopis, qui participarunt in divinis scienter et sponte cum Henrico Valesio post cardinalicidium,* responsio. — S. l., 1589, in-8°, 1 f. p. le titre et 112 pp.

Probablement par Charles Faye, abbé de Saint-Fuscien, conseiller clerc au Parlement de Paris, d'après Barbier.

561. — Jurisconsultus catholicus de theologorum assertione, ad quendam parochum et tres excommunicatorum patronos .. — S. l., 1590, in-8°, 36 pp.

Discours sur la même question que les trois pièces précédentes concluant à l'excommunication des clercs et des évêques communiquant avec l'auteur d'un meurtre.

562. — Lettre missive de l'évesque du Mans [Claude d'Angennes], avec la responce à icelle faicte au mois de septembre dernier passé par un docteur en théologie de la Faculté de Paris, en laquelle est respondu à ces deux doutes, à sçavoir si on peut suivre en seureté de conscience le party du roy de Navarre et le recognoistre pour roy, à sçavoir si l'acte de frère Jacques Clément, jacobin, doit estre approuvé en conscience et s'il est louable ou non. — *A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue S.-Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage,* 1589, in-8°, 64 pp.

La réponse est de Jean Boucher, curé de Saint-Benoit, d'après Barbier.

Page 3 : «Au lecteut (*sic*)», avertissement de l'éditeur. — La réponse est datée, page 59 : «De nostre petite estude à Paris, le 15 septembre 1589». — Page 60 : «Période extraicte de la bulle du pape Sixte V...» et «Prière du jacobin mentionnée en la response susdicte».

Les pages 63 et 64 sont imprimées en caractères d'un plus petit corps.

563. — Remonstrance salutaire aux dévoyez, qu'il n'est permis aux subjets, sous quelque prétexte que ce soit, lever les armes contre leur prince et roy, le tout prouvé par l'Escriture saincte, par F. Thomas Beauxamis. — *A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue Saint-Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage,* 1567, in-8°, 19 ff. chiffr. et 1 f. n. chiffr.

564. — Déclaration dernière de feu F. Thomas Beaux-Amis, docteur en théolo-

gie, carme parisien, sur le livre par luy jadis mis en lumière souz ce titre : *Remonstrance au peuple françois qu'il n'est permis à aucun subjet, souz quelque prétexte que ce soit, prendre les armes contre son prince. — A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue S.-Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage*, 1589, in-8°, 33 pp. et 1 f. blanc.

Page 3 : «G. Chaudière, au lecteur, salut», avertissement. «Un mois devant le décez de feu nostre maistre Beaux-Amis, dit l'éditeur, il entendit qu'aucuns politiques se fortifioient d'une *Remonstrance* sienne qu'il m'avoit faict imprimer premièrement il y a treize ans ou environ... quoyque atténué de maladie qu'il fust, et despourveu de ses livres, estant pour lors aux fauxbourgs pour prendre l'air et estre plus paisiblement», il dicta cette *Déclaration*.

A la fin : «Extraict du privilège» accordé le 16 avril 1577 à Thomas Beauxamis ; «Ledit livre est achevé d'imprimer le septiesme juin 1589».

La *Remonstrance au peuple françois*, parue en 1575, se trouve à la Bibliothèque nationale Lb[33].209. Elle doit être distinguée de la *Remonstrance salutaire* décrite ci-dessus n° 563.

565. — Advertissement et conseil notable à la France touchant ses présentes extrêmes misères et calamitez, et la crainte de plus grandes, si elle ne fait pénitence, retournant à son Dieu tout bon et miséricordieux, où elle est advertie de sa maladie, de la cause et du remède d'icelle, par M. R. Benoist, docteur et lecteur du roy en théologie et curé de Sainct Eustache à Paris... — *A Paris, chez Pierre Hury, au mont S.-Hylaire, à la cour d'Albret*, 1589, in-8°, 32 pp.

Sur le titre, marque de P. Hury.

Page 3 (n. chiffr.) : tête de page aux initiales C. R. ; «A la grande, noble et puissante ville de Paris, chef de l'Union, pour la défense de la foy, religion et église catholique, apostolique et romaine...», épitre dédicatoire datée de «Saint-Eustache à Paris», 1[er] septembre 1589. — Page 10 (n. chiffr.) : «Préface au lecteur chrestien». — Page 23 : «Advertissement touchant les propres textes de l'Escriture saincte icy adjoustez».

La page 17 est chiffrée 21.

566. — Dialogue du royaume, auquel est discouru des vices et vertus des roys et de leur establissement, de l'estat de la monarchie et république et de leurs changemens, du devoir et obligation du roy vers Dieu et le peuple, et des justes causes qui peuvent esmouvoir le peuple à s'eslever et s'opposer à la tyrannie et injustice du roy... — *A Paris, chez Didier Millot, demeurant près la porte Sainct-Jacques*, 1589, in-8°, 142 (lisez 140) pp. et 2 ff. blancs.

A la fin : «Fin du premier livre attendant le deuxiesme».

Il y a deux pages chiffrées 36; il n'y a pas de pages chiffrées 39, 89, 90.

567. — La Bulle et constitution de Nostre Sainct Père le pape Sixte cinquième, sur les confidences des bénéfices [Rome, 13 août 1587]. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue Sainct-Jacques, au Bichot*, 1589, in-8°, 1 f. pour le titre, 21 (lisez 19) pp. et 1 f. blanc.

Il n'y a pas de pages chiffrées 15 et 16.

TOME XXXVIII.

DE JUSTA HENRICI III ABDICATIONE.

568. — De justa Henrici tertii abdicatione e Francorum regno libri quatuor Joh[anne] Buchæro, Parisi. theologo auctore... — *Parisiis, apud Nicolaum Nivellium, via Jacobæa, ad insigne Columnarum*, 1529 (*sic*), in-8°, 8 ff. lim. n. chiffr., 288 (lisez 286) ff. chiffr. et 22 ff. n. chiffr.

Les pièces liminaires comprennent : «Universis toto orbe christianis atque catholicis, s.» avertissement; «Capita quatuor librorum hoc ordine sequntur, libri primi... libri secundi... libri tertii...»; manque la fin qui constitue le huitième feuillet liminaire.

Fol. a v et 283 v° : tête de page aux initiales C. R.

A la fin : «Index rerum quæ in hoc opere... continentur».

Le feuillet 87 n'est pas chiffré. — Le foliotage saute de 87 à 89 et de 89 à 91. — Les feuillets 53, 67, 146, 186, 239, 256, 258, 266, 267, sont chiffrés 58, 50, 145, 144, 238, 258, 256, 229, 249.

TOME XXXIX.

LA VIE ET MORT DE HENRY III. 1589.

569. — Histoire véritable de la plus saine partie de la vie de Henry de Valois, jadis roy de France. — *A Paris, chez Charles Michel, rue S.-Jacques*, 1589, in-8°, 48 pp.

Pamphlet contre Henri III au sujet de l'assassinat des Guise. «Aucun n'estoit bienvenu

en Cour, sinon celuy qui sçavoit mieux mesdire et détracter du Guysart. Un certain quartenier de la ville de Paris, ayant dit à quelques-uns qu'il eust voulu que monsieur de Guyse et du Maine eussent esté pendus et estranglez et en avoir esté le bourreau, il fut pour ces propos tant à la bonne grace du roy, qu'il le fist eschevin de la ville, encore qu'il n'eust pensé à y prétendre et n'eust que sept voix pour son élection» (p. 20).

570. — Les Mœurs, humeurs et compertemens de Henry de Valois, représentez au vray depuis sa naissance, quels ont esté ses parrains et leur religion, ensemble celles de ses précepteurs, et en quoy ils l'ont instruit jusques à présent, avec les instructions et mémoires des points fort notables concernans la religion et estat du royaume, reveu et augmenté de nouveau pour la seconde édition. — *A Paris, pour Anthoine Le Riche, rue Sainct-Jaques, près le Soleil d'or,* 1589, in-8°, 136 pp.

Par André de Rossant, d'après Barbier.
Titre avec encadrement.
Il est question dans cette pièce des pratiques de magie auxquelles s'adonnait Henri III : «On en a trouvé les instruments de l'exercice de tel art, avec les carractères, les peaux vierges et les charmes aux coffres de sondit [médecin] Miron, lesquels ont esté veus de plus de six mille personnes, en une assemblée à S.-Merry, et maniez de plusieurs autres... On tient davantage tout commun qu'un jour voulant ledit Miron luy bailler passe-temps de son art dedans ce monastère qu'il a faict bastir en la place de la Cousture Saincte-Catherine, il eut si grande frayeur qu'il ne peut lors attendre la fin de la démonomanie» (p. 86).
Il est fait allusion aussi, page 92, à «l'histoire vraye des cruautez» de la reine d'Angleterre, «laquelle estoit posée en un tableau dedans l'enclos de S.-Séverin à Paris».
Les pages 65 à 88 sont chiffrées 73 à 96.

571. — Le faux Visage descouvert du fin renard de la France: à tous catholiques unis et sainctement liguez pour la défence et tuition de l'Église apostolique et romaine contre l'ennemi de Dieu ouvert et couvert, ensemble quelques anagrammes et sonnets propres pour la saison du jourd'huy [Poitiers, 15 janvier 1589]... — *Pour Jacques de Varangles, rue Sainct-Jacques, contre le collège du Plessis,* 1589, in-8°, 24 pp.

Au verso du titre : «Anagramme, De Valois, O le Juda.»; «Prière au Dieu des chrestiens». — Page 21 : «A la ville de Paris, la première de l'Europe,» cinq sonnets. — Page 23 : «Anagramme, Enry de Valloys, le Juda le Nero, en forme de dialogue : l'autheur parle avec Henry.» — Page 24 : «A la ville de Paris», sonnet; «Distichum».
Ces poésies se retrouvent à la suite de *la Vie et la mort de Henry de Valois*... attribuée à Jean Boucher. V. ci-dessous, col. 160, n° 582.

572. — Lettres royaulx de Henry de Valois, naguères roy de France, tirées de la chancellerie de son cœur et selllées de cire cendrée, du cachet de repentance, envoyées à son peuple de Paris justement révolté, et la response, desfences et offre sur l'intérinement requis. — *A Orléans, par Pierre Perrin,* 1589, in-8°, 12 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

A la fin : «Sonnet au peuple catholique» signé : «La mort n'y mord. N. H.».

573. — L'Athéisme de Henry de Valoys où est monstré le vray but de ses dissimulations et cruautez. — *A Paris, pour Pierre Des Hayes, rue du Bon Puis,* 1589, in-8°, 29 (lisez 30) pp. et 1 f. blanc.

Il y a deux pages chiffrées 16. — La page 29 est chiffrée 92.
Page 3, lettre initiale ornée représentant le roi de France en costume de cérémonie avec la devise «Pietate et justitia».

574. — Les vrais Pièges et moiens pour atraper ce fau hérétique et cauteleux grison, avec une remonstrance à tout bon catholique, envoyé à Paris, le quinziesme de février, mil cinq cens quatre vingts et neuf. — *A Paris, pour Jacques Varangue, rue S.-Jacques, auprès le collège du Plaissis,* s. d., in-8°, 21 pp. et 1 f. n. chiffr.

Les pages 6 et 21 sont chiffrées 7 et 12.
A la fin : «Sonet à messieurs de Paris»; «Sonnet au peuple [parisien]».

575. — Pro Francorum a rege Henrico defectione oratio. — *Parisiis, apud Guillielmum Bichonium, via Jacobæa, sub signo Hinnulei,* 1589, in-8°, 38 pp. et 1 f. n. chiffr.

576. — Les Causes qui ont contrainct les catholiques à prendre les armes avec les articles des causes plus paticuliers (*sic*) qui y obligent chascun estat. — *Pour Jacques Varengles et Denis Binet,* s. d., in-8°, 24 pp.

A la fin, visa de l'Université en date du 17 mars 1589.

577. — Remonstrances faictes par les officiers de Henry de Valois aux lettres-patentes qu'il a décernées portans mandement de l'aller trouver. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, demeurant rue Sainct-Jacques, au Bichot*, s. d., in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc,

Réponse à des lettres de Henri III, en date de février 1589, convoquant pour le 1er mars tous les officiers de la couronne.

578. — Response du menu peuple à la déclaration de Henry par la grâce de Dieu autant roy de France que de Polongne, semée ces jours passés par les politiques [Paris, 30 mai 1589]. — S. l. n. d., in-8°, 7 pp.

Titre de départ.

579. — Response de Domp Bernard, doyen de l'oratoire de S.-Bernard des Feuillantins lez Paris (Signé : F. B. ✠; Paris, 2 juin 1589), à une lettre à luy escrite et envoyée par Henry de Valois... — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1589, in-8°, 53 pp.

Page 1 (n. chiffr.) : «A monsieur A. M. D. C.», épître dédicatoire, signée : A. F. A.; Paris, 12 juin 1589, de laquelle il résulte que cette lettre est publiée d'après une copie envoyée de Tours.

580. — Coppie des mémoires secrets en forme de missive, envoyées de Bloys par un polytique mal asseuré à un sien amy aussi polytique de ceste ville de Paris, avec la responce laquelle a esté descouverte sur un lacquais sortant de ceste ville, lequel a donné l'addresse dudict polytique, au logis duquel lesdicts mémoires ont esté trouvez, comme sommairement et au vray l'estat auquel présentement sont les affaires du roy et de l'Unyon catholique et généralle de France (Signé : D. G.; Blois, 19 janvier 1589). — S. l., 1589, in-8°, 16 pp.

581. — Trahison descouverte de Heny (*sic*) de Valois, sur la vendition de la ville de Bologne à Jézabel, royne d'Angleterre, avec le nombre des vaisseaux pleins d'or et d'argent prins par ceux de la ville de Bologne, envoyez par Jézabel audit de Valois. — *A Paris, chez Michel Jouin, rue Sainct-Jacques, à la Souche*, 1589, in-8°, 1 f. pour le titre, 10 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Au verso du titre : «Au lecteur», quatrain.

582. — La Vie et la mort de Henry de Valois, maintenant tout au long, sans rien requérir, où sont contenues les trahisons, perfidies, sacrilèges, exactions, cruautez et hontes de cet hypocrite, ennemy de la religion catholique; édition troisiesme, reveue et augmentée de plusieurs autres déportemens et apostasies de ce dernier des Valois, lequel néantmoins, par ses abhominables faits, ne peut en rien obscurcir le lustre et splendeur de ses prédécesseurs très chrestiens. — *Chez Didier Millot, demeurant près la porte Sainct-Jacques*, 1589, in-8°, 87 pp.

Autre édition, sous un titre un peu différent, de *la Vie et faits notables de Henry de Valois*, attribuée à Jean Boucher, avec les mêmes bois.

Page 79 : «A la ville de Paris», sonnet; «Distichum», et page 80 (n. chiffr.) : «Anagramme, Enry de Valloys, le Juda de (*sic*) Nero, en forme de dialogue...», poésies qui se retrouvent à la suite de *Le faux Visage descouvert du fin renard de la France*... décrit ci-dessus n° 571.

Page 81 : «Discours véritable de l'estrange et subite mort de Henry de Valois, advenue par permission divine, luy estant à S.-Clou, ayant assiégé la ville de Paris, le mardy premier jour d'aoust 1589». — Page 87 : «Dieu délivra Moyse...», poésie. — Page 88 (n. chiffr.) : «Scizain de la mort inopinée de Henry de Vallois». — Le *Discours* est attribué à Edme Bourgoing, prieur des Jacobins. Cf. P. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, éd. Fevret de Fontette, t. II, n° 19057.

583. — Lettre de la royne Louyse [de Vaudemont], douairière de France, au roy [Chenonceaux, 6 septembre 1589]. — *A Tours, par Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1589, in-8°, 5 pp. et 1 f. blanc.

La reine remercie Henri IV des sentiments qu'il lui a fait exprimer par le sieur de Larchant, et lui demande de punir le meurtre de Henri III.

584. — Grâces et louanges deues à Dieu pour la justice faite du cruel tyran et ennemy capital de la France. — *A Paris, pour Antoine Le Riche, demeurant*

rue Sainct-Jacques, près les Trois Mores, 1589, in-8°, 16 pp.

Page 3 : tête de page aux initiales L. D.

585. — Le Discours au vray sur la mort et trespas de Henry de Valois, lequel est décédé le 2 jour de ce présent mois d'aoust, 1589. — *A Paris, pour François Tabart, libraire, demeurant sur le Pont aux Musniers, à l'enseigne de la Limace*, 1589, in-8°, 15 pp.

586. — Admirable et prodigieuse Mort de Henry de Valoys... — *A Paris, chez Pierre Deshayes, imprimeur, en la rue du Bon Puits, près la porte Sainct-Victor*, 1589, in-8°, 15 pp.

587. — Advertissement aux princes et seigneurs catholiques de s'humilier devant Dieu, et avoir sa crainte, par l'exemple de la mort estrange de Henry de Valois, jadis roy de France, advenue le 2 aoust 1589... — *A Paris, au Soleil d'Or, rue Sainct-Jaques, près les Trois Mores*, 1589, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

Page 8 : tête de page à l'initiale T.

588. — Le Tyrannicide ou mort du tyran, contenant sa dernière déclaration et délibération tyrannique envers les catholiques de la France, et spécialement sur ceux de la ville et fauxbourgs de Paris, si Dieu lui eut permis exécuter ses desseins misérables; seconde édition, la première n'a esté divulguée qu'aux amis de l'autheur. — *Ils se vendent à Paris, chez Anthoine Du Brueil, demeurant en la rue Neufve Nostre-Dame, vis-à-vis Saincte-Geneviefve des Ardens, à l'enseigne du Faucheur*, 1589, in-8°, 16 pp.

Poème en vers français.

Page 3 : «Ad authorem Tyrannicidii G. D. L. carmen elegiacum», poésie latine. — Page 16 : «Epitaphe de Henry III, jadis roy de France et de Pologne», quatrain.

Décrit et réimprimé dans *Recueil de poésies françoises des XVe et XVIe siècles*... réunies et annotées par MM. A. de Montaiglon et J. de Rothschild, t. XI, p. 397. Cf. Catalogue Rothschild, t. I, p. 538.

589. — Discours aux François sur l'admirable accident de la mort de Henry de Valois, naguères roy de France, lequel, peu avant son décez, avoit esté excommunié par Nostre S.-Père le pape Sixte cinquiesme à présent séant, pour ses perfidies et desloyautez envers Dieu, son église et ses ministres, avec l'histoire véritable de sa mort advenue au bourg S.-Cloud-lez-Paris, le premier jour d'aoust 1589, où il a esté tué par frère Jaques Clément, religieux de l'ordre S.-Dominique. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue Sainct-Jaques, au Bichot*, 1589, in-8°, 87 pp.

Page 87 : «Epitaphium Henrici Valesiorum ultimi et aliquando Gallorum regis; octostichon», signé : «P. G. T. faciebat.»

590. — Advis aux princes, seigneurs, gentilshommes et autres catholicques de France. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue S.-Jacques, à l'enseigne du Bichot*, 1589, in-8°, 53 pp. et 1 f. blanc.

Pamphlet contre Henri III résumant sa vie.

591. — Les Propos lamentables de Henry de Valois, tirez de sa confession par un remords de conscience, qui tousjours tourmente les misérables... — *A Paris, par Pierre Mercier, imprimeur, rue du Bon Puits, à l'Escrevisse*, 1589, in-8°, 19 pp. et 2 ff. blancs.

La page 15 est chiffrée 25.

592. — Le Testament de Henry de Valoys recommandé à son amy Jean d'Espernon, faict à Blois, le septiesme de mars 1589, avec un coq à l'asne. — *Pour Jaques Varengles et pour Denis Binet*, 1589, in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc.

Poésies.

Page 10 : «Passavant escrivant à son amy des nouvelles de la cour». — Page 14 : «Sonet sur la devise de Henry de Valois, dédié au mesme tyran».

593. — Discours véritable des derniers propos qu'a tenu Henry de Valois à Jean d'Espernon, avec les regrets et doléances dudict d'Espernon, sur la mort et trespas de son maistre. — *A Paris, pour Anthoine Du Brueil*, 1589, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

Page 8 : gravure sur bois représentant Jean d'Épernon s'arrachant les cheveux devant le lit où est étendu Henri III.

594. — Les Choses horribles, contenues en une lettre envoyée à Henry de Valois, par un enfant de Paris, le vingt

huitiesme de janvier 1589, selon la coppie qui a esté trouvée en ceste ville de Paris près l'orloge du Palais. — *Pour Jacques Grégoire, imprimeur,* 1589, in-8°, 12 pp. et 1 f. n. chiffr.

Page 11 : «Dialogue de Henry le tyran et du grand sorcier d'Espernon pour faire mourir monseigneur de Guyse», en vers, signés de la devise : «Partout gaillard». — Page 13 (n. chiffr.) : «Invocation des diables pour le secours de Henry le tyran, faicte par le grand sorcier d'Espernon».

594. — Déploration de la mort du roy Henry III et du scandale qu'en a l'Eglise. — S. l., 1589, in-8°, 139 (lisez 156) pp.

Il n'y a pas de pages chiffrées 81 à 90. Les quatre dernières pages sont chiffrées 136-139 au lieu de 163-166.

Cette *Déploration* débute par une apostrophe violente contre les parisiens, «plus navarrois plus bourguignons, plus anglois et finalement plus lorrains, guysars et espagnols que françois».

595. — Devis familier d'un gentilhomme catholique françois avec un laboureur sur la mort de Henry, troisiesme de ce nom, roy de France et de Pologne, et dépendances d'icelle. — S. l., 1590, in-8°, 103 pp.

Contre la Ligue et l'attentat de Jacques Clément.

596. — Harangue prétendue par ceux de la Ligue avoir esté prononcée par N. S.-Père en plein consistoire et assemblée des cardinaux le 11 septembre 1589, contenant le jugement de Sa Sainctelé touchant la mort du feu roy qu'ils appellent simplement Henry de Valois et l'acte de F. Jaques Clément; ensemble un advertissement au lecteur, nécessaire pour cognoistre l'impiété et imposture desdits de la Ligue. — *Sur la copie imprimée à Paris, chez Nicolas Nivelle et Rollin Tierry, soy disans imprimeur et libraire de la Sainte Union, avec privilège de ladite Union et approbation de la Faculté de théologie de Paris,* 1590, in-8°, 37 pp. et 1 f. blanc.

Texte latin et traduction française.

La harangue imprimée par Nivelle et Thierry a été décrite ci-dessus, col. 146, n° 531.

597. — Le Martyre de frère Jacques Clément, de l'ordre S.-Dominicque, contenant au vray toutes les particularitez plus remarquables de sa saincte résolution et très heureuse entreprise, à l'encontre de Henry de Valois. — *A Paris, chez Robert Le Fizelier, rue S.-Jacques, à la Bible d'or,* 1589, in-8°, 62 pp. et 1 f. n. chiffr.

Par Charles Pinselet, chefcier de Saint-Germain l'Auxerrois, d'après le *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2233, qui décrit l'ouvrage.

598. — Le Martyre et cruelle mort du prieur des Jacobins de Paris, faict à Tours le 23 de février 1590, ensemble la cruauté faicte envers une dame dévote et sa chambrière dans ladite ville de Tours. — *Jouxte la coppie imprimée à Orléans pour Jacques Lucas, colporteur,* s. d., in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2241.

599. — Lettres escrites à Nostre Sainct-Père le pape [Sixte V] et briefs de Sa Saincteté. — *A Lyon, chez Benoist Rigaud,* 1590, in-8°, 46 pp. et 1 f. blanc.

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, 3° série, p. 421.

On remarque au début : «Lettre d'un habitant de Lyon à un sien amy demeurant à Paris», Lyon, 5 mars 1590.

600. — Charmes et caractères de sorcellerie de Henri de Valoys, trouvez en la maison de Miron, son premier médecin, et conseiller ordinaire de son conseil privé. — *A Paris, chez Jean Parant, rue Sainct-Jacques,* 1589, in-8°, 20 pp.

Sur le titre marque de J. Parant.

A la fin : «Pourtrait des charmes et caractères de sorcellerie de Henry de Valoys 3 du nom», tableau in-fol.

TOME XL.

DE JUSTA REIPUBLICÆ CHRISTIANÆ IN REGES IMPIOS AUTHORITATE.

601. — De justa Reipub. christianæ in rrges (*sic*) impios et hæreticos authoritate justissimaque catholicorum ad Henricum Navarræum et quemcunque hæreticum a regno Galliæ repellendum confœderatione liber, cujus particularia capita vide post præfationem. — *Parisiis, apud Guilielmum Bichonium, via Jacobæa, sub*

signo Hinnulei, 1590, in-8°, 12 ff. n. chiffr., 532 ff. chiffr. et 14 ff. n. chiffr.

Par Guillaume Rose, évêque de Senlis, ou par l'anglais Guillaume Rainald, d'après Barbier.

Les pièces liminaires comprennent : l'épître dédicatoire au duc de Mayenne signée : «G. G. R. A., peregrin. roman.», la table des chapitres et l'extrait du privilège.

Les feuillets 174 et 275 sont chiffrés 176 et 274.

A la fin : «Index rerum in hoc opere contentarum...».

TOME XLI.

TROIS EXCELLENTS DISCOURS.

602. — Trois excellens Discours sur l'estat présent de la France; le premier contient ce qui s'est passé depuis l'an 85 jusques en l'an 88, avec certaines lettres du roy et du duc de Guyse, le second continue l'histoire de ce qui est advenu depuis l'an 88 jusques en l'an 91, et le tiers, intitulé la Fleur de lys, réfute les impiétez et déguisements contenus en la déclaration du duc de Mayenne, publiée au mois de janvier 1593. — S. l., 1593, pet. in-8°, 1 f. pour le titre, 3 (lisez 2) pp. et 272 pp.

Les deux premiers *Discours* sont de Michel Hurault, sieur du Fay; *la Fleur de lys* est attribuée à Pierre Dufresne-Forget ou à Antoine Arnauld, d'après Barbier, t. III, col. 1123.

Pièce liminaire : «Advertissement de la conjonction de ces trois discours au lecteur».

Page 79 : «Déclaration de la volonté du roy [Henri III] faite depuis son département de Paris» [Chartres, mai 1588]. — Page 87 : «Copie de la lettre esrite (*sic*) au roy par monseigneur le duc de Guise, le 17 de may dernier» [Paris, 17 mai 1588]. — Page 92 : «Extraict d'autres lettres escrites par ledict seigneur duc de Guise».

Le second discours (p. 99) porte un titre distinct.

Page 245 : «La Fleur de lys, qui est le discours d'un François retenu dans Paris, sur les impiétez et desguisemens contenus au manifeste d'Espagne publié au mois de janvier dernier 93».

Les pages 212, 216, 236, 268 sont chiffrées 312, 316, 136, 267.

603. — La Cause du roy de France contre les pernicieuses maximes et conclusions des ligueurs rebelles. A Sa Majesté. — *Imprimé à Tours*, 1593, pet. in-8°, 69 ff. et 1 f. n. chiffr.

Fol. 2 (n. chiffr.) «Au roy», épître dédicatoire signée : G. A. — Fol. 3 : «Avant-propos.»

Fol. 69 v° : poésie commençant par

> L. T. A. si l'enfumé,
> Le curé ligueur, le chanoyne,
> Te tenoyent, tu serois plumé,
> Ayant démasqué le faux moyne.

et finissant par

> J'honore le religieux
> Mais je déteste l'hipocrite
> Moyne soldat et factieux,
> Qui contrefait la chatemite.

Le feuillet 13 est chiffré 1, le feuillet 28 n'est pas chiffré; les feuillets 37, 39, 41, 43, 45, 47, 50, 52, 54, 56, 58, 60, sont chiffrés 39, 41, 43, 45, 47, 49, 49, 51, 53, 55, 57, 59.

604. — Du Bonheur de la cour et vraye félicité de l'homme; à monsieur de Chastillon, admiral en Guyenne. — *A Envers, par François de Nus*, 1592, pet. in-8°, 8 ff. lim. n. chiffr., 171 ff. et 1 f. n. chiffr.

Par Pierre de Dampmartin, procureur général du duc d'Alençon, d'après Barbier.

Écrit sous forme de dialogue entre l'auteur et le sieur de Bussy, de la suite du duc d'Anjou.

Les pièces liminaires comprennent : «A monsieur de Chastillon, admiral de Guyenne», épître dédicatoire; «Ode pindarique à monsieur de Chastillon, admiral en Guyenne, par G. D. P. L.»; «Auctori dodecasticum», poésie latine signée : «G. D. P. L.»

TOME XLII.

DE LA DIGNITÉ DES ROYS ET AUTRES TRAITÉS DE L'AN 1588 ET 89.

605. — Lettre du roy de Navarre aux trois Estats de ce royaume, contenant la déclaration dudit seigneur sur les choses advenues en France depuis le vingtroisiesme jour de décembre 1588 [Châtellerault, 4 mars 1589]. — S. l., 1589, in-4°, 33 (lisez 32) pp.

Par Philippe de Mornay, sieur du Plessis-Marly, d'après le *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2218, 10, qui décrit une autre édition.

Les pages 30, 31 et 32 sont chiffrées 38, 32 et 33.

606. — Le Remerciment des catholiques unis faict à la déclaration et protestation de Henry de Bourbon, dict roy de Navarre. — *A Paris, par Rolin*

Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, 1589, in-8°, 24 pp.

Le titre de départ, page 3, porte : «Le Merciment des catholiques...».

Ce discours est une réponse à la pièce précédente.

607. — Arrest de la Cour sur les remonstrances du procureur général du roy, contre la dénonciation apportée par un trompette envoyé par les rebelles de Paris [28 septembre 1589]. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1589, in-4°, 16 pp.

Ce trompette, nommé Pierre Bracony, avait apporté à Tours une sorte de cartel adressé au Parlement par le conseil général de l'Union et les prévôt des marchands et échevins de Paris. Le texte de ce cartel, daté dans notre pièce du 11 septembre 1589, se trouve reproduit dans *Registres des délibérations du bureau de la ville*, tome IX, page 451, à la date du 12 septembre, et dans Félibien (*Preuves*, t. III, p. 464), à la date du 19.

608. — Discours véritable de ce qui s'est passé en la ville de Thoulouze depuis la trefve accordée le dernier jour d'aoust 1589 entre messieurs les mareschaux de Montmorency et de Joyeuse, jusques au 15 jour d'octobre dernier, envoyé par un notable bourgeois de ladite ville de Thoulouze à un sien amy à Bordeaux. — *A Tours, par Claude de Montr'œil et Jean Richer, suyvant la copie imprimée à Bordeaux*, 1589, in-4°, 12 pp.

Claude de Montrœil et Jean Richer imprimaient donc à Tours dès 1589, et non pas seulement en 1591, comme l'indique Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires...* p. 272.

609. — Mémoire de la négociation de monsieur de Savoye avec ceux de Dauphiné [22 août 1589]. — S. l. n. d., in-4°, 4 pp.

Titre de départ.

Exposition, devant le Parlement de Grenoble, par les envoyés du duc de Savoie, le sieur de Jacob et le sieur d'Ence, des prétentions de leur maître à la succession de Henri III.

610. — Coppie d'un placard affiché par ceux de Paris en plusieurs endroicts de leur ville, où se voit le désordre et la division qui est parmy eux, pour les deniers levez pour leur ligue. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1589, in-4°, 16 pp.

Au verso du titre, un avis au lecteur.

Placard dirigé contre les Seize et la Ligue, par les politiques.

611. — Copie d'une lettre escrite par un homme d'église estant de présent en la ville de Tours, à monsieur Pyginac, docteur en théologie et curé de Sainct-Nicolas des Champs à Paris, surprise sur le chemin d'Orléans [Tours, 9 mai 1589]. — S. l., 1589, in-4°, 21 pp. et 1 f. blanc.

Pamphlet placé dans la bouche d'un ligueur et dirigé contre la Ligue, narrant les excès des soldats de Mayenne lors de la prise des faubourgs de Tours.

612. — Les Raisons pour lesquelles le roy [Henri III] s'est servy du roy de Navarre et de ses forces. — S. l., 1589, in-4°, 16 pp.

Sur le titre, fleuron employé à Tours par les imprimeurs Claude de Montrœil et Jean Richer.

613. — Déclaration du roy de Navarre [futur Henri IV] au passage de la rivière de Loire, pour le service de Sa Majesté, faict à Saumur le 21 avril 1589. — S. l., 1589, in-4°, 21 pp. et 1 f. blanc.

Sur le titre, fleuron employé à Tours par C. de Montrœil et J. Richer.

614. — Déclaration du roy de Navarre [futur Henri IV] sur le traicté de la trefve faicte entre le roy [Henri III] et ledict roy de Navarre [Saumur, 24 avril 1589]. — *A Saumeur*, 1589, in-4°, 7 pp.

615. — Antisixtus. — S. l., 1590 in-4°, 79 pp.

Par Michel Hurault, seigneur du Fay, d'après Barbier.

Le titre de départ, page 3, porte : «Sixti V, pont. max., de Henrici tertii morte, sermo, Romae in consistorio patrum habitus, 11 septemb. 1580 (*sic*).

La page 18 est chiffrée 17; il n'y a pas de pages chiffrées 63 et 65; il y a deux pages chiffrées 64 et deux 70.

616. — Edict du roy [Henri IV] contenant restablissement des édicts de pacification faicts par le deffunct roy Henry troisiesme sur les troubles de ce royaume,

leu et publié en la Cour de parlement séant à Chaalons, le 24 juillet 1591 [Mantes, juillet 1591]. — *A Chaalons, chez Claude Guyot, imprimeur du roy*, 1591, in-4°, 13 pp. et 1 f. blanc.

617. — De la Dignité des rois et princes souverains, du droict inviolable de leurs successeurs légitimes et du devoir des peuples et subjectz envers eux... — *A Tours, par Mathurin Le Mercier, imprimeur et libraire, demeurant devant la porte du change de l'église Sainct-Martin*, 1589, in-4°, 283 (lisez 261) ff. et 1 f. blanc.

Les feuillets 1-8 ne sont pas chiffrés et contiennent les pièces liminaires suivantes : «Extraict du privilège du roy»; «A très haut, très puissant et magnanime Henry, roy de Navarre...», épitre dédicatoire de l'auteur signée François Le Jay, Tours, 1er juillet 1589; «Matières contenues en ce traité...»; quatre poésies par «Le sieur D. B., E. I. S., L. M.», et «Q. S. à la louange de Senlis».

Page 9 : «Préface contenant la cause et le sommaire de tout ce traité, au peuple de France».

Le foliotage saute de 35 à 56 sans interruption dans le texte; les feuillets 16, 85, 179, 257 sont chiffrés 15, 83, 176, 259; il n'y a pas de feuillets chiffrés 89 et 92; il y a trois feuillets chiffrés 88, deux 278 et deux 279.

TOME XLIII.

DEUX DEVIS D'UN CATHOLIQUE ET D'UN POLITIQUE. 1589.

618. — Deux Devis d'un catholique et d'un politique sur l'exhortation faicte au peuple de Nantes, en la grande église de Sainct Pierre, pour jurer l'union des catholiques, le huictiesme jour de juin, mil cinq cens quatre vingts et neuf, par F. Jaques Le Bossu, religieux à Sainct-Denys en France, et docteur en la Faculté de théologie à Paris, avec la table des principales matières cottées en la marge du livre. — *A Nantes, par Nicolas Des Marestz et François Faverye, imprimeurs, demeurans près le carrefour Sainct-Nicolas*, 1589, in-4°, 8 ff. lim. n. chiffr., 133 pp. et 1 f. blanc.

Les pièces liminaires comprennent : «Advertissement au lecteur»; «Anagramme par vers acrocistes (*sic*) sur le nom du prédicateur Jaques Le Bossu, qui est beau loss», signé : «Le Maistre, jacobin»; épitre dédicatoire au duc de Mercœur et de Penthièvre, signée F. I. L. B. D. T., 15 juillet 1589; trois sonnets signés La Valée, Le Recteur de Bretagne, et La Farrinière; «Table des principales matières cottées en marge».

Les pages 1-8 et 18 ne sont pas chiffrées; les pages 23, 33, 63 sont chiffrées 32, 23, 93.

619. — Troisiesme Devis du catholique et du politique qui a esté réuny sur la mort de Henry de Valois, selon ce qu'en a esté presché à diverses fois en la grande église de Nantes par F. J. Le Bossu, religieux à Sainct-Denys en France et docteur en la Faculté de théologie à Paris; dédié au peuple Nantois. — *A Nantes, par Nicolas Des Marestz et François Faverye, imprimeurs, demeurans près le carrefour Sainct-Nicolas*, 1589, in-4°, 4 ff. lim. n. chiffr., 98 (lisez 99) pp. et 2 ff. n. chiffr.

Les pièces liminaires comprennent : «A monsieur nostre maistre Le Bossu, huictain» signé I. C.; «Sonet sur les devis du catholique et politique de M. nostre maistre Le Bossu», signé «F. N. Dadier, carme»; «A messieurs les habitans de la ville de Nantes l'autheur désire très parfaicte union avec toute sincérité», épitre signée F. J. L. B. D. T., 12 septembre 1589; «Au peuple catholique», huitain.

A la fin : sonnets signés Michel de S.-Remy, La Vallée, L. M. I., Le recteur de Bretagne, et «Sonet du sieur de Broon à frère Jacques Clément»; «Table des matières».

620. — Quatriesme Devis du catholique et politique réuny sur l'exemple de Nabuchodonosor, rapporté en l'église de Nantes, en un sermon, le dimenche 18 jour de novembre mil cinq cens quatre vingts et dix, par F. J. Le Bossu, religieux à Sainct-Denys en France, et docteur en la Faculté de théologie à Paris. — *A Nantes, par Nicolas Des Marestz et François Faverye, imprimeurs, demeurans près le carrefour S.-Nicolas*, 1590, in-4°, 71 pp.

Au verso du titre : «Sonnet aux politiques Nabuchodonozoristes», signé : «Le Carme». — Page 71 : «Table des principales matières». — Page 72 (n. chiffr.) : «Sonnet à l'autheur».

621. — Sermon funèbre pour la mémoire de dévote et religieuse personne F. Edmond Bourgouing, en son vivant docteur en la Faculté de théologie et prieur au convent des Jacobins à Paris, qui fut cruellement martyrisé à Tours

par le supplice de quatre chevaux, le 23 de février 1590, prononcé au service que luy a faict faire F. R. Le Maistre, en l'église des Jacobins à Nantes, le 18 jour de may. du mesme an, par F. J. LE BOSSU, religieux de Sainct-Denys en France, et docteur en la mesme Faculté à Paris. — *A Nantes, par Nicolas Des Marestz et François Faverye, imprimeurs*, 1590, in-4°, 20 ff. n. chiffr.

A la fin : «Quatrains», suivis de «Quatrains lamentables».

622. — Proposition d'erreur détestable en un prétendu arrest donné à Tours, le 5 du présent, sur la seconde déclaration du roy de (*sic*) hérétiques, du 4 du passé, selon le subject discouru au sermon de ce jour 22 d'aoust 1591, en la grande église de Nantes, par F. J. LE BOSSU, religieux à Sainct-Denys en France, et docteur en théologie en la Faculté de Paris. — *A Nantes, par Nicolas Des Maretz et François Faverye, imprimeurs*, 1591, in-4°, 36 (lisez 46) pp. et 1 f. n. chiffr.

A la fin : «A monseigneur le duc de Mercœur», «A la noblesse françoyse», «Au peuple françois», poésies signées «Ju. Pag. can[onicus] Nan[netensis]», et «A monsieur, monsieur nostre maistre Le Bossu, sonnet», signé «Ollenix du Mont-Sacré» [Nicolas de Montreux].

623. — Traicté sur la deffence d'adhérer aux hérétiques et excommunication des politiques. — S. l. n. d., in-4°, 117 pp. et 1 f. n. chiffr.

Par frère JACQUES LE BOSSU, d'après les pièces finales.
Titre de départ.
La page 1 est chiffrée 3.
A la fin : «Table des chapitres»; «A monsieur, monsieur nostre maistre Le Bossu, sonnet», signé : Ollénix du Mont Sacré [Nicolas de Montreux]; «Eruditissimo viro F. Jacobo Bossulo, benedictino, nec non doctori theologo eximio, epigramma», signé : «Jo. Masc. And.» [Jean Le Masle d'Angers].

TOME XLIV.

LE FLÉAU DE HENRY DE BOURBON. 1589.

624. — Le Fléau de Henry, soy disant roy de Navarre par lequel, avec vives raisons, il est chassé de la couronne de France, qu'impiement et tyranniquement il se veut usurper... — *A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue S.-Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage*, 1589, in-8°, 44 pp. et 2 ff. n. chiffr.

Au verso du titre : «Sonnet». — Page 43 : «Extraict d'une épistre de S. Léon, pape, quatriesme du nom, à l'armée française, referé par Yves de Chartres à la dixiesme partie du Décret, chapitre quatre-vingts et sept.».
A la fin : «De nostre roy Charles dixiesme», sixain, et «Sonnet sur le 10 de la Sapience»; «Epigramme», sur l'assassinat d'Henri III.
Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2244.

625. — La Vie, mœurs et déportemens de Henry Béarnois, soy-disant roy de Navarre, descrite fidèlement depuis sa naissance jusques à présent, où les catholiques de ce royaume pourront descouvrir quelles sont les hypocrisies de celuy qui les voudroit dominer et envahir la couronne très chrestienne à Charles, cardinal de Bourbon, roy de France. — *A Paris, chez Pierre Des Hayes, rue du Bon Puits, près la porte S.-Victor*, 1589, in-8°, 96 pp.

Page 16 : bois représentant Henri de Navarre et le jeune prince de Condé abjurant l'hérésie devant Charles IX.
Page 18 : «Voicy la lettre du Béarnois», épître au pape Grégoire XIII, en date du 3 octobre 1572 dont le texte se retrouve dans *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publ. par M. Berger de Xivrey, t. I, p. 36. Une autre édition de cette lettre a été décrite ci-dessus, col. 31, n° 110.
Page 42 : bois représentant la fuite d'Henri de Navarre à Saumur.
Page 66 : bois représentant en un médaillon ovale un roc au milieu des flots avec la devise : «Certa inter ritus fiducia».
Page 77 : arbre généalogique de la postérité de «S. Loys, roy de France, de l'estoc et ligne des Capets».
La page 96 est chiffrée 69.

626. — Advis aux François de la résolution prise aux Estats de Bloys M.V C.LXXXVIII, contre Henry de Bourbon, soy disant roy de Navarre (Signé E. B. D.; Dijon, 1er septembre 1589). — *A Paris, au Mont S.-Hilaire, à l'enseigne du Pélican, suivant la copie imprimée à Dijon*, 1589, in-8°, 2 ff. lim. n. chiffr., 26 pp. et 1 f. n. chiffr.

Par ÉTIENNE BERNARD, dijonnais. Cf. Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque nationale, t. XI, col. 602.
Les pièces liminaires comprennent : «A. M. B. sur l'advis aux François», poésie

signée «G. L. G.»; «Sur le présent discours en forme d'advis le Seigneur des Accords» [Étienne Tabourot], sonnet, signé de la devise : «Deus facientes adjuvat»; «Aux Bourguignons», poésie signée : «I. B. D.».

Fol. lim. et page 1 : têtes de page aux initiales L. C.

L'adresse qui figure sur le titre est celle de l'imprimeur Hierosme de Marnef et de la veuve de Guillaume Cavellat. Cf. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires,...* p. 59 et 262.

627. — Lettre du roy de Navarre aux illustrissimes seigneus (*sic*) de la république de Berne, leue publiquement en l'église cathédrale de Troyes, le 20 de ce mois de septembre, à fin que chacun cogneut clairement le but du Biernois [Du camp de Beauvais, 18 août 1589]. — *A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue S.-Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage,* 1589, in-8°, 7 pp.

Lettre apocryphe composée par les ligueurs. Cf. *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publ. par M. Berger de Xivrey, t. III, p. 20, n. 2.

628. — L'Arpocratie ou rabais du caquet des politiques et jébusiens de nostre aage, dédié aux agens et catholiques associez du roy de Navarre... — *A Paris, chez Didier Millot, demeurant près la porte Sainct-Jacques,* 1589, in-8°, 32 pp.

Page 3 : «Epistre dédicatoire aux partisans et catholiques associez du roy de Navrrre (*sic*)», signée «par celuy qui vous souhaite plus de bien que peut estre ne luy en voulez».

Les pages 19-20, 17-18, 23-24, 21-22 sont interverties.

A la fin : «Remonstrance à la noblesse catholique de France» paginée 25-27 et visa de la censure pour l'*Arpocratie*.

629. — Aguillon aux vrays François pour la liberté des catholiques... — S. l., 1589, in-8°, 45 pp. et 1 f. blanc.

630. — Comparaison des deux partis pour aprendre à tous vrays François d'embrasser le party de Jésus-Christ qui est la Saincte Union des catholiques, et chasser la tyrannie et hypocrisie de Henry de Valois, associé avec les hérétiques, qui est le party de Sathan, où est déclaré le vol traitreusement fait à Fontenay des ornemens des églises par le sieur de la Trimouille. — *A Paris, par Pierre Des Hayes, imprimeur, demeurant rue du Bon Puys, à l'Écrevisse,* 1589, in-8°, 15 pp.

Le titre de départ, page 3, porte : «Le chois donné à tous François pour aprendre à bien choisir».

Le vol des ornements d'église eut lieu à Fontenay-le-Comte huit jours après la reddition de la ville et fut suivi de vexations de la part des huguenots contre les catholiques (p. 8-9).

631. — Avis à l'irrésolu de Limoges, qui peut servir à toutes les villes qui n'ont encores embrassé le party de la Saincte Union des catholiques... — *A Paris, chez Robert Le Fizelier, rue Sainct-Jacques, à la Bible d'or,* 1589, in-8°, 76 pp.

Avis en forme de réponse à une lettre soi-disant adressée à l'auteur par un habitant de Limoges pour lui demander conseil.

632. — Advis aux catholiques françois sur l'importance de ce qui se traicte aujourd'huy, sur l'irrésolution de quelques scrupuleux, ensemble et principalement sur les ruzes des politiques, athéistes, forgeurs de nouvelles, et aultres ennemys de Dieu (Signé : P. M.). — *A Paris, pour Anthoine Le Riche, rue Sainct-Jacques, près le Soleil d'or,* 1589, in-8°, 30 pp.

633. — Le Karesme et mœurs du politique, où il est amplement discouru de sa manière de vivre, de son estat et religion, par P. V. B. C. — *A Paris, par Pierre Mercier, imprimeur, demeurant en la rue du Bon-Puis, à l'enseigne de l'Escrevisse,* 1589, in-8°, 20 pp. et 2 ff. n. chiffr.

Le titre de départ, page 3, porte : «...Dédié à monseigneur le baron d'Autrey». — A la fin : «Ode à monsieur Perdulcis, excellent médecin»; «Ad eundem epigramma», poésie latine.

L'exemplaire décrit par le P. Lelong, éd. Fevret de Fontette, t. II, p. 307, n° 18850, est indiqué comme imprimé chez Des Hayes.

634. — Description de l'homme politique de ce temps avec sa foy et religion, qui est un catalogue de plusieurs hérésies et athéismes où tombent ceux qui préfèrent l'estat humain à la religion catholique. — *A Paris, chez Guillaume Bichon,*

rue S.-Jacques, au Bichot, 1588, in-8°, 12 pp. et 2 ff. blancs.

En vers français.

635. — La Foy et religion des politiques de ce temps. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue Sainct-Jacques, à l'enseigne du Bichot*, 1588, in-8°, 79 (lisez 78) pp.

Page 3 (n. chiffr.) : «Lettres d'un théologien à un grand seigneur de ce royaume», signées : «De Paris, ce premier de juin 1588, par vostre très humble serviteur et orateur, D. R. A. R. B. L.» [Dom Robert A., religieux benédictin Lorrain, d'après le P. Lelong, éd. Fevret de Fontette, t. II, n° 18655].

Le titre de départ, page 6, porte : «La foy et religion des politiques de ce temps, c'est-à-dire catalogue de plusieurs hérésies et athéismes où misérablement sont tombez ceux qui, préférans l'estat humain à la religion divine, ayment mieux favoriser aux hérétiques qu'aux catholiques zélez et unis, avec briéves censures sur chacun point et article».

Les passages incriminés sont extraits, pour la plupart, de Belloy ou d'*Antiguisart*.

Les pages 28, 29 et 30 sont chiffrées 26, 27 et 28; il y a deux pages chiffrées 32.

636. — La Vie et condition des politiques et athéistes de ce temps avec un advertissement pour ce garder d'eux et de n'admettre indiscrètement et indifférement tous ceux qui s'offriront au party de la Saincte Union, par P. de Dieudonné, ancien officier de la connestablerie de France. — *A Paris, chez Robert le Fizelier, rue Sainct-Jacques, à la Bible d'or*, 1589, in-8°, 30 pp. et 1 f. n. chiffr.

Au verso du titre : «L'autheur au lecteur, sonet», signé de la devise : «Amicus calamitati præsto est, nec sustinet rogari».

Page 3 (n. chiffr.) : «A très catholique, très magnanime, et très vertueuse princesse madame la duchesse de Montpensier, de la royalle famille de Lorraine,» épître dédicatoire. — A la fin : «Sonnet au Conseil».

La page 26 est chiffrée 24.

637. — La (*sic*) Contrepoison contre les artifices et inventions des politiques et autres ennemis de la religion catholique, remply d'infinis beaux passages des escritures à l'érudition et advancement de tout bon catholique, avec le nombre des villes associées, évesques, justiciers et officiers de ce royaume (Signé : P. M.). — *A Paris, pour Anthoine Le Riche, rue Sainct-Jacques, près le Soleil d'or*, 1589, in-8°, 30 (lisez 31) pp.

Il y a deux pages chiffrées 27.

638. — Réfutation des calomnies que les hérétiqes (*sic*) et politiques, leurs adhérans, sèment et publient contre les catholiques. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue S.-Jacques, à l'enseigne du Bichot*, 1589, in-8°, 56 pp.

Les pages 29 et 32 sont chiffrées 19 et 22.

639. — Justification de la guerre entreprise, commencée et poursuivie souz la conduicte de très-valeureux et débonnaire prince monseigneur le duc de Mayenne, par les catholiques de la France contre les hérétiques, leurs défenseurs, fauteurs, complices et alliez, contenant responce aux raisons amenées par les politiques contre icelle guerre et entreprise. — *A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue S.-Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage*, 1589, in-8°, 64 pp.

640. — Justification des actions des catholiques unis contre les calomniateurs. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue S.-Jacques, à l'enseigne du Bichot*, 1589, in-8°, 56 pp.

Les pages 30 et 31 sont chiffrées 20 et 21.

641. — Advis sur ce qui est à faire tant contre les catholiques simulez que les ennemis ouverts de l'Église catholique, apostolique et romaine. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1589, in-8°, 32 pp.

Page 30 : lettre adressée à l'auteur par un sien cousin pour lui reprocher de n'avoir parlé «des causes pour lesquelles il n'est possible faire paix avec le tyran de Béarn».

642. — De la Différence du roy et du tyran, dédié à M. L. L. D. M. — *A Paris, par Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert*, 1589, in-8°, 54 pp. et 1 f. blanc.

Les 24 premières pages sont remplies par l'épître dédicatoire adressée à M. L. L. D. M. par un ami de l'auteur.

643. — De la Constance requise aux afflictions des misères de ce temps. — *A Paris, par Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert*, 1589, in-8°, 60 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

644. — Discours de la vie et de la mort. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue Sainct-Jacques, à l'enseigne du Bichot*, 1589, in-8°, 22 ff.

645. — Doléances des vrais catholiques captifs et asservis en la ville d'Angers, par lesquelles on peut veoir à l'œil le traictement que reçoivent ceux qui se laissent apaster à l'aigredoux des politiques et catholiques fardez et combien leur joug est fascheux à porter... — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue S.-Jacques, à l'enseigne du Bichot*, 1589, in-8°, 30 pp. et 1 f. blanc.

Récit par les catholiques d'Angers des troubles survenus en cette ville.

646. — Apologie pour les catholiques d'Angers demeurez fermes en l'obéissance du roy, calumniez d'hérésie, pour n'avoir voulu estre de la ligue... — S. l., 1589, in-8°, 88 pp.

Récit par les politiques d'Angers des événements racontés dans la pièce précédente.
Les pages 61, 62, 63 sont chiffrées 60, 61, 62.

647. — Lettre du roy de Navarre à Nostre Sainct-Père le Pape. — S. l., 1589, in-8°, 22 pp. et 1 f. blanc.

Lettre non datée et peut-être apocryphe sur les moyens d'apaiser la guerre civile.

648. — Coppie de la requeste présentée au Turc par l'agent de la royne d'Angleterre, ce 9 novembre 1588, traduicte sur la coppie imprimée en allemand en la ville d'Ingolstad, chez David Sartorius, 1589, et insérée dedans le livre de Pierre Hanson de Saxe, portant ce tiltre : *Admonition ou advertissement aux fidèles Germains pour se garder des calvinistes*. — *A Verdun*, 1589, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

Fol. Aij : «Aux chrestiens vrayement devotz et zélez catholiques», avertissement.
La *Requeste* est datée du 9 novembre 1587 et non 1588, comme le porte le titre.
A la fin : «De Elizabetha Angliæ pretensa regina, et pseudo papa ecclesiæ anglicanæ», poésies latines; «Les vertus de Jezabel angloise», «Aux Anglois affligez pour la religion catholique», sonnets; «Quatrain».

649. — Coppie d'une lettre envoyée par Henry de Bourbon, roy de Navarre, à sa bien aimée et confédérée la royne d'Angleterre par un gentilhomme nommé Rucqueville, après la rencontre des deux armées près Yvry-la-Chaussée, le mercredy XIIIJ jour de mars 1590, et a esté ladicte lettre surprinse avec le gentilhomme qui la portoit par un capitaine nommé Le Vallage, sus le chemin de Dieppe, à trois lieue près de Rouen, lequel en a fait part à ses amis, dont la teneur ensuyt. — *Jouxte la coppie imprimée à Rouen, par Pierre Courant*, 1590, in-8°, 16 pp.

Lettre apocryphe dont le texte se trouve reproduit, avec de légères variantes, dans le *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publ. par M. Berger de Xivrey, t. III, p. 164, n. 2. — M. B. de Xivrey n'a pas connu cette édition.
Le titre de départ, page 3, porte :
«La superscription de la lettre estoit, à la royne d'Angleterre, et au dessoubs y avoit, picque picque, et estoit cachetée d'un cachet de chiffre en cire d'Espaigne, et un cordon de soye rouge». — Datée du camp d'Ivry, 15 mars 1590.
Page 12 : «Remonstrance aux catholiques sus la lettre du roy de Navarre pour quitter son party, faicte par un quidem bien affectionné au salut de leur ames et conservation de leurs personnes».

650. — Lettre escrite à madame de Tinteville, par laquelle on cognoist le but des adhérans de Henry de Bourbon n'estre autre que d'oster la religion catholique, apostolique et romaine et se descouvrent les artifices par lesquels ils y prétendent parvenir [«Du camp», 22 aoùt 1589]. — *A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue Sainct-Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage*, 1589, in-8°, 7 pp.

Décrit dans *Catalogue des livres..... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2241.

651. — Remonstrance faicte en l'assemblée générale des colonnels, cappitaines, lieutenans et enseignes de la ville de Paris, par monsieur DE SAINCTION, l'un desditz cappitaines, en la présence de messieurs les prévost des marchans et eschevins de ladicte ville, le cinquiesme

jour de janvier mil cinq cens quatre vingts et dix. — *A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue S.-Jacques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage*, 1590, in-8°. 31 pp.

Page 3 : «Au lecteur», préface signée Jehan Hamilton; «De Sainct Cosme à Paris», 10 mars 1590, où sont exposées les raisons qui ont motivé cette publication.

L'assemblée eut lieu en la grande salle de l'hôtel de ville, sur mandement des prévôt des marchands et échevins en date du 2 janvier 1590, et «pour adviser a quelques affaires importantes qui importent pour la conservation de la religion, seureté et repos de ladicte ville».

652. — Malheurs et inconveniens qui adviendront aux catholiques faisant paix avec l'hérétique, extraicts des doctes prédications des seigneurs Panigarole et Christin. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1590, in-8°, 20 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Le titre de départ, page 3, porte : «Considérations civiles sur les inconveniens qui adviendront...».

On a raturé sur le titre et le titre de départ les mots qui suivent le mot Panigarole.

François Panigarola, évêque d'Asti, fit à Paris trois sermons dans le sens ligueur.

653. — Le Martel en teste des catholiques françois où est amplement discouru de la cause des misères de ce pauvre royaume et le vray moyen d'y donner remède, divisé en quatre parties, l'argument desquelles se void en la page suyvante. — *A Paris, chez Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, imprimeur de la Saincte Union*, 1590, in-8°, 140 pp.

Au verso du titre : «L'argument des quatre parties». — Page 3 : «Au lecteur, S.», préface. — Page 5 : «Sonnet».

La page 17 est chiffrée 19. — Manquent les pages 27 à 30.

TOME XLV.

COMMENCEMENT DU RÈGNE DE HENRY DE BOURBON. 1589.

654. — Arrest de la Court de parlement sur l'obéyssance deue au roy par ses subjects tant religieux, ecclesiastiques, que tous autres [Tours, 19 septembre 1589]. — *A Tours, par Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1589, in-8°, 21 pp. et 1 f. blanc.

655. — Lettres patentes du roy [Henri IV] à ce que tous officiers, usagers, et autres privilégiez, subjets à confirmation, en prennent lettres dans le dernier jour de mars prochain [au camp d'Alençon, 27 décembre 1589]. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1590, in-8°, 8 pp.

656. — Déclaration du roy [Henry IV] portant défences à ses lieutenans généraux, gouverneurs de province, maires, eschevins, et habitans des villes, chasteaux, forteresses et autres personnes de toucher ny disposer des deniers de ses domaine, aydes, tailles et autres impositions, sans permission de Sa Majesté et ordonnances de son conseil [Tours, 22 novembre 1589]. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1590, in-8°, 11 pp. et 2 ff. blancs.

657. — Arrest de la Court portant deffences de retirer les rebelles et voleurs et de les passer les rivières [Tours, 27 janvier 1590]. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1590, in-8°, 8 pp.

658. — Déclaration du roy [Henri IV] contre les gouverneurs, capitaines et gens de guerre qui lèvent deniers sans permission du roy, et deffences à toutes personnes de n'obeyr à leurs mandemens [au camp de Nangis, 13 avril 1590]. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1590, in-8°, 7 pp.

659. — Ordonnances du roy [Henri IV] pour le reiglement et police des gens de guerre de Sa Majesté [au camp devant Chartres, 8 mars 1591]. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1591, in-8°, 19 pp. et 2 ff. blancs.

660. — Déclaration du roy [Henri IV] de la suppression de la chambre de l'admirauté establie à la Rochelle avant son advènement à la couronne [au camp de-

vant Chartres, 20 mars 1591]. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1591, in-8°, 9 pp. et 3 ff. blancs.

661. — Edict du roy [Henry IV] sur la révocation des édicts de la Ligue, faits es années mil cinq cens quatre-vingts-cinq et quatre-vingts-huict [Mantes, juillet, 1591]. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1591, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

662. — Déclaration du roy [Henri IV] confirmative d'une ordonnance précédente par luy faicte portant deffences à ses lieutenans généraux, gouverneurs de provinces, maires, eschevins et habitans des villes, chasteaux, forteresses et autres personnes, de toucher ny disposer des deniers de ses domaine, aydes, tailles, et autres impositions sur les peines y contenues sans permission de Sa Majesté, vérifiée en sa Cour de parlement et ailleurs où il appartiendra [au camp de Dernetal devant Rouen, 15 décembre 1591]. — S. l., 1592, 4 ff. n. chiffr.

L'*Ordonnance* à laquelle il est fait allusion dans le titre est probablement la *Déclaration* figurant ci-dessus, n° 656.

663. — Extraict des registres de la Cour des aydes [Tours, 1er mars 1593]. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1593, in-8°, 8 pp.

Défense aux juges ordinaires, collecteurs, procureurs, etc., de connaître des causes ressortissant de la Cour des aides.

664. — Remonstrance aux François sur leur sédition, rebellion et félonnie, contre la majesté du roy... — S. l., 1589, in-8°, 50 pp. et 1 f. blanc.

Discours en faveur de Henri III.

665. — Le Manifeste de la France aux Parisiens et à tout le peuple françois. — S. l., 1589, in-8°, 48 pp.

Contre la Ligue et le parti espagnol.

666. — Recueil des poincts principaux de la harangue faicte à l'ouverture du Parlement par M. L[ouis] Servain, advocat du roy, contenant exhortation aux subjects à l'obéissance envers Sa Majesté. — *A Tours, pour Claude de Montr'œil et Jean Richer*, 1589, in-8°, 32 pp.

667. — Le Masque de la Ligue et de l'Hespagnol découvert où 1° la Ligue est dépainte de toutes ses couleurs, 2° est monstré n'estre licite au subject s'armer contre son roy pour quelque prétexte que ce soit, 3° est le peu de noblesse tenant le party des ennemis advertie de son devoir; à monseigneur le cardinal de Bourbon. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1590, in-8°, 274 (lisez 256) pp.

L'épître dédicatoire est signée, page 7 : L. T. A.; Tours, 15 novembre 1590.
La pagination saute de 69 à 80 et de 170 à 181; la page 276 est chiffrée 274.

668. — Panégyric au très chrestien Henry IIII, roy de France et de Navarre par le S. D. I. E. S. L.... — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1590, in-8°, 159 (lisez 149) ff.

Le foliotage saute de 89 à 100; les feuillets 126, 128, 130 sont chiffrés 125, 127, 129.

669. — Les Lauriers du roy, contre les foudres pratiquez par l'Espagnol. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1590, in-8°, 176 (lisez 172) pp.

Par François de Clary, d'après Barbier.
La pagination saute de 144 à 149.

670. — De la Puissance paternelle contre ceux qui sous couleur de religion vollent les enfans à leurs pères et mères, par Pierre Ayrault, lieutenant criminel au siège présidial d'Angers; édition seconde. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1593, in-8°, 99 (lisez 91) ff. chiffr. et 5 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Le verso du titre porte :

Au lecteur.

Il y a trois ans et plus que je suis à apprendre où les jésuites tiennent mon fils. Si je l'eusse peu descouvrir je luy eusse faict ceste remonstrance en privé. Mais voyant que je perdois temps, et, qui plus est, mon espérance, je luy ay voulu escrire comme aux contumax, par programme et annotation publique. Si vous trouvez donc ma plainte juste, et que vous appreniez où il soit, je vous supply qu'il la voye. Cela fait, je luy laisse

en son illiberal arbitre de m'obeyr ou ne m'obeyr point.

Fol. 99 v° : «Le feu roy en escrivit aussi à Rome comme s'ensuyt : A mon oncle le cardinal d'Est, protecteur de mes affaires en cour de Rome»; «A monsieur le marquis de Pisani, chevalier de mes ordres, conseiller en mon Conseil d'Estat, et mon ambassadeur à Rome», lettres signées : Henry; Paris, 18 juillet 1586.

A la fin : «L'autheur présenta requeste à Sa Saincteté qui la renvoya au cardinal Alexandrin, par le commandement duquel le général des Jésuites escrivit à leur provincial à Paris la lettre qui suit... R^do in Christo patri P. Odoni Pigenatio, provinciali Societatis Jesu in Francia, Parisiis», lettre signée : Claudius, Rome, 21 mars 1588.

Le foliotage saute de 8 à 17; le feuillet 18 est chiffré 23.

671. — De la Puissance des roys et droict de succession aux royaumes, contre l'usurpation du tiltre et qualité de roy de France faite par le roy de Navarre, et de l'asseurance que peuvent avoir en luy les catholiques, le tout corrigé, reveu et augmenté de nouveau par l'autheur. — *A Paris, chez Robert Nivelle, rue S.-Jaques, aux Cicognes,* 1593, in-8°, 4 ff. lim. n. chiffr., 177 pp. et 8 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Les pièces liminaires comprennent : «Sommaire des questions et poincts principaux traictez et contenus en ce livre»; «A très illustre seigneur messire Pierre de Pinac, archevesque et comte de Lyon, primat de France», épitre dédicatoire datée de Paris, 29 novembre 1589.

Page 130 : «Déportemens du roy de Navarre ez fauxbours de Paris».

A la fin : «Table des poincts plus remarquables de ce livre, par ordre de l'alphabet».

Les pages 46 et 156 sont chiffrées 146 et 155.

TOME XLVI.

VINDICIÆ SECUNDUM LIBERTATEM ECCESIÆ GALLICANÆ, ETC.

672. — Vindiciæ secundum libertatem ecclesiæ gallicanæ et regii status gallo-francorum sub Henrico IIII, rege Francorum et Navarræ... L. S. A. R. — *Augustæ Turonum, ex officina Jametii Metateri, typographi regii,* 1591, in-8°, 538 (lisez 536) pp. et 8 ff. n. chiffr., dont deux blancs.

Par Louis Servin, avocat du roi, d'après Barbier.

A la fin, errata et table des matières.

Il y a deux pages chiffrées 135 et deux 136; la page 309 est chiffrée 310.

673. — Advis sur la nécessité du Concile, et sur la forme de le rendre légitime et libre pour l'union chrestienne. A messieurs de l'assemblée que le roy convoque sur la restauration de l'estat. — S. l., 1591, in-8°, 6 ff. lim. n. chiffr., 310 pp. et 1 f. blanc.

Les pièces liminaires comprennent : «A messieurs de l'assemblée... P. D. S. D., leur très humble serviteur», épître dédicatoire; «Sommaires des sections du présent advis et des principaux poincts touchez en chacune d'icelles».

674. — Remonstrance faite au Grand Conseil du roy sur le restablissement requis par les officiers qui ont suivy la Ligue, par M. François de Clary, conseiller et advocat général de Sa Majesté audit Conseil. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy,* 1591, in-8°, 63 pp.

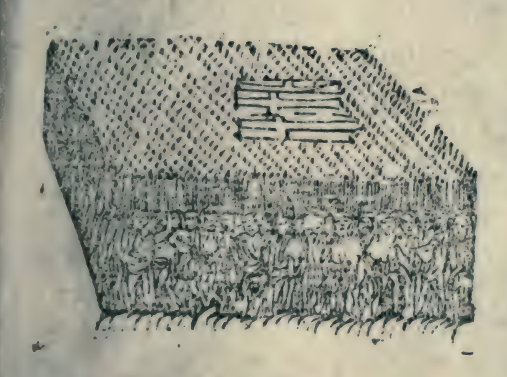
675. — Epistre des Liégeois, tirée du second tome des conciles imprimez à Cologne, contre le pape Paschal, second de ce nom, environ l'an de salut mil cent sept. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy,* 1591, in-8°, 44 pp.

Page 3 : «L'imprimeur au lecteur», épître dans laquelle la conduite des Liégeois est donnée en exemple aux Français contre le pape.

676. — Le Réveil-matin et mot du guet des bons catholiques enfans de l'Eglise apostolique et romaine, unique espouse de Jésus Christ, auquel y a la composition d'une aposume et triaque fort nécessaire et salutaire pour remédier à la maladie présente de la France, le tout comprins sous un discours qui faict mention de deux choses fort nécessaires et dignes d'estre sceuz, dont la première est des remèdes fort propres aux catholiques pour appaiser l'orage contre eux esleue, et la dernière fait mention de partie des cruautez et tyrannies dont usent à présent les hérétiques et libertins, politiques et athées, à l'endroit des bons catholiques du royaume de France, le tout recueilly fidèlement et mis en lumière

DISCOVRS DV SIEGE DE DREVX, ENSEMBLE tout ce qu'il cest passé tāt dehors que dedans, & de braues exploits de guerre conduicts par Monsieur de Fallandres gouuerneur de la Ville.

Auec les Signes & prodiges enuoyez de Dieu en tesmoignage de son aßistance.



A PARIS,

Chez Pierre Menier.

1590.

Bois représentant une bataille
et employé par Pierre Ménier *(1581-1614)*

par Jean de La Mothe, escuyer, jurisconsulte et officier de roy. — *Imprimé à Douay, chez Jérôme Bourcier*, 1591, in-8°, 1 f. pour le titre, 182 (lisez 178) pp. et 2 ff. n. chiffr.

Par Yves Magistri, cordelier de Laval, d'après P. de L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, t. V, p. 149.

Au verso du titre : «A Magdebourg il se trouve des chroniques escrites en latin, cent ans y a et plus, ausquelles est la substance des mots suyvans», prophétie.

La plupart des faits racontés se passent en Anjou, Touraine et Maine.

Il est question dans cet ouvrage (p. 40) de «monsieur Chauveau prétendu curé de Sainct-Gervais» et d'un «quidam curé et docteur en Paris» accusés d'espionnage au profit des huguenots.

A la fin : «Advertissement au lecteur», errata.

La pagination saute de 125 à 130.

677. — L'Aveuglement des politiques, hérétiques et maheutres, lesquels veulent introduire Henry de Bourbon, jadis roy de Navarre, à la couronne de France, à cause de sa prétendue succession, avec la prédiction du renversement du Biarnois et de tous ses adhérens, le tout divisé en deux parties, l'argument desquelles se voit en la page suivante, par F. I. P., docteur en théologie. — *A Paris, chez Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union*, 1592, in-8°, 118 pp. et 1 f. n. chiffr.

Par frère Jean Pigenat, d'après Quérard, *Supercheries*.

Page 3 : «Au lecteur», avertissement de l'auteur.

678. — Troisiesme Advertissement à la France et principalement à la Cour et à la grande ville de Paris, justement divinement punies, P. M. René Benoist, docteur et lecteur du roy en la Faculté de théologie et curé de S.-Eustache à Paris. — *A Paris, chez Guillaume de La Noue, rue S.-Jacques, au Nom de Jésus*, 1591, in-8°, 103 pp.

Sur le titre, marque de G. de La Noue.

Page 3 : «Advertissement touchant le présent traicté».

TOME XLVII.

BATAILLE D'IVRY. SIÈGE DE PARIS. 1590.

679. — Discours au vray de ce qui s'est passé en l'armée conduicte par Sa Majesté depuis son advènement à la couronne jusques à la prinse des fauxbourgs de Paris. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1589, in-8°, 92 pp. et 2 ff. blancs.

Pages 79 et suiv. : attaque des faubourgs Saint-Marcel, Saint-Victor, Saint-Jacques et Saint-Michel.

680. — Continuation de ce qui est advenu en l'armée du roy depuis la prinse des fauxbourgs de Paris, jusques à celle de la ville de Fallaize. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1590, in-8°, 61 pp. et 1 f. blanc.

681. — La téméraire Entreprise du prince de Béarn sur la ville de Paris, avec l'heureux secours de monseigneur le duc du Mayne et courageuse défence des habitans de ladite ville, ensemble la vendition qu'il a faicte des villes à l'Angloys. — *A Paris, chez Didier Milot, demeurant en la rue de la petite Bretonnerie, près la porte Sainct-Jacques*, 1589, in-8°, 20 pp.

Il s'agit de la prise des faubourgs de la rive gauche.

Les pages 6, 7, 8 sont chiffrées 7, 8, 8.

682. — Les Cruautez commises contre les catholiques de la ville de Vandosme par le roy de Navarre, avec les derniers propos de monsieur Jessé, provincial de l'ordre des cordeliers, misérablement exécuté et mis à mort. — *A Paris, chez Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, imprimeur de la Saincte Union*, 1589, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

683. — Discours du siège de Dreux, ensemble tout ce qu'il c'est passé tant dehors que dedans, et de braves exploits de guerre conduicts par monsieur de Fallandres, gouverneur de la ville, avec les signes et prodiges envoyez de Dieu en tesmoignage de son assistance. — *A Paris, chez Pierre Menier*, 1590, in-8°, 15 pp.

Sur le titre, bois grossier représentant

une troupe formant le carré; au milieu, trois étendards.

684. — Discours véritable de la victoire obtenue par le roy en la bataille donnée près le village d'Evry, le mercredy quatorziesme jour de mars, mil cinq cens nonante. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy,* 1590, in-8°, 61 pp. et 1 f. blanc.

685. — Discours véritable du siège mis par Henry de Bourbon, soy disant roy de Navarre, devant la ville de Sens, avec le nombre de ceux qui y ont esté tuez et blessez. — *A Paris, chez Pierre Ramier, rue S.-Jean de Latran, à l'enseigne du Serpent,* 1590, in-8°, 1 f. pour le titre, 4 pp. et 1 f. blanc.

Sur le titre, marque de P. Ramier.

Le titre de départ, page 1, porte : «Extraict d'une lettre escrite du troisiesme jour de may 1590».

686. — Discours de ce qui s'est passé en l'armée du roy depuis la bataille donnée près d'Evry, le quatorziesme de mars, jusques au deuxiesme du mois de may mil cinq cens nonante. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy,* 1590, in-8°, 23 pp.

687. — Discours de ce qui s'est passé en l'armée du roy depuis le treiziesme du mois d'avril dernier jusqu'au 2 du mois de may, envoyé par un gentilhomme qui est près Sa Majesté, à un sien amy. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy,* 1590, in-8°, 20 pp. et 1 f. blanc.

688. — Discours véritable de la deffence de messieurs les habitans de Paris, conduits avec leurs garnisons par monseigneur le duc de Nemours, contre le roy de Navarre qui vouloit loger son armée aux faulxbourgs S.-Martin, pour battre la ville, où fut blessé à mort le sieur de la Noue; ledict discours faict mention de la deffaitte du prince de Dombes par monseigneur le duc de Mercœure. — *A Paris, pour Hubert Velu, devant Bonourt,* 1590, in-8°, 15 pp.

689. — Response aux lettres de Henry de Bourbon envoyées aux manans et habitans de Paris, du camp d'Aubervillers, le 16 de juin 1590 (Signé : M. D. P., bourgeois de Paris; 3 juillet 1590). — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union,* 1590, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

690. — Discours de ce qui s'est passé en l'armée du roy depuis son arrivée devant Paris, jusques au neufiesme de juillet 1590, avec une lettre escripte par le roy [Henri IV] aux habitans de Paris [au camp d'Aubervilliers, 15 juin 1590]. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy,* 1590, in-8°, 31 pp.

Le texte de cette lettre, dans laquelle Henri IV assure les Parisiens de son affection et leur promet leur grâce s'ils font leur soumission, se trouve reproduit dans *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publ. par M. Berger de Xivrey, t. III, p. 203.

691. — Discours de ce qui s'est passé en l'armée du roy depuis le vingt-troisiesme juillet jusques au septiesme aoust mil cinq cens nonante, ensemble la coppie d'une lettre des Parisiens au duc de Mayenne et une de madame de Mayenne à son mary. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy,* 1590, in-8°, 39 pp.

Page 29 : «Coppie de la lettre des Parisiens escripte au duc de Mayenne après les faulses nouvelles qui leur avoit escripte de la deffaite de l'avant-garde de l'armée du roy», en date du 5 août [1590], à dix heures du soir.

Page 37 : «Coppie de la lettre de madame de Mayenne, escrite audit sieur de Mayenne, son mary», pour l'exhorter à agir, en date du 7 août.

692. — Discours de ce qui s'est passé en la conférence des députez de Paris, avec le roy, en l'abbaye S.-Anthoine des Champs, le septiesme jour d'aoust, mil cinq cens nonante. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy,* 1590, in-8°, 22 pp. et 1 f. blanc.

Discours rédigé par ordre du roi Henri IV et signé de lui, à Saint-Denis, le mardi 7 août 1590. — Contrairement à ce qu'indique le titre, l'entrevue du roi avec les députés parisiens eut lieu le dimanche 5 août.

Cf. *Registres des délibérations du Bureau de la ville*, t. X, p. 37.

Page 14 : «Du huictiesme aoust, mil cinq cens nonante», exposé des circonstances qui accompagnèrent l'entrevue.

693. — Sommaire Discours de ce qui est advenu en l'armée du roy depuis que le duc de Parme s'est joinct à celle des ennemis, jusques au xv de ce mois de septembre, pour servir d'instruction aux gouverneurs et lieutenans généraux des provinces, et en informer les bons et affectionnez serviteurs et subjets de Sa Majesté. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1590, in-8°, 45 pp. et 1 f. blanc.

Opérations militaires autour de Chelles; prise de Saint-Denis.

694. — Mémoire de ce qui est advenu en l'armée du roy, depuis le quinziesme septembre jusques au quatriesme novembre mil cinq cens nonante. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1590, in-8°, 27 pp. et 2 ff. blancs.

Siège et prise de Corbeil par le duc de Parme et reprise de la ville par le sieur de Givry; opérations à Gisors et à Maintenon.

695. — Bref Discours et véritable des choses plus notables arrivées au siège mémorable de la renommée ville de Paris, et défence d'icelle par monseigneur le duc de Nemours contre le roi de Navarre, par Pierre Corneio. — *A Paris, chez Didier Millot, rue Sainct-Jacques, à l'enseigne de l'Éléphant, devant les Mathurins*, 1590, in-8°, 66 pp.

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2248.

Réimprimé par H. Fournier. *Relation sommaire et véridique...* — Paris, 1834, in-8°.

696. — La Rencontre et escarmouche donnée par les carrabins catholiques sur les dragons maheutres hérétiques audessus du village de Longueval, ensemble la charge faicte par Son Altesse et la fuyarde retraite du Béarnois, et son passage au Pont d'Arsy après le grand carnage fait de ses dragons et mort de leur capitaine Beausse (Signé : R. D. G.; Laon, 3 décembre 1590). — *A Paris, chez Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, imprimeur de la Saincte Union*, 1590, in-8°, 12 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

697. — La Desconfiture des huguenots en l'entreprinse qu'ils avoient dressé contre le chasteau de Dampmartin, le 6 janvier 1590. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1590, in-8°, 11 pp. et 2 ff. blancs.

698. — La Routte et deffaitte du camp de monsieur de Malicorne, devant la ville de Poitiers, par les habitans de ladite ville, avec le nombre des morts et les noms des prisonniers. — *Jouxte la coppie imprimée à Orléans, puor* (sic) *Poilevert, relieur*, 1590, in-8°, 12 pp. et 2 ff. blancs.

Poilevert ne figure pas sur la liste donnée par E. Thoinan, *les Relieurs français*.

699. — La Fuitte et défaicte du sieur de Lansac et de ses troupes près la ville de Mayenne, par les sieurs de Hertré, gouverneur d'Alençon, marquis de Vilaines, gouverneur de Laval, de Montataire, gouverneur de Touars, de L'Estelle, et plusieurs seigneurs, gentilshommes et autres, tous serviteurs du roy, le mardy 10 jour d'avril, 1590, avec la lettre dudit sieur de Hertré du 12 ensuivant, contenant le discours au vray de ladicte deffaicte. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1590, in-8°, 21 pp. et 1 f. blanc.

La lettre du sieur de Hertré est datée d'Alençon.

700. — Discours de ce qui s'est passé en Daulphiné depuis le mois de may dernier, par le sieur Desdiguières contre le duc de Savoye. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1590, in-8°, 24 pp.

701. — Discours au vray de l'entreprise faicte par les hérétiques sur la ville de Troye le 17 septembre dernier, avec les noms de plusieurs gentilshommes et capitaines qui sont demeurez morts en ladicte entreprinse. — *A Paris, chez*

Guillaume Chaudière, rue S.-Jacques, à l'enseigne de l'Homme sauvage et du Temps, 1590, in-8°, 24 pp.

702. — Discours de la deffaite de l'armée des ligueurs advenue en Provence le lundy de Pasques, quinziesme jour du mois d'avril dernier passé, 1591, par les sieurs Desdiguières et de La Vallette. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy,* 1591, in-8°, 15 pp.

703. — Lettre d'un consul de la ville de Belat à monsieur de Turquant, conseiller du roy, maistre des requestes ordinaire de son hostel, intendant de la justice et affaires de Sa Majesté au pays de Lymosin, contenant le discours du siège dudit Belat, desroutte de la cavallerie du viconte de La Guierche, deffaicte de son infanterie, prise de son canon en la ville de Montmorillon et reprise de plusieurs villes et chasteaux par monsieur le prince de Comty (Signé : P. P., consul de Belat; Belat, 8 juin 1591). — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy,* 1591, in-8°, 45 pp. et 1 f. blanc.

704. — Discours au vray du siège et de la prise de la ville de Noyon, faicte à la veue du duc de Mayenne et de toute son armée, le dix-neufiesme jour d'aoust mil cinq cens nonante et un, avec la capitulation. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy,* 1591, in-8°, 24 pp.

705. — Sommaire de ce qui s'est passé au siège de la ville de Noyon, suyvant les advis envoyez par Sa Majesté, avec ses lettres du douziesme du présent mois d'aoust 1591, et un extraict contenant tant la deffaicte de partie de la cavallerie du duc de Parme, par le duc Maurice de Nanssau, aux Pays-Bas, que la prinse de plusieurs navires sur les ennemis. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy,* 1591, in-8°, 22 pp. et 1 f. blanc.

Page 13 : «Coppie d'une lettre escripte d'Arnhem, à messieurs les Estats de Hollande, le vingt-quatriesme jour de juillet mil cinq cens nonante et un».
Page 19 : «Extraict des lettres envoyées par monsieur de Saldaigne au roi, escriptes à Dieppe». — Page 21 : «Extraict du privilége du roy» en date du 2 janvier 1590.

706. — Lettre de monseigneur le prince de Dombes, gouverneur de Daulphiné et lieutenant général pour le roy en ses armée et pays de Bretaigne, à messieurs des trois Estats de ceste province sur la venue des Espagnols (Signé : Henry de Bourbon; Rennes, 16 octobre 1590). — *Jouxte la coppie imprimée à Rennes,* 1590, in-8°, 21 pp. et 1 f. blanc.

Sur le titre, bois aux armes de Henri IV employé par Jamet Mettayer, imprimeur du roi à Tours.

707. — Remonstrance aux habitans de la ville de Nantes par un des citoyens d'icelle, par où se voit les practiques et menées dont a usé le duc de Mercueur pour usurper le duché de Bretaigne. — S. l. n. d., in-8°, 24 pp.

708. — Utile Remonstrance faicte par un fidèle subject du roy aux habitans de la ville de Lyon, le xv de mai 1590 . . . — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy,* 1590, 30 pp. et 1 f. blanc.

L'auteur raconte les derniers succès de Henri IV et montre à quoi s'exposent les villes qui lui résistent.

709. — Response des habitans de Lyon à certaine remonstrance à eux envoyée de la part d'ung bigarré politicque estant en la ville de Tours, avec la coppie de ladicte remonstrance. — *A Lyon, par Jean Pillehotte, libraire de la Saincte Union,* 1590, in-8°, 31 pp.

Réponse à l'ouvrage précédent.
Le titre de départ, page 3, porte : «A messieurs les maire et eschevins de la ville de Tours».
Page 15 : «Seconde remonstrance faicte par un fidelle subject du roy aux habitans de la ville de Lyon, le 20 décembre 1590».
Le cahier c contenant les pages 17-24 a été relié par erreur à la suite du cahier c de l'ouvrage suivant.
Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise,* t. II, p. 310.

710. — Copie d'une lettre envoyée par un catholique à un du parti contraire (Signé : A. D. M.; 4 février 1590).

— S. l., 1590, in-8°, 77 pp. et 1 f. blanc.

L'auteur déclare qu'étant parti en 1588 «avec résolution de passer à Constantinople après avoir faict quelque séjour en Italie», il revint en France à la mort des Guise, ne voulant pas faire comme beaucoup de Français, «lesquels au lieu de s'emploier à estaindre le feu allumé en leur païs et secourir en ce qu'ils pouvoient leur religion, s'en sont fuis en Italie ou ailleurs hors le royaume».

Nombreuses erreurs de pagination.

A la fin : «Celuy qui a recouvert la copie de ceste missive a trouvé bon de supprimer le nom de celuy qui l'a envoyée et de celuy qui l'a recue, mesme le nom de la ville en laquelle elle a esté portée et ce qu'il y avoit de particulier, y aiant laissé ce qu'il a pensé pouvoir ou devoir profiter à ceux qui suivent le parti contraire à la religion catholique, apostolique et romaine».

711. — Lettre d'un gentilhomme déclarant les raisons pour lesquelles il s'est, depuis le douziesme de may, départy de l'armée du Navarrois (Signé : P. D. I.; Paris, 29 mai 1590). — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union,* 1590, in 8°, 14 pp. et 1 f. n. chiffr.

712. — Epistre sur le fait de la paix avec la response et advis sur icelle. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1590, in-8°, 27 pp.

713. — Lettre d'un lieutenant général de province à un des premiers magistrats de France. — *A Paris, chez Michel Jouin, rue Sainct-Jacques, à la Souche*, 1589, in-8°, 1 f. pour le titre, 9 pp. et 2 ff. blancs.

714. — Lettre de monsieur Bodin (Signée : J[ean] Bodin; Laon, 20 janvier 1590). — *A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue S.-Jacques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage*, 1590, in-8°, 19 pp.

Parallèle entre le parti des «régalistes» et celui de la Sainte-Union, en faveur du dernier.

715. — Responce à celle de monsieur d'Espais (Signé : Pierre le Maigre : Paris, 31 janvier 1590). — S. l., 1590, in-8°, 30 pp. et 1 f. blanc.

Lettre écrite au sieur d'Espesses en réponse à une lettre que celui-ci aurait écrite de Tours, le 31 décembre [1589], au sieur de S[ermoise], et qui aurait été interceptée. Cf. P. de l'Estoile *Mémoires-Journaux*, t. V, p. 16.

716. — Coppie de l'Anti-Espagnol faict à Paris. — S. l., 1590, in-8°, 81 (lisez 79) pp.

Par Antoine Arnauld, d'après Barbier.

Il n'y a pas de pages chiffrées 57, 58; la page 75 est chiffrée 45.

717. — Responce à l'*Anti-Espagnol* semé ces jours passez par les rues et carrefours de la ville de Lyon, de la part des conjurez qui avoient conspiré de livrer ladicte ville en la puissance des hérétiques, et de la distraire du party de la Saincte Union. — *A Paris, pour André Echar, rue Sainct-Jacques, au Coq d'or, suyvant la coppie imprimée à Lyon*, 1590, in-8°, 48 pp.

Par Claude de Rubys, d'après Barbier.

Page 3 : «A révérend père en Dieu, messire Philippe de La Sega, évesque de Plaisance et un des prélats deputez par Sa Saincteté pour assister monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal Caietan en sa légation en France», épître dédicatoire signée : D.C.R.; Lyon, 8 mars 1590.

718. — Lettre d'un gentilhomme catholique et vray françois à un sien amy pour le retirer de l'erreur en laquelle il est tombé par les faulses impostures et séductions de la Ligue, et luy monstrer clairement, par l'expresse parolle de Dieu, les commandemens de son église, et les décrets des saints conciles, que le party de la Ligue est réprouvé et détestable devant Dieu et devant les hommes, et ceux qui le suivent hors de l'Église catholique. — S. l., 1590, in-8°, 62 pp. et 1 f. blanc.

719. — Très prudent et salutaire Conseil donné par un suisse catholique pour la pacification des troubles de ce royaume. — S. l., 1590, in-8°, 75 (lisez 74) pp. et 1 f. blanc.

Il n'y a pas de page chiffrée 65.

720. — Copie d'une lettre escripte du 16 may par un gentilhomme d'Aix en

Provence, à un autre gentilhomme à Paris, touchant l'armée des Turcs descendus en ce pays conduits par le sieur de La Vallette. — *A Paris, chez Pierre Hury, au mont S.-Hylaire, à la Cour d'Albret*, 1590, in-8°, 7 pp.

La page 3 est chiffrée 1.

721. — Brief Advertissement à la ville de Paris par un citoyen d'Orléans. — *A Paris, chez Didier Milot, demeurant près la porte S.-Jacques*, 1590, in-8°, 12 pp. et 2 ff. blancs.

Exhortation à la résistance.

La lettre se termine par : «La fin de l'hérésie s'approche, courage catholiques».

TOME XLVIII.

GRÉGOIRE XIIII. 1591.

722. — Bref de N. S.-Père le pape Grégoire XIIII, envoyé à monseigneur l'évesque de Plaisance, contenant la première résolution de Sa Saincteté sur les affaires du royaume de France et de la ville de Paris [Rome, 20 janvier 1591]. — *A Paris, chez Robert Nivelle, rue S.-Jaques, aux Cigognes, et Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union*, 1591, in-8°, 24 pp.

Sur le titre, armes pontificales de Grégoire XIIII. Ce bois se retrouve sur les ouvrages décrits ci-dessous n°s 724, 725, 726, 727, 729, 732, 733, 759.

Page 3 : «Philippus episcopus Placentinus, omnibus totius regni Galliæ catholicis cujusque ordinis, salutem in domino», épitre datée de Paris, 22 février 1591.

L'épitre et le bref sont en latin et suivis de la traduction française.

723. — Missive envoyée à un seigneur catholicque, contenant le discours de l'entreprise du roy de Navarre sur la ville de Paris, le vingtiesme de janvier, mil cinq cens quatre-vingts et unze, et d'autres choses advenues en même temps, avec l'extraict du serment des roys de France. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1591, in-8°, 20 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

724. — Bulle de N. S.-Père le pape Grégoire XIIII, contenant les facultez données à monseigneur le révérendissime Landriani, nonce apostolique au royaume de France [Rome, 8 avril 1591]. — *A Paris, chez Robert Nivelle, rue S.-Jaques, aux Cigognes, et Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union*, 1591, in-8°, 24 pp.

Page 23 : «Extraict des registres de Parlement».

725. — Les Facultez données par Nostre S.-Père le pape Grégoire XIIII à monseigneur le révérendissime Landriano, nonce apostolique au royaume de France. — *A Paris, chez Robert Nivelle, rue S.-Jaques, aux Cigognes, et Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union*, 1591, in-8°, 30 pp. et 1 f. n. chiffr.

Traduction française de la pièce précédente.

726. — Bulles de N. S.-Père le pape Grégoire XIIII, l'une contre toutes personnes ecclésiastiques, suyvans le party de Henry de Bourbon, jadis roy de Navarre [Rome, 1er mars 1590]; l'autre aux princes, seigneurs, nobles et autres personnes laïques suyvans le mesme party [Rome, 1er mars 1590]. — *A Paris, chez Robert Nivelle, rue S.-Jaques, aux Cigognes, et Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union*, 1591, in-8°, 32 pp.

La page 16 est chiffrée 30.

727. — Bulles de N. S.-Père le pape Grégoire XIIII, l'une contre toutes personnes ecclésiastiques suyvans le party de Henry de Bourbon, jadis roy de Navarre, l'autre aux princes, seigneurs, nobles et autres personnes laïques suyvans le mesme party. — *A Paris, chez Robert Nivelle, rue S.-Jaques, aux Cigognes, et Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union*, 1591, in-8°, 30 pp. et 1 f. n. chiffr.

Traduction française de l'ouvrage précédent.

728. — Bref de N. S.-Père le pape Grégoire XIIII à la ville de Paris [Rome, 28 mars 1591], avec la missive de monseigneur Landriano, nonce de Sa Sté en ce royaume, envoyée à messieurs les prévost des marchans et eschevins de ladicte ville [Reims, 23 mai 1591]. — *A Paris,*

par Féd. Morel, imprimeur ordinaire du roy, rue S.-Jacques, à la Fontaine, 1591, in-8°. 8-6 pp.

Texte latin et italien, avec la traduction française.

Lettres annonçant aux Parisiens la venue du nonce Marseil Landriano.

729. — Bref de N. S.-Père le pape Grégoire XIIII au conseil des seize quartiers de la ville de Paris [Rome, mai 1591], pour response à une lettre qu'ils luy avoient écrite... — *A Paris, chez Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union*, 1591, in-8°. 24 pp.

Bref annonçant la venue du légat Marseil Landriano, et l'envoi d'une armée de secours sous la conduite d'Hercule Sfondrato, neveu du pape.

Page 3 : «Lettre écrite au pape par le conseil des seize quartiers de la ville de Paris» en date de Paris, 26 février 1591, pour le remercier de son assistance et implorer de nouveaux secours.

La page 9 est chiffrée 8.

730. — Bref de N. S.-Père le pape Grégoire XIIII à messieurs de la sacrée Faculté de théologie de Paris [Rome, 28 mars 1591], avec la missive de monseigneur Landriano, nunce de Sa S^té en ce royaume, envoyée ausdicts sieurs [Reims, 23 mai 1591]. — *A Paris, par Féd. Morel, imprimeur ordinaire du roy, rue S.-Jacques, à la Fontaine*, 1591, in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc.

Texte latin et italien, avec la traduction française.

Lettres annonçant aux docteurs la venue du nonce.

731. — Missive de l'illustrissime cardinal Caetan envoyée à messieurs de la Faculté de théologie de Paris [Rome, 7 mai 1591]. — *A Paris, par Féd. Morel, imprimeur ordinaire du roy, rue S.-Jacques, à la Fontaine*, 1591, in-8°, 7 pp.

Texte latin et traduction française.

L'ancien légat remercie les docteurs de la Faculté d'une lettre qu'ils lui avaient fait tenir par leur syndic, M. Decreil, le 22 février [1591].

732. — Déclaration de N. S.-Père le pape Grégoire XIIII sur les lettres qui luy ont esté escrites par la noblesse qui suit le Navarrois, translatées d'italien en françois. — *A Paris, chez Robert Nivelle, rue S.-Jaques, aux Cigognes, et Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte-Union*, 1591, in-8°, 14 pp. et 1 f. n. chiffr.

Le titre de départ, page 3, porte : «Coppie de la lettre escrite par monseigneur le cardinal Sfondrato, nepveu de N. S.-P. le pape, aux princes, ducs, pairs et nobles de France, suyvant le party du roy de Navarre», réponse datée de Rome, 4 juin 1591, à une lettre qu'auraient adresée les seigneurs de la suite du roi de Navarre, le 7 avril [1591], au pape, et à laquelle celui-ci n'aurait pas voulu répondre directement.

Page 9 : «Coppie d'une autre lettre de mondit seigneur le cardinal à monsieur de Luxembourg», réponse datée de Rome, 4 juin 1591, à une lettre adressée par le destinataire au pape le 8 avril précédent.

L'une et l'autre de ces lettres sont dirigées contre le roi de Navarre.

733. — Bref de N. S.-Père le pape Grégoire XIIII, par lequel il est permis à tous ecclésiastiques de porter les armes contre les hérétiques et leur (*sic*) adhérans pour la défense de la religion catholique [Rome, 22 juin 1591]. — *A Paris, chez Robert Nivelle, rue S.-Jaques, aux Cigognes, et Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union*, 1591, in-8°, 15 pp.

Texte latin et traduction française.

734. — Déclaration du roy [Henri IV] confirmative d'autre déclaration par luy faicte à son advènement à la couronne, de vouloir maintenir et conserver la religion catholique, apostolique et romaine [Mantes, 4 juillet 1591], et arrest de la Court de parlement interevenu (*sic*) sur icelle [Tours, 25 août 1591]. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1591, in-8°, 28 pp. et 2 ff. blancs.

735. — Arrest de la Cour contre les défenses faictes à Chaalons sur la publication des bulles de Nostre Sainct-Père [8 juillet 1591]. — *A Paris, chez Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union*, 1591, in-8°, 12 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

736. — Arrest de la Court de parlement contre certain prétendu arrest donné

à Tours sur le faict des bulles monitoires de Nostre Sainct-Père [24 septembre 1591]. — *A Paris, chez Robert Nivelle, rue Sainct-Jacques*, 1591, in-8°, 8 pp.

737. — Défence pour les bulles monitoires de N. S.-P. le pape envoyées aux ecclésiastiques, princes et nobles, suivans le Navarrois, contre les perverses intentions et pestifères vomissemens des imposteurs politiques, qui faulsement se disent juges et parlement de Chaalon. — *A Paris, chez Robert Nivelle, rue S.-Jaques, aux Cigognes, et Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union*, 1591, in-8°, 38 pp. et 1 f. n. chiffr.

738. — Remonstrance contenant une instruction chrestienne de quatre poincts à la noblesse de France, laquelle faisant profession en apparence de la religion chrestienne, catholique, apostolique et romaine, suit néantmoins le party de l'hérétique et employe ses armes pour maintenir l'hérésie, où il est amplement traicté de la puissance de l'Église et de l'excommunication, par Me Matthieu de Launoy, prestre de Jésus-Christ en son église, et chanoyne de Soissons. — *A Paris, chez Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union*, 1591, in-8°, 154 pp. et 1 f. n. chiffr.

Les pages 32, 33 sont chiffrées 52, 35.

739. — Responce à la blasphème (*sic*) et calomnieuse *Remonstrance* de maistre Matthieu de Launoy, chanoine de Soissons, contenant instruction diabolique et non chrestienne à la noblesse pour l'induire à rébellion, faicte par un gentilhomme françois... — *A Tours, pour Claude de Mantr'œil et Jean Richer*, 1591, in-8°, 78 pp. et 1 f. blanc.

740. — Discours des raisons et moyens pour lesquels messieurs du clergé, assemblez en la ville de Chartres, ont déclaré les bulles monitoriales, décernées par Grégoire XIIII contre les ecclésiastiques et autres, tant de la noblesse que du tiers estat, qui sont demeurez en la fidélité du roy, nulles et injustes. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1591, in-8°, 116 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

741. — Responses aux articles du conciliabule tenu à Chartres par aucuns prélats politiques, le 21 sept. 1591, dédié à eux mesmes, par H. D. V. I. C. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue S.-Jaques, au Bichot*, 1591, in-8°, 30 pp. et 1 f. blanc.

742. — La Diffinition des peines des schismatiques bien prouvée, et leur aveuglement pour avoir supporté le Biarnois, avec la vraye prédiction de leur ruine et de leurs maistres les hérétiques, descripte soubs la cheute de la statue de Nabuchodonosor, comme il est dict en Daniel, 2 chap., envoyée à ceux de Renes, Tours, Angers, le Mans et Laval et autres leurs adhérens mahustres et schismatiques de ce royaume... par I. P., avec l'approbation des docteurs. — *Chez Jean Le Blanc, rue du Paon, près Sainct-Nicolas du Chardonnet, à l'enseigne du Soleil d'or*, 1591, in-8°, 32 pp.

Sans doute par Jean Pigenat, docteur en théologie, auteur de l'*Aveuglement et grande inconsidération des politiques, dits maheutres...* Cf. Quérard, *Supercheries littéraires*, t. II, col. 342.

743. — Les Raisons pour lesquelles Henry de Bourbon, soy disant roy de Navarre, ne peult et ne doit estre receu, approuvé ne recogneu roy de France, avec les responses aux plus communes objections des polytiques. — *A Paris, chez Robert Nivelle, rue S.-Jaques, aux Cigognes, et Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union*, 1591, in-8°, 38 pp. et 1 f. n. chiffr.

744. — Responce à la lettre d'un excommunié touchant la création de leur caliphe ou patriarche (Signé: L. A. S. G.; Paris, 24 juillet 1591). — *A Paris, chez Robert Nivelle, rue S.-Jaques, aux Cigognes, et Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union*, 1591, in-8°, 15 pp.

Le titre de départ, page 3, porte : «Response à un certain politique touchant la création de leur caliphe».

Pamphlet dirigé contre le couronnement d'Henri IV.

745. — Coppie d'une lettre escripte et d'une suplication faicte à Henry de Bourbon, prince de Byart et duc de Vendosme, roy prétendu de France et de Navarre, ensemble les responces que sa prétendue majesté a faict auxdictes lettres et requeste à luy présantée par ses adhérans politiques et prétendus catholiques, P. F. I. B. Imprimé jouxte la vérité contenue ès originaux et à ceste fin que les catholiques françois, enfans de l'église apostolique et romaine, sachent quelle est l'opinion et volonté dudict prétendu roy, en ce qui concerne l'entretien de nostre saincte foy et loy catholique, apostolique et romaine. — S. l., 1591, in-8°, 48 pp.

Par Yves Magistri, cordelier de Laval, chapelain et prédicateur des Espagnols à Paris pendant le carême de 1591, d'après P. de L'Estoile (*Mémoires-Journaux*, t. V, p. 153).

Au verso du titre : «Huictain aux catholiques». — Page 3 (n. chiffr.) : «Au roy de France et de Navarre, Henry, quatriesme de ce nom». — Page 6 : «La response qu'a faict le roy par l'un de ses plus familiers amys, ayant reçu la présente lettre». — Page 7 : «Suplication et advis au roy de se faire catholique, P. L. C.». — Page 30 : «Advertissement au lecteur sur ce que dessus». — Page 45 : «Lettres présentées à la Faculté théologale de Paris par l'illustrissime légat et de la part de Sa Saincteté», Rome, 2 octobre et 30 décembre 1589.

Pierre de L'Estoile a raconté tout au long (*Mémoires-Journaux*, t. V, p. 153) l'histoire de ce pamphlet, composé contre les Espagnols, et en a donné de nombreux extraits. Lors de sa première apparition, les chefs de la Ligue firent arrêter l'auteur et l'imprimeur. Ce dernier, que L'Estoile ne nomme pas, fit amende honorable. Quant à Magistri, il écrivit une rétractation qui fut imprimée à la suite du pamphlet : c'est l'«Advertissement au lecteur» de la page 30, écrit avec une ironie qui fut très appréciée de ses contemporains :

«Ceste palinodie, rapporte L'Estoile, où il s'appelle soi-mesmes hérétique, politique et béarnois est belle à voir autant que tout le reste et d'un grave et haut stile. Aussi quelque chose qu'aient peu faire nos maistres, avec toute l'Union, pour supprimer ce beau livre, aians saisi d'icelui toutes les copies et fait défenses très expresses de n'en vendre ni acheter, ils n'ont peu empescher qu'il se voie encores, à la recommandation des beaux esprits, des grands théologiens et docteurs de ce siècle.»

746. — Advertissement aux serviteurs du roy sur la supplication adressée à Sa Majesté, pour se faire catholique. — S. l., 1591, in-8°, 61 pp. et 1 f. blanc.

747. — Responce à la supplication faicte au roy de se faire catholique. — S. l., 1591, in-8°, 56 pp.

748. — Lettre escrite de Paris à Tours [Paris, janvier 1591]. — *A Paris, chez Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union*, 1591, in-8°, 26 pp. et 3 ff. n. chiffr., les 2 derniers blancs.

Le titre de départ, page 3, porte : «Lettre escrite à Tours, contenant un discours d'entre le sieur de Chastillon et un catholique de ceste ville».

L'auteur, fait prisonnier le 1er novembre, aux fauhourgs de Paris, aurait été conduit à Étampes, et c'est là qu'il aurait discuté avec le sieur de Chastillon.

749. — Discours véritable de la délivrance miraculeuse de monseigneur le duc de Guyse naguières captif au chasteau de Tours. — *A Paris, chez Jean Le Blanc, rue du Pan, à l'enseigne du Soleil d'or, près la porte Sainct-Victor, jouxte la copie imprimée à Bourges*, 1591, in-8°, 21 pp. et 1 f. n. chiffr.

Au verso du titre : «Ad lectorem», sixain latin. — Page 22 (n. chiffr.), autre sixain latin et quatrain français.

750. — Congratulation et réjouyssance de la France et principalement de la catholique ville de Paris sur la grande et miraculeuse délivrance de monsieur le duc de Guyse qui fut le jeudy quinziesme jour d'aoust, jour et feste de l'Assumption de la glorieuse vierge Marie. — *A Paris, chez Jean Le Blanc, rue du Pan, à l'enseigne du Soleil d'or, près la porte Sainct-Victor*, 1591, in-8°, 1 f. pour le titre, 10 pp. et 2 ff. n. chiffr.

A la fin, poésies sur le même sujet.

751. — Lettres-patentes d'abolition de ce qui c'est faict à Paris les 15, 16 et 17 novembre avec deffences de faire à l'advenir aucunes assemblées privées sans permission (signé : Charles de Lorraine; Paris, décembre 1591), publié en Parlement le dixiesme de décembre 1591. — *A Paris, chez Robert Nivelle, rue Sainct-Jacques*, 1591, in-8°, 12 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

A la fin, écu aux armes de Lorraine.

Lettres d'abolition accordées à quelques-

uns des meurtriers du président Brisson et des conseillers Tardif et Larcher.

752. — Missive envoyée par un prélat d'Espagne à messieurs de la Faculté de théologie de Paris, où la volonté du roy catholique est déclarée [Madrid, 15 mars 1591]. — *A Paris, par Féd. Morel, imprimeur ordinaire du roy, rue S.-Jacques, à la Fontaine*, 1591, in-8°, 10-8 pp. et 1 f. blanc.

Le titre de départ, page 3, porte : «Exemplum litterarum ad venerandos patres collegii Sorbonici scriptarum ex Madrito, idibus Martii, ab ill^mo^ et rev^mo^ in Christo patre, D. D. Theotonio, archiepiscopo Elboricensi».

Texte latin et traduction française.

L'auteur, Théotonius de Braganza, évêque d'Evora, en Portugal, rappelle le temps où il faisait ses études au collège de Boncourt, et nomme ses anciens professeurs, M. Barce de Valence, Charpentier, Benedictus, Freneau, Maillard, Democares, de Sainctes, Périon.

753. — La Réunion d'un gentilhomme au party des catholiques, escrite à un autre gentilhomme de la suitte du roy de Navarre. — *A Paris, chez Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union*, 1591, in-8°, 11 pp.

Sur le titre, marque de R. Thierry.

Le titre de départ, page 3, porte : «Lettre du sieur de Lamet, gouverneur de Coucy, à un gentilhomme de la suitte du roy de Navarre».

754. — La Dispute d'un catholique de Paris contre un politique de la ville de Tours. — *A Paris, chez Robert Nivelle, rue S.-Jaques, aux Cigognes, et Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union*, 1591, in-8°, 24 pp.

Sur le titre, marque de R. Thierry.

Le titre de départ, page 3, porte : «Responce d'un citoyen de Paris à la lettre d'un sien amy réfugié en la ville de Tours».

755. — Propos et devis en forme de dialogue, tenuz entre le sire Claude, bourgeois de Paris, et le sieur d'O, servans d'instruction à ceux qui sortent de la ville de Paris, pour aller demeurer ès villes de party contraire. — *A Paris, chez Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union*, 1591, in-8°, 24 pp.

756. — Bref Advertissement de monsieur l'évesque d'Evreux à ses diocésains contre un prétendu arrest donné à Caen, le 28 de mars dernier, par lequel il appert de l'introduction et establissement en France du schisme, hérésie et tyrannie d'Angleterre [Louviers, 23 avril 1591], avec ledit arrest, sentence du métropolitain, et arrest de la Cour donnez contre iceluy. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue S.-Jacques, à l'enseigne du Bichot, suyvant la coppie imprimée à Rouen*, 1591, in-8°, 30 pp. et 1 f. blanc.

Au verso du titre : «Ad inclytam Rothomagum», épître latine adressée à Claude Groulard et signée : «Ph. Hispanus, I. V. C.» [Philippe, évêque de Plaisance]. — Page 17 : «Les lettres escrites à Bernardi, jacobin, et à son prieur, qui contiennent l'excommunication donnée contre luy, qui luy fut signifiée par le chapitre d'Évreux» (Signé : C[laude] d[e] Sainctes, év. d'Évreux ; Louviers, 24 février 1591). — Page 21 : «Ensuit l'arrest donné au prétendu parlement de Caen, le 28 mars 1591». — Page 24 : «Sententia capituli Rothomagensis...». — Page 28 : «S'ensuit l'arrest du parlement de Rouen...».

757. — Remonstrance des catholiques pacifiques pour la paix. — In-8°, 71 pp.

Le bas du titre a été déchiré.

La Bibliothèque nationale possède (Lb^34^276) une édition datée de 1585, s. l., de même justification, sauf pour le titre sur lequel il n'y a point de fleuron.

758. — Coppie de la lettre escripte par Trumel, secrétaire du roy, à l'encontre de nostre bonne ville de Paris. — *A Paris, par Pierre Menier, demeurant rue d'Arras, près de la porte Sainct-Victor*, 1591, in-8°, 5 pp. et 1 f. blanc.

Sur le titre, on lit, écriture du temps : «Bagatella».

Cette lettre valut à son auteur, Trimel ou Trumel, d'être pendu à Paris, le 5 octobre 1591. Cf. *Mémoires-Journaux* de Pierre de L'Estoile, t. V, p. 114, où se trouve reproduit, avec de légères variantes, le texte de la lettre : «Le samedy 12e octobre 1591, un de mes amis me monstra au Palais ceste belle lettre de Trimel qui l'avoit fait pendre, laquelle je doublai, à l'heure mesme, sur un des bureaux de la Chancellerie et de laquelle la teneur s'ensuit».

759. — Discours des honneurs, pompes et magnificences faictes tant au couronnement de Nostre S.-Père le pape, Grégoire XIIII, qu'à son acheminement solennel depuis le palais de S.-Pierre,

jusques à l'église de S.-Jean de Lateran, auquel lieu il print possession de ceste église comme cathédrale de tout le monde, ensemble les cérémonies, solemnitez, arcs triomphaux, devises, inscriptions et autres singularitez mémorables, traduict d'italien en françois, jouxte la coppie imprimée à Rome, par Paolo Diani, à S.-Marcello. — *A Paris, chez Léger Delas, rue S. Jacques, au Soleil d'or*, 1591, in-8°, 32 pp.

Page 31 : «Julii Roscii Hortini epigramma» et «Ascanii Grimaldi ab Antipoli», poésies latines.

TOME XLIX.

(En déficit.)

Ce tome comprenait, d'après la Table manuscrite du recueil, l'ouvrage suivant :

Discours du siège de la ville de Rouen, au mois de novembre mil cinq cens quatre-vingts-onze, avec le pourtraict du vieil et nouveau fort. — *Rouen, R. Lallemant* (1592), in-8°.

Par G. Valdory, d'après Barbier.

TOME L.

LA LÉGATION DE MONSEIGNEUR L'ILLme CARDINAL DE PLAISANCE.

760. — Deputatio illustrissimi ac reverendissimi domini cardinalis Placentini, in sedis apostolicæ legatum de latere ad regnum Franciæ. — *Parisiis, apud Robertum Nivelle, via Jacobæa, et apud Rolinum Thierry, via Jacobæa, sub signo Lilii albi*, 1592, in-8°, 8 pp.

Sur le titre, bois aux armes de Clément VIII. — Au verso du titre, bois aux armes du cardinal de Plaisance. — Ces bois se retrouvent dans les ouvrages décrits ci-dessous, nos 762, 763, 764, 765.

Bulle de Clément VIII, datée de Rome, 15 avril 1592.

761. — Le Pouvoir et commission de monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal de Plaisance, légat député par le S.-Siège apostolique au royaume de France. — *A Paris, chez Robert Nivelle, rue S.-Jaques, aux Cigognes, et Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union*, 1592, in-8°, 16 pp.

Traduction française de la pièce précédente.

762. — Bulla S. D. N. Clementis papae VIII pro facultatibus illustrissimi ac reverendissimi domini cardinalis Placentini legati de latere ad regnum Franciæ [Rome, 15 avril 1592]. — *Parisiis, apud Robertum Nivelle, via Jacobæa, et apud Rolinum Thierry, via Jacobæa, sub signo Lilii albi*, 1592, in-8°, 28 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

763. — Bulle de N. S.-Père le pape Clément VIII contenant les facultez données à monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal de Plaisance, légat apostolique au royaume de France. — *A Paris, chez Robert Nivelle, rue S.-Jaques, aux Cigognes, et Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union*, 1592, in-8°, 36 pp. et 2 f. n. chiffr., le dernier blanc.

Traduction française de la pièce précédente.

764. — Letanies (*sic*) et prières ordonnées par monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal de Plaisance, légat apostolique au royaume de France, accommodées à la nécessité du temps et particulièrement pour obtenir de Dieu un roy très chrestien. — *A Paris, chez Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union*, 1592, in-8°, 45 pp. et 1 f. blanc.

Page 35 : «Indulgences octroyées par N. S.-P. Clément pape VIII de ce nom, aux chappelets, grains bénits, croix, médailles, images, etc., à l'instance et faveur de monseigneur l'illustrissime cardinal de Plaisance, légat en France». — Page 39 : «Brief advertissement touchant les indulgences».

765. — La Bulle de N. S.-Père le pape Clément VIII, touchant les prières publiques ordonnées par Sa Sainctеté en la ville de Rome [25 novembre 1592], avec une exhortation de monseigneur le cardinal de Plaisance, légat apostolique au royaume de France, sur ce mesme subjet; à messieurs du clergé et autres habitans de la ville de Paris [Paris, 12 février 1593], ensemble la forme des prières et méditations instituées par mondit seigneur en ladicte ville de Paris, à l'exemple de celles de Rome, suyvant le mandement de Sa Saincteté. — *A Paris, chez Rolin*

Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, 1593, in-8°, 29 pp. et 1 f. blanc.

Page 25 : «Distribution des douze heures du jour, asçavoir depuis six du matin jusques à six du soir, par les parroisses de Paris, pour les prières publiques...».

Page 28 : «Distribution des douze heures de la nuict... par les monastères et maisons de religion de ladicte ville et fauxbourgs pour lesdictes prières».

766. — Advis certain de ce qui s'est passé à Paris, à l'arrivée du duc de Mayenne, le 26 octobre, jusques au 5 novembre 1592. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy,* 1592, in-8°, 21 pp. et 1 f. blanc.

La page 8 est chiffrée 7.

Récit de ce qui se passa en l'assemblée des «douze conseillers depputez de toute la Cour de parlement» tenue à Paris les 26 et 27 octobre 1592 en faveur de la paix et pour tenter un rapprochement avec Henri IV.

Cette relation complète ce que dit P. de L'Estoile à ce sujet (*Mémoires-Journaux*, t. V, p. 183).

767. — Arrest de la Cour de parlement séant à Chaalons contre le rescript en forme de bulle addressé au cardinal de Plaisance, publié par les rebelles de Paris au moys d'octobre dernier [18 novembre 1592]. — Copie manuscrite, écriture du temps, 43 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Cet arrêt condamne les entreprises des personnes rebelles à l'autorité d'Henri de Bourbon, le roi légitime, et déclare criminels de lèse-majesté tous ceux qui se réuniraient pour procéder à l'élection d'un roi.

768. — Plaidoyé des gens du roy faict en Parlement, en plaine audience, toutes les chambres assemblées, le 22 jour de décembre mil v^e^ quatre-vingtz-douze, sur la cassation d'un prétendu arrest donné au prétendu Parlement de Chalons, le 18 jour de novembre audict an... — *A Paris, chez Jehan Musar, devant l'orloge du Palais,* 1593, in-8°, 167 pp.

Le titre de départ, page 3, porte : «...D'ORLÉANS, pour le procureur général du roy dict».

Les pages 53 et 112 sont chiffrées 35 et 211.

769. — Arrest de la Cour de Parlement contre certain prétendu arrest donné à Chaalons sur le faict des bulles de la légation [22 décembre 1592]. — *A Paris, chez Robert Nivelle, rue S.-Jaques, aux Cigognes, et Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte-Union,* 1592, in-8°, 8 pp.

770. — Confutation du faulx et scandaleux arrest du supposé parlement de Chaalons contre le Saint-Siège apostolique et la Sainte Union des catholiques, aux trois Estats de France. — (*Imprimé à Paris, chez Théophile Le Preux, à l'enseigne de la Vérité, rue des Amandiers, contre le collège de Navarre,*) s. d., in-8°, 80 pp.

Page 76 : «Arrest véritable de la cour souveraine de vérité establie par Jésus-Christ, roy des roys, en sa vraye église, contre le faulx arrest du supposé parlement de Chaalons, prononcé et publié par les faulx chrestiens, politiques et ennemis couverts du S.-Siège apostolique au mois de novembre dernier», signé : Jésus; 2 décembre 1592.

Théophile Le Preux ne figure pas dans Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires...*

771. — Déclaration faicte par monseigneur le duc de MAYENNE, lieutenant général de l'estat et couronne de France, pour la réunion de tous les catholiques de ce royaume [Paris, décembre 1592]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1593, in-8°, 24 pp.

772. — Illustrissimi ac reverendissimi D. cardinalis Placentini, S^mi^ D. N. papae Clementis VIII et Sanctae Sedis apost. in regno Franciæ de latere legati, ad catholicos qui in eodem regno ab haeretici partibus stant exhortatio (Signé : [signature autographe] : «PHILIPPUS [SEGA] CARDINALIS PLACENTINI LEGATUS», et plus bas «Hier. Aguchius»; Paris, 15 janvier 1593). — *Parisiis, apud Robertum Nivelle, via Jacobaea, et apud Rolinum Thierry, eadem via Jacobæa, sub signo Lilii albi,* 1593, in-8°, 20 pp. et 2 ff. blancs.

Exemplaire imprimé sur peau de vélin. — Page 20, traces de cachet, en cire rouge.

773. — Exhortation de monseigneur l'illme cardinal de PLAISANCE, légat de N. S.-P. le pape Clément VIII et du S.-

Siège apostolique, au royaume de France, aux catholiques du mesme royaume qui suivent le party de l'hérétique. — *A Paris, chez Robert Nivelle, rue S.-Jaques, aux Cigognes, et Rolin Thierry, en la mesme rue S.-Jaques, au Lis blanc*, 1593, in-8°, 23 pp.

Traduction française de la pièce précédente.

774. — Advertissement nécessaire à tous ceux qui doivent avoir part à l'élection d'un roy très chrestien. — S. l., 1593, in-8°, 15 pp.

Page 3 : tête de page aux initiales P. H.

775. — Advertissement à messieurs les deputez des Estats assemblez en la ville de Paris, au mois de janvier 1593. — S. l. n. d., in-8°, 63 pp.

La page 48 est chiffrée 49.
Exhortation à élire un roi catholique.

776. — Déclaration du roi [Henri IV] contre la convocation faicte en la ville de Paris par le duc de Mayenne [Chartres, 19 janvier 1593]. — *A Tours, chez Jamet Metayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1593, in-8°, 22 pp. et 1 f. blanc.

Le duc de Mayenne avait convoqué les «princes officiers de la couronne et tous les ordres du royaume pour délibérer sur le bien de l'estat».

777. — Proposition de messieurs les princes, prélats, officiers de la courone, seigneurs, gentilshommes et autres catholiques estans du party du roy de Navarre [Chartres, 27 janvier 1593], avec la responce de monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant général de l'estat royal et courone de France, messieurs les princes, prélats, seigneurs et deputez des provinces assemblez à Paris [Paris, 4 mars 1593]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1593, in-8°, 16 pp.

Pourparlers tendant à ménager une entrevue entre députés des deux partis : les partisans du roi ayant demandé que cette entrevue oit lieu entre Paris et Saint-Denis, le duc de Mayenne propose «le lieu de Mont-Martre, de Sainct-Maur, ou Chaillot, en la maison de la Royne».

778. — Theologorum Parisiensium ad ill^mi legati Placentini postulata, super propositione in libello quodam factionis Navarrenæ contenta, responsum, quo dictæ propositionis censura continetur, cum ejusdem censuræ assertione ac probatione. — *Parisiis, apud Rolinum Thierry, via Jacobæa, sub signo Lilii albi*, 1593, in-8°, 73 pp. et 1 f. blanc.

779. — Réplique à la response envoyée sous le nom de monsieur le duc de Mayenne et autres princes prélats, sieurs, et autres personnages assemblez à Paris, sur la proposition à eux faicte de la part des princes, prélats, officiers de la courone et principaux seigneurs catholiques, suivans le party du roy de Navarre, à fin de parvenir au repos tant nécessaire à ce royaume, pour la conservation de la religion catholique et de l'estat [Chartres, 29 mars 1593], avec la response à la susditte réplique [Paris, 5 avril 1593]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1593, in-8°, 8 pp.

Nouveaux pourparlers fixant la conférence au 15 avril.

780. — Acta in publicis trium Galliæ ordinum comitiis, Lutetiæ habitis, die sec. apr. an. sal. 1593. — *Lutetiæ, apud Fed. Morellum, typographum regium*, 1593, in-8°, 21 pp. et 1 f. blanc.

Page 3 : «Oratio habita in comitiis generalibus trium ordinum Galliæ, die 2 apr. ab ill^mo et excellentis^mo principe Laurentio Suarez, Figueroa et Corduba, duce de Feria, pro electione regis christianis^mi, a rege catholico delegato».

Page 9 : «A los muy r^dos ill^res mag^os y bien amados nuestros la junta de los Estados generales de Francia, don Philippe, por la gracia de Dios, rey de España...», lettres datées de Madrid, 2 janvier 1593.

Page 11 : «Ill^mi et r^mi Nicolai tituli S^tae Praxedis, cardinalis de Pellevé, Rhemensis archiepiscopi, primi Franciæ paris, ad supradictam orationem, trium ordinum nomine responsio».

781. — Déclaration de monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant général de l'estat royal et couronne de France, sur la surséance d'armes et de toute hostilité pour toutes personnes ès lieux y contenuz [2 mai 1593]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1593, in-8°, 7 pp.

A la fin : «Leu et publié à son de trompe... par moy Robert Crevel, crieur juré... accom-

pagné de Claude Gilbert, commis de Pierre Gilbert, son frère, trompette juré...».

Suspension d'armes de dix jours en vue de la conférence de Suresnes.

782. — Escrit envoyé par messieurs les députez des princes et seigneurs catholiques à messieurs les députez de Paris sur le faict de leur conférence, asseurant de la conversion du roy et tendant aux moyens d'une bonne paix [Suresne, 17 mai 1593]. — (*Imprimé à Melun,*) 1593, in-8°, 15 pp.

Page 3 : «Au lecteur chrestien catholique et vray françois», avertissement.

A la fin : «Et en a esté baillé une coppie à mons^r Bernard, l'un des députez de Paris, pour estre ainsi représenté en leur assemblée».

783. — Extraict des registres de Parlement [28 juin 1593]. — S. l. n. d., in-4°, 1 f.

Arrêt chargeant le président Le Maistre de faire des remontrances au duc de Mayenne et annulant par avance tout traité fait ou à faire «pour l'establissement d'un prince ou princesse estrangere».

784. — Discours de ce qui s'est passé le mecredy dernier de juin 1593, entre monseigneur le duc de Mayenne et mons^r le président Le Maistre mandé par ledict sieur duc sur l'arrest du Parlement de Paris. — *A Melun,* 1593, in-8°, 12 pp.

Page 3 : «Extraict des registres de Parlement», reproduction de l'arrêt précédent, daté du 8 au lieu du 28 juin.

785. — Discours chrestien par un escollier de la Compagnye du nom de Jésus sur certains mémoires et estatz dressez par le roy de Navarre et son conseil pour l'entretien des ministres hérétieques qui font assez recognoistre l'intention dudict sieur roy et celle de ses conseillers et le danger où se retrouve l'Eglise catholicque, apostolique et romaine, si elle n'est maintenue par la main de Dieu, et des gens de bien qui restent encores en cest estat, zellez et affectionnez à ladicte religion catholicque. — S. l. n. d., in-8°, 16 ff. n. chiffr.

Titre de départ.

Les lettres patentes reproduites sont datées de Gisors, 17 juin, et Rouen, 17 avril 1592.

Fol. Aiij v° : «Estat de la depense que le roy veult et entend estre faicte en l'année présente mil cinq cens quatre-vingtz-douze par maistre Salomon Brethon... Premièrement Berry et Solongne... Orléans, Blaisois, pays Chartrain, Dunois, Hurpois et Auxerrois...».

786. — Lettres patentes de monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant général de l'Estat et couronne de France, portans defenses à tous gouverneurs, capitaines de villes, chasteaux, places, forteresses, maires, eschevins et autres de prendre et exiger les deniers des tailles, aides et gabelles et autres destinez au payement des rentes deues à l'hostel de ville de Paris et gaiges d'officiers [Paris, 4 février et 17 mars 1593]. — *A Paris, par Michel de Monstrueil, en la cour du Palais, au nom de Jésus,* 1593, in-8°, 1 f. pour le titre et 16 pp.

787. — Literæ illustrissimi et rever^mi D. card^lis Placentini S. D. N. et Sanctæ Sedis apostol. in regno Franciæ de latere legati, ad universos ejusdem regni catholicos, super conventu quorundam ecclesiasticorum ab Henrico Borbonio ad oppidum Sancti Dionysii indicto [Paris, 23 juillet 1593]. — *Parisiis, apud Rolinum Thierry, via Jacobæa, sub signo Lilii albi,* 1593, in-8°, 6 pp. et 1 f. blanc.

788. — Lettre de monseigneur l'illme et rev^me card^al de Plaisance, légat de N. S.-Père et du S.-Siège apostolique au royaume de France, à tous les catholiques du mesme royaume, touchant la convocation de quelques ecclésiastiques faicte par Henry de Bourbon en la ville de S.-Denis. — *A Paris, chez Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc,* 1593, in-8°, 7 pp.

Traduction française de la pièce précédente.

789. — Lettre envoyée par messieurs de la ville de Reims à nosseigneurs les députez des Estats de France assemblez en la ville de Paris pour l'eslection d'un roy catholique [Reims, 26 mai 1593]. — *A Paris, chez Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc,* 1593, in-8°, 14 pp. et 1 f. n. chiffr.

A la fin : «Sonnet contre le jargon de la politique sereyne».

790. — Articles accordez pour la trève générale (Signé : Henry, Charles de Lor-

raine; La Vilette, entre Paris et Saint-Denis, 31 juillet 1593), avec les lettres de monseigneur le duc de Mayenne addressantes à la Cour de parlement pour la vérification d'iceux [Paris, 2 août 1593]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1593, in-8°, 21 pp. et 1 f. n. chiffr.

791. — Règlement que monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant général de l'estat et couronne de France, a ordonné estre observé en ceste ville de Paris, pendant la trève générale [Paris, 3 août 1593]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1593, in-8°, 8 pp.

A la fin : «Leu et publié à son de trompe... par moy Robert Crevel, crieur juré... accompagné de Claude Gilbert, commis de Pierre Gilbert, son frère, trompette juré...».

792. — Articles traictez et accordez en la conférence des deputez de l'un et l'autre party, tenue à Milly, sur l'interprétation et exécution d'aucuns articles de la trève (Signé : Henry, Charles de Lorraine; Fontainebleau, 10 septembre et Paris, 11 septembre 1593). — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1593, in-8°, 8 pp.

793. — Déclaration de messieurs les princes, pairs, officiers de la coronne et députez aux Estats assemblez à Paris, sur la publication du s. sacré concile de Trente, avec le serment desdits seigneurs pour la défense de la religion cathol., apost. et rom., et la continuation desdits Estats généraux. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1593, in-8°, 8 pp.

794. — Remonstrances à monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant général de l'estat et couronne de France. — S. l., 1593, in-8°, 59 pp.

Description des malheurs causés par la guerre principalement à Paris, et exhortation à faire la paix.

795. — Remonstrance et supplication au roy de vouloir embrasser la foy de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, sans craindre d'idolâtrer, pour honorer et prier les saincts, vénérer leurs reliques et images, et adorer Jésus-Christ au Sainct Sacrement de l'autel, soubs les espèces du pain et du vin, suyvant la doctrine de ladicte église (Signé : De Masparraulte). — *A Melun,* 1593, in-8°, 48 pp.

796. — Cérémonies observées en la conversion du roy, qui fut le dimanche xxv juillet, jour de sainct Jaques et sainct Christophle, en la grande églese (*sic*) de Sainct-Denys. — *A Melun,* 1593, in-8°, 8 pp.

Sur le titre, trois fleurs de lys.

797. — Advis aux François sur la déclaration faicte par le roy en l'église S.-Denis en France, le xxve jour de juillet 1593. — S. l., 1593, in-8°, 37 pp. et 1 f. blanc.

798. — Advertissement en forme d'épistre consolatoire et exhortatoire, envoyée à l'église et paroisse insigne et sincèrement catholicque de S.-Eustache à Paris, par R. Benoist, leur pasteur, curé, justement et raisonnablement absent d'icelle pour quelque temps. — *A S.-Denis en France, pour P. L'Huillier, libraire ordinaire du roy,* 1593, in-8°, 24 pp.

799. — Cl[audius] de Morenne, ecclesiæ D. Mederici parochus, Jac. Juliano, ecclesiæ S.-Lupi et Egidii parocho, s. (12 août [1593]). — S. l. n. d., in-8°, 15 pp.

Titre de départ.
Sur la conversion d'Henri IV.

800. — Epistre envoyée par M. Claude de Morenne, curé de S.-Méderic, aux catholiques de la ville de Paris [S.-Denis, 10 août 1593]. — *A S.-Denis en France, chez P. L'Huillier, libraire ordinaire du roy,* 1593, in-8°, 24 pp.

Sur la conversion d'Henri IV.

801. — La Fleur de lys, qui est un discours d'un François retenu dans Paris, sur les impiétez et desguisements contenus au manifeste d'Espagne, publié au moys de janvier dernier 93. — S. l., 1593, in-8°, 61 pp. et 1 f. blanc.

Par F. Dufresne Forget, secrétaire d'État, ou Antoine Arnauld, d'après Barbier.

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 165, n° 602.

802. — Discours de la dignité et précellence des fleurs de lys et des armes des rois de France, au roy de France et de Navarre Henry IIII de ce nom. — *A Melun*, 1593, in-8°, 24 pp.

Page 3 : «Au roy de France et de Navarre, Henry, quatriesme de ce nom», épitre dédicatoire signée : Gosselin; Melun, 19 août 1593. A la fin : «Le présent discours a esté composé par Jean Gosselin, garde de la librairie royale, luy estant réfugié par nécessité en cette ville de Melun».

803. — Lettre d'un vray François catholique, de l'utilité et nécessité de la paix en ce royaume, à un sien amy et concitoyen (Signé : D. L. P.). — S. l., 1593, in-8°, 11 pp.

Sur le titre, bois aux armes de Henri IV qui se retrouve sur d'autres impressions de Melun.

804. — Apologie et défence pour la noblesse françoise sur les derniers troubles advenus en ce royaume; à monseigneur d'O. — *A Melun*, 1593, in-8°, 8 pp.

Pour défendre les seigneurs de la suite d'Henri IV accusés d'être hérétiques.

805. — Extraict du procès criminel faict à Pierre Barrière dict la Barre, natif d'Orléans, accusé de l'horrible et exécrable parricide et assassinat par luy entrepris et attenté contre la personne du roy. — *A Melun*, 1593, in-8°, 19 pp.

806. — Le doux et gracieux Traictement des partisans du roy de Navarre à l'endroit des catholiques, c'est-à-dire, le cruel assassinat ou plustost, si j'ose dire, glorieux martyre de deux jésuistes, commis par iceux en la ville d'Aubenas, le 8 jour de février de ceste année 1593, d'où l'on peut veoir aisément le dessein qu'ils ont d'exterminer la religion catholique. — *A Paris, chez Robert Nivelle, rue S.-Jaques, et Rolin Thierry, en la mesme rue S.-Jaques, au Lis blanc*, 1593, in-8°, 16 pp.

807. — Sillogismes en quatrains sur l'eslection d'un roy... — *A Paris, chez Robert Nivelle, rue Sainct-Jacques, aux Cigognes*, 1593, in-8°, 12 ff. n. chiffr.

120 quatrains, se terminant tous, sauf le premier, par le vers :

Il ne faut donc pour roy prendre l'homme hérétique.

A la fin : «Sur la légation de monsieur le cardinal de Plaisance, sonet», et «Latine», traduction en vers latins de ce sonnet. — Suivant M. Péricaud, André Derossant serait peut-être l'auteur de ce pamphlet. Cf. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. II, p. 335.

808. — Traicté faict entre le sieur d'O, gouverneur et lieutenant général de la ville de Paris et Isle de France, et le sieur baron de Medavy, gouverneur de Verneuil, chacun d'eux pour les chefs de leur party. — S. l. n. d., in-8°, 8 pp.

Titre de départ.
A la fin, ratification du traité par Charles de Lorraine, duc de Mayenne; Paris, 6 février 1593.

809. — Les Chimères monarchiques de la Ligue. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1593, in-8°, 19 pp.

Au verso du titre : «Au mois de novembre dernier, le sieur de Vaugrenant, commandant pour le roy dans Sainct-Jean de Laulne en Bourgongne, deffit dix-sept compagnies de gens de pied à deux lieues près de Dijon, gaigna leurs drappeaux, armes et bagages parmy lequel bagage on a trouvé certains mémoires et instructions, baillez par le duc de Nemours au baron de Tenissé, pour traicter avec le duc du Mayne à ce qu'il trouvast bon que ledict de Nemours fust esleu roy».
A la fin : «Au lecteur», avertissement.

810. — Philippes, par la grâce de Dieu, cardinal de Plaisance, du tiltre de S.-Onuphre, légat latéral de Nostre S.-Père au royaume de France, à tout le clergé et peuple de Paris noz bien-aimez en Jésus-Christ, salut et apostolique bénédiction... [Paris, 2 juin 1593]. — *Imprimé à Paris, par Jean Le Blanc, près l'église S.-Nicolas du Chardonnet, rue du Paon, à l'enseigne du Soleil d'or*, s. d., in-fol., 2 placards.

A la suite : «Bref de Nostre S.-Père le pape Clément VIII de ce nom, contenant les indulgences et pardons concédez à ceux qui assisteront aux prières des quarante heures ordonnées par monseigneur l'illustrissime cardinal de Plaisance, légat en France» et «l'Instruction de l'oraison des quarante heures».

TOME LI.

LE MIROIR DES REBELLES. LES PHILIPPIQUES.
1592.

811. — Discours de ce qui s'est passé au siège de Rouen, de la retraicte du duc de Parme et de son retour pour le secours de ladicte ville jusques au 21 d'avril 1592. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy,* 1592, in-8°, 16 pp.

Page 15 : «Autre advis du 27 dudit mois d'avril».

812. — Défaite des huguenots albigeois devant la ville de Lautrech, par monseigneur le duc de Joyeuse, avec le nom des chefs et principaux de l'armée huguenotte, qui après le combat ont esté trouvez morts ou prins prisonniers. — *A Paris, chez Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union,* 1592, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

813. — Discours véritable de la défaite de l'armée des princes de Conty et de Dombes, le 23 may 1592, par monseigneur le duc de Mercueur, devant la ville de Craon en Anjou. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue S.-Jaques, au Bichot, et chez Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union,* 1592, in-8°, 19 pp. et 2 ff. blancs.

814. — Défaite des huguenots du pays de Champagne, par les trouppes du duc de Lorraine, conduites par le sieur Affrican d'Amblize, lieutenant de son altesse, avec le nombre des morts et prisonniers. — *A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue S.-Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage, et chez Rollin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union,* 1592, in-8°, 16 pp.

Page 15 : «A très honoré et généreux prince, Affrican d'Amblize, mareschal de Barrois..., sonnet». — Page 16 : «Aux restez de la susdite desroute, ensemble à ceux qui tiennent le party contre l'Union saincte», sonnet.
La bataille eut lieu le 17 mai 1592.

815. — Discours véritable de la mort du sieur de La Valette, tué au siège de Rocquebrunette en Provence, 1592, avec une lettre du sieur de Ramefort au roy de Navarre, où sont contenuz les particularitez de ladicte mort [Du camp de Rocquebrunette, 6 février 1592]. — *A Paris, par Jean Le Blanc,* 1592, in-8°, 12 (lisez 13) pp. et 1 f. blanc.

La page 13 est chiffrée 12.

816. — Brief Discours de ce qui s'est passé en Piedmont, depuis le 26 septembre que l'armée du roy, commandée par monsieur Desdiguières, y est entrée, jusques au 5 octobre 1592. — *A Tous* (sic), *chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy,* 1592, in-8°, 8 pp.

817. — Ce qui s'est passé en la deffaitte de l'armée des sieurs marquis de Villars, de Montpezat, de Pompadour et autres gentilshommes tenans le party de la Ligue, faicte par monsieur le duc de Vantadour, pair de France, assisté des sieurs de Themynes, de la Deveze, de Missillac, de Noailles, de Gourdon, de Beynat, de Vivans et autres gentilshommes serviteurs du roy. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy,* 1592, in-8°, 21 pp. et 1 f. blanc.

La bataille fut livrée entre Rocamadour et Souillac, le 26 novembre 1592.
Page 18 : «Noms des plus signalez prisonniers».

818. — Le Miroir des rebelles traictant de l'excellence de la majesté royale et de la punition de ceux qui se sont eslevez contre icelle, avec la louange de ceux qui ont préféré l'honneur de leur roy et l'utilité de la patrie à leur propre vie, par Daniel Drouin, sieur de Bel'Endroict, Loudunois. — *A Tours, par Claude de Monstr'œil et Jean Richer,* 1592, in-8°, 8 ff. lim. n. chiffr. et 284 (lisez 290) ff.

Les pièces liminaires comprennent : «A très haut et très puissant prince, François d'Orléans, comte de Sainct-Paul», épitre dédicatoire signée : Daniel Drouin, «De vostre chasteau de Montrœil Bellay», 25 novembre 1591 ; «Sonnet aux François sur le nom de Henry quattrieme...» et «Sonnet sur le nom de très haut et très puissant prince François d'Orléans, conte de Saint-Paul...» signés J. Laillier ; «Au sieur de Bel Endroict sur son Miroir des rebelles», sonnet signé L. G. ; «Sonnet de l'autheur au lecteur» ; «Sur le

miroir des rebelles», sonnet signé L. Pl.; table des chapitres.

Il n'y a pas de feuillet chiffré 125; entre les feuillets 124 et 126, 7 feuillets n. chiffr.

Cf. Dreux Du Radier, *Bibliothèque historique et critique du Poitou* (Paris, 1754, in-12), t. III, p. 52.

819. — La première Philippique à la France. — S. l., 1592, in-8°, 78 pp. et 1 f. blanc.

Par François de Clary, d'après Barbier.

Sur le titre, bois représentant le Christ et la Samaritaine.

820. — Philippiques contre les bulles et autres pratiques de la faction d'Espagne, pour très chrestien, très puissant, très victorieux et très clément prince Henry le Grand, tousjours auguste, roy de France et de Navarre. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy,* 1592, in-8°, 2 ff. lim. n. chiffr., 171 ff. et 1 f. n. chiffr.

Pièce liminaire : «Au roy», épître dédicatoire signée : F[rançois] d[e] C[lary]; Tours, 10 avril 1592.

Fol. 77 : «Philippique seconde».

Manquent les feuillets 9, 12, 13, 16. Les feuillets 28, 145, 157 sont chiffrés 27, 140, 149.

821. — Seconde Partie des Philippiques contre les bulles et autres pratiques de la faction d'Espagne, pour très chrestien, très puissant, très victorieux et très clément prince Henry le Grand, toujours Auguste, roy de France et de Navarre. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy,* 1592, in-8°, 4 ff. lim. n. chiffr., 181 (lisez 171) ff. chiffr. et 1 f. blanc.

Pièce liminaire : «Au roy» épître dédicatoire signée : F[rançois] d[e] C[lary].

Le titre de départ, fol. 1, porte : «Philippique troisiesme». — Fol. 41 : «Philippique quatriesme».

Le foliotage saute de 124 à 135. — Les feuillets 29, 31, 39, 46, 61, 124, 148 sont chiffrés 26, 21, 36, 56, 51, 123, 158.

822. — Exortacion d'aucuns Parisiens naguères eslargis de la Bastille de Paris, au peuple françois et à leurs concitoyens... (Signé : Averniche; Paris, 1er janvier 1592). — S. l., 1592, in-8°, 31 pp.

Pamphlet contre Bussi Le Clerc, les Seize et le parti espagnol.

Page 10 : «Titres et livres des Espagnols extraites du livre de leurs tyrannies et cruautez, perpétrées ès Indes occidentales, où ils ont fait un nouveau monde, composé en langue castillane par Barthélemy de Las Cazas, de l'ordre S. Dominique».

TOME LII.

ESCRIT DE L'ÉVESQUE DE S.-BRIEU.

823. — Escript de l'évesque de Sainct Brieu contenant les raisons qui l'ont reretenu en l'Union des catholiques, contre la partialité des hérétiques et schismatiques leurs associez et fauteurs, à monsieur, monsieur l'évesque du Mans (Signé : N[icolas] L[angelier], é[vêque] d[e] S[aint] B[rieu]; Dinan, 3 février 1593). — *A Dinan, par Julien Aubinière, imprimeur, demeurant en la rue des Changes,* 1593, in-8°, 289 (lisez 288) ff. et 4 ff. n. chiffr.

A la fin : «Advertissement au lecteur» signalant les errata, entre autres les fautes de foliotage à partir du feuillet 22. Le foliotage a été rectifié par une main du temps.

TOME LIII.

LA CONFÉRENCE. LUDOVICI DORLÉANS EXPOSTULATIO. DE SACRIS UNCTIONIBUS. DE ELECTIONUM JURE.

824. — Discours et rapport véritable de la conférence tenue entre les deputez de la part de monsieur le duc de Mayenne, lieutenant général de l'estat et coronne de France, princes, prélats et Estats généraux assemblez à Paris, avec les deputez de messieurs les princes, prélats, seigneurs et autres catholiques estants du party du roy de Navarre; seconde édition reveue. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1593, in-8°, 208 ff.

Par Honoré Du Laurens, d'après Barbier qui ne cite que la première édition de Rouen, sans doute d'après le P. Lelong, éd. Fevret de Fontette, t. II, n° 19464.

Relation de la conférence de Suresne (avril-août 1593), à laquelle assistait l'auteur en qualité de député. Dans cette relation sont réimprimées plusieurs pièces figurant déjà ci-dessus, nos 777, 779, etc.

825. — Vera et simplex Narratio colloquii inter viros delegatos habiti, tum qui ducis Meduani, status ac coronæ

Galliarum locumtenentis generalis, principum etiam, prælatorum, ac publicorum, quæ Parisiis habita sunt, regni comitiorum, tum qui principum, prælatorum nobilium cœterorumque catholicorum, qui regi Navarræ adhærent, nomine convenerunt. — *Parisiis, apud Federicum Morellum, typographium regium*, 1593, in-8°, 272 pp.

Sur le titre, marque de F. Morel.
C'est le «Discours» précédent traduit en latin par Étienne Durand ou plutôt par Étienne Bernard, de Dijon, d'après Barbier.

826. — LUDOVICI DORLÉANS unius ex confœderatis pro catholica fide Parisiensibus ad A. S. unum ex sociis pro hæretica perfidia Turonensibus expostulatio... — *Lutetiæ, apud Federicum Morellum, typographum regium*, 1593, in-8°, 255 pp.

Sur le titre, marque de F. Morel.
La page 174 est chiffrée 147.

827. — Apologia christianorum procerum contra Ludovici Orleii expostulationem, per R. T. — S. l., 1593, in-8°, 42 pp. et un f. blanc.

La page 35 est chiffrée 53.

828. — De sacrarum Electionum jure et necessitate, ad Ecclesiæ Gallicanæ redintegrationem, auctore G[ILBERTO] GENEBRARDO, Aquarum Sextiarum archiep., ad ill^mos cardinales D. Philippum Segam, legatum Placentinum, et D. Nicolaum Pelevœum, Rhemensem arch. et primum Franciæ parem. — *Parisiis, apud Sebastianum Nivellium, sub Ciconiis, via Jacobæa*, 1593, in-8°, 155 pp.

L'épître dédicatoire aux cardinaux est datée de Paris, 1er avril 1593.
Page 156 (n. chiffr.) : «Elenchus 10 capitum hujus libelli».
La page 68 est chiffrée 98.

829. — De sacris Unctionibus libri tres in quibus de Sancta Ampulla et Francorum regum consecratione diffuse tractatur, authore H[UBERTO] MORO, Parisiensi theologo et Rhemensi ecclesiaste, ad Sanctissimum D. D. Nostrum Clementem octavum, pontificem maximum. — *Parisiis apud Guillielmum Bichonium, supra pontem S^ti Michaelis, sub signum Hinnuli*, 1593, in-8°, 4 ff. lim. n. chiffr., 376 pp.

Les pièces liminaires comprennent le visa de la censure; l'épître dédicatoire au pape Clément VIII, signée Hubertus Morus, Rheims, 1er janvier 1593; l'index des chapitres.
La page 22 est chiffrée 2.

TOME LIV.

SERMONS DE LA SIMULÉE CONVERSION.

830. — Sermons de la simulée conversion et nullité de la prétendue absolution de Henry de Bourbon, prince de Béarn, à S.-Denys en France, le dimenche 25 juillet 1593, sur le sujet de l'évangile du mesme jour... prononcez en l'église S.-Merry à Paris, depuis le premier jour d'aoust prochainement suyvant jusques au neufiesme dudict mois, par Me JEAN BOUCHER, docteur en théologie... — *A Paris, chez G. Chaudière, R. Nivelle, et R. Thierry, rue S.-Jacques*, 1594, in-8°, 6 ff. lim. n. chiffr., 408 ff. chiffr. et 8 ff. n. chiffr.

Les pièces liminaires comprennent : «Censura theologorum parisiensium»; «A monseigneur l'illme et rév^me card^al de Plaisance...», épitre dédicatoire datée de Paris, 1er mars 1594; «Au lecteur», avertissement; «Table générale des sermons».
Fol. 404 : «Au lecteur. Pour ce que dans les discours cy-dessus ont esté alléguées certaines lettres, par cy-devant publiées, dont la lecture entière sembleroit nécessaire, pour plus d'asseurance, de ce qui en auroit esté extraict, pourtant avons nous pensé estre à propos d'en insérer icy les coppies pour te donner ce contentement et selon l'ordre du temps qu'elles ont esté escrites».
A la suite, lettre apocryphe du roi de Navarre «aux illustrissimes seigneurs de la république de Berne», Camp de Beauvais, 18 août 1589; lettre «à la dame de Tinteville», du Camp, 22 août 1589; autres lettres du roi «à la royne d'Angleterre», camp d'Ivry, 15 mars 1590; «à la ville de la Rochelle et autres semblables», Saint Denis, 25 juillet 1593; «à certains particuliers huguenots», s. l. n. d.
A la fin : «Table de toutes les matières plus notables desdicts sermons» et «Extraict du privilège».
Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, qui indique 408 pp. au lieu de 408 ff.

831. — Cinq Sermons du R. P. F. I. PORTHAISE, de l'ordre S.-François, théologal de l'église de Poictiers, par luy prononcez en icelle, esquels est traicté

tant de la simulée conversion du roy de Navarre, que du droict de l'absolution ecclésiastique, et d'autres matières propres à ce temps déclarées en la quatriesme page. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, à l'enseigne du Bichot*, 1594, in-8°, 2 ff. lim. n. chiffr., 100-120 pp.

Au verso du second feuillet, sommaire des cinq sermons; à la suite : «Le lecteur est adverty que les sermons n'ont esté mis en leur ordre, ains selon la commodité qu'on a eu de les imprimer».

La page 100 de la première partie n'est pas chiffrée.

Les trois derniers sermons forment une seconde partie ayant un titre spécial : «Sermons sur la simulée conversion du roy de Navarre, prononcez en l'église cathédralle de Poictiers par le théologal ordinaire... *A Paris, pour Guillaume Bichon, demeurant sur le pont Sainct-Michel, au Bichot*, MDXCIIII».

TOME LV.

LE BANQUET DU CONTE D'ARETE.

832. — Le Banquet et après-dinée du conte d'Arète, ou il se traicte de la dissimulation du roy de Navarre et des mœurs de ses partisans... — *A Paris, pour Guillaume Bichon, demeurant sur le pont Sainct-Michel, au Bichot*, 1594, in-8°, 351 pp.

Par Louis Dorléans, avocat au parlement de Paris, d'après l'édition d'Arras, jouxte celle de Paris mentionnée par Barbier, et d'après P. de L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, t. VI, p. 132.

Au verso du titre : «Quatrains».

Page 348 : «Au lecteur», avertissement suivi des errata.

Page 352 (n. chiffr.) : «Sonnet» satirique contre les politiques.

Rel. vélin; sur les plats couronnes de laurier et filets dorés; tr. dor.

TOME LVI.

MESLANGES DE L'AN 1594.
DIALOGUE DU MANANT.

833. — Literæ illustrissimi ac rever^mi d. card^lis Placentini, S. D. N. papæ Clementis VIII et Sanctæ Sedis apost. in regno Franciæ de latere legati, ad universos ejusdem regni catholicos, quibus summi pontificis mens circa ea, quæ nuper Romæ gesta sunt, significatur [Paris, 27 janvier 1594]. — *Parisiis, apud Rolinum Thierry, via Jacobœa, sub signo Lilii albi*, 1594, in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc.

834. — Lettre de monseigneur l'illme et rév^me card^al de Plaisance, légat de N. S.-Père et du S.-Siège apostolique au royaume de France, à tous les catholiques du mesme royaume, par lesquelles est déclarée l'intention de Sa Sainctelé, touchant ce qui s'est naguères passé à Rome. — *A Paris, chez Rolin Thierry, rue S.-Jacques, au Lis blanc*, 1594, in-8°, 16 pp.

Traduction française de la pièce précédente.

835. — Lettre des Estats généraux assemblez à Paris, aux provinces et villes catholiques de ce royaume [Paris, château du Louvre, 3 février 1584 (*sic*)]. — *A Paris, pour Guillaume Bichon, demeurant sur le pont Sainct-Michel, au Bichot*, 1594, in-8°, 8 pp.

La lettre est signée : «Millot, pour le clergé; D'Aux, pour la Noblesse; Le Bigot, pour le Tiers Estat».

836. — Litteræ publicorum Galliæ comitiorum, Lutetiæ convocatorum, ad provincias et civitates regni catholicas [Paris, château du Louvre, 3 février 1594]. — *Parisiis, apud Guillelmum Bichonium, supra pontem S.-Michælis, sub signo Hinnuli*, 1594, in-8°, 8 pp.

Traduction latine de la pièce précédente.

837. — Déclaration du roy [Henri IV] sur la fin de la trefve [Mantes, 27 décembre 1593]. — *A S.-Denys en France, de l'imprimerie de P. L'Huillier, libraire ordinaire du roy*, 1594, in-8°, 41 pp. et 1 f. blanc.

La page 40 n'est pas chiffrée.

838. — Le Manifeste de monsieur de Vitry, gouverneur de Meaux, à la noblesse de France [Meaux, 12 janvier 1594]. — S. l., 1594, in-8°, 15 pp., pl.

On y a joint à la fin : «Fides Vitrea», gravure sur cuivre représentant une main jetant des pièces de monnaie dans un vase fendu d'où elles s'échappent, décrite dans P. de l'Estoile, *Mémoires-Journaux*, t. IV, p. 286.

839. — Déclaration de la ville de Meaux, à messieurs les prévost des marchans, eschevins et bourgeois de la ville de Paris. — S. l., 1594, in-8°, 18 pp. et 1 f. blanc.

Exhortation aux Parisiens à se soumettre à Henri IV et à le reconnaître pour roi.

840. — Aux François. — S. l., 1594, in-8°, 18 pp. et 1 f. blanc.

Écrit dirigé contre les Espagnols.

841. — Articles accordez pour la trefve en la générallité d'Orléans (Signé : Henry [IV]; Mantes, 1er février 1594). — *A Orléans, par Saturnin Hotot, imprimeur juré de ladicte ville et université, demeurant à la Bible d'or,* s. d., in-8°, 4 ff. n. chiffr.

842. — Discours véritable et sans passion sur la prinse des armes et changemens advenus en la ville de Lyon, pour la conservation d'icelle, sous l'obeyssance de la S. Union et de la coronne de France, le 18 de septembre 1593, envoyé par un bon citoyen de Lyon à un sien amy, avec la proposition faicte à monseigneur le duc de Nemours par le conseil et le renouvellement du serment de l'Union. — *A Lyon,* 1593, in-8°, 1 f. pour le titre, 27 pp. et 1 f. blanc.

Par Pierre Mathieu, d'après Barbier. Décrit dans Baudrier, *Bibliographie Lyonnaise*, t. II, p. 329.

843. — Advis des causes et raisons de la prinse des armes en la ville de Lyon, pour la conservation de leur liberté. — *A Lyon,* 1593, in-8°, 23 pp.

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie Lyonnaise*, t. II, p. 326.

844. — La Contre-Barricade d'un bon François, vray zélateur de la religion et repos de sa patrie, pour la deffence de l'illustrissime duc de Nemours, pair de France, contre les calomnies de ses adversaires, envoyée à la ville de Lyon [3 octobre 1593]. — S. l., 1593, in-8°, 24 pp.

845. — Dialogue d'entre le maheustre et le manant, contenant les raisons de leurs débats et questions en ces présens troubles au royaume de France. — S. l., 1593, in-8°, 288 pp.

Attribué par Palma Cayet à Lazare Morin dit Cromé, et par l'abbé Dartigny à Crucé, l'un des Seize, d'après Barbier.

846. — Censure d'un livret naguères imprimé à Paris, en forme de dialogue, soubs les noms du manant et du maheutre entreparleurs, à tous les bons et francs catholiques du party de l'Union. — *A Paris,* 1594, in-8°, 54 pp. et 1 f. n. chiffr.

Par Nicolas Rolland (?), d'après Barbier.

847. — Confession de foy de l'église catholique romaine, à laquelle est opposée d'article en article celle des protestans de réformation, pour raison de quoy ladite église les condamne hérétiques, avec une requeste au roy pour l'instruction desdits protestans. — *A La Rochelle,* 1593, in-8°, 13 pp., 1 f. blanc et 7 pp.

Page 3 : «Advertissement au lecteur», signé P. D. S. D.

848. — Responce d'un catholique, apostolique, romain, au protestant de réformation P. L. S. D. S. — *A Chartres, chez Claude Cottereau, imprimeur ordinaire du roy,* 1593, in-8°, 27 et 3 à 7 pp.

Réponse à la pièce précédente.
A la fin : «Responce à la requeste adressante au roy par lesdicts protestans».

849. — Déclaration des principaux motifs qui induisent le sieur de Sponde, conseiller et maistre des requestes du roy, à s'unir à l'Eglise catholique, apostolique et romaine, adressée à ceux qui en sont séparez et distinguée en deux parties. — *A Melun,* 1593, in-8°, 298 (lisez 296) pp.

Page 3 : «Aux lecteurs», avertissement.
Page 298 : «Extraict du privilège du roy», au nom de «Claude Bruneval, maistre imprimeur libraire», 11 octobre 1593.
La pagination saute de 32 à 35.
Une autre édition de cet ouvrage a été décrite dans *Bibliotheca Belgica*, vº Sponde.

850. — Theorema antipoliticum. — S. l., (1593), 27 pp.

Au verso du titre :

«Explicabatur
A. D. M.
A. F.
R.
M. D. X C III».

A la fin : «Attendite secundum theorema». Écrit dirigé contre Henri IV.

851. — Iac. Cujacii I. C., de confessione concio, in Schola Bituricensi habita, an. s. M. D. LXXVI et nunc primum typis informata, in hac Ecclesiæ cathol., apost. ac rom. sacri ritus confirmantur, et hæreseos notæ graphice depinguntur. — *Lutetiæ, apud Fed. Morellum, typographum regium, via Jacobæa, ad insigne Fontis*, 1593, in-8°, 15 pp.

Sur le titre, marque de F. Morel.
Page 2 : «Ad candidum lectorem Senarii», poésie latine.

852. — Clarissimi cujusdam Viri de suscepta ab illustrissimo duce Errico Joyeusa provinciae Narbonensis administratione, ad Ant. Gualterum epistola [Toulouse, 13 décembre 1592]. — *Lutetiæ, apud Fed. Morellum, typographum regium, via Jacobæa, ad insigne Fontis*, 1593, in-8°, 16 pp.

Sur le titre, marque de F. Morel.
Le titre de départ, page 3, porte : «Antonio Gualtero, clarissimo viro, s., Romam».

853. — Monas et Dyas sive de uno et binario poematia. — *Lutetiæ, apud Fed. Morellum, typographum regium, via Jacobæa, ad insigne Fontis*, 1593, in-8°, 8 pp.

Page 5 : «Hæc φιλοσοφοθεολογοποιητικα scribebat Fed. Morellus P. R. Lutetiae, idib. octobr. an. M. D. LXXXX.» — Page 6 : «Adr. Turnebi Adr. F. carmen de binario ad Federicum Morellum, professorem regium».
A la fin : «Fed. Morellus Adr. Turnebo», quatrain.

854. — Disocours (*sic*) de la victoire qu'a obtenue monsieur le viconte d'Aubeterre, gouverneur de Périgord, sur monsieur de Monpezat, le huictiesme, neufiesme et dixiesme avril mil cinq cens quatre-vingts-treze, à Cornil, au païs de de Lymousin. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1593, in-8°, 15 (lisez 11) pp.

La page 11 est chiffrée 15.

855. — L'heureuse Victoire obtenue par monseigneur le cardinal de Lorraine, en son évesché de Strasbourg, sur les ennemis de Dieu et des catholiques. — *A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue S.-Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage, et chez Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union*, 1592, in-8°, 16 pp.

856. — Discours véritable de la défaite de l'armée des princes de Conty et de Dombes, le 23 may 1592, par monseigneur le duc de Mercueur, devant la ville de Craon en Anjou. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue S.-Jaques, au Bichot, et chez Rolin Thierry, rue S.-Jaques, au Lis blanc, imprimeur de la Saincte Union*, 1592, in-8°, 19 pp. et 2 ff. blancs.

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 217, n° 813.

857. — Sommaire Discours de la vie de la royne Isabel, douairiere de France, fille de l'empereur Maximilien, veufve du feu roy Charles neufiesme, colligé par l'un de ces (*sic*) très humbles serviteurs et officiers. — *A Paris, chez Robert le Fizelier, devant l'église Sainct-Barthélemy*, 1592, in-8°, 45 pp. et f. blanc.

858. — Leçon aux Ligueurs, avec les 56, 57 et 58 articles, extraicts de la confession de foy que les docteurs en théologie de Sorbonne feirent adresser au peuple de France, par frère Claude de Sainctes, docteur en théologie, et imprimer par arrest de la cour de Parlement, par Claude Fremy, libraire à Paris, rue S.-Jaques, à l'enseigne S. Martin, en l'année mil cinq cens soixante et un, pour monstrer ausdicts ligueurs leur damnation et malédiction par la parolle de Dieu, mesmes par lesdits trois articles de leur confession de foy fidellement

insérez de mot à mot à la fin de ladicte leçon. — S. l., 1593, in-8°, 31 pp.

L'auteur renvoie le lecteur à «un livre intitulé *Le Miroir des rebelles* et un autre *Des Vengeances divines*» (p. 23).
Page 30 : «A la noblesse de France», trois sonnets.

859. — La Dæmonologie de Sorbonne la nouvelle. — S. l. n. d., in-8°, 8 pp.

Titre de départ.
Discours contre la Faculté de théologie où sont traitées d'hérésies les propositions émanant de ses docteurs.

TOME LVII.

MESLANGES DÈS L'AN 1562 JUSQUES À 90.

860. — La Vérité des honnestes offres que la royne mère du roy a faict à ceulx qui se sont retirez à Orléans. — *A Paris, de l'imprimerie de Michel de Vascosan imprimeur du roy*, 1562, in-4°, 4 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

861. — Traduction d'une épistre latine d'un excellent personnage de ce royaume, faicte par forme de discours, sur aucunes choses depuis peu de temps advenues en France. — *A Paris, de l'imprimerie de Fédéric Morel, imprimeur du roy*, 1573, in-4°, 52 pp.

Traduction de l'opuscule intitulé «Ornatissimi cujusdam viri de rebus gallicis ad Stanislaum Elvidium epistola», de Gui du Faur de Pibrac, d'après Barbier.
Daté du 1er novembre 1572, et non 1573 comme l'indique M. Dumoulin, *Vie et œuvres de Fédéric Morel*, p. 208, n° 220, qui n'a tenu compte que de la date incomplète de l'original.

862. — Claudii Arnolphii Parisiensis theologi pro Henrico rege Navarræ oratio ad Gregorium XIII P. M. — *Romæ, apud hæredes Antonii Bladii, impressores camerales, anno M. D. LXXIII*, in-4°, 4 ff. n. chiffr.

Au verso du titre : «De Henrici regis Navarræ ad Gregorium XIII legatione epigramma», dixain en vers latins signé : «M. D. M. faciebat».
Au verso du dernier feuillet : «Habita fuit in pubico (*sic*) consistorio v idus februarii M. D. LXXIII».

863. — Henrici III, christianissimi Galliarum et Poloniæ regis, ad Poloniæ et Lithuaniæ ordines epistola [Lyon, 11 septembre (1573)]. — *Parisiis, apud Federicum Morellum, typographum regium*, 1574, in-4°, 8 pp.

Décrit dans J. Dumoulin, *Vie et œuvres de Fédéric Morel*, p. 214, n° 250, d'après une édition de 1575.

864. — L'Oraison du seigneur Jean de Zamoscie, gouverneur de Belzs et de Zamech, l'un des ambassadeurs envoyez en France par les estats du royaume de Poloigne et du grand duché de Lithuanie, au sérénissime roy éleu de Poloigne, Henry, fils et frère des roys de France, duc d'Anjou, etc., sur la déclaration de son élection et pourquoy il a esté préféré aux autres compétiteurs, où l'estat présent d'iceluy royaume est proposé au vray, et ce que les Polonnois attendent de Sa Majesté, traduitte de latin en françois par Loys Regius, suivant le commandement dudit seigneur roy, et à la requeste des seigneurs ambassadeurs. — *A Paris, par Michel de Vascosan*, 1574, in-4°, 19 ff. chiffr. et 1 f. blanc.

Au verso du titre : «Les noms des ambassadeurs envoyez par les estatz du royaume de Poloigne et du grand duché de Lithuanie».

865. — De l'Excellence du gouvernement royal, avec exhortation aux François de persévérer en iceluy, sans chercher mutations pernicieuses, ayans le roy présent digne de cest honneur, non seulement par le droict de légitime succession, mais aussi par le mérite de sa propre vertu, et le royaume reiglé d'ancienneté par meilleur ordre que nul autre que l'on sçache, estant plus utile qu'il soit héréditaire qu'électif, et administré par l'authorité du roy et de son conseil ordinaire, que par l'advis du peuple, non entendu ny expérimenté ès affaires d'estat, par Loys le Roy, dict Regius. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur du roy*, 1575, in-4°, 73 ff. chiffr. et 1 f. n. chiffr.

Fol. 41 : «Advertissement aux François sur les maux et calamitez advenans aux peuples divisez par séditions et guerres civiles, tant au faict de la religion que de l'estat, afin qu'admonnestez par les exemples d'autruy, ils retournent à leur précédente

union et concorde, sans laquelle ne peuvent prospérer, par Loys Le Roy».

Décrit dans J. Dumoulin, *Vie et œuvres de Fédéric Morel*, p. 213, n° 247.

866. — Brief Discours de la magnifique réception faicte par la majesté du roy Henry troisiesme, roy de France et de Pologne, aux ambassadeurs des puissans et libres potentats Suisses, Grisons et leurs coalliez, députez à jurer l'alliance accordée entre Sadicte Majesté et lesdits seigneurs des ligues, non imprimé jusques à présent à cause de la maladie et longue absence de l'autheur, par Charles Tatt, gentilhomme et citoyen de Coire, pays des Grisons. — *A Paris, chez Jamet Mettayer, imprimeur du roy, demeurant devant le collège de Laon, près les Carmes*, 1585, in-4°, 38 pp. et 1 f. n. chiffr.

Au verso du titre, portrait en buste de Henri III de trois quarts à droite, dans un médaillon ovale, portant en légende : HENRI·III·D·G·FRANC·ET·POLON·REX·

Page 3 : «Au roy», épître dédicatoire signée de l'auteur. — Page 5 : «Ad Gall[um]», poésie latine signée «Jo. Jac. Schneberger H. Bern.». — Page 6 : «Idem strenuo ac generoso viro, D. Carolo Tatto», poésies et anagramme latins. — Page 7 : «Strenuo ac nobili in Rhætia patricio D. Carolo Tatto», huitain latin signé «Holsterus Suec.», «Idem ad Hel.», quatrain. — Page 8 : «In fœdus religiose ab Henric. III Gall. et Polon. rege christianiss. cum Helvet. ipsorumque confœderat. nuper Paris. renovatum, ad eximiœ nobilitatis virum D. Carolum Tattum», poésie latine signée «Franc. a Grang. H. Rotund.». — Page 9 : «Au lecteur», avertissement.

Page 33 : bois aux armes de la ville de Paris et récit de la réception des ambassadeurs suisses à l'Hôtel de ville de Paris, le lundi 3 décembre 1582. On y trouve des détails qui ne figurent pas dans la relation publiée dans *Registres des délibérations du bureau de la ville*, t. VIII, p. 306.

Page 38 : «Benevenusii Cordelier, Joannis Jamet typographi regii correctoris, de fœdere Gallorum cum Helvetiis nuper renovato, versus», poésie latine.

867. — Le Livre des statuts et ordonnances de l'ordre et milice du benoist Sainct-Esprit, estably par le très chrestien roy de France et de Pologne Henry troisième de ce nom [Paris, décembre 1578]. — S. l. n. d., in-4°, 32 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Sur le titre, bois aux armes de Henri III. — Têtes de page aux initiales F. M. employées par Fédéric Morel (n° 865).

Fol. A ij : «Table des chapitres dudict ordre». Une autre édition du même ouvrage est décrite dans *Catalogue des livres ... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2489.

868. — Articles accordez au clergé de France, sur les remonstrances faictes au roy par les agens généraux d'iceluy, à Sainct-Germain en Laye, le douzième du mois de novembre 1583 (Signé : Henry; Paris, 5 mars 1584). — *A Paris*, 1584, in-4°, 62 pp. et 1 f. blanc.

Le titre de départ, page 3 (n. chiffr.), porte : «Au roy et à nosseigneurs de son conseil privé».

La réponse aux articles remontrés est imprimée en marge.

869. — De Successione prærogativæ primi principis Franciæ morte Francisci Valesii, ducis Andegavensis, Carolo cardinali Borbonio per legem regni delata, ex tractatu Matthæi Zampini Recanatensis, I. C., de his quæ Gregorius Turonensis, Aimonus et antiqui rerum francorum scriptores, pro successione regni, testata reliquere. — *Parisiis, apud Joannem Bessault, via Jacobæa, sub signo Elephantis, et apud typographum Rolinum Thierry, via Anglicana, prope forum Mauberti*, 1588, in-4°, 4 ff. lim. n. chiffr. et 40 pp.

Les pièces liminaires comprennent : «L. Zampini amicus ad candidos lectores francos», avertissement; «Sanctus Ludovicus capevingius...», «Carolus magnus rex...» tableaux généalogiques; «Privilège du roy» en date du 15 février 1578 et «Achevé d'imprimer le 17 aoust 1588».

870. — Première Remonstrance faicte au roy par monsieur l'archevesque de Bourges [Renaud de Beaune], patriarche et primat d'Aquitaine, au nom des Estats de ce royaume pour le soulagement du peuple, le 3 décembre 1588. — S. l., 1588, in-4°, 12 pp.

871. — Seconde Remonstrance faicte au roy par monseigneur l'archevesque de Bourges [Renaud de Beaune], au nom des Estats, pour le soulagement du peuple, avec la remise accordée par Sa Majesté aux députez du tiers-estat, à la descharge de ses subjectz. — S. l., 1588, in-4°, 8 pp.

872. — La double Tragédie du duc et cardinal de Guyse, jouée à Bloys le XXIII et XXIIII décembre dernier, envoyée à monseigneur le duc du Mayne et autres princes catholiques, qui tiennent le party de la Saincte Union. — *A Paris, pour Fleurant des Monceaux, rue du Bon Puis*, 1589, in-4°, 3 ff. non chiffr.

Discours en vers dans lequel l'auteur s'adresse successivement à Paris, au Soldat, au Marchand, au Peuple, au Parlement et aux Estats.

873. — Establissement du conseil général de la Saincte Union pour la manutention et défence de la religion catholique, apostolique et romaine, estat et couronne de ce royaume, en attendant l'assemblée générale des Estats [février 1589]. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1589, in-4°, 19 pp.

Page 3 : «Préface».

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 février, établissant le conseil de la Sainte Union, se trouve reproduit dans *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. IX, p. 295. Les séances des 17, 18 et 19 février et la composition du conseil n'y figurent pas.

874. — JOSEPHI STEPHANI, EPISCOPI VESTANI, decani ecclesiæ Valentinæ in causam Henrici Borbonii ad episcopos et presbyteros, ceterosque catholicos regni Francorum parænesis [Valence, 28 novembre 1590]. — (*Valentiæ, ex typographia Philippi Mey*, 1590), in-4°, 20 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

875. — Lettres-patentes du roy [HENRI IV] portans deffences à tous ses subjects de fortifier doresnavant leurs maisons, bourgs et bourgades, sans permission expresse de Sa Majesté [Tours, 8 novembre 1589]. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1589, in-4°, 6 pp. et 1 f. blanc.

876. — Lettre d'un ecclésiastique à un sien seigneur et amy, sur les difficultez que les ecclésiastiques d'Angiers et autres ligueurs font de prester serment de fidélité au roy Henry IIII (Signé: M. B.). — *A Tours, par Claude de Montr'œil et Jean Richer*, 1589, in-4°, 20 pp.

877. — Advis d'un François à la noblesse catholique de France, sur la remonstrance d'un ligueur, auquel le devoir des catholiques à la mémoire du feu roy et envers le roy à présent régnant, ensemble la conjuration de la ligue contre l'estat, ses traittez et alliances avec l'Espagnol sont déclarez. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1590, in-4°, 10 pp. et 1 f. lim. n. chiffr., et 152 pp.

Réponse à une remontrance adressée à «la noblesse catholique qui tient le party du roy de Navarre, déniant au roy le nom que sa naissance et la loy du royaume luy donnent».

Les pièces liminaires comprennent : «A la noblesse catholique de France», avertissement ; «correction des fautes de ce discours».

La page 19 est chiffrée 18.

L'auteur attaque violemment les Espagnols et cite des lettres du comte d'Olivarès, ambassadeur d'Espagne à Rome, «que bientost le public verra comme jà il en peut voir de semblables imprimées» (p. 67).

878. — De l'Origine, vérité et usance de la loy salique fondamentale et conservatrice de la monarchie françoise. Au roy, par J. G. — *A Tours, par Claude de Montr'œil et Jean Richer*, 1590, in-4°, 4 ff. lim. n. chiffr. et 20 ff. chiffr.

Les pièces liminaires comprennent : «Au très chrestien et très victorieux roy de France et de Navarre Henri III du nom», épître dédicatoire signée : JEAN GUYART, Lucé, 28 août 1579; «A luy mesme», sonnets; «Sur l'assassinat traîtreusement commis en la personne du très chrestien roy de France et de Polongne Henry III du nom», «Aux François pour demander à Dieu la paix», sonnets; «A eux mesmes sur la loy salique», quatrain.

Le feuillet 6 est chiffré 9.

A la fin : «Tout avec le temps», devise.

879. — Traité de l'origine, ancienne noblesse et droits royaux de Hugues Capet, roy de France, souche de nos roys et de la maison de Bourbon, à monseigneur le révérendissime cardinal de Vendôme, extrait des paradoxes de l'histoire françoise de J. G. — *A Tours, par Claude de Montr'œil et Jean Richer*, 1590, in-4°, 4 ff. lim. n. chiffr., 13 ff. chiffr. et 1 f. blanc.

Les pièces liminaires comprennent : «A monseigneur l'illustrissime cardinal de Vendosme

épître dédicatoire signée : JEAN GUYART, Lucé, 16 janvier 1590; «Aux lecteurs françois, s.», avertissement; «Aux princes du sang royal françois» sonnets, signés de la devise «Tout avec le temps».

Les feuillets 2 et 9 ne sont pas chiffrés.

880. — De Pontificio Gregorii XIIII ad Gallos diplomate s. consultis Parisien. a criticōn notis vindicato, gratulatoria oratio RENATI CHOPPINI Andegavi. I. C. — *Parisiis, apud Guillielmum Bichonium, via Jacobaea, sub signo Hinnulei*, 1591, in-4°, 67 pp.

Page 3 : bois représentant le pape recevant divers personnages.

A la fin : «Excusa Lutetiæ nonis novembr. an. 1591».

881. — Anti-Chopinus, seu epistola congratulatoria M. Nicodemi Turlupini ad M. Renatum Chopinum S. Unionis hispanitalogallicæ advocatum incomparabilissimum. — *Anno a Liga nata septimo, et secundum alios quinto-decimo, calculo Gregoriano*, 1592, in-4°, 103 pp.

Par JEAN HOTMAN, d'après Quérard, *Supercheries*.

Au verso du titre : «Chalcographus omnibus bonis sociis per Europam et extra».

Page 97 : «Frater Andræas Scopatoris, indignus guardianus cordigerorum Mehun prope Aurelium, domino suo colendissimo Renato Choppino Andegavensi, consiliario Philippi tyranni, et præsidi per fantasiam in suo Parlamento Parisiensi, salutem incredibilem», épître latine ainsi datée : «Datum in culo tabernæ ubi pendet pro insigni una pinta sive choppina; aprili mense Lenonum».

Page 101 : «Joannes Pullifagus Macaronicus ad Choppinum poetam loricatum», poème latin.

882. — Les Estats d'Espagne tenuz à Tolède l'an M. D. LX par le mandement du roy Philippes II de ce nom, traduits de l'espagnol en français par G. A. D. V. — *A Bloys, par Claude de Montr'œil et Jean Richer*, 1588, in-4°, 104 pp.

En tête : «Au lecteur», avertissement; «A monseigneur le chancellier de France, messire Michel de l'Hospital», épître dédicatoire signée : Gaduvillar [G. A. Du Villar], Paris, 9 février 1562. Dans cette épître, le traducteur expose qu'il entreprit cette translation à la demande de l'imprimeur Nicolas Édouar, et qu'il la fit en cinq ou six jours «estant en ce pays à la poursuite de quelques affaires pour monsieur le comte de Sault».

Les pages 1 à 8 ne sont pas chiffrées; les pages 79, 90, 93 sont chiffrées 76, 88, 67.

883. — N. GERMANI philofranci pugna ibriaca, ad Philippum Mornæum Plessium. — *Augustæ Turonum, apud Claudium Montr'œil et Joannem Richerium*, 1590, in-4°, 30 pp. et 1 f. blanc.

Poème latin.

Page 3 (n. chiffr.) : «Summo ac singulari viro Philippo Mornæo Plessio, prætori Salmuriensi, amico regis, s. d.», épître dédicatoire signée N. P. G.; Tours, 21 août 1590.

Pages 7 et 8 (n. chiffr.) : anagrammes latins sur les noms de Henri IV et de Duplessis-Mornay avec explications en vers latins signés N. Germani.

Les pages 10 11 sont chiffrées 9, 10.

884. — Chant de victoire au roy. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1590, in-4°, 17 pp.

Poème en l'honneur de Henri IV.

A la fin, devise «Charis beata».

885. — Canticque du sieur de BARTAS sur la victoire obtenue par le roy à Yvry, le 14 de mars 1590. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1590, in-4°, 19 pp.

886. — Suite des tristes airs de C. P. P. en mémoire du feu roy, pour la continuation des obsèques qui luy sont ordonnées par la Cour ès convents des mendians, de trois en trois mois, l'un d'iceux escheant à ce premier jour de février, 1590... — *A Tours, chez Jamet Mettayer imprimeur ordinaire du roy*, 1590, in-4°, 28 pp.

Par C. PALLIOT, parisien, d'après Barbier.

Au verso du titre : «Lectori S.», avertissement au lecteur, en latin, daté de Tours, 1er février 1590.

Page 3 : «Sourdine royale aux bons et naturels patriotes françois, contre les ligueurs espagnols ennemis de la patrie : soubs une prosopopée de l'ombre du feu roy», poème signé «Cl. Pal. Par.». — Page 14 : «Sur les singularitez de la ligue espagnole depuis trente ou quarante ans et plus», sonnet; «Continuation des ternaires observez et déduits en nostre précédente édition des premiers tristes airs». — Page 21 : «Carmen», signé C. P. P. — Page 23 : «Sur l'anagramme de Jacques Clément que les ligueurs recognoissent pour martyr, au lieu de meurtrier». — Page 25 : «In idem ipsum anagramma, Clementis ipsius prosopopœia», signé C. P. P. — Page 26 : «Ad fallacem Jacobi Clementis appellationem seu potius corruptam depravati nominis hallucinationem», prose latine signée Cl. Pal. Par.

TOME LVIII.

M. ZAMPINI OPERA, FRANCOGALLIA.

887. — De Origine et atavis Hugonis Capeti, illorumque cum Carolo magno, Clodoveo atque antiquis Francorum regibus, agnatione et gente, MATTHEI ZAMPINI, Recanatensis, I. C. — *Parisiis, apud Thomam Brumennium, in clauso Brunello, sub signo Olivæ*, 1581, in-8°, 10 ff. n. chiffr., 102 ff. chiffr., 2 ff. blancs et 1 placard in-fol.

Les pièces liminaires comprennent : «Henrico III Franciæ regi et i. Poloniæ, christianiss. regum maximo», épître dédicatoire signée de l'auteur, «ex tua Francorum civitate regia», 1581; «Autores quorum testimonia inferius sunt relata»; «Errata»; «Index principalium locorum»; «Extraict du privilège du roy», en date du 15 février 1578; «L. Zampini amicus, civi Parisiensi et regio consiliario, s.».

A la fin : «Stemmata a sancto Armulpho ad Carolum Magnum et Hugonem Capetum», tableau généalogique.

888. — Explicatio errorum cujusdam scripti cui incognitus author titulum fecit : *Advertissement sur les lettres octroyées à monsieur le cardinal de Bourbòn*, authore MATTHÆO ZAMPINO, Recanatensi, I. V. doct. — S. l., 1589, in-8°, 72 pp.

889. — De Successione prærogativæ primi principis Franciæ ab impugnantium injuria jure vindicata, propugnatore MATTHÆO ZAMPINO, Recanatensi, I. C. — *Parisiis, apud typographum Rolinum Thierry, via Jacobæa, sub signo Lilii albi*, 1590, in-8°, 154 (lisez 134) pp. et 1 f. n. chiffr.

La page 134 est chiffrée 154.

890. — Ad Calumnias et imposturas a pseudo-parlamentis Cathalaunensi, et Turonensi ac Carnotensi conventiculo, ad catholicæ religionis perniciem populique deceptionem impie confictas in Gregorium XIIII illiusque monitionis literas, ad clerum, principes, nobiles et populos Franciæ, responsio MATTHÆI ZAMPINI Recanatensis, I. C.... — *Parisiis, apud typographum Rolinum Thierry, via Jacobæa, sub signo Lilii albi*, 1591, in-8°, 6 ff. lim. n. chiffr., 379 (lisez 377) pp. et 1 f. n. chiffr.

Les pièces liminaires comprennent : «Illustrissimo et reverendissimo d. domino Antonio Mariæ Salviato, sanctæ romanæ ecclesiæ cardinali Matth. Zampinus fœlicitatem», épître dédicatoire datée de Paris, 1er octobre 1591; «Summa capita in responsione ad Cathalaunenses».

La pagination saute de 352 à 355.

891. — FRANC[ISCI] HOTOMANI, jurisconsulti, Francogallia. — *Ex officina Jacobi Stoerii*, 1573, in-8°, 8 ff. lim. n. chiffr., 174 pp. et 5 ff. n. chiffr.

Titre avec encadrement de rinceaux.

Les pièces liminaires comprennent : «Illustrissimo et potentissimo principi ac domino, domino Friderico, comiti palatino ad Rhenum, Bavariæ duci, etc., romani imperii electori primario, domino suo clementissimo, s. p.», épître dédicatoire signée de l'auteur, 21 août 1573; «Index capitum».

A la fin : «Index rerum et verborum quæ hoc libello continentur».

892. — Ad Franc. Hotomani Francogalliam, ANTHONII MATHARELLI, reginæ matris a rebus procurandis primarii, responsio, in qua agitur de initio regni Franciæ, successione regum, publicis negotiis, et politia, ex fide annalium nostrorum, germaniæque et aliarum gentium, græcisque latinis scriptoribus. — *Lutetiæ, ex officina Federici Morelli, typographi regii*, 1575, in-8°, 163 pp. et 6 ff. n. chiffr.

Page 3 : «Henrico III christianiss. et invictiss. Franciæ et Poloniæ regi Antonius Matharellus fœlicit. et immortalit. optat.», épître dédicatoire non signée datée de Paris, 8 mars 1575. — Page 6 : «Judicium Papirii Massoni de libello Hotomani». — Page 9 : «Anton. Matharellus lectori s.».

A la fin : «In Hotomanum et ejus Francogalliam, Jo. Combellei apud Arvernos præsidis», «Augustini Prevotii, regis senatusque Amanuensis et a libellis carmen in laudem responsionis Ant. Math. Arverni ad Franc. Hotomani Francogalliam», «Leonicus Poemenius i. c. in commendationem scriptoris», «C. Castelloclari in senatu causarum patroni», «Joan. Pisseu. Yssiodor. ad Ant. Matharellum v. c. carmen», «In responsionem Antonii Matharellii arverni, reginæ matris a rebus procurandis primarii, Joannis Bonefonii arverni carmen», poésies latines; «In Antonii Matharelli responsionem ad Franc. Otomani non Francogalliam sed Francocalumniam», poésie latine signée : «Jo. Auratus, poeta regius»; «Ludovici Aureliani in senatu causarum patroni», poésie latine.

D'après le P. Lelong, édit. Fevret de Fontette, t. II, p. 768, n° 27153, Antoine Matharel ne serait que le pseudonyme de Jean-Papire Masson.

Décrit dans J. Dumoulin, *Vie et œuvres de Fédéric Morel*, p. 212, n° 242.

TOME LIX.

L'ANTI-MACHIAVEL. — LE MIROIR DES FRANÇOIS.

893. — Discours sur les moyens de bien gouverner et maintenir en paix un royaume ou autre principauté, divisez en trois parties, asavoir, du conseil, de la religion, et de la police que doit tenir un prince, contre Nicolas Machiavel, florentin, à très haut et très illustre prince, François, duc d'Alençon, fils et frère de roy, déclaration de l'autheur des discours contre Machiavel, pour satisfaire aux plaintifs d'aucuns italiens; troisiesme édition nouvellement reveue par l'autheur. — S. l., 1579, in-8°, 8 ff. lim. n. chiffr., 636 pp. et 10 ff. n. chiffr.

Par Innocent Gentillet, d'après Barbier.

Sur le titre petit bois représentant trois colonnes corinthiennes disposées en triangle et surmontées d'une couronne, avec la légende : «Firmant consilium, pietas, politeia coronam».

Les pièces liminaires comprennent : «A très haut et très illustre prince François, duc d'Alençon, fils et frère de roy», préface datée du 1er mars 1576; «Complainte de la France à monseigneur le duc», poésie; «Ad vere Francos», «Ad pseudo francos», deux quatrains latins; «A l'autheur des discours anti-machiavelliques», sonnet; «Aux machiavellistes», sonnet; «Au lecteur», épître en vers.

A la fin : «L'imprimeur aux lecteurs», avertissement; «Indice des maximes de Machiavel réfutées en ces discours...»; «Indice des principales matières...»; «Auteurs grecs, latins et françois, desquels sont extraites les histoires et diverses autres choses alléguées en ces discours...»; «Souhait pour la France», poésie.

Les pages 53, 323, 523, 559, 596, 597, 600, 601, 604, 605, 608, 625 sont chiffrées 23, 233, 323, 359, 594, 595, 598, 599, 602, 603, 606, 525.

894. — Le Miroir des François compris en trois livres, contenant l'estat et maniement des affaires de France, tant de la justice que de la police, avec le règlement requis par les trois Estats pour la pacification des troubles, abolition des excessives tailles et gabelles, dons gratuits et charitatifs équipolans à décimes, suppression des supernuméraires officiers, démolition des citadeles, restauration des universitez, collèges et hospitaux, taux et appréation de vivres et autres marchandises, punition contre les usuriers, tyrans et rongeurs de peuple, et généralement tous les secrets qu'on a peu recueillir pour l'embellissement et enrichissement du royaume, et soulagement du public, le tout mis en dialogue par Nicolas de Montand. A la royne régnante. — *Imprimé l'an M.D.LXXXI*, in-8°, 8 ff. lim. n. chiff., 497 (lisez 495) pp.

Satire des mœurs du temps contre les blasphémateurs et la toilette des femmes (p. 17), l'administration des finances, la justice, etc. Le second dialogue, page 34, se passe entre Versoris, avocat au Parlement de Paris, et Étienne Marcel, prévôt des marchands.

Les pièces liminaires comprennent : «A très haute, très puissante et sérénissime dame, madame Loyse de Lorraine, royne régnante du royaume de France... Nicolas Montand, son très humble subjet, salut», épître dédicatoire, datée de Nancy, 1er octobre 1581; «Sonnet» composé seulement de deux quatrains.

Les pages 73, 224, 228 sont chiffrées 37, 124, 224. La pagination saute de 256 à 259.

Page 202 : «Estat de reiglement pour les Universitez et collèges qu'on dressera de nouveau en ce royaume».

Page 213 : «Taux des vivres»; l'auteur préconise les greniers communs pour les pauvres, où ceux-ci pourraient «faire leur provision en saison bonne et propre».

TOME LX.

CLERGÉ DE FRANCE.

895. — Édict du roi [François II] sur la résidence des évesques et autres prélatz ecclésiastiques, et de la correction des hérétiques à eux baillée par ledict seigneur [Romorantin, mai 1560]. — *A Paris, pour Jean Dallier, demeurant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche, et pour Vincent Sertenas, en sa boutique au Palais, en la galerie, par où on va à la Chancellerie*, 1560, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

Sur le titre, on lit, écriture du temps : «Romovitin».

896. — Le Jugement donné par le

roy sur la réintegrande des bénéfices résignez par le possesseur d'iceux, estant en extrèmité de maladie, fraudé par son résignataire contre sa promesse [Paris, 29 avril 1558]. — *A Paris, par Jean Bonfons, en la rue Neuve Nostre-Dame, à l'enseigne Sainct Nicolas*, 1560, in-8°, 8 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Jugement rendu par le Conseil privé du roi sur la requête de maître Jean Benoist, prêtre, régent en la Faculté de théologie de Paris, curé des Innocents à Paris et de Pouilly, au diocèse de Sens, contre son vicaire François Semelle.

897. — Édict de l'aliénation ordonnée estre faicte par le roy [Charles IX] aux prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris, de la somme de cent mil livres tournois de rente, racheptable à perpétuité, à prendre sur le revenu temporel des bénéficiers de l'église gallicane, templiers et autres ordres [Rouen, octobre-novembre 1562]. — *A Paris, pour Jean Dallier, libraire, demeurant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1562, in-8°, 16 ff. n. chiffr.

Sur le titre, marque de J. Dallier.

898. — Lettres-patentes du roy [Charles IX] en forme d'édict, sur la vendition et aliénation de deux cens mil livres tournois de rente, prins sur les églises cathédrales, leurs chapitres, abbayes, priorez, commanderies, et autres dignitez estans du ressort de la Court de parlement [Blois, février 1562]. — *A Paris, pour Jean Dallier, libraire, demeurant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1562, in-8°, 16 ff. n. chiffr.

Sur le titre, marque de J. Dallier.

899. — Édict du roy [Charles IX] que tous bénéficiers de la qualité portée par l'édict d'aliénation pourront, dans ung an et jour, retirer et racheter tous les biens qui ont esté venduz en vertu dudict édict d'aliénation [Paris, janvier 1563]. — *A Bourdeaulx, chez la vefve de Morpain*, s. d., in-8°, 16 ff. n. chiffr.

900. — Édict du roy [Charles IX] sur le faict de l'aliénation de cent mil escuz soleil de rente et revenu annuel, prins sur les terres, héritages et biens patrimoniaulx des églises cathédrales, leurs chapitres, abbayes, priorez, commanderies, et autres dignitez estans en son royaume, païs, terres et seigneuries de son obéïssance [Saint-Germain en Laye, mai 1563]. — *A Paris, pour Jean Daillier, libraire, demeurant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1563, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

Sur le titre, marque de J. Dallier.

901. — Lettres patentes du roy [Charles IX] en forme de commission, addressant au prévost de Paris ou son lieutenant civil, pour le département de ce que le roy a ordonné que porteront les diocèses estans en la charge de la trésorerie de France, establie à Paris [Paris, 26 mai 1563]. — *A Paris, pour Jean Dallier, libraire, demourant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1563, in-8°, 12 ff. n. chiffr.

Sur le titre, marque de J. Dallier.
A la fin : «Leu et publié à son de trompe... par moy Paris Chrestien, crieur juré...».

902. — Ordonnance du roy [Charles IX] sur l'exécution de l'édict d'aliénation de cent mil escus du temporel de l'Église [Vincennes, 13 juin 1563]. — *A Paris, pour Jean Dallier, libraire, demourant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1563, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

Sur le titre, marque de J. Dallier.

903. — De C[harles] IX. Lettres patentes du roy pour la vendition et aliénation des biens immeubles de l'Église, nonobstant opposition ou appellation quelconque faicte ou à faire par le scindic du clergé ou autres, publiées à Paris le lundy 28 jour de juin 1563. — *A Paris, par Guillaume de Niverd, imprimeur et libraire, tenant sa boutique joignant le pont aux Musniers, vers le Grand Chastellet, à l'enseigne du Bon Pasteur*, s. d., in-8°, 8 ff. n. chiffr.

Sur le titre, marque de G. de Niverd.
A la fin, bois aux armes de France.

904. — Instruction que le roy

[Charles IX] entend et veult estre suyvie et gardée de poinct en poinct par les prévost de Paris, baillifz, sénéchaulx, ou leurs lieutenans et autres officiers, en procédant à l'exécution de l'édict de la vente de cent mille escuz du temporel de l'Église [Mantes, 3 et 4 juillet 1563]. — *A Paris, pour Jean D'Allier, libraire, demeurant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1563, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

Sur le titre, marque de J. Dallier. Manque le huitième feuillet.

905. — [Accord passé le 22 novembre 1567, devant notaires au Châtelet de Paris, entre les députés du clergé et les prévôt des marchands et échevins de Paris, pour le paiement du don gratuit de sept cent mille livres tournois offert par le clergé.] — S. l. n. d., in-8°, 20 ff. n. chiffr.

Le titre de départ porte : «A tous ceux qui ces présentes lettres verront... ».
Fol. 16 v° : «Ensuit la teneur desdictes lettres patentes dont dessus est faicte mention», Paris, 18 octobre 1567. — Folio 18 v° : lettres d'approbation datées de Paris, 19 décembre 1567.

906. — Lettres patentes [de Charles IX] contenant provision pour tous les fiefs des ecclésiastiques et que les tenantiers d'iceux seront tenus de prester hommage dans l'an, sur peine que lesdits fiefs tomberont en commise, du dixiesme septembre 1568. — S. l. n. d., in-8°, 6 pp. et 1 f. blanc.

Titre de départ.

907. — Lettres patentes du roy [Charles IX] contenant déclaration des biens patrimoniaux des ecclésiastiques de ce royaume, avec exemption et descharge des biens dépendans de leurs bénéfices [Saint-Maur des Fossés, 10 septembre 1568]. — S. l. n. d., in-8°, 4 pp.

Titre de départ.

908. — Extraict des comptes des deniers extraordinairement levez sur le clergé de France, depuis le contract passé à Poissy, l'an 1561. — S. l. n. d., in-8°, 38 pp. et 1 f. blanc.

Titre de départ.

909. — Bulle de Nostre Sainct-Père le Pape [Pie V] pour l'aliénation de cinquante mil escus à pepétuité du revenu temporel des gens d'église, pour subvenir aux urgents (*sic*) affaires et nécessitez de la guerre contre les rebelles de Dieu, de son Église catholique, apostolique et romaine, contre la majesté du roy et de son royaume [Rome, 24 novembre 1568]. — *A Paris, par Jean Canivet et Jean Dallier, libraire, demeurant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1569, in-8°, 12 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Fol. A ij : mandement de Charles IX ordonnant la publication de la bulle, daté de Melun, 17 décembre 1568.

910. — Lettres patentes du roy [Charles IX] sur plusieurs doléances, plainctes et remonstrances faictes à Sa Majesté de la part des prélats et gents du clergé de ce royaume [Paris, 16 avril 1571]. — *A Paris, de l'imprimerie de Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1571, in-8°, 12 ff. n. chiffr.

911. — Édict du roy [Charles IX] pour le restablissement en tiltre d'office des receveurs des décimes et subvention du clergé en chascun diocèse de ce royaume, et des gaiges et droits d'iceulx [Amboise, janvier 1572]. — *A Paris, de l'imprimerie de Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1572, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

912. — Lettres du roy [Henri III] nostre sire [Lyon, 20 octobre 1574], avec la bulle de Nostre S.-Père le pape [Rome, 24 août 1574], contenant permission de vendre et aliéner du patrimoine de l'Église, jusques à la somme portée par ladite bulle, pour le secours du roy, conservation de l'Église et estat de ce royaume. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1574, in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc.

913. — Édict [de Henri III] faict pour la descharge et immunité accordée au clergé de ce royaume sur la recherche des francs-fiefs et nouveaux acquests, avec quictance et rémission des droits desdits francs-fiefs, et main levée des

bénéfices payans décimes, nonobstant les commissions octroyées pour faire ladicte recherche, saisies faictes en conséquence d'icelles et coustumes des lieux ausquelles est spécialement dérogé [Paris, mars 1575]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1577, in-8°, 15 pp.

Sur le titre, on lit, écriture du temps : «Basilionactus».

914. — Mémoires et instructions suivant lesquelles les commissaires subdéleguez en chacun diocèse de ce royaume, procéderont à l'adjudication des choses mises et exposées en vente par chacun bénéficier pour satisfaire à la taxe de son bénéfice, avec la bulle de Nostre S.-Père le pape et lettres d'attache du roy. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1577, in-8°, 44 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

915. — Extraict des comptes de la subvention et décimes depuis l'an mil cinq cens soixante et huict jusques à l'an mil cinq cens soixante et dix-sept. — S. l. n. d., in-8°, 117 pp.

916. — Extraict des comptes des deniers extraordinairement levez sur le clergé de France, depuis le contract passé à Poissy l'an 1561...

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus col. 243, n° 908.

917. — Extraict du compte de l'octroy faict au roy par Nostre Sainct-Père le pape, en l'an 1568. — S. l. n. d., in-8°, 8 ff. n. chiffr.

Titre de départ.

918. — Extraict du compte de l'aliénation du temporel ecclésiastique jusques à cinquante mil escus de rente au denier xxiiij, accordée au roy par Nostre Sainct-Père le pape en l'an 1568. — S. l. n. d., in-8°, 36 pp. et 2 ff. blancs.

Titre de départ.

919. — Lettres patentes du roy [Henri III] pour les exemptions et immunitez des ecclésiastiques de ce royaume [Blois, 20 mars 1577]. — S. l. n. d., in-8°, 10 pp. et 1 f. blanc.

Titre de départ.

920. — Remonstrance du clergé de France faite au roy le 3 d'octobre 1579, par Nicolas l'Angelier, évesque de Sainct-Brieu. — S. l. n. d., in-8°, 57 (lisez 58) pp.

La fin manque, trois feuillets d'après les signatures.

921. — Arrest de la Court des Grandz Jours séant en la ville de Poictiers, donné le dix-neufiesme jour de décembre 1579, sur le faict de la visitation des bénéfices. — *A Poictiers, de l'imprimerie d'Aymé Mesnier*, 1579, in-8°, 4 ff. n. chiffr.

922. — Déclaration du clergé de France contre les confidentiers, pensionnaires illicites et simoniaques [Paris, 22 décembre 1579]. — S. l. n. d., in-8°, 10 pp. et 3 ff. n. chiffr., les deux derniers blancs.

923. — Advertissement aux provinces et diocèses de France du contenu ès lettres-patentes, conventions et règlemens accordez par le roy, comme aussi des édits et ordonnances faictes par Sa Majesté pour le soulagement du clergé, ensemble de certaines choses délibérées et arrestées pour l'estat et affaires dudict clergé en l'assemblée générale d'iceluy tenue ès villes de Melun et de Paris, ès années mil cinq cens soixante-dix-neuf et mil cinq cens quatre-vingts, extraictes au vray du procès-verbal de ladicte assemblée. — S. l. n. d., in-8°, 29 pp. et 1 f. blanc.

Titre de départ.
La page 25 est chiffrée 24.

924. — Contract faict et passé entre le roy et le clergé de France assemblé par permission de Sa Majesté ès villes de Paris et Meleun, le unziesme février 1580. — S. l. n. d., in-8°, 15 ff. et 1 f. blanc.

Titre de départ.
Tête de page aux initiales D. C.

925. — Contract faict et passé le

vingt-sixiesme de février mil cinq cens quatre-vingts entre les archevesques, évesques et députez du clergé de France, et M. Philippe de Castille, receveur général du clergé. — S. l. n. d., in-8°, 12 ff.

Titre de départ.
Même tête de page que sur la pièce précédente.

926. — Édict du roy [Henri III] sur les plainctes et remonstrances du clergé de France, généralement assemblé, par permission de Sa Majesté, en la ville de Melun, l'an 1579 [Paris, février 1580]; publié en parlement le viij jour de mars l'an 1580. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1580, in-8°, 64 pp.

Page 47 : «Lettres patentes du roy de département, en sept villes de ce royaume, de la juridiction attribuée aux syndics et deputez généraux du clergé de France, cy-devant establis à Paris»; Paris, 10 février 1580.
Page 57 : «Lettres de jussion» datées de Paris, 13 mars 1580. — Page 62 : «Extraict des registres de Parlement», 24 mars 1580.
Sur le titre, on lit, écriture du temps : «Sum Guillelmi Gendrot».

927. — Remonstrance du clergé de France faite au roy le xiiii octobre 1585 par monsieur l'évesque et comte de Noyon [Claude d'Angennes], pair de France, assisté de messeigneurs les illustrissimes princes et révérendissimes cardinaux de Bourbon et de Guyse, archevesques, évesques et autres députez dudit clergé à l'assemblée générale d'iceluy, tenue en l'abbaye de Saint-Germain des Prez lez Paris, audit mois d'octobre 1585. — *A Paris, chez Jean Richer, rue Saint-Jean de Latran, à l'enseigne de l'Arbre verdoiant,* 1585, in-8°, 32 ff.

Le feuillet 31 est chiffré 13.

928. — [Accord passé le 22 octobre 1585 devant notaires au Châtelet de Paris, entre les députés du clergé de France, et Philippe de Castille et Sébastien Zamet, au sujet du paiement de douze cent mille écus offerts au roi.] — S. l. n. d., in-8°, 21 pp. et 1 f. blanc.

929. — [Lettres patentes du roy Henri III exemptant d'emprunts les bénéficiers du royaume. Paris, 16 novembre 1585.] — S. l. n. d., in-8°, 8 pp.

930. — Remonstrance du clergé de France faite au roy le xix novembre 1585 par monsieur l'évesque de S.-Brieu [Nicolas Langelier], assisté de monseigneur illustrissime prince et révérendissime cardinal de Bourbon, archevesques, évesques et autres députez. — *A Paris, chez Jean Richer, rue Saint-Jean de Latran, à l'enseigne de l'Arbre verdoiant,* 1585, in-8°, 20 ff.

931. — [Lettres patentes du roy Henri III exemptant de toute taxe les bénéficiers du royaume. Paris, 12 décembre 1585.] — S. l. n. d., in-8°, 3 ff. n. chiffr.

Manque le titre formant le premier feuillet du cahier. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale (F. 46880, n° 28) présente la même lacune.

932. — [Lettres patentes du roi Henri III exemptant de contributions les ecclésiastiques. Paris, 6 février 1586.] — S. l. n. d., in-8°, 12 pp. et 2 ff. blancs.

A la fin, signature originale du notaire auteur de la collation : De Vabres.

933. — [Lettres de Henri III à Philippe de Castille, ordonnant la restitution aux bénéficiers des taxes levées à leurs dépends; Paris, 28 mars 1586.] — S. l. n. d., in-8°, 5 pp. et 1 f. blanc.

934. — [Lettres de Henri III permettant aux bénéficiers de rentrer dans leurs débours. Paris, février 1586.] — S. l. n. d., in-8°, 24 pp.

Page 14 : «Lettres de jussion» datées de Paris, 23 mai 1586.

935. — Contract faict et passé le troisiesme jour de juin 1586, entre le roy et le clergé de France, assemblé par permission de Sa Majesté à Paris. — S. l. n. d., in-8°, 34 pp. et 1 f. blanc.

Titre de départ.

936. — [Lettres de Henri III exemptant des taxes les receveurs des décimes.

Paris, 6 juin 1586.] — S. l. n. d., in-8°, 4 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

937. — [Accord passé le 18 juin 1586 devant notaires au Châtelet de Paris entre les députés du clergé et Philippe de Castille pour la levée de treize cent mille écus.] — S. l. n. d., in-8°, 25 pp. et 1 f. blanc.

938. — Mémoires contre les nouvelles impositions, aliénations et autres entreprinses qu'on voudroit faire sur le clergé arrestez en l'assemblée générale d'iceluy tenue en l'abbaye Sainct-Germain des Prez lez Paris, ès années 1585 et 1586; à messieurs du clergé de France. — S. l. n. d., in-8°, 37 (lisez 38) pp. et 1 f. blanc.

Le titre de départ, page 3, porte : «S'ensuit l'instruction dressée et arrestée en l'assemblée du clergé tenue à Melun et Paris ès années 1579 et 1580 contre les nouvelles et extraordinaires impositions et aliénations».

Il y a deux pages chiffrées 32.

939. — A Messieurs les évesque, chapitre, clergé et bénéficiers du diocèse de... [St Germain des Prés, 18 juin 1586]. — S. l. n. d., in-8°, 1 f. pour le titre, et 15 (lisez 13) pp.

Circulaire émanant des députés du clergé; le nom du diocèse est en blanc.

La pagination saute de 6 à 9.

940. — [Déclaration des députés du clergé de France du 19 juin 1586, pour le rétablissement des élections canoniques et la suppression du droit de nomination du roi.] — S. l. n. d., in-8°, 11 pp.

941. — Contract passé entre messieurs du clergé de France et Scipion Sardiny, pour les offices de receveurs alternatifs et deux controlleurs des décimes héréditaires en chacun diocèse de ce royaume, et autres levées de deniers [4 mars 1588]. — *A Paris, pour la vefve Nicolas Roffet, demeurant sur le pont S.-Michel, à la Rose blanche,* 1588, in-8°, 32-16 pp.

A la suite, ratification du contrat par le clergé et par le roi.

A la fin, signature originale du notaire auteur de la collation : Paulmier.

942. — Articles accordez par le roy [Henri III au clergé. Paris, 25 février 1588]. — S. l. n. d., in-8°, 7 pp.

Titre de départ.

943. — Mémoires et instructions de ce qui s'est passé à l'assemblée du clergé de France, tenue à Paris ès moys de janvier, février et mars 1588. — S. l., 1588, in-8°, 25 (lisez 24) pp.

La page 17 est chiffrée 15. Il n'y a pas de page chiffrée 23.

944. — Lettres patentes du roy [Henri III] portans révocation de l'imposition sur les fabriques [Rouen, 27 juin 1588]. — S. l. n. d., in-8°, 5 pp. et 1 f. blanc.

Titre de départ.

945. — Mémoires et instructions dressez par nous, Charles, cardinal de Bourbon, Pierre, cardinal de Gondy, Jean-Francisque, cardinal Morosin, nunce de Nostre S.-Père près le roy, Pierre Ruelle, conseiller du roy en sa Cour de parlement de Paris et président ès enquestes d'icelle, Loys Séguiert et Jean Le Roy, aussi conseillers du roy en ladite Cour, Jean Dadré et Jean Tifault, agens généraux du clergé de France... pour la levée des deniers que messieurs les prélats et deputez du clergé ont consenty estre imposez sur les diocèses d'iceluy pour parvenir au payement de la somme de cinq cens mil escus accordée à Sa Majesté, afin de subvenir à l'entretenement des armées... [Paris, 27 août 1588]. — S. l. n. d., in-8°, 46 pp. et 1 f. n. chiffr.

Titre de départ.

946. — Contract faict et passé le vingtiesme jour d'octobre mil cinq cens quatre-vingt-treize, entre les illustrissime cardinal de Pellevé, révérendissimes archevesques, évesques, abbez et autres deputez légitimement assemblez pour la tenue des Estatz généraux en ceste ville de Paris, représentant tout le corps du clergé général de France, et maistre Jean Le Beau, procureur en la Chambre des comptes, commis à la recepte générale des décimes. — S. l. n. d., in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

Titre de départ.

A la fin, on lit, écriture du temps : «Pour copie, Lenoir, Lusson».
La page 11 est chiffrée 1.

947. [Mandement de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, assurant la levée des taxes des bénéficiers. Paris, 27 novembre 1593.] — S. l. n. d., in-8°, 12 pp.

A la fin : signature originale du notaire auteur de la collation : Senault.

TOME LXI.

FLANDRES.

948. — Florentii van der Haer, de initiis tumultuum Belgicorum ad seren^ssimum^ D. D. Alexandrum Farnesium, Parmae et Placentiae ducem, libri duo, quibus eorum temporum historia continetur quæ a Caroli Quinti Cæsaris morte usque ad ducis Albani adventum, imperante Margareta Austria, Parmæ et Placentiæ duce per annos novem in Belgio extiterunt. — *Duaci, ex officina Johannis Bogardi*, 1587, in-8°, 1 f. pour le titre et 330 pp.

La page 239 est chiffrée 238.

949. — Remonstrance au roy d'Espagne, sur la requeste naguères présentée par la noblesse du Païs-Bas à madame la duchesse de Parme, régente, etc., par laquelle sont amplement déduits les griefs et inconvéniens, provenants de l'inquisition et placars establis sur le fait de la religion esdits païs; la mesme remonstrance sert aussi pour confuter certains points de la modération advisée sur lesdits placars, et proposée aux estats de Flandres, assemblez à Gand, le 11 jour de mai M.D.LXVI. — *Imprimé à Anvers*, 1566, pet. in-8°, 64 pp.

A la fin : «Exhibé par maistre Henri Bogaeri, secrétaire de mons. le révérendissime seigneur évesque de Bruges, le 19 de mars 1565, et signé P. Belle».

950. — Discours de la victoire du mercredy 14 jour d'avril 1574, laquelle il a pleu à Dieu donner au roy catholique par le bon conseil et vertueuse conduite de Don Sancho d'Avila, capitaine de la citadelle d'Anvers, extraict d'une lettre envoyée par un gentil-homme flamand [Anvers, 18 avril 1574]. — *A Paris, par Denis du Pré, imprimeur, demourant en la rue des Amandiers, à l'enseigne de la Vérité*, 1574, in-8°, 30 pp. et 1 f. n. chiffr.

951. — Lettre d'un gentilhomme de Haynault à monsieur de la Mothe, gouverneur de Gravelines. — S. l., 1578, in-8°, 68 pp.

Les pages 31 et 63 sont chiffrées 7 et 64.
Écrit dirigé contre les Espagnols.

952. — Remonstrance aux habitans du Païs-Bas pour les réunir au devoir de vrays et loyaux subjets, par Braechmus Damvis, seigneur d'Hilorve. — (*Imprimé à Rheims, par N. Martin*), 1578, in-8°, 52 pp.

Au verso du titre : «Advertissement au lecteur», exposant le plan de l'ouvrage.

953. — Traicté de la paix faicte, conclue et arrestée entre les Estats de ces Pays-Bas, assemblez en la ville de Bruxelles, et le sieur prince d'Orenges, estats de Hollande et Zélande, avecq leurs associez, et publiée le huictiesme jour de novembre 1576, avec l'agréation et confirmation du roy sur ce ensuyvie. — *A Rouen, pour Martin le Mesgissier, jouxte la copie imprimée en la ville de Bruxelles, par Michel de Hamont, imprimeur juré de Sa Majesté*, 1577, in-8°, 16 ff. n. chiffr.

954. — Discours véritable des choses passées ès Païs-Bas de Flandres depuis la venue du seigneur don Jehan d'Austrice, lieutenant, gouverneur et capitaine général pour le roy catolicque en iceulx, avec responce des objects contenus au discours non véritable mis en lumière par les Estats desdictz pays, touchant la rupture par eulx faicte à la dernière pacification. — *A Lyon, par Nicolas Guérin*, 1578, in-8°, 1 f. pour le titre et 142 pp.

Au verso du titre : «Advertissement au lecteur».
Le cahier O est en double. — Le page 138 est chiffrée 238.

955. — Recueil des lettres, actes et pièces plus signalées du progrès et besongne faict en la ville d'Arras et ailleurs,

pour parvenir à une bonne paix et réconciliation avec Sa Majesté catholicque, par les estatz d'Arthois et députez d'autres provinces, par où chascun peult cognoistre la bonne et sincère intention desdictes provinces réconciliées. — *A Douay, de l'imprimerie de Jean Bogard, imprimeur juré de Sa Majesté, à la Bible d'or,* 1579, in-8°, 64 ff. n. chiffr., les deux derniers blancs.

Décrit dans le *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2385.

956. — Emanuel Erneste. Dialogue de deux personnages sur l'estat du Païs-Bas, avec un indice ou recueil sommaire des matières les plus notables. — *A Anvers,* 1582, in-8°, 32 ff. n. chiffr.

En tête sommaire des matières et «Préface au puple (*sic*) belgeois», 1er août 1581.

Notes marginales en italien, écriture du XVIIe s.

957. — Lettres intercepteés (*sic*) du cardinal de Granvelle et autres. — *A Anvers,* 1582, in-8°, 32 ff. n. chiffr.

Le détail de ces lettres est donné d'après une autre édition dans le *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2395.

958. — Discours sur la blessure de monseigneur le prince d'Orange. — *Imprimé en l'an M.D.LXXXII,* 20 ff. n. chiffr.

Décrit, d'après une édition de 16 ff., dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2394, et dans *Bibliotheca Belgica*, v° Discours.

959. — Apologie ou défence de très illustre prince Guillaume, par la grâce de Dieu prince d'Orange,... contre le ban et édict publié par le roy d'Espaigne, par lequel il proscript ledict seigneur prince, dont apperra des calumnies et fauses accusations contenues en ladicte proscription, présentée à messieurs les Estats généraux des Pays-Bas, ensemble ledict ban ou proscription. — *A Anvers,* 1582, in-8°, 6 ff. lim. n. chiffr., 67 ff. et 3 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Les pièces liminaires comprennent : «La lettre de monseigneur le prince d'Orange envoyée aux roys et autres potentats de la chrestienté», signé Guillaume de Nassau, Delft, 4 février 1581; «Remonstrance de monseigneur le prince à messeigneurs les Estats généraux des Pays Bas», Delft, 13 décembre 1580; «La response de messieurs les Estats généraux», Delft, 17 décembre 1580.

L'*Apologie* est signée de la devise : «Je le maintiendray».

Fol. 60 v° : «Copie de la lettre escrite par le roy de sa main propre, au prince d'Oranges, traduicte de l'espagnol en françois», signée : Philippe; «du bois de Segovia», 1er août 1566.

Fol. 61 v° : «Ban et édict en forme de proscription...», Maestricht, 15 mars 1580.

A la fin : «Lettres du prince de Parme, aux gouverneurs et consaux provinciaux de pardeçà, commandant la publication de ce ban», Mons, 15 juin 1580; «A messieurs les estats généraux», lettre non signée datée de Delft, 25 janvier 1581; achevé d'imprimer «A Leyden, par Charles Sylvius, imprimeur de messieurs les Estats de Hollande».

Les pages 8 et 36 sont chiffrées 11 et 89.

960. — Alliances et accords faits entre monseigneur le duc d'Anjou et d'Alençon, fils et frère de roy avec les prélats, nobles et députez des villes représentans les Estats généraux des Pays-Bas [13 août 1578], avec la copie des lettres de monseigneur le duc [Mons, 9 septembre 1578]. — *A Paris, pour Jean Coquerel, libraire, rue S.-Jacques, près les Jésuistes, suyvant la copie imprimée à Rouen, par Thomas Mallard,* 1579, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

961. — Placcart des Estats généraux des provinces unies du Païs-Bas, par lequel, pour les raisons en iceluy au long contenues, on déclare le roy d'Espaigne estre décheu de la seigneurie et principauté de ces pays, et se défend de plus user d'ores en avant de son nom et seau ès mesmes Pays-Bas, etc. [La Haye, 26 juillet 1581]. — *A Anvers,* 1581, in-8°, 12 ff. n. chiffr.

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2390, d'après une édition presque semblable sur laquelle l'imprimeur Christophe Plantin a mis son nom.

962. — Discours fait par un gentilhomme Tournésien à un seigneur de Hénault sur le droit que monseigneur d'Anjou, fils de France, a de faire guerre au roy d'Espaigne. — *A Envers,* 1581, in-8°, 61 pp.

Décrit dans le *Catalogue des livres de...*

feu M. le baron James de Rothschild, t. III, n° 2391.

963. — Copie de deux discours faits à monseign. le duc, par le sieur DE LA SERRE, sur les choses mémorables advenues en Flandres depuis la mort de feu dom Gioan, ensemble les intentions du duc Cazemir sur les affaires de France. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1579, in-8°, 70 pp. et 1 f. blanc.

Décrit dans J. Dumoulin, *Vie et œuvres de Fédéric Morel*, p. 228, n° 309.

964. — Advertence à tous les inhabitans des provinces du Païs-Bas, estans unis et confédérez pour la défence de la liberté de leur religion, personnes, privilèges et anciennes coustumes, contre la tyrannie des Espagnols et leurs adhérens, ensemble la forme de l'inquisition que le roy d'Espagne se parforce de mettre sur les Flamens. — *Anno M.D.LXXXIII*, in-8°, 32 pp.

965. — Apologie contre certain discours émis soubs le nom des Estats généraux des Pays-Bas, par laquelle sont rembarrées les cavillations et impostures dudict discours, avec un récit véritable de ce que c'est passé dès l'arrivée de Son Altesse esdicts pays. — S. l. n. d., in-8°, 4 ff. lim. n. chiffr., pp. 3 à 267 (lisez 150) et 1 f. n. chiffr.

Pièce liminaire : «A Son Altesse» le duc de Parme, épître dédicatoire signée Philippe Le Franc; «Des Roche», 9 novembre 1577.

Le titre de départ, page 3, porte : «Apologie contre certains discours... par PHILIPPE LE FRANC, Ardenois».

La pagination commence à 3, saute de 18 à 33, 99 à 200 et de 252 à 255.

L'exemplaire de la Bibliothèque nationale (Mz. 4783) présente les mêmes anomalies.

966. — Articles et conditions du traicté faict et conclu entre l'altesse du prince de Parme, Plaisance, etc., lieutenant, gouverneur et capitaine général ès pays de par deçà, au nom de Sa Majesté, comme duc de Brabant et marquis du S. Ampire (*sic*), d'une part, et la ville d'Anvers, d'autre part, le XVII jour d'aoust, l'an M.D.LXXXV. — *A Paris, jouxte la coppie imprimée à Douay par Jean Gobart* (*sic* pour Bogart?), 1585, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

TOME LXII.

SATYRE MÉNIPPÉE 1593.

967. — Satyre ménippée de la vertu du catholicon d'Espagne et de la tenue des estatz de Paris. — S. l., 1593, in-8°, 255 pp. et 1 f. blanc.

Par PIERRE LE ROY, JACQUES GILLOT, FLORENT CHRESTIEN, NICOLAS RAPIN, PIERRE PITHOU et JEAN PASSERAT, d'après Barbier.

Page 3 : «L'imprimeur au lecteur», avertissement. — Page 5 : «La vertu du catholicon». — Page 17 : «Abbrégé des Estats de Paris, convoquez au dixiesme de février 1593, tiré des mémoires de madamoiselle de La Lande, alias la Bayonnoise, et des secrettes confabulations d'elle et du Père Commelaid». — Page 23 : «Les pièces de tapisserie dont la salle des Estats fut tendue». — Page 36 : «De l'ordre tenu pour les séances». — Page 39 : «Harangue de monsieur le lieutenant». — Page 59 : «Harangue de monsieur le légat». — Page 65 : «Harangue de monsieur le cardinal de Pelvé». — Page 77 : «Harangue de monsieur de Lion». — Page 91 : «Harangue de monsieur le recteur Roze, jadis évesque de Senlis». — Page 114 : «Harangue du sieur de Rieu, sieur de Pierre-Font, pour la noblesse de l'Union». — Page 125 : «Harangue de monsieur d'Aubray pour le Tiers Estat».

Page 243 : «Epistre du sieur d'Engoulevent à ung sien amy, sur la harangue que le cardinal de Pelvé fit aux Estats de Paris», poésie. — A la suite : «Excuse sur ladicte harangue»; «Autre sur la mesme harangue»; «Aux Espagnols sur leurs doublons»; «Sur le bruit qui courut qu'on vouloit faire ung patriarche en France et sur la penderie de quatre des Seize»; «De Montfaulcon et des Seize de Paris»; «D'un trezorier qui fut mis prisonnier à la Bastille»; «Sur l'emprisonnement d'un advocat fol»; «Des feux de S. Pierre, 1592»; «D'où sont dits les zélez de l'Union»; «Sur les doubles croix de la Ligue»; «A monsieur le lieutenant sur la prise de la Pelade»; «A monsieur de la Chappelle aux Ursins»; «A monsieur de Lion»; «Au prescheur Boucher»; «A l'advocat D'Orléans»; «De deux chevaux tuez en allant veoir le duc de Parme»; «Sur le mesme sugect»; «De deux qui briguent la royauté»; «De l'eslection du duc de Guyse»; «Response pour le duc de Guyse»; «Sur le vœu d'un navire d'argent faict à Nostre-Dame de Laurette par Marteau, prévost des marchands, 1590»; «Reprise sur le mesme sugect»; «Des docteurs de l'Union»; «Epitaphes du chevalier d'Aumale»; «Autre»; «Autre»; «Sonnet sur ce que ledict chevalier d'Aumale fut tué près le logis de l'Espée royalle»; «Suite sur le mesme sugect»; «Sonnet sur la retraicte du duc de Parme»; «Sonnet à touts ceux de la Ligue»; «Des seigneurs de Vitry et Villeroy qui ont recogneu le roy»; «Au roy sur sa

trop grande clémence»; poésies françaises et latines.

C'est, au dire de Brunet, la plus ancienne édition connue de cet ouvrage. — Le titre et l'avis de l'imprimeur au lecteur sont ici compris dans la pagination, contrairement à ce qui existe dans l'exemplaire décrit par Brunet.

Les pages 92, 96, 111 sont chiffrées 76, 99, 26.

968. — Histoire des derniers troubles de France, sous les règnes des rois très chrestiens Henry III, roy de France et de Pologne, et Henry IIII, roy de France et et de Navarre, divisée en plusieurs livres... — *A Lyon*, 1594, 2 tomes in-8°, le premier de 11 ff. lim. n. chiffr., 118 pp. et 2 ff. blancs, le second de 1 f. pour le titre, et 203 pp.

Par Pierre Matthieu, d'après Barbier.

«Livre premier contenant ce qui c'est passé depuis les premiers mouvemens de la Ligue jusques à l'édict de juillet de l'an 1585». — «Livre second contenant ce qui s'est passé depuis la prinse des armes après l'édict de juillet 1585, jusques aux barricades de Paris et retraitte du roy à Chartres au moys de may 1588.»

Les pièces liminaires comprennent : «Au roy», épître dédicatoire; «Discours des grands effects qui ont suivi la conversion du roy, tiré d'une harangue faite à [*en blanc*] sur la réduction de la ville de Lyon, envoyée à monsieur de Révol, conseillier et secrétaire d'estat de Sa Majesté».

Les pages 49 à 56 du 1er livre sont chiffrées 57 à 64.

969. — Les Libertez de l'Église gallicane. — *A Lyon, par Guichard Jullieron et Thibaud Ancelin, imprimeurs du roy*, 1594, in-8°, 20 ff.

Par Pierre Pithou, d'après Barbier.

Au verso du dernier feuillet, citations de textes latins et grecs.

970. — L'heureux et fatal Anagramme du nom de très auguste et très chrestien Henry de Bourbon IIII, roy de France et de Navarre, avec un chant panégyrique et consolatif à toute la France, tiré du mesme anagramme, dédié à monseigneur, monseigneur de Harlay, conseiller du roy en son Conseil d'estat et premier président en la Court de parlement à Paris, par André Roussant, jurisconsulte, et poète lyonnois. — *Imprimé à Paris, par Denis Du Pré*, 1594, in-8°, 1 f. pour le titre et 13 pp.

A la fin du poème, page 12, devise : «Res arduas sonens».

Page 13 : «Advertissement de l'autheur au lecteur bienveuillant», Paris, 10 juillet 1594.

971. — Les Trophées de Henry quatriesme, très chrestien et très victorieux roy de France et de Navarre, dédiez à luy mesme par Jean Godard, parisien. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1594, in-8°, 23 pp.

Trente-quatre sonnets.

Page 23 : «A illustre personnage Pierre Forget, secrétaire d'estat, sonet».

972. — Le Testament de la Ligue. — S. l., 1594, in-8°, 8 pp.

Poésie satirique dirigée contre la Ligue.

Une édition de Lyon, de la même date, offre des variantes. Cf. *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. I, n° 800.

973. — Advertissement aux François. — S. l. n. d., in-8°, 4 ff. n. chiffr.

Titre de départ.

Exhortation à chasser l'étranger.

974. — Les Feux de joye de Lyon, Orléans, Bourges et autres villes qui se sont remises en l'obéissance du roy, qui est une exhortation desdites villes à ceux de Paris et autres qu'on veut assujettir à l'Espagnol... — *A Lyon*, 1594, in-8°, 12 ff. n. chiffr.

975. — Discours de la calamité que nous promet la fin des Estats de Bloys, et défense de ceux qu'on y a voulu accuser à tort; à messieurs des cours souveraines de Paris. — S. l., 1590, in-8°, 31 pp.

Au verso du titre : «L'imprimeur au lecteur. Lecteur, ayant délibéré de remettre de nouveau sur la presse tout ce qui estoit tombé entre mes mains de discours du temps depuis l'an 1588 et ayant trouvé cestui-cy digne d'une seconde édition, je l'ay imprimé pour la seconde fois, te suppliant, amy lecteur, de prendre le tout à gré».

976. — Description véritable des batailles, victoires et trophées du duc de Parme et de l'armée envoyée soubz luy par le roy d'Espagne au secours des ligueurs rebelles de France. — *Jouxte la forme imprimée à Paris, chez Jean de Lagny*, 1590, in-8°, 30 pp. et 1 f. blanc.

977. — De l'Obéissance deue au prince pour faire cesser les armes et restablir la

paix en ce royaume. Au roy. — *A Caen, chez Jacques Le Bas, imprimeur du roy,* 1590, in-8°, 39 pp.

TOME LXIII.

RÉDUCTION DE LA VILLE DE PARIS, ETC. 1594.

978. — Ordonnance du roy [HENRI IV] pour la conservation de son peuple [Paris, 22 mars 1594]. — S. l. n. d., in-8°, 5 pp. et 1 f. blanc.

Page 5 : «Leu et publié à son de trompe... par moy, Jacques Chesneau, greffier de la prévosté de l'hostel du roy...».

979. — Arrest de la Cour de parlement de Paris du trentiesme jour de mars 1594, sur ce qui s'est passé durant les présens troubles, contenant la révocation de ce qui a esté faict au préjudice de l'auctorité du roy et des loix du royaume. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy, rue Sainct-Jacques, à la Fontaine,* 1594, in-8°, 8 pp.

Page 8 : «Leu et publié à son de trompe et cry public... signé De Villoutreys».

980. — Edict et déclaration du roy [HENRI IV] sur la réduction de la ville de Paris soubs son obeyssance [Paris, mars 1594]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy, rue Sainct-Jacques, à la Fontaine,* 1594, in-8°, 24 pp.

981. — Ordonnance du roy [HENRI IV] et de monsieur le prévost de Paris ou son lieutenant civil contre les jureurs, blasphémateurs et autres [Paris, 6 et 1er avril 1594]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy, rue Sainct-Jacques, à la Fontaine,* 1594, in-8°, 8 pp.

Page 5 : «Leu et publié le contenu en l'ordonnance [du roi]... à son de trompe... par moy Robert Crevel, crieur juré du roy... accompagné de Pierre Gilbert, trompette...».

Page 8 : «L'ordonnance [du prévôt de Paris] contenue cy-dessus a esté par moy Anthoine Jalleau, crieur juré de la ville, prévosté et vicomté de Paris, leue et publiée en ceste dicte ville de Paris, tant devant le logis du roy, que carrefours, lieux et places ordinaires en ladite ville... assisté de Pierre Gilbert, juré trompette...».

982. — Lettres patentes en forme d'édict du roy [HENRI IV] sur la réduction des villes de Rouen, le Havre, Harfleu, Montivillier, Ponteaudemer et Verneuil, en son obeyssance, publiées à Rouen en parlement, le vingt-sixiesme jour d'avril 1594. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy, rue Sainct-Jacques, à la Fontaine,* 1594, in-8°, 22 pp. et 1 f. blanc.

La page 9 est chiffrée 6.

983. — Lettre d'un gentilhomme de Champagne à un conseiller de Paris sur la mort et punition divine du capitaine de Saint-Paul, soy disant mareschal de la prétendue Union (Signé : DU PLANTIS; 28 avril 1594). — *A Paris, chez Jamet Mettayer, et Pierre L'Huillier, imprimeurs et libraires ordinaires du roy,* 1594, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

984. — Ordonnance du roy [HENRI IV] pour la seureté de sa ville de Paris [Saint-Germain en Laye, 8 mai 1594]. — *A Paris, par Féderic Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1594, in-8°, 12 pp. et 2 ff. n. chiffr.

A la suite, bois aux armes de France soutenues par deux anges et surmontant les deux colonnes traversées de la légende : «Pietate et justicia». — Au verso de ce bois, écusson de fin de volume représentant une Minerve gauloise tenant de la main droite une lance et un coq sur un rameau d'olivier, de l'autre une autre lance et une chouette sur une palme; devise : «ετερον». — Au recto du dernier feuillet : écu aux armes de France.

Le texte de cette ordonnance se trouve reproduit dans *Registres des délibérations du bureau de la ville*, t. XI, p. 46.

985. — Remonstrance sur la réduction de la ville de Mascon à l'obeyssance du roy. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1594, in-8°, 24 pp.

Page 3 : «A monsieur, monsieur de Bothéon, conseiller du privé conseil du roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et lieutenant-général pour Sa Majesté ès païs de Lyonnois, Forests et Beaujolois, etc.», épître dédicatoire signée P. L. — Page 4 : «Sonnet».

986. — Panégyrique au très chrestien Henry IIII, roy de France et de Navarre, sur la réunion de ses villes et le rappatriement de ses peuples en son obeyssance. — *A Paris, chez Jacques Le Roy, près le*

collège des Trois Évesques, 1594, in-8°, 38 pp. et 1 f. blanc.

Le titre de départ, page 3, porte : «A la bonté et valeur de Henry le Garand, roy de France et de Navarre, panégyrique de I. D. C. d'Amiens».

987. — Responce d'un bourgeois de Paris à un escrit envoyé d'Amiens par laquelle les calomnieuses prédications de M. I. Boucher sont réfutées et les habitans d'Amiens admonestez de recognoistre leur souverain et se ranger souz son obéissance (Signé G. R.; Paris, 25 juin 1594). — *A Paris, chez Jamet Mettayer et Pierre L'Huillier, imprimeurs et libraires ordinaires du roy*, 1594, in-8°, 15 pp.

Pamphlet contre Jean Boucher qui était allé, le jour de la Pentecôte, prêcher dans l'église Notre-Dame d'Amiens contre Henri IV.

988. — Proposition de monsieur le COMTE D'APCHIER aux Estats tenuz à Sainct-Flour, l'onziesme may mil cinq cens quatre-vingts-quatorze. — *A Paris, chez Jean Le Blanc, rue du Paon, à l'enseigne du Soleil d'or, près la porte Sainct-Victor*, 1594, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc.

Page 10 : réponse des États au comte d'Apchier; ils font leur soumission à Henri IV et applaudissent à sa conversion.

989. — Arrest de la Cour de parlement contre toutes provisions de bénéfices décernées par les cardinaux Cajetan et de Plaisance, eux disans légats de Nostre St-Père le pape, mesmes à ceux de leur faction [11 août 1594]. — *A Paris, chez Jamet Mettayer et Pierre L'Huillier, imprimeurs et libraires ordinaires du roy*, 1594, in-8°, 23 pp.

Page 13 : «Exemplar literarum papæ Sixti V. Dilectis filiis nobilibus viris principibus, ducibus, baronibus ac aliis catholicis regni Franciæ Turoni commorantibus...», Rome, 7 février 1590. — Page 18, traduction française de ces lettres.

990. — Édict du roy [HENRI IV] sur la réunion de monseigneur le duc de Guise, de messieurs ses frères, de la ville de Rheims et autres villes et chasteaux, en l'obéissance de Sa Majesté [Saint-Germain en Laye, novembre 1594]. — *A Lyon, par Thibaud Ancelin et Guichard Jullieron, imprimeurs du roy*, 1595, in-8°, 32 pp.

991. — Discours d'estat sur la blessure du roy. — *A Paris, par Claude de Montr'œil et Jean Richer*, 1595, in-8°, 12 (lisez 14) pp. et 1 f. n. chiffr.

Allusion à l'attentat de Jean Chastel.

Page 3 (n. chiffr.) : «A très illustre seigneur, monseigneur du Harlay, conseiller du roy...», épître dédicatoire signée PONT-AIMERY.

Les pages 9 à 14 sont chiffrées 7 à 12.

A la fin : «Himne au roy».

992. — Arrest de la Cour de parlement contre Jean Chastel, escholier estudiant au collège des Jésuites, pour le parricide par luy attenté sur la personne du roy. — *A Paris, chez Jamet Mettayer et Pierre L'Huillier, imprimeurs et libraires ordinaires du roy*, 1595, in-8°, 11 pp. et 2 ff. blancs.

A la fin : «Prononcé audict Jean Chastel, exécuté le jeudy vingt-neufiesme décembre, quatre-vingts-quatorze».

993. — Le Plaidoyé de M. [ÉTIENNE] PASQUIER pour l'Université de Paris deffenderesse, contre les Jésuites demandeurs en requeste. — *A Paris, chez Abel L'Angelier, au premier pilier de la grand'salle du Palais*, 1594, in-8°, 104 pp.

Page 3 : «Argument du plaidoyé». Il s'agissait de refuser ou octroyer aux Jésuites l'accès de l'Université. — C'est une réimpression, à la suite de l'affaire Chastel, du plaidoyer de Pasquier prononcé en 1564.

La page 11 est chiffrée 15.

994. — Plaidoié de feu M. l'advocat DU MESNIL en la cause de l'Université de Paris et des Jésuites. — *A Paris, chez Abel L'Angelier, au premier pillier de la grand'salle du Pallais*, 1594, in-8°, 72 pp.

C'est le plaidoyer prononcé en 1564 pour le procureur général du roi, par Du Mesnil.

Page 3 : «A monsieur, monsieur Pasquier, conseiller et advocat du roy en sa Chambre des comptes», épître dédicatoire relative à la publication de ce plaidoyer, daté : «De vostre maison ce XXV avril».

Page 56 : «Advis et résolution de messieurs de l'assemblée du clergé de France tenue à Poissi en l'an 1561».

Page 61 : «Lettre de messire Arnault de Pontac, à M. de l'Ange, conseiller du roy en sa Cour de parlement de Bourdeaux», Rome, 1561.

La page 63 est chiffrée 64.

995. — Plaidoyé de M. ANTOINE AR-

NAULD, advocat en parlement et cy-devant conseiller et procureur général de la défuncte roine mère des rois, pour l'Université de Paris, demanderesse, contre les Jésuites défendeurs, des 12 et 13 juillet 1594. — *A Paris, par Mamert Patisson, imprimeur du roy,* 1594, in-8°, 2 ff. lim. n. chiffr., 51 ff. chiffr. et 3 ff. n. chiffr.

Pièce liminaire : «Le subject du plaidoyé». A la fin : «Résolution de l'Université, solemnellement et légitimement assemblée le 18 avril 1594, de demander que les Jésuites soient du tout chassez»; «Requeste de l'Université aux mesmes fins à nosseigneurs de la Cour de parlement»; errata; «Extraict du privilège».

996. — Défenses de ceux du collège de Clermont, contre les requeste et playdoyés contre eux cy-devant imprimés et publiés. — S. l., 1594, in-8°, 85 pp. et 1 f. blanc.

Défenses exposées par PIERRE BARNY, procureur du collège de Clermont.
Au verso du titre : «Au lecteur», avertissement.
La page 75 est chiffrée 45.

997. — L'Exil et passe-port des Jésuites. — S. l. n. d., in-8°, 8 pp.

Titre de départ.
Pamphlet en vers.
Page 5 : «Le Passeport», poésie signée de la devise «Tost et loin». — Page 6 : «Sur le plaidoyé de M. Arnauld», sonnet. — Page 7 : «Sur le plaidoyé de M. Dollé», sonnet. — Page 8 : «Épigramme»; «Autre, fait le 12 jour de décembre avant l'arrest».

998. — Déclaration de la volonté du roy [HENRI IV] sur l'ouverture de la guerre contre le roy d'Espagne [Paris, 17 janvier 1595]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1595, in-8°, 8 pp.

999. — Discours de la légation de monsieur le duc de Nevers, envoyé par le très chrestien roy de France et de Navarre, Henry IIII vers le pape Clément VIII (Signé : LODOVICO GONZAGUE; 14 janvier 1594). — *A Paris, chez Jamet Mettayer et Pierre L'Huillier, imprimeurs et libraires ordinaires du roy,* 1594, in-8°, 82 ff. chiffr. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Fol. 2 : «L'imprimeur aux lecteurs», avertissement.
Le titre de départ, fol. 6, porte en plus : «...envoyé... vers le pape Clément VIII, en l'année 1593». — Fol. 77 v° : «Lettre du roy [HENRI IV] à Nostre Sainct-Père, présentée par le sieur de La Clièle», Saint-Denis, 18 août 1593. — Fol. 78 v° : «Autre lettre de Sa Majesté présentée par le duc de Nivernois». — Fol. 79 : «Mémorial ou requeste présentée à Sa Saincteté par le duc de Nyvernois». — Fol. 82 : «Autre mémorial faict présenter à Sa Saincteté, de la part dudict duc de Nyvernois, par monsieur le maistre de la chambre de Sa Sainctеté». — Fol. 82 v° : «Brief de la (*sic*) Sainctеté au duc de Nivernois», Rome, 19 septembre 1593.
Les feuillets 65, 66, 67 sont chiffrés 69, 70, 71.
La lettre de Henri IV, datée du 18 août 1593, se trouve publiée d'après l'original sous la date du 9 août, par M. Berger de Xivrey, dans *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 10. La seconde lettre non datée, qui figure au fol. 78 v°, n'y est pas publiée.

II

FONDS GÉNÉRAL.

DE CHARLES VI À FRANÇOIS Ier (1380-1515)

Les Plaintes et doléances des Estats de France faites au roy Charles sixiesme par l'Université de Paris, extraites du 99 chap. d'Enguerrand de Monstrelet, avec les ordonnances sur ce faites non encor imprimées. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue Sainct-Jacques, à l'enseigne du Bichot,* 1588, in-8°, 163 ff. et 1 f. n. chiffr. [**550064**

Fol. 21 v° : «Table des chapitres et articles du livre des ordonnances royaux, publiées en la Cour de parlement, en la présence du roy nostre sire, tenant le lict de justice, ès XXV, XXVI et XXVII jours de may M.CCCC. et XIII».

Rel. mar. vert, aux armes de Jacques-Auguste de Thou.

Autre exemplaire. [550065

Harengue faicte, au nom de l'Université de Paris, devant le roy Charles sixiesme et tout le Conseil, contenant les remonstrances touchant le gouvernement du roy et du royaume, avec les protestations du très chrestien roy de France Charles VII, sur la détermination du concile de Basle. — *A Paris, on les vend en la grand'salle du Palais, en la boutique de Gilles Corrozet*, 1561, in-8°, 48 ff. [550064

Le titre de départ, fol. 2, porte : «Harengue par manière de remonstrance faicte au roy Charles sixiesme par maistre Jehan Gerson, chancelier de l'Eglise de Paris, proposant pour et au nom de l'Université de Paris, touchant le grand bien du roy et du royaume, présent monsieur le daulphin, plusieurs ducs, comtes et seigneurs du sang et autres gens de tous estats».

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 120, n° 444.

Harengue faicte au nom de l'Université de Paris, devant le roy Charles sixiesme et tout le Conseil, contenant les remonstrances touchant le gouvernement du roy et du royaume, avec les protestations du très chrestien roy de France, Charles VII, sur la détermination du concile de Basle. — *A Paris, par Vincent Sertenas, tenant sa boutique au Palais, en la gallerie par où on va à la Chancellerie*, 1561, in-8°, 48 ff. [550066

Autre édition du même ouvrage.

Réimprimé en 1824 par A. M. H. B., Boulard (Antoine-Marie-Henri), d'après Quérard, *Supercheries littéraires*, t. I, col. 301.

Pragmatica Sanctio una cum repertorio ingeniose secundum alphabeticum ordinem compilato ad glosarum materias facilius inveniendas. — (*Venduntur Parisius, in vico Sancti-Jacobi, in habitaculo Johannis Parvi, librarii Parisien., ante cujus conspectum pendet pro signo Leo argenteus*), s. d., in-8°, ccv ff. chiffr., et 31 ff. n. chiffr., le premier blanc, car. goth. [550517

Au verso du titre, préface se retrouvant, dans l'édition qui suit, au nom de Cosme Guymier. — Fol. ij : «Prohemium».

Fol. ccv v° : «Finiunt decreta Basiliensia necnon Bituricensia que Pragmatica Sanctio intitulantur, glosata subtiliter et profunde per magistrum Cosmam Guymier, utriusque juris licentiatum, una cum repertorio noviter per ordinem alphabeti desuper compilato per Petrum Cambafort, licentiatum in decretis, impressaque Parisius per Philippum Pigouchet, impensis Johannis Parvi, bibliopole Parisiensis, qui circa omnium emendationem diligentem curam fecit adhiberi et novam ex margineis quotationibus tabulam adjungi, anno Domini M.CCCCC.III, die vero prima aprilis ante Pascha».

A la fin : «Prefaciuncula Petri Cambafort in repertorium super Pragmaticam Sanctionem»; «Tabula amplissima Pragmatice Sanctionis...»; «Congeries vocabulorum in tabula Pragmatice repertorum»; «Index quotationum Pragmatice»; «Pragmaticam Sanctionem... bonis impressit caracteribus Philippus Pigouchet, impensis Johannis Parvi, Parisiensis bibliopole».

Rel. du temps, veau brun, ornem. dor. sur les plats.

D'après Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires...* le libraire J. Petit ne donnait plus l'adresse du Lion d'argent depuis l'année 1502, ce qui est démenti par cette impression.

Pragmatica Sanctio. Continet tabula amplissima materias plures hic delitentes. Omnes glose nunc primum exordia situmque longe aptius quam prius habent. Sedulam glosematis emendationem lectio ipsa judicabit. Manuum appositio notatu dignas signat sententias. Annotatiuncule glosis applicate, ipsas non parum elucidant. Subtilis ex annotationibus index in promptu petita exhibebit. Guymier ad notulas sex associando priores, codicis interpres cognitus hujus erit. — *Venalis habetur Parrhysii, in vico Divi-Jacobi, sub signo Lilii aurei*, s. d., in-8°, ccv ff. chiffr. et 43 ff. n. chiffr., car. goth., titre en noir et rouge. [550067

Les premières lettres des lignes 2-7 du titre donnent en acrostiche le prénom de Guymier «Cosmas».

Au verso du titre : «Cosme Guymier, litteratissimi viri, prefaciuncula in Pragmatice Sanctionis commentarios, per eum edita». — Fol. ij : «Prohemium».

Le titre courant est imprimé en rouge, fol. iiij v°, v, viij v°.

Fol. ccv (chiffré xij) : «Ingeniosa interpretatio domini Cosme Guymier, quondam Parlamentei senatus Parisien. consiliarii, in Pragmaticam Sanctionem, hic finem sortitur». — Fol. ccv v° : «Finiunt decreta Basilientia necnon Bituricensia que Pragmatica Sanctio intitulantur, glosata subtiliter et profunde per magistrum Cosmam Guymier, in utroque jure licentiam (*sic*), una cum repertorio noviter per ordinem alphabeti desuper compilato per Petrum Cambafort, licentiatum in

decretis, impressaque Parisius per Joannem Barbier, impensis Johannis Parvi, qui circa omnium emendationem diligentem curam fecit adhiberi, et nonam (*sic*) ex margineis quotationibus tabulam adjungi, anno Domini M.CCCCC.XIIII, xiiii kal. januarii».

A la fin : «Tabula amplissima...»; «Congeries vocabulorum in tabula Pragmatice positorum»; «Petrus Cambafort in precedens repertorium Pragmatice Sanctionis ab eo collectum»; «Index alphabeticus et artificiosus...»; «Johannis Chappuis in superiorem Pragmatice Sanctionis indicem ab eo compaginatum tumultuaria enucleatio»; «Finis huic opusculo impositus est opera Johannis Barbier, impressoris seduli in urbe Parisia., idibus decembris 1514...».

Les feuillets iij, xxxvj, xxxvij, lviij, cxviij, ccv sont chiffrés ciij, xxvj, xxxviij, lvlij, xviij, xij; le feuillet liiij n'est pas chiffré.

Les Ordonnances et status royaulx des feuz roys Charles septiesme, Charles huytiesme et Loys douziesme que Dieu absoille, nouvellement veues, recorrigées oultre les précédentes impressions, et le sommaire mis sur ung chascun article avec la table ou répertoire alphabétique pour plus facillement trouver les matières contenues en icelles ordonnances, ensemble plusieurs aultres ordonnances tant du roy Sainct Loys, Philippe le Bel, du roy Jehan, Charles cinquiesme, Charles sixiesme et Loys XI et aultres plusieurs constitutions et ordonnances, lesquelles ne furent jamais imprimées comme il appert en la fin de la table de ce présent livre, lequel livre se peult appeller le Mirouer judiciaire et le Guidon de tous practiciens. — *On les vent à Paris, au Palais du roy nostre sire, au second pillier, par Galliot Du Pré, marchant et libraire, aiant sa boutique audit lieu* (1515), in-4°, 18 ff. lim. n. chiffr., clxxx-x ff. chiffr., car. goth., titre en noir et rouge. [550068

Les pièces liminaires comprennent : «Extraict des registres de Parlement», permis d'imprimer en date du 21 avril 1515 après Pâques; «C'ensuit la table alphabétique sur les très fructueuses et louables ordonnances...»; «S'ensuit la table en bref sur ce qui est contenu en la seconde et dernière partie de ce présent livre appelé le Mirœr judiciaire et Guidon des practiciens»; «S'ensuit ce que est contenu en ce présent volume des statuz et ordonnances royaulx», sommaire.

A la fin : «Icy finissent les ordonnances et status royaulx... Et fut achevé de imprimer le xx jour de avril mil V cens et XV pour Galliot Du Pré, marchant libraire, tenant sa boutique en la grant salle du Palais, au second pillier».

Rel. mar. brun de Hardy; tr. dor.

La Cronique du très chrestien et victorieux roy Loys unziesme du nom, que Dieu absolve, avec plusieurs histoires advenues tant ès pays de France, Angleterre que Flandres et Artois, puis l'an mil quatre cens soixante et un jusq'en l'an mil quatre cens quatre-vingt et trois... — *On les vend à Paris, au premier pillier de la grand'salle du Palais, en la boutique de Galliot Du Pré, libraire de l'Université*, 1558, in-8°, 2 ff. lim. n. chiffr., 167 ff. chiffr. et 1 f. blanc. [550069

Par Jean de Roye.

Pièce liminaire : «Privilège pour le présent livre», permis d'imprimer en date du 31 décembre 1557.

Les pages 80, 120, 128 sont chiffrées 78, 122, 116.

A la fin : «Fin de la cronique et histoire... Nouvellement imprimé à Paris, pour Galiot Du Pré, libraire juré de l'Université, 1557...».

Ex-libris de A. A. Renouard, collé sur le premier feuillet de garde.

Rel. veau brun, xvi° siècle, fil. et ornem. dor.; tr. dor.

Catalogue Lignerolles, 3° partie, n° 2545.

Sur cette édition de la *Chronique scandaleuse*, cf. B. de Mandrot, *Journal de Jean de Roye* (*Société de l'histoire de France*), introduction, p. xi.

De lubrico Temporis curriculo, deque hominis miseria, necnon de funere cristianissimi regis Karoli octavi. — S. l. n. d., in-4°, 12 ff. n. chiffr. [550070

Sur le titre, marque de Jean de Gourmont (1507-1520).

Au verso du titre : «Frater Symon Namquier, alias de Gallo, ad reverendissimo (*sic*) abbatem Sancti Faronis, dyocesis Melden., hoc mittit epigramma», poésie latine.

Fol. Aij : «Erater (*sic*) Symon Namquier, alias de Gallo, gravissimum illum virum cunctisque sapientie floribus adornatum Robertum Gaguinum, ordinis totius Sancte Trinitatis generalem, salute impartitur plurima», épitre dédicatoire.

Fol. Aiij : «Carmen elegum fratris Simonis Nanquier, alias de Gallo, de lubrico temporis curriculo deque hominis miseria, ad dominum Carolum de Bylly, Sancti-Faronis abbatem reverendissimum necnon ad Robertum Ga[guinum], decretorum doctorum (*sic*) acerrimum, et ad Faustum Andrelinum, poetam regium».

Fol. Bvj : «Ad lectores», «Epigramma», poésies latines.

A la fin : «Tractatus qui de lubrico temporis curriculo intitulatus Einit (*sic*) feliciter; impressum Parisius per Johannem Gourmont».

De lubrico Temporis curriculo, deque hominis miseria, opusculum, necnon de funere christianissimi regis Caroli octavi, cum commentario familiari, Simone Nanquerio authore. — *Parisiis, ex typographia Matthei Davidis, via Amygdalina, ad Veritatis insigne*, 1553, in-8°, 40 pp. [550071

Au verso du titre : «Ad lectorem», «Aliud», «Aliud», poésies latines.

Le titre de départ, page 3, porte : «De lubrico temporis curriculo, carmen elegum P. Simonis Nanquerii, allias de Gallo, de lubrico temporis curriculo deque hominis miseria, ad D. Carolum de Billy, S.-Faronis abbatem reverendissimum, necnon ad Gaguinum, decretorum doctorem acerrimum, et ad Faustum Andrelinum, poetam regium».

Autre édition du même ouvrage.

Histoire singulière du roy Loys XII de ce nom, père du peuple, faicte au parangon des règnes et gestes des autres roys de France, ses prédécesseurs, particularisez selon leurs félicitez ou infélicitez, composée par mess. Claude de Seissel, lors ambassadeur et maistre des requestes ordinaire dudict seigneur, après évesque de Marseille et depuis archevesque de Thurin... — *A Paris, par Gilles Corrozet, au Palais, près la chambre des consultations*, 1558, in-8°, 8 ff. lim. n. chiffr., 73 ff. chiffr. et 1 f. blanc. [550069

Les pièces liminaires comprennent : «Extraict du privilége du roy», en date du 5 février 1557; «Indice des plus notables annotations de ce livre»; «Aux gentilshommes françois», avertissement de l'éditeur; «L'auteur au roy Loys douziesme», épitre dédicatoire.

Relié à la suite de *La Cronique du très chrestien et victorieux roy Loys unziesme...*

Au verso du plat supérieur, on lit, écriture de la fin du XVIIIe siècle : «L'histoire de Louis XII par Seyssel a été vendue 24# chez M. Gouttard en 1780».

Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye. Fratris Petri Lavinii Lingon., philosophi, poete ac theologi, ordinis predicatorum, ad lectorem distichon :

Ingeniosa legas Marii monumenta Joannis,
Gallorum regum que sit origo docent.

— *On les vend à Paris, par Françoys Regnault, libraire juré en l'Université de Paris, demourant en la grant rue Sainct-Jaques, à l'enseigne de l'Éléphant*, s. d., 3 tomes en 1 vol. in-fol., le premier de 8 ff. lim. n. chiffr., LVI (lisez LIX) ff. chiffr. et 5 ff. n. chiffr., le second de 2 ff. lim. n. chiffr., XXX (lisez XLII) ff. chiffr. et 2 ff. n. chiffr.; le troisième de 4 ff. lim. n. chiffr. et XLII ff. chiffr., car. goth. [110001

Par Jean Le Maire de Belges.

Une autre édition de cet ouvrage est décrite dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. II, n° 2090.

Titre-frontispice à personnages, au chiffre du libraire Philippe le Noir.

Au verso du titre, gravure sur bois représentant un souverain assis sur son trône, une épée nue à la main, entouré de sa cour; devant lui se présente un personnage.

Les pièces liminaires du livre premier sont semblables à celles qui sont indiquées dans le Catalogue Rothschild; elles comprennent en plus 2 pages de gravures sur bois représentant des sujets empruntés à l'Énéide.

Fol. LVIII (n. chiffr.) : «S'ensuyvent les noms des acteurs allégues en ce premier livre.» — *Id.* v° : Avis de Jean Le Maire aux lecteurs. «S'ensuit ce que contiendront les deux autres livres». — Fol. LIX (chiffr. LVI) : Six pièces indiquées dans le Catalogue Rothschild.

«Le second livre des illustrations de Gaule», titre-frontispice. — Les pièces liminaires comprennent le prologue, daté du 1er mai 1512, et «les noms des acteurs». — A la fin : «La table du contenu de ce livre».

«Cy commence le tiers livre...», titre de départ. — Les pièces liminaires comprennent un prologue dépourvu de dédicace, la table des matières et «les noms des acteurs».

Sur le titre, on lit, écriture du XVIIIe siècle : «Stephanus Baluzius Tutelensis».

F. Regnault donne son adresse à l'Éléphant, rue Saint-Jacques, à partir de septembre 1523 et meurt entre 1540 et 1541. Cf. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires...* p. 313.

L'Epistre du roy à Hector de Troye. — S. l. n. d., in-fol., 14 ff. n. chiffr., signés A par 6, B par 8, car. goth. [110001

Titre-frontispice.

Le titre de départ, fol. A i v°, porte : «Epistre responsive à celle que monsegneur révérend prélat l'abbé d'Ange (*sic*) en Poetou, damp Jehan d'Anthon (*sic*), croniqueur du roy très chrestien Loys douziesme, naguères envoyez audit seigneur de la part d'Hector de Troye, laquelle responce, au nom du roy nostre sire, a esté composée par Jan Le Maire de Belges,

très humble inaiciaire et hystoriographe de la royne», en vers. — A la fin :

«Escript à Bloys, par ung lundy matin,
«L'an que dessus, la veille Sainct Martin.»
«De peu assez.»

Fol. A iiij v° : «Ce sont les xxiiij couppletz de la valitnde (*sic*) et convalescence de la royne très crestienne, madame Anne de Bretaigne, ii fois royne de France», dialogue entre «France» et «Bretaigne», «faict à Bloys, au jardin du roy, l'an de grâce mil cinq cens et douze».

Fol. A v v° : «Epitaphe de feu de clère mémoire, très noble et puissant prince, monseigneur Gaston de Foix, duc de Nemours, conte d'Estampes, etc., translaté de latin en françois par Jehan Le Maire, secrétaire et indiciaire de la royne, et rendu le françoys correspondant au nombre des syllabes du latin», signée «De peu assez».

Fol. A vj : «S'ensuyt le traicté intitulé la Concorde des deux langaiges, prologue» en prose suivi de vers et de la signature «De peu assez».

Fol. B v v° : «Plaincte sur le trespas du saige et vertueux chevalier, feu de bonne mémoire messire Guillaume de Bissipat, en son vivant seigneur de Hanaches, viconte de Fallaise et l'ung des gentilzhommes de l'hostel du très victorieux roy Loys douziesme de ce nom», vers signés de la devise «Mieulx que pis» qui appartient à Guillaume Cretin.

Même impression que la précédente.

Décrit d'après une autre édition, dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. II, n° 2090.

Le Traicté de la différence des scismes et des concilles de l'Eglise et de prééminence et utilité des concilles de la saincte Eglise gallicane, composé par Jehan Le Maire de Belges, indiciaire et hystoriographe de la royne, avec lequel sont comprinses plusieurs autres choses curieuses et nouvelles et dignes de sçavoir, si comme de l'entretenement des princes, la vraye hystoire et non febuleuse du prince Syach Ysmail dit Sophy, et le sauf-conduyt que le souldan baille aux Françoys pour fréquenter en la Terre Saincte. — S. l. n. d., in-fol., 30 ff. n. chiffr., signés AA-EE par 6. [**110001**

Sur le titre, bois représentant l'auteur remettant son livre au roi.

Fol. EE vj, l'auteur fait allusion à «la Légende des Véniciens» qu'il a fait imprimer à Lyon.

A la fin, marque de François Regnault.

Même impression que la précédente.

D'autres éditions de cet ouvrage sont décrites dans le *Catalogue Rothschild*, t. II, n°s 2007 et 2090.

L'Obsèque du feu roy de France Loys douziesme de ce nom. — S. l. n. d. [1515], pet. in-8°, 8 ff. de 27 lignes à la page, sign. A par 8, car. goth. [**550519**

Titre-frontispice représentant le convoi funèbre du roi défunt. — Au recto du dernier feuillet, petit bois figurant l'absoute. — Au verso du dernier feuillet, gravure représentant le roi à son lit de mort.

Récit détaillé des préparatifs funèbres, de la veillée du corps en l'hôtel des Tournelles. Mention de l'annonce, par les vingt-quatre crieurs, de la mort du «très crestien père du peuple». Description du convoi à Notre-Dame puis à Saint-Denis : les religieux de cette abbaye attendaient «à une petite croix qui est par deça le lendit en venant vers Paris». Ils se prirent de querelle avec les porteurs, prétendant avoir «le poille de drap d'or posé sur la portraicture» du roi, et il fallut faire droit à leur demande pour que la cérémonie pût s'achever.

Sur la part de la ville de Paris à ces obsèques, cf. *Registres des délibérations du bureau de la ville*, t. Ier, p. 220. Ce texte corrige ou complète celui de *L'Obsèque*.

La petite gravure représentant l'absoute qui figure au recto du dernier feuillet se retrouve dans des plaquettes imprimées par Pierre Le Caron à l'occasion de la mort de Charles VIII (1498). Cf. A. Claudin, *Histoire de l'imprimerie en France...*, t. II, p. 88. — Il semble donc que l'impression de *L'Obsèque* doive être rapportée à un des successeurs de cet imprimeur, probablement Guillaume Ier Nyverd qui exerça de 1507 à 1519. Cf. Harrisse, *Excerpta Colombiniana*, p. xxxvi-xxxviii, et Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires...*, p. 283.

Rel. mar. r., dent. int., de Trautz-Bauzonnet.

FRANÇOIS Ier (1515-1547).

Le grant Stille et prothocolle de la chancellerie de France nouvellement corrigé, veu et additionné de plusieurs lettres de la chancellerie, lesquelles deffailloient ès premières impressions comme appert, avec le Guidon des secrétaires nouvellement imprimé à Paris. — A la fin : «Cy finist le grant protocholle et stille de la chancellerie de France, nouvellement veu et corrigé oultre les premières impressions, avec plusieurs aditions, c'est asçavoir les hommaiges, anoblissemens, légitimations, confirmations et autres choses singulières qui défailloient ès premières impressions; et a esté achevé de imprimer le xx jour de juillet mil cinq cens et xvj, après Pasques». In-4°, 18 ff. n. chiffr.

le dernier blanc, et clxij ff. chiffr., car. goth., titre en rouge et noir. [550073

Sur le titre, marque de François Regnault.

Les 18 ff. n. chiffr. comprennent la table des matières et «Le Guidon des secrétaires nouvellement imprimé à Paris», finissant par «Cy finist le grand Stille et prothocolle de la chancellerie de France nouvellement impressé, veu et corrigé, avec le Guidon des secrétaires; ce fut achevé de imprimer en ceste ville de Paris, le xx jour de juillet mil cinq cens et seize après Pasques.»

Le titre de départ du *Grant Stille*, fol. 1, porte : «Grâces. Grâce à plaider par procureur».

Rel. veau fauve de E. Niedrée; tr. dor.

Le premier (second et tiers) Volume de ENGUERRAN DE MONSTRELLET des croniques de France, d'Angleterre, d'Escoce, d'Espaigne, de Bretaigne, de Gascongne, de Flandres et lieux circonvoisins, avecques plusieurs nouvelles choses advenues en Lombardie, ès Ytalles, en Allemaigne, Hongrie, Turquie, ès terres d'oultre mer, adjousté avecques la cronique dudit de Monstrellet jusques en l'an mil.v. cens et xviij. — *Ils se vendent à Paris, en la grant rue Sainct-Jaques, à l'enseigne Sainct-Claude*, s. d., 3 tomes en 1 vol. in-fol., le premier tome de CXXXVI (lisez CCXXXVI) ff. chiffr., le second de 6 ff. lim. n. chiffr., et CXLIII ff. chiffr., le troisième de 8 ff. lim. n. chiffr., et CLXXXII ff. chiffr.; car. goth. sur deux col. [10001

Manque le titre et la table du tome Ier.

Au verso du titre du tome II, gravure sur bois représentant un religieux lisant.

Tome III, fol. XCV v° : «Cy-après sont aucunes hystoires, gestes et merveilles advenues et démonstrées ès pays de France et autres diverses provinces et régions, additionnées et rédigées à la vérité en ce présent volume, pour ce qu'elles ont esté du tout obmises et délaissées à escrire par le dessus dit croniqueur maistre Enguerrant de Monstrelet, et tant durant le règne du bon roy Charles, septiesme de ce nom, que durant le temps et règne du roy Loys unziesme, son filz». — Fol. CXLIX : «Les grandes croniques du très chrestien roy de France Charles VIIIe de ce nom, magnanime et victorieux, recueillies et assemblées par PIERRE DESREY, simple orateur de Troyes en Champagne». — Fol. CLXIII v° : «Du roy Loys XII». — Fol. CLXXVII v°: Règne de François Ier. — A la fin : «Cy finist le tiers volume de Enguerrant de Monstrellet avecques les grandes croniques des roys de France, des papes régnans en leurs temps et plusieurs autres nouvelles choses advenues en Lombardie, ès Ytales et autres divers pays, ès temps du règne desditz roys; le tout fait et adjousté avecques la cronique dudit de Monstrellet. Imprimé à Paris, l'an de grâce mil cinq cens et xviij, le xxiije jour d'avril, pour François Regnault, libraire juré de l'Université de Paris, demourant en la grant rue Sainct-Jaques, à l'enseigne Sainct-Claude, près Sainct Yves».

Sur ce recueil, cf. H. Hauser, *Études critiques sur les sources narratives de l'histoire de France au XVIe siècle*, dans *Revue d'hist. moderne et contemp.*, t. V, p. 473.

Rel. mod., peau de truie gaufr.; tr. dor.

C'est le Sommaire historial de France, qui aux lisans est moult solacieux, nouvellement réduict en forme d'ung promptuaire ou epithome pour contenter et recréer les esperitz de ceulx qui appetent brefvement congnoistre et sans obscurité de langaiges tous et chascun les faitz, gestes et cas mémorables advenuz en ce royaulme et pays adjacens durant le règne de chascun roy, depuis le premier roy de France jusques au roy Françoys premier de ce nom à présent régnant, sans rien obmettre des choses dignes de mémoire, selon les très copieux et véritables volumes de frère ROBERT GAGUIN et aultres fidelles cronicqueurs qui, depuis luy, ont augmenté et escript les gestes et advantures de France. — *On les vent à Paris, en la rue Sainct-Jaques, à l'enseigne de la Rose blanche couronnée, par Philippe le Noir*, s. d., pet. in-fol., 1 f. n. chiffr., XCVI (lisez XCV) ff., car. goth. sur 2 col., titre en noir et rouge. [104400

En tête, avant le titre, un feuillet non chiffré portant au recto deux gravures sur bois, représentant Louis IX recevant la croix des mains du pape et arrivant devant l'armée des Turcs; au verso, une gravure représentant l'auteur agenouillé présentant son livre à un roi.

Au verso du titre, permis d'imprimer en date du 4 janvier 1523.

Le feuillet LXXVII est chiffré LXXIIII. Il n'y a pas de feuillet chiffré LXXXVII.

A la fin : «C'est ce qui a esté espluché et mis en forme de promptuaire, sans obscurité de langaige, des faictz, gestes et adventures de France et pays adjacens, sans riens obmettre des choses dignes de mémoire, depuis le premier roy de France jusques au roy François à présent régnant, Nouvellement imprimé à Paris, par Phelippe Le Noir, libraire et relieur juré en l'Université de Paris, demourant en la grant rue Sainct-Jacques, à l'enseigne de la Rose blanche couronnée».

Les liens de cette traduction du *Compendium* de R. Gaguin, œuvre de PIERRE DESREY, avec l'ouvrage précédent, ont été signalés par H. Hauser, *loc. cit.*, p. 472 et suiv.

Mirabilis liber qui prophetias revelationesque necnon res mirandas præteritas, præsentes et futuras, aperte demonstrat... In duas partes presens liber distinguetur : prima prophetias revelationesque quas latine scriptas offendimus continebit; secunda vero et ultima gallico ydiomate inventas enarrabit, quas ob ipsarum difficultatem latinitate donare omisimus. — (*On les vend au Lyon d'argent, en la rue Sainct-Jaques*), s. d., 2 parties en 1 vol. in-8°, la première de cx (lisez CVIII) ff., sur 2 col., la seconde de XXVIII ff., à longues lignes, car. goth. [550103

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. I, n° 209, d'après une édition sans date à l'adresse du Pélican, rue Saint-Jacques.

Compilation de diverses prophéties dont plusieurs sont tirées des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Victor.

Fol. ij v° : «Incipit liber Bemechobi episcopi ecclesie Paterenis et martyris Christi, quem de hebreo et greco in latinum transferre curavit... quem illustrissimus virorum beatus Hieronymus in suis opusculis collaudavit». — Fol. vj : «In nobilissimo Francorum regno, apud Parrisiorum Academiam, in Divi-Victoris libraria, in aula ingressus et in scanno his tribus litteris OOO obsignato, hanc invenies prophetiam».

Fol. vj : «Incipit prophetia Sibillæ». — Fol. xj : «In nobilissimo Francorum regno, in Parrhisiorum civitate, inque Divi-Victoris libraria, in aula magna, in scanno ubi due si (*sic*) littere PP, hanc invenies prophetiam».

Fol. xlviii (chiffr. xl) : «Incipit principium malorum. Hanc prophetiam, cum figuris brevitatis causa omissis, anno M vel circiter conscriptam, reperies in nobilissimo Gallorum regno, apud Parrhisios, in Sancti-Victoris libraria, in aula ingressus et in scanno his tribus elementis KKK obsignato».

Fol. lij v° : «De angelico pastore». — Fol. liiii : «Hanc prophetiam... reperies... in Divi-Victoris libraria... in scanno his tribus litteris ggg obsignato, et in libro abbatis Joachin».

Les feuillets lxj, lxxvij et civ sont chiffrés xlv, lxvvij et cyi. Il n'y a pas de feuillets chiffrés cv et cvi.

Le titre de départ de la seconde partie porte : «S'ensuyt la seconde partie de ce livre».

Fol. i : prophétie écrite au temps de saint Grégoire qui «l'an de grâce six cens estoit pape en Romme».

Fol. xxj : «Ceste prophétie trouveras à la fin de ung livre nommé *Stimulus divine contemplationis*; «Au royaume de France et ville de Poitiers, trouveras imprimée ceste prophétie et révélation devantdicte en ung livre nommé *le Baptesme de Sophie, roy de Perse*».

Fol. xxj v° : apparition de signes dans le ciel observés par cinq cents personnes «en une cité de France», le 7 décembre 1497, interprétés comme un présage de mort pour Charles VIII; observation d'une planète en janvier 1514.

Fol. xxij : prophétie trouvée en 1500 au château de Turenne, près de Limoges.

Fol. xxiiij : «La manière de la paix impétrée de la royne du ciel et révélée au feu petit Martin Guérin, prestre de Loches, l'an de grâce mil cinq cens». Cet «édit de Dieu» fut déposé à Tours sur «le grant autel de monseigneur Sainct Gracien», et «d'autres foys, baillé... dedans l'église de Nostre-Dame de Paris à révérend père en Dieu feu monseigneur d'Amiens, maistre Jehan de Reli, confesseur du feu roy Charles».

La marque du Lyon d'argent, rue Saint-Jacques, a été employée par trois libraires parisiens du début du XVIe siècle : Jean Ier Petit (1496-1502), Pierre Viart (1513-1523), Ambroise Girault (1517-1529); cf. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires...*, pp. 153, 292, 366. D'autre part, le *Mirabilis liber* relatant des faits passés en 1514 (2e partie, fol. xxj v°) et même 1521 (1re partie, fol. cx), le libraire Jean Ier Petit doit être écarté.

Restent Pierre Viart et Ambroise Girault, entre lesquels il est difficile de se prononcer. Le premier avait épousé une fille de Geoffroy Ier de Marnef, Denise, qui, devenue veuve, se remaria le 27 janvier 1524 avec Ambroise Girault. En même temps que le Lyon d'argent, ils eurent comme marque le Pélican, adopté par les Marnef; or l'édition décrite dans le Catalogue Rothschild est à l'adresse du Pélican et porte le même nombre de feuillets que celle-ci. Il semble donc que ces deux éditions doivent être rapprochées l'une de l'autre.

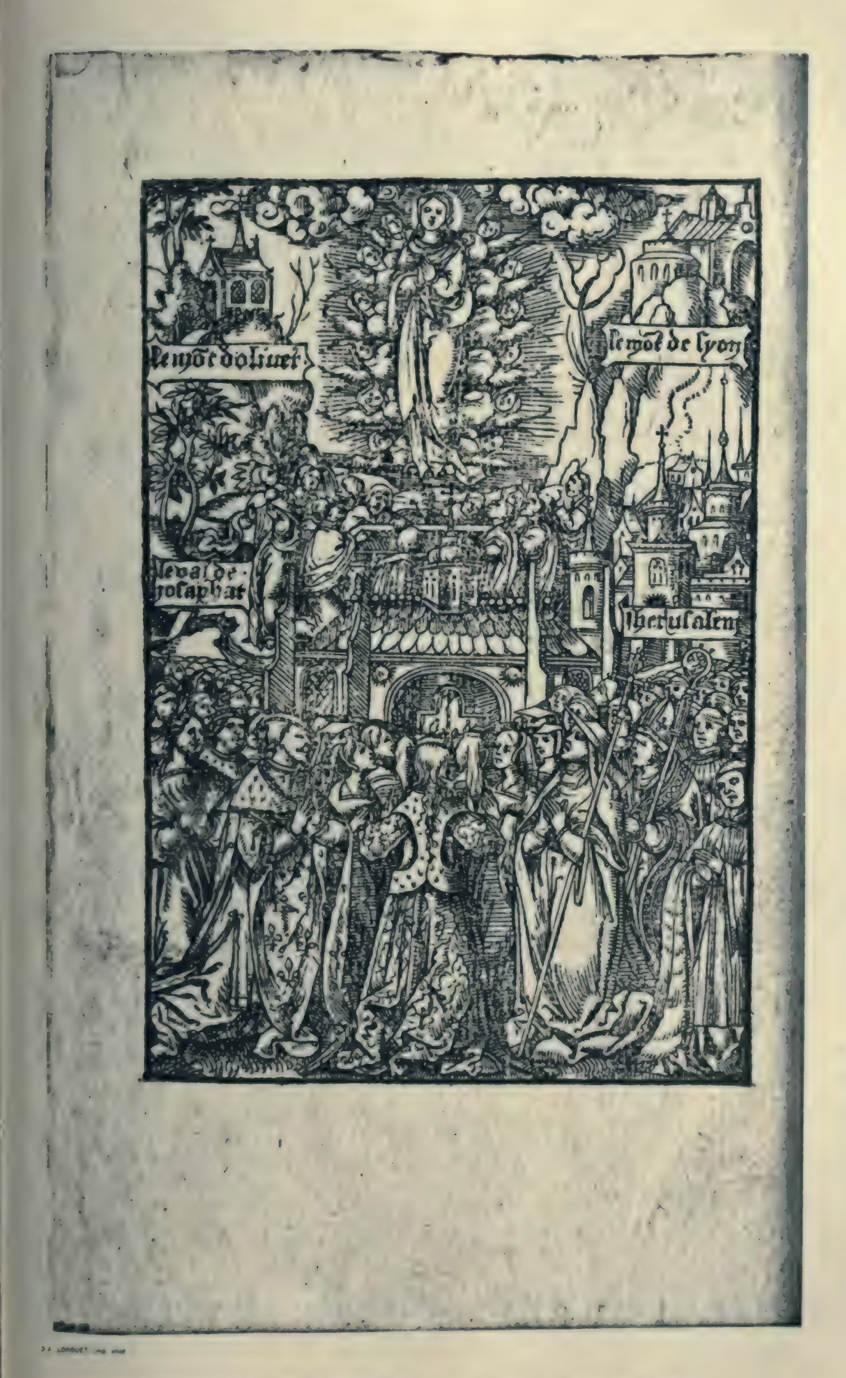
Quant à la date [vers 1525] restituée dans le Catalogue Rothschild, d'après les dernières lignes de la préface, elle ne saurait être prise en considération ici, ces dernières lignes ne contenant pas «une allusion à la bataille de Pavie et à la captivité de François Ier (1525)», mais se rapportant aux infortunes de Charles VII et aux victoires de Jeanne d'Arc (1425).

Sur le titre, on lit, écriture du temps : «Joannes a Bello Joco; septembris 1527»; à la fin de la 1re partie :

«Qui me trouvera, si me rende
«Au soubtz escript, car je suis sien.
«Raison le veult, Dieu le commande
«Au bien d'aultruy vous n'avés rien.
Jo. de Bellojoco, architec. et amicorum.»;

et à la fin de la 2e partie «Je Beaujeu architec.»; ex-libris de Jean de Beaujeu, architecte, qui construisit le porche de la cathédrale d'Auch de 1560 à 1567. — Sur le feuillet de garde, on lit : «Ex libris fr. Odoni de Pins, de Mlle Bruno; 1825».

Rel. du temps, veau estampé.



Assomption de la Vierge, gravure sur bois *(1534)*
reproduisant une miniature d'un manuscrit
de la Bibliothèque de la Ville, détruit en 1871

La Deffense du roy très chrestien contre l'esleu en empereur délayant le combat d'entre eulx (Signé : Bayart). — (*Imprimé à Paris, pour Galliot du Pré, libraire juré de l'Université*), (1528), in-4° de 8 ff. n. chiffr., le dernier blanc, signés A-B par 4, car. goth. [550074

Par Gilbert Bayard, seigneur de Neufville.
Il s'agit du défi que se portèrent l'un l'autre François I[er] et Charles Quint.
Rel. mar. v., fil. dor., de Trautz-Bauzonnet; tr. dor.
Catalogue Lignerolles, 3° partie, n° 2644.
Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2070.

Le Manuel de la Grand Phrairie des bourgeoys et bourgeoyses de Paris. — A la fin : «Ce présent manuel a esté achevé de imprimer à Paris, le xij jour de décembre l'an mil cinq cens trente quatre, et se recouvre ès mains de maistre Pierre Du Pin, prestre et à présent clerc de la Grant Phrarie au bourgeoys et bourgeoyses de ladicte ville», in-8°, XXVII ff. chiffr. et 1 f. n. chiffr., car. goth. à partir du fol. VII, impr. en noir et rouge. [550072

Fol. j v° : gravure sur bois représentant l'Assomption de la Vierge et reproduisant une miniature placée en tête d'un manuscrit des statuts de la Grande Confrérie. Ce manuscrit, qui faisait partie de la collection Joursanvault, était passé dans la Bibliothèque de la ville de Paris; il a disparu à la suite de l'incendie de l'Hôtel de Ville en 1871. Le Roux de Lincy, dans ses *Recherches sur la Grande Confrérie Notre-Dame* (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1844, pp. 204-208), a décrit cette miniature qu'il a rapprochée de la gravure en question.
Fol. ij : «Proœmium. Præstantissimis pii Parisinorum civium collegii, quod phratriam magnam appellant, sodalibus fraterno ex affectu parænesis», préface dans laquelle sont nommés trois grands dignitaires de la confrérie, l'abbé Louis Séguier, conseiller au Parlement, un doyen, Germain de Marle, du Conseil d'État, et «Johannes Bazanerius, negociorum vestrorum vigilantissimus ac sedulus arbiter»; ce dernier est probablement le même personnage que Jean Basannier, avocat en Parlement, bourgeois de Paris, seigneur de Chauconin (1544-1555). Cf. *Inventaire des registres des insinuations du Châtelet de Paris*, n°s 1436, 2055, 4910, 5018.
Fol. vij : «Pour les frères malades. Prières et suffrages pour les frères malades à dire par les autres frères, quant sont advertis de la maladie»; gravure sur bois représentant le roi David agenouillé, sa harpe et sa couronne à ses pieds, regardant un ange qui descend du ciel.
Fol. viij v° : «Pour les frères. Aultres oraisons pour les frères malades à dévotion»; gravure sur bois représentant le Christ en croix, la Vierge et Jean.
Fol. xiiij v° : gravure sur bois représentant la mort de la Vierge. — Fol. xv : «Officium inhumationis. Officium inhumationis confratrium defunctorum magne confratrie burgensis Parisiensis».
Fol. xxv : gravure sur bois représentant la Vierge entourée des symboles des litanies; «Aux frères et seurs de la très noble phrarie des bourgeoys et bourgeoyses de Paris, salut. ∴ nous lisons ès livres et cartulaires anciens icelluy collège [la Grande Confrérie] avoir esté institué par les bons et notables cytoiens et bourgeoys de ceste ville de Paris, lors par le patron apostolicque de France, sainct Denys et ses compagnons... Et pour ce que par cy-devant, y avoit quelques petiz livretz contenans prières et suffraiges, tant à l'intention des malades que trespassez, lesquelz, par laps de temps, ont esté perduz, usez ou adirez, aucuns de vous, frères, auriez prié le clerc d'icellui colleige vous en faire imprimer....; qui a esté la cause de faire nouvellement mettre en lumière les oraisons cy-devant contenues...».
Sur cette confrérie, cf. H. Omont, *Documents nouveaux sur la grande confrérie Notre-Dame aux prêtres et bourgeois de Paris* (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXXII, année 1905).
Deux exemplaires, dont un rel. mar. vert, de Duru (1851), tr. dor., et avec l'ex-libris d'Ambroise-Firmin Didot collé sur le feuillet de garde.

Ordonnances nouvelles faictes par le roy [François I[er]], nostre sire, sur le faict de la pollice des bledz, publiées à Paris l'an mil cinq cens XXXV, le xxxe et pénultime jour d'octobre... — *On les vend à Paris, en la grand'salle du Palays, au premier pillier, en la boutique de Jehan André*, s. d., in-8°, 4 ff. n. chiffr., car. goth. [550075

Lettres confirmatives de l'ordonnance défendant de vendre les blés ailleurs que sur les marchés et prescrivant à tous les officiers de la faire observer. Is-sur-Tille, 7 octobre 1535. Cf. *Catalogue des actes de François I[er]*, t. III, p. 145, n° 8155.
A la suite, lettres portant défense de transporter des blés hors du gouvernement de Paris et de les vendre ailleurs qu'aux marchés et lieux publics, à peine de confiscation. Is-sur-Tille, 6 octobre 1535. Ne figure pas dans le *Catalogue des actes de François I[er]*.
A la fin : «Leues et publiées à son de trompe... par moy Nicole Le Norrissier, crieur juré de l'audience du greffe du roy nostre sire ou Chastellet, appellé avec moy Michel Gaultier, trompette dudit seigneur, le

trentiesme et pénultime jour d'octobre l'an mil cinq cens trente-cinq».

Les Lettres-patentes du roy [François Ier], nostre sire, en forme de édict sur la réformation des monnoyes [Lyon, 13 juillet 1536], publiées en la Court de parlement le jeudi cinquiesme jour d'octobre mil cinq cens trente-six... — *On les vend au premier pillier de la grant salle du Palays, en la bouticque de Jehan André, devant la chappelle* (1536), in-8°, 4 ff. n. chiffr., car. goth. [550076

Sur le titre, marque de J. André.

A la fin : «Imprimé à Paris ce x jour d'octobre mil cinq cens XXXVI. Finis».

Rel. mar. bleu de Trautz-Bauzonnet, au monogramme M. B. surmonté d'une couronne de comte.

D'après le *Catalogue des actes de François Ier*, t. III, p. 227, n° 8562, cet édit serait du 14 juillet et non du 13.

Gratulatio de adventu imperatoris Caroli, ejus nominis quinti, per Petrum Nannium Alcmarianum [Peter Nanning, d'Alkmar], apud Lovanienses, in collegio trilingui sive Buslidiano latinum professorem. — *Lovanii, ex officina Rutgeri Rescii, anno M. D. XL, men. febr.*, in-4°, 14 ff. n. chiffr. [550077

Ordonnances sur le faict des monnoyes, estat et reigle des officiers d'icelles, avec le pourtraict de toutes les espèces de monnoye que le roy [François Ier] veult et entend avoir cours en son royaume [Blois, 19 mars 1540]... — *On les vend à Paris, en l'hostel de Estienne Roffet dict le Faulcheur, sur le pont S.-Michel, à l'enseigne de la Rose*, s. d., in-8°, 46 ff. n. chiffr. [550458

Fol. d vi v° : signature originale de Lepère au bas des procès-verbaux de publication et d'enregistrement.

Fol. dvij : «Ensuyvent les figures et pourtraictz...», bois représentant les nouvelles monnaies.

Fol. gi : «Double du privilège», donné à Blois, le 19 mars 1540.

Rel. du temps, ornem. dor.; tr. dor.

Cf. *Catalogue des Actes de François Ier*, t. IV, p. 189, n° 11870.

Praxis criminis persequendi, elegantibus aliquot figuris illustrata, Joanne Millæo Boio Sylvigniaco, magni aquarum sylvarumque omnium Francicarum quæstoris in tribunali marmoreo Palatii apud Parisios subpræfecto, authore... — *Parisiis, prostant apud Simonem Colinæum*, 1541, in-fol., 4 ff. lim. n. chiffr., 85 ff. chiffr. et 1 f. blanc, impr. sur 2 col., pl. [10002

Décrit dans Ph. Renouard, *Bibliographie des éditions de Simon de Colines*, p. 342.

Ex-libris de A.-F. Didot, 1850, collé sur le plat.

Rel. mod. peau de truie; tr. dor.

La Complainte et quérimonie des pauvres laboureurs, sur la calamité du temps présent. — *A Paris, par David Le Clerc, rue S.-Jacques, aux Trois-Mores*, 1588, in-8°, 6 pp. et 1 f. blanc. [550244

Paraphrase en vers du psaume «Da pacem, Domine, in diebus nostris...», réimprimée dans *Recueil de poésies françoises des XVe et XVIe siècles...* réunies et annotées par A. de Montaiglon, t. IX, p. 276, sous la date de 1545. — A. de Montaiglon n'a pas connu cette édition.

Page 3 : tête de page aux initiales D. C.

Cette adresse de D. Le Clerc ne figure pas dans Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires...*

Le Trespas, obsèques et enterrement de très hault, très puissant et très magnanime François, par la grâce de Dieu roy de France, très chrestien, premier de ce nom, prince clément, père des ars et sciences; les deux sermons funèbres prononcez esdictes obsèques, l'ung à Nostre-Dame de Paris, l'autre à Sainct-Denys en France. — *De l'imprimerie de Rob. Estienne, imprimeur du roy*, s. d., in-4°, 51 ff. n. chiffr. dont 2 blancs, exempl. réglé. [110002

Fol. A ij : «Le Trespas, obsèques et enterrement du roy Françoys, premier de ce nom». Sous ce titre sont relatées les circonstances qui accompagnèrent le trépas du roi à Rambouillet (31 mars), le transport du corps à l'abbaye de Haute-Bruyère où il resta jusqu'au 11 avril, puis au Pont-Saint-Cloud, en la maison de l'évêque de Paris, d'où il fut transféré le 21 mai à Notre-Dame des Champs, et de là à Paris, par la porte Saint-Jacques, en grande cérémonie.

Fol. E i : «Le premier Sermon funèbre faict et prononcé ès obsèques du feu roy très chrestien François, premier de ce nom, en l'église Nostre-Dame de Paris, le vingt et troisiesme jour de may, mil cinq cens quarante-sept». — Fol. I i v° : «Le second Sermon funèbre faict et prononcé ès obsèques et enterrement

du feu roy très chrestien François, premier de ce nom, en l'église S.-Denys, le vingt et quatriesme jour de may, mil cinq cens quarante-sept».

Ces deux sermons furent prononcés par l'évêque de Mâcon qui était alors Pierre du Chastel. Cette indication figure dans la partie qui précède les deux sermons.

Une description de l'ordre tenu aux obsèques, depuis Notre-Dame des Champs jusqu'à Saint-Denis, figure dans *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. III, p. 86. Elle est plus succincte que celle-ci. — D'autre part, le greffier Jean Du Tillet a transcrit sur les registres du Parlement une «histoire» du trépas du roi «escripte par l'évesque de Mascon et tesmoignée par plusieurs autres tousjours assistans à sa fin» (Archives nationales, X¹ᵃ 1559, fol. 423 v°). Cette relation est la plus détaillée, surtout en ce qui concerne les derniers moments de François Ier. Cf. *Registres des délibérations, loc. cit.*, p. 77, n. 2.

Sur un des feuillets blancs, relié en tête comme feuillet de garde, ex-libris manuscrit de Perrin de Sanson, écriture du XVIIIe s. — Ex-libris de E. M. Bancel et de H. Destailleur, collés sur le plat.

Rel. de Thibaron, mar. br., fil. dor., armes de France.

HENRI II (1547-1559).

Les très élégantes et copieuses Annales et croniques des très chrestiens et excellens modérateurs des beliqueuses Gaulles, depuis la triste désolation de la très inclyte et fameuse cité de Troye, jusques au temps du roy Loys unzième, jadis composées par feu très éloquent et noble historiographe, en son vivant secrétaire indiciare du roy et controleur de son thrésor, maistre Nicole Gilles, et depuis additionnées selon les modernes historiens jusques en l'an mil cinq cens cinquante et un, nouvellement reveues et corrigées sur les anciens originaulx et amplifiées oultre les précédentes impressions. — *On les vend à Paris, en la rue S.-Jaques, à l'enseigne de la Fleur de lys d'or, par Oudin Petit*, 1551, 2 tomes en 1 vol. in-fol., le premier de 6 ff. lim. n. chiffr., CXXX (lisez CXXVIII) ff. chiffr., le second de 6 ff. lim. n. chiffr., CXLV ff. chiffr. et 1 f. blanc. [10008

Titre-frontispice avec, dans la partie supérieure, les armes de France escortées de deux anges et de la devise : Ung Dieu. Une Loy. Ung Roy.

Les pièces liminaires du tome Ier comprennent : «Proème à très hault, magnanime et illustre prince, monseigneur Charles, duc de Vendosmois, comte de Marle, de Conversan et de Soissons, vicomte de Meaux, gouverneur et lieutenant général pour le roy ès pays de Picardie, salut», épître dédicatoire du continuateur de N. Gilles; table des matières.

Fol. 1 : gravure sur bois figurant un personnage assis devant une table chargée de livres; «Prologue sur les croniques et annales de France par feu noble homme et sage maistre Nicole Gilles, en son vivant notaire et secrétaire du roy nostre sire et contrerolleur de son thrésor».

Fol. 2 : gravures sur bois figurant la création du monde.

Le foliotage saute de XLVI à LIII; nombreuses erreurs de foliotage entre les feuillets LVII et LXXXIII.

Le titre du tome 2 porte : «Le second Volume des croniques et annales de France, augmentées, en la fin dudict volume, d'aucuns des faictz dignes de mémoire des feuz roys Charles huyctième, Françoys premier et Henry deuxième du nom, jusques en l'an mil cinq cents cinquante et un, nouvellement reveu et corrigé comme le premier sur les vieulx exemplaires et suyvant les bons autheurs». Frontispice semblable à celui du tome Ier.

Les pièces liminaires comprennent : la table des matières; l'arbre généalogique de la maison de Valois.

Fol. CXI : «Du roy Charles, huyctième du nom». — Fol. CXVII : «Du roy Loys, douzième de ce nom...». — Fol. CXXIV v° : «Du roy Françoys, premier du nom».

Fol. CXLIII (chiffr. XLIII) : Règne de Henri II. — Fol. CXLIIII (chiffr. XLIIII) : «L'entrée du roy [Henri II] et de la royne en la ville de Paris». — *Id.* v° : «Petit sommaire de la pluspart de ce qui c'est faict de l'année mil cinq cens quarante et neuf, mil cinq cens cinquante et jusques à présent, lequel n'est poinct ès autres impressions».

A la fin : «Fin des croniques et annales de France... achevées d'imprimer à Paris, par Robert Massellin, le premier jour d'avril mil cinq cens cinquante et un».

Cette édition de N. Gilles est l'œuvre de Jean Fouchet qui avait donné en 1536 *La Mer des cronicques* (cf. H. Hauser, *Études critiques sur les sources narratives de l'histoire de France au XVIe siècle*, dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. V, p. 481 et 484). C'est dire qu'entre les deux ouvrages existent des relations. Les additions à N. Gilles renferment des mentions qui, réunies, pourraient constituer une chronique parisienne, mais sans originalité : bon nombre de ces mentions se retrouvent textuellement dans la *Cronique du roy Françoys Ier* (édit. G. Guiffrey; Paris, 1860, in-8°).

En regard du titre, il a été collé une feuille sur laquelle figurent gravées des armoiries avec la légende : «Ex dono Bartholomei Hallé, presbit. in ecclesia Rothomag., canonici et archidiaconi de Ango, christianiss. regis a secretis, dom. de Pittres et de Berselou». Ces armoiries (*d'azur à la face d'argent chargée*

de 2 coquilles de sable et accompagnée de 4 étoiles d'or posées 3 en chef et 1 en pointe) sont celles de Barthélemy Hallé. La planche est signée : M. P. f[ecit].

Exempl. réglé.

Rel. mod. veau fauve.

Recueil des choses mémorables avenues en France sous le règne de Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV, depuis l'an M.D.XLVII., jusques au commencement de l'an M. D. XCVII; deuxiesme édition, contenant infinies merveilles de nostre siècle, avec deux indices... — S. l., 1598, in-8°, 8 ff. lim. n. chiffr., 794 pp. et 18 ff. n. chiffr. [550078

Par Jean de Serres, d'après Barbier.

Sur le titre, marque typographique figurant un scorpion entouré de la devise MORS ET VITA, employée par Michael Du Bois dit Sylvius, imprimeur lyonnais. Cf. Silvestre, n° 1027.

Les pièces liminaires comprennent : «Aux honorables et magnifiques seigneurs les bourgmaistre, consul, sénateurs et gouverneurs de la république de Dordrecht», épître dédicatoire datée du 15 mars 1595, dans laquelle l'auteur rappelle la «bonne volonté» qu'il a rencontrée deux ans auparavant auprès du «sieur Adrian Tyong, l'un des ornemens» de la ville de Dordrecht; «Au lecteur, s.», avertissement daté du 4 mars 1598; «Sommaire».

A la fin : «Indice des matières principales de ce recueil».

Sur le titre, on lit, écriture du XVIIIe siècle : «Ex-libris Ludovici Boisnier».

L'Ordonnance de la confrarie du psaultier Nostre-Dame contenant .CL. Ave et .XV. Pater noster. — *A Paris, pour Jehan Bonfons, libraire, demourant en la rue Neufve Nostre-Dame, à l'enseigne Sainct-Nicolas*, s. d., pet. in-8°, 20 ff. n. chiffr., signés A-E par 4, car. goth. [550459

Sur le titre, gravure sur bois représentant la Vierge tenant dans ses bras l'enfant Jésus, avec semis d'étoiles, dans une bordure ovale portant en légende : SIGILUM INDULGENCIARUM + HOSPITALIS · BTE · M · DE PODIO +

Livret d'édification et de propagande exposant l'histoire et l'objet de la confrérie du Psautier Notre-Dame, annoncée et prêchée par «un notable homme et solemnel docteur en saincte théologie», maître Alain de La Roche, natif du pays de Bretagne.

Fol. c : Bulle du pape Sixte IV datée de Rome, 8 mai 1480, approuvant la confrérie du Psautier Notre-Dame, à la demande de François, duc de Bretagne, et de sa femme Marguerite.

Fol. cii v° : «Cy-après s'ensuivent aucuns beaulx exemples pour advertir ceulx et celles qui vouldront estre de ladicte confrairie et pour les esmouvoir à dire ledict psaultier...».

Jean Bonfons a exercé à partir de 1547 et est mort avant 1568. Cf. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires...*, p. 35.

Ce livret est une de ces éditions populaires dont les Bonfons s'étaient fait une spécialité.

Rel. mod., mar. r., doublé mar. brun, avec décoration au pointillé.

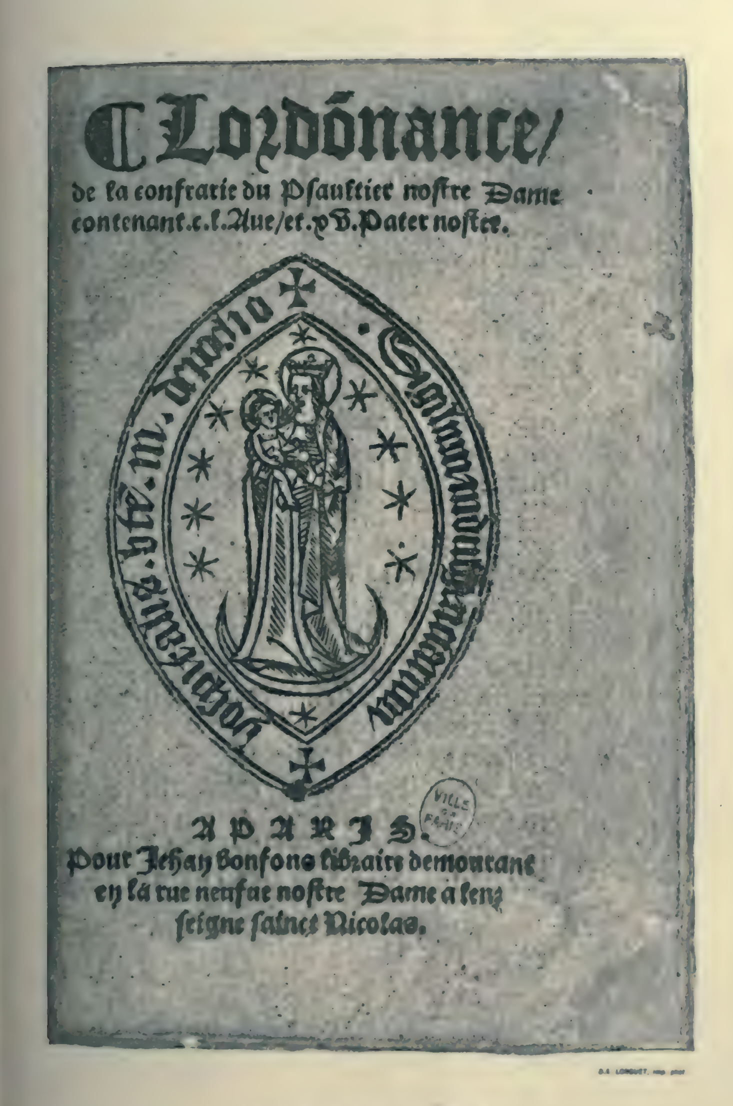
Ordonnance du roy Henry [II] sur la réformation des habillemens de draps d'or et de soye [Paris, 12 juillet 1549], avec la déclaration faicte par ledict seigneur sur ladicte ordonnance [Folembray, 17 octobre 1549], ensemble l'arrest de la Court, publié à Paris, le vendredy vingt-troisiesme jour de may, mil cinq cens cinquante. — *A Paris, par Jean Dalier, demeurant sur le pont Sainct-Michel, à la Rose blanche*, 1573, in-8°, 12 ff. n. chiffr., le dernier blanc. [550079

Fol. B iiij v° : «Publié le vingtroisiesme de may, mil cinq cens cinquante, par les carfours de la ville de Paris, par moy Paris Chrestien, crieur juré, Jean Chotart, commis de Michel Gaultier, appellez avec luy Jacques Garnier et autres».

Le très excellent Enterrement du très hault et très illustre prince Claude de Lorraine, duc de Guyse et d'Aumalle, pair de France, etc., auquel sont déclarées toutes les cérémonies de la chambre d'honneur, du transport du corps, de l'assiette de l'église, de l'ordre de l'offrande et grand dueil, avec les blasons de toutes les pièces d'honneur et banieres armoyées (*sic*) de ses lignes et alliances, faict par Edmond Du Boullay, roy d'armes de Lorraine... — *A Paris, en la boutique d'Arnould l'Angelier, au second pilier, en la grand'salle du Palais*, 1550, in-8°, 112 ff., les 6 premiers n. chiffr. [550080

Une édition presque semblable du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 35, n° 120 : dans l'une comme dans l'autre, les feuillets 21, 24, 31 sont chiffrés z1, z4, 33; mais dans celle-ci les feuillets 93 et 95 sont chiffrés correctement.

L'Histoire de France, enrichie des



¶ Lordõnance/
de la confrarie du Psaultier nostre Dame
contenant.c.l.Aue/et.xv.Pater noster.

A PARIS.
Pour Jehan bonfons libraire demourant
en la rue neufue nostre Dame a lens
seigne sainct Nicolas.

Titre d'une brochure
ppartenant aux impressions populaires de Jean Bonfons *(1547-1568)*

plus notables occurrances survenues ez provinces de l'Europe et pays voisins, soit en paix soit en guerre, tant pour le fait séculier qu'eclésiastic, depuis l'an 1550 jusques à ces temps... — *De l'imprimerie, par Abraham H.*, 1581, 2 vol. in-fol., le premier de 8 ff. lim. n. chiffr., 385-198 ff. chiffr. et 10 ff. n. chiffr.; le second de 8 ff. lim. n. chiffr., 391 ff. chiffr. et 6 ff. n. chiffr. [10003-10004

Par Lancelot de Voisin, sieur de La Popelinière, d'après Barbier.

Sur les deux titres, marque de A. Haultin, imprimeur à la Rochelle.

Les pièces liminaires du tome 1er comprennent : «Au roy», épître dédicatoire; «Lectori», poésie latine signée : «Cl. Libessard, Atrebas. typograph.»; «Advertissemens nécessaires, esquels, outre plusieurs avis, les desseins de l'auteur sont au vray représentez, par I. D. F. B. R. C. F., escuier»; «Ode» en vers français faisant l'éloge de l'auteur. — A la fin : «Table des choses plus mémorables...».

Les pièces liminaires du tome II comprennent : «A la royne mère du roy», épître dédicatoire; «L'excellence de l'histoyre», préface. — A la fin : «Table des choses plus mémorables...».

Rel. mar. r., xviie s., fil. dor.

Estat et police sur la chair vendable à la livre par les bouchers, revendeurs, charcutiers et hostelliers, pour l'exécution de l'édict du roy nostre sire... — *A Paris, par Galiot Du Pré, libraire juré de l'Université, au premier pillier de la grand'salle du Palais*, 1551, in-8°, 8 ff. n. chiffr. [550081

Au verso du titre : «A monsieur le prévost de Paris ou son lieutenant», requête de G. Du Pré, et permis d'imprimer en date du 11 novembre 1551.

Le titre de départ, fol. a ij, porte : «De par le roy nostre sire et monsieur le prévost de Paris». Cette réglementation se rapporte à «la ville, faulxbourgs, prevosté et vicomté de Paris».

Fol. b iiij : «Publiées à son de trompe par les carefours de la ville de Paris, le mercredy unziesme jour du moys de novembre, l'an mil cinq cens cinquante et un».

L'édit du roi Henri II était daté de Nantes, 14 juillet 1551; l'*Estat et police* est du 5 novembre de la même année.

Fol. b iiij v° : bois aux armes de France.

Lettres-patentes du roy [Henri II], vérifiées par la Court de parlement, Chambre des comptes, et généraulx de la justice des aydes et finances, concernans la fortification de la ville de Paris [Saint-Germain-en-Laye, 27 février 1552]. — *On les vend à Paris, par Guillaume Merlin, demourant sur le Pont au Change, devant l'orloge du Palais*, s. d., in-8°, 10 ff. n. chiffr. [550082

Sur le titre, marque de G. Merlin.

Le roi autorise la levée d'une aide de cent vingt mille écus pour les fortifications et en règle les conditions.

Sur «la fortification» de Paris en 1553 (n. st.), cf. *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. IV, p. 110 et suiv. — Les lettres de Henri II du 27 février n'y figurent pas.

Edict faict par le roy [Henri II] sur le rachapt des rentes foncières et autres droictz et debvoirs seigneuriaulx constituez sur les maisons des villes, citez et faulxbourgs de ce royaume [Saint-Germain en Laye, mai 1553]. — *A Paris, pour Vincent Sertenas, tenant sa boutique au Palais, en la gallerie allant à la chancellerie*, 1553, in-8°, 15 ff. n. chiffr. [550083

A la fin : «Extraict des registres de Parlement», privilège au nom de Jean Canivet et de Vincent Sertenas.

Hieronymi Nigri Veneti, canonici Patavini, in Lazari Bonamici funere oratio, habita Patavii iii idus feb. M.D.LII; ejusdem ad magnificum equitem Franciscum Capilistium, Patavinum, in morte Hannibalis filii consolatio. — *Venetiis, ex officina Erasmiana, apud Vincentium Valgrisium*, 1553, in-4°, 11 ff. chiffr. et 1 f. blanc. [550084

Fol. 3 : «Hieronymus Niger Alexandro Campegio cardinali ampliss. s. d.», épître dédicatoire datée de Padoue, 8 janvier 1553.

Sur le titre, ex-libris du lycée impérial de Louis le Grand en forme d'estampille.

Coppie des lettres et contractz faictz par le roy [Henri II] ou ses députez avec les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris, pour l'asseurance et garantie des deniers provenans des rachaptz des rentes foncières et autres droictz et debvoirs seigneuriaulx constituez sur les maisons de la ville, cité et faulxbourgs de Paris [28 mai 1553], ensemble de la ratification faicte par ledict

seigneur dudict contract que ledit seigneur entend faire en semblable avec les autres gouverneurs des villes et citez de son royaulme, chacun en son regard, pour les cens et rentes foncières estans sur les maisons, jardins, maraiz et places assises ès autres villes, faulxbourgs et terres de sondict royaulme, suyvant l'édict sur ce par luy faict au mois de may dernier.... — *A Paris, pour Vincent Sertenas, tenant sa boutique au Palais, en la gallerie allant à la Chancellerie*, 1553, in-8°, 49 pp. et 3 ff. n. chiffr., le dernier en blanc. [550085

A la fin : «Ensuyt la forme de l'atache ordonnée estre mise par les carrefours de la ville de Paris», dont le texte se trouve reproduit dans *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. IV, p. 170.

Epitome de la corographie d'Europe, illustré des pourtraitz des villes plus renommées d'icelle, mis en françoys par Guillaume Guéroult. — *A Lyon, chez Balthazar Arnoullet*, 1553, in-fol., 4 ff. lim. n. chiffr., 79 pp., et 2 pl. hors texte non comprises dans la pagination. [100004

Les pièces liminaires comprennent : «Extrait du privilège», en date du 5 décembre 1550, permettant d'imprimer et vendre «la Description de toute l'Europe dont le présent livre intitulé l'*Epitome du premier et second livre de la Corographie d'Europe* dépend... tant pour ladite Description que autres livres mentionnez en iceluy»; «L'imprimeur, aux lecteurs de ce présent livre, s.», avertissement en date du 3 janvier 1553, dans lequel l'imprimeur déclare qu'ayant fait paraître «une épreuve et première monstre de la Description de certaines villes d'Europe... en manière d'essay et à petit nombre», il a été encouragé par le succès de cette publication et s'est résolu à la réimprimer «en autre forme et un petit plus ample qu'auparavant, pour avoir nom digne d'estre nommé l'*Epitome du premier livre de la Corographie d'Europe*... laquelle œuvre, ajoute-t-il, nous sommes après à ordonner en latin et en françoys, désirans et requérans à nostre ayde tous esprits amateurs... promettant les gratiffier ... dans un an que nous espérons mettre ladite œuvre sur la presse, et ne fust certains usurpateurs de nostre labeur... je vous eusse rendu la présente œuvre plus illustrée de figures, mais je les ay retenues encor jusques à l'œuvre entière et accomplie»; «La carte d'Europe», planche; «Au seigneur Jean Troillet, jurisconsulte, G. Guéroult, s.», épître dédicatoire dans laquelle l'auteur présente «cest *Epitome* des villes plus illustres d'Europe» par lui «augmentées outre la première édition»; «Au seigneur Du Lymodin, parisien, excellent poète, G. Guéroult, s.», poésie signée de la devise : «Patience victorieuse».

Il résulte de ces pièces que B. Arnoullet avait entrepris une Description générale de l'Europe, qu'il fit d'abord connaître cette œuvre au public par quelques spécimens de plans de villes avec descriptions de ces villes, puis qu'il publia le présent *Epitome*, en attendant la mise au jour d'un ouvrage de même nature alors en préparation.

Fol. 7 (n. chiffr.) : «La ville, cité et université de Paris», plan mesurant 0,254 sur 0,162 millimètres.

Fol. 8 : «Description de la ville de Paris».

Fol. 79 : «Fin de l'Epitome du premier livre des villes d'Europe».

Les autres villes de France figurant dans cet ouvrage sont Tours, Lyon et Perpignan. Le détail des planches a été donné dans *Bibliothèque nationale. Bulletin mensuel des récentes publications françaises*, 1884, p. 38.

Sur le titre, on lit, écriture du XVIIe siècle : «Claudius Philippus de Courtivron».

Cf. V. Dufour, *Note sur un ancien plan de Paris sans date copié par Sébastien Munster* (*Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. IX, p. 45), et P. Lacombe, *Note sur le plan de Paris de Balthasar Arnoullet* (*Ibid.*, t. XIII, p. 169).

M. Julien Baudrier possède le seul exemplaire connu de l'édition ayant précédé le présent ouvrage. Cette publication antérieure est intitulée : *Premier Livre des figures et pourtraitz des villes plus illustres et renommées d'Europe, avec les descriptions d'icelles, mises en françoys, par Guillaume Guéroult. A Lyon, chez Balthazar Arnoullet*, M.D.LII., *avec privilège du roy*, in-fol. M. Baudrier a eu l'extrême obligeance de nous communiquer ce rarissime volume dont suit la description. Le feuillet qui suit le titre contient au verso *Le privilège du roy* semblable à l'*Extrait du privilège* de l'*Epitome*, avec cette différence : «...la Description de toute l'Europe, dont le présent livre intitulé le *Premier Livre de la Description des villes d'Europe* dépend...».

Puis viennent :

1° La carte d'Europe se retrouvant dans l'*Epitome*, mais sans les liminaires imprimés au verso;

2° Carte d'Allemagne, avec l'adresse : *A Paris, devant le collège de Cambray, aux Trois Couronnes, par Hierosme de Gourmont*; carte d'aspect grossier et qui peut servir à montrer que Paris était inférieur à Lyon, au point de vue de la cartographie;

3° Plan de Rome avec, au-dessus du cadre : *La situation de Rome, en la forme naÿfve qu'elle apparoit ceste année 1551*, et suivi de la *Description de Rome* en 6 col. sur recto seulement de 2 feuillets doubles;

4° Plan de Constantinople suivi de la *Description* en 4 col. sur recto d'un feuillet double;

5° Plan de Venise, avec *Description* en 6 col. sur recto de 2 feuillets doubles;

6° Plan de Paris, mesurant 0,246 sur

0,160 millim., semblable à celui de l'*Epitome*, mais de dimensions moindres, plan accompagné de la *Description de la ville de Paris*, texte également semblable à celui de l'*Epitome* et en 4 col. sur recto d'un feuillet double;

7° *Description de Genève*, 3 col. sur recto d'un feuillet double, et plan de cette ville;

8° Plan de Francfort, avec, au-dessus : *L'effigie et situation de la ville de Francfort, telle qu'elle est en ceste année M.D.LI;*

9° Plan de Naples.

Tous les plans de villes sont sur feuillet double et décorés du même encadrement portant en bas uniformément la mention : *A Lyon, chez Balthazar Arnoullet, M.D.LI.* Les plans de ville communs au *Premier Livre des figures* et à l'*Epitome* sont semblables, sauf qu'ils sont, dans le premier ouvrage, de dimensions moindres. En ce qui concerne le plan de Paris du *Premier Livre des figures*, l'encadrement porte, dans la partie supérieure, en un cartouche, le mot : PARIS; au-dessous de ce cartouche, entre l'encadrement et la tête du plan, on lit, sur deux lignes : *Lutèce, ville des Parisiens, célébrée et congnue entre les plus excellentes et cité capitalle du royaume de France;* l'espace correspondant, au-dessous du plan, est occupé par 7 renvois topographiques. Le plan de Paris, sans encadrement, se retrouve dans *Chroniques et gestes admirables des empereurs... par... Guéroult* (Lyon, B. Arnoullet, 1552, in-4°), puis dans l'*Epitome de la corographie*. «De là, a bien voulu nous écrire M. Baudrier, ils passent chez B. Bonhomme qui donne, vers 1557, un volume qui devait être semblable au *Premier Livre des figures*. Les plans de Paris, Lyon, etc., étaient entourés du même encadrement et portaient dans le cartouche du bas : *A Lyon, chez Bartholomy Bonhomme*, M.D.LVII. Le seul exemplaire connu de moi, de ce volume, a eu le sort suivant. Incomplet du titre et de la fin, rongé par les rats et dans un état déplorable, il fut acquis par un bouquiniste du quai de l'Hôpital, chez un marchand de vieux chiffons à la Guillotière. Le bouquiniste enleva les 4 plans les moins abîmés : Paris, Francfort, Genève et Lyon, et jeta les débris du volume au feu. Les plans de Paris, Francfort et Genève, dont il demanda 6 francs, furent achetés le même jour par un Allemand qui refusa le plan de Lyon coté 10 francs, que j'eus la chance d'acheter le lendemain. D'après les indications données par le bouquiniste, le texte de ce volume était à 2 colonnes; ce qui confirme mon hypothèse que l'on doit voir en lui une 3e édition, plus ou moins modifiée du *Premier Livre des figures*». De l'imprimerie de Bonhomme, le plan de Paris passe dans celle du lyonnais Jean d'Ogerolles qui donne, en 1564, les *Plantz, pourtraitz et descriptions de plusieurs villes*, par Antoine Du Pinet.

Ce plan de Paris a été reproduit par l'abbé V. Dufour (articles cités et *Anciennes descriptions de Paris*, t. VIII, p. 20).

Le plan de Paris sorti de Lyon et dont les vicissitudes lyonnaises, à dater de 1551, viennent d'être exposées se retrouve ailleurs dans le même temps, en particulier dans la Cosmographie de Munster. C'est peut-être à ce dernier ouvrage qu'Arnoullet fait allusion, dans un liminaire de l'*Epitome*, lorsqu'il se plaint des «usurpateurs» de son «labeur».

Briève et succincte Manière de procéder, tant à l'institution et décision des causes criminelles que civiles, et forme d'informer en icelles. — *A Paris, pour Vincent Sertenas, libraire, tenant sa boutique au Palais, en la gallerie par où l'on va à la Chancellerie, et au mont Sainct-Hilaire, en l'hostel d'Albret*, 1554, in-8°, 8 ff. lim. n. chiffr., 78 ff. chiffr. et 2 ff. blancs. [550086

Les pièces liminaires comprennent : «Extraict du privilège du roy»; «Loys Le Caron, advocat en la Court de parlement, au lecteur, salut», préface à l'éloge de «feu maistre Pierre Liset... premier président du souverain sénat de France», auteur de ce traité suivant «le témoignage de Baron, jurisconsulte renommé»; «Ode» en l'honneur de Liset; «Table des chapitres».

Rel. du temps, veau fauve, fil. et ornem. dor.; tr. dor.

Ordonnance de la Court de parlement pour le règlement des procureurs en icelle [21 février 1554]. — *A Paris, pour Vincent Sertenas, tenant sa boutique au Palais, en la gallerie par où on va à la Chancellerie, et pour Jan Dallier, sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1554, in-8°, 8 ff. n. chiffr. [550087

Déclaration du roy [Henri II] sur le règlement des prévostz, baillifz, seneschaulx, et autres juges présidiaux [Laon, 17 juin 1554]... — *A Paris, pour Vincent Sertenas, tenant sa boutique au Palais, en la gallerie par où on va à la Chancellerie, et pour Jan Dallier, sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1554, in-8°, 12 ff. n. chiffr. [550087

Fol. Bi : «Extraict des registres de Parlement», enregistrement de la déclaration daté du 15 novembre 1554.

Edict faict par le roy [Henri II] de la suppression des prévostz, des mareschaulx provinciaulx et création de lieutenants criminelz, nouvellement faicte par le roy et publiée en la Court de par-

lement, le quinzième jour du mois de febvrier, l'an 1554 [Paris, novembre 1554]... — *On les vend à Paris, par Vincent Certenas, demourant en l'hostel d'Albret, au mont S.-Hylaire, et tenant sa boutique au Palais, en la gallerie par où on va à la Chancellerie*, 1555, in-8°, 51 ff. n. chiffr. [550087

Au verso du titre : «Extraict des registres de Parlement», permis d'imprimer au nom de Galliot du Pré.

Lettres de commission sur le faict de l'assemblée et convocation du ban et arrière ban [Saint-Germain-en-Laye, 1er juillet 1555], publié à Paris, le huictiesme de ce présent mois de juillet, 1555... — *A Paris, pour Jean Dallier, demeurant sur le pont S.-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1555, in-8°, 8 ff. n. chiffr. [550088

Fol. bij v° : «Leue et publiée à son de trompe... par moy, Paris Chrestien, crieur juré... appellé avec moy Claude Malassigné, trompette...».

Catalogue des très illustres ducz et connestables de France, depuis le roy Clotaire, premier du nom, jusques à très puissant, très magnanime et très victorieux roy de France, Henry deuxième. — Catalogue des très illustres grands maistres de France, depuis le roy Clotaire, deuxième du nom, jusques à... Henry deuxième. — Catalogue des très illustres chanceliers de France depuis le roy Clotaire, premier du nom, jusques à... Henry deuxième. — Catalogue des illustres mareschaux de France, depuis le roy Clovis, deuxième du nom, jusques à... Henry deuxième. — Catalogue des très illustres admiraulx de France depuis le roy Philippes de Valois jusques à... Henry deuxième. — Catalogue des prévostz de Paris depuis le roy S. Loys jusques à... Henry deuxième. — *A Paris, de l'imprimerie de Michel de Vascosan*, 1555, 6 parties in-fol., 32, 28, 20, 26, 10, 18 ff. [110003

Au fol. 2 du *Catalogue des très illustres ducz et connestables* : «A très puissant, très victorieux et très magnanime prince Henry, roy de France, second de ce nom, Jehan le Feron...», épître dédicatoire de l'auteur.

Initiales et blasons coloriés. Sur le premier titre on lit, de la main de l'enlumineur : «Par Jehan le Feron».

Ex-libris manuscrit de P. d'Henghien sur le titre. — Ex-libris de Ch. Sauvageot, collé sur le feuillet de garde.

Rel. mar. r. de Trautz-Bauzonnet.

Autre exemplaire en noir présentant la différence suivante sur un des titres : *Catalogue des nobles admiraulx* au lieu de *Catalogue des très illustres admiraulx*. — Ex-libris de la Société de Jésus, collé sur le plat. [103632

Catalogue des noms, surnoms, faits et vies des connestables, chanceliers, grands maistres, admiraux et mareschaux de France, ensemble des prévosts de Paris, depuis leur premier establissement jusques à très haut, très puissant et très chrestien roy de France et de Navarre Henry IIII, œuvre premièrement composé et mis en lumière par Jean Le Féron, et depuis reveu, corrigé et augmenté en ceste présente édition, avec la figure et blason de leurs armoiries. — *A Paris, par Féd. Morel, imprimeur ordinaire du roy, rue S.-Jaques, à l'enseigne de la Fontaine*, 1599, 6 parties en 1 vol. in-fol., 32, 29, 22, 12, 33 (lisez 31) ff. chiffr. et 1 f. blanc, 18 ff. [400849

Chaque partie, sauf la première, porte un titre spécial à l'adresse de Fédéric Morel et à la date de 1598.

Première partie, fol. 2 : «Au roy», épître dédicatoire signée «F. Morel, imprimeur, lecteur ordinaire et interprète ès langues grecques et latines de vostre dicte majesté».

Blasons coloriés. — A la suite de chaque partie ont été ajoutés des feuillets blancs pour tenir l'exemplaire à jour. Quelques-uns de ces feuillets portent des blasons dessinés à la main et coloriés sans aucune légende.

Rel. du temps, veau fauve, aux armes de Gui de Saint-Gelais, dit de Lusignan, comte de Lansac, fil. dor.

Sur le titre général, ex-libris de «A. Denuelle, peintre», en forme d'estampille.

Praxis rerum criminalium, elegantissimis iconibus ad materiam accommodis illustrata, prætoribus, proprætoribus, consulibus, proconsulibus, magistratibus, reliquisque id genus justitiariis ac officiariis, apprime utilis ac necessaria, authore clariss. viro D. Jodoco Damhouderio, Brugensi, V. I. doctore et Caroli V Cæsaris in sua inferioris Germaniæ finantia consiliarii et commissarii; a judicio, candide lector, tempera, dum universum opus attentius perlegeris... — *Antverpiæ*,

apud Joannem Bellerum, sub insigni Falconis, 1555, in-4°, 10 ff. lim. n. chiffr., 524 pp. et 2 ff. n. chiffr., pl. [550089

Les pièces liminaires comprennent : «Privilegium Cæsareum»; «Illustri domino ordinis velleris equiti aurato, Ludovico a Flandria, domino Pratensi, cesaræ et catholicæ majestati secundo a cubiculis, necnon imperatoris finantiæ in inferiori Germania capiti prudentissimo, perpetuoque studiosorum omnium Mæcenati, Jodocus Damhouderius Brugensis jurisconsultus, fœlicitatem», épître dédicatoire datée de Bruges, 29 septembre 1551; «Enchiridion authoris adversus scabidam maledicorum pruriginem præmunitio»; «Elenchus elementarius»; «Errata»; «Candidissimo cuique legum civilium præfecto Petr. Syl. S.», «Aliud Arn. Clayssii», poésies latines.

A la fin : «Index omnium cap. et titu.».

Décrit dans *Bibliotheca Belgica*.

Lettres-patentes et ordonnances du roy [HENRI II], nostre sire, sur le faict du ban et arrière-ban pour aller au lieu où est besoing de augmenter les forces dudict seigneur; aussi est déclaré le jour pour faire leur monstre en armes et en équipage telz qu'ilz sont tenuz, pour marcher droict au lieu où y plaira audict seigneur, [Villers-Cotterets, 14 avril 1556 avant Pâques]; publiées à Paris, à son de trompe, par les carrefours d'icelle ville, le vendredy vingt-troisiesme jour de apvril mil cinq cens cinquante et sept, après Pasques... — *Imprimé à Paris, pour la veufve feu Jacques Nyverd, imprimeur et libraire, demourant rue de la Juifrie et tenant sa boutique joignant la première porte du Palais*, s. d., pet. in-4°, 4 ff. n. chiffr., car. goth. [550090

Au verso du titre : permis d'imprimer.

A la fin : «L'original desdites lettres a esté baillé à Paris Chrestien, crieur en la ville, prévosté et vicomté de Paris, pour les publier... appellé avec luy Claude Malassené, trompette... et a esté faict assavoir à tous subjectz audit ban et arrièreban, de eulx trouver ledict premier jour de may prochain au Chastelet de Paris...»; marque de J. Nyverd.

RECUEIL DE QUATRE PIÈCES SUR LA MORT DE HENRI II. [550091

En regard du titre, on a ajouté un portrait au burin de Henri II portant en légende : «Henry 2 de Valois, R. 13 a., gist à Saint-Denis» et qui se retrouve dans la *Cronologie sommaire*... dite *Chronologie collée*.

Rel. mar. r. doublé mar. bleu semé de fleurs de lys, de Trautz-Bauzonnet; tr. dor.

Catalogue Lignerolles, 3e partie, n° 2691.

Déploration sur le trespas de feu Henry de Valois, en son vivant roy de France, second de ce nom, en forme d'oraison funèbre, par JEAN VEZOU. — *A Paris, de l'imprimerie d'Olivier de Harsy, au cloz Bruneau, à la Corne de cerf*, 1559, in-8°, 16 ff. n. chiffr.

Déploration sur le trespas de très hault, très excellent et débonnaire prince Henry, second du nom, très chrestien roy de France. — *A Paris, par Barbe Regnault, rue S.-Jacques, à l'enseigne de l'Éléphant, devant les Mathurins*, 1559, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

Les Pleurs tragiques de la vertu pour le trespas du roy de France, très chrestien Henry, second de ce nom, avec son épitaphe, par JAQUES DU BOIS DE PÉRONNE. — *A Paris, de l'imprimerie d'Olivier de Harsy, au cloz Bruneau, à la Corne de cerf*, 1559, in-8°, 8 ff. n. chiffr.

Poésies.

Le titre de départ porte : «Vertu se plainct». — Le verso du dernier feuillet porte imprimé en travers un acrostiche donnant le nom : «Henry de Valois».

Chant funèbre sur le trspas (*sic*) du très haut, très magnanime et très chrestien roy des Gaules, Henry, deuxiesme de ce nom, dédié à très révérend prélat Jehan Du Tillet, évesque de Sainct-Brieu, par FRANÇ[OIS] DE BELLEFOREST, comingeois. — *A Paris, par Pierre Gaultier, rue S.-Jacques, à l'enseigne de la Vigne*, 1559, in-8°, 12 ff. n. chiffr.

Au verso du titre : «A monsieur de Sainct-Brieu, sonnet» signé de la devise : «Ou mort ou vie». — Le *Chant funèbre* et un sonnet final sont aussi signés de cette même devise.

Au verso du dernier feuillet, armes de Henri III, et «Extraict du privilège» au nom de Pierre Gaultier, «imprimeur, demourant en l'Université».

Ad illustrissimam Reginam D. Catharinam Medicem, Francisci II Franciæ regis invictissimi potentissimique matrem, consolatio LUDOVICI REGII CONSTANTINI, in morte Henrici regis, ejus mariti, ubi per occasionem exitus ejus notabilis exponitur, quæque antecesserunt aut consecuta sunt mirabilia narrantur; ejusdem,

quod omnia infra lunam, præter animos cælitus demissos, mortalia et caduca perpetuæque mutationi obnoxia, et quod nulli vita fragilior quam homini, de cujus præstantia et miseria multa in utramque partem disseruntur, repetita e media philosophia, ac probatur in tantis malis, quibus subjectus est, mortem illi non esse deprecandam, sed potius confidenter obeundam, fortiterque ferendam, velut aut necessitatem naturæ, aut laborum et ærumnarum quietem, aut commutationem vitæ fœlicioris; additus est liber epistolarum ejusdem ad præstantissimos clarissimosque hujus ætatis viros. — *Parisiis, apud Federicum Morellum, in vico Bellovaco, ad urbanam Morum,* 1560, in-4°, 41 ff. [550092

Au verso du titre : «Privilegii sententia».

Fol. 2 (n. chiffr.) : «D. Catharinæ reginæ Ludovicus Regius s. p. d.», épître dédicatoire datée de Blois, 5 janvier 1560.

Fol. 29 v° : «...Francisco II Franciæ regi christianissimo Ludovicus Regius s. d.», Blois, 12 février 1560. — Fol. 30 v° : «Philippo, regi Hispaniarum, Ludovicus Regius s. d.», Paris, 1er avril 1559. — Fol. 31 v° : «Edoardo VI, Anglorum regi, Ludovicus Regius s. d.», Londres, 1er février 1551. — Fol. 32 v° : «Philiberto Emanueli Sabaudiae et Margaritae Biturigum ducibus, Ludovicus Regius s. d.», Paris, avril 1559. — Fol. 33 : «Carolo Lotaringo principi et cardinali Ludovicus Regius s. d.», Blois, 12 décembre 1559. — Fol. 34 : «Francisco Lotaringo, Guisiæ duci, Ludovicus Regius s. d.», Blois, 27 décembre 1559. — Fol. 35 v° : «Francisco Olivario, Franciæ cancellario, Ludovicus Regius s. d.», Blois, 3 février 1560. — Fol. 37 : «Antonio Perrenoto, episcopo Atrebatensi, regis Hispaniæ consiliario primario, Ludovicus Regius s. d.», Paris, avril 1559. — Fol. 37 v° : «Ludovicus Regius Joanni Monlucio, Valentiæ episcopo, regis Franciæ consiliario, s. d.», Blois. — Fol. 38 : «Ludovicus Regius Constantinus Michaeli Hospitali Franciæ cancellario, s. d.», Chinon, 9 mai 1560. — Fol. 39 : «Ludovicus Regius Carolo Mariliaco, archiepiscopo Viennæ, et Joanni Morvillerio, episcopo Aureliæ, consiliariis regis Franciæ primariis, s. d.», Tours, Pâques 1560.

Décrit dans J. Dumoulin, *Vie et œuvres de Fédéric Morel,* p. 169, d'après un exemplaire portant la «privilegii sententia» à la fin.

Oratione del S. Pietro Angelio da Barga, fatta in Fiorenza, nell' essequie del re Arrigo Valesi, re di Francia, a 6 d'agosto 1559, tradotta in volgare. — *In Bologna, per Alessandro Benacio et Giovanni Rossi comp.,* 1559, in-4°, 8 ff. [550530

Discours prononcé à Florence par Pietro Angelio, de Barga, à l'occasion de la mort de Henri II, roi de France.

Fol. 7 : «Canzone sopra la morte del re Arrigo II».

Sur le titre, ex-libris en forme d'estampille.

FRANÇOIS II (1559-1560).

Histoire de l'estat de France, tant de la république que de la religion, sous le règne de François II... [550093

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 20, n° 66.

Epistre envoiée au tigre de la France. — S. l. n. d., in-8°, 7 ff. n. chiffr., exempl. réglé. [550094

Attribuée à François Hotman, professeur de droit à l'Université de Strasbourg, d'après Barbier.

Violent pamphlet contre Charles de Guise, écrit vers 1560, à la suite de l'échec de la conjuration d'Amboise. Il valut à son imprimeur Martin L'Hommet d'être supplicié place Maubert. L'auteur ne fut jamais découvert. — Cf. Regnier de La Planche, *La Légende de Charles, cardinal de Lorraine...,* fol. 45 et ci-dessus, col. 13, n° 38.

Sur le titre, on lit, écriture du temps : «Ce livre est à Daniel Du Monstier».

Rel. mar. brun de Bauzonnet; tr. dor.

Cf. les articles de Charles Nodier, *Bulletin du bibliophile,* 1834, 1re série, n° 2, 1841, novembre; G. Duplessis, catalogue Crozet, 2e partie, n° 1652; A. Taillandier, *Bulletin du bibliophile,* 1842, mai; Schmit, *ibid.,* 1850, p. 773; L. Paris, *Cabinet historique,* 1868, t. XIV, p. 129.

Un autre exemplaire non réglé du même ouvrage est conservé à la Bibliothèque nationale, Réserve Lb^{32} 36.

Oraison funèbre ès obsèques de feu messire François Olivier, en son vivant chevalier et chancellier de France, prononcée à S.-Germain de l'Auxerrois, le vingt-neufième d'apvril 1560. — *A Paris, de l'imprimerie de M. de Vascosan, rue S.-Jaques, à l'enseigne de la Fontaine,* 1561, in-8°, 104 pp. [550095

Page 103 : «Advertissement», dans lequel l'auteur explique que les deux sermons funèbres qu'il a «faits cest an, l'un en avril, l'autre en août» sont publiés intégralement, sans tenir compte des coupures qu'il avait été forcé de faire en les prononçant, «admonestez, peu avant que monter en chaire, de n'estre long». Des deux oraisons, la dernière, com-



Titre de l'Epitre au Tigre *(vers 1560)*
Ex-libris autographe de Daniel Du Monstier

mandée de sortir de l'estude de son maître la première, a esté occasion à l'autre de luy tenir compagnie».

L'auteur est CLAUDE DESPENCE qui se nomme dans la pièce suivante.

Sur le convoi du chancelier de France, Olivier, cf. *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. V, p. 54.

Oraison funèbre ès obsèques de très haute, très puissante et très vertueuse princesse, Marie, par la grâce de Dieu royne douairière d'Escoce, prononcée à Nostre-Dame de Paris, le douzième d'aoust mil cinq cens soixante. — *A Paris, de l'imprimerie de M. de Vascosan, rue S.-Jaques, à l'enseigne de la Fontaine*, 1561, in-8°, 110 pp. et 1 f. blanc. [550095

Page 3 : «A la royne Marie, royne d'Escoce, douairière de France», épître dédicatoire, signée CLAUDE D'ESPENCE; Paris, 21 janvier 1560. L'auteur dit avoir ajouté à l'oraison funèbre «un petit abbrégé de l'estat de viduité, qui, long temps a, se cachoit entre mes papiers».

Les pages 95-96 sont blanches.

Page 97 : «C'est le droict que Dieu fait à la vefve et orphelin».

Sur les obsèques de Marie de Lorraine, reine douairière d'Écosse, cf. *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. V, p. 59.

CHARLES IX (1560-1574).

Règlement en forme de police du roy CHARLES NEUFIESME de ce nom, pour le soulagement, repos et tranquilité de ses subjects, portant plusieurs deffences contenues en iceluy, pour le faict de la religion [Paris, 2 janvier 1561], publié le samedy troisiesme jour de ce présent moys de janvier 1561. — *A Paris, par Charles L'Angelier, marchant libraire juré en l'Université de Paris, tenant sa boutique au perron de la salle des merciers, joignant la grand' salle du Palais*, 1562, in-8°, 8 ff. n. chiffr. [550096

Pièce liminaire : «A monsieur le prévost de Paris ou son lieutenant civil», permis d'imprimer.

Le titre de départ, fol. A iii, porte : «De par le roy et monseigneur de Montmorency, mareschal de France, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en ceste ville de Paris et pays de l'Isle de France».

A la fin : «Le contenu cy-dessus a esté publié et signifié... par moy Paris Chrestien, crieur juré... appelé avec moy Claude Malasigné, trompette...».

Ce règlement mis en vigueur à la suite de rixes entre protestants et catholiques, notamment à l'église Saint-Médard, a pour objet de prohiber le port d'armes offensives ou défensives et de faire prendre diverses mesures de sûreté.

Sur les troubles de Saint-Médard, cf. *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. V, p. 111, n. 2.

Ordonnance du roy CHARLES NEUFIESME, à présent régnant, faicte en son Conseil, sur les plainctes, doléances et remonstrances des députés des tryos (*sic*) Estats tenus en la ville d'Orléans [Orléans, janvier 1560], leues et publiées en la Court de parlement à Paris, le samedy treziesme jour de septembre 1561. — *A Paris, pour Jean Dallier, sur le pont Sainct-Michel, à la Rose blanche, et Mathurin Breuille, en la rue Neuve Nostre-Dame, à l'enseigne S.-Jean l'Evangéliste, chez Vincent Sertenas*, 1561, in-4°, 6 ff. lim. n. chiffr., 31 ff. chiffr. et 1 f. n. chiffr. [550097

Pièce liminaire : «Table des articles».

La Défense à toutes personnes de transporter bledz ne vins hors du royaume. — *A Paris, pour Jean Dallier, libraire, demeurant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1561, in-8°, 4 ff. n. chiffr. [550098

Le titre de départ, fol. Aii, porte : «De par le roy et monsieur le prévost de Paris».

Au verso du dernier feuillet, bois aux armes de France.

Mandement en exécution de lettres patentes datées de Saint-Germain-en-Laye, 5 octobre 1561.

Ordonnance du roy [CHARLES IX] sur les moyens de remédier aux troubles, punir les séditieux et contenir le peuple en pacification et en l'obéissance dudict seigneur [Saint-Germain en Laye, 20 octobre 1561]. — *A Paris, pour Vincent Sertenas, en la rue Neuve Nostre-Dame, et au Palais, en la gallerie par où on va à la Chancellerie*, 1561, in-8°, 24 ff. n. chiffr. [550099

Fol. C ij v° : «Déclaration du roy [CHARLES IX] sur les lettres patentes pour le faict des armes, desquelles ledict seigneur veult qu'il soit donné provision en tout son royaume, pays, terres et seigneuries [Saint-Germain en Laye, 21 octobre 1561]. — *A Paris, pour Vincent Sertenas, en la rue Neuve Nostre-Dame, et au*

Palais, en la gallerie par où on va à la Chancellerie, 1561».

Fol. E ij : «Extraict des registres de Parlement», enregistrement de l'*Ordonnance* et de la *Déclaration*. — Fol. F : «Extraict des registres de Parlement», permis d'imprimer. — Fol. F v° : «De par le roy et monseigneur le prince de la Roche-sur-Yon, lieutenant général de Sa Majesté en la ville de Paris», mandement en exécution de l'ordonnance.

Cf. *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. V, p. 103.

Apologie contre certaines calomnies mises sus à la desfaveur et désavantage de de (*sic*) l'estat des affaires de ce roiaume. — S. l., 1562, in-8°, 69 pp. et 1 f. blanc. [550100

Par JEAN DE MONTLUC, évêque de Valence, d'après Barbier.

Discours sur les événements qui accompagnèrent le colloque de Poissy et sur les mesures à prendre pour rétablir le calme en France.

Rel. veau raciné XVII° s., au chiffre S. G.

Erclärung und Schreiben der Hertzogen von Guise, Connestabels und Marschalcks von Sanct André, dem König und der Königin in Franckreich gethanjetzige Kriegsrüstung und wiederselben zuhelffen belangend. — S. l., 1562, in-4°, 12 pp. [901784

Déclaration du duc de GUISE, du connétable de MONTMORENCY et du maréchal de SAINT-ANDRÉ, au roi et à la reine, sur les préparatifs d'armements en France, datée de Paris, 4 mai 1562.

Page 11 : «Missif oder Sendtbrief an die Königin», lettre à la reine datée de Paris, 4 mai 1562 et signée des triumvirs.

Une édition française de cette pièce a été décrite ci-dessus, col. 17, n° 54.

Ordonnance du roy et de monsieur le comte de BRISSAC, mareschal de France, gouverneur de la ville de Paris, sur le faict de la police des hosteliers, cabaretiers et autres personnes, tant de la ville que faulxbourgs, et sur le règlement du guet, tant de jour que de nuict, de ladicte ville [Paris, 22 juillet 1562]. — *A Paris, pour Jean Dallier, libraire, demourant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1562, in-8°, 8 ff. n. chiffr. dont 1 blanc. [550104

Le texte de cette ordonnance se trouve reproduit sous forme de lettres adressées aux prévôt des marchands et échevins de la ville, dans *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. V, p. 129.

Arrest de la Court de parlement sur l'ouverture et louage des maisons appartenans aux rebelles, factieux et séditieux et les deniers qui en proviendront mis entre les mains du receveur du domaine du roy [5 août 1562]. — *A Paris, par Guillaume Nyverd, imprimeur et libraire, tenant sa boutique au bout du pont aux Muniers, vers le Chastelet, au Bon Pasteur*, s. d., in-8°, 4 ff. n. chiffr. [550461

Sur le titre, marque de G. Nyverd.

Edict de l'aliénation ordonnée estre faicte par le roy [CHARLES IX], au prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris, de la somme de cent mil livres tournois, de rente racheptable à perpétuité, à prendre sur le revenu temporel des bénéficiers de l'Église gallicane, Templiers et autres ordres [Rouen, novembre 1562]. — *A Paris, pour Jean D'Allier, libraire, demourant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1563, in-8°, 16 ff. n. chiffr. [550520

Sur le titre, marque de J. Dallier.

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 241, n° 897.

Déclaration du faict de la guerre de France, que les ambassadeurs de monseigneur le prince de Condé ont faite, selon leur charge, à la majesté de l'empereur, en son consistoire impérial à Francfort, le 4 jour de novembre 1562, avec copie d'aucunes lettres de la roine, mère du roy, escrites de sa main et envoyées à mondit seigneur le prince touchant ce faict... — *Par Claude Dehuchin*, 1563, in-8°, 32 pp. [550105

Ordonnance faicte par monsieur le comte de BRISSAC, mareschal de France et lieutenant général de Sa Majesté en la ville de Paris, sur le faict de la garde de jour et guet de nuict. — *A Paris, pour Jean Dallier, libraire, demourant sur le pont Saint-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1562, in-8°, 4 ff. n. chiffr. [550106

A la fin : «Leu et publié à son de trompe

et cry public, par les carrefours de la ville et faulxbourgs de Paris... par moy Paris Chrestien, crieur juré..., le seziesme jour de novembre, mil cinq cens soixante et deux».

Ordonnance défendant le remplacement des maitres par les serviteurs pour la garde des portes et le «grand guet de nuict», et établissant le service personnel pour tous, sauf pour les «présidens et conseillers de la Court de parlement, Chambre des comptes et des aides».

Arrest de la Court de parlement pour obvier aux homicides, séditions et émotions et défense de n'attenter par voye de faict et de force, comme l'on a faict cy-devant inhumainement envers aucuns contre Dieu et auctorité du roy [3 février 1562]. — *A Paris, par Guillaume de Niverd, imprimeur et libraire, tenant sa boutique joignant le bout du pont aux Musniers, vers le Grand Chastelet, au Bon Pasteur*, s. d., in-8°, 4 ff. n. chiffr. [550460

Sur le titre, marque de G. Nyverd.

A la fin : «Leu et publié... par moy Paris Chrestien, sergent à verge et crieur juré..., appellé avec moy Bertrand et Pierre Braconnier, trompettes...».

Cet arrêt fut rendu à la suite de l'explosion de la poudrière de l'Arsenal le 28 janvier 1563 (n. st.) en raison des troubles qui s'en étaient suivis. Cf. *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. V, p. 190, n. 5.

Advertissement sur la faulseté de plusieurs mensonges semez par les rebelles... [550101

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 13, n° 38.

A la Noblesse de France, exhortation avec un (*sic*) ode sur la mort du très chrestien prince, François de Lorraine, duc de Guise, par N. M. — *A Paris, de l'imprimerie de Thomas Richard, à la Bible d'or, devant le collège de Reims*, 1563, in-4°, 8 ff. n. chiffr. [550113

Poésies.

Sur le titre, marque de Th. Richard. Cette marque se retrouve sur les ouvrages décrits ci-dessous 550114, 550115, 550117, 550119, 550121.

Au verso du titre : «Sonet au poète».

Catalogue Lignerolles, 4e partie, n° 415.

Complainte lamentable de la mort de monseigneur François de Lorraine, duc de Guyse, par L. T. — *A Paris, de l'imprimerie de Thomas Richard, à la Bible d'or, devant le collège de Reims*, 1563, in-4°, 8 ff. n. chiffr., le dernier blanc. [550114

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. I, n° 783.

Catalogue Lignerolles, 4e partie, n° 417.

Sur le Décès de très noble, très magnanime et très chrestien François de Lorraine, duc de Guise, tourné du latin de N. V. G. C. par H. C.: vers héroïques. — *A Paris, de l'imprimerie de Thomas Richard, à la Bible d'or, devant le collège de Reins*, 1563, in-4°, 4 ff. n. chiffr. [550115

Au verso du titre, invocation «Aux Muses». — A la fin : «Sur le trespas de monsieur le Grand Prieur» et «De luy mesme», poésies.

Catalogue Lignerolles, 4e partie, n° 427.

Déploration de la France sur la mort de monsieur de Guise. — *A Paris, de l'imprimerie de Thomas Richard, à la Bible d'or, devant le collège de Reins*, 1563, in-4°, 8 ff. n. chiffr., le dernier blanc. [550117

La France apparaît à l'auteur qui reconnait

«A son sceptre et couronne et sa robe rompue
«Que c'estoit celle la qui s'estoit apparue
«Paravant à Ronsard».

A la fin, citation de Ronsard et sonnet.

Catalogue Lignerolles, 4e partie, n° 418.

Le *De profundis* chanté par la France à la mort et trespas de feu monsieur le duc de Guyse. — *A Paris, par Guillaume de Niverd, imprimeur et libraire, tenant sa boutique joignant le pont aux Musniers, vers le Grand Chastelet, au Bon Pasteur*, s. d., in-8°, 8 ff. n. chiffr. [550116

Paraphase en vers français du *De profundis*.

Sur le titre, couronne ducale. — Au verso du dernier feuillet, bois figurant un étendard.

Catalogue Lignerolles, 4e partie, n° 419.

Autre exemplaire. [550250

Une autre édition de cette même pièce a été indiquée ci-dessus, col. 36, n° 122.

Elégie sur la mort conspirée au seigneur duc de Guise, lieutenant général de la majesté du roy, avec les exhortations faictes par le clergé aux citoyens de de Paris. M. L. Mon M sans L ne peult voller. — *A Paris, par Guillaume de*

Niverd, imprimeur et libraire tenant sa boutique joignant le pont aux Musniers, vers le Grand Chastellet, au Bon Pasteur, s. d., in-8°, 4 ff. n. chiffr. [550118

Attribué à tort à Merle ou Marle par Quérard, *Supercheries littéraires*, t. II, col. 1170. Le premier vers d'un quatrain latin, fol. 3 v°, donne en acrostiche le nom de Leconte.

C'est l'avocat Michel Leconte, auteur d'opuscules sur le même sujet. Cf. ci-dessus, col. 36, n°s 122 et 123.

Au verso du titre : «François de Lorraine, Croi dans la foi, n'erre, nom et surnom tourné dès l'année 1548», poésie.

A la fin : «Exhortation faicte aux citoyens de Paris», «Autre exhortation à elle mesme», poésies françaises; «De eadem urbe, tetrasticum», «Ad superos, lex sacra conqueritur», distiques; «Epitaphe», poésie.

Au verso du dernier feuillet, bois figurant une épée, la pointe en l'air, surmontée d'un panache.

Catalogue Lignerolles, 4e partie, n° 420.

Epitaphe de François de Lorraine, grand prieur de France, enterré au Temple, à Paris, le dernier jour de mars 1562 (Signé : I. G.). — *A Paris, de l'imprimerie de Thomas Richard, à la Bible d'or, devant le collège de Reins*, 1563, in-4°, 2 ff. n. chiffr. [550119

Catalogue Lignerolles, 4e partie, n° 421.

L'Ordre des cérémonies faictes après le trespas de feu très vertueux et très magnanime prince, Françoys de Lorraine, pair de France, duc de Guyse, et lieutenant général pour le roy et spécialement à Paris, ville capitalle du royaume de France. — *A Paris, par Guillaume de Niverd, imprimeur et libraire, tenant sa boutique joignant le pont aux Musniers, vers le Grand Chastelet, au Bon Pasteur*, s. d., in-8°, 8 ff. n. chiffr. [550120

Récit de l'assassinat (18 février 1562) et de la mort (24 février) du duc de Guise, du transport du corps d'Orléans à Blois, puis de Blois à Paris. Du couvent des Chartreux au faubourg Saint-Michel, le corps fut transféré à Notre-Dame en grande cérémonie, et, après le service funèbre, fut conduit le 20 mars, hors de Paris, par la porte Saint-Antoine, pour être porté dans la principauté de Joinville.

Regret sur le décès de très illustre, très magnanime et très catholique prince François de Lorraine, duc de Guyse, pair et grand chambelam (*sic*) de France. — *A Paris, de l'imprimerie de Thomas Richard, à la Bible d'or, devant le collège de Reins*, 1563, in-4°, 4 ff. n. chiffr. [550121

Poésie.

Le dernier vers, n'ayant que onze pieds, a été corrigé par une main du temps.

Catalogue Lignerolles, 4e partie, n° 425.

L'Ordre de la pompe funèbre faicte à la réception et convoy du corps de très hault et très puissant seigneur monsieur de Guyse, passant par la ville de Paris. — *A Paris, pour Gilles Corrozet, en la grand'salle du Palais, et pour Jean Dallier, demeurant sur le pont S.-Michel*, 1563, in-8°, 10 ff. chiffr. 34-42. [550122

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 37, n° 124 à la suite de : *Sermon funèbre proclamé par frère Jaques Le Hongre... le XX mars 1562, aux obsèques et enterrement du cueur de feu très hault et très puissant prince François de Lorraine, duc de Guyse.*

Sermon funèbre proclamé par frère Jaques Le Hongre, docteur en théologie, de l'ordre des Frères prescheurs, en l'église cathédrale de Nostre-Dame de Paris, le XX mars 1562, aux obsèques et enterrement du cueur de feu très hault et très puissant prince François de Lorraine, duc de Guyse, plus l'ordre de la pompe funèbre faicte à Paris à la réception et convoy du corps dudict seigneur. — *A Paris, pour Gilles Corrozet, en la grand'salle du Palais, et pour Jehan Dallier, sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1563, in-8°, 35 ff. chiffr. et 1 f. n. chiffr. [550123

Fol. 2 : «A très illustre et de grande expectation monseigneur le prince de Jainville», épître dédicatoire signée.

Les feuillets 16 et 24 sont chiffrés 15 et 25.

Fol. 36 (n. chiffr.), bois aux armes du duc de Guise.

L'*Ordre de la pompe funèbre* annoncé sur le titre ne figure pas dans l'ouvrage.

Une autre édition du même ouvrage, comprenant le supplément annoncé, a été décrit ci-dessus, col. 37, n° 124. — Un exemplaire de l'*Ordre de la pompe funèbre* a été catalogué ci-dessus, n° 550122.

Edict du roy [Charles IX] sur la pacification des troubles de son royaume, faict le XXIII jour de mars M. D. LXVIII, contenant aussi confirmation d'autre sem-

blable édict du XIX jour de mars mil cinq cens soixante-deux... [550102

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 25, n° 84.

Edict du roy [CHARLES IX] par lequel est défendu à toutes gens de guerre et autres personnes de la suitte dudit seigneur, de quelque estat, qualité ou condition qu'ilz soyent, de loger ès maisons presbytérales des curez du diocèse de Paris, avec autres exemptions et privilèges y contenuz [Paris, 18 octobre 1563]. — *A Paris, par Nicolas Roffet, demeurant en la rue Neuve Nostre-Dame, à l'enseigne du Faucheur,* 1564, in-8°, 8 ff. n. chiffr. [550110

A la suite : «...Leu, publié et signifié à son de trompe et cry public, par les carrefours de la ville de Paris... par moy, Pierre Gaudin, sergeant royal au Chastellet... commis de Paris Chrestien, crieur juré... appellé avec moy Claude Malassigné, trompette juré...». — A la fin, mandement de Charles IX au prévôt de Paris, daté du 24 novembre 1563, en exécution de l'édict.

Déclaration et interprétation du roy [CHARLES IX] sur l'édict de la pacification des troubles pour le faict de la religion... [550111

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 10, n° 26.

Déclaration et interprétation du roy [CHARLES IX] sur l'édict de la pacification des troubles pour le faict de la religion [Paris, 14 décembre 1563], publié en la Cour de parlement à Paris, le XX décembre 1563. — *A Paris, par Robert Estienne, imprimeur du roy,* 1563, in-8°, 12 ff. n. chiffr. [550112

Autre édition du même ouvrage.

Histoire des persécutions et martyrs de l'église de Paris, depuis l'an 1557 jusques au tepms (*sic*) du roy Charles neufviesme, avec une épistre contenant la remonstrance des proffits qui reviendront aux fidèles de la lecture de ceste histoire et une exhortation à ceux qui nous ont persécutez de revoir nostre cause et juger derechef si ç'a esté à bon droit qu'ilz ont fait mourir tant de serviteurs de Dieu... — *A Lyon,* 1563, in-8°, 444 (lisez 472) pp. et 28 ff. n. chiffr. [550462

Par ANTOINE DE CHANDIEU, seigneur de La Roche-Chandieu, d'après Barbier.

Page 3 : «A l'église de Dieu qui est à Paris, grâce et paix de par Dieu le Père et de par Nostre Seigneur Jésus-Christ», épitre.

Page 70 (n. chiffr.) : «Sur la constance des fidèles martyrs de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, desquels il est fait mention en ce livre par A. Zamariel, sonnet». — Page 71 (n. chiffr.) : «Autre sonnet pour le mesme».

Histoire des persécutions exercées contre les protestants. Il y est question de nombreux faits se passant à Paris, tel que «la prise de la rue S.-Jacques» le 4 septembre 1557; où trois ou quatre cents personnes furent surprises célébrant la Cène «en une maison assise devant le collège du Plessis, en la rue S.-Jacques» (p. 73-74), ou les assemblées du Pré-aux-Clercs (p. 180). Les arrestations sont racontées dans le plus grand détail, de même que les transferts d'une prison à l'autre, du For l'Evêque à la Conciergerie, ou au Petit Châtelet, dans le «cachot le plus fascheux, nommé Findaise, plain d'ordures et de bestes» (p. 151). Les exécutions se faisaient place Maubert, ou parfois «en la rue de Sène, fausbourgs Saint-Germain» (p. 354). Parmi les martyrs parisiens, on remarque : «Marguerite Le Riche, native de Paris, femme d'Anthoine Ricaut, marchant libraire, demeurant à Paris, au mont Saint-Hilaire, en la maison où pend pour enseigne la Grand'Caille» (p. 348); ce libraire ne figure pas dans Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires...*

A la fin : «Table des matières et poinctz notables contenuz en ceste histoire».

Nombreuses erreurs de pagination : entre les pages 69 et 72, deux pages non chiffrées et une page blanche non comprise dans la pagination. Page 88, la pagination reprend à 79; page 176, elle reprend à 156. Il n'y a pas de pages chiffrées 202 ni 437.

Ordonnance du roy [CHARLES IX] sur le reiglement des usages de draps, toilles, passements et broderies d'or, d'argent et soye, et autres habillements superflues, et encores sur la réformation des grosses chausses, ensemble sur le transport des laines hors le royaume [Paris, 17 janvier 1563]. — *A Paris, par Jehan Dallier, libraire, sur le pont Sainct-Michel, à la Rose blanche,* 1570, in-8°, 16 ff. n. chiffr. [550107

A la suite, deux lettres-patentes datées de Paris, 21 janvier, et de Fontainebleau, 10 février, rectifiant et complétant cette ordonnance.

Fol. D ij v° : «De par le roy noste (*sic*) sire et monsieur le prévost de Paris...», mandement en exécution de l'ordonnance, daté du 4 mars 1565, et suivi du procès-verbal de la

publication faite par Pierre Gaudin, sergent à verge, commis de Pasquier Rossignol, crieur juré, accompagné de Richard Le Gras, trompette.

Fol. D iij v° : «De par le roy...», autre mandement en exécution de l'ordonnance, en date du 19 janvier 1570, suivi du procès-verbal de publication par le même Pierre Gaudin.

Ordonnance du roy [CHARLES IX] sur le reiglement des hosteliers, taverniers et cabaretiers de son royaume, et pris des vivres en chascune saison de l'année [Paris, 20 janvier 1563]. — *A Paris, par Robert Estienne, imprimeur du roy,* 1563, in-8°, 20 ff. n. chiffr., le dernier blanc. [550108

L'*Ordonnance* règle le mode de vente des denrées : «le pain blanc, biz ou noir... à livre ou once, le vin blanc et clairet à la pinte...», le prix maximum de la volaille — «les gros chappons, six sols tournois, les moyens, cinq, les meilleures poulles, quatre sols six deniers...» — et du gibier «le connin de garenne... cinq sols, la perdrix, quatre sols, le connin de clappier, trois sols, la beccasse, trois sols... la caille, quinze deniers...». Elle défend «qu'en quelques noces, banquets, festins ou tables privées que ce soit, n'y ait doresnavant plus de trois services, à sçavoir les entrées de table, puis la chair ou poisson et finablement l'yssue». Elle défend aussi «par manière de provision, de ne tuer ne manger aigneaux» jusqu'à nouvel ordre, «et pareillement de tuer ne manger poulles d'un an», en raison de «la pénurie de moutons et poulailles» causée par les maladies et les rapines des gens de guerre.

Rel. veau fauve de Koehler, fil. dor.; tr. dor.

Ordonnance du roy [CHARLES IX] sur le reiglement des hosteliers, taverniers et cabaretiers de son royaume, et pris des vivres en chascune saison de l'année [Paris, 20 janvier 1563]. — *A Lyon, par Pierre Merant, en la rue Sainct-Jean,* 1564, in-8°, 20 ff. n. chiffr. [550109

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. II, p. 179, d'après un exemplaire portant sur le titre «rei- ‖ glement» au lieu de «reigle- ‖ ment».

Autre édition du même ouvrage.

Deux exemplaires.

Nouvelle Déclaration du roy [CHARLES IX] sur l'édict de la pacification des troubles de son royaume [Lyon, 24 juin 1564]... [550124

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 10, n° 27.

Plaidoié de feu M. l'advocat DU MESNIL en la cause de l'Université de Paris et des jésuites... [550529

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 262, n° 994.

Sur le titre, on lit, écriture du temps : «Ce livre est à Daniel Dumonstier».

Prédictions des choses plus mémorables qui sont à advenir depuis l'an 1564 jusqu'à l'an mil six cens et sept, prise tant des éclipses et grosses éphémérides de Cyprian Léovitie que des prédictions de Samuel Syderocrate. — S. l., 1565, in-8°, 71 pp. [550125

Page 2 : «Au lecteur», avertissement. — Page 5 : «Exposition des choses advenues les quatre ans passez 1560, 61, 62 et 63».

Sur le titre, on lit, écriture du temps : «Achapté en juillet 1567, Jamet».

Ex-libris d'Hyacinthe-Théodore Baron, doyen de la Faculté de médecine, collé sur le plat.

Discours sur le congé impétré par monsieur le cardinal de Lorraine de faire porter armes défendues à ses gens... [550126

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 21, n° 70.

Du grand et loyal Devoir, fidélité et obéissance de messieurs de Paris envers le roy et couronne de France; addressée à messieurs Claude Guyot, seigneur de Charmeaux, conseiller du roy et maistre ordinaire en sa Chambre des comptes à Paris et prévost des marchans, Jehan le Sueur, bourgeois, marchant et conseiller de ville, Pierre Prévost, esleu pour le roy en l'élection de Paris, Jehan Sanguin, secrétaire du roy et de la maison de France, et Jehan Meraut, aussi bourgeois et marchant, eschevins de ladite ville de Paris. — S. l., 1565, in-8°, 12 ff. lim. n. chiffr. et 205 pp. [550127

Par LOUIS RÉGNIER DE LA PLANCHE, d'après Barbier.

Propos que l'auteur fait tenir contre les Guise par des marchands parisiens.

Pièce liminaire : «A messieurs les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris», avertissement non signé, portant que ce livre était imprimé depuis trois mois, mais qu'on attendait le retour de l'auteur «qui estoit allé en Cour pour les affaires» de la Ville, pour mettre à jour en même temps un

DV GRAND ET LOYAL DEVOIR, FIDELITE, ET OBEISſance de meſſieurs de Paris enuers le Roy & Couronne de France, addreſſee à meſſieurs Claude Guyot, ſeigneurde Charmeaux, Conſeiller du Roy, & maiſtre ordinaire en ſa châbre des Comptes à Paris, & Preuoſt des Marchans, Iehan le Sueur bourgeois, marchant & cõſeiller de ville, Pierre Preuoſt eſleu pour le Roy en l'election de Paris, Iehan Sanguin ſecretaire du Roy & de la maiſon de France, & Iehan Meraut auſſi bourgeois & marchant, Eſcheuins de ladite ville de Paris.

1565.

Ce liure appartient a Pierre Du Monstier

Ex-libris autographe de Pierre Du Monstier

second livre «qui traitte des moyens de faire anéantir toute religion contraire à la nostre catholique, selon les ouvertures qui, par aucuns bons personages et bourgeois de nostredite ville de Paris, en furent faites à nostre autheur». L'avertissement se termine par : «Ce second livre vient trois jours après le premier». — Le «Sommaire du second livre» est donné page 201. Les interlocuteurs, réunis du côté des Innocents et de la rue Saint-Denis se donnent rendez-vous au dimanche suivant, «delà les ponts», dans le jardin de l'un d'eux, pour discourir de «l'ancien estat de l'Eglise, comment il s'est peu à peu corrompu, qui en a empesché jusques à nostre temps la réformation, de quelles ruzes et pipperies hypocrites monsieur le cardinal a déceu et trompé tout le monde, et comme enfin il nous a jettez aux troubles luy défaillans toutes autres impostures».

Le prétexte du présent ouvrage est l'entrée du cardinal de Lorraine à Paris, le 8 janvier 1565. L'auteur rapporte qu'il alla assister à cette entrée. Le gouverneur de Paris, François de Montmorency, se tenait «à l'un de ces coings des Innocens, qui entrent en la rue Sainct-Denis, laissant paisiblement passer tous ceux du train dudit sieur cardinal qui n'avoyent harquebouses ne pistolles...». Il y avait une «grande assemblée d'attendans, espanduz à grosses trouppes et monceaux, par les rues et boutiques...». Mais voici que «ledit sieur gouverneur, à la première pistolle ou harquebouze qui se monstra en la troupe dudit sieur cardinal, se lance en rue et, marchant droict en teste de ceux qui arrivoyent, fait crier les armes bas». Alors «les uns reboursans contre mont la rue, s'escoulloyent par les rues et traverses; les autres donnoyent quarrière jusques à Sainct-Denis...; les autres ... se saisissoyent des premières portes et boutiques qu'ils trouvoyent ouvertes, laissans armes et chevaux en rue. De ces derniers furent ledit sieur cardinal, monsieur de Guise, son neveu, et assez d'autres. Je laisse icy le désarmement, ce qui y fut tué ou blessé, le passage dudit sieur gouverneur jusques à la porte Sainct-Denis, son retour par autre rue, l'amas du peuple (comme abeilles après l'orage) venant à tropes et monceaux à l'endroit où ledit sieur cardinal s'estoit retiré, l'issue aussi dudit cardinal et de quelques harquebouziers de sa garde, hors des boutiques, ayant ledit sieur la teste pendante en bas comme un pavot batu de pluye...». Cependant le cardinal s'en va, essayant de s'attirer un accueil favorable, «appellant jusques aux plus deschirez crocheteurs et portefais, ses messieurs... Bien y eut-il quelque populace, de ceux qui ont accoustumé courir après les bastelleurs et les condemnez qu'on meine à l'exécution, qui coururent après luy...». Notre auteur se représente écoutant, dans une boutique du quartier, un vieux drapier discourant de l'événement. Ce marchand en vient à parler de sa jeunesse : «Mon père à dix ans me mit au collège. Toute la science de ce temps là estoit de faire carmes et vers latins...». A quinze ans, son père le ramène à la boutique. Autrefois, il était malaisé de s'instruire; maintenant, c'est chose facile, depuis que le «grand roy François Ier ... nous a tiré, comme d'un tumbeau, les sciences, les arts, les lettres et bonnes disciplines... et à l'ayde d'un Amyot, d'un Jaques Colin et de tant d'autres excellens ouvriers, nous a rendu les oustils de sagesse tranchants en nostre langue maternelle, tellement qu'il n'y a artizan qui ne puisse, s'il veut, de luy-mesmes... en peu d'heure se rendre savant. Noz boutiques, à gens qui ont quelque sentiment de vertu et aguillon de bien, sont des escoles» (p. 3-5). Il cite de nombreux marchands parisiens, ses contemporains : Henry L'Advocat, Jean Aubry, Nicolas Bourgeois, Jean Messié, Guillaume L'Archer, Guillaume Chouart, Jean Perrot, Jean Musnier, Nicolas Hac, Guillaume Godefroy, Raoulin Sandras, Claude Le Prestre, Nicolas Parent, Claude Scopart, Jean L'Escuier, Jean de Bordeaux, Kerver, Merlin, Desprez, Parfaits, de Clerc, de Pleurs, L'Escalopier (p. 9); Jean et Guillaume Croquet, conseiller de ville, Nicolas Paumier, Philippes Chesnart, Charles Le Goix, Plastrier, Pierre de La Court, Nicolas Erquembourg, Claude Maret, Jean Gregis, Nicolas d'Auvergne, Pierre et Guillaume Poulain, Jean d'Aubray, Le Lièvre, Vincent Martin, Thomas Congnet, Pierre Parlan, Jean de La Bruière, Jean Boucher, Martin Le Conte, Claude Le Bègue, Pierre Guérin, Vascozan, Thierrée, Fouqueret, de Here, Le Grand, Vieillart, Danes, Jacques Rosny, Planche, Perlin, Le Bret, Sevin, Le Large (p. 75). «Qui est-ce qui ne congnoist — dit-il, p. 78 — le sire Compans, marchant recommendable entre tous les autres, capitaine des enfans» de Paris? Il relate (p. 95-98) une mission du greffier de ville, Perdriel, au sujet de l'abolition, obtenue par le cardinal de Lorraine, «d'un des plus beaux privilèges de nostre ville : c'est la compagnie françoise». Il fait allusion à ce fait que le connétable de Montmorency «est né en nostre ville, baptisé sur les fons de l'église de Sainct-Paul» (p. 96). Plus loin, il est question des prévots des marchands Gayant (p. 100) et Nicolas Perrot (p. 102), du «chevallier du guet Ceze... filz d'un boulanger de Rome, ayant luy-mesmes fait le mestier..., chrestien, comme l'on dict à la romanesque, c'est-à-dire faisant bonne mine et ne croiant rien», de Claude Marcel (pp. 152-155).

Sur le titre et à la fin, on lit, écriture du temps : «Ce livre appartient à Pierre Du Monstier».

Ex-libris de M. Beaupré, conseiller à la Cour de Nancy, collé sur le plat.

Autre exemplaire. [550128

Lettres de monseigneur le prince de Condé à la roine, mère du roy, avec advertissemens depuis donnez par ledict seigneur prince à Leurs Majestés, des

choses qui concernent l'honneur de Dieu, le service du roy et la paix et repos de ce roiaume. — S. l., 1565, in-8°, 49 pp. [550094

Lettres du roy [CHARLES IX] addressées au prévost de Paris ou son lieutenant, advocat et procureur, et aultres officiers en ladicte prévosté, pour faire garder et observer soigneusement et inviolablement l'édict de pacification et autres concernants le faict de la religion [Saint-Jean de Luz, 6 juillet 1565]... [550129

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 11, n° 30.

Lettres-patentes du roy [CHARLES IX] par lesquelles il renvoye et attribue à la Chambre du conseil du Parlement de Paris, la cognoissance et jugement par appel de tous et chascuns les procès et différends concernants l'exécution et entretenement de l'édict de pacification [Moulins, 10 février 1566]... [550130

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 11, n° 31.

Les Actes de la conférence tenue à Paris, ès moys de juillet et aoust 1566, entre deux docteurs de Sorbonne et deux ministres de Calvin. Ces actes ont esté collationnés aux originaux, les ministres appelés, et Goguyer, notaire pour eux, qui les a signés. — *A Paris, par Jean Dallier, libraire, demeurant sur le pont Sainct-Michel, à la Rose blanche*, 1568, in-8°, 573 ff. chiffr. et 3 ff. n. chiffr. [550131

A la fin : «Principaux articles débatus par les docteurs en leur dernier escrit contre les ministres»; «Privilège du roy»; «Ledict Acte achevé d'imprimer le 22 jour de mars 1568 par ledict Dallier, Jean Foucher, Claude Fremy, Pierre L'Huillier et Guillaume Chaudière, libraires de ceste ville de Paris, suivant l'association passée entre eux, par devant deux notaires ou Chastellet de Paris, le samedi premier jour de février 1567».

Au verso du plat supérieur, on lit, écriture du XVIIIe siècle : «Ex-libris Joannis Jacobi Perrotin de Chevagne, senatoris Molinensis; emptus die 9 junii 1729».

Ordonnances du roy [CHARLES IX] concernants la police générale de son royaume [Paris, 4 février 1567]. — *A Paris, par Robert Estienne, imprimeur du roy*, 1567, in-8°, 67 ff. chiffr. et 1 f. n. chiffr. [550132

Une autre édition presque semblable du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 26, n° 92.

Ordonnances du roy [CHARLES IX] concernants la police générale de son royaume [Paris, 4 février 1567]. — *A Lyon, par Benoist Rigaud*, 1567, in-8°, 38 ff. chiffr. et 2 ff. n. chiffr. [550133

Au verso du titre, lettres du roi Charles IX adressées au sénéchal de Lyon, en exécution de l'ordonnance. La date est restée en blanc. A la fin, table des chapitres et avis de publication.

Non cité dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*.

Lettres-patentes du roy [CHARLES IX], nostre sire, contenant que Sa Majesté veult et entend que les articles et ordonnances faictes sur la police générale de son royaume, soit gardée, suyvie et entretenue [Saint-Maur-des-Fossés, 19 mai 1567]. — *A Lyon, par Benoist Rigaud*, 1567, in-8°, 4 ff. n. chiffr. [550134

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. III, p. 487.

Lettres-patentes du roy [CHARLES IX] portants itératives défenses, sur les peines contenues en l'édict de pacification, de faire aucun exercice de la religion prétendue réformée en la ville, forsbourgs, prévosté, viconté et ressorts de ladicte prévosté de Paris, fors et excepté ès lieux establis et ordonnez par Sa Majesté [Paris, 1er juin 1567]. — *A Paris, par Robert Estienne, imprimeur du roy*, 1567, in-8°, 4 ff. n. chiffr. [550464

Lettres-patentes du roy [CHARLES IX] nostre sire, contenant les moyens et diligences que Sa Majesté veult estre tenue à l'exécution des procès criminelz pendans en chascun ressort, depuis son édict de pacification [Saint-Germain-en-Laye, 7 juillet 1567]. — *A Lyon, par Benoist Rigaud*, 1567, in-8°, 8 ff. n. chiffr. [550450

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. III, p. 487.

Lettres-patentes du roy [Charles IX], nostre sire, contenant prohibition et deffenses de toutes traictes tant générales que particulières, transportz et sorties de bledz et autres grains hors le royaume de France [Compiègne, 26 juillet 1567]. — *A Lyon, par Benoist Rigaud*, 1567, in-8°, 4 ff. n. chiffr. [550135

Au verso du dernier feuillet, bois figurant un portrait d'homme, de profil, tourné à droite, dans une bordure ovale, portant en légende : CAROLVS·9·REX FRANC : 61.

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. III, p. 487, d'après un exemplaire incomplet du dernier feuillet.

Lettres-patentes du roy [Charles IX], par lesquelles il ordonne cent hommes bourgeois en chascun quartier de la ville et faulxbourgs de Paris, portants armes, pour assister et fortifier sa justice quand requis en seront [Compiègne, 5 août 1567]. — *A Paris, par Rob. Estienne, imprimeur du roy*, 1567, in-8°, 4 ff. n. chiffr. [550136

Sur les centeniers, cf. *Registres des délibérations du Bureau de la Ville*, t. V, p. 597 et suiv.; ces lettres patentes n'y figurent pas.

Arrest politiq' de la Court de parlement, par lequel est enjoinct aux commissaires, quarteniers, dixeniers et cinquanteniers faire les recherches accoustumées et y procedder en toutes dilligences, ausi (*sic*) est inhibé et défendu de faire aucunes assemblée ny ports d'armes [6 septembre 1567]. — *A Paris, par Guillaume de Nyverd, imprimeur et libraire, tenant sa boutique en la court du Palays, joingnant la première porte, du costé de la grand'salle*, s. d., in-8°, 4 ff. n. chiffr. [550137

Sur le titre, marque de G. Nyverd.

A la fin : «Leu et publié à son de trompe... par moy Pasquier Rossignol, crieur juré...ès présences de Michel Noizet (*sic*), commis par le roy pour trompette».

Lettres-patentes du roy [Charles IX] portants commission aux prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris de lever et assembler quatre mil quatre cens hommes de guerre à pied, composez de seize capitaines et enseignes, sous tel colonel qu'il plaira à Sa Majesté establir [Paris, 15 octobre 1567]. — *A Paris, par Rob. Estienne, imprimeur du roy*, 1567, in-8°, 8 ff. n. chiffr. [550138

Le texte de ces *Lettres-patentes* se retrouve dans *Registres des délibérations du Bureau de la Ville*, t. V, p. 615.

Fol. B j v° : «De par les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris», délibération permettant aux bourgeois de prendre des remplaçants; 20 octobre 1567.

Fol. B ij : «Autres patentes du roy par lesquelles il ordonne à tous habitans de la ville de Paris de reprendre leurs armes, soyent offensives ou défensives, soubs les capitaines, enseignes et chefs de bandes cy-devant esleus pour faire la garde des portes et guets d'icelle ville», Paris, 29 septembre 1567. — Le texte de ces lettres se retrouve dans *Registres des délibérations du Bureau de la Ville*, t. V, p. 607.

A la fin : «De par les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris», délibération permettant aux capitaines des bourgeois «de mulcter par amendes tous réfractaires et défaillans des gardes des portes...», 20 octobre 1567.

Les deux délibérations, qui suivent chacune des lettres-patentes, ne figurent pas dans les *Registres* cités. — Cf. ci-dessus, col. 24, n° 83.

Advertissement à tous bons et loyaux subjectz du roy... [550463

Un autre exemplaire du même ouvrage, incomplet des douze derniers feuillets, a été décrit ci-dessus, col. 28, n° 97.

Ordre et police que le roy entend estre doresnavant gardé et observé en sa ville de Paris, pour la seureté et conservation d'icelle [Paris, 30 novembre 1567]... [550139

Rel. mod., mar. r., fil. dor.; tr. dor.

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 24, n° 82.

Un troisième exemplaire.

Reiglement faict de par le roy [Charles IX] et les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris, pour fottifier (*sic*) et faciliter les gardes du guet et sentinelles, tant la nuict que le jour [Au Bureau de la Ville, 18 décembre 1567]. — *A Paris, par Guillaume de Nyverd, imprimeur et libraire, tenant sa boutique dans la court de Palais, et son hostel rue de la Tennerie, près le pont Nostre-Dame, où pend pour enseigne la Teste de Bœuf*, s. d., in-8°, 4 ff. n. chiffr. [550140

Sur le titre, marque de G. Nyverd.

A la fin : «S'ensuict le département des

quartiers ordonnez pour la garde de jour des portes de la ville de Paris : pour la porte S.-Anthoine, les quartiers de Parfaict, du Ru et Bergeon; pour la porte S.-Martin, les quartiers du Comte et Paulmier; pour la porte S.-Denys, les quartiers de Beausse, Mace, Bourlon et de Beauquesne; pour la porte S.-Honoré, les quartiers de Baudichon, Bourgeois et Bolier; pour la porte S.-Germain des Prez, le quartier de Philebert Bourlon; pour la porte S.-Jacques, les quartiers de Guerrier, Perlan et Danetz; pour la porte Sainct-Marcel, le quartier de Kerver.»

Le texte de cette délibération ne figure pas dans *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris.*

Lettres-patentes du roy [Charles IX] concernans la survivance des estats et offices tenuz en ceste ville de Paris, et au dedans le ressort de ce Parlement, n'ayans aucuns gaiges ou pensions sur ses finances [Paris, 22 janvier 1568]. — *A Paris, par Jean Dallier, libraire, demeurant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche,* 1568, in-8°, 6 ff. n. chiffr. [550141

L'Ordre et police que le roy [Charles IX] entend estre tenue par les gardes et centinelles de la nuict, plus le reglement des seize colonnelz, esleuz en la ville de Paris, pour maintenir les capitaines et bourgeoys, portans les armes, en seureté [Au Bureau de la Ville, 22 et 23 janvier 1568]. — *A Paris, par Guillaume de Nyverd, imprimeur et libraire, tenant sa boutique dans la court du Palais, et son hostel rue de la Tennerie, près le pont Nostre-Dame, où pend pour enseigne la Teste de bœuf,* s. d., in-8°, 8 ff. n. chiffr. [550142

Sur le titre, marque de G. Nyverd.

Le texte de l'*Ordre et police* et celui du *Règlement* se trouvent reproduits dans *Registres des délibérations du bureau de la ville*, t. VI, p. 5, mais avec les dates des 22 et 24 janvier.

D. Félibien a publié le texte du *Règlement* dans son *Histoire de la ville de Paris*, t. III (*Preuves*, I), p. 707, peut-être d'après cet imprimé, puisqu'il donne aussi la date du 23 janvier.

Lettres-patentes du roy [Charles IX] portants défenses à tous notaires du Chastelet de Paris et aultres, de ne recevoir aucuns contracts de constitutions de rentes d'aucunes personnes, que préallablement n'en soit prinse la somme de quatorze cents quarante mil livres tournois, pour le payement et licenciement des gens de guerre, estrangers et aultres [Paris, 23 mars 1568]. — *A Paris, par Rob. Estienne, imprimeur du roy,* 1568, in-8°, 4 ff. n. chiffr. [550143

A la fin : «Leues et publiées... par moy Pasquier Rossignol, crieur juré... accompaigné de Jean Desetem, commis de Michel Noiret, commis par le roy pour trompette...».

Ordonnance du roy [Charles IX] contenant l'ordre et reiglement que Sa Majesté veult et entend estre doresnavant durant la paix observé et pratiqué en la ville de Paris et autres lieux circonvoisins [Paris, 22 avril 1568]. — *A Paris, par Rob. Estienne, imprimeur du roy,* 1568, in-8°, 8 ff. n. chiffr. [550144

Le texte de cette ordonnance se trouve reproduit dans *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. VI, p. 29.

A la fin : «Leue et publiée... par moy Pasquier Rossignol, crieur juré... accompagné de Michel Noiret, commis par le roy pour trompette...».

Mandement du roy [Charles IX] pour remédier et appaiser toutes séditions et querelles et de faire les jours de festes corps de gardes, et est enjoinct aux bourgeois de se trouver en armes s'ilz entendent quelque sédition ou tumulte [Paris, 3 juin 1568]. — *A Paris, par Guillaume de Nyverd, imprimeur et libraire,* s. d., in-8°, 4 ff. n. chiffr., le dernier blanc. [550465

Sur le titre, marque de G. Nyverd, à l'effigie et aux armes de Charles IX.

Le texte de ce mandement se retrouve dans *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. VI, p. 38.

A la fin : «Leu et publié... par moy Pasquier Rossignol, cryeur pour le Roy.., accompagné de Michel Noiret, commis par le roy pour trompette...».

Edict du roy [Charles IX] contenant déclaration qu'il ne se veult doresenavant plus servir de ses officiers, tant de judicature que des finances, qui sont de la nouvelle prétendue religion [Saint-Maur des Fossés, 25 septembre 1568]. — *A Paris, par Jean Dallier, libraire, demeurant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne*

de la Rose blanche, 1568, in-8°, 8 ff. n. chiffr. [550466

A la fin : «...Publié par les carrefours... par moy Champagne, hérauld d'armes de France et Allançon, aussi hérauld de France...».

Décrit dans le *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. II, n° 2059.

Une autre édition du même ouvrage, ne contenant pas de procès-verbal de publication, a été décrite ci-dessus, col. 25, n° 89.

Discours de la bataille du lundi, troisième jour d'octobre 1569, en laquelle il a pleu à Dieu donner très mémorable victoire au roy très chrestien, par la bonne, heureuse et vertueuse conduicte de monseigneur duc d'Anjou, son frère et lieutenant général de Sa Majesté en tous ses royaumes, pays, terre et seigneuries (Signé : DE NEUFVILLE; Hervaulx, 4 octobre 1569). — *A Paris, par Jean Dallier, libraire, sur le pont S.-Michel, à la Rose blanche*, s. d., in-8°, 15 ff. n. chiffr. [550145

Fol. Dij : «Extraict des registres de Parlement», permis d'imprimer, en date du 12 octobre 1569, du «*Discours de la bataille*...», signé DE NEUFVILLE, envoyé par le roi et monseigneur le duc d'Anjou...». — *Id.* v° «Les Règlements qui ont esté deffaictz des huguenotz, tant de leur bataille que de l'avantgarde... «La bataille a esté donnée en la plaine de Sainct-Chartre et Mare, entre Montcoutour (*sic*) et Hervaulx. Le nombre des mortz et blessez du party du roy».

Une autre édition, moins complète, du même ouvrage, a été décrite ci-dessus, col. 27, n° 95.

Entier Discours des choses qui se sont passées en la réception de la royne et mariage du roy; à messeigneurs les ducs d'Anjou et d'Alençon, frères de Sa Majesté, par PAPIRIUS MASSON, natif du pays de Forestz. — *A Paris, de l'imprimerie de Nicolas Du Mont, demourant près Saincte-Genevievfve*, 1570, in-8°, 24 ff. n. chiffr. [550146

Un autre exemplaire du même ouvrage, sans fleuron à la fin, a été décrit ci-dessus, col. 26, n° 91.

Ordonnance du roy [CHARLES IX] sur les défences de ne porter dagues, espées ny autres sortes d'armes, sur les peines y contenues [Paris, 16 aoust 1570], publiée à Paris, le seizième jour d'aoust mil cinq cents soixante et dix. — *A Paris, de l'imprimerie de Guillaume de Nyverd, imprimeur ordinaire du roy en langue françoyse*, s. d., in-8°, 4 ff. n. chiffr. [550147

Sur le titre, marque de G. de Nyverd.

Le titre de départ porte : «De par le roy et le prévost de Paris ou son lieutenant».

A la fin : «Leu et publié à son de trompe... par moy, Pasquier Rossignol, crieur juré du roy... acompagné de Guillaume Denys, commis de Michel Noiret, trompette juré...».

Omnium fere gentium nostræque ætatis nationum habitus et effigies. In eosdem JOANNIS SLUPERII Herzelensis epigrammata. Adjecta ad singulas icones gallica tetrasticha. — *Antwerpiæ, apud Joannem Bellerum, sub Aquila aurea*, 1572, in-8°, 16 pp., ff. 17-135 (lisez 134), pl. [550148

Titre refait.

Au verso du titre permis d'imprimer en date du 17 octobre 1569. — Page 3 : «Egregio pietate ac eruditione viro, D. Joanni Wyntero, senatui Bergensis territorii a secretis, amico suo integerrimo, Jacobus Sluperius Herzelensis, obsequium et honorem», poème latin daté «1571, prid. cal. julii; ex Westuletera territorii Furnensis». — Page 8 : «Index alphabeticus gentium et nationum quorum effigies et habitus hocce libello referuntur».— A la fin : «Joanni Bellero excudebat Ægidius Radæus Antverpiæ, anno 1572».

121 costumes gravés sur bois par Antoine Bossch, dit Silvius, copiés sur ceux d'une édition parisienne de 1567 : *Recueil de la diversité des habits*.

On y remarque «Le Bourgeois de Paris», n° 42 :

«Tu peux voir cy le vray Parisien,
«Sa mode honeste estant en sa vesture;
«Son parler est subtil, et a moyen
«De trafiquer; c'est sa propre nature»,

et «La Bourgeoise de Paris», n° 43 :

«Femme on ne voit plus belle et plus courtoise
«Se monstrant chaste avec son vestement,
«Que dans Paris...».

Les feuillets 66 et 91 sont chiffrés 69 et 61. Il y a deux feuillets chiffrés 120.

Rel. mar. r. de Belz-Niedrée; tr. dor.

Ex-libris de A. F. Didot, collé sur le plat.

Catalogue Didot, beaux-arts, n° 225.

Ordonnance de la police tenue en la chancellerie du Palais à Paris, le XVIII d'apvril 1572, par les officiers et personnes députez de Sa Majesté, sur le pris, débit et vente de diverses marchandises, avec un règlement sur le devoir et salaire de plusieurs sortes d'ouvriers, manouvriers et gents de mestier, des laboureurs et

vignerons. — *A Paris, de l'imprimerie de Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1572, in-8°, 8 ff. n. chiffr. [**550149**

Le texte de cette ordonnance se trouve reproduit dans *Registres des délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, t. VI, p. 450.

Déclaration du roy [Charles IX] de la cause et occasion de la mort de l'admiral et autres ses adhérens et complices, dernièrement advenue en ceste ville de Paris, le xxiiii jour du présent moys d'aoust 1572... [**550150**

Rel. mar. r. de Trautz-Bauzonnet; tr. dor. Catalogue Lignerolles, 3e partie, n° 2728.
Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 29, n° 101.

Discours sur les causes de l'exécution faite ès personnes de ceux qui avoient conjuré contre le roy et son estat... [**550151**

Rel. mar. r. de Trautz-Bauzonnet; tr. dor. Catalogue Lignerolles, 3e partie, n° 2730.
Un autre exemplaire du même ouvrage a été catalogué ci-dessus, col. 29, n° 102.
Un troisième exemplaire.

Discours sur les causes de l'exécution faicte ès personnes de ceux qui avoient conjuré contre le roy et son estat. — *A Paris, à l'Olivier de P. L'Huillier, rue S.-Jacques*, 1572, in-8°, 20 ff. n. chiffr. [**550152**

Autre édition du même ouvrage, différant de la précédente par l'initiale ornée de la première page et la justification.

Figure et exposition des pourtraictz et dictons contenuz ès médailles de la conspiration des rebelles en France, opprimée et estaincte par le roy très chrestien Charles IX, le 24 jour d'aoust 1572, par Nic[olas] Favyer, conseiller dudit sieur et général de ses monnayes. — *A Paris, par Jean Dallier, libraire, demeurant sur le pont S.-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1572, in-8°, 6 ff. n. chiffr. [**550153**

Fol. Bij : «Extrait du privilège», en date du 14 octobre 1572.
Gravures sur bois.
Rel. mar. r. de R. Petit; tr. dor.
Cf. F. Mazerolle, *les Médailleurs français du* XVe *siècle au milieu du* XVIIe (Paris, 1902, in-4°), t. I, p. LXIII.

Déclaration du roy [Charles IX] pour le faict de ceulx de la nouvelle opinion qui se sont absentez depuis le xxiiiie d'aoust 1572 [Paris, 8 octobre 1572]. — *A Paris, de l'imprimerie de Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1572, in-8°, 4 ff. n. chiffr. [**550451**

Une autre édition de la même pièce, portant sur le titre un fleuron au lieu de la marque au mûrier, a été décrite ci-dessus, col. 31, n° 109.

Discours sur les occurrences des guerres intestines de ce royaume et de la justice de Dieu contre les rebelles au roy, et comme de droict divin est licite à Sa Majesté punir ses subjets, pour la religion violée, ensemble le tombeau de Gaspar de Colligny, jadis admiral de France, au roy... par J[ean] T[ouchard]. — *A Lyon, par Michel Jove*, 1572, in-8°, 8 ff. n. chiffr. [**550154**

Rel. mar. r. de R. Petit; tr. dor.
Cité par Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. II, p. 129, qui semble n'avoir pas connu d'exemplaire de cet ouvrage.
Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 30, n° 105.

Ornatissimi cujusdam Viri de rebus gallicis ad Stanislaum Elvidium epistola [Paris, 1er novembre 1572] et ad hanc de iisdem rebus gallicis responsio [Eleutheropoli, 13 avril 1573]. — S. l., 1573, in-8°, 102 pp. [**550155**

Par Guy Du Faur, sieur de Pibrac, d'après Barbier.
Page 49 : «Responsio Stanislai Elvidii (Johannes Camerarius, d'après Barbier) ad epistolam ornatissimi cujusdam viri scriptam, de rebus gallicis et editam anno Christi 1573». — Page 90 : «Post priora scripta». — Page 96 : «De rebus gallicis experimentum»; «De eisdem»; «De eisdem»; poésies latines. — Page 100 : «Typographus lectori»; avertissement. — Page 101 : «De gallicis versibus crudeliter interfectos summos viros impudenter insectantibus». — Page 102 : «Ex psalmo v», poésies latines.
Rel. mod. mar. brun; tr. dor.
Une traduction de la première de ces épîtres a été décrite ci-dessus, col. 229, n° 861.

Response à une épistre commenceant «Seigneur Elvide», où est traitté des massacres faits en France, en l'an M.D.LXXII, par Pierre Burin à messire Guillaume Papon [La Palisse, 1er janvier

1573]. — *A Basle, par Martin Cousin,* 1574, in-8°, 45 pp. [550156

Réponse à l'épître de Guy Du Faur, sieur de Pibrac, sur la Saint-Barthélemy, décrite ci-dessus.

L'auteur estime, page 29, à sept ou huit mille personnes, le nombre des victimes des massacres de la Saint-Barthélemy.

Rel. mar. r., fil. dor.; tr. dor.

Ordonnance du roy [CHARLES IX] par laquelle il est prohibé à toutes personnes, excepté ceux qu'il a pleu à Sa Majesté en exempter, de porter sur eux, en habillements ne autres ornements, aucuns draps ne toiles d'or et d'argent, profileures, broderies, passements, emboutissements, orfaverie, cordons, canetilles, velours, satins ou taffetas, barrez, meslez, couverts ou trassez d'or ou d'argent, ne autres telles superfluitez, avec défenses aux bourgeoises de changer leur estat [Paris, 15 février 1573]. — *A Paris, de l'imprimerie de Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1573, in-8°, 8 ff. n. chiffr. [550157

Cette ordonnance règle l'habillement dans les diverses classes de la société, favorisant les personnes attachées au service du roi ou des princes, et s'élevant contre le «grand nombre des bourgeoises qui sont faictes damoiselles de jour en autre».

De Furoribus Gallicis horrenda et indigna amirallii Castillonei, nobilium atque illustrium virorum cæde, scelerata ac inaudita piorum strage passim edita per complures Galliæ civitates, sine ullo discrimine generis, sexus, ætatis et conditionis hominum, vera et simplex narratio, Ernesto Varamundo Frisio auctore.... *Edimburgi, anno salutis humanæ M.D.LXXIII,* in-4°, 135 pp., exempl. réglé. [550158

Factum attribué à Hubert Languet. Cf. *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2176.

Rel. mar. r. XVIIIe siècle, dent. dor.; tr. dor.

Catalogue Lignerolles, 3e partie, n° 2736.

Responsio ad orationem habitam nuper in concilio Helvetiorum, pro defensione cædium et latrociniorum, quæ in Gallia commissa sunt, editam et promulgatam germanice, auctore WOLFGANGO PRISBACHIO Cracoviensi. — *Rupellae,* 1573, in-8°, 60 pp. et 1 f. blanc. [550159

Rel. mar. brun de Allo; tr. dor.

Tumbeaux des brise-croix, mesmes de Gaspard de Colligni, jadis admiral de France... — *A Lyon, par Benoist Rigaud,* 1573, in-8°, 6 ff. chiffr. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc. [550160

Décrit dans *Catalogue des livres de feu M. le baron James de Rothschild*, t. I, n° 787, et dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. III, p. 300.

Rel. mar. r. de Trautz-Bauzonnet; tr. dor.

Le Réveille-matin des François et de leurs voisins, composé par Eusèbe Philadelphe, cosmopolite, en forme de dialogues. — *A Édimbourg, de l'imprimerie de Jaques James,* 1574, 2 tomes en 1 vol. in-8°, le premier de 19 ff. lim. n. chiffr. et 159 pp., le second de 192 pp. [550161

Par NICOLAS BARNAUD, d'après J.-M. Quérard, *Supercheries littéraires*, t. III, col. 100.

Les pièces liminaires comprennent: «L'imprimeur aux François et autres nations voisines», avertissement; «A très excellente et très illustre princesse Elizabeth, royne d'Angleterre, de France, d'Irlande, etc.», épître dédicatoire signée Eusèbe Philadelphe, Eleuthéroville, 20 novembre 1573; «Epistre traduite en françois du livre latin dédié aux estats, princes, seigneurs, barons, gentilshommes et peuple polonois, par Eusèbe Philadelphe, cosmopolite»; «Double d'une lettre missive escrite au duc de Guise par un gentilhomme duquel on n'a peu sçavoir le nom», Reims, 10 décembre 1573; «Dialogisme sur l'effigie de la Paix, le Polonois, la Paix Valoise», «Vers au chasseur déloyal», «Aux vrais gentilshommes françois», pamphlets en vers contre le roi et les Guise; «Argument du premier dialogue».

Le titre de départ, page 1, porte: «Dialogue. Interlocuteurs: Alithie, Philalithie, l'Historiographe, le Politique, l'Église, Daniel».

Le titre du t. II porte: «Dialogue second du réveille-matin des François et de leurs voisins, composé par Eusèbe Philadelphe, cosmopolite, et mis de nouveau en lumière».

Au verso du titre: «Argument du second dialogue». — Le titre de départ, page 3, porte: «Dialogue second. Interlocuteurs: le Politique, l'Historiographe».

Le feuillet 62 du tome I est chiffré 26. — Le feuillet 37 du tome II n'est pas chiffré et les feuillets 103, 147, 148 en sont chiffrés 10, 174, 158.

Rel. mod., veau fauve, filets dor.; tr. dor.

Harangue du roy CHARLES NEUFIESME à messieurs de la Court de parlement à

Paris, tenant son siège royal et liet de justice. — *A Paris, chez Marc Locqueneulx, libraire, au mont Sainct-Hilaire, à la Concorde*, 1574, in-8°, 1 f. pour le titre, 6 ff. chiffr. et 1 f. blanc. [550163

C'est une harangue prononcée le 12 mars 1571. Cf. *Mémoires de l'estat de France sous Charles IX* (décrit ci-dessus, col. 34, n° 118), t. I, fol. 39 v°.

Fol. 5 v° : «Effect», commentaire de la harangue, constatant que «ceste saincte et nécessaire réformation a eu surséance», et exprimant l'espoir que le roi «ayant donné un tel commencement au bonheur et félicité de sa couronne, en arrachant les semences de rébellion... effectuera ce qui reste pour le comble de sa gloire».

Recueil de quatre pièces sur la mort de Charles IX. [550164

Rel. veau fauve, xviii° siècle, fil. dor. ; tr. dor.

Le vray Discours des derniers propos mémorables et trespas du feu roy de très bonne mémoire Charles neufiesme. — *A Paris, pour Liénard Le Sueur, libraire, demeurant au mont Sainct-Hilaire, à l'enseigne des Quatre Évangélistes*, 1574, in-8°, 22 ff. chiffr. et 2 ff. n. chiffr.

Par Arnaud Sorbin dit de Sainte Foy, d'après La Croix Du Maine et Du Verdier, *Les Bibliothèques françoises*, éd. Rigoley de Juvigny, t. III, p. 163.

Fol. 2 : «A la royne mère du roy régente en France», épître dédicatoire. — Fol. 22 : «Le tombeau du roy Charles neufiesme», sonnet signé R. G. [Robert Garnier?]. — Fol. 22 v° : «Epitaphe sur la devise du feu roy Charles neufiesme», poésie signée A. I. [Amadis Jamin?]. — A la fin : bois aux armes de Charles IX; «Sonet à l'auteur», signé R. G.; «Extraict du privilège».

Autre exemplaire. [550165

Le Trespas et obsèques du très chrestien roy de France, Charles, neufiesme de ce nom, avec l'ordre des princes, chevaliers, gentilzhommes, justiciers et officiers de sa Court, plus le convoy de messeigneurs les prévost des marchans, eschevins et autres estatz à la suyte de son enterrement. — *A Paris, par Michel Buffet, demeurant au Marché neuf, à l'enseigne de la Couronne*, 1574, in-8°, 16 ff. n. chiffr.

Description des cérémonies funèbres, transport du corps et de l'effigie «faicte après le vif et naturel», depuis Vincennes, jusqu'à l'église Saint-Antoine des Champs, puis à Notre-Dame et enfin à Saint-Denis, ordre du cortège, etc.

Le corps venant de Notre-Dame fut reçu «à la Croix qui penche, près Sainct-Denis» par le cardinal de Lorraine, abbé de ce lieu.

Les *Registres de délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. V, p. 193, ne donnent qu'une relation très brève de ces cérémonies.

Lamentation du peuple françois sur la mort du roy; A. D. P.; consolation de l'élection d'un autre grand roy. — *A Paris, pour Michel Buffet, demeurant au Marché neuf, à l'enseigne de la Couronne*, 1574, in-8°, 8 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Fol. A ii : «A très haulte, très excellente et vertueuse dame, Catherine de Médicis, régente en France», poésie dédicatoire. — Fol. A ii v° : «A la régente, sonet».

Le titre de départ, fol. A iij, porte : «Dialogue lamentable sur le trespas du roy harles (*sic*) IX; personnages : l'Autheur, le Peuple françois»; au dessus, tête de page portant au centre un A surmonté d'une double croix.

A la fin, deux huitains; «Sonnet d'un poète françoys aux poètes de France»; «Au lecteur, vers alexandrins».

Souhait du peuple françois sur l'heureux et prochain retour de Henry III, roy de France et de Pologne...

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 49, n° 159.

De Obitu Caroli IX, christianissimi Francorum regis, I. Bapt. Belladi funebris oratio, ad Catharinam reginam regum matrem et Francorum rectricem. — *Lutetiæ, ex officina Federici Morelli, typographi regii*, 1574, in-8°, 15 pp. [550166

A la fin : «Ejusdem Caroli noni, christianissimi Francorum regis, tumulus, eodem authore», poésie latine.

Décrit dans J. Dumoulin, *Vie et œuvres de Fédéric Morel*, p. 209, n° 228.

Oraison funèbre du très hault, puissant et très chrestien roy de France, Charles IX, piteux et débonnaire propugnateur de la foy et amateur des bons esprits, prononcée en l'église Nostre-Dame en Paris, le xii de juillet M.D.LXXIIII, par A. Sorbin, dit de Saincte Foy, son prédicateur ordinaire. — *A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue Sainct-Jaques*,

à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage, 1574, in-8°, 32 ff. [550167

Fol. 2 : «A très haulte et vertueuse princesse Elisabeth d'Austriche, vefve du feu très chrestien et débonnaire Charles IX du nom, roy de France, A. Sorbin désire salut et toute consolation», épître dédicatoire. — Fol. 29 v° : «Sur la mort du roy Charles IX, élégie par A. S. D. D. S. F.», signée de la devise «Plus bien que rien». — Fol. 32 : «In Carolum nonum christianissimum et augustissimum Francorum regem», poésie latine signée : «Nicol. Gulonius, Aurati gener», — Fol. 32 v° : «Extraict du privilége du roy», d'ordre général, en date du 15 décembre 1564; «Le présent livre est achevé d'imprimer le 23 jour de juillet 1574».

L'épître dédicatoire se rapporte aussi à une seconde oraison funèbre prononcée par le même auteur, le lendemain de la première, à l'église Saint-Denis.

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, tome I, n° 339, avec la date 1579.

Huict Sermons de la résurrection de la chair prononcez au chasteau du Bois de Vincennes, durant le temps de parade et dueil de feu très puissant et très chrestien Charles IX, roy de France, vrayement piteux et débonnaire, propugnateur de la foy et amateur des bons esprits, par A. Sorbin dit de Saincte Foy, son prédicateur, docteur théologal de Thoulouse; au roy très chrestien Henry III... — *A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue Sainct-Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage*, 1574, in-8°, 2 ff. lim. n. chiffr., 72 (lisez 62) ff. chiffr. [550168

Au verso du titre : «Sonnet de P. de Ronsard», sur la mort de Charles IX. — A la suite : «A très hault, très puissant, très heureux et très chrestien roy de France et de Polongne, grand duc de Lithuanie, Henry troisième de ce nom», épître dédicatoire datée de Paris, 31 juillet 1574, dans laquelle il est fait allusion à un trait de sagesse du nouveau roi, lors de la bataille de Moncontour, raconté au prédicateur par N. Fumée, abbé de la Couture.

Les feuillets 57-62 sont chiffrés 67-72.

A la fin : «Au roy», sonnet; «Extraict du privilège du roy», d'ordre général, en date du 15 décembre 1564; «Le présent livre est achevé d'imprimer le 7 jour d'aoust 1574».

Sur le titre et le feuillet de garde, on lit, écriture du XVIIIe siècle : «Pins-Montbrun». — Ex-libris du Dr D. Bernard, collé sur le plat.

HENRI III (1574-1589).

Discours de la mort et exécution de Gabriel, comte de Montgommery, par arrest de la Court, pour les conspirations et menées par luy commises contre le roy et son estat, qui fut à Paris, le vingtsixiesme de juing 1574. — *A Paris, par Michel Buffet, demourant au Marché neuf, à l'enseigne de la Couronne*, 1574, in-8°, 15 ff. et 1 f. blanc. [550162

Récit des opérations auxquelles fut mêlé Montgommery durant les guerres religieuses, de son arrestation et de son exécution en place de Grève.

A mervaylous Discourse upon the lyfe, deedes, and behaviours of Katherine de Médicis, queene mother, wherin are displayed the meanes which she hath practised to atteyne unto the usurping of the Kingedome of France, and to the bringing of the estate of the fame unto utter ruine and destruction. — *At Heydelberge*, 1575, in-8°, 196 pp. [550169

Traduction du *Discours merveilleux de la vie, actions et déportemens de Catherine de Medicis*... attribué à Henri Estienne, d'après Barbier. Cf. *Catalogue of books in the library of the British Museum printed in England... and ...in english printed abroad, to the year 1640*, vol. I, p. 345.

Rel. XVIIIe s., mar. olive, fil. dor.

La Cosmographie universelle de tout le monde, en laquelle, suivant les auteurs plus dignes de foy, sont au vray descriptes toutes les parties habitables et non habitables de la terre et de la mer, leurs assiettes et choses qu'elles produisent, puis la description et peincture topographique des régions, la différence de l'air de chacun pays, d'où advient la diversité tant de la complexion des hommes que des figures des bestes brutes, et encor l'origine, noms ou appellations tant modernes qu'anciennes et description de plusieurs villes, citez et isles, avec leurs plantz et pourtraictz et surtout de la France, non encor jusques à présent veus ny imprimez; s'y voyent aussi davantage les origines, accroissemens et changemens des monarchies, empires, royaumes, estatz et républiques, ensemble les mœurs, façons de vivre, loix, coustumes et religion de tous les peuples et nations du

monde, et la succession des papes, cardinaux, archevesques et évesques, chacun en leur diocèse, tant anciens que modernes, avec plusieurs autres choses, le sommaire desquelles se void en la page suivante, auteur en partie MUNSTER, mais beaucoup plus augmentée, ornée et enrichie par FRANÇOIS DE BELLEFOREST, comingeois, tant de ses recerches, comme de l'aide de plusieurs mémoires envoyez de diverses villes de France par hommes amateurs de l'histoire et de leur patrie, avec trois tables, l'une des plantz et pourtraictz des isles et des villes, la seconde, des tiltres et chapitres, et la troisiesme de tous les noms propres et des matières comprises en tout l'œuvre. — *A Paris, chez Nicolas Chesneau, rue S.-Jaques, au Chesne verd*, 1575, 2 parties en un vol. in-fol., la première de 20 ff. lim. n. chiffr., 160 col., pp. 161-397, la seconde de 390 col. et pp., pl. [10005

Les pièces liminaires comprennent : «La carte d'Europe», planche ; «A très illustre et très généreux prince Charles, monseigneur, prothenotaire de la maison de Bourbon», épître dédicatoire signée : F. de Belleforest, Paris, 23 décembre 1574 ; «Préface» ; «Joannis Tochardi, in hoc cosmographicum opus eximium, et Francisci Belleforestii auctoris commendationem hendecasyllabi», «Epigramma in ejusdem operis commendationem, ad illustrissimum principem Carolum Borbonium, optimæ spei adolescentem, ejusdem Tochardi præceptoris anagrammata», poésies latines ; «Louange de luy mesme à l'auteur, sonnet», signé de la devise «Ce que Dieu touche ard» ; «In. Francissi Belloforesti, viri de latina gallicaque lingua meritissimi, cosmographicam historiam commendatio ad lectorem», poésie latine signée M. Pigneron ; «In eandem cosmographiam domini Belloforesti» et «Reddition françoise», poésie latine et française signée M. Pigneron ; cul-de-lampe aux initiales N. C. ; «Privilège du roy», au nom de Nicolas Chesneau et Michel Sonnius, en date du 22 mai 1572 et dans lequel il est fait allusion à l'ouvrage du «sieur Du Binet» (*corr.* Du Pinet), intitulé «les Plants et portraits des villes» imprimé à Lyon en 1564 ; «Extraict des registres de Parlement», permis d'imprimer ; «Table des sommaires» ; «Table du sommaire des chapitres de ce second tome» ; «Catalogue des régions, isles et villes pourtraictes au premier tome...» ; «Avertissement».

Entre les pages 174 et 175 : «La ville, cité, université et fauxbourgs de Paris», plan. — Pages 175 et suiv. : «De l'ancienne et grande cité de Paris». — Pages 280-281 : «Pourtraict de la ville Sainct-Denis en France». — Entre les pages 285 et 286 (n. chiffr.) : «Le vif portraict de la grand'église Saint-Denis.»

Sur le titre, on lit, écriture du XVIIe siècle : «Petit».

Rel. du temps, veau fauve, fil. dor.

Sur le plan de Paris, cf. *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. IX, p. 53, et X, p. 36. — Cf. aussi V. Dufour, *Anciennes Descriptions de Paris*, t. VII.

La Cosmographie universelle de tout le monde, second volume du premier tome, contenant les autres pays des Gaules, non compris sous la couronne de France, avec plusieurs autres provinces, recueilly tant par SÉBASTIEN MUNSTER que recerché par FRANÇOYS DE BELLEFOREST, comingeois. — *A Paris, chez Michel Sonnius, rue S.-Jaques, à l'Escu de Basle*, 1575, in-fol., col. 396 à 1838, et 44 ff. n. chiffr. [10006

A la fin : «Table des noms, matières et choses notables contenues au premier tome...»

Rel. du temps, veau fauve, fil. dor.

La Cosmographie universelle de tout le monde, tome second comprenant la Grèce, avec les descriptions anciennes et modernes, tant du plant que noms des villes et régions comme de l'histoire, et descrivant les deux Asies selon leur estendue, raretez, richesses et histoire de l'estat des royaumes outre ce qui en a esté cy-devant descouvert ; plus y est adjoustée l'Affrique, autant doctement que véritablement, comme aussi y est descripte briefvement et entièrement l'histoire géographique de toutes les terres descouvertes vers l'occident et outre l'équateur, et ès parties septentrionales, avec les isles, peuples, nations et leurs loix, religions et façons de vivre, aussi ce qui est de rare, tant au plat pays qu'ès isles plus eslongnées et moins cogneues des nostres, par FRANÇOYS DE BELLEFOREST, comingeois, avec trois tables, l'une des plants et pourtraicts des isles et des villes, la seconde des tiltres et chapitres, et la troisiesme de tous les noms propres et des matières comprises en tout l'œuvre. — *A Paris, chez Michel Sonnius, rue S.-Jaques, à l'Escu de Basle*, 1575, in-fol., 6 ff. lim. n. chiffr., 2235 col. et 88 ff. n. chiffr., pl. [10007

Les pièces liminaires comprennent : «Fran-

çois de Belleforest, au lecteur, salut», avertissement; «Catalogue des régions, isles et villes pourtraictes...»; «Table du sommaire des chapitres...».

A la fin : «Table très ample des noms, matières et choses mémorables...».

Rel. du temps, veau fauve, fil. dor.

Edict du roy [Henri III] fait sur l'exemption des éleuz, receveurs, contrerolleurs des aydes, tailles et équivallens, et des procureurs et greffiers en chacune élection, de toute contribution aux tailles et impositions qui seront levées sur le peuple, à telle charge et ainsi qu'il est porté par ledit édict [Reims, février 1575]. — S. l. n. d., in-8°, 5 pp. et 1 f. blanc. [550170

Titre de départ.

Remonstrances faites au roy, en son chasteau du Louvre, le lundi xix de décembre 1575, par les bourgeois et citoyens de la ville de Paris. — S. l., 1576, in-8°, 20 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc. [550171

Le texte de ces *Remontrances*, rédigé par l'avocat Louis de Saint-Yon, se trouve reproduit dans *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, tome VII, page 313. — Ces *Remontrances* ont pour objet la levée ordonnée par le roi d'une somme de deux cent mille livres destinée à la solde des troupes suisses.

A la fin : «Les précédentes Remonstrances ont esté avisées et délibérées en l'assemblée générale faite par le commandement du roy, en la grand'salle de l'hostel de la ville de Paris, les lundi douziesme et mardi treziesme jours de ce présent mois de décembre, et arrestez par les députez de ladite assemblée, au bureau d'icelle ville, le jeudi quinziesme jour du susdit mois M.D.LXXV. Ainsi signé : Hevrard».

Deux exemplaires.

Remonstrances très humbles de la ville de Paris et des bourgeoys et citoyens d'icelle, au roy leur souverain seigneur [12, 13 et 15 décembre 1575]. — *A Rouen, par Pierre Drindron*, 1576, in-8°, 16 pp. [550172

Autre édition de la même pièce.

La Légende de Maistre Jean Poisle, conseiller en la Cour de parlement de Paris... [550173

Rel. veau fauve, xviie siècle.

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 82, n° 287.

Un troisième exemplaire d'un tirage différent : pages 24, 34, 37, 40, 46, 47 chiffrées 23, 43, 17, 30, 49, 49. — Rel. mar. r. de Hardy; tr. dor. [550174

Factum [en faveur de maître Jean Poisle, conseiller en Parlement]. — S. l. n. d., in-8°, 42 ff. n. chiffr. [550173

Titre de départ.

Fol. K : «Tesmoins confrontez sur les vingt-huict chefs d'accusation cy-dessus déclairez». — Fol. K iij : «Autres tesmoins confrontez hors lesdits chefs d'accusation».

Arest de la Court de parlement de Paris donné contre maistre Jean Poisle, conseiller, sur le procès criminel à luy faict, exécuté par ladicte Court, le dix-neufiesme jour de may 1582. — S. l. n. d., in-8°, 5 pp. et 1 f. blanc. [550173

Autre exemplaire d'un tirage différent portant sur le titre : «Poïsle» au lieu de «Poisle», et sur le titre et à la fin «vingt-neufiesme jour de may» au lieu de «dix-neufiesme». On a collé aux deux endroits sur le mot «vingt» un papillon portant «dix». [550467

Advertissement et discours des chefs d'accusation et points principaux du procès criminel fait à maistre Jean Poisle... [550173

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 83, n° 288.

Un troisième exemplaire. [550174

Edit du roy Henry [III] sur le faict des hostelleries, cabarets et tavernes ordinaires de ce royaume, et de ne les tenir sans lettres et permission dudict seigneur, avec les exemptions, franchises et règlemens de ceux qui y seront pourveuz [Blois, mars 1577], publié en la Cour de parlement à Dijon, le 24 d'avril mil cinq cens soixante dix-huict. — *A Dijon, par J. Des Planches*, 1580, in-8°, 8 ff. n. chiffr. [550175

Sur le titre, marque de J. Des Planches, à l'écusson de France. — Au verso du titre, vignette représentant un cavalier.

Rel. mar. bleu de H. Duru; tr. dor.

Edict de pacification faict par le roy [Henri III] pour mettre fin aux troubles de son royaume et faire désormais vivre tous ses subjects en bonne paix, union et concorde soubs son obéissance [Poitiers, septembre 1577], leu et publié en la

Cour de parlement, le VIII jour d'octobre 1577. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1578, in-8°, 40 pp. [550176

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 53, n° 177.

Arrestz de la Court de parlement donnez par provision les xiij d'aoust 1575 et xx de septembre 1577 pour le règlement et réformation de l'Université de Paris. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1577, in-8°, 37 pp. et 1 f. n. chiffr. [550177

A la fin : «Leu et publié à son de trompe... par moy Simon Simonnet, sergent à verge au Chastellet... commis de Pasquier Rossignol, crieur juré... accompaigné de François Froment, commis de Michel Noiret, trompette...».

Ordonnance du roy [Henri III] sur le faict de la police générale de son royaume, contenant les articles et reiglemens que Sa Majesté veult estre inviolablement gardez, suyvis et observez, tant en la ville de Paris qu'en toutes les autres de son dict royaume... [550178

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 54, n° 179.

Civitates orbis terrarum; liber primus. — (*Coloniæ Agrippinæ, apud Godefridum Kempensem, sumptibus auctorum, anno reparatæ salutis humanæ M.D.LXXVII, mense julio*), in-fol., 10 ff. lim. n. chiffr., 1 pl. n. chiffr., 58 pl. chiffr. et 12 ff. n. chiffr. [10009

Titre-frontispice.

Les pièces liminaires comprennent : «Privilegium Cæsareæ majestatis», permis d'imprimer daté de Ratisbonne, 24 août 1576, au nom de Georg Braun et Franz Hogenberg; «Imperatori Cæsari Rudolpho II... Georgius Bruinus et Franciscus Hogenbergius ded. consecrantq.»; «Alexandri Graphei a secretis amplissimæ reipub. Anverpianæ in *Orbis terrarum civitates* colloquium»; «Ejusdem frontispicii explicatio», poèmes latins signés : «Alexander Grapeus canebat»; «Georgius Bruin Agrippinensis benevolis lectoribus s. d.», préface datée de Cologne, 1572; «Melchior Hittorpius s. theologiæ l. et apud gradus Mariæ apud Agrippinenses canonicus, Georgio Braun, amico suo, s.».

Planche 7 : «Lutetia Parisiorum», plan accompagné d'une notice sur la ville.

A la fin : «Privilegium regis Hispaniarum», daté de Bruxelles, 22 novembre 1574; «Georgius Bruin Agripp. candido lectori s. d.», avertissement daté «ex musæolo nostro Agrippinensi», 1er janvier 1575; index alphabétique des villes; «Coloniæ prostant apud auctores et Anverpiæ apud Philippum Gallæum»; citation de Boèce et adresse.

Rel. ancienne veau, encadr. dor. sur les plats; tr. dor.

Voir V. Dufour, *Anciennes Descriptions de Paris*, t. VIII.

De præcipuis totius Universi urbibus, liber secundus. — S. l. n. d., in-fol., 10 ff. lim. n. chiffr., 59 pl. chiffr. et 6 ff. n. chiffr.

Titre-frontispice.

Les pièces liminaires comprennent : «S. Cæsareæ majestatis privilegium», permis d'imprimer daté de Vienne, 28 août 1572, au nom de Georg Braun, Franz Hogenberg et Simon van den Noevel; «Tenor privilegii regis catholici», daté de Bruxelles, 22 novembre 1574; «Amplissimis clarissimisque viris ac dominis D. Constantino A. Lyskirchen octavum, D. Caspari Kannengiessero primum coss. amplissimoq. florentissimæ, liberæ, imperialis et hanseaticæ Coloniensis reipub. senatui dominis ac mecoenatibus suis, Georgius Bruin Agrippinas ded. consecratq.»; «Georgius Bruin Agrippinas candido lectori s. d.», avertissement daté «ex musæolo nostro Agrippinensi», 1575; «Remaclus, Lymburgus, medicinæ doct. et Leodii apud D. Paulum canonicus, D. Georgio Bruin s. p. d.», épître datée de Liège, Saint-Paul, 14 juin 1575; «Stephani Broelmani Agripp. in theatrum urbium popularis et civis sui amiciss. Georgii Bruin Agripp. carmen hendecasyllab.», poésie latine; «Jan. Melleri Palmerii Silva, in theatrum urbium Georgii Bruin, ad Eberhardum Sudermanum», poème latin; «D. Adamus Wachendorf Georgio Bruin Agripp.», épître datée «ex musæo nostro Londinensi, ad Tames in flumen», 6 août 1575.

Plusieurs planches, tant de cette seconde partie que de la première, sont signées, ou portent dans un cartouche le nom du dessinateur.

A la fin : «Libri II de præcipuis totius universi urbibus index»; «Coloniæ prostant apud auctores et Antverpiæ, apud Philippum Gallæum».

Oraison funèbre de noble Paul de Caussade, seigneur de S.-Maigrin, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roy, maistre de camp de la cavallerie légère de France, prononcée en l'église S.-Paul, en Paris, le xxv de juillet M.D.LXXVIII, par A. Sorbin, évesque de Nevers. — *A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue S.-Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage*, 1578, in-8°, 25 (lisez

26) ff. chiffr. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc. [550179

Fol. 2 : «A très vertueux seigneur noble Jehan Descars, seigneur de La Vauguyon, prince de Carancy, chevalier de l'Ordre du roy, conseiller en son Conseil privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances», épitre dédicatoire de l'auteur datée de Paris, 5 août 1578. — Fol. 6 v° : «Tombeau», poésie.

A la fin, deux sonnets sur la mort de Saint-Maigrin et «Extraict du privilège du roy», au nom d'A. Sorbin et en date du 15 décembre 1567.

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. I, n° 343.

Oraison funèbre de noble Jaques de Lévis, fils de noble A. de Lévis, comte de Kailus, gentilhomme chambellan ordinaire du roy, prononcée en l'église S.-Paul, en Paris, le dernier de may 1578, par M. Arnauld Sorbin, dict de S.-Foy, prédicateur du roy. — *A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue S.-Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage*, 1578, in-8°, 26 ff. chiffr. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc. [550180

Fol. 2 : «A noble et vertueux seigneur A. de Lévis, comte de Kailus, chevalier de l'Ordre du roy et seneschal de Rouergue», épitre dédicatoire datée de Paris, 7 juin 1578, dans laquelle l'auteur s'excuse de n'avoir pu consacrer qu'un jour à la préparation de cette oraison funèbre, «estant occupé, durant les deux jours d'intervalle entre sa mort et sépulture, à prescher les Octaves du Sainct Sacrement en l'église de Sainct-Germain l'Auxerrois».

Fol. 7 v° : «Epitaphe» en vers signée P. B. Q. R.

A la fin : «Extraict du privilège du roy», au nom d'A. Sorbin et en date du 15 décembre 1567.

La Prophétie trouvée en la cave de l'église de Saincte-Geneviefve, le jour de sa feste, sur la France et sur la ville de Paris, trouvée en langue latine et traduicte en vers françoys, présentée au roy de France et de Polougne. — *A Paris, chez Guillaume Guérin, rue S.-Estienne des Grecs, à l'image S.-Christofle*, 1579, in-8°, 15 pp. [550181

Page 3 : «Au roy», épitre dédicatoire contenant un sonnet. — Page 10 : «Interprétation de la prophétie». Cette interprétation est à la louange d'Henri III.

Parmi les passages de la prophétie relatifs à Paris, on remarque le suivant :

«Melioris anni indicium, Sequana tumida»

dans lequel l'auteur voit une allusion à l'inondation de 1572 ou à celle de 1579 et qu'il traduit ainsi :

«Le tétin de Lutesse agrandira son lait
«Quand l'année voudra porter tout à souhait».

Le Secret des finances de France descouvert et départi en trois livres par N. Froumenteau et maintenant publié pour ouvrir les moyens légitimes et nécessaires de payer les dettes du roy, descharger ses sujets des subsides imposez depuis trente-un ans et recouvrer tous les deniers prins à Sa Majesté... — S. l., 1581, in-8°, 3 tomes en 1 vol., le premier de 28 ff. lim. n. chiffr. et 152 pp., le second de 472 pp., le troisième de 4 ff. lim. n. chiffr. et 439 pp. [550182

Livre premier «contenant tous les deniers que Leurs Majestez ont levé et despendu depuis trente-un ans, finis le dernier jour de décembre 1580, avec le bon d'estat que le roy a ou doit avoir en ses coffres».

Les pièces liminaires comprennent : «L'imprimeur aux lecteurs», avertissement; «Au roy de France et de Pologne, Henry troisième de se (*sic*) nom, son prince et souverain seigneur, N. Froumenteau, paix et salut», épitre dédicatoire datée de Paris, 1er janvier 1581; «Argument»; «Le thrésor des thrésors de France contenant tous les deniers que Leurs Majestez ont levez et despendus depuis trente-un ans, finis le dernier jour de décembre 1580», préface dans laquelle l'auteur expose les circonstances qui l'amenèrent à entreprendre cet ouvrage, à la demande des anciens députés des États de Blois, les oppositions qu'il rencontra, la réunion qui fut tenue «à Paris, au cloistre Nostre-Dame, en la maison du seigneur Tivére» (fol. ****), où il rendit compte aux députés du travail dont il s'était chargé, etc.

Le titre de départ, page 1, porte : «Estat au vray des deniers ordinaires et extraordinaires levez tant du domaine du roy, que sur ses sujets et gens des trois Estats de son royaume, ensemble des charges ou despense sur ce faite, depuis l'advènement à la couronne du feu roy Henry deuxième, jusques au dernier de décembre M. D. LXXX, temps et règne de Henry troisième, par la grâce de Dieu roy de France et de Pologne, lequel estat a esté dressé expressément pour et afin qu'il plaise à Sa Majesté le voir et considérer qu'il est contable à Dieu du grand désordre, excès et confusion tenu au maniement et dispensation de ses finances, selon qu'il sera très aisé de cognoistre par cedit estat».

«Le second Livre du secret des finances de France, représentant par le menu l'estat de tous les deniers tirez des archeveschez, diocèses, seneschaucées, bailliages, élections, prévostez et chastellenies de la haute et basse Normandie, du pays Chartrain, de l'Isle-de-France, Brie, Beauvaisis, Picardie, Cham-

pagne, pays Messin, Beausse, Anjou, Touraine, Poictou, haute et basse Bretagne, Berri, Nivernois, Sainctonge, Limosin, Périgord, Angoulmois, Auvergne, Lyonnois, Masconnois et Bourgongne; plus il monstre le nombre des archeveschez, éveschez, parroisses, maisons, fiefs et arrière-fiefs, le roolle des ecclésiastiques, nobles, roturiers, soldats françois et estrangers, massacrez et occis durant les troubles, le nombre des femmes et filles violées, des villages et maisons bruslées esdites provinces; semblablement il représente l'estat des deniers qui y ont esté levez du temps du roy Loys XII, ensemble le revenu du temporel que les ecclésiastiques y possèdent. — *CIↃ.IↃ.LXXXI.*»

Page 3 : «L'autheur au lecteur», préface; l'auteur raconte l'admission dans leur réunion du député parisien jusqu'alors écarté par suite de l'opposition des députés du clergé, «qui en vouloyent à ceux de Paris, à cause des assignations qu'ils obtenoyent du roy sur les deniers de la subvention, pour acquiter de quartier en quartier les rentes assignées sur l'hostel de ville de Paris».

Manquent les pages 31-32.

Page 95 : «Diocèse, bailliage, élection, prévostez, banlieue et chastellenies de Paris»; l'auteur y compte 45,056 «personnes occis, exécutez et massacrez», 300 villages et bourgades brûlés, 2,500 maisons détruites, 150 femmes et filles violées «tant catholiques que de la religion», etc.

«Le troisiesme Livre du secret des finances de France, représentant par le menu l'estat de tous les deniers tirez des archeveschez, diocèses, seneschaucées, bailliages, élections, prévostez et chastellenies de Guyenne, Gascongne, Quercy, Languedoc, Dauphiné, Provence et autres provinces circonvoisines.... — *CIↃ.IↃ.LXXXI.*»

Pièce liminaire : «Poincts et articles touchez en cest estat qui méritent d'estre esclarcis».

Page 377 : «Estat final de ce à quoy reviennent les principales parties contenues en ce présent estat». — Page 381 : «La preuve des principales parties et articles contenus et déclarez en ce présent estat». — Page 415 : «L'autheur», conclusion.

Ex-libris de «Mr de Crevecœur, m^e des req^tes» collé sur le plat.

Cf. Haag, *la France protestante*, 2e éd., t. VI, col. 747.

Instruction sur le faict des finances et Chambre des comptes, par laquelle l'on peut cognoistre les principalles actions des officiers, matières, comptes, qui se traictent et rendent en icelle; plus est sommairement et séparément traicté de l'estat des thrésoriers de France et généraulx des finances, enfin duquel est l'abbrégé des ordonnances du roy Henry deuziesme, par luy faictes sur le reiglement de ses finances, en l'année mil cinq cens cinquante-sept, et assignations baillées par ladicte Chambre aux officiers comptables qui rendent comptes en icelle. — *À Paris, chez Robert Le Magnier, libraire, demeurant rue Neufve Nostre-Dame, à l'image S.-Jean-Baptiste, et en sa boutique au Palais, en la gallerie par où on va à la Chancellerie*, 1582, in-8°, 65 ff. chiffr. et 3 ff. n. chiffr. [550183

Par L. Le Grand, d'après Barbier.

Fol. 2 : «Aux lecteurs, salut», avertissement.

A la fin : «Table de tous les sommaires...»; «Extraict du privilége»; errata.

Amnestie ou de l'oubliance des maux faicts et receus pendant les troubles et à l'occasion d'iceux. — *À Paris, chez Abel L'Angelier, au premier pilier de la grand'sale du Palais*, 1595, in-8°, 70 (lisez 98) pp. et 1 f. n. chiffr. [550185

Page 3 : «Sommaire de ce qui est traicté en l'Amnestie».

Le titre de départ, page 5 (n. chiffr.), porte : «Amnestie ou de l'oubliance, III remonstrance faicte en la ville d'Agen, à l'ouverture de la Cour de justice envoyée par le roy en ses pays et duché de Guyenne, le 11 octobre 1582. L'Oisel, pour le procureur général, a dict :»; au-dessus, tête de page retournée aux initiales P. H.

Page 55 : autre tête de page aux initiales P. H.; «A monseigneur, monseigneur de Cheverny, garde des seaux de France», épître dédicatoire signée : Ant. L'Oisel; Agen, 31 décembre 1582.

Page 57 (n. chiffr.) : «Agen II ou continuation de l'Amnestie». — Page 59 (n. chiffr.) : «Sommaire de la continuation de l'Amnestie». — Page 61 : «Continuation de l'Amnestie; IIII remonstrance faicte en la ville d'Agen à la closture de la chambre de justice envoyée par le roy en ses pays et duché de Guyenne, le 26 may 1583», par «Pithou, procureur général du roy», d'après le contexte.

Page 96 : «A monsieur Pithou, seigneur de Savoye, advocat en Parlement, conseiller et procureur général du roy en sa Chambre de justice de Guyenne», épître signée Ant. L'Oisel; «de vostre maison», 8 novembre 1594.

De l'Acord et remonstrance que le roy a faict à tous ses subjectz qui sont sous son obéissance; ensemble les deffences sont faictes à toutes personnes de faire aucune imposition ny lever deniers... [550184

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 56, n° 190.

Homonœe ou de l'accord des subjets du roy soubs son obéissance. — *A Paris, chez Abel L'Angelier, au premier pillier de la grand'sale du Palais,* 1595, in-8°, 118 pp. et 1 f. n. chiffr. [550100

Page 2 : «Sommaire de ce qui est traicté en l'Homonœe».
Le titre de départ, page 5, porte : ... «Remonstrance faicte en la ville de Périgueux, à l'ouverture de la Chambre de justice envoyée par le roy en Guyenne, le lundy quatriesme jour de juillet 1583. Loisel pour le procureur général du roy a dict...». — Autre édition, sous un titre différent, de l'ouvrage précédent.
Pages 2 et 5 : têtes de pages aux initiales P. H.
Page 57 (n. chiffr.) : «Périgueux II ou continuation de l'Homonœe, accord et union des subjects du roy soubs son obéissance». — Page 61 : «Sommaire du contenu en la continuation de l'Homonœe».
La page 118 est chiffrée 95.
A la fin : «A monsieur Chillaut, advocat, maire de Périgueux», épître dédicatoire signée : Ant. L'Oisel, Brantosme, 2 février 1584; «Faultes en l'impression».
Sur le titre, on lit, écriture du xviiie siècle : «Fédéric Charmolues».

Règlement faict par le roy [Henri III] sur la perception des droicts de signature des rolles des tailles et baulx de huictiesme attribuez aux présidens, éleuz et contrerolleurs des élections de ce royaume [Paris, 19 décembre 1582]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1583, in-8°, 14 pp. et 1 f. n. chiffr. [550186

Edict du roy [Henri III] contenant ample règlement sur le faict des tailles et que ceux qui ont usurpé le tiltre de noblesse sans avoir lettres d'annoblissement y seront cottisez pour soulager d'autant son pauvre peuple [Paris, mars 1583], publié en la Court des aydes, le vingt-septiesme jour de juillet, l'an 1583. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1583, in-8°, 10 ff. chiffr., 1 f. n. chiffr., 6 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc. [550187

Les Statuts de la congrégation des pénitens de l'Annonciation de Nostre-Dame, par le commandement et privilège du roy. — *A Paris, chez Jamet Mettayer, près les boucheries de Saincte-Geneviefve,* 1583, in-8°, 34 pp. et 3 ff. n. chiffr., les deux derniers blancs. [550452

Sur le titre, bois figurant l'Annonciation.
Les 34 pages de cette pièce correspondent aux pages 1-36 de l'édition décrite ci-dessus, col. 60, n° 200, sauf quelques différences dans l'avertissement et l'alinéa final relatif à l'imprimeur qui ne se trouve dans l'autre édition qu'à la page 62.
La page 28 est chiffrée 29.

Les Statuts de la congrégation des pénitens de l'Annonciation de Nostre-Dame, par le commandement et privilège du roy. — *A Paris, chez Jamet Mettayer, près les boucheries de Saincte-Geneviefve,* 1583, in-8°, 55 pp. [550468

Autre édition du même ouvrage. Les 31 premières pages correspondent mot pour mot aux pages 1-31 de l'édition précédente. Les pages 32-35 reproduisent, en les abrégeant beaucoup, les pages 34-70 de l'édition décrite ci-dessus, col. 60, n° 200.
Ex-libris de E.-M. Bancel, collé sur le plat.
Rel. mar. Lavallière, de Thibaron-Joly; tr. dor.

La Bulle de la confirmation et concession des indulgences baillées par Nostre Sainct-Père le pape Grégoire 13 aux confrères de la société dite du Confalon, c'est-à-dire de la banière, instituée et maintenue à Rome dès l'an de Nostre Seigneur 1264, sur l'exemple et forme de laquelle est dressée la confrairie des pénitens que nostre très chrestien roy a faict ériger ceste présente année en sa ville de Paris [Rome, 12 octobre 1576]. — *A Paris, chez Michel Jullian, au mont S.-Hilaire, à l'Estoille couronnée,* 1583, in-8°, 10 pp. et 1 f. n. chiffr. [550469

Au verso du titre : «Mater omnium», gravure sur bois représentant la vierge abritant sous son manteau les pénitents. — A la fin, deux autres gravures sur bois représentant, l'une, un insigne en forme de croix dans une bordure ovale portant en légende : «Societas confalonis», l'autre, un chapelet au milieu duquel sont indiquées les prières à dire. — Ces trois bois se retrouvent à la suite de l'*Apologie de la confrairie des pénitents*... décrite ci-dessus, col. 60, n° 201, mais sans texte imprimé dans la boucle du chapelet.

Ordonnance du roy [Henri III] pour le règlement et réformation de la dissolution et superfluité qui est ès habillemens et ornemens d'iceux et de la punition de

ceux qui contreviendront à ladite ordonnance [Paris, 24 mars 1583]... [550188

Nombreux essais de plume, écriture du temps.

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 57, n° 195.

Ordonnance du roy [Henri III] pour le règlement et réformation de la dissolution et superfluité qui est ès habillemens et ornemens d'iceux, et de la punition de ceux qui contreviendront à ladicte ordonnance [Paris, 24 mars 1583], publié en Parlement, le vingt-neufiesme jour de mars l'an mil cinq cens quatre-vingts trois. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1583, in-8°, 8 ff. chiffr., pp. 9 à 10 et 1 f. blanc. [550189

Autre édition du même ouvrage.

Discours sur le droit prétendu par ceux de Guise sur la couronne de France. — S. l., 1583, in-8°, 14 ff. n. chiffr. [550471

Par Philippe de Mornay, sieur du Plessis-Marly.

Décrit, d'après une autre édition, dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2198.

Sur le titre, on lit, écriture du temps : «L. du Vœsin Popellinière», signature autographe.

Mémoires de Pierre de Miraulmont, conseiller du roy en la Chambre du thrésor, sur l'origine et institution des cours souveraines et autres jurisdictions subalternes, encloses dans l'ancien Palais royal de Paris. — *A Paris, pour Abel L'Angelier, au premie* (sic) *pilier de la grand'sale du Palais,* 1584, in-8°, 12 ff. lim. n. chiffr., le dernier blanc, 174 ff. chiffr. [550190

Au verso du titre, bois aux armes de Philippe Hurault, vicomte de Cheverny.

Les pièces liminaires comprennent : «A noble et vertueux seigneur, messire Philippes Hurault, vicomte de Cheverny, chancelier de France», épître dédicatoire de l'auteur, datée de Paris, 12 janvier 1584; «Jacques Arroger, conseiller du roy en sa chambre du Trésor, au lecteur, salut», préface à l'éloge de l'auteur; «Traitez contenuz au présent livre»; «Extrait du privilège du roy»; «Fautes à corriger».

Fol. 88 v° : «Le concierge [du Palais], à cause de la conciergerie, est voier de toute la rue de la Calande jusques à la ruelle de l'Orberie, de la place Sainct-Michel, et des lieux nommez vulgairement les Moreaux assis à Nostre-Dame des Champs, esquels hostels que l'on dit estre en nombre de treize et à la maladerie appelée la Banlieue, il a pareillement tout droict de justice, moienne et basse, et sur toute la chaussée, depuis la porte S.-Jacques jusques à ladite maladerie. Il a... tout le proffit des bancs qui sont dans le Palais et peut et doit mettre au Palais et ès allées de la mercerie, en haut et en bas, tels merciers ou mercières que bon luy semble».

Le bailli du Palais a «justice et jurisdiction au Palais et ès environ d'iceluy, sçavoir jusques à la rivière de Seine, d'un costé et d'autre, et par devant, depuis le ruissel au goulet qui est au bout du grand pont, ainsi que le Palais se comporte du costé d'iceluy, tant ès hostels comme ès environs, au-dessous d'iceux, jusques à la rivière par devant Sainct-Michel, et aussi en retournant en la rue de la Calende et ès hostels d'icelle rue, ainsi comme elle se comporte jusques en ladite ruelle que l'on dit l'Orberie et descendant par icelle par dessus la rivière tant comme il y a terre sèche tout autour du Palais, ainsi qu'il se comporte du costé des Augustins, et d'autre part par devers le Chastelet de Paris jusques au grand pont et goulet, haut et bas».

Sur le titre, on lit, écriture du xviiie siècle : «De La Selle».

Déclaration des causes qui ont meu monseigneur le cardinal de Bourbon et les princes, pairs, prélats et seigneurs, villes et communautez catholiques de ce royaume, de s'opposer à ceux qui veullent subvertir la religion et l'estat [Péronne, 31 mars 1585]. — S. l., 1585, in-8°, 24 pp. [550194

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 65, n° 212.

Advertissement sur l'intention et but de messieurs de Guise en la prise des armes. — S. l., 1585, in-8°, 46 pp. et 1 f. blanc. [550472

Une autre édition plus complète du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 66, n° 220; elle porte en plus un paragraphe de deux pages, commençant par : «Peuples qu'on veut mutiner...» et placé à la fin.

Edict du roy [Henri III] contenant le restablissement des présidens, esleuz et autres officiers par cy-devant supprimez [Paris, mai 1585]. — S. l., 1588, in-8°, 15 pp. [550191

Propositions des députés du roy envoyez au roy de Navarre, avec la responce

de leur légation. — S. l. n. d., in-8°, 7 pp. [550192

Titre de départ.
Ambassade de Philippe de Lenoncourt et du président Brulard, arrivés à Nérac le 25 août 1585.

Remonstrance du clergé de France, faite au roy, le XIIII octobre 1585, par monsieur l'évesque et comte de Noyon, pair de France [CLAUDE D'ANGENNES], assisté de messeigneurs les illustrissimes princes et révérendissimes cardinaux de Bourbon et de Guyse, archevesques, évesques et autres députez dudit clergé, à l'assemblée générale d'iceluy, tenue en l'abbaye de Saint-Germain des Prez, lez Paris, audit mois d'octobre 1585... [550193

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 247, n° 927.

Advertissement au roy de Navarre de se réunir avec le roy et à la foy catholique... [550473

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 67, n° 224.

Bulle de N. S.-P. pape SIXTE V contre Henry de Bourbon... [550501

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 77, n° 267.

Protestation et défense pour le roy de Navarre Henri III, premier prince de France, et Henry, prince de Condé, aussi prince du mesme sang, contre l'injuste et tyrannique bulle de Sixte V, publiée à Romme, au mois de septembre 1585, au mespris de la maison de France, traduicte du latin intitulé *Brutum Fulmen Sixti V*. — S. l., 1587, in-8°, 303 pp. [901677

Par FRANÇOIS HOTMAN, d'après Barbier.

Le Procez-verbal d'un nommé NICOLAS POULAIN, lieutenant de la prévosté de l'Isle-de-France, qui contient l'histoire de la Ligue depuis le second janvier 1585 jusques au jour des Barricades, escheues le 12 may 1588. — S. l. n. d., in-8°, 92 pp. et 3 ff. blancs. [550195

Titre de départ.
Ce procès-verbal que Pierre Dupuy a publié en 1621 à la suite de la première édition du *Registre-Journal* de P. de L'Estoile, est dit par son éditeur (Bibliothèque nationale, collection Dupuy, volume 770) «fort remarquable et veu de peu de personnes, sorti du cabinet du roy». Jusqu'ici on ne connaissait pas d'autre édition de cette pièce. Celle que nous décrivons est certainement antérieure à celle de P. Dupuy, et probablement de la fin du XVIe siècle.
Page 76 : «Extraict d'un conseil secret tenu à Rome peu après l'arrivée de l'évesque de Paris, traduict d'italien en françois», plan d'un coup d'état pour mettre le duc de Guise sur le trône de France comme descendant direct de Charlemagne. — Une autre édition de l'*Extraict d'un conseil secret* a été décrite dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2196.

Apologie catholique contre les libelles, déclarations, advis et consultations faictes, escrites et publiées par les Liguez perturbateurs du repos du royaume de France, qui se sont eslevez depuis le décès de feu monseigneur, frère unique du roy, par E. D. L. I. C... — S. l., 1585, in-8°, 124 ff. chiffr. et 4 ff. n. chiffr. [550196

Par PIERRE DE BELLOY.
Sur le titre, on lit, écriture du XVIIIe siècle : «Ex-libris monast. S.-Faronis Meld., congreg. S.-Mauri, 1721».
Autre exemplaire. [550197
Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 76, n° 263.

Response aux principaux articles et chapitres de l'*Apologie* du Belloy... [550197

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 77, n° 265.

Apologie ou défence des catholiques unis les uns avec les autres contre les impostures des catholiques associez à ceux de la prétendue religion... [550198

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 74, n° 253.

Briève Responce d'un catholique françois à l'*Apologie* ou défense des ligueurs et perturbateurs du repos public, se disant fausement catholiques unis les uns avec les autres. — S. l., 1586, in-8°, 51 pp. et 1 f. blanc. [550198

Réponse à l'ouvrage précédent.
Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 74, n° 254.
Autre exemplaire. [550475

Advertissement des catholiques anglois aux françois catholiques, du danger où

ils sont de perdre leur religion et d'expérimenter, comme en Angleterre, la cruauté des ministres, s'ils reçoivent à la couronne un roy qui soit hérétique... — S. l., 1586, in-8°, 133 pp. et 1 f. blanc. [550199

Par Louis Dorléans, d'après le *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2214.
Au verso du titre : «Sonnet» à la France.

Conférence chrestienne de quatre docteurs théologiens et trois fameux advocats sur le faict de la Ligue et levée des armes, faite depuis quelque temps en France, au nom de monseigneur le révérendiss. et illustriss. prince, Charles, cardinal de Bourbon, contenant response au libelle intitulé *le Salutaire*, publié par ceux de ladite Ligue, le tout addressé audit seigneur cardinal par le secrettaire qui a réduite en escrit la susdite conférence. — S. l., 1586, in-8°, 57 ff. [550198

Fol. 2 (n. chiffr.) : «A très haut, très illustre et révérendiss. prince, monseigneur Charles, cardinal de Bourbon, salut et perpétuelle félicité», épître dédicatoire.
Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 72, n° 245.

Cy-dedans sont les Articles irrévocables des corrections et peines des confrères contrevenans aux statuts, ausquels chacun d'iceux est obligé, pour chaque jour qu'il sera dedans le susdit enclos des confrères, comme il est particularizé cy-après et porté dans cesdits statuts. — S. l. n. d., in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc. [550470

Le texte de ces articles se retrouve à la page 146 des *Statuts de l'oratoire de Nostre-Dame de Vie-Saine*..., décrits ci-dessus, col. 61, n° 202.

Lettres du roy de Navarre [futur Henri IV], premier prince du sang et premier pair de France, à messieurs du clergé, de la noblesse et du tiers-estat, plus une lettre à messieurs de la ville de Paris [Montauban, 1er janvier 1586]. — S. l., 1586, in-8°, 8 ff. n. chiffr. [550200

Le texte de ces quatre lettres se trouve reproduit dans le *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publ. par M. Berger de Xivrey, t. II, p. 165.

Discours fait à la royne mère du roy par un sien fidelle subjet pour le bien de la paix de ce royaume... [550201

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 55, n° 185.

Lettres d'un François sur certain discours faict naguères pour la préséance du roy d'Hespagne [9 février 1586]... [550100

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 104, n° 377.
Autre exemplaire. [550202

Premier [et second] Volume[s] du recueil contenant les choses mémorables advenues soubs la Ligue... [550203-550206

Rel. mar. r. doublé XVIIe siècle, dent. dor.; tr. dor.
Catalogue Lignerolles, 3e partie, n° 2764.
Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 78, n° 270.

Lettre d'un gentilhomme catholique françois, contenant brève responce aux calomnies d'un certain prétendu anglois.., [550204

Deux autres exemplaires du même ouvrage ont été décrits ci-dessus, col. 73, n° 248, et col. 78, n° 271.

Fidelle Exposition sur la déclaration du duc de Mayene... [550204

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 78, n° 272.

Discours stratagémique et déplorable de la mort inopinément advenue de... monsieur le grand prieur de France... [550474

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 68, n° 230.

Ordonnance de la police générale contenant défenses à tous taverniers et cabaretiers de ne recevoir à boire et manger en leurs tavernes et cabarets aucuns bourgeois et domiciliers, avec le prix du vin et la règle pour l'usage d'iceluy [Au Châtelet de Paris, «la Police générale tenant», 13 septembre 1586]. — *A Paris, par*

Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy, M.L.LXXXVI (sic), in-8°, 8 pp. [550207

Le titre de départ, page 3, porte : «De par le roy et monsieur le prévost de Paris».
Page 8 : «Leu et publié... par moy Jean Desmaretz, sergent à verge du roy nostre sire au Chastellet de Paris, commis de Thomas L'Auvergnat, crieur juré... accompagné de Philippes Noiret, trompette...».

Création d'un lieutenant en chacune des eslections particulières de ce royaume, ensemble d'autres nouvelles eslections particulières ès lieux que besoin sera, avec la création ancienne des esleuz particuliers, ès eslections particulières de ce royaume et leur pouvoir [Paris, mars 1587]. — S. l. n. d., in-8°, 16 pp. [550208

Titre de départ.
Lettres de Henri III.
Page 7 : édit du roi François Ier portant création d'un nouvel office d'élu dans chaque élection particulière du royaume (Paris, novembre 1543), suivi des lettres ordonnant l'enregistrement de cet édit [Fontainebleau, 19 janvier 1544 (n. st.)]. Cf. *Catalogue des actes de François Ier*, t. IV, pp. 524 et 546.

Discours politiques et militaires du seigneur de La Noue, nouvellement recueillis et mis en lumière. — *A Genève, de l'imprimerie de François Forest*, 1587, in-8°, 10 ff. lim. n. chiffr., 847 pp. [902103

Sur le titre, marque de F. Forest.
Les pièces liminaires comprennent : «Au roy de Navarre», épître dédicatoire signée : De Fresnes, Lausanne, 1er avril 1587, où il est dit que ce livre est publié à l'insu de l'auteur; «Argumens et sommaire de chasque discours»; errata; «A monsieur de La Noue», sonnet signé De Fresnes.
Rel. veau raciné, aux armes de La Morinerie.

Oraison funèbre pour la mémoire de feu illustrissime et révérendissime seigneur Fabie Frangipain Meurte, nunce de Nostre S.-Père Xiste V, vers nostre très chrestien roy de France et de Polongne Henry 3, faicte et prononcée en l'église des Célestins à Paris, par F. Jacques Berson, parisien, frère mineur, docteur en théologie et pasteur de S.-Estienne à Boulleire. — *A Paris, chez Guillaume Julien, demeurant rue S.-Jean de Latran, à l'enseigne de l'Amitié*, 1587, in-8°, 32 pp. [550209

Page 3 : «A illustrissime et révérendissime seigneur Octavie Frangipain Meurte, évesque de Caiaza», épître dédicatoire datée de Paris, 9 avril 1587; l'auteur y rappelle le souvenir du défunt, oncle du «seigneur Octavie» et son prédécesseur sur le siège épiscopal de «Caiaza» (Cajazzo).

Edict du roy [Henri III] contenant attribution de jurisdiction, pouvoir et qualité d'esleu aux contrerooleurs des eslections de ce royaume [Paris, mai 1587]. — S. l. n. d., in-8°, 7 pp. [550210

Titre de départ.

Francisci Fabricii de motibus gallicis relatio [Paris, 30 juin 1587]. — S. l., 1587, in-8°, 28 ff. [550211

Le titre de départ, fol. 2, porte : «Ornatissimo viro Petro Consultori Franciscus Fabricius, s. d.».
Ex-libris de J. Renard collé sur le plat.

De l'Authorité du roy et crimes de lèze-majesté qui se commettent par ligues, désignation de successeur et libelles escrits contre la personne et dignité du prince... [550212

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 78, n° 269.

Protestation et déclaration du roy de Navarre sur la venue de son armée en France... [550476

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 86, n° 303.

De l'Université de Paris et qu'elle est plus ecclésiastique que séculière... [550213

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 80, n° 281.

Edict du roy [Henri III] de la création d'un président des esleuz en chacune eslection de ce royaume, avec augmentation des droits de chevauchée et confirmation de tous autres droits et jurisdictions cy-devant attribuez ausdicts président et esleuz et de la levée de la solde des cinquante mil hommes [Paris, septembre 1587]. — *A Paris*, 1588, in-8°, 16 pp. [550214

Advertissement à tous les bons catholiques de rendre grâces à Dieu sur la victoire obtenue contre les hérétiques. . . [550481

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 89, n° 314.

La Description du politicque de nostre temps, faict par un gentilhomme françois. — *A Paris, chez la vefve François Plumion, demeurant en la rue d'Arra* (sic), 1588, in-8°, 22 pp. [550242

Page 17 : «Sur la victoire d'Auneau».

Pamphlet en vers, imprimé à longues lignes comme de la prose, contre les politiques.

Une autre édition moins complète, imprimée normalement, a été décrite ci-dessus, col. 174, n° 634.

Autre exemplaire incomplet des six dernières pages. [550480

Le Discours de la mort du duc de Bouillon, avec la forme de son testament et les dernières (*sic*) propos qu'il a tenuz à ceux de Genefve, lorsqu'il décéda, qui fut le 28 de janvier dernier mil cinq cens quatre-vingt huit. — *A Paris, pour la veufve de François Plumion, à la rue d'Arras, près la porte S.-Victor, devant le petit Navarre, à l'image S.-Jean*, 1588, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc. [550482

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 93, n° 331.

In amplissimos sacræ romanæ Purpuræ honores, illustrissimo et reverendissimo Petro Gondio, Parisiorum antistiti, collatos a Sixto V, pontifice maximo, sub Errico III, rege christianissimo, Caroli Sansixti, prothon., gratulatio.— *Parisiis, e typographia Steph. Prevosteau, in clauso Brunello*, 1588, in-4°, 19 pp. [550483

Poèmes latins en l'honneur de l'évêque de Paris, Pierre de Gondi, qui reçut le chapeau de cardinal des mains du roi à Paris, le 21 février 1588.

Page 3 (chiffr. 2) : «Illustrissimo ac reverendissimo D. Petro de Gondi S. R. E. . . perpetuo patrono suo, Carolus Sansixtus», épître dédicatoire datée de Paris, 24 février 1588. — Page 4 : «Anagrammatismus. Carolus a Sancto Seixto, unica sacrato sors ex alto», poésie latine signée : «Io. Auratus, poeta et interpres regius». — Page 8 : «In eundem ampliss. cardinalem et prestantissimos Carolum, marchionem Bellinsulæ, et Herricum, abbatem monast. Busæi, nepotes Gondios». — Page 10 : «In fortunam domus ad excellentiss. Albertum Gondium, ducem Rezii, Franciæ parem et polemarchum utriusque regii, ordinis equitem torquatum, etc.» — Page 11 : «Ad religionem votum». — Page 12 : «Sequntur alia epigrammata quæ ex laudatis viris author ipse accepit meritissimi patroni honori», poésies signées «Io. Auratus, R. Callierus, Φεδ. τῷ Μορέλλου Δ.Δ. B., Io. Morellus, Alex. Pogæsus I. C., Stephanus Tardivus, Carolus Sansixtus». — Page 18 : «In episcopum Parisiensem et magnum magistrum militiæ Hierosolimitanæ, cardinales novos gallos».

Rel. mar. r. de Petit, coins fleurdelisés; tr. dor.

Le Discours de la mort du prince de Condé, en la ville de Sainct-Jean d'Angély, le huictiesme jour de mars 1588. — *A Paris, pour Eustache Lartou, imprimeur, à la rue S.-Jaques*, s. d., in-8°, 15 pp. [550218

Sur le titre, portrait d'homme, en buste, de trois quarts, tourné à gauche, dans un cadre ovale, avec la légende : HENRI·DE·BOURBON·PRINCE·DE·CONDÉ.

Le titre de départ, page 3, porte : . . . «Avec un advertissement aux catholiques de France».

Le nom d'Eustache Lartou ne figure pas dans Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires*. . .

Apologie de maistre André Maillart, conseiller du roy et maistre des requestes ordinaires de Sa Majesté. — S. l., 1588, pet. in-8°, 72 pp. [550218

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 73, n° 250.

Histoire très véritable de ce qui est advenu en ceste ville de Paris depuis le septiesme de may 1588 jusques au dernier jour de juin ensuyvant. . . [550219

Catalogue Lignerolles, 4° partie, n° 1311.

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 94, n° 335.

Un troisième exemplaire.

Discours véritable sur ce qui est arrivé à Paris le douzième de may 1588. . . [550220

Catalogue Lignerolles, 4° partie, n° 1296.

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 94, n° 336.

Un troisième exemplaire.

Un quatrième exemplaire d'un tirage différent, portant imprimé normalement le chiffre 3 de la troisième page. [550479

De l'Esmotion et tumulte faict à Paris, le jeudy douziesme jour du mois de may, le tout assoupy par monseigneur le duc de Guyse. — *A Troyes, pour Christoffle Lambert*, 1588, in-8°, 8 ff. n. chiffr. [550221

A la fin : «Quatre sonetz au roy».
Catalogue Lignerolles, 4e partie, n° 1295.

Exhortation aux vrays et entiers catholicques, en laquelle est ensemble démonstré que ce qu'est dernièrement arrivé à Paris n'est acte de rébellion contre la Majesté du roy... [550235

Catalogue Lignerolles, 4e partie, n° 1297.
Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 94, n° 337.

Exhortation aux vrays et entiers catholicques, en laquelle est ensemble démonstré que ce qu'est dernièrement arrivé à Paris n'est acte de rébellion contre la majesté du roy. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue Sainct-Jacques, à l'enseigne du Bichot*, 1588, in-8°, 1 f. pour le titre, 30 (lisez 28) pp. et 1 f. blanc. [550222

Autre édition du même ouvrage.
La pagination saute de 15 à 17, de 24 à 26, de 28 à 30; la page 24 est chiffrée 44; il y a deux pages chiffrées 27.

Coppie de la traduction d'une lettre escrite en allemant à monseigneur le duc de Guise, pair, grand maistre de France, par les colonel et capitaines des Suisses du roy, le 14e jour du mois de may dernier. — *A Paris, chez Didier Millot, demeurant en la rue de la Petite Bretonnerie, prez la porte Sainct-Jaques*, s. d., in-8°, 8 pp. [550223

Les Suisses, mal payés et abandonnés par le roi, font leurs offres de service au duc de Guise.
A la fin : «Escrit en secret à Trappes, le 14 may 1588».
Catalogue Lignerolles, 4e partie, n° 1298.

Coppie d'une lettre escrite au roy et extraict d'une autre aux princes et seigneurs françois, le 17 jour de may dernier [1588], par monseigneur le duc de Guise, pair et grand maistre de France. — *A Paris, chez Didier Millot, demeurant en la rue de la Petite Bretonnerie, prez la porte Sainct-Jaques*, s. d., in-8°, 1 f. pour le titre et 14 pp. [550224

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2221.
Une autre édition de cette lettre a été décrite ci-dessus, col. 94, n° 334.

Warhafftiger Parisischer Bericht, wie sich alle Sachen zu getragen haben, das der König in Franckreich aus Parys nach Chartres hat weichen mussen und in was gestalt der von Guisen in Parys verblieben; item, des von Guisen Schreiben aus Parys an Kö.-May., den 17 may gehn Chartres geschickt hat. — (*Gedruckt zu Heydelberg*), 1588, pet. in-4°, 6 ff. n. chiffr. [550225

Relation de la fuite d'Henri III à Chartres et de la conduite du duc de Guise à Paris, suivie des lettres envoyées par ce dernier au roi le 17 mai.
Sur le titre, bois figurant un personnage debout, tenant une pique de la main droite, la main gauche appuyée sur la garde de son épée, flanqué de la légende : «Pro grege et sacra liga».

La Déclaration de la voulonté du roy [Henri III] faicte depuis son departement de Paris [Chartres, mai 1588]. — *A Paris, sur la coppie imprimée à Chartres*, 1588, in-8°, 14 pp. et 1 f. n. chiffr. [550226

Sur le titre, portrait, sur bois, de Henri III, en buste de trois quarts tourné à droite, dans une bordure ovale portant en légende, HENRI·III·D·G·FRANO (*sic*) ET·POLON·REX. — Ce bois se retrouve sur une autre pièce de l'année 1588, décrite ci-dessus, col. 96, n° 343.
A la fin, bois aux armes de Henri III.
Catalogue Lignerolles, 4e partie, n° 1301.
Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2221, 10.
Une édition différente de la présente et des deux suivantes a été décrite ci-dessus, col. 95, n° 338.

Déclaration de la volonté du roy [Henry III] faite depuis son departement de Paris [Chartres, mai 1588]. — *A Paris, pour la vefve Nicolas Roffet, sur le pont Sainct-Michel, à la Roze blanche, jouxte la copie imprimée à Chartres*, 1588, in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc. [550227

Sur le titre, marque de J. Dallier, reproduite dans Silvestre, n° 113.
Autre édition du même ouvrage.

Déclaration de la volonté du roy [Henri III] faitte depuis son département de Paris [Chartres, mai 1588]. — *A Paris, pour la vefve Nicolas Roffet, sur le pont Sainct-Michel, à la Roze blanche, jouxte la copie imprimée à Chartres*, 1588, in-8°, 14 pp. [**550228**

Sur le titre, marque de J. Dallier, reproduite dans Silvestre, n° 113, imprimée sens dessus dessous.
Autre édition du même ouvrage.

Requeste présentée au roy par messieurs les cardinaux, princes, seigneurs, et des deputez de la ville de Paris et autres villes catholiques associez et unis pour la deffence de la religion catholique, apostolique et romaine. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jacques, à l'enseigne des Deux Colomnes*, 1588, in-8°, 26 pp. et 1 f. n. chiffr. [**550229**

Une édition différente de la présente et des deux suivantes a été décrite ci-dessus, col. 96, n° 342.

Requeste présentée au roy par messieurs les cardinaux, princes, seigneurs, et des deputez de la ville de Paris et autres villes catholiques, associez et unis pour la deffence de la religion catholique, apostolique et romaine. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, rue S.-Jaques, à l'enseigne du Bichot*, 1588, in-8°, 16 pp. [**550230**

Autre édition du même ouvrage.

Requeste présentée au roy par messieurs les cardinaux, princes, seigneurs, et des deputez de la ville de Paris et autres villes catholiques, associez et unis pour la deffence de la religion catholique, apostolique et romaine. — *A Paris, jouste la coppie de Guillaume Bichon*, 1588, in-8°, 16 pp. [**550231**

Autre édition du même ouvrage.

Response du roy [Henri III] aux articles présentez par messieurs les cardinaux, princes, seigneurs, et des deputez de la ville de Paris et autres villes catholiques, associez et unis pour la deffence de la religion catholique, apostolique et romaine, du vingt-uniesme jour de may 1588. — *A Lyon, par Jean Pillehotte, à l'enseigne du Jésus*, s. d., in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc. [**550232**

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. II, p. 244.
Trois autres éditions du même ouvrage, portant la date du 28 mai au lieu du 21, ont été décrites ci-dessus, col. 96, n° 343, et ci-dessous, n°s suivants.

Responce du roy [Henri III] sur la requeste présentée à Sa Majesté par messieurs les cardinaux, princes, seigneurs, et des deputez de la ville de Paris et autres villes catholiques, associez et unis pour la deffence de la religion catholique, apostolique et romaine [Chartres, 28 mai 1588]. — *A Paris, par Pierre Chevillot, en l'allée de la chapelle Sainct-Michel, au Palais*, 1588, in-8°, 25 pp. [**550477**

Autre édition du même ouvrage.

Responce du roi [Henri III] sur la requeste présentée à Sa Majesté par messieurs les cardinaux, princes, seigneurs, et des deputez de la ville de Paris et autres villes catholiques, associez et uniz pour la deffence de la religion catholique, apostolique et romaine [Chartres, 28 mai 1588]. — *A Paris, pour la veufve François Plumion, jouxte l'exemplaire imprimé par Pierre Chevillot*, 1588, in-8°, 25 (lisez 15) pp. [**550233**

Autre édition du même ouvrage.

Propos tenus au roy à la présentation de la requeste des princes... [**550478**

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 96, n° 341.

Les Propos que le roy [Henri III] a tenuz à Chartres aux deputez de sa Cour de parlement de Paris... [**550234**

Catalogue Lignerolles, 4e partie, n° 1305.
Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 96, n° 345.

Lettres-patentes du roy [Henri III] pour convoquer les Estats à Blois, le quinziesme septembre 1588, envoyées au séneschal de Lyon ou son lieutenant [Chartres, 31 mai 1588]. — *A Lyon, par Jean Pillehotte*, 1588, in-8°, 12 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc. [**550218**

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. II, p. 273.

Les Articles de l'édict du roy [HENRI III] sur la paix et union des princes catholiques [Rouen, 5 juillet 1588], publiez en Parlement, le vingt et uniesme jour de juillet, mil cinq cens quatre-vingts et huict. — *A Paris, pour Pierre Bouchard, demeurant au mont Sainct-Hilaire*, 1588, in-8°, 15 pp. [550236

P. Bouchard ne figure pas dans Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires...*

Discours sur l'édict de pacification révoqué par le roy et de la punition des hérétiques... [550217

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 105, n° 381.

Articles de la Saincte Union des catholiques françois... [550215

Rel. mar. r. de Hardy.
Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 106, n° 385.
Un troisième exemplaire. [550100

Articles accordées (*sic*), au nom du roy, entre la royne, sa mère, d'une part, et monseigneur le cardinal de Bourbon, monsieur le duc de Guyse, tant pour eux que pour les autres princes, prélats, seigneurs, gentilshommes, villes, communautez, et autres qui ont suivy leur party, d'autre part. — S. l. n. d., in-8°, 8 pp. [550237

Titre de départ.
Articles accordés en juillet 1588 à la suite de l'édit d'Union.
Cf. P. Robiquet, *Paris et la Ligue*, p. 409.

Lettre envoyée par le roy [HENRI III] à monseigneur le révérendissime cardinal de Gondy, évesque de Paris, ou à messieurs ses vicaires généraux; par laquelle Sa Majesté enjoinct et mande de jurer et faire jurer le contenu en l'édict de réunion... [550218

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 97, n° 348.

Advertissemens aux trois Estats de la France sur l'entretenement de la paix, au roy très chrestien Henry III du nom, roy de France et de Poulongne. — *A Paris, pour la veufve François Plumion, devant le petit Navarre, à l'image Sainct-Jean, jouxte la coppie imprimée*, 1688 (*sic*), in-8°, 8 ff. n. chiffr. [550238

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 81, n° 283.

Au Roy, mon bon maistre, pour les affaires expresses de Sa Majesté... [550239

Rel. mod., mar. olive; tr. dor.
Ex-libris de J. Renard.
Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 118, n° 437.

Advis au roy... [550216

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 112, n° 413.

Bon Advis et nécessaire remonstrances pour le soulagement des pauvres du tiers estat. — S. l., 1588, in-8°, 16 pp., exempl. réglé. [550239

Un autre exemplaire, non réglé, du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 112, n° 415.

La Resjouissance de la paix présentée aux quatre Estatz de la France, par THOMAS GUIET, m. boulanger à Paris, natif de Berry. — *A Paris, chez Jean Coqueret, demeurant rue des Carmes*, 1588, in-8°, 21 pp. et 1 f. blanc. [550240

Poésie.
Page 3 : «A monsieur Cordelle, commissaire au Chastelet de Paris», épître dédicatoire signée : «Thomas Guyet, m. boulanger à Paris».

L'estrange Amitié d'Edouard second, roy d'Angleterre, à l'endroit de Pierre de Gaverston... [550241

Catalogue Lignerolles, 4e partie, n° 1287.
Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 108, n° 392.

Complainte des fidelles chrestiens et catholiques de la France sur le temps présent, avec le moyen d'obtenir une bonne paix. — *A Paris, de l'imprimerie de Pierre Ménier*, 1588, in-8°, 8 pp. [550243

Poésie.

De la Succession du droict et prérogative de premier prince du sang déférée à Mr le cardinal de Bourbon par la loy du royaume et le décez de François de

Valois, duc d'Anjou, traduict du latin du sieur Mathieu Zampini, de Recanati, jurisconsulte. — *A Paris, jouxte la copie imprimée par Rolin Thierry,* 1588, in-8°, 29 (lisez 28) ff. [550218

Au verso du titre, bois figurant un portrait d'homme en buste de trois quarts, tourné à droite, dans un cadre ovale, portant en légende : HENRI·III·D·G·FRANC·ET·POLON·REX. — Au-dessous, quatrain.

Fol. 2 (n. chiffr.) : «Sainct Loys, roy de France, de l'estoc et lignée des Capets», tableau généalogique.

Fol. 2 v°, bois figurant un portrait d'homme en buste, de trois quarts, tourné à gauche, dans une bordure ovale, portant en légende : CHARLES CARDINAL DE BOURBON ARCHE. DE ROUEN APÉ (*sic*) DE S. G. — Au-dessous, tableau de la descendance de Charlemagne.

Les feuillets 1, 2, 6 ne sont pas chiffrés.— Les feuillets 15, 17, 19 sont chiffrés 13, 16, 9. — Il n'y a pas de feuillet chiffré 27.

A la fin : «Achevé d'imprimer le 17 de septemb. 1588, par Pierre Ménier».

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 99, n° 355.

Traicté sur la déclaration du roy pour les droits de prérogative de monseigneur le cardinal de Bourbon... [550218

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 98, n° 354.

Ordonnance du roy [Henri III] contre les blasphémateurs, berlandiers, taverniers, cabaretiers, basteleurs et autres personnes faisans exercice de jeux dissolus, avec injonction aux archevesques, évesques, pasteurs et curés de résider sur leurs bénéfices, aux peines y contenues [15 octobre 1588]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1588, in-8°, 16 pp. [550175

Sur le titre, marque de F. Morel.

A la fin : «Le présent arest a esté leu et publié... par moy T. Lauvergnat, crieur juré... accompagné de Philippe Noyret, trompette juré...».

Décrit, d'après un exemplaire d'un tirage différent, dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild,* t. III, n° 2221, 18.

Remerciement faict au roy par monsieur l'archevesque de Bourges [Renaud de Beaune], patriarche et primat d'Aquitaine, au nom des Estats de ce royaume, sur la proposition faicte par Sa Majesté, à l'ouverture de ses Estats, pour la déclaration de sa bienveillance envers ses subjects, le dimanche xvi octobre 1588, jour de l'ouverture des Estats. — S. l., 1588, in-8°, 15 pp. [550218

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise,* t. VI, p. 25, au nom de l'imprimeur P. Chastaing dit Dauphin.

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 114, n° 422.

Remerciement faict au nom de la noblesse de France par le baron de Senecey [Claude de Bauffremont]. — *A Lyon, par Benoist Rigaud,* 1588, in-8°, 3 pp. et 1 f. blanc. [550218

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise,* t. III, p. 411.

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 114, n° 423.

La Harangue faicte au roy par le prévost des marchans de ceste ville de Paris [Michel Marteau, seigneur de la Chapelle] en l'assemblée des Estats, le dixseptiesme octobre 1588. — *A Paris, chez Michel Jouin, rue S.-Jacques, à l'enseigne de la Souche,* 1588, in-8°, 14 pp. [550245

Page 7 : «Prières à Dieu pour les Estats».

D'après une autre édition du même ouvrage, décrite ci-dessus, col. 114, n° 424, la Harangue aurait été prononcée le dimanche 16 octobre et non le 17.

Actes de la seconde séance des Estats généraux de France tenus à Blois le mardy xviiij (*sic* pour xviij) du mois d'octobre 1588. — *A Lyon, par Jean Pillehotte,* 1588, in-8°, 16 pp. [550218

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise,* t. II, p. 268.

Page 3 : «Proposition du roy [Henri III] faicte à la seconde séance des Estats». — Page 5 : «Déclaration du roy [Henri III] sur son édict de l'union de tous ses subjects catholiques». — Page 12 : «La Remonstrance susdicte faicte, Sa Majesté reprint la parolle disant...». — Page 14 : «Sa Majesté a voulu qu'il fust dressé un acte de serment...».

Cf. ci-dessus, col. 115, n°s 425, 426, 428.

Briefve Exhortation faicte aux Estats de ce royaume par monsieur l'archevesque de Bourges [Renaud de Beaune], par commandement du roy, sur le serment solemnel presté par Sa Majesté et par lui requis de ses subjects pour l'en-

tretenement de l'édict d'union, le mardi xviij d'octobre 1588, après l'ouverture des Estats. — *A Lyon, par Benoist Rigaud*, s.d., in-8°, 14 pp. [550218

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. III, p. 482.
Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 115, n° 427.

Harangue pour les Estats. — S. l., 1588, in-8°, 8 ff. n. chiffr., exempl. réglé. [550239

Au verso du titre : «A Messieurs des Estats. Messieurs, il est tombé entre mes mains une harangue non moins briève et succincte que remplie de bons et sainctz advertissemens et des plus belles fleurs d'éloquence. On m'a asseuré que monsieur Binet, lieutenant général d'Auvergne, l'a faite en l'assemblée des Estats de sa province à Riom, mais elle a esté jugée digne d'estre veue et leue en ces Estatz généraux et de la postérité... De Paris, ce xxx octobre 1588».

Remonstrances très humbles faites à Henry III très chrestien et invincible roy des François, des Gaulles et de Pologne, par messire René, comte de Sansay, vicomte héréditaire et parageur de Poictou, etc., estant député de la noblesse dudit pays de Poictou, aux Estats généraux de la monarchie françoise en l'an 1588, sur la réformation de tous les ordres, extirpation des hérésies et poursuitte contre les hérétiques rebelles [Blois, 23 novembre 1588]. — *A Lyon, par Benoist Rigaud*, 1588, in-8°, 16 pp. [550218

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. III, p. 411, qui imprime «Sausay» et «extirpations».
Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 118, n° 435.

De par les Princes catholiques unis avec le clergé, la noblesse et le peuple pour la religion et le bien de l'estat... [550301

Sur le titre, on lit, écriture du XVIIIe siècle : «Ex-libris monast. S.-Faronis Meld., congreg. S.-Mauri, 1721».
Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 124, n° 447.

Discours véritable de ce qui est advenu aulx Estats généraulx de France tenuz à Bloys en l'année 1588; extraict des registres des chambres du clergé et tiers estat, pour estre envoyé par toute la chrestienté. — S. l., 1589, in-8°, 61 pp. [550246

Cf. ci-dessus, col. 120, tome XXXV, n° 5.

Apologie aux rapsodeurs de la mort de très valeureux et très catholiques princes, Loys de Lorraine, cardinal, et Henry, duc de Guyse, suyvie d'une élégie et tombeaux d'iceux, par Pierre Vossot, à très catholique et très illustre Charles de Lorraine, duc du Maine, pair et grand chambellan de France. — *A Paris, pour Pierre Mercier, rue du Bon Puys*, s. d., in-8°, 16 pp. [550247

Au verso du titre : «Anagrame de très illustre Charles de Lorraine... Il sera roy de l'anchre», sonnet signé P. V. B.
Page 12 : «Elégie d'Henry de Lorraine, duc de Guyse, protecteur de la foy catholique, par Pierre Vossot; à monsieur Passerat, professeur en éloquence».
Page 15 : «Τύμβος τȣ Γυισίȣ Ηγέμονος. ΒΙΝΚΕΝΤΙΩ ΡΑΦΑΡΙΩ», poésie grecque; «Ducis Guysaei christianissimi tumulus, Francisco Balduino Campelitæo», poésie latine signée de la devise : «Laurumque momordit».
Page 16 : «Tombeau de sérénissime Loys de Lorraine, cardinal de Guyse», poésie; «D'Henry, duc de Guyse», sonnet. — Ces deux poésies se retrouvent à la suite des *Plaintes et doléances du prince de Joinville...*, décrites ci-dessous, col. 362, n° 550252.
Autre exemplaire. [550248

Advertissement et premières escriptures du procès pour messieurs les deputez des provinces du royaume de France aux prétendus Estats qui se devoient tenir en la ville de Blois, demandeurs, d'une part, le peuple et les héritiers des défuncts duc et cardinal de Guyse aussi demandeurs et joincts, d'une part, contre Henry de Vallois, troisiesme de ce nom, jadis roy de France et de Poloigne, autrement dict Thessalonien, au nom et en la qualité qu'il procède, défendeur d'autre part; avec l'approbation des docteurs. — *Et se vendent chez Denis Binet*, 1589, in-8°, 16 pp. [550248

Plaisant arrêt rendu soi-disant sur «l'exploict et libelle de M. Pierre Du Four L'Évesque» du 12 janvier 1589, condamnant Henri III à faire amende honorable et à finir ses jours «au couvent et monastère des Hieronymites assis près du bois de Vincienne».

A la fin : «Pour l'absence de l'advocat signé CHICOT».
Autre exemplaire. [550249

Les Cruautez sanguinaires exercées envers feu monseigneur le cardinal de Guise, pair de France et archevesque de Reims, et les moyens tenus pour emprisonner le prince de Ginville et les seigneurs catholiques, tant ecclésiastiques qu'autres pendant les Estats à Blois.... avec la remonstrance faicte au roy par madame la duchesse de Nemours sur le massacre de ses enfans. — S. l., 1589, in-8°, 16 pp. [902102

Sur le titre, bois représentant le cardinal en buste de trois quarts, tourné à gauche, dans une bordure ovale portant en légende : LOVIS DE LORRAINE CARDI· DE GVISE· ARCHE· D· REINS.
Deux autres éditions de la remontrance faite par la duchesse de Nemours sont décrites ci-dessous, col. 363, n°s 550250 et 550246.
Cf. ci-dessus, col. 121, tome XXXV, n° 18.

Discours déplorable du meurtre et assassinat traditoirement et inhumainement commis et perpétré en la ville de Blois, les Estatz tenant, de très haut, très puissant et très catholicque feu Henry de Lorraine, duc de Guise, per et grand maistre de France, le vendredy vingt-quatriesme jour de décembre mil cinq cens quatre-vingts huict. — *Jouxte la copie imprimé à Orléans*, 1548 (*sic*), in-8°, 6 ff. n. chiffr. [550250

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2221, 7.
Cf. ci-dessus, col. 121, tome XXXV, n° 16.

Discours véritable et dernier propos de monseigneur le duc de Guyse, pair et grand maistre de France, ensemble son tombeau (Signé : DOUAYRE, authore). — S. l., 1589, in-8°, 8 ff. n. chiffr., le dernier blanc. [550484

A la fin : «Tombeau et épitaphe de très puisant seigneur, monseigneur le duc de Guyse, très exellent capitaine», poésie française; «In fortissimum, strenuissimum atque magnanimum heroem, dominum Guysium, totius Galliæ splendorem, inopinata morte peremptum, lugubre carmen», poésie latine.
Cf. ci-dessus, col. 122, tome XXXV, n° 27.

Histoire au vray du meurtre et assassinat proditoirement commis en la personne de monsieur le duc de Guise, protecteur et deffenseur de l'Église catholique et du royaume de France, ensemble du massacre aussi perpétré en la personne du cardinal son frère, sacré et dédié à Dieu, où sont balancez les services de ses prédécesseurs et les siens, avec une tant inhumaine cruauté et ingrate rémunération, pour estre le tout veu et diligemment considéré par gents de bien, avec les figures du massacre desdits sieurs. — S. l., 1589, in-8°, 54 (lisez 53) pp. [550246

Au verso du titre : «Aux catholiques unis», poésie. — Page 46 : «Prosopopée de monsieur le duc de Guise», poésie française signée de la devise : «Meminisse juvabit».
Page 47 (n. chiffr.) : «Le vray pourtaict (*sic*) de ce grand et magnanime duc de Guise, pillier de l'Église, cruellement assassimé (*sic*) par Henry de Valois en la ville de Bloys», figure sur bois représentant le duc gisant percé de poignards.
Page 48 : «Aux vrays catholiques, sonnet».
Page 49 (n. chiffr.) : «Le vray pourtraict du massacre et martire de monsieur le cardinal de Guise, cruellement meurtri par le commandement de Henry de Valois en la ville de Bloys», figure sur bois représentant le cardinal gisant percé de pertuisanes.
Page 55 (n. chiffr.) : «Dueil et lamentation de la France sur le tombeau et sépulchre de messeigneurs le cardinal et duc de Guise, frères, sonnet».
Il y a deux pages 49.
Les deux figures se retrouvent dans *la Vie et faits notables de Henry de Valois....* décrite ci-dessous, col. 381, n° 550218.
Cf. ci-dessus, col. 121, tome XXXV, n° 15.

Histoire au vray du meurtre et assassinat proditoirement commis en la personne de monsieur le duc de Guise, protecteur et deffenseur de l'Église catholique et du royaume de France, ensemble du massacre aussi perpétré en la personne du cardinal son frère, sacré et dédié à Dieu, où sont balancez les services de ses prédécesseurs et les siens, avec une tant inhumaine cruauté et ingrate rémunération pour estre le tout veu et diligemment considéré par gents de bien, avec les figures du massacre desdits sieurs. — S. l., 1589, in-8°, 54 (lisez 53) pp. [550251

Édition presque semblable à la précédente. — Le caractère employé pour les poésies est différent.

Histoire au vray du meurtre et assassinat proditoirement commis au cabinet d'un roy perfide et barbare, en la personne de monsieur le duc de Guise, protecteur et deffenseur de l'Église catholique et du royaume de France, ensemble du massacre aussi perpétré en monsieur le cardinal, son frère, sacré et dédié à Dieu, où sont balancez les services de leurs prédécesseurs et ceux qu'ils ont faits, avec une tant inhumaine cruauté et ingrate rémunération, pour estre le tout veu et diligemment considéré par gents de bien, de nouveau reveue et augmentée des trahisons conspirées, mais en vain par la providence divine, contre messeigneurs les ducs de Mayenne et d'Aumale, avec les pourtraits des massacres desdits seigneurs de Guise et cardinal. — S. l., 1589, in-8°, 61 (lisez 62) pp. et 1 f. blanc. [902102

Autre édition plus développée du même ouvrage, mais sans les poésies.

Page 49 : «Pourtraict de monsieur de Guise, estant vif», gravure sur bois figurant un portrait d'homme, en buste de trois quarts, tourné à gauche, dans une bordure ovale portant en légende : HENRI· DE LORRAI· DVX· DE· GUISE· PAIR· ET· G· M· D· F·

Page 51 (n. chiffr.) : «Représentation de la cruelle et barbare rescompense pour tant de bons offices qu'ont fait ce magnanime duc et ses prédécesseurs à la couronne de France, par un Henri de Valois», bois reproduisant plus grossièrement le bois qui figure à la page 47 de l'édition précédente.

Page 61 (n. chiffr.) : «Représentation de la cruelle mort commise en l'innocence de monsieur le cardinal de Guise, personne sacrée et dédiée à Dieu, par Henry de Valois», bois reproduisant en plus grossier le bois qui figure à la page 49 de l'édition précédente.

Ces deux planches ne sont pas comprises dans la pagination. — Il n'y a pas de page chiffrée 58.

Le Martyre des deux frères, contenant au vray toutes les particularitez plus notables des massacres et assassinats commis ès personnes de très hauts, très puissans et très chrestiens princes, messeigneurs le révérendissime cardinal de Guyse, archevesque de Reins, et de monseigneur le duc de Guyse, pairs de France, par Henry de Valois, à la face des Estats dernièrement assemblez à Bloys, reveu par l'autheur et augmenté de plusieurs choses notables... — S. l., 1589, in-8°, 65 pp. et 2 ff. n. chiffr. [550246

Par Charles Pinselet, chefcier de Saint-Germain-l'Auxerrois. Cf. *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2233

Au verso du titre : «Sonet», portant au bas : «Anagramme de l'auteur : Y presche le salut».

Page 65 (chiffrée 58) : «Autre anagramme de l'autheur : La richesse peult». — A la fin : Au lecteur sur les deux anagrammes de l'auteur»; «Stanses d'un gentilhomme catholique sur le martyre des deux frères», poésies. — Les pages 31, 32 sont chiffrées 32, 28.

Cf. ci-dessus, col. 121, tome XXXV, n° 17.

Oraison funèbre prononcée aux obsèques de Loys de Lorraine, cardinal, et Henry, duc de Guise, frères. — *A Paris, pour la veufve Nicolas Roffet, sur le pont Sainct-Michel, à la Roze blanche*, 1589, in-8°, 24 pp. [550246

Page 3 : «A très haut et très puissant messire Charles de Lorraine, duc du Mayne, lieutenant général de l'estat et couronne de France», épitre dédicatoire signée : A. Muldrac; Senlis, 22 mars [1589]. Suivant cette épitre, Muldrac revenait de Paris, où il était allé prêter le serment de la Sainte Union au nom de la ville de Senlis, lorsqu'il fut chargé de faire cette oraison funèbre.

Cf. ci-dessus col. 122, tome XXXV, n° 25.

Les Plaintes et doléances du prince de Joinville, fils de très haut et très puissant feu Henry de Lorraine, duc de Guyse, envoyées aux villes catholiques de la France. — S. l., 1589, in-8°, 13 pp. et 1 f. n. chiffr. [550252

A la fin : «Tombeau de monseigneur le cardinal de Guyse», poésie; «Épitaphe de monseigneur le duc de Guyse», sonnet. — Ces deux poésies se retrouvent à la suite de l'*Apologie aux rapsodeurs...*, par Pierre Vossot, décrite ci-dessus, col. 358, n° 550247.

Cf. ci-dessus, col. 122, tome XXXV, n° 31.

Autre exemplaire incomplet du dernier feuillet, ne portant qu'un fleuron. [550250

Pleurs et souspirs lamentables de madame de Guyse sur la mort et assassinat fait à son espoux, monseigneur le duc de Guyse, le vendredy vingt-troisiesme jour de décembre 1588. — *A Paris, par François Le Jeune, imprimeur*, s. d., in-8°, 14 pp. et 1 f. n. chiffr. [550250

Sur le titre, bois représentant un portrait de la duchesse de Guise à mi-corps, en grand costume, tête nue, qui se retrouve sur le

titre de *Requeste présentée à messieurs de la court...*, décrit ci-dessous, col. 365, n° 550258.

A la fin : «Sonet», acrostiche de «Henri de Lorrain[e]».

Cf. ci-dessus, col. 122, t. XXXV, n° 30.

Le texte se trouve reproduit à peu près dans les mêmes termes dans la pièce qui suit.

Regrets et lamentations faites par madame de Guyse sur le trespas de feu monsieur de Guyse, son espoux. — S. l., 1589, in-8°, 14 pp. [550253

A la fin : «Sonet» en acrostiche sur «Henri de Lorrain[e]».

Cf. ci-dessus, col. 122, t. XXXV, n° 29.

Décrit, d'après une autre édition, dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2702.

Les Regrets et lamentations faites par madame de Guyse sur le trespas de feu monsieur de Guyse, son espoux. — S. l., 1589, in-8°, 14 pp. et 1 f. n. chiffr. [550250

Autre édition du même ouvrage.

Les Regrets de madame la duchesse de Nemours sur la mort de messeigneurs de Guyse, ses enfants. L. O. T. H. — *De l'imprimerie de Hubert Velu,* s. d., in-8°, 14 pp. [550250

Sur le titre, bois représentant une femme en deuil de trois quarts, tournée à gauche, en buste dans une bordure ovale.

Cf. ci-dessus, col. 122, t. XXXV, n° 28.

Remontrance faicte par madame de Nemours à Henry de Valloys, avec la response de Henry de Valloys, ensemble les Regrets et lamentations faites par madame de Guyse sur le trespas de feu monsieur de Guyse, son espoux. — *A Paris, par Jean Des Nois, au Clos Brumeau,* 1589, in-8°, 13 pp. [550246

Page 6 : «Quelle différence y a entre un roy et un tyran... Dict notable de Cicéron...», maximes. — Page 7 : «Regrets et lamentations faites par madame de Guyse sur le trespas de feu monsieur de Guyse son espoux». — Page 14 (n. chiffr.) : «Quadrin... Autre...», signés A. D.

La réponse du roi annoncée sur le titre ne figure pas dans l'ouvrage.

Deux autres éditions plus correctes des *Regrets et lamentations faites par madame de Guyse...* ont été décrites ci-dessus. — Celle-ci, à partir de la 17e ligne de la page 10, reproduit la fin d'une autre pièce : *Tombeau et épitaphe sur la mort de très haut et très puissant seigneur monseigneur le duc de Guyse,* dont deux éditions sont décrites ci-dessous, col. 365, nos 550259 et 550246.

Responce aux justifications prétendues par Henry de Valois sur les meurtres et assasinats de feu messeigneurs le cardinal et duc de Guyse, contenues en sa déclaration par luy faicte contre messeigneurs le duc de Mayenne, duc et chevalier d'Aumalle, princes et protecteurs très chrestiens de la Saincte Union des catholiques du royaume de France. — *A Paris,* 1589, in-8°, 30 pp. et 1 f. blanc. [550254

Au verso du titre, quatrain contre Henri III.

Catalogue Lignerolles, 4e partie, n° 1357.

Cf. ci-dessus, col. 120, t. XXXV, n° 6.

Responce faicte à la déclaration de Henry de Valois sur l'innocence par luy prétendue de la mort de messeigneurs de Guyse. — *Jouxte la coppie imprimée par Denis Binet, et se vendent à la rue du Bon Puis,* 1589, in-8°, 16 pp. et 2 ff. n. chiffr. [550255

A la fin : «Oraison», poème en vers octosyllabiques.

La page 8 est chiffrée 7.

Catalogue Lignerolles, 3e partie, n° 2774.

Cf. ci-dessus, col. 121, t. XXXV, n° 7.

Responce faicte à la déclaration de Henry de Valois sur l'innocence par luy prétendue de la mort de messeigneurs de Guyse. — S. l., 1589, in-8°, 19 (lisez 16) pp. [550250

Autre édition du même ouvrage. — L'oraison finale n'y figure pas.

La Nullité de la prétendue innocence et justification des massacres commis par Henry de Valois, au contraire de son artificielle déclaration envoyée par les villes de France pour y être publiées. — *Jouxte la coppie imprimée par Hubert Velu, et se vendent près la porte S.-Marceau,* 1589, in-8°, 16 pp. [550256

Autre édition du même ouvrage sous un titre différent.

Cf. ci-dessus, col. 121, t. XXXV, n° 9.

Les Impostures et calomnies des huguenots, politiques et athéistes, pour colorer le massacre commis ès personnes de messeigneurs les cardinal et duc de Guyse par Henry de Valois, avec la réfu-

tation d'icelles, et comme l'on se doit comporter contre l'inhumanité des massacreurs et tyrans et de la punition nécessaire d'iceux. — S. l., 1589, in-8°, 40 pp. [550257

Les pièces liminaires comprennent : «A monseigneur le duc de Mayne et messeigneurs les princes, coünis en Jésus-Christ... A eux de n'entendre à faire la paix avec l'effiné ennemy de Dieu et de son Église, qui a inhumainement et traistreusement respandu le sainct sang de monseigneur le cardinal de Guyse», sonnets; «Sur la mort inhumainement et traistreusement apportée à feu monseigneur le duc de Guyse, lieutenant des armées de France», sonnet signé de la devise «Pretiosa est mors sanctorum ejus»; «A très vertueux prince, monseigneur le chevalier d'Aumalle, de la royalle et très héroïque maison de Lorraine...», sonnet signé de la devise : «Aquilae imbellem non generant columbam»; «A madame dame de M...», stance; «A très généreuse et très magnanime princesse, madame la duchesse de Montpensier, de la royalle et héroïque famille de Lorraine...», sonnet.

Le titre de départ, page 1, porte : «A très haut, très vertueux et très catholique prince, monseigneur le duc du Mayne, pair et grand chambellan de France», épître dédicatoire dans laquelle l'auteur se donne pour un catholique «incongneu... de petite estoffe, esprit et vertu».

Requeste présentée à messieurs de la Court de parlement de Paris, par madame la duchesse de Guyse, pour informer du massacre et assassinat commis en la personne de feu monseigneur le duc de Guyse (Signé : Catherine de Clèves). — *A Paris, jouxte la copie imprimée par Rolin Thiéry,* 1589, in-8°, 14 pp. [550258

Sur le titre, gravure sur bois figurant un portrait de la duchesse de Guise, qui se retrouve sur le titre de *Pleurs et souspirs lamentables...* décrit ci-dessus, col. 362, n° 550250.

Rel. mar. violet, de E. Niedrée, fil. dor.; tr. dor.

Tombeau et épitaphe sur la mort de très haut et très puissant seigneur, monseigneur le duc de Guyse. — S. l., 1589, in-8°, 13 pp. [550259

Pièce en vers et en prose.

Page 14 (n. chiffr.) : «Quadrin... Autre», signés A. D.

Tombeau et épitaphe sur la mort de très haut et très puissant seigneur, monseigneur le duc de Guyse. — *A Paris, par Guilleaume Bichon, rue Sainct-Jacques, à l'enseigne du Bichot,* 1589, in-8°, 22 pp. [550246

Autre édition du même ouvrage.

Sur le titre, vignette représentant un tombeau.

Au verso du titre : «Sixain». — Page 12 (n. chiffr.) : «Quadrin... Autre...», signés A. D.

Page 13 : «Regrets et lamentations faites par madame de Guyse sur le trespas de feu monsieur de Guyse, son espoux».

A la fin : «Sonet» donnant en acrostiche : «Henry de Lorrain[e]».

Deux autres éditions des *Regrets et lamentations*, dont une incorrecte, ont été décrites ci-dessus, col. 363, n°s 550253, 550250, 550246.

Tumbeau sur le trespas et assassinat commis aux personnes de messeigneurs de Guyse, à Bloys, le XXIIIe et XXIIIIe décembre 1588. — *A Paris, pour Jean Guérin, demeurant rue du Puys d'Arras, près la porte S.-Victor,* s. d., 1 placard in-fol. [550258

En vers.

Décrit dans *Mémoires-journaux de Pierre de L'Estoile*, t. IV, *les Belles Figures et drolleries de la Ligue*, p. 48, n° XXI.

Complainte de tous capitaines et soldats catholiques revenus de Poictou, sur la cessation d'armes accordée aux hérétiques de Poictou, ensemble l'épitaphe de feu monsieur de Guyse, fait par lesdits capitaines et soldats. — *A Paris, par Charles Roger, imprimeur,* 1589, in-8°, 15 pp. [550275

La complainte est en prose et l'épitaphe en vers.

Cf. ci-dessus, col. 122, t. XXXV, n° 34.

Discours de la fuyte des impositeurs italiens... [550489

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 119, n° 442.

Advis et résolution de la Faculté de théologie de Paris... [550265

Un autre exemplaire du même ouvrage a a été décrit ci-dessus, col. 151, n° 547.

Advis et résolution de la Faculté de théologie de Paris... [550266

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 151, n° 548.

Advertissement à tous fidelles chrestiens du royaume de France, qu'ils ne doivent aucune obéissance à Henry de Valois, troisiesme de ce nom, par l'advis et délibération de la Faculté de théologie de Paris [7 janvier 1589]. — S. l., 1589, in-8°, 7 pp. [550491

Reproduction littérale, sous un titre différent, avec les mêmes caractères et la même justification, de la pièce précédente.

La Déclaration des princes catholiques unis avecques les trois Estats de France pour la remise et descharge d'un quart des tailles et creues [Paris, 19 janvier 1589]. — *A Paris, chez Nicolas Nyvelle,* 1589, in-8°, 8 pp. [550218

Le texte de cette pièce se trouve reproduit dans *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. IX, p. 257.

Coppie des mémoires secrets en forme de missive envoyez de Bloys par un polytique mal asseuré à un sien amy aussi polytique de ceste ville de Paris, avec la responce laquelle a esté descouverte sur un lacquais sortant de ceste ville, lequel a donné l'addresse dudit polytique, au logis duquel lesdicts mémoires ont esté trouvez, contenant sommairement et au vray l'estat auquel présentement sont les affaires du roy et de l'Union catholique et généralle de France (Signé : D. G.; Blois, 19 janvier 1589). — S. l., 1589, in-8°, 30 pp. et 1 f. blanc. [550488

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 159, n° 580.

Coppie de la responce faite par un polytique de ceste ville de Paris, aux précédens mémoires secrets qu'un sien amy luy avoit envoyés de Bloys en forme de missive (Signé : N. L. D. I.; Paris, 30 janvier 1589). — *Chez Jacques Grégoire, imprimeur,* 1589, in-8°, 57 pp. et 3 ff. n. chiffr., le dernier blanc. [550260

Réponse à l'ouvrage précédent.

L'auteur de cette lettre expose la gêne où se trouvent les politiques restés à Paris, et le zèle des Parisiens pour la cause de la Ligue : «Le bourgeois néglige sa famille et le marchant quitte son trafic pour faire nombre en ceste guerre, entre autres sept ou huict marchans de la rue S.-Denis, aucuns aagez de cinquante ans, les autres de cinquante-cinq et plus, se sont esquippez de trois et quatre bons chevaux et sont partis avec les autres, la lance au poing, pour aller au secours d'Orléans (p. 10)... En la queste et cueillette qui se fit incontinent après Noel, il se trouva des bourgeois qui donnèrent volontairement cinq et six cens escuz, les uns plus, les autres moins (p. 11)... Mondit s[r] du Maine est desjà à Montargis, auquel lieu messieurs de Paris luy ont envoyé cent cuirasses, trois cens lances, cinq cens mousquets et quelques autres armes (p. 16)... Monsieur d'Aumalle et messieurs de Paris... ont arresté et conclu de faire en un moys la despence qu'ils se proposoient au commencement de faire en sept ou huit...» (p. 40).

Pour se procurer de l'argent, on recourt à toutes sortes de moyens; on fouille les maisons de ceux qui ont pris la fuite : «Chez monsieur de Chones on a trouvé une bourse de douze ou treize cens escus, un buffet et le service d'une table en vaisselle d'argent, le tout caché bien avant dans la terre. Et semblablement au logis de monsieur de Perreuse... on a descouvert dedans un mur une cachette, laquelle il y avoit quelques mil escus, avec une bonne quantité de vaisselle d'argent» (p. 43).

La piété est vive : «Tant les prestres, les hommes, les femmes, que spécialement tous les petis enfans, fils et filles (qu'on appelle les processions des Innocens)... s'assemblent tous les jours en quelque église deçà les ponts et vont en dévotion à Saincte-Genevìefve, tous à piedz nudz, et encor d'entre dix ou douze il s'en trouve tousjours quelqu'un (homme ou femme) qui n'est couvert que d'un simple linge sur sa chemise. On y conte quelquefois d'une seule suitte quatre et cinq mil personnes» (p. 48).

«On veoid une si grande réformation, au retranchement du luxe... que quand une damoiselle porte non seulement une frèze à la confusion, mais un simple rabat un peu trop long, ou des manches trop découppées ou quelque autre superfluité, les autres damoiselles se jettent sur elle et luy arrachent, ou son collet, ou luy deschirent sa robbe» (p. 49).

A la fin : «Le catholique qui a mis au net et faict imprimer les précédentes missives, au lecteur catholique, quatrain»; «Epigramme du mesme catholique au mesme lecteur»; «Épigramme du mesme catholique»; «Un parisien au catholique qui nous a mis au net ces nouvelles»; «Le mesme au mesme»; «Un autre parisien au mesme catholique, sonnet»; «Ejusdem epigramma eidem».

D'après ces pièces finales, l'auteur, homme de bonne renommée, est en prison; son nom seul est un témoignage de sa valeur, et un parisien peut dire de lui :

...C'est nostre voisin, à nous de nom conforme,
Car hormis un croissant il est parisien.

Page 26, l'auteur parle de «monsieur de Jardu», son beau-frère, «qui est devant Orléans».

Le correspondant anonyme blésois, auteur

des *Mémoires secrets*, est dit d'après les mêmes pièces finales

«homme de bien
Au cabinet secret du plus scélérat homme
Qui jamais ayt esté».

Il signe D. G. Cf. l'édition de *Coppie des mémoires secrets en forme de missive envoyées de Blois*, décrite ci-dessus.

A la fin, on lit, écriture du XVIIIe siècle : «Ex-libris Dion. Ach. Genty».

Deux exemplaires.

RECUEIL DE HUIT PIÈCES RELATIVES À L'UNION GÉNÉRALE DES CATHOLIQUES EN 1589. [550267

Rel. veau fauve XVIIe siècle, fil. dor., portant au dos : «Recueil n° 5».

Le Serment de la Saincte Union pour la conservation de la religion catholique et de l'estat. . .

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 124, n° 446.

Coppie d'une ancienne résolusion (*sic*), traduitte de latin en françois, trouvée en la grande salle de la théologie du collège du cardinal Lemoyne, par M. FRANÇOIS VATABLE, lecteur en hébreux. — *A Paris, par Anthoine Le Blanc, rue d'Arras, à la Corne de dain, près la porte S.-Victor*, 1589, in-8°, 6 pp. et 1 f. n. chiffr.

La «résolusion» est ainsi conçue :

Quid parum est, si Parisius parum est.
Quid salvum est, si Parisius perit.
Salvam fac civitatem tuam, Domine.

Advis et résolution de la sacrée Faculté en théologie de Paris sur ceste question, asçavoir s'il est loisible de jurer l'édict d'Union. . .

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 151, n° 550.

Un troisième exemplaire. [550268

Establissement du Conseil général de l'union des catholiques, avec les ordonnances dudict conseil. — *A Paris, chez Fédéric Morel*, 1589, in-8°, 8 pp.

Ordonnances rendues «de par le Conseil général de l'union des catholiques, estably en la ville de Paris, attendant l'assemblée généralle des estats du royaume», et datées du 18 et du 25 février 1589.

Page 8 : «Leu et publié à son de trompe... par moy Thomas Lauvergnat, crieur juré... accompagné de Philippes Noyret, trompette. . .».

Autre exemplaire. [550269

Arrest de la Cour de parlement contre tous seigneurs, gentilshommes et autres qui empeschent la Saincte Union, avec défense d'empescher le commerce des vivres en ceste ville, tant par eau que par terre, à peine d'estre déclarez rebelles, perfides, ennemis publics de la cause de Dieu, de leur patrie, et infracteurs de la Saincte Union [4 février 1589]. — *A Paris, par Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert*, 1589, in-8°, 7 pp.

Autre exemplaire. [550492

Remonstrance très docte envoyée aux catholiques françois par un catholique anglois... — *A Paris, pour Anthoine Du Brueil, demeurant en la rue Neufve Nostre-Dame, à l'enseigne du Faulcheur*, 1589, in-8°, 27 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

A la fin : «Sonnet aux catholiques françois».

La Consolation de tous fidelles catholiques qui sont affligez et persécutez par la tyrannie des ennemis de la religion catholicque, apostolique et romaine; ensemble le seul moien de résister aux ennemis de la religion catholique est la continuation des prières et processions qui se font tant de jour que de nuict dans la ville de Paris que autres villes catholiques du royaume de France. . . — *A Paris, pour Gilles de S.-Gilles, demeurant rue du Bon Puis, à l'enseigne des Grassieux, près la porte S.-Victor*, s. d., in-8°, 9 (lisez 8) ff. chiffr.

Il n'y a pas de feuillet chiffré 2.

Remonstrance à tous bons et vrais catholiques, lesquels veulent soustenir et maintenir nostre mère saincte Eglise contre les faulx hérétiques de ce temps, faict par un habitant de la ville de Vailly, subject de feu monseigneur le révérendissime cardinal de Guyse [Vaylly, 7 février 1589]. — *Pour Denys Binet, imprimeur, demeurant près la porte S.-Marcel, à l'enseigne Saincte-Barbe*, 1589, in-8°, 19 (lisez 16) pp.

La page 16 est chiffrée 19.

Le Pouvoir et puissance de monseigneur le duc de Mayenne... [550493

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 125, n° 448.

Advis de messieurs du conseil général de l'Union des catholiques estably à Paris, sur la nomination et élection de monseigneur le duc de Mayenne, pair de France, pour lui estre donné le tiltre de lieutenant général de l'estat royal et couronne de France, attendant l'assemblée des Estats de ce royaume [4 mars 1589], avec l'arrest de la Cour sur ce intervenu [7 mars 1589] et le serment faict par ledit seigneur. — *A Lyon, par Jean Pillehotte*, 1589, in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc. [550261

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. II, p. 278.

Advis de messieurs du Conseil général de l'Union des catholiques estably à Paris, sur la nomination et élection de monseigneur le duc de Mayenne, pair de France, pour luy estre donné le tiltre de lieutenant général de l'estat royal et couronne de France, attendant l'assemblée des Estats de ce royaume [4 mars 1589], avec l'arest de la Cour sur ce intervenu et le serment faict par ledict seigneur. — *A Paris, chez Fédéric Morel*, 1589, in-8°, 8 pp. [550262

Autre édition du même ouvrage.
Sur le titre, marque de F. Morel.
L'arrêt de la Cour et le serment du duc de Mayenne annoncés sur le titre ne figurent pas dans la pièce.

Resqueste présentée à messieurs de la Court par les eschevins et corps de la ville de Paris, tendant à ce que défences soient faictes à tous ecclésiastiques de payer les deniers de la subvention accordez par le clergé de France pour faire la guerre aux hérétiques, à autres qu'aux receveurs de la Saincte Union, et aussi défences à tous receveurs généraux et particuliers de payer les deniers de leur recepte à autres qu'aux receveurs résidens ès villes qui tiennent le party de la Saincte Union, pour estre employez aux gaiges des officiers et rentes des particuliers. — *A Paris, par Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert*, 1589, in-8°, 8 pp. [550263

Catalogue Lignerolles, 4e partie, n° 1369. Deux exemplaires.

Requeste présentée à messieurs de la Court par les eschevins et corps de la ville de Paris pour faire déclarer tous gentilshommes et autres, qui empeschent la Saincte Union, parjures et infidèles... [550264

Deux exemplaires.
Un troisième exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 128, n° 463.

Lettre d'un gentilhomme romain à messieurs de la Sorbonne de Paris, contenant la responce à l'advis que lesdicts sieurs avoient donné à Sa Sainteté d'excommunier le roy... [550270

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 153, n° 557.

La Délivrance admirable de la ville de Rennes, en Bretaigne, d'entre les mains des politiques et hérétiques, selon les lettres missives de ce dernier voyage, du 14 mars 1589. — *A Lyon, par Jean Pillehotte*, 1589, in-8°, 8 pp. [550246

Ne figure pas dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*.

Aguillon aux vrays François pour la liberté des catholiques... [550487

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 173, n° 629.

Advertissement notable du seul et vray moyen par lequel on peut assopir les troubles... [550490

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 143, n° 519.

Le bon François ou de la foy des Gaulois, traduit du latin de Me Michel Du Rit, docteur ès droicts et advocat au siège présidial d'Orléans... — *A Paris, par Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert*, 1589, in-8°, 61 pp. et 1 f. blanc. [550485

Page 3 : «A messire François de Balsac, sieur d'Antragues», épître violente de l'auteur.
A la fin : «Achevé d'imprimer le 14 mars 1589».
Cf. ci-dessus, col. 123, tome XXXV, n° 49.

Le bon François ou de la foy des Gaulois, traduit du latin de Me Michel Du Rit, docteur ès droicts et advocat au siège présidial d'Orléans... — *A Lyon, imprimé sur la copie de Paris*, 1589, in-8°, 42 pp. [550246

Autre édition du même ouvrage.
Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2226.

Les Causes qui ont contrainct les catholiques à prendre les armes, avec les articles des causes plus particulières qui y obligent chascun estat. — *Imprimé pour la défence de la religion catholique*, 1589, in-8°, 24 pp. [550218-550246

Sur le titre, fleuron reproduit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. II, p. 275, n° 2, parmi les fleurons employés par Jean Pillehotte.
Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 158, n° 576.
Deux exemplaires.

Véritable Discours d'un catholique paisible à un zélé de Paris, sus la désobéissance et rébellion pernicieuse de ceux qui ont haussé les armes à l'encontre de son roy, où est amplement déclaré comme ils encourrent le crime de lèze-majesté humaine et divine, dédié à très chrestien et invincible roy de France et de Polongne, Henry, troisiesme du nom. — S. l., 1589, in-8°, 31 pp. [550274

Au verso du titre : «Au roy», épître dédicatoire datée de Tours, 21 mars 1589 et signée du monogramme AF; l'auteur proteste de son obéissance au roi qu'il a «soubstenue avec l'effort d'un horrible et ténébreux emprisonnement» de sa personne.

Réduction des villes de Senlis, Pont-Saincte-Maxence, Creil, Clermon-en-Beauvoisis et Crespi-en-Valois, à l'Union de l'Église catholique, où sont descrites toutes les causes et particularitez passées en icelles. — S. l., 1589, in-8°, 14 pp. [550246

Il est surtout question, dans cette pièce, de Senlis et du rôle qu'y jouèrent plusieurs personnages du parti catholique, l'évêque Guillaume Rose, «monsieur Muldrac, docteur en théologie», le «seigneur de Rasse», et surtout un nommé Seguin, ancien domestique du feu duc de Guise, envoyé à Senlis par le duc d'Aumale pour y organiser le parti de l'Union.

L'auteur de cette relation paraît être de la suite du duc d'Aumale.

Arrestz et résolutions des docteurs de la Faculté de Paris sur la question sçavoir s'il falloit prier pour le roy au canon de la messe, à laquelle sont adjoustées, avec licence du supérieur, deux oraisons colligées pour la conservation des princes catholiques et pour obtenir victoire encontre les ennemis [5 avril 1589]. — *A Paris, par Denis Binet*, 1589, in-8°, 14 pp. et 1 f. n. chiffr. [550271

Rel. mar. r. de Duru et Chambolle; tr. dor.

Arrest de la Court de parlement sur la diminution du louage des maisons de la ville et fauxbourgs de Paris [15 avril 1589]. — *A Paris*, 1579 (*sic*), in-8°, 5 pp. et 1 f. blanc. [550494

«Les maisons appartenans aux prévost des marchans et eschevins de ceste ville, aux hôpitaux de l'Hostel-Dieu d'icelle ville, de la Trinité, du S.-Esprit et Enfans Rouges et autres lieux pitoyables», n'étaient pas comprises dans cette diminution.
Cf. *Registres des délibérations du Bureau de la Ville*, t. IX, p. 475.

Forme du serment qu'il convient faire par tout le royaume, pour l'entretenement de la Saincte Union, suyvant l'édict et arrest sur ce intervenu par la Cour de parlement de Paris, avec l'ordonnance de monseigneur le duc de Genevois et de Nemours sur la saisie des biens de ceux de la religion prétendue réformée et exécution du susdict serment et extraict des registres de la seneschausée et siège présidial de ceste ville de Lyon sur iceluy. — *A Lyon, par Jean Pillehotte*, 1589, in-8°, 15 pp. [550246

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. II, p. 287.
Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 149, n° 543.

Contenu par lequel Henry de Valois confesse estre tyran et ennemy de l'Église catholique, apostolique et romaine. — S. l., in-8°, 1589, 1 f. pour le titre et 10 pp. [550277

25 quatrains en vers hexamètres.
Page 8 : «Oraison à Dieu pour exuler et déchasser Henry de Valois de tout espoir de

couronne, ensemble d'exterminer toute l'hérésie de France», 11 quatrains.

Réimprimé dans *Recueil de poésies françoises des XVe et XVIe siècles*... réunies et annotées par M. A. de Montaiglon, t. IX, p. 242, d'après une édition de Denis Binet et sous un titre un peu différent.

Advis de Rome tiré des lettres de l'évesque du Mans escrites le quinziesme de mars à Henry jadis roy de France. — *A Paris*, 1589, in-8°, 16 pp. [550278

Commentaire violent d'une lettre que l'évêque du Mans, Claude d'Angennes, aurait adressée au roi pour lui rendre compte de sa mission auprès du pape. C'est en effet l'évêque du Mans qui fut chargé d'annoncer à Sixte-Quint la mort du cardinal de Guise.

L'auteur de ce pamphlet paraît l'avoir écrit peu après la victoire du duc de Mayenne près de Tours (7 mai).

Recueil de dix pièces relatives à l'excommunication d'Henri III. [550279

Ex-libris en forme d'estampille de N.-J Pâris de La Brosse, évêque d'Orléans.

Rel. du temps, mar. r., fil. dor.

Catalogue Lignerolles, 3e partie, n° 2790.

Bulle de N. S.-P. pape Sixte V contre Henry de Valois...

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 145, n° 526.

Un troisième exemplaire. [550218

Bulla S. D. N. Sixti papæ V, contra Henricum III [Rome, 5 mai 1589]. — *Parisiis, apud Nicolaum Nivellium, S. Unionis bibliopolam, via Jacobæa, sub signo Columnarum*, 1589, in-8°, 23 pp.

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 145, n° 527.

La Fulminante pour feu très grand et très chrestien prince Henry III, roy de France et de Pologne, contre Sixte V, soy-disant pape de Rome et les rebelles de la France. — S. l., 1590, in-8°, 54 pp. et 1 f. blanc.

Par André Maillard, d'après Barbier.

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 147, n° 532.

Responce des docteurs de la Falcuté (*sic*) de Paris sur la question sçavoir s'il falloit prier pour le roy au canon de la messe, à laquelle sont adjoustées, avec licence du supérieur, deux oraisons colligées pour la conservation des princes catholiques et pour obtenir victoire encontre les ennemys. — *A Paris, de l'imprimerie de Denis Binet*, 1589, in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc.

Advertissement aux catholiques sur la bulle de Nostre Sainct-Père touchant l'excommunication de Henry de Valois...

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 145, n° 528.

Advertissement aux catholiques touchant l'excomunication de Henry de Valois, ensemble l'explication des censures et excomunications et les peines qui en procèdent à ceux qui les encourrent, comme pourrez voir par ce présent discours, par F. D. S., relig. — *A Paris, par Hubert Velu, demourant devant le collège de Boncour*, 1589, in-8°, 15 pp.

Autre exemplaire. [550486

Effects espouventables de l'excommunication de Henry de Valois et de Henry de Navarre, où est contenue au vray l'histoire de la mort de Henry de Valois et que Henry de Navarre est incapable de la couronne de France... — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1589, in-8°, 29 pp. et 1 f. blanc.

Au verso du titre, citations latines en forme d'épigraphes. — Pages 3 et 4 : poésies françaises contre Henri III. — Page 5 : «Histoire fort propre de Chilpéric, roy de France, tirée de S. Grégoire de Tours, livre 6, chap. dernier». — Page 28 : poésie française contre Henri III et Henri IV. — Page 29 : «Extraict des lettres des prélats qui se trouvèrent à la victoire du conte de Montfort contre les Albigeois».

L'effroiable Esclat de l'anathème et les merveilleux effets d'iceluy...

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 146, n° 530.

De Clericis, præsertim episcopis, qui participarunt in divinis, scienter et sponte, cum Henrico Valesio post cardinalicidium, t[heologi] P[arisiensis] assertio...

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 153, n° 558.

Un troisième exemplaire. [550100

La Déclaration de N. S.-P. pape Sixte V contre Henry de Bourbon, soy-disant roy de Navarre [Rome, Saint-Marc, 9 septembre 1585]. — *A Paris, chez Denis Binet, demeurant près la porte S.-Marcel, à l'image Saincte-Barbe, jouxte la copie imprimée à Rome*, 1589, in-8°, 16 pp.

Traduction française seule.

Le titre de départ, page 3, porte : «Sixte, évesque, pour servir d'éternelle mémoire à la postérité».

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 77, n° 267, et col. 341, n° 550501.

Autre exemplaire. [550280

Bulle de Nostre S.-Père le pape Sixte V contre Henry de Valois et ses complices, par laquelle ils sont déclarez excommuniez si dans dix jours ils ne délivrent et mettent hors de prison messeigneurs l'illustrissime cardinal de Bourbon et le révérendissime archevesque de Lyon, et par mesme moyen sont citez à comparoir devant Sa Saincteté pour respondre sur le faict du massacre commis en la personne de l'illustrissime cardinal de Guise et emprisonnement desdicts cardinal de Bourbon et archevesque de Lyon [Rome, 5 mai 1589]. — S. l., 1589, in-8°, 20 pp. et 2 ff. blancs. [550281

Sentence contre Henry de Valoys, ses complices, adhérans et fauteurs, selon les saincts canons de l'Église. — S. l., 1589, in-8°, 15 pp. [550282

Le titre de départ, p. 3, porte : «Bulle ou constitution du sainct Père Boniface huictiesme, faicte il y a environ trois cens ans, contre ceux qui osent attenter sur la personne de messieurs les cardinaux de la saincte Église romaine, tirée du sixiesme des Décrétales, au tilte (*sic*) des peines». — L'auteur invoque ensuite une bulle de Clément V et un canon d'Innocent II sur le même sujet (p. 13-14).

Annotations marginales du temps en partie rognées.

Cf. ci-dessus, col. 121, t. XXXV, n° 10.

Response de Domp Bernard, doyen de l'oratoire de S.-Bernard des Feuillans-lez-Paris (signé F. B. ✻ : Paris, 2 juin 1589), à une lettre à luy escrite et envoyée par Henry de Valois... — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1589, in-8°, 53 pp. et 1 f. n. chiffr. [550285

A la fin : «A monsieur A. M. D. G.», épître dédicatoire signée : A. F. A.; Paris, 12 juin 1589.

Catalogue Lignerolles, 4e partie, n° 1411.

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 159, n° 579. — L'épître dédicatoire s'y trouve placée après le titre, et forme les pages 1 et 2 (n. chiffr.) représentées ici par le titre.

Un troisième exemplaire. [550218

Responce du Père Dom Bernard, doyen des religieux Fueillentins-lez-Paris, à une lettre que luy a escrite Henry de Valois, en laquelle responce il luy remonstre chrestiennement et charitablement ses fautes et l'exhorte à pénitence [De l'oratoire de Saint-Bernard des Fueillentins-lez-Paris, 2 juin 1589]. — S. l., 1589, in-8°, 52 pp. et 1 f. blanc. [550286

Autre édition du même ouvrage.

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. II, p. 295, comme impression de Jean Pillehotte, d'après un exemplaire qui porte sur le titre «lès Paris» au lieu de «lez Paris».

La Reprinse des chasteaux qui sont à l'entour de Paris, ensemble la prinse de Montereau-Fontionne, par monseigneur le duc de Mayenne, en ce présant moys de juin, avec les noms des politiques à qui estoient lesdicts chasteaux. — *A Paris, par Hubert Velu, à la rue S.-Jacques*, 1589, 11 pp. et 1 f. n. chiffr. [550272

Les châteaux qui furent pris étaient le château de Launet, «à quatre lieues de Paris du costé de Pantin», le château de Lésigny près Brie-Comte-Robert, le château voisin de la Grange-le-Roy, le château de Naugy-Beauvais et celui de Fontenay. — La prise de Montereau eut lieu le 15 juin.

A la fin, bois figurant une troupe en armes.

Advis donné à monseigneur le duc du Mayne après le retour de son armée à Paris... [550273

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 142, n° 516.

Origine de la maladie de la France avec les remèdes propres à la guarison

d'icelle, avec une exortation à l'entretenement de la guerre. — *A Paris, pour Jacques Varangues, rue S.-Jacques, près le collège du Plaissis*, s. d., in-8°, 13 pp. [550246

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 141, n° 513.

Le faux Visage descouvert du fin renard de la France... [550287

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 157, n° 571.
Un troisième exemplaire. [550218

Le faux Visage descouvert du fin renard de la France, à tous catholiques unis et sainctement liguez pour la défence et tuition de l'Église apostolique et romaine contre l'ennemy de Dieu ouvert et couvert, ensemble quelques anagrammes et sonnets propres pour la saison du jour d'huy... — *Pour Jacques de Varangles, rue Sainct-Jacques, contre le collège du Plessis*, 1589, in-8°, 16 pp. [550246

Autre édition moins complète du même ouvrage.
La page 15 est chiffrée 25.
Page 16, sonnet.

Les Regretz, complaintes et confusion de Jean Vallette, dit de Nogaret, par la grace d'Henry de Valois, duc d'Espernon, grand animal de France et bourgeois d'Angolesme, sur son département de la Court, de nouveau mis en lumièce (*sic*) par un des valets du premier tournebroche de la cuysime (*sic*) du commun (*sic*) dudit Espernon. — *Fin. Angolesme, par l'aucteur*, 1579 (*sic*), 15 pp. [550246

Pamphlet en vers hexamètres.
Page 15 :
«Cinq se trouvent aujourd'huy en la Frence meschans,
«Qui troublent son repos aux villes et aux champs»,
satire contre
«D'O, Grillon et Biron, Espernon, la Vallette».
Même texte que celui qui figure sous le titre de *La grande Diablerie de Jean Vallette*... décrit ci-dessous.

La grande Diablerie de Jean Vallette, dit de Nogaret, par la grâce du roy duc d'Espernon, grand animal de France et bourgeois d'Angoulesme, sur son département de la Court, de nouveau mis en lumière par un des valets du garçon du premier tournebroche de la cuysine du commun dudit sieur d'Espernon; tournez le fueillet et vous verrez son pourtraict. — S. l., 1589, in-8°, 14 pp. et 1 f. n. chiffr. [550218

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. I, n° 796.
Même texte que celui qui figure sous le titre de *Les Regretz, complaintes et confusion de Jean Vallette*... décrit ci-dessus.

De justa Henrici tertii abdicatione e Francorum regno libri quatuor... — *Parisiis, apud Nicolaum Nivellium, via Jacobæa, ad insigne Columnarum*, 1589, in-8°, 8 ff. lim. n. chiffr., 288 (lisez 286) ff. chiffr. et 22 ff. n. chiffr. [550288

Par Jean Boucher.
Ne diffère de l'ouvrage décrit ci-dessus, col. 156, n° 568, que par le titre, et par la présence d'un «Extraict du privilège» au verso du titre.
Rel. veau raciné aux armes de Louis-Joseph de Bourbon-Condé.

Excommunication des ecclésiastiques, principalement des évesques, abbez et docteurs qui ont assisté au divin service, sciemment et volontairement, avec Henry de Vallois, après le massacre du cardinal de Guyse, traduit du latin d'un docteur par I. M.... [550289

Par Gilbert Genebrard, d'après Barbier.
Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 153, n° 559.

Une Lettre addressante à une dame françoise, la consolant de la mort de son seigneur, par un gentilhomme catholique. — *A Paris, chez Jacques Grégoire, demeumeurant* (sic) *à l'enseigne S.-Jean, près le petit Navarre*, s. d., in-8°, 15 pp. [550290

L'adresse du colporteur J. Grégoire, qui se trouvait à Paris en 1589, ne figure pas dans Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires*...
L'auteur fait allusion, dans cette lettre, au «dommage que reçoit la républicque françoyse, ayant perdu un sien sénateur tant modeste, tant saige, tant prudent» (p. 6).
D'après Quérard, *Supercheries littéraires*, t. II, col. 158, deux personnages de la fin du xvie siècle ont pris le pseudonyme d'«un

gentilhomme catholicque» : Philippe de Mornay, sieur du Plessis-Marly et le sieur de Varaine.

Les Sorceleries de Henry de Valois et les oblations qu'il faisoit au diable dans le bois de Vincennes, avec la figure des démons d'argent doré ausquels il faisoit offrandes et lesquels se voyent encores en ceste ville. — *Chez Didier Millot, près la porte S.-Jacques,* 1589, in-8°, 15 pp. [550246

Page 11 : gravure sur bois représentant une croix sur un coussin entre deux statuettes de satyres portant chacun un vase de cristal.

Page 15 : «Aux catholiques qui sont de l'Union, sonnet tiré du 3 chap. de la seconde epist. à Timothée».

Autre exemplaire. [550456

La Vie et faits notables de Henry de Valois, tout au long sans rien requérir, où sont contenues les trahisons, perfidies, sacrilèges, exactions, cruautez et hontes de cest hypocrite et apostat, ennemy de la religion catholique. — S. l., 1589, in-8°, 92 pp., fig. sur bois dans le texte. [550218

Attribué à Jean Boucher, d'après Barbier. Les deux dernières figures, représentant le meurtre du duc de Guise et celui du cardinal, son frère, se retrouvent presque identiques dans l'*Histoire au vray du meurtre et assassinat... du duc de Guise...*, décrite ci-dessus, col. 359, n° 550246.

Discours au vray de la mort de Henry de Valois, jadis roy de France, du troisième jour du présent mois d'aoust, escrit de la ville de Paris. — *A Tolose, par Jaques Colomiez,* 1589, pet. in-8°, 8 pp. [550453

Discours véritable de l'estrange et subite mort de Henry de Vallois, advenue par permission divine, luy estant à S.-Clou, ayant assiégé la ville de Paris, le mardy premier jour d'aoust 1589, par un religieux de l'ordre des jacobins. — *A Paris, pour Hubert Velu, demourant près la porte S.-Marcel, devant le collège de Boncourt,* 1589, in-8°, 15 pp. [550454

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 160, n° 582.

Advis et exhortation en toute humilité et obéissance... contre les blasphémateurs du nom de Dieu... P. S. C... [550455

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 142, n° 517.

Charitable Admonition au peuple de France et spécialement aux dames, damoiselles et bourgeoises, pour les induire à délaisser la vanité mondaine et recourir soudainement à la pénitence et amandement de vie, et aux magistrats de faire bonne et sévère justice des hérétiques et autres criminelz de lèze majesté divine et humaine, afin d'appaiser l'ire de Dieu et obtenir sa miséricorde, plus un sonet sur la mort de feu Henry de Vallois, jadis roy de France, P. S. C. — *A Paris, chez Guillaume Bichon, à la rue S.-Jacques, à l'enseigne du Bichot,* 1589, in-8°, 27 ff. chiffr. et 1 f. n. chiffr. [550291

Au verso du titre : «Sonet sur la mort de Henry de Valloys, du deuxiesme aoust», signé de la devise : «Vincit veritas».

Le titre de départ, fol. 2, porte : «... Ensemble une oraison à Dieu, pour dire tous les jours, affin que Dieu délivre la France de la cruauté et tyrannie de tous les hérétiques et excommuniez Henrions. P. S. C.».

L'auteur s'élève avec force contre les parures et les modes féminines : «Je vous dis, dames, damoiselles et bourgeoises... faut indubitablement que vous délaissiez et ostiez du tout vos fards, poudres et parfums, voz cheveux estrangers que portez sur vos testes, ensemble les cornes et rattepenades que vous faictes de voz cheveux et desquels vous ne vous en devez plus coueffer en escoueffion, ny aucunement les frizer, ny en faire passefillons, ains les couvrir et chacher comme chose très vil et abject, estant iceux procréés et engendrez du plus sale et ord excrément qui soit en la créature; pareillement devez cacher et ne devés monstrer, si vous estes femmes chastes et pudiques, vos poictrines et mammelles, comme il y en a quelques unes qu'ils font (*sic*), comme aussi semblablement vous devez délaisser et oster du tout les robbes de grande valeur qui sont descouppées, deschiquettés, bigarrées et semées de plusieurs petites badineries et mirlifiques, ensemble voz cotillons de grande valeur et de plusieurs couleurs, bandez et rebandez, comme la roue d'une charrette d'un roullier, avec voz masques ou cachenez morveux et baveux, lesquels les ayans contre vos visaiges, vous font plustost ressembler à des diables ou diablesses qu'à des créatures et images de Dieu...» (fol. 8 v°).

Ces mortifications, d'après l'auteur, seront des moyens sûrs d'obtenir de Dieu d'être

délivré «promptement de la cruauté et tyrannie des deux Henrys les diables», et d'être débarrassé de l'hérésie.

A la fin : «Anagrammes de l'autheur... la Foy suit un ranc... un franc suit la Foy», poésie; «Approbation des docteurs» et permis d'imprimer en date du 22 juillet 1589. Cette date montre que le sonnet placé au verso du titre a été composé au dernier moment et indépendamment du reste de l'œuvre.

Prosa cleri Parisiensis ad ducem de Mena, post cædem regis Henrici III. — *Lutetiæ, apud Sebastianum Nivellium, typographum Unionis,* 1589, in-8°, 11 pp. [550495

Violent pamphlet royaliste.

Décrit et réimprimé dans *Recueil de poésies françoises des XVe et XVIe siècles*... réunies et annotées par M. Anatole de Montaiglon, t. II, p. 296, d'après un exemplaire portant à la suite une traduction en vers français, peut-être imprimée après coup. Cette traduction ne figure pas dans notre exemplaire qui est sans doute un premier tirage. L'adresse de Sébastien Nivelle, imprimeur de l'Union, est supposée.

Jehovae opt. max. oraculum, in defectoris populi contumaciam, ex Isaiæ cap. I paraphrasi poetica redditum, cum oratione Henrici regis morientis ad exercitum, Franco Ducatio Sanctaventino auctore. — *Basileæ, typis Leonhardi Ostenii, anno CIƆ.IƆ.XCI,* in-8°, 31 pp. [550292

Au verso du titre : «In Perduelleis», poésie latine. — Page 3 : «Préface sur la paraphrase suyvante».

Texte latin et traduction en vers français juxtaposée.

Page 20 (n. chiffr.) : «Errici III, Galliæ atque Poloniæ regis christianiss., accepto ad Sanclavum, cal. aug. CIƆ.IƆ.LXXXIX, a nefario monacho, clandestino vulnere, intermorientis oratio ad exercitum», poème latin avec traduction en vers français juxtaposée. — Page 28 : «Ad Calliopem, ode». — Page 30 : «Le sieur D. G. R.», pièce en vers français contre Jacques Clément, en trois strophes; les première et dernière strophes se retrouvent dans *Au Roy très chrestien*..., décrit ci-dessous, col. 384, n° 550294.

Devis familier d'un gentilhomme catholique françois avec un laboureur sur la mort de Henry, troisiesme de ce nom... [550293

Sur le titre, on lit, écriture du XVIIIe siècle : «Ex libris monast. S.-Faronis Meld., congreg. S.-Mauri, 1722».

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 163, n° 595.

Au Roy très chrestien, élégie de la mort du roy son prædécesseur, avec une ode sur le mesme subject, par le sieur D. G. R. — S. l., 1593, in-8°, 1 f. pour le titre, 11 pp. et 1 f. blanc. [550294

L'ode finale comporte huit strophes; la première et la dernière se retrouvent à la fin de *Jehovæ opt. max. oraculum*..., décrit ci-dessus, col. 383, n° 550292.

Le Martyre de frère Jacques Clément, de l'ordre S.-Dominicque... [550295

Rel. anc. mar. r., fil. dor.; tr. dor.

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 163, n° 597.

HENRI IV (1589-1600).

Avis de la victoire du roy catholique contre l'Anglois en Espagne, contenant la deffaicte de quinze mil hommes et de quarante navires des plus grandes, suyvant les mémoires qu'en a receu l'illustrissime ambassadeur d'Espagne, don Bernardin Mendoza... — *A Paris, chez Robert Le Fizelier, rue S.-Jacques, à la Bible d'or,* 1589, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc. [550296

Edict et déclaration de monseigneur le duc de Mayenne et le Conseil général de la Saincte Union, pour réunir tous vrais chrestiens françois à la deffense et conservation de l'Église catholique, apostolique et romaine, et manutention de l'estat royal [Paris, 5 août 1589]. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union,* 1589, in-8°, 12 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc. [550496

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 125, n° 451.

Advertissement au roy très chrestien Charles de Bourbon, dixiesme de ce nom... [550497

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 140, n° 510.

Arrest de la Cour de parlement portant défenses à toutes personnes... de

n'emprisonner ny condamner les catholiques... [550498

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 128, n° 462.

Défaicte véritable sur les trouppes du roy de Navarre le jeudy 21 septembre 1589... [550457

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 131, n° 472.

Bulle de Nostre S.-Père le pape Sixte V contenant les facultez données à monseigneur... Caietan... [550502

Texte latin.
Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 147, n° 534.

Bulle de N. S.-Père le pape Sixte V contenant les facultez données à monseigneur l'illustrissme et révérendissme cardinal Caietan, légat apostolique au royaume de France [Rome, 25 septembre 1589]. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1590, in-8°, 28 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc. [550503

Texte français.

Les Articles de la puissance donnée par Nostre S.-Père à monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal Caietan, légat de Sa Saincteté au royaume de France. — *A Lyon, par Jean Pillehotte, libraire de la Saincte Union*, 1590, in-8°, 15 pp. [550504

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. II, p. 306.
Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 147, n° 535.

La Vie, mœurs et déportemens de Henry Béarnois, soy-disant roy de Navarre... [550726

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 172, n° 625.

L'Arpocratie ou rabais du caquet des politiques et Jébusiens de nostre aage, dédié aux agens et catholiques associez du roy de Navarre... — *A Lyon, par Jean Patrasson*, 1589, in-8°, 31 pp. [550297

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. II, p. 204.
Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 173, n° 628.

Harangue et déclaration faite par le roy Henry quatrieme de ce nom, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, et par luy mesme prononcée aux seigneurs, devant la ville de Paris, le huitième jour d'aoust M.D.LXXXIX. — *A Basle*, s. d., in-8°, 4 ff. n. chiffr. [550302

La Lettre de N. S.-Père le pape [Sixte V] à messieurs de la Cour de parlement de Paris [Rome, 2 octobre 1589]. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1590, in-8°, 8 pp. [550283

Texte latin et traduction française.
Lettre accréditant le cardinal Caetano.

Arrest du conseil général de l'Union des catholiques, par lequel est enjoinct à toutes personnes qui sont retournez en leurs maisons, depuis la déclaration de monsieur du Maine, de prester le serment de l'Union, et deffences à tous officiers d'exercer leurs estats jusques à ce qu'ils ayent presté ledict serment [5 octobre 1589]. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1589, in-8°, 7 pp. [550500

A la fin : «Leu et publié à son de trompe... par moy, Thomas Lauvergnat, crieur juré... accompagné de Philippes Noyret, trompette...».

Le Pouvoir et commission de monseigneur l'illustrissime et révérendiss. cardinal Caietan, légat député par le S.-Siège apostolique au royaume de France, traduit de latin en françois [Rome, 15 octobre 1589]. — *A Lyon, par Jean*

Pillehotte, libraire de la S.-Union, 1590, in-8°, 15 pp. [550505

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. II, p. 305.
Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 147, n° 533.

Arrest de la Cour de parlement de recognoistre pour roy Charles dixiesme de ce nom [21 novembre 1589]. — *A Paris, chez Charles Du Souchet, rue S.-Jaques, au Soleil d'or*, 1589, in-8°, 5 pp. et 1 f. blanc. [550298

Sur le feuillet blanc, note manuscrite, écriture du temps, sur l'arrivée du duc de Mayenne à Paris (28 novembre), le refus de Bussy-Leclerc de livrer la Bastille, et la pendaison de quatre des assassins du président Brisson.
Autre exemplaire. [550499

Articles remonstrez à monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant général de l'estat et couronne de France, par monsieur le recteur [Jean Dujon] et l'Université de Paris, le 29 novembre 1589... [550299

Catalogue Lignerolles, 4e partie, n° 1452.
Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 127, n° 456.

Articles remonstrez à monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant général de l'estat et couronne de France, par monsieur le recteur [Jean Dujon] de l'Université de Paris. — *A Lyon, par Jean Patrasson, prins sur la coppie imprimée à Paris*, 1590, in-8°, 14 pp. et 1 f. n. chiffr. [550306

Autre édition du même ouvrage.
Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. II, p. 206.
Sur le titre, on lit, écriture du XVIIe siècle : «De Julles de Zanobre».

Déclaration du roy [Charles X] par laquelle il veut que les maisons des catholiques qui assistent le roy de Navarre, esquelles il ne se commet aucun acte d'hostilité, soient conservées [Paris, 14 décembre 1589]. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte-Union*, 1589, in-8°, 11 pp. et 2 ff. blancs. [550300

Oratio qua illustriss. et clariss. dominum cardinalem Caietanum, Sanctæ Sedis apostolicæ de latere legatum ad regnum Franciæ, clariss. P. Edmundus a Cruce, Cisteriens. (*sic*) abbas generalis, sibi assistente collega eximio D. Perpetuo de Barbisey, parlamenti Divioniens. consiliario, die dominica prima adventus, in urbe Matisconensis (*sic*) excessit. — *Lugduni, apud Joannem Patrasson*, 1590, in-8°, 21 pp. et 1 f. blanc. [550318

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. II, p. 207.

Remonstrance faicte en l'assemblée générale des colonnels, cappitaines, lieutenans et enseignes de la ville de Paris, par monsieur de Sainction... [550327

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 178, n° 651.

Lettres-patentes du roy [Henri IV] du cinquiesme janvier mil cinq cens quatre-vingts dix, portans déclaration, à la venue du cardinal envoyé par le pape, qu'il seroit receu avec honneur, s'il avoit charge de venir vers Sa Majesté sans entreprendre sur l'Estat ny sur les droits et libertez de l'Église gallicane, avec l'arrest de vérification de la Cour de parlement séant à Tours du 16 janvier 1590, après lequel est le recueil de ce qui fut dict par monsieur Servin, advocat du roy, lors de la lecture des lettres touchant le pouvoir des légats du pape venans en France, et l'arrest de la Cour séant à Paris donné l'onziesme jour d'aoust 1594 contre les provisions de bénéfices et expéditions faictes par les cardinaux Caietan et de Plaisance. — *Chez Jamet Mettayer et Pierre L'Huillier, imprimeurs et libraires ordinaires du roy*, 1594, in-8°, 12 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc. [550303

Le *Recueil de ce qui fut dict par monsieur Servin...*, ne figure qu'à l'état de titre occupant le recto de l'avant-dernier feuillet.

Antisixtus... [550304

Sur le titre on lit, écriture du temps : «Dominus de Breuil de Hurault, magister rationum regiarum, perhibetur hujusce libri author».
Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 168, n° 615.

Articles accordez et jurez entre les confrères de la confrairie du S. Nom de Jésus... [550305

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 144, n° 523.

Le Martyre et cruelle mort du vénérable prieur des Jacobins de Paris, faict à Tours, le vingt-troisiesme de février 1590, par le commandement du relaps hérétique Biarnois, proditeur du royaume de France, ensemble la cruauté exercée envers une dévote dame et sa chambrière, dans ladicte ville de Tours. — [*A Lyon, jouxte la coppie imprimée à Orléans*], s. d., in-8°, 12 pp. et 1 f. blanc. [550307

Sur le titre, fleuron du libraire Jean Pillehotte reproduit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. II, p. 275, n° 2.
Manque le bas du titre.
Décrit dans Baudrier, *op. cit.*, p. 243, d'après un exemplaire portant sur le titre un autre fleuron du même libraire.
Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 164, n° 598.

Bulles de N. S.-Père le pape Grégoire XIIII... contre toutes personnes... suyvans le party de Henry de Bourbon... [550506

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 196, n° 727.

Coppie de l'Anti-Espagnol faict à Paris... [550317

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 194, n° 716.

Coppie de l'Anti-Espagnol faict à Paris, deffendu par les rebelles de Sa Majesté. — *A Lyon, par Pierre Ferdelat*, 1594, in-8°, 54 pp. [550386

A la fin : «Sonnet».
Autre édition du même ouvrage.
Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. I, p. 156.

Commandement du roy [Charles X] à tous officiers et autres ayans privilège de prendre confirmation de leurs dits offices et privilèges à peine d'en estre privez; de par le roy, monseigneur le duc de Mayenne estant lieutenant général de l'Estat [Au camp de Mantes, 9 mars 1590]. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1590, in-8°, 6 pp. et 1 f. n. chiffr. [550308

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 129, n° 464, ne différant de celui-ci que par le fleuron du titre.

Lettre du roy de Navarre escrite à la royne d'Angleterre [Au camp d'Ivry, 15 mars 1590], avec une remonstrance sur icelle à la noblesse qui le suit et tient son party. — *A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue S.-Jaques, aux Deux Colonnes, et Rolin Thierry, rue des Anglois, près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte Union*, 1590, in-8°, 21 pp. et 1 f. blanc. [550309

Le titre de départ, page 3, porte : «Coppie d'une lettre du roy de Navarre à la royne d'Angleterre, dont s'est trouvé chargé le capitaine Ricqueville, pris et arresté sur le chemin de Dieppe, allant exprez vers elle».
Page 7 : «Brief advertissement sur la précédente lettre, à la noblesse qui suit le party du roy de Navarre».
Le texte de cette prétendue lettre du roi de Navarre se retrouve à la suite de *Sermons de la simulée conversion* de Jean Boucher, décrits ci-dessus, col. 222, n° 830, et dans *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié par M. Berger de Xivrey, t. III, p. 164, n. 2. — M. Berger de Xivrey n'a pas connu cette impression.
Une autre édition de la lettre, présentant des variantes avec celle-ci, a été décrite ci-dessus, col. 178, n° 649. Le commentaire qui suit la lettre est tout différent.

Cleri Turonensis hymni duo, ad Henricum IIII Galliarum et Navarrae regem, unus ante pugnam, alter post victoriam Ibriacam; addita est vernacula versio. — *Augustae Turonum*, 1590, in-8°, 10 ff. n. chiffr. [550310

Poésies latines.
Décrit et réimprimé dans *Recueil de poésies françoises des XVe et XVIe siècles*... réunies et annotées par M. A. de Montaiglon, t. VI, p. 47. — L'éditeur a réimprimé à la suite une traduction en vers français.

Coppie d'une lettre du cardinal de Vendosme à monsieur de Luxembourg, envoyée de Rome, avec quelques apostilles et remarques sur icelle, plus un brief discours des inconvéniens qui pourroient ensuivre advenant qu'on fit la paix prétendue avec Henry de Bourbon... [550311

Un autre exemplaire du même ouvrage a

été décrit ci-dessus, col. 148, n° 536, ne différant de celui-ci que par l'ornement placé en tête de la page 3.

La Forme du serment que doivent faire et répéter tous les bons catholiques unis pour la deffence de l'Église catholique, apostolique et romaine et conservation de l'estat royal et couronne de France... [550312

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 150, n° 545.

Discours véritable de tout ce que s'est passé en la ville de Paris ez environs, tant de la part du roy de Navarre et de son armée que de la part de monseigneur le duc de Nemours et les habitans de Paris, despuis la retraicte dudict roy de Navarre de devant Sens jusques au douziesme juin 1590, avec un arrest de la Court de parlement par lequel il est deffendu, à peine de la vie, de ne faire aucun traicté ny composition avec ledict roy de Navarre [15 juin 1590]. — *A Lyon, par Loys Tantillon*, 1590, in-8°, 15 pp. [550521

Le récit des événements est poussé jusqu'au 19 juin; il complète sur plusieurs points les *Mémoires-Journaux* de P. de L'Estoile, insistant principalement sur l'artillerie du roi de Navarre établie à Montfaucon, le nombre de coups perdus qu'elle tirait, etc. Les dates sont parfois en désaccord avec celles que donne P. de L'Estoile.

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. II, p. 412, d'après un exemplaire qui semble incomplet.

Response aux lettres de Henry de Bourbon envoyées aux manans et habitans de Paris, du camp d'Aubervillers, le 16 de juin 1590... [550313

Catalogue Lignerolles, 4° partie, n° 1466.

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 187, n° 689.

Un troisième exemplaire.

Lettre d'un gentilhomme catholique et vray françois à un sien amy pour le retirer de l'erreur en laquelle il est tombé par les faulses impostures et séductions de la Ligue... [550314

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 194, n° 718.

Un troisième exemplaire.

Malheurs et inconvéniens qui adviendront aux catholiques faisant paix avec l'hérétique, extraicts des doctes prédications des seigneurs Panigarole et Christin... [550315

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 179, n° 652.

Coppie d'une lettre missive de monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal Caetan, légat du Sainct-Siège apostolique en France, à l'illustr. et révérend. cardinal de Montealto, par laquelle il luy faict entendre le succès du siège de Paris [Paris, 31 août 1590], avec la déclaration que le roy de Navarre a envoyé à Paris, le unziesme d'aoust 1590. — *A Lyon, par Jean Pillehotte, libraire de la Saincte Union*, s. d., in-8°, 21 pp. et 1 f. blanc. [550319

L'expéditeur de la lettre expose brièvement les souffrances des Parisiens pendant le siège, annonce l'arrivée du duc de Parme avec des vivres le jour même où il écrit, heureux événement dû principalement, selon lui, à «l'intercession de la bienheureuse vierge Marie de Laurette», à laquelle Paris avait fait un vœu deux mois auparavant. Il décrit l'état des deux armées rivales du duc de Mayenne et du roi et termine en faisant l'éloge des principaux chefs du parti catholique.

La déclaration du roi de Navarre, donnée à Saint-Denis, est relative au maintien de la religion catholique.

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. II, p. 242, qui attribue la date de la déclaration (11 août) à la lettre du cardinal.

Deux exemplaires.

Discurso y breve relacion de las cosas acontecidas en el cerco de la famosa villa de Paris, y fu defensa por el duque de Nemours contra Henrrique de Borbon intitulado rey de Navarra y Francia, embiada al serenissimo señor el principe de Ascoli, etc., por el licenciado Pedro Cornejo. — *En Paris, en casa de Didier Millot, à la calle de Sanctiago, à la seña de el Elephante*, 1590, in-8°, 2 ff. lim. n. chiffr., 46 pp. [550320

Pièce liminaire : «Al serenissimo señor el principe de Ascoli, etc., del Consejo de Su Magestad, etc., el licenciado Pedro Cornejo, s. d.», épître dédicatoire datée de Paris, 17 septembre 1590.

La page 20 est chiffrée zo.

Notes marginales et corrections en espagnol, écriture du temps.

La première édition en français de cet ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 189, n° 695.

Brief Discours et véritable des choses plus notables arrivées au siège mémorable de la renommée ville de Paris et défence d'icelle par monseigneur le duc de Nemours contre le roy de Navarre, par Pierre Corneio. — *Jouxte la coppie imprimée à Paris, chez Didier Millot, rue Sainct-Jacques, à l'enseigne de l'Eléphant, devant les Mathurins*, 1590, in-8°, 47 pp. [550321

Autre édition du même ouvrage.
Au verso du titre : «A. P. Corneio, sonnet».
Manquent les pages 3-6.

Bref Discours et véritable des choses plus notables arrivées au siège mémorable de la renommée ville de Paris et défence d'icelle par monseigneur le duc de Nemours contre le roy de Navarre, par Pierre Corneio. — *A Lyon, par Jean Pillehotte, libraire de la Saincte Union*, 1590, in-8°, 60 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc. [550322

Autre édition du même ouvrage.
Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. II, p. 300.

Discours véritable de la deffence de messieurs les habitans de Paris, conduits avec leurs garnisons par monseigneur le duc de Nemours, contre le roy de Navarre qui vouloit loger son armée aux faulxbourgs S.-Martin pour battre la ville... [550324

Rel. mar. r. de Chambolle-Duru; tr. dor.
Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 187, n° 688.

Discours véritable de la deffence de messieurs les habitans de Paris, conduits avec leurs garnisons par monseigneur le duc de Nemours, contre le roy de Navarre qui vouloit loger son armée aux faulxbourgs Sainct-Martin pour battre la ville, où fut blessé à mort le sieur de La Noue; ledict discours faict mention de la deffaicte du prince de Dombes par monseigneur le duc de Mercure. — *A Lyon, par Jean Pillehotte, prins sur la coppie imprimée à Paris par Hubert Velu*, 1590, in-8°, 14 pp. [550323

Autre édition du même ouvrage.
Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. II, p. 302.

Relatione dell' assedio di Parigi, col dissegno di quella citta et de' luoghi circonvicini, alla Sta di N. S. Gregorio papa XIIII principe ottimo, di Filippo Pigafetta. — *In Roma, appresso Bartolomeo Grassi*, s. d., in-4°, 2 ff. lim. n. chiffr., 88 pp., pl. [550325

Titre-frontispice.
Pièce liminaire : «Alla Santita di N. S. Gregorio papa XIIII», épître dédicatoire signée de l'auteur et datée de Rome, Samedi Saint (13 avril) 1591.
A la fin : «In Roma, appresso Iacomo Ruffinello M.D.XCI».
Rel. mar. r. de Masson-Debonnelle, ornem. dor.; tr. dor.
Le texte de cet ouvrage a été traduit par A. Dufour, dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. II (1875), p. 1, et le plan a été reproduit dans le même volume avec une notice de A. Franklin.

Relatione dell' assedio di Parigi, col dissegno di quella citta e de' luoghi circonvicini, alla Santita di Nostro Signore Gregorio PP. XIIII, di Filippo Pigafetta. — *In Bologna, per Giovanni Rossi*, 1591, in-8°, 120 pp., pl. [550326

Rel. veau fauve de E. Pouget, aux armes de la ville de Paris.
Même texte que dans l'édition précédente. — Le plan un peu différent a été décrit par Jules Cousin dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 9e année, 1882, p. 28.

Verissimo Discorso delle cose piu signalate seguite nell' assedio della incomparabile citta di Parigi, dal signor G. B. M. al' sereniss^mo et invittiss^mo sig^or duca di Ferrara. — *In Lione, nel mese di gennaio*, 1591, in-4°, 38 ff. [550328

Discours sur le siège de Paris.
Sur le titre, fleuron aux initiales T.A., peut-être celles de Thibaud Ancelin, imprimeur à Lyon.
Fol. 38 : «Au seigneur G. B. M. F. sonnet» signé C. D. T. Dans ce sonnet, l'auteur du livre auquel la poésie est adressée, est appelé «divin Girard»; à la suite, poésie latine signée I. E. A. — Fol. 38 v° : «Du mesme au seigneur G. B. M. F., sonnet» où l'auteur est appelé Ferrarais; «Du mesme audit seigneur», poésie française.
Notes marginales, en latin et en italien, écriture du XVIIe siècle.
Sur le titre, ex-libris, en forme d'estampille du cardinal Alexandre d'Este.
Rel. du temps, vélin, ornem. dor.; tr. dor.
Cf. A. Dufour, *Relation du siège de Paris*

par Henri IV, introduction. (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, 1875, t. II, p. 6.)

Le Masque de la Ligue et de l'Hespagnol découvert... [550316

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 182, n° 667.

Bref de N. S.-Père le pape Grégoire XIIII, envoyé à monseigneur l'évesque de Plaisance, contenant la première résolution de Sa Saincteté sur les affaires du royaume de France et de la ville de Paris... [550329

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 195, n° 722.

De christianissimi Regis periculis, et notata quædam ad Sfondratæ pont. Rom. litteras monitoriales ad Cl. V. D. Gasparum Peucerum... — *Francofurti, ex officina typographica Martini Lechleri*, 1591, in-8°, 60 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc. [550330

Le Francophile pour très grand, très chrestien, très magnanime et très belliqueux prince, Henry Auguste 4e, roy de France et de Navarre, contre les conspirations du roy d'Espagne, du pape et des rebelles de France. — *A Chartres*, 1591, in-8°, 85 pp. [550331

Par André Maillard, d'après Barbier.
Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2243.
Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 85, n° 299.

Missive envoyée à un seigneur catholicque, contenant le discours de l'entreprise du roy de Navarre sur la ville de Paris, le vingtiesme de janvier mil cinq cens quatre-vingts et unze... [550332

Sur le titre, on lit, écriture du xviiie siècle: «Ex.-lib. Charpentier».
Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 195, n° 723.

Propos et devis en forme de dialogue tenuz entre le sire Claude, bourgeois de Paris, et le sieur d'O, servans d'instruction à ceux qui sortent de la ville de Paris pour aller demeurer ès villes de party contraire... [550333

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 203, n° 755.

Remonstrance faite au Grand Conseil du roy sur le restablissement requis par les officiers qui ont suivy la Ligue, par M. François de Clary, conseiller et advocat général de Sa Majesté audict Conseil. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1591, in-8°, 63 pp. [550334

Une autre édition du même ouvrage, présentant des différences dans la justification du titre et de la composition, a été décrite ci-dessus, col. 184, n° 674.
Sur le feuillet de garde, on lit, écriture du xviiie siècle: «Ce livre appartient à Claude Bonnet, demeurant rue des Grands Cizeaux, à Orléans».

Coppie de la lettre escripte par Trumel, secrétaire du roy, à l'encontre de nostre bonne ville de Paris... [550335

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 204, n° 758.

Traité pour l'union et concorde entre ceux qui se disent chrestiens; au roi, par le S. de Genillé, M[artin] Fumée, chevalier de l'Ordre du roi. — *A Tours, par Mathurin Le Mercier, imprimeur et libraire, demeurant devant la porte du change de l'église Sainct-Martin*, 1591, in-8°, 6 ff. lim. n. chiffr. et 288 pp. [550331

Les pièces liminaires comprennent: «Sommaire du présent traité»; «Discours sur le sujet de ce livre»; «Table de ce présent discours»; errata et permis d'imprimer.

Monitoire de N. S.-P. le pape Grégoire XIIII sur censures et peines aux archevesques, évesques, abbez, prieurs, et autres prélatz séculiers et réguliers, chappitres, collèges et convents, et toutes personnes ecclésiasticques constituez au royaume de France, afin qu'ils se despartent du tout, laissent et quittent Henry de Bourbon, jadis roy de Navarre, et ses adhérans, fauteurs et défenseurs, et les princes et seigneurs qui luy adhèrent, et tous autres qui sont avec luy; publié à Lyon, le 24 juin 1591. — *A Lyon, par Jean Pillehotte, libraire de la S.-Union*, 1591, in-8°, 29 pp. [550336

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. II, p. 317.

Edict du roy [Henri IV] sur la révocation des édicts de la Ligue, faits ès an-

nées mil cinq cens quatre-vingt cinq et quatre-vingts huict [Mantes, juillet 1591]. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1591, in-8°, 12 pp. [550337

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 181, n° 661.

Lettres-patentes d'abolition de ce qui c'est faict à Paris, les 15, 16 et 17 novembre, avec deffences de faire à l'advenir aucunes assemblées privées sans permission. . . [550338

Page 12, on lit, écriture du temps : «Carmina de homicidio inhumano dictorum dominorum Brissonii, Larcher et Tardif. . . Epitaphium eorumdem. . .», poésies latines sur la mort de Barnabé Brisson, premier président, Claude Larcher, conseiller au Parlement, et Jean Tardif, conseiller au Châtelet. — Le bas de la page 13 (n. chiffr.) ayant été rogné, la fin manque.
Catalogue Lignerolles, 4e partie, n° 1483.
Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 202, n° 751.
Deux autres exemplaires. [550339

Discours sur la mort de monsieur le président Brisson, ensemble les arrests donnez à l'encontre des assassinateurs. — *A Paris, par Claude de Montr'œil et Jean Richer*, 1595, in-8°, 4 ff. lim. n. chiffr. 53 pp. [550331

Décrit dans *Catalogue des livres. . . de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2253, d'après une édition de 51 pp. et 2 ff. blancs.
Deux ex-libris collés sur le plat dont celui de Fr.-D. Secousse.

Maintenue et défense des princes souverains et églises chrestiennes, contre les attentats, usurpations et excommunications des papes de Rome. . . — *Anno M.D.XCII*, in-8°, 12 ff. lim. n. chiffr., le dernier blanc, 357 pp. [550340

Par Denis Godefroy, d'après Barbier.
Sur le titre, bois figurant trois colonnes surmontées d'une couronne avec la devise «Firmant consilium, pietas, politeia coronam», le tout encadré de feuillage. — Un autre type, plus petit, de cette marque a été décrit ci-dessus, col. 239, n° 893.

Clarissimi cujusdam Viri, de suscepta ab illustrissimo duce Errico Joyeusa provinciæ Narbonensis administratione, ad Ant. Gualterum epistola. . . [550341

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 227, n° 852.

La Fleur de lys qui est un discours d'un François retenu dans Paris, sur les impiétez et desguisemens contenus au manifeste d'Espagne, publié au moys de janvier 1593. — *A Lyon, par Guichard Jullieron et Thibaud Ancelin, imprimeurs de ladicte ville*, 1594, in-8°, 30 pp. et 1 f. blanc. [550342

Deux autres éditions du même ouvrage ont été décrites ci-dessus, col. 165, n° 602, et col. 214, n° 801.

Les Paraboles de Cicquot en forme d'advis sur l'estat du roy de Navarre. — *A Paris, jouxte la coppie imprimée à Lyon*, 1594, in-8°, 48 pp. [902472

Sur le titre, bois figurant un portrait d'homme, en buste, de profil, dans une bordure ronde.
Au verso du titre : «Au lecteur, quatrain.»
Pamphlet contre Henri IV mis sous le nom du bouffon Chiquot mort deux ans auparavant. Il est fait allusion dans cette pièce, écrite dans le style de Rabelais, à frère Jean des Entommeures (p. 31), aux fouaciers de Lerné (p. 39), à «la statue de saint Christophle qui est à Paris» (p. 11), à la «rue au Foirre» (p. 35), etc.

La Cause du roy de France contre les pernicieuses maximes et conclusions des ligueurs rebelles. A Sa Majesté. — *Imprimé à Tours*, 1593, pet. in-8°, 69 ff. chiffr. et 1 f. n. chiffr. [550343

Le fol. 2 (n. chiffr.) contenant l'épître dédicatoire et un double du fol. 7, chiffré 71, ont été intercalés entre les fol. 69 et 70 (n. chiffr.).
Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 165, n° 603.

Lettres-patentes de monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant général de l'estat et couronne de France, portans défenses à tous gouverneurs, capitaines de villes, chasteaux, places, forteresses, maires, eschevins et autres, de prendre et exiger les deniers des tailles, aides et gabelles et autres destinez au payement des rentes

deues à l'hostel de la ville de Paris et gaiges d'officiers. . . [550344

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 212, n° 781.

Déclaration de monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant général de l'estat royal et couronne de France, sur la surséance d'armes et de toute hostilité, pour toutes personnes, ès lieux y contenuz... [550345

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 210, n° 781.

L'Anti-Charles lorrain. — S. l., 1593, in-8°, 58 pp. et 1 f. blanc. [550507

Pamphlet contre la maison de Lorraine.

Discours par lequel il est monstré qu'il n'est loisible au subject de médire de son roy et encor moins d'attenter à sa personne, avec une remonstrance à la ville de Paris et autres villes rebelles à ce qu'elles se rangent au service de Sa Majesté. — S. l., 1593, in-8°, 64 pp. [550346

Par Claude de Morenne, d'après Barbier.

Lettre d'un vray François catholique, de l'utilité et nécessité de la paix en ce royaume, à un sien amy et concitoyen... [550347

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 215, n° 803.

Lettre missive du roy [Henri IV] escrite à monsieur Benoist, docteur en théologie en l'Université de Paris, et curé de Sainct-Eustache, pour assister à l'acte célèbre et solennel de la conversion de Sa Majesté [Mantes, 9 juin 1593]. — *A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roy*, 1593, in-8°, 5 pp. et 1 f. blanc. [550348

A la fin : «Receu le 15 juing dans Paris».
Le texte de cette lettre, moins la mention finale, se retrouve dans *Revue rétrospective*, 2e série, t. XI, p. 60 et dans *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publ. par M. Berger de Xivrey, t. III, p. 798, d'après un journal manuscrit.

Lettre escrite par les députez des princes, officiers de la couronne et autres seigneurs catholiques qui recongnoissent le roy, pour la conférence faicte à Suresne et autres lieux, aux députez de l'assemblée qui est à présent à Paris, du xxiii jour de juin 1593. — *A Lyon, par Benoist Rigaud*, 1594, in-8°, 21 pp. [550349

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. III, p. 435, d'après un exemplaire portant sur le titre «recognoissent» au lieu de «recongnoissent».

Arrest de la Cour de parlement de Paris contre l'establissement d'un prince ou princesse estrangers [28 juin 1593]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1593, in-8°, 6 pp. et 1 f. n. chiffr. [550076

Sur le titre, bois à l'écusson de France, dans un encadrement signé des initiales G. N. et employé par Guillaume Nyverd. Cf. ci-dessus, col. 27, n° 93.
A la fin, armes de France entre deux colonnes, avec la devise «Pietate et justitia».

Sur la Remonstrance faicte par le procureur général du roy et la matière mise en délibération [28 juin 1593]. — *A Lyon, par Jonas Gautherin, imprimeur en ladicte ville*, 1594, in-8°, 6 pp. et 1 f. blanc. [550076

Décrit dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. I, p. 178.

Advis aux François sur la déclaration faicte par le roy, en l'église S.-Denys en France, le xxve jour de juillet 1593... [550350

Sur le titre, on lit, écriture du xviiie siècle : «Ex-libris monast. S.-Faronis Meld., congreg. S.-Mauri, 1721».
Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 214, n° 797.

Sermons de la simulée conversion et nullité de la prétendue absolution de Henry de Bourbon, prince de Béarn, à S.-Denys en France, le dimenche 25 juillet 1593, sur le sujet de l'évangile du mesme jour «Attendite a falsis prophetis», etc. Matth. 7, prononcez en l'église de S.-Merry à Paris, depuis le premier jour d'aoust prochainement suyvant, jusques au neufiesme dudict mois, par Me Jean Boucher, docteur en théologie... — *Juxte la copie imprimée à Paris, chez G. Chaudière, R. Nivelle et R. Thierry,*

rue S.-Jaques, 1594, in-8°, 6 ff. lim. n. chiffr., 625 pp. et 11 ff. n. chiffr. [550351

L'édition de G. Chaudière, R. Nivelle et R. Thierry copiée par celle-ci a été décrite ci-dessus, col. 222, n° 830.

Articles accordez pour la trève générale [«La Villette entre Paris et S.-Denys», 31 juillet 1593]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1593, in-8°, 16 pp. [550352

Une édition différente de la présente et de la suivante a été décrite ci-dessus, col. 212, n° 790.

Articles accordez pour la trefve généralle [Saint-Denis, 31 juillet 1593]. — *A S.-Denis en France, chez P. L'Huillier, libraire ordinaire du roy*, s. d., in-8°, 16 pp. [550353

Sur le titre, marque de Nicolas Chesneau, reproduite dans Silvestre, n° 915.

Tableau des marchandises et denrées desquelles le roy de Navarre permet le commerce libre pour estre conduites à Paris et autres villes de l'Union, tant par eaue que par terre, à la charge de payer les taxes et impositions déclarées en iceluy, selon la réduction de la moitié faite sur le pied du précédent tableau, suyvant le traité de la trève générale résolue à la Villette, le dernier jour de juillet, mil cinq cens quatre-vingts et treze. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1593, in-8°, 13 pp. [550354

Sur le titre, marque de F. Morel.
Deux exemplaires.

Règlement que monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant général de l'estat et coronne de France, a ordonné estre observé en ceste ville de Paris, pendant la trève générale... [550355

Catalogue Lignerolles, 4e partie, n° 1510.
Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 213, n° 791.
Deux autres exemplaires dont un portant l'ex-libris et le chiffre de Hipp. Cocheris. [550356

Discours et rapport véritable de la conférence tenue entre les députez de la part de monsieur le duc de Mayenne, lieutenant général de l'estat et coronne de France, princes, prélats et estats généraux assemblez à Paris, avec les deputez de messieurs les princes, prélats, seigeurs et autres catholiques estants du party du roy de Navarre. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1593, in-8°, 288 pp. [550524

Les pages 129-144 sont chiffrées 183-198.
Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 220, n° 825.
Sur le titre, on lit, écriture du XVIIe siècle : «Ex-lib. Caes., card. Rasponi».

Vera et simplex Narratio... [550525

Traduction latine de l'ouvrage précédent.
Rel. veau raciné et ex-libris aux armes de Louis-Urbain Le Fèvre de Caumartin, marquis de Saint-Ange.
Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 220, n° 826.

Déclaration du roy [Henri IV] pour la continuation de la Chambre de parlement séant à Chaalons durant le temps des vacations [Saint-Denis, 6 août 1593] publié en Parlement, le 21 jour d'aoust mil cinq cens quatre-vingts treize. — S. l., 1593, in-8°, 7 pp. [550357

Sur le titre, fleuron aux initiales C. G.

Déclaration du roy [Henri IV] du pouvoir de monseigneur le duc de Montmorency, pair et connestable de France [Vernon, 8 décembre 1593]. — *A Paris, chez Mamer Pastisson, imprimeur du roy*, 1596, in-8°, 16 pp. [550358

Le Manifeste de monsieur de Vitry, gouverneur de Meaux, à la noblesse de France [Meaux, 12 janvier 1594]. — S. l., 1594, in-8°, 16 pp. [550508

Page 2 : «L'imprimeur au lecteur», avertissement exposant les raisons qui ont conduit l'imprimeur à «r'imprimer pour la seconde fois» ce manifeste.
Une autre édition du même ouvrage, sans doute la première, a été décrite ci-dessus, col. 224, n° 838.

Ludovici Dorléans, unius ex confœderatis pro catholica fide Parisiensibus, ad A. S., unum ex sociis pro hæretica perfidia Turonensibus, expostulatio... [550359

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 221, n° 826.

Histoire abrégée des singeries de la Ligue, contenant les folles propositions et frivoles actions usitées en faveur de l'authorité d'icelle, en la ville de Paris, depuis l'an 1590 jusques au 22 du mois de mars 1594, jour de sa réduction à son roy légitime et naturel Henry IIII du nom, roy de France et de Navarre, avec le pourtraict ou tableau de la tenue des Estats au plus près de la vérité, le tout extraict des secrettes observations de I. D. L. dict le comte Olivier, très excellent peintre, dédiée à messieurs de Paris. — S. l., 1595, in-8°, 46 pp. et 1 f. n. chiffr. [550360

Par Jean de La Taille de Bondarroy, d'après Barbier.

Page 3 : «A messieurs les habitans de Paris, quatrain»,

Page 32 : «Portraict de la tenue des Estats de la Ligue», gravure sur bois représentant les Etats en séance flanqués de deux tableaux : à droite le «meneur d'asne» et à gauche les Seize forgeant un roi.

Page 42 : «Les chardons de la Ligue ou sentences des poètes de nostre temps», poésies d'Amadis Jamin, Pierre Ronsard, Bernard de Girard, Remy Belleau, P. de Brach et J. de La Taille.

Première édition.

Rel. mar. r. de Trautz-Bauzonnet; tr. dor. Catalogue Lignerolles, 3e partie, n° 2829.

Histoire des singeries de la Ligue, contenant les folles propositions et frivoles actions usitées en faveur de l'authorité d'icelle en la ville de Paris, depuis l'an 1590 jusques au 22 du mois de mars 1594, jour de sa réduction à son roy légitime et naturel, Henri IIII du nom, roy de France et de Navarre, avec le pourtraict ou tableau de la tenue des Estats de la Ligue, au plus près de la vérité; troisiesme édition reveue, corrigée et augmentée de nouveau par l'autheur, tant de matière que de figures et additions en marge, dédiée à Messieurs de Paris. — S. l., 1596, in-8°, 16 ff., pl. [550361

Autre édition du même ouvrage.

Fol. 2 : «A messieurs les habitans de Paris, quatrain».

Fol. 5, gravures sur bois représentant des monnaies espagnoles.

Fol. 6 : «Plainte funèbre d'un bourgeois de Paris à sa commère, sur la mort de son asne ligueur», poésie précédée d'une gravure sur bois figurant le bourgeois et sa commère pleurant devant le cadavre écorché d'un âne, pendu à l'étal d'un boucher.

Fol. 10 : «Familière description des Estats de la Ligue». — Entre les fol. 10 et 11, gravure sur bois figurant déjà dans l'édition précédente.

Le recto du fol. 14 est blanc.

Fol. 14 v° : «Les chardons de la Ligue ou sentences des poètes de nostre temps».

Satyre ménippée de la vertu du catholicon d'Espagne et de la tenue des Estats de Paris durant la Ligue en l'an 1593, augmenté, outre les précédentes impressions, tant de l'interprétation du mot de Higuiero d'Infierno et qui en est l'autheur, que du supplément ou suitte du catholicon, avec les pourtraicts de deux charlatans, du seigneur Agnoste, et la procession martialle et singerie de la Ligue, plus le regret funèbre d'une damoiselle de Paris sur la mort de son asne ligueur. — *Imprimé sur la copie de l'année 1593*, pet. in-8°, 565 pp. [550362

Par Pierre Le Roy, Jacques Gillot, Florent Chrestien, Nicolas Rapin, Pierre Pithou, et Jean Passerat, d'après Barbier.

Page 3 : «L'imprimeur au lecteur», avertissement. — Page 6 : «La vertu du catholicon».

Page 10 : bois représentant un joueur de «régales». — Page 20 : bois représentant un charlatan. — Page 23 : «Pourtraict du seigneur Agnoste», bois figurant un portrait d'homme de profil, tourné à gauche, dans une bordure carrée. — Entre les pages 24 et 25, planche représentant la procession de la Ligue.

Les pages 25-335 reproduisent les pages 17-255 de l'édition décrite ci-dessus, col. 256, n° 967, et portent en plus (p. 327) parmi les poésies qui suivent l'épître d'Angoulevent, une «suite» au sonnet sur la mort du chevalier d'Aumale et un «Advis à monsieur de Mayenne sur la mauvaise interprétation qu'il a faite des oracles qui avoient été proférées en sa faveur».

Page 336 : «A madamoiselle ma commère sur le trespas de son asne, regret funèbre», poésie finissant par : «On le fit mourir en la fleur de son aage, le mardy 28 d'aoust 1590».

Page 342 : «Discours de l'imprimeur sur l'explication du mot de Higuiero d'Infierno et d'autres choses qu'il a apprises de l'autheur».

«Page 377 (n. chiffr.) : «Le supplément du catholicon ou nouvelles des régions de la lune, où se voyent despeints les beaux et généreux faicts d'armes de feu Jean de Lagny, frère du Charlatan, sur aucunes bourgades de la France, durant les Estats de la Ligue, dédiée à la Majesté espagnole, par un jésuite, naguères sorty de Paris». — Page 390 :


de la Ligue. 6

PLAINTE FVNEBRE D'VN Bourgeois de Paris à ſa Commere, ſur la mort de ſon Aſne Ligueur.

DEpuis que la guerre entragee,
Tient noſtre muraille aſſiegee,
Par le dehors, & qu'au dedans,
La faim nous fait grincer les dents,
La faim meurtriere de la vie,

B ij

Un bourgeois de Paris et sa commère
devant le cadavre d'un âne ligueur *(1596)*

«L'imprimeur au lecteur». — Page 392 : «Préface». — Page 510 : «Le testament de l'Union», poésie. — Page 522 : «Quatrain». — Page 523 : «A messieurs les habitans de Paris, quatrain».

Page 524 : «Histoire des singeries de la Ligue, dédiée à messieurs de Paris».

Page 535 : gravure sur bois représentant des monnaies espagnoles.

Entre les pages 550 et 551, gravure sur bois représentant les États de la Ligue analogue à celle qui a été décrite ci-dessus, col. 403, n° 550360.

Page 565 : «A tous bons pères religieux et vrays catholiques françois», quatrains. — Page 566 (n. chiffr) : «Pierre Ronsard, aux Jésuites, sonnet».

Rel. mar. v. de Allo; tr. dor.

La Vertu du catholicon d'Espagne avec un abrégé de la tenue des Estats de Paris, convoquez au x de février 1593, par les chefs de la Ligue, tiré des mémoires de mademoiselle de La Lande, *alias* la Bayonnoise, et des secrettes confabulations d'elle et du Père Commelaid. — S. l., 1594, in-8°, 88 ff. [550363

Au verso du titre : «L'imprimeur au lecteur», avertissement.

Fol. 2 v° : «Le charlatan espagnol», gravure sur bois.

Fol. 3 (chiffr. 2) : «La vertu du catholicon et avant-propos au lecteur catholique zélé». — Fol. 6 v° : «Abrégé des Estats de Paris...» — Fol. 8 v° : «Les pièces de tapisserie dont la sale des Estats fut tendue». — Fol. 13 : «De l'ordre tenu pour les séances». — Fol. 14 v° : «Harangue de monsieur le lieutenant». — Fol. 21 v° : «Harangue de monsieur le légat». — Fol. 23 v° : «Harangue de monsieur le cardinal de Pelvé». — Fol. 28 (chiffr. 82) : «Harangue de monsieur de Lyon». — Fol. 33 : «Harangue de monsieur le recteur Roze, jadis évesque (*sic*) de Senlis». — Fol. 41 : «Harangue du sieur de Rieux, sieur de Pierre-Font, pour la noblesse de l'union». — Fol. 44 v° : «Harangue de monsieur d'Aubray pour le Tiers-Estat».

Fol. 86 et suiv. : «Epistre du sieur d'Engoulvent à un sien amy sur la harangue que le cardinal de Pelvé fit aux Estats de Paris»; «Aux Espagnols sur leurs doublons»; «Sur le bruit qui courut qu'on vouloit faire un patriarche en France et sur la penderie de quatre des Seize»; «De Montfaucon et des Seize de Paris»; «D'où sont dits les zélez de l'Union»; «Sur les doubles croix de la Ligue»; «A monsieur le lieutenant sur la prise de la Pelade»; «A monsieur de La Chapelle aux Ursins»; «A monsieur de Lyon»; «A l'advocat D'Orléans»; «Des docteurs de l'Union»; «Epitaphes du chevalier d'Aumale»; «Encore sur la mort dudit chevalier d'Aumale»; «Au roy sur sur sa trop grande clémence»; «Sur le mesme subject»; «Au roy»; poésies.

Rel. mod. veau fauve, fil. dor., aux armes de la ville de Paris.

Un autre exemplaire du même ouvrage, sur le titre duquel on lit, écriture du temps : «Ex-libris Joannis Pescheur et suorum. Pescheur. Emptus octo assibus. Extrema gaudii luctus occupat. 1597», et d'une autre main, du XVIIe siècle : «Par le sr de Roy, aumonier du jeune cardinal de Bourbon. Grosley». [550359

Satyre ménippée de la vertu du catholicon d'Espagne et de la tenue des Estatz de Paris. — S. l., 1594, in-8°, 156 pp. [550364

Page 3 : «L'imprimeur au lecteur». — Page 5 : «La Vertu du catholicon». — Page 12 : «Abrégé des Estats de Paris...». — Page 145 : «Epistre du sieur d'Engoulevent...» et poésies diverses latines et françaises reproduisant celles de l'édition décrite ci-dessus, col. 256, n° 967.

Satyre ménippée de la vertu du catholicon d'Espagne et de la tenue des Estatz de Paris, à laquelle est adjousté un discours sur l'interprétation du mot de Higuiero d'Infierno et qui en est l'autheur, plus le regret sur la mort de l'asne ligueur d'une damoyselle qui mourut durant le siège de Paris. — S. l., 1594, in-8°, 8 ff. lim. n. chiffr. et 274 pp. [550365

Les pièces liminaires comprennent : «L'imprimeur au lecteur»; «La vertu du catholicon».

Le titre de départ, page 1, porte : «Abrégé de la farce des Estats de la Ligue...».

Page 228 : «Epistre du sieur d'Angoulvent...» et poésies diverses latines et françaises reproduisant celles de l'édition décrite ci-dessus, col. 256, n° 967.

Page 241 : «A mademoiselle ma commère sur letres pas de son asne...».

Page 247 : «Discours de l'imprimeur sur l'explication du mot de Higuero d'Infierno...».

Sur le titre on lit, écriture du XVIIIe siècle «Bernot de Charaut».

Don de Mr Jules Cousin.

Rel. mod. veau raciné.

Un autre exemplaire avec additions manuscrites sera décrit dans le catalogue des manuscrits.

Satyre ménippée de la vertu du catholicon d'Espagne et de la tenue des Estatz de Paris. — A *Paris*, 1594, in-8°, 255 pp. [550366

Page 3 : «L'imprimeur au lecteur». — Page 5 : «La vertu du catholicon». — Page 17 : «Abrégé des Estats de Paris...».

Page 243 : «Epistre du sieur d'Engoulevent...» et poésies diverses latines et françaises, les mêmes que celles de l'édition décrite ci-dessus, col. 256, n° 967, moins l'épigramme «A monsieur de Lion».

On y a joint, en regard du titre, un portrait du coadjuteur Paul de Gondy, du 19 février 1652, date à laquelle il fut promu cardinal.

Satyre ménippée de la vertu du catholicon d'Espagne et de la tenue des Estats de Paris, plus un discours sur l'interprétation du mot de Higuiero d'Infierno et qui en est l'autheur, avec son pourtraict et ceux des charlatans, ensemble le regret sur la mort de l'asne ligueur d'une damoiselle qui mourut durant le siège de Paris, le tout augmenté outre les précédentes impressions de l'an 1594. — S. l., 1595, pet. in-8°, 96 ff., pp. 97-114, ff. 115-125, pp. 126-132. [550367

Au verso du titre : «Pourtraict de l'auteur», gravure sur bois reproduisant beaucoup plus finement le «Pourtraict du seigneur Agnoste» décrit ci-dessus, col. 404, n° 550362.

Fol. 2 (n. chiffr.) : «L'imprimeur au lecteur». — Fol. 3 v° : «La vertu du catholicon».

Fol. 4 v° : portrait du joueur de régales presque semblable à celui de l'édition de 1593. — Fol. 8 : portrait du charlatan reproduisant, en sens inverse, celui de l'édition de 1593.

Fol. 9 : «Abrégé des Estats de Paris...». — Fol. 95 v° : Epistre du sieur d'Engoulevent...» et poésies diverses françaises et latines figurant déjà dans l'édition de 1593 décrite ci-dessus.

Page 110 : «A madamoiselle ma commère sur le trespas de son asne».

Fol. 115 v° : «Discours de l'imprimeur sur l'explication du mot de Higuiero d'Infiermo et d'autres choses qu'il a apprises de l'autheur».

Fol. 126 : «Le testament de l'Union».

Sur le titre, on lit, écriture du XVIIIe siècle : «Ageté sur le quay, en janvier, le 6, 176[ ]?, 4 so[ls]».

Satyre ménippée de la vertu du catholicon d'Espagne et de la tenue des Estats de Paris, nouvelle édition augmentée à la fin de plusieurs notables recherches et observations qui descouvrent de plus en plus les secrets de la Ligue. — S. l., 1595, in-8°, 244 pp. et 1 f. blanc entre les pages 196-197. [550368

Au verso du titre : «Sommaire du contenu en la Satyre ménippée».

Page 3 : «L'imprimeur au lecteur». — Page 5 : «La vertu du catholicon». — Page 15 : «Abrégé des Estats de Paris...».

Page 183 : «Epistre du sieur d'Engoulevent...» et poésies diverses identiques à celles de l'édition décrite ci-dessus, col. 256, n° 967.

Page 197 : «Observations notables sur le tiltre et contenu de la Satyre ménippée».

Page 241 : «Regret funèbre».

Satyre ménippée de la vertu du catholicon d'Espagne de la tenue des Estats de Paris, augmenté de nouveau, outre les précédentes impressions, du suplément du catholicon ou abrégé des Estats, avec les tableaux de Jean de Lagny. — S. l., 1599, in-8°, 99 ff., pp. 100-120, ff. 121-130, 121-135, pp. 136-141. [550369

Au verso du titre : «Pourtraict de l'autheur», bois représentant un homme en pied, vêtu d'une longue robe et coiffé d'un bonnet carré.

Les fol. 2 (n. chiffr.) à 92 reproduisent mot pour mot les feuillets correspondants de l'édition de 1595 décrite ci-dessus n° 550367 avec les mêmes caractères, la même justification et les mêmes bois. A partir du fol. 92 v°, le texte change.

Fol. 94 v° : «Les tableaux des prouesses de Jean de Lagni».

Les pages 100-120 et les feuillets 121-126 reproduisent les feuillets 95-96, les pages 97-114 et les feuillets 115-121 de l'édition de 1595.

Fol. 127 : «Abrégé des Estats, etc.». — Fol. 135 v° : «Le Testament de l'Union».

Satyre ménippée de la vertu du catholicon d'Espagne et de la tenue des Estats de Paris, dernière édition augmntée (*sic*) outre les précédentes impressions tant de l'interprétation du mot de Higuiero d'Infierno et qui en est l'autheur que du supplément ou suite du catholicon, avec les pourtraicts des deux charlatans et du seigneur Agnoste, plus le regret sur la mort de l'asne ligueur d'une damoiselle, qui mourut durant le siège de Paris. — S. l., 1604, in-8°, 170 ff. n. chiffr. [550370

Même texte que dans l'édition de 1593 décrite ci-dessus, col. 404, n° 550362, moins les quatrains qui suivent le Testament de l'Union et l'Histoire des singeries de la Ligue.

Fol. a v v° : portrait du joueur de régales identique à celui de l'édition de 1593. — Fol. a x v° : portrait du charlatan et fol. a xij : «pourtraict du seigneur Agnoste», bois ana-

logues à ceux de l'édition de 1595, décrite ci-dessus, n° 550367.

Sur le titre, on lit, écriture du XVIIe siècle «Ex-libris L. Dulis; a. D. 1622», et de deux mains différentes du XVIIIe siècle : «Ex-libris Louseau», «Le Sas de Rochermin?, adt».

Satyre ménippée de la vertu du catholicon d'Espagne et de la tenue des Estats de Paris, dernière édition augmentée outre les précédentes impressions, tant de l'interprétation du mot de Higuiero d'Infierno et qui en est l'autheur, que du supplément ou suite du catholicon, avec les pourtraicts des deux charlatans et du seigneur Agnoste, plus le regret sur la mort de l'asne ligueur d'une damoiselle qui mourut durant le siège de Paris. — S. l., 1612, in-8°, 170 ff. n. chiffr. [550371

Édition copiée sur la précédente.

Sur le feuillet de garde on lit, écriture du XVIIIe siècle : «De La Baume».

Don de M. Jules Cousin.

Aux François... [550387

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 225, n° 840.

Dialogue d'entre le maheustre et le manant, contenant les raisons de leurs débats et questions en ces présens troubles au royaume de France. — S. l., 1594, in-8°, 158 ff., pl. [550359 et 550388

Au verso du titre, gravure sur bois représentant le maheutre à cheval interpellant le manant.

Deux exemplaires.

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 225, n° 845.

Censure d'un livret naguères imprimé à Paris en forme de dialogue, soubs les noms du manant et du maheutre entreparleurs... [550389

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 226, n° 846.

Censure d'un livret naguères imprimé à Paris en forme de dialogue soubs les noms du manant et du maheutre entreparleurs, à tous les bons et francs catholiques du party de l'Union. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1594, in-8°, 54 pp. et 1 f. n. chiffr. [550388

Autre édition du même ouvrage : le titre seul est différent.

Les Feux de joye de Lyon, Orléans, Bourges et autres villes qui se sont remises en l'obéissance du roy, qui est une exhortation desdites villes à ceux de Paris et autres qu'on veult assujettir à l'Espagnol. — *A S.-Denys en France, de l'imprimerie de P. L'Huillier, libraire ordinaire du roy,* 1594, in-8°, 18 ff. [901165

Edict et déclaration du roy [HENRI IV] sur la réduction de la ville de Paris sous son obéyssance... [550076

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 259, n° 980.

Un troisième exemplaire, sur le titre duquel on lit, écriture du temps : «Denison». [550522

Edict et déclaration du roy [HENRI IV] sur la réduction de la ville de Paris soubs son obéyssance [Paris, mars 1594]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1594, in-8°, 24 pp. [550373

Autre édition du même ouvrage.

Edict et déclaration du roy [HENRI IV] sur la réduction de la ville de Paris soubs son obéyssance [Paris, mars 1594]. — *A Lyon, par Guichard Jullieron et Thibaud Ancelin, imprimeurs de messieurs de la Ville, demeurans en rue Raisin,* 1594, in-8°, 24 pp. [550374

Autre édition du même ouvrage.

Déclaration du roy [HENRI IV; Senlis, 20 mars 1594]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1594, in-8°, 7 pp. [550375

Déclaration à l'adresse des bourgeois de Paris, portant amnistie générale et promesse de «vivre et mourir en la religion catholique».

Catalogue Lignerolles, 4e partie, n° 1526.

Autre exemplaire.

Ordonnance du roy [HENRI IV] pour la conservation de la ville de Paris [Paris, 26 mars 1594]. — *A Lyon, par Guichard Jullieron et Thibaud Ancelin, imprimeurs de messieurs de la ville,* 1594, in-8°, 6 pp. et 1 f. blanc. [550076

Ordonnance interdisant tout acte de pillage.

Page 3 : tête de page aux initiales T. A.

A la fin : «Leu et publié à son de trom-

pe... par moy Jacques Chesneau, greffier de la prévosté de l'hostel du roy...».

Lettres-patentes du roy [Henri IV] pour le restablissement de la Chambre des comptes de Paris [Paris, 27 mars 1594]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy, rue Sainct-Jacques, à la Fontaine*, 1594, in-8°, 8 pp. [550376

Lettres-patentes du roy [Henri IV] pour le restablissement de la Cour de parlement de Paris [Paris, 28 mars 1594]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy, rue Sainct-Jacques, à la Fontaine*, 1594, in-8°, 8 pp. [550377

Deux exemplaires.

Lettres-patentes du roy [Henri IV] pour le restablissement de la Cour de parlement de Paris [Paris, 28 mars 1594]. — *A Lyon, par Guichard Jullieron et Thiebaud Ancelin, imprimeurs de messieurs de la ville*, 1594, in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc. [550076

Autre édition du même ouvrage.
Page 3 : tête de page aux initiales T. A.

Lettres-patentes du roy [Henri IV] pour le restablissement de la Cour des aydes de Paris [Paris, 28 mars 1594]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy, rue Sainct-Jacques, à la Fontaine*, 1594, in-8°, 8 pp. [550378

Deux exemplaires.

Forme du serment faict au roy par la Cour de parlement de Paris, le 28 mars 1594. — *A Lyon, par Guichard Jullieron et Thibaud Ancelin, imprimeurs de messieurs de la ville, demeurans en rue Raisin*, 1594, in-8°, 6 pp. et 1 f. blanc. [550076

Page 3 : tête de page aux initiales T. A.

Remonstrance faicte en la Grand' Chambre à la publication des *Edict et déclaration du roy sur la réduction de la ville de Paris soubz son obéyssance*, et des *Lettres de restablissement de son Parlement*, le xxviij jour de mars 1594. — *A Lyon, par Guichard Jullieron et Thibaud Ancelin, imprimeurs du roy*, 1594, in-8°, 28 pp. et 2 ff. n. chiffr. [550076

Le titre de départ, page 3, porte : «Après la lecture faicte des édict et déclaration du roy sur la réduction de la ville de Paris soubz son obéyssance et restablissement de son Parlement en icelle, monseigneur le chancelier séant en la Grand'Chambre, avec mess. les ducz et pairs de France, officiers de la couronne, conseillers du Conseil d'Estat et aucuns maistres des Requestes ordinaires de l'hostel, L'Oisel pour le procureur général du roy a dict».

L'*Édict et déclaration du roy sur la réduction de la ville de Paris* et les *Lettres patentes... pour le restablissement de la Cour de parlement* ont été catalogués ci-dessus, col. 410, n° 550076, et col. 411, n° 550377.

Arrest de la Cour de parlement de Paris du trentiesme jour de mars 1594, sur ce qui s'est passé durant les présens troubles...]550379

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 259, n° 979.

Acte public en forme de procez-verbal de la part de M. le recteur de l'Université de Paris, et de messieurs les doyen et docteurs de la très sacrée Faculté de théologie, des doyen et docteurs en la Faculté de décret, et des doyen et docteurs de la très salubre Faculté de médecine, des quatre procureurs de toutes les nations, lecteurs publics du roy, doyens des provinces, censeurs, principaux des colleiges, m^es ès artz, et généralement par tous religieux, mendians et autres ordres, réguliers, séculiers, officiers et suppotz de laditte Université, touchant l'obéissance par eux rendue, jurée et soubsignée et que tous cy-après doyvent garder au très chrestien et très clément roy de France et de Navarre, Henry quatriesme, nostre vray et unique prince et seigneur naturel et héritier du royaume, avec la forme de la conclusion et serment et noms des principaux docteurs et autres qui l'ont signé. — *A Paris, par Denis Du Pré, rue des Amandiers, à l'enseigne de la Vérité*, 1594, in-8°, 16 pp. [550076

Au verso du titre, armes de Henri IV.

Ordonnance du roy [Henri IV] pour la seureté de sa ville de Paris [8 mai 1594]... [550076

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 260, n° 984.

Déclaration du roy [Henri IV] sur le payement des arrérages des rentes [«Au camp de l'abbaye Sainct-Vincent devant Laon», 8 juillet 1594], publiée en Parlement l'onziesme d'aoust mil cinq cents quatre-vingts quatorze. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1594, in-8°, 7 pp. [550380

Plaidoyé de M. Antoine Arnauld... [550523

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 262, n° 995.

Plaidoyé de M. Antoine Arnauld, advocat en Parlement et cy-devant conseiller et procureur général de la défuncte roine mère des rois, pour l'Université de Paris, demanderesse, contre les Jésuites défendeurs, des 12 et 13 de juillet 1594. — *A Paris, par Mamert Patisson, imprimeur du roy*, 1594, in-8°, 2 ff. n. chiffr., 51 ff. chiffr. et 3 ff. n. chiffr., le dernier blanc. [550202

Autre exemplaire du même ouvrage, présentant les différence suivantes : 1° le titre porte *13 de juillet*, au lieu de : *13 juillet*; en outre, sur ce titre, un tiret est placé au-dessous de l'adresse; 2° le dernier feuillet au lieu de porter : «Faultes à corriger» et «Extraict du privilège», est blanc.

Plaidoyé de M. L. Dollé, advocat en a Cour de parlement, pour les curez de la ville de Paris, demandeurs, contre les Jésuites, défendeurs, des 13 et 16 juillet 1594, avec les arrests de la Cour de parlement contre lesdicts Jésuites. — *A Paris, par Mamert Patisson, imprimeur du roy, chez Robert Estienne*, 1595, in-8°, 2 ff. lim. n. chiffr., 32 ff. chiffr. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc. [550202

Pièce liminaire : «Advis au lecteur», dans lequel l'auteur prend soin d'annoncer qu'il a retranché de sa plaidoirie plusieurs points déjà traités par M. A. Arnauld.

Fol. 29 : «Arrest de la Cour de parlement contre Jehan Chastel, escholier estudiant au collège des Jésuites de Paris, pour le parricide par luy attenté sur la personne du roy, et contre les prestres et escholiers dudit collège et tous autres soy-disans de la Société du nom de Jésus», 29 décembre 1594. — Fol. 30 v° : «Autre arrest de la Cour de parlement contre Jean Guignard, prestre régent au collège des Jésuites de la ville de Paris, pour crime de lèze majesté», 7 janvier 1595. — Fol. 31 v° : «A monsieur Dollé, sur son plaidoyer contre les Jésuites», poésie signée : «N. Rapin P.». — Fol. 32 v° : «Sur le plaidoyé de M. Dollé», sonnet signé : «R. Estienne».

A la fin : «Ce qui est à corriger», erratum, et «Extraict du privilège».

Il est fait allusion dans cette pièce (fol. 5) au projet qu'avaient eu les Jésuites, durant les troubles, de «se bastir une colonie» dans «le bastiment du parc des Tournelles».

L'Exil et passeport des Jésuites... [550202

Un autre exemplaire du même ouvrage a été décrit ci-dessus, col. 263, n° 997.

Défenses de ceux du collège de Clermont contre les requeste et plaidoyés contre eux cy-devant imprimés et publiés, ensemble les lettres-pattentes du roy. — S. l., 1594, in-8°, 71 pp. [550381

Par «Pierre Barny, prebstre, procureur des prebstres, régens et escoliers du collège de Clermont», d'après les premiers mots du texte.

Au verso du titre : «Au lecteur», avertissement, dans lequel il est fait allusion au plaidoyer d'Antoine Arnauld.

Page 3, tête de page aux initiales I. C.

Page 69 (n. chiffr.) : «Lettres-patentes du roy Henry III pour l'aprobation et confirmation de la Compagnie et société de Jésus», datée de Paris, mai 1580.

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 263 n° 996.

Ordonnance du roy [Henri IV] portant défenses à tous gens de guerre, de quelque nation qu'ils soient, de loger à sept lieues près de Paris [Paris, 28 septembre 1594]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, in-8°, 6 pp. et 1 f. n. chiffr. [550382

Catalogue Lignerolles, 4e partie, n° 1530.

Déclaration du roy [Henri IV] sur l'édict de pacification faict par le défunct roy Henry IIIe en l'an mil cinq cens septante et sept, pour l'entretenement d'iceluy [Saint-Germain-en-Laye, 15 novembre 1594]. — *A Paris, chez Fédéric Morel, Jamet Mettayer et Pierre L'Huillier, imprimeurs et libraires ordinaires du roy*, 1595, in-8°, 5 ff. n. chiffr. [550383

Lettres-patentes du roy [Henri IV] sur l'ouverture des monnoyes, jugement des

boettes et règlement d'icelles [Paris, 15 décembre 1594]. — *A Paris, pour la veufve Jean Dalier et Nicolas Roffet, demeurant sur le pont S.-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1594, in-8°, 14 pp. et 1 f., blanc. [550384

Lettres déclarant fausses les monnaies fabriquées pendant les troubles sans l'autorisation du roi.

Sur le titre, marque en forme de rose.

A la fin, on lit, écriture du temps : «Collation a esté faicte par moy, greffier de la Court des monnoyes, Hac».

Déclaration du roy [Henri IV] en forme d'édict sur la jurisdiction et exemption des présidens, lieutenans, esleus et autres officiers des eslections de ce royaume, de toute contribution aux tailles, aydes et impositions [Paris, 28 décembre 1594]. — *A Paris, chez Jamet Mettayer et Pierre L'Huillier, imprimeurs et libraires ordinaires du roy*, 1595, in-8°, 29 pp. [550385

Page 20 : tête de page aux initiales I. G.; «Autre déclaration du roy», datée de Paris, 20 mars 1595. — Page 22 : «Extraict des registres de la Cour des aydes»; Paris, 3 mai 1595. — Page 26 : autres lettres de Henri IV datées de Fontainebleau, 17 mai 1595.

Les Occasions par G. Aubert, sieur de Massouignes, conseiller du roy et son advocat général en sa Court des aydes. — S. l., 1595, in-8°, 32 ff. n. chiffr. [550510

En tête : «Au roy», épître dédicatoire datée de Paris, 1er janvier 1595, dans laquelle l'auteur expose à la suite de quelles circonstances il a publié ce «livret». Entièrement dévoué au roi, il est resté à Paris pendant la Ligue, et s'est montré partisan zélé de la trève, «de telle façon que le cardinal de Plaisance, ouvertement espagnol, lequel menaçoit d'excommunier tous ceux qui demanderoient la trefve, ne peut estre creu». Il n'a pas craint d'exprimer son opinion «en plain hostel de ville», au risque d'encourir «l'extrème haine des séditieux». «Toutesfois, dit-il, ne m'osant pas fier en ceux que je n'avois assez esprouvez, je mis divers petits discours par escrit, desquels je baillois l'intelligence de bouche à mes plus fidèles amis et laissois tellement à penser aux autres qui les lisoient, que ceux qui n'estoient point naturellement lourds, y pouvoient bientost former la créance que je désirois qu'ils en recueillissent». Ce sont ces «petits discours» composés en forme d'apologues et à diverses «occasions» qu'il publie ici.

Les *Occasions* sont au nombre de quatre : «Les Remueurs» écrits au début de la Ligue, «Les Chevaux», en novembre 1591, «Le bien public» 12 mai 1588, journée des Barricades, et «Les Vents» pour lesquels l'auteur ne précise pas de date disant qu'il les fit «imprimer au milieu de noz plus grands orages».

Ces quatre discours sont imprimés chacun dans un caractère différent. Tous sont précédés d'un sommaire explicatif.

Allégresse de la France, pour la bénédiction envoyée par Sa Sainteté à Sa Majesté très chrestienne, par Jean Godart, parisien. — *A Paris, chez Jamet Mettayer et Pierre L'Huillier, imprimeurs et libraires ordinaires du roy*, 1595, in-8°, 8 pp. [550390

Six sonnets.

Page 3 : tête de page aux initiales I. G.

Advis donné au pape par le cardinal de Plaisance, légat vers la Ligue en France, des propos passez entre le duc de Mayenne et luy, sur la proposition faitte par le duc de Feria, pour le mariage de l'infante d'Espagne. — S. l., 1595, in-8°, 46 pp. et 1 f. blanc. [550391

De la Maladie du grand corps de la France, des causes et première origine de son mal et des remèdes pour le recouvrement de sa santé; au roy, par Gérard François, médecin de Sa Majesté. — *A Paris, pour Jamet Mettayer et Pierre L'Huillier, imprimeurs ordinaires du roy*, 1595, in-8°, 3 ff. lim. n. chiffr., 92 pp. et 3 ff. n. chiffr., le dernier blanc. [550392

Poème.

Sur le titre, marque de J. Mettayer.

Les pièces liminaires comprennent : «Au Roy», épître dédicatoire de l'auteur qui dit être depuis deux ans au rang des médecins du roi; «Bienveillance au roy et souhait à la paix», sonnet.

Page 1 (n. chiffr.) : tête de page aux initiales D. B.

A la fin : «Sur l'anagrame du nom de l'autheur... Sur autre anagrame», quatrains; «Sonnet sur l'argument du livre, à l'autheur», G. M. F.; «Sonnet sur l'ordre du traicté, à l'autheur», signé : D. M. M.; «A l'autheur», quatrain signé : Hur^dus H^ls.

Procédure faicte contre Jean Chastel, escholier, estudiant au collège des Jésuites, pour le parricide par luy attenté sur la personne du roy très chrestien Henri IIII, roy de France et de Navarre,

et arrests donnez contre le parricide et contre les Jésuites. — *A Paris, chez Jamet Mettayer, et Pierre L'Huillier, imprimeurs et libraires ordinaires du roy,* 1595, in-8°, 24 pp. [550526

Page 3 : exposé des faits, récit de l'attentat et procès-verbal de l'interrogatoire de Jean Châtel. — Page 9 : arrêt du 29 décembre 1594, prononcé contre Jean Châtel, dont une autre édition a été décrite ci-dessus, col. 262, n° 992, et col. 413, n° 550202.

Page 11 : instruction contre Jean Guignard, prêtre, régent au collège de Clermont, complice de Jean Châtel; et arrêt du 5 janvier 1595 contre lui.

Page 15 : instruction contre le précepteur de Jean Chastel, Jean Guéret, Pierre Chastel, son père, sa mère, ses sœurs, leurs serviteurs et servantes, et arrêt contre eux du 10 janvier 1595.

Page 21 : arrêt du même jour contre Alexandre Haius, jésuite.

Page 23 : arrêt du 21 mars 1595 contre Jean Le Bel, écolier au collège de Clermont.

Sur le titre, on lit, écriture du temps : «Ce livre est à Daniel Dumonstier».

Arrest du conseil privé du roy, sur les rentes de bail d'héritages des maisons et lieux assis ès fauxbourgs de Paris [Paris, 31 mars 1595]. — *A Paris, chez Jamet Mettayer et Pierre L'Huillier, imprimeurs et libraires ordinaires du roy,* 1595, in-8°, 6 pp. et 3 ff. blancs. [550528

Les habitants de Paris sont autorisés à «déguerpir les maisons [ruinées] qu'ils ont cy-devant prinses à tiltre de bail à rente» aux faubourgs, en payant les termes échus, «excepté toutesfois les places des maisons qui souloient estre basties sur la levée et contrescarpe des fossez, dont la réédification pourroit estre défendue pour la seureté de ladite ville, lesquelles pourront estre déguerpies purement et simplement en payant les arrérages escheuz avant la desmolition et ruine d'icelles».

Déclaration du roy [Henri IV] du pouvoir de monsieur le prince de Conty, lieutenant général en la ville et cité de Paris [«Donné en noz déserts de Fontainebleau», 17 mai 1595]. — *A Paris, chez Jamet Mettayer et Pierre L'Huillier, imprimeurs et libraires ordinaires du roy,* 1595, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc. [550393

Déclaration du roy du pouvoir de monsieur le prince de Conty, lieutenant général en la ville et cité de Paris [«Donné en nos déserts de Fontainebleau», 17 mai 1595]. — *A Lyon, par Guichard Jullieron et Thibaud Ancelin, imprimeurs ordinaires du roy,* 1595, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc. [550527

Autre édition du même ouvrage.

Lettre du roy [Henri IV] escrite de sa propre main à Madame, sœur unique de Sa Majesté, du plus signalé combat qu'elle a eue contre le duc de Mayenne et le connestable de Castille [30 juin 1595]. — *A Paris, chez Jamet Mettayer et Pierre L'Huillier, imprimeurs et libraires ordinaires du roy,* 1595, in-8°, 1 f. pour le titre, 3 pp. et 1 f. blanc. [550394

Ne figure pas dans *Recueil des lettres missives de Henri IV* publié par M. Berger de Xivrey.

Edict du roy [Henri IV] pour la création d'un esleu et un huissier en toutes les eslections de ce royaume [Au camp devant la Fère, novembre 1595]. — *A Paris, chez Jamet Mettayer et Pierre L'Huillier, imprimeurs et libraires ordinaires du roy,* 1595, in-8°, 12 pp. et 2 ff. blancs. [550395

Arrest du Conseil d'estat pour le payement des tailles [Paris, 17 novembre 1595]. — *A Paris, chez Jamet Mettayer et Pierre L'Huillier, imprimeurs et libraires ordinaires du roy,* 1595, in-8°, 8 pp. [550396

Déclaration du roy [Henri IV] contenant création d'un huissier audiencier en chacune élection de ce royaume, pour jouyr des droicts, pouvoir, ampliation et exemption portez par icelle [Travecy près la Fère, 30 novembre 1595], vérifiée en la Cour des aydes, le deuxième avril mil cinq cens quatre-vingts seize. — *A Paris, par Mamert Patisson, imprimeur ordinaire du roy,* 1598, in-8°, 16 pp. [550397

Page 13 : «Edict du roy [Henri III] contenant création de deux huissiers audienciers en chacun siège particulier et subalterne des bailliages, seneschaucées, prévostez, chastellenies, vicomtez et autres jurisdictions royales», Paris, septembre 1587.

Traicté de Jehan Bacquet, advocat du roy en la Chambre du trésor, des trans-

ports faicts de rentes constituées sur l'hostel de la ville de Paris ou deues par particuliers conformément aux arrests de la Cour; à messire Jacques de La Guesle, chevalier, conseillier du roy en son Conseil d'estat et privé et procureur général de Sa Majesté. — *A Paris, chez Abel L'Angelier, au premier pillier de la grand' salle du Palais*, 1595, in-8°, 8 ff. lim. n. chiffr., 149 ff. chiffr. et 11 ff. n. chiffr. [550509

Fol. aij : tête de page aux initiales P. H.

Les pièces liminaires comprennent : «Clarissimo viro domino Jacobo Guesleo, ...Joannes Bacquet, s.», épître dédicatoire; «Table des chapitres du présent traicté»; «Extraict du privilège».

Dans le corps du traité sont cités beaucoup d'exemples pris dans les arrêts de la Cour, avec les noms des parties et les dates.

Il y a deux feuillets chiffrés 80. Le foliotage saute de 87 à 89. Les fol. 110-112 sont chiffrés 200-202.

A la fin : «Table des matières contenues au présent traicté» et «Fautes estans en l'impression».

Rel. mar. r. de Martin Bellot, fil. dor.; tr. dor.

RECUEIL DE 12 PIÈCES RELATIVES AUX POLÉMIQUES DE PALMA CAYET AVEC LES PROTESTANTS À LA SUITE DE SA CONVERSION (1595-1596). [550398

Sur le titre de la première pièce, on lit, écriture du XVIIIe siècle : «M^de Trucoz».

Copie d'une lettre de maistre VICTOR-PIERRE CAYER, cy-devant ministre, à présent ferme catholique, apostolique et romain, à un gentilhomme sien amy, le s^r Dam., encores à présent ministre, contenant les causes et raisons de sa conversion à l'Église catholique, apostolique et romaine [Paris, 15 novembre 1595]. — *A Paris, par Jean Richer, rue S.-Jean de Latran, à l'Arbre verdoyant*, 1596, in-8°, 1 f. pour le titre, 23 pp. et 3 ff. n. chiffr., les deux derniers blancs.

A la fin : «L'imprimeur au lecteur», avis annonçant la publication prochaine d'autres ouvrages du même auteur :

«Un Traicté de l'unité de la Foy.

«Les Moyens de la réunion.

«Quatre Examens de la doctrine nouvelle, et autres».

Response à la *Coppie d'une lettre de M. Victor-Pierre Cayer, cy-devant ministre*, à présent se disant ferme catholique romain, à un gentilhomme sien amy, le s^r Dam., ministre de la parole de Dieu. — S. l., 1596, in-8°, 90 pp. et 1 f. n. chiffr.

Par le ministre DAMOURS, d'après Haag, *la France protestante*, 2e éd., t. III, col, 948.

Advertissement aux fidelles sur la déposition du sieur Cahier, du S. Ministère de l'Évangile, et sur sa révolte. — S. l., 1595, in-8°, 31 pp.

Par FRANÇOIS DE LAUBÉRAN, SIEUR DE MONTIGNY, d'après Haag, *la France protestante*, 1re éd., t. III, p. 294 et t. VI, p. 421.

Responce de maistre VICTOR-PIERRE CAYER, au livret intitulé *Advertissement aux fidelles*, etc., où sont refutées les calomnies qu'on cuide mettre sur sa vraye et volontaire conversion à la vraye Église catholique, apostolique et romaine, à ceux que les m^res appellent fidelles. — *A Paris, par Jean Richer, rue S.-Jean de Latran, à l'Arbre verdoyant*, 1595 (*sic* pour 1596), in-8°, 107 pp. et 2 ff. n. chiffr.

A la fin : «A messieurs les révérendissimes évesques de l'assemblée de France à Paris, et à messieurs les docteurs de la Sorbonne», épître dédicatoire datée de Paris, 4 janvier 1586 (*sic* pour 1596), dans laquelle Cayet se plaint de la conduite à son égard des ministres qui prétendent l'avoir déposé et qui «tumultuairement» sont venus le «troubler en la maison de Madame»; visa de la censure en date du 8 janvier 1596.

Responce de maistre VICTOR-PIERRE CAYER, cy-devant ministre, au livret intitulé *Advis sur un point de la lettre de M. Cayer*, avec ledit advis cotté en la marge pour monstrer l'acquiescement que font les m^res à la lettre dudit s^r Cayer sur sa conversion à l'Église catholique, apostolique et romaine. — *A Paris, par Jean Richer, rue S.-Jean de Latran, à l'Arbre verdoyant*, 1596, in-8°, 31 pp.

Page 3 (n. chiffr.) : «A Messrs de la religion prétendue réformée», épître de l'auteur datée de Paris, 10 janvier 1596.

Ne figure pas dans la bibliographie des œuvres de Cayet donnée dans Haag, *la France protestante*, 2e éd., t. III, col. 949.

La Nullité de la doctrine et religion prétendue réformée, pour réplique à la response des ministres sur la copie de la

lettre de Me Victor-Pierre Cayer, cy-devant ministre, contenant les causes de sa vraye et volontaire conversion à l'Église catholique, apostolique et romaine, aux prétendus réformez. — *A Paris, par Jean Richer, rue S.-Jean de Latran, à l'Arbre verdoyant,* 1596, 3 ff. lim. n. chiffr., 168 pp. et 1 f. n. chiffr.

Pièce liminaire : «A messieurs, messieurs les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris», épître dédicatoire signée V.-P. Cayer; «du collège de l'Ave Maria, près Saincte-Geneviefve», 25 février 1596.

Ne figure pas dans la bibliographie des œuvres de Cayet donnée dans Haag, *la France protestante*, 2e éd., t. III, col. 949.

Les Antithèses et contrariétez de Jean Huss et de Luther, ensemble de Zvingle et de Calvin, sur les points de la religion qui sont en controverse, recueillies fidellement de leurs œuvres et mises en françois, par maistre Victor-Pierre Cayer, cy-devant ministre, et à présent ferme catholique, apostolique et romain. — *A Paris, par Jean Richer, rue S.-Jean de Latran, à l'Arbre verdoyant,* 1596, in-8°, 6 ff. lim. n. chiffr., 71 ff. chiffr. et 1 f. blanc.

Pièce liminaire : «A hault et puissant seigneur, messire Charles de Fonsegue, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller au Conseil d'estat, seigneur et baron de Surgéres, de Jernac, etc.», épitre dédicatoire.

Admonition à messieurs, messieurs du Tiers Estat de France, qui ne sont de l'Église catholique romaine, par Pierre-Victor Cayet [Paris, Saint-Martin-des-Champs, 22 octobre 1596]. — *A Paris, par Philippe Du Pré, imprimeur et librayre juré en l'Université de Paris, demeurant à la rue des Amendiers, à l'enseigne de la Vérité,* 1596, in-8°, 4 ff. lim. n. chiffr., 27 pp.

Les pièces liminaires comprennent : «Au lecteur catholique, salut», avertissement dans lequel l'auteur invite le lecteur à lire «ce que le sieur de l'Escaille [Joseph Scaliger?] met en lumière des requestes qu'il a plusieurs fois présentées aux ministres de la prétendue religion», disant que le légat du pape le permet et qu'au surplus, l'«évesque de Termoly» l'approuve; «A très sage et vertueux seigneur M. N. de Calignon, conseiller du roy en ses Conseils d'Estat et privé, chancellier de Navarre et païs souverains, président au parlement de Grenoble», épître dédicatoire datée de Paris, «en l'abaye de S.-Martin-des-Champs», 22 octobre 1596, dans laquelle Pierre Cayet rappelle à ce seigneur un entretien qu'ils eurent ensemble «à S.-Germain-en-Laye, en l'hostel de Navarre, surnommé de Sens».

Advertissement sur les poincts de la religion pour en composer les différents, par Pierre-Victor Cayer. — *A Paris, chez Jean Le Blanc, rue S.-Victor, à l'enseigne du Soleil d'or,* 1596, in-8°, 5 pp. et 11 ff. lim. n. chiffr., 224 pp.

Les pièces liminaires comprennent : «Au roy», «A monseigneur révérendissime monsieur l'évesque d'Evreux, conseiller du roy en son Conseil d'estat et privé», épîtres dédicatoires; «Fautes survenues en l'impression»; «Approbation des docteurs»; «Extraict du privilège du roy»; «Sur la réunion» de la «saincteté du chrestien», de «l'honnesteté du payen» et de la «cérémonie» du juif, poésie signée N. O. V. P.; «Au lecteur bénévole, salut», avertissement.

Traduction d'un traité intitulé *Consilium pium de componendo religionis dissidio* composé par Cayet en 1594 et qu'Estienne se refusa à imprimer. Cf. Haag, *la France protestante*, 2e éd., t. III, col. 946 et 950.

Discours de la conversion et mort du sieur de Morlas, conseiller du roy en son Conseil privé et d'estat, et surintendant des vivres et magasins de France. — *A Paris, par Jean Richer, rue S.-Jean de Latran, à l'Arbre verdoyant*, 1596, in-8°, 32 pp.

Page 3 : «Au lecteur», avertissement dans lequel l'auteur fait allusion aux conversions qui se succèdent à Paris et «à la suite de la cour», et s'éleve contre la «malice des hommes» qui «n'a point cessé de dénigrer et tirer en envie telles réductions, chargeant les uns d'ambition... les autres d'avoir esté déposez ou chassez pour leurs démérites». Cette protestation permet de croire que Pierre Cayet, déposé par un synode protestant, est l'auteur de ce discours.

Jean de Morlas se convertit *in extremis* à Mâcon, le 27 août 1595.

Advertissement au peuple catholique de la France, du moyen par lequel tous troubles et différens de ce temps seront assopis et ostez, par M. M.-R. Benoist... — *A Paris, pour Nicolas Ernault, colporteur au Palais*, 1596, in-8°, 16 pp.

N. Ernault ne figure pas dans Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires...*

Le titre de départ, page 3, porte : «...A messieurs les habitans de Paris».

Version, paraphrase et briefve explication du psalme *Exaudiat te Dominus*, au roy très chrestien Henry quatriesme, par M. René Benoist, confesseur de Sa Majesté. — *A Paris, chez François Jacquin, imprimeur, demeurant rue Judas, à l'Image Saincte-Anne*, 1595, in-8°, 23 pp.

Cette adresse de F. Jacquin ne figure pas dans Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires...*

Instance de la réunion en l'Église catholique, apostolique et romaine, contenant les causes, raisons et moyens de se réunir tant d'une part que d'autre, par P.-Victor Cayer. — *A Paris, par Philippe Du Pré, imprimeur et libraire juré en l'Université de Paris, demeurant en la rue des Amendiers, à l'enseigne de la Vérité*, 1597, in-8°, 67 (lisez 76) pp. [550399

Page 3 : «A très sage, très hault et puissant seigneur, messire Philippes de Huraut, comte de Chyverny, etc., chancellier de France et des deux ordres de Sa Majesté très chrestienne, gouverneur et lieutenant général à Chartre et païs chartrain», épître dédicatoire datée de Paris, «à Sainct-Marin (*sic*) des Champs», 3 février 1597.

Advis et abjuration d'un notable gentilhomme de la Ligue, contenant les causes pour lesquelles il a renoncé à ladite ligue et s'en est présentement départy. — *A Paris, par Arnoul Cotinet, imprimeur, demeurant au mont S.-Hilaire, rue Chartière, devant le Treillis verd*, 1595, in-8°, 15 pp. [550400

Le Patissier de Madrigal en Espaigne estimé estre Dom Carles, fils du roy Philippe. — *A Paris, par Jean Le Blanc, rue Sainct-Victor, au Soleil d'or*, 1596, in-8°, 15 pp. [550401

Le titre de départ, page 3, porte : «Histoire d'un patissier de Madrigal en Espaigne... c'est un certain rapport faict à un homme notable estant à Bayonne, par plusieurs et divers hommes dignes de foy, venants d'Espaigne».

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2434.

Réimpr. dans Édouard Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. II, p. 27.

Lettres-patentes du roy [Henri IV] portant permission aux marchands, ses subjets, de continuer leur traffic et commerce avec les subjects du roy d'Espagne durant le temps de huict moys [Folembray, 2 janvier 1596]. — *A Paris, par Estienne Prévosteau, demeurant au mont S.-Hilaire, rue Chartière, jouxte la coppie imprimée à Lyon*, 1596, in-8°, 8 pp. [550511

A la fin, procès-verbal de publication de ces lettres à Lyon.

Edict du roy [Henri IV] sur les articles accordez à monsieur le duc de Genevois et de Nemours [Folembray, janvier 1596]. — *A Paris, chez Jamet Mettayer, et Pierre L'Huillier, imprimeurs et libraires ordinaires du roy*, 1596, in-8°, 24 pp. [550402

Edict du roy [Henri IV] sur les articles accordez à monsieur le duc de Mayenne pour la paix en ce royaume [Folembray, janvier 1596]. — *A Paris, par Mamert Patisson, imprimeur ordinaire du roy*, 1596, in-8°, 32 pp. [550403

Sur le titre, on lit, écriture du XVIIIe siècle : «Ex libris monasterii S.-Faronis Meld., congreg. S.-Mauri, 1721».

HISTOIRES PRODIGIEUSES.

Les Prodiges de Sathan... — S. l. n. d., in-12, 116 (lisez 216) ff., fig. sur bois. [550404

Titre de départ.

Le titre courant porte : «Histoires prodigieuses».

Quarante histoires prodigieuses par Pierre Boaistuau, dit de Launay.

Il est question dans cet ouvrage de «Ludovicus Vives... lequel... asseure avoir veu à Paris du temps de ses estudes, des mèches qui n'estoient point consommées de feu», (fol. 35), d'une émeraude donnée à Erasme par le roi d'Angleterre (fol. 56 v°), d'un corps mort que l'auteur vit «anatomiser en ceste ville de Paris, qui estoit mort de la maladie de pierre, qui en avoit une en la vessie aussi grosse qu'un œuf de pigeon» (fol. 60), de «la comette horrible de couleur de sang qui apparut» le 11 octobre 1527, (fol. 83), d'un monstre qu'on avait vu «près Paris, en un bourg appellé Montlehéry, comme plusieurs m'ont attesté, mesmes le bonhomme Jean Longis, libraire en ceste Université, lequel m'a asseuré qu'on l'avoit prins audict Montlehéry pour celuy qui portoit ce monstre...» (fol. 103), d'un écho admirable rendant «les paroles toutes entières,

distinctes et articulées, sept fois l'une après l'autre» que l'auteur a observé lui même «au bourg de Charenton près Paris» et à propos duquel il s'étonne «comme ceux qui ont escript les antiquitez et choses mémorables de Paris, n'en ont faict aucune mémoire en leurs escripts» (fol. 151 v°), etc.

Manque le feuillet 81.

Le second Tome des histoires prodigieuses recueillies par Claude de Tesserant, parisien, avec les pourtraicts et figures et la table d'icelles mise à la fin. — *A Paris, chez la vefve Guillaume Cavellat, au mont Sainct-Hilaire, au Pélican*, 1597, in-12, 120 pp. et 4 ff. n. chiffr., les deux derniers blancs, fig. sur bois. [550405

Sur le titre, marque de Jérôme de Marnef, oncle de Guillaume Cavellat.

Page 3 : «A Claude Du Puy, parisien», épître dédicatoire signée de l'auteur, Lyon, 12 septembre 1567.

La quatorzième histoire, page 111, est rédigée sous forme de lettre «A monseigneur Henry B. d'Angoulesme, chevalier à la grand croix de l'ordre de S. Jean de Hierusalem et esleu sur l'ancienneté au grand prieuré de France dudict ordre», datée de Poitiers, 1er juillet 1562.

A la fin : «Table du second tome des histoires prodigieuses»; «Dionis. Lambin Monstroliensis in P. Launæ et Cl. Tesserani historias prodigiosas carmen», poésie latine.

Le troisiesme Tome des histoires prodigieuses, recueillies par François de Belleforest, comingeois, avec les pourtraicts et figures et la table d'icelles mise à la fin. — *A Paris, chez la vefve Guillaume Cavellat, au mont Sainct-Hilaire, au Pélican*, 1597, in-12, 372 pp. et 2 ff. n. chiffr., fig. sur bois. [550405

Sur le titre, même marque que sur celui du tome second.

Page 3 : «A monsieur et singulier amy Jean Vuillemin, précepteur de monseigneur de Tournon, et homme rarement bien mérité des lettres, salut», épître dédicatoire signée de l'auteur et datée de Paris, 3 décembre 1570.

Il est question, dans cet ouvrage, d'un «monstre nay à Paris» (page 194), de la crue de la Seine en 1565 (page 327), d'un certain Maurice de La Porte, décédé en sa maison du faubourg Saint-Marcel, qui à l'heure même de son trépas apparut à ses meilleurs amis pour leur annoncer sa mort (page 367).

A la fin : «Table du troisiesme tome des histoires prodigieuses».

Le quatriesme Tome des histoires prodigieuses naguères advenues en plusieurs et diverses régions de l'Europe, avec leurs pourtraicts et figures et la table mise à la fin. — *A Paris, chez la vefve Guillaume Cavellat, au mont Sainct-Hilaire, au Pélican*, 1597, in-12, 80 pp. et 4 ff. n. chiffr., les deux derniers blancs, fig. sur bois. [550406

Par Rod. Hoyer, d'après le *Catalogue général des livres imprimés de la bibliothèque nationale, auteurs*, t. XIV, col. 542.

Il est question dans cet ouvrage d'un veau à huit pattes né à Gentilly en 1578 et apporté de ce lieu «aux fauxbourgs S.-Marceau de ceste ville de Paris» (page 53), d'un «pourcelet nai d'une truye en la ville de Mont-le-Héry, distant de Paris environ huict lieues, le jour Sainct Nicolas dernier passé, qui fut le dix-neufiesme jour de may 1578, n'ayant qu'un œil au milieu du front, et au plus haut de la teste une trompe d'éléphant» (page 63).

Page 77 : «Fin des histoires prodigieuses».

Page 78 : «Tremblement de terre advenu à Lyon, le mardy vingtiesme jour de may, mil cinq cens septante-huict, peu avant les 4 heures du soir».

A la fin : «Table des chapitres...».

Traicté des monstres naiz et produicts dès le temps de Constantin le Grand, jusque à nostre siècle, recueillis des histoires tant grecques que latines par M. Arnauld Sorbin, docteur en théologie, prédicateur du roy et ores digne évesque de Nevers, traduict de latin en françois par F. de Belleforest, commingeois, avec leurs pourtraicts et figures et la table mise à la fin; cinquiesme tome. — *A Paris, chez la vefve Guillaume Cavellat, au mont S.-Hilaire, au Pélican*, 1597, in-12, 159 pp., fig. sur bois. [550406

Page 3 : «Préface ou avant-discours»

A la fin : «Table du cinquiesme tome des hist. prodigieuses».

Le sixiesme Tome des histoires prodigieuses recueillies par I. D. M., avec les portraictz et figures, et la table mise à la fin; tome sixiesme. — *A Paris, chez la vefve Guillaume Cavellat, au mont S.-Hilaire, au Pélican*, 1598, in-12, 91 pp. et 1 f. n. chiffr., fig. sur bois. [550406

Peut-être par Jean de Montlyard, traducteur d'une *Mythologie* de Noël Le Comte? Cf. Quérard, *Supercheries littéraires*, t. II, col. 328.

Il est question dans cet ouvrage d'une possédée habitant au Menil près Dammartin, qui fut exorcisée sans résultat à Paris, en 1552, par «le docteur Picard et plusieurs autres» (page 30).

Entre les pages 46 et 47, planche figurant un couteau ébréché enlevé du corps d'une jeune fille.

A la fin : «Table des chapitres...».

Lettres-patentes du roy [Henri IV] pour la surséance de deux ans des garanties des rentes constituées sur l'hostel de la ville de Paris [Paris, 10 mai 1597]. — *A Paris, par Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1597, in-8°, 8 pp. [550407

Cf. *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. XI, p. 394.

[Mandement du roi Henri IV tendant à faire payer à Scipion Sardini les sommes qui lui sont dues; Paris, 10 juillet 1597.] — S. l. n. d., in-8°, 5 pp. et 1 f. blanc. [550409

Titre de départ.

A la fin, signature originale du notaire auteur de la collation : Goguier.

Plaidoyé sur lequel a esté donné contre les Jésuites l'arrest du 16 octobre 1597 inséré à la fin d'iceluy. — *A Paris, par Mamert Patisson, imprimeur ordinaire du roy,* 1597, in-8°, 12 ff. [550202

Le titre de départ, fol. 2, porte : «... Marion, pour le procureur général du roy, a dict :».

Fol. 11 v° : «Extraict des registres de Parlement, du jeudy seizième octobre 1597», arrêt contre le jésuite Porsan, principal du collège de Lyon.

Lettres-patentes du roy [Henri IV] portant contrainte contre les greffiers des eslections pour le payement de leurs taxes, à cause de l'attribution de deux sols six deniers tournois pour chacune nature de deniers comprises ez commissions qui seront envoyez par chacune paroisse [Paris, 23 janvier 1598]. — *A Paris, par Claude de Montr'œil et Jean Richer,* 1598, in-8°, 1 f. pour le titre, 8 pp. et 3 ff. blancs. [550410

Edict du roy [Henri IV] de la création en tiltre d'office forme d'un greffier en chacune eslection particulière de ce royaume [Paris, 26 janvier 1598]. — *A Paris, chez Jamet Mettayer et Pierre L'Huillier, imprimeurs et libraires ordinaires du roy,* 1598, in-8°, 13 pp. et 1 f. blanc. [550411

Page 3 : tête de page aux initiales L. D.

Page 8 : «Jussion sur l'édict de la création d'un greffier en chacune eslection particulière de ce royaume», Paris, 27 janvier 1598.

Sur l'Edict du mois d'avril 1598, publié le xxv février 1599. — S. l. n. d., in-8°, 29 pp. et 1 f. blanc. [550413

Par Ribbier, d'après Barbier.

Discours sur l'Édit de Nantes.

Arrest du Privé Conseil du roy, sur l'abolition, modération et règlement des nouveaux subsides et impositions qui se lèvent sur les vins et autres marchandises, ès lieux mentionnez en iceluy [Rennes, 18 mai 1598]. — *A Paris, chez Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy,* 1598, in-8°, 15 pp. [550414

Le titre de départ, page 3 (chiffr. 2), porte : «Extraict des subsides et impositions nouvelles qui se lèvent et perçoivent le long de la rivière de Loire, Maine et Laval, mentionnées en chacun article cy-après, lesquelles impositions les maire et eschevins des villes des duchez d'Orléans et d'Anjou, comté de Touraines, Blaisois, le Maine, et procureur des marchans fréquentans lesdites rivières, supplient très humblement le roy et nosseigneurs de son Conseil vouloir abolir ou du moins modérer».

Les localités où se percevaient ces impositions étaient Amboise, Saumur, Chinon, les Ponts-de-Cé, Angers, le Plessis-Bourré Nantes, Rennes.

A la fin, enregistrement de l'arrêt par «les trésoriers de France et généraux des finances establis à Tours», le 27 mai 1598.

Mandement du roy [Henri IV] pour la paix d'entre Sa Majesté, le roy d'Espagne et duc de Savoye [Saint-Germain-en-Laye, 10 juin 1598], publié en la ville de Paris le douziesme jour de juin 1598. — *A Paris, chez Jamet Mettayer et P. L'Huillier, imprimeurs et libraires ordinaires du roy,* 1598, in-8°, 8 pp. [550415

A la fin : «Leu, publié à la Table de marbre... par Nicolas Drouart, greffier de la prévosté...et par les carrefours de ladite ville par le hérault au tiltre d'Angoulesme, en présence des dessusdits, assistez de Martin L'Anglois,... prévost des marchans, les

eschevins et procureur de ladite ville, avec les archers du guet...».

Le texte du mandement se trouve reproduit dans *Registres des délibérations du bureau de la ville*, t. XI, p. 521.

Les Cérémonies observées à la solennisation de la paix, en l'église Nostre-Dame de Paris, le 21 juin 1598, plus quelques sonets d'esjouissance sur le retour de la mesme paix en France, par C. Palliot, parisien. — *A Paris, chez Denis Binet, imprimeur, rue S.-Jean de Latran, au collège de Cambray*, 1598, in-8°, 24 pp. [550416

Au verso du titre : «Prière à Dieu pour le roy», signée C. P. P. — Page 16 : «Prière que l'autheur auroit cy-devant faicte et qui se doibt encores continuer». — A la suite, 18 sonnets.

Ex-libris de G. Chartener, collé sur le feuillet de garde.

Rel. mar. brun de Thibaron-Joly; tr. dor.

Les Cérémonies observées à la solennisation de la paix, en l'église Nostre Dame de Paris, le 21 juin 1598, plus quelques sonets d'esjouissance sur le retour de la mesme paix en France, par C. Palliot, parisien. — *A Paris, chez Denis Binet, imprimeur, à la Cour de Bavière, près la porte Sainct-Marceau*, 1598, in-8°, 24 pp. [550417

Autre édition, moins complète, du même ouvrage.

Ample et vraye Description des cérémonies observées à la solemnisation de la paix, en Nostre-Dame de Paris, le 21 juin 1598, par C. Palliot, parisien. — *A Lyon, par Jaques Roussin, prins sur la copie imprimée à Paris*, 1598, in-8°, 24 pp. [550418

Au verso du titre : «Prière à Dieu pour le roy» signée C. P. P. — Page 23 (chiffrée 24) : «Prière que l'autheur auroit cy-devant faicte et qui se doit encores continuer», signée C. P. P.

Rel. mod. mar. bleu, fil. dor.; tr. dor.

Autre édition du même ouvrage.

Les Pompes et cérémonies faites à l'acte solemnel auquel le roy jura publiquement la paix en la présence des deputez d'Espagne, descrites en une lettre addressée à un gentilhomme d'Auvergne par un sien amis estant à Paris. — *A Lyon, par Guichard Jullieron, imprimeur ordinaire du roy*, 1598, in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc. [550418

Arrest de la Cour de parlement du 18 aoust 1598 contre le sieur de Tournon, contenant aussi défenses à toutes personnes d'envoyer escholiers aux collèges des Jésuites, en quelques lieux et endroicts qu'ils soyent, pour y estre instruits. — *A Paris, par Mamert Patisson, imprimeur ordinaire du roy*, 1598, in-8°, 8 pp. [550202

Lettres-patentes du roy [Henri IV] portants défenses aux prévosts des mareschaux, visbaillifs, visseneschaux ou leurs lieutenants de ne rechercher ny poursuivre en aucune manière ses fidelles subjects qui ont tousjours porté les armes pour Sa Majesté, pour actes d'hostilité commis pendant les troubles [Saint-Germain-en-Laye, 14 décembre 1598]. — *A Paris, chez Fédéric Morel, imprimeur ordinaire du roy*, 1599, in-8°, 12 pp. et 2 ff. blancs. [550512

Arrest du Conseil d'estat du roy pour la révocation des usages [Paris, 24 mai 1599]. — *A Paris, par Nicolas Barbote, demeurant rue Savonnerie, à l'enseigne de la Corne de cerf*, 1599, 5 pp. et 1 f. blanc. [550419

Cette adresse de N. Barbote ou Barbot ne figure pas dans Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires*...

L'arrêt ne figure pas dans *Inventaire des arrêts du Conseil d'état* (*règne de Henry IV*), par M. Noël Valois.

Discours sur l'attentat à la personne du roy par Nicole Mignon, dédié à sa Majesté, par le sieur du Souhait. — *A Paris, pour Anthoine Du Brueil et Gilles Robinot*, 1600, in-8°, 14 pp. et 1 f. n. chiffr. [550421

Page 3 : «Au roy», épître dédicatoire de l'auteur. — A la fin : «Le roy parlant comme père à ses subjects, sonnet»; «Extraict du privilège du roy» au nom de Jacques Rezé, libraire (15 février 1599), transféré par celui-ci à Antoine Du Breuil et Gilles Robinot (22 septembre 1599).

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2242, 12.

Rel. chagr. r., fil. dor., de Cocheu, avec

sur les plats un ornement figurant une tortue avec la légende : «Paulatim».

Autre exemplaire. [550513

Prophéties de maistre NOEL LÉON MORGARD, professeur ès mathématiques, présentées au roy Henry le Grand, pour ses estrennes en l'an 1600, contrevenant plusieurs prédictions sur l'alliance d'Espagne. — S. l. n. d., in-8°, 15 pp. [550422

Titre de départ.

Soixante-huit prophéties en vers. — À la fin : «Interprétation des noms».

COUTUMIERS.

Le grant Coustumier de France, où est contenu la vraye instruction de practique et la manière de procéder et practiquer ès souveraines cours de parlement, prévosté et viconté de Paris et aultres jurisditions du royaulme, de nouvel reveu et corrigé oultre les précédentes impressions, osté et mis hors le superflu qui de présent n'est en usaige, adjousté plusieurs ordonnances tant de la Court de parlement que du Chastellet, plusieurs arrestz, statuz, esdictz et raisons de droict, ainsi que l'on pourra veoir en la table de ce présent livre nouvellement imprimé à Paris. — *On les vend à Paris, en la rue Neufve Nostre-Dame, à l'enseigne Sainct-Nicolas, par Pierre Sergent, libraire*, 1536, in-4°, 12 ff. lim. n. chiffr., CLXXXIX ff. chiffr. et 1 f. n. chiffr., car. goth., titre en noir et rouge. [550514

Par JACQUES D'ABLEIGES, d'après L. Delisle, *L'Auteur du Grand Coutumier de France* (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. VIII, 1881, p. 140).

Sur le titre, bois figurant l'écusson de France soutenu par deux anges dans une bordure carrée.

Les pièces liminaires comprennent : «Aux humbles lecteurs», avertissement, et table des matières.

Fol. CLXXXII (n. chiffr.) : gravure sur bois figurant l'arbre de consanguinité.

Fol. CLXXXVIII (chiffr. CLXXXIII) : «L'arbre de affinité», gravure sur bois.

Les feuillets CLXXXV-CLXXXVIII sont chiffrés CLXXXI-CLXXXIIII.

A la fin : «Imprimé nouvellement à Paris par Denys Janot, pour Jehan Longis et Pierre Sergent, libraires, demourantz à Paris, le XXI jour de mars, l'an mil CCCCC. XXXVI.»; marque aux initiales I. D. (D. Janot?).

Figure dans la liste des éditions donnée par Laboulaye et Dareste, *Le grand Coutumier de France* (Paris, 1868, in-8°), p. XLIII, n° IX, avec l'adresse de Denis Janot, au lieu de celle de Pierre Sergent.

Le grand Coustumier de France, instruction de practique, manière de procéder et practiquer ès souveraines cours de parlement, prévosté et viconté de Paris et autres jurisditions du royaulme, de nouvel reveu et corrigé oultre les précédentes impressions, osté et hors mis le superflu et qui de présent n'est en usaige, adjousté plusieurs ordonnances, tant de la Court de parlement que du Chastellet, plusieurs arrestz, statutz, édictz et raisons de droict ainsi que l'on pourra veoir au présent volume. — *On le vend à Paris, en la rue Neufve Nostre-Dame, à l'enseigne de la Roze rouge, par Henry Paquot, libraire juré de l'Université*, 1539, in-8°, 24 ff. lim. n. chiffr., CCCLI (lisez CCCLII) ff. chiffr., car. goth., titre en noir et rouge. [550515

Autre édition du même ouvrage.

Les pièces liminaires comprennent : «Aux humbles lecteurs», avertissement; table des matières.

Fol. CCCXLV : gravures sur bois hors texte, figurant les arbres de consanguinité et d'affinité, identiques à celles de l'édition précédente, sauf dans les caractères qui sont romains au lieu d'être gothiques.

A la fin : «Imprimé à Paris, par Estienne Caveiller, imprimeur, et fut achevé le douziesme jour de septembre mil cinq cens trente et neuf».

Citée par MM. Laboulaye et Dareste, *op. cit.*, p. XLIII, n° XI.

Sur le titre, on lit, écriture du temps : «Appartenant à Pierre de Poncelet, clerc, 1545».

Le grand Coustumier général de practique, aultrement appellé Somme rural, contenant la forme commune de procéder et practiquer en toutes courts et jurisdictions, nouvellement oultre les précédentes impressions reveu et corrigé, hors mys et osté le superflu qui de présent n'est observé en practique, restituées les allégations et raisons de droit, adjousté plusieurs décisions, coustumes, ordonnances et arrestz de la Court, selon les matières occurrentes ainsi que l'on pourra veoir marquées en tel signe *, avec le répertoire des rubriches et matières contenues au présent volume. . . — *On le*

vend à Paris, en la grant salle du Palais, en la boutique de Galliot Du Pré, libraire juré de l'Université de Paris, 1537, in-fol., 14 ff. n. chiffr., le dernier blanc, CCXV ff. chiffr. et 1 f. blanc, car. goth., titre en noir et rouge. [10012

Par JEAN BOUTILLIER.
Décrit dans *Bibliotheca Belgica*, B 134.
Rel. mar. brun gaufré de Guignard, 1866.
Autre exemplaire incomplet des feuillets CCXI et CCXIV. — Sur le titre, on lit, écriture du XVIIIe siècle : «Ex-libris Pauli Testard».

Les Coustumes et statuts particuliers de la pluspart des bailliages, séneschaucées et prévostez royaulx du royaulme de France, arrestées, accordées et approuvées par les commissaires à ce commis par le roy et de nouveau deuement collationnées aux registres de la Court de parlement, avec plusieurs autres coustumes oultre toutes les précédentes impressions et autres non accordées, desquelles l'on use en plusieurs jurisditions dudit royaulme. Humbles lecteurs, soyez advertis en voyant et lisant les coustumes contenues au présent volume, que ès lieux où vous trouverez tel signe ∗, ladicte coustume estre renvoyée au procès-verbal en chascune desdictes coustumes marquées au signe semblable ∗ . . . — *On les vend à Paris, en la rue Sainct-Jacques, à l'enseigne des Quatre Élémens, par Jehan de Roigny, libraire juré de l'Université*, 1546, 2 parties en un vol. in-fol., 4 ff. lim. n. chiffr., CCLXXVII ff. chiffr., 4 ff. n. chiffr., ff. CCLXXVIII-CCCCCLXXXVIII, car. goth., titre en noir et rouge. [10011

Titre-frontispice au nom de Galliot Du Pré.
Les pièces liminaires comprennent la liste des coutumes comprises dans tout le volume, et la table des matières de la première partie.
Fol. 1 : «Coustumes de la prévosté et viconté de Paris».
Fol. CCLXXVII v° : marque de Galliot Du Pré, reproduite dans Silvestre, n° 47.
Le titre de la seconde partie porte : «La seconde partie des coustumes générallos et particulières du royaulme de France, où sont contenues plusieurs coustumes de divers pays non auparavant imprimées, ainsi qu'il appert cy-après en ce présent fueillet», titre-frontispice au nom et à la marque de Galliot Du Pré.
Les pièces liminaires comprennent le sommaire et la table des matières.
Fol. CCCCCLXXXVIII : «Fin des coustumes générallos et particulières du royaulme de France, émologuées par les cours souveraines, extraictes des registres estans en icelles, nouvellement imprimées à Paris par Nicolas Couteau, pour Jehan de Roigny, libraire juré de l'Université, et furent achevées d'imprimer, l'an mil cinq cens XLVI»; marque de G. Du Pré reproduite dans Silvestre, n° 47.
Fol. CCLXXVII : essais de plume du XVIIe siècle, signature de Martin Marigner.

Coustumes de la prévosté et vicomté de Paris, mises et rédigées par escrit, en présence des gens des trois Estats de ladite prévosté et vicomté, par nous, Chrestofle de Thou, premier président, Claude Anjorrant, Mathieu Chartier, Jaques Viole et Pierre de Longueil, conseillers du roy en sa Cour de parlement et commissaires par luy ordonnez. — *A Paris, chez Jaques Du Puis, libraire juré, à la Samaritaine*, 1581, in-4°. 14 ff. lim. n. chiffr., 121 ff. chiffr. et 1 f. n. chiffr. [550516

Les pièces liminaires comprennent : «Au roy très chrestien de France et de Pologne, Henry III de ce nom», épître dédicatoire signée : Loys de Sainction, dans laquelle celui-ci expose, en qualité de membre des Etats, les circonstances qui ont accompagné la rédaction de ces coutumes; «Præfecto collegioque decurionum Parisien. Ren. Choppinus, andeg., de legib. Paris. municipal.», préface datée de Paris, 1er septembre 1580; «Ad Parisiences, de suis legib. senatorib. que ipsarum emendatoribus, ejusdem Choppini tetrastichon», vers latins; «Ad ampliss. virum Petr. Seguierum, urbis proprætorem et in suprema curia præsidem designatum», poème latin; «De usibus et consuetudinibus francicis, Henrici III, Gallorum et Polonorum regis, felici auspicio reformatis», poème latin signé : «Jo. Auratus, poeta regius»; «Elogium Nicol. Bergeronii, jur. cons. de jure civili Parisiorum», poésie latine.
Page 52 : «Procès-verbal» en date du 22 février 1580 relatant ce qui s'est passé en l'assemblée tenue «en la grande salle de l'évesché de Paris», et donnant la composition de cette assemblée.
A la fin : «De par le roy. Veu la requeste présentée par... Jaques Du Puis... remonstrant les grans fraiz qu'il a fait en l'impression de nostre Grand Coustumier général, luy avons aussi permis d'imprimer la coustume nouvellement réformée, tant pour incorporer avec ledit grand coustumier général que séparément...», privilège daté du 21 juillet 1580.
Au verso du plat supérieur, on lit, écriture du temps : «Jehan Langloys, sr de Fresnoy» et, d'une autre main :
«Les lettres de la profession d'Auger sont dattées de l'an mil ve quatre-vingtz et deux, le

xxiije jour de janvier, signées Fournier et seellées de deux seaulx de cire verte qui sont les seaulx du couvent de S.-Jehan.»

«Les lettres de tonsure sont d'après la feste Ste Luce dattées de l'an mil ve septante quatre, die sabbati in jejuniis Quatuor Temporum, decima octava mensis decembris, signées Haton et seellées du seel de l'evesque de Paris.»

«Le congé d'Auger par frère Jehan de Rossi, son prieur, pour venir estudier à Paris est en datte du xxvije janvier, l'an mil ve quatre-vingts et deux.»

«Il fault communicquer à mon recepveur certains tiltres attachez ensemble, estans en ung moyen sac attaché avec ung aultre, sur l'ethiquette duquel y a escript de ma main : papiers et tiltres des fiefs de Foullenges.»

«La clef du tirouer de mon grand bureau où sont mes tiltres de Bordeaux est au tirouer du petit bureau avec le papier blanc.»

«Boues. Memorandum que je payay environ le xe apvril 1597, pour une demye année des boues, a commencer du jour St Remy auparavant jusques au dernier mars audit an 1597, xvij s. t. qui sont par an xxxiiij s. t., et fut escript a l'instant dans le livre.»

Plusieurs annotations figurent dans le corps du volume, par exemple, fol. 20, en marge d'un article concernant les taverniers et cabaretiers : «Art. pour servir contre Dangereux de Laigny», et fol. 45, en marge d'un article sur les successions : «Hoc contigit in donatione facta filio meo Jacobo».

A la fin, notes de la même main, extraites des coutumes.

Sur le titre, on lit, écriture du XVIIe siècle : «Cordier, avt.».

[Coustume de la ville, prévosté et vicomté de Paris, ou droict civil parisien, avec les commentaires de L. CHARONDAS LE CARON, jurisconsulte parisien, reveuz, corrigez et tellement augmentez de décisions et arrests notables et singulières observations en ceste seconde édition qu'ils sont plainement renouvellez. — *A Paris, chez Pierrre* (sic) *L'Huillier et Jamet Mettayer, imprimeurs et libraires ordinaires du roy, demeurans près les Carmes, à l'image S.-Jean, et chez Abel L'Angelier, libraire juré, au premier pillier de la grand'sale du Palais,* 1598,] 2 tomes en 1 vol. in-4°, le premier de 22 ff. lim. n. chiffr., 218 ff. chiffr. et 6 ff. n. chiffr., le dernier blanc; le second de 2 ff. lim. n. chiffr., 287 ff. chiffr. et 15 n. chiffr., le premier blanc. [104047

Les pièces liminaires du tome Ier comprennent : «A très illustre et très vertueux seigneur, messire Philippes Hurault, chevalier des ordres du roy, vicomte de Cheverny...», épître dédicatoire de L. Charondas Le Caron datée de Clermont, 1er septembre 1595; «Avant-propos sur la coustume réformée de Paris, à messieurs de la ville de Paris, par L. Charondas Le Caron, parisien», daté de Clermont, 1er septembre 1595; «Au sieur Charondas, parisien», sonnet signé I. D. P.; «Sebastiani Rolliardi Melodunensis, suprema in Curia patroni, ad V. C. Ludovicum Charondam Charonem, ic. Paris., de libris et commentariis ab eo fauste feliciterque conscriptis, panegyris», poème latin; «ΤΟΥ ΑΥΤΟΥ ΠΡΟΣ ΤΟΝ ΑΥΤΟΝ ΛΟΔΟΙΚΟΝ ΧΑΡΩΝΔΑΜ ΧΑΡΩΝΑ ΕΥΔΟΞΟΤΑΤΟΝ τῆς τῶν ΠΑΡΡΙΣ νομοθεσίας ὑπο φήτην», poésie grecque; «Sonnet par le mesme à monsieur Charondas Le Charon»; «Avant-discours sur le tiltre des fiefs».

A la fin : «Table des matières principales...»; «Extraict du privilège du roy», permis d'imprimer en date du 14 avril 1597.

Les pièces liminaires du tome second comprennent : «A la ville de Paris», sonnet signé L. Charondas Le Caron; «A monseigneur messe Jacques de La Guesle, conseiller du roy en ses Conseils d'estat et privé et son procureur général...», épître dédicatoire de L. Charondas Le Caron, datée de Clermont, 7 août 1595.

Fol. 235 : «A monsieur Charondas, I. C.», épître signée I. D. P., dans laquelle le signataire fait allusion à deux épîtres latines qu'il a échangées avec le destinataire, «mais, dit-il, trouvant la commodité, je vous en fais une nouvelle recharge en nostre parler vulgaire, afin que la lettre tombant entre les mains de ceux qui n'entendent la langue latine, ne leur forge quelque suspicion en l'esprit, qui est un mal trop commun au temps misérable des troubles et guerres civiles»; il entretient en outre son correspondant des œuvres que celui-ci a en manuscrit ou sous presse en le priant d'en hâter l'impression.

Fol. 236 : «Procès-verbal» de la rédaction des coutumes.

A la fin : «Au lecteur. Comme j'attendois l'impression de ce commentaire, reveu et baillé, y a plus d'un an, à remettre en lumière, m'ont esté envoyez quelques arrests du Parlement de Paris, donnez sur l'interprétation d'aucuns articles de ladite coustume...». Suivent ces arrêts en appendice, et la table des matières.

Manque le titre du tome premier. On a mis à la place celui du tome second. — Un exemplaire complet du même ouvrage figure à la Bibliothèque nationale.

Sur le feuillet de garde et sur le titre, on lit, écriture du XVIIe siècle : «Ex-libris Silvani Bourgeoys»; annotations marginales dans le corps de l'ouvrage. — Note d'une main du XVIIIe siècle : «Coutte 3lt 10 s.».

RECUEIL DE PIÈCES SUR LES MONNAIES.

Recueil des ordonnances, édicts, dé-

clarations, lettres-patentes, arrests et reglemens des monnoyes d'or et d'argent et autres espèces, tant de France qu'estrangère, où se voit l'évaluation, cours et prix, diminutions, augmentations de chacune espèce, depuis Henry II jusqu'à présent. — *A Paris, chez Pierre Charpentier, contre l'Horloge du Palais, au Paradis*, 1633, in-8°. [550518

Recueil de vingt-neuf pièces originales réunies sous un titre factice. Reproductions de monnaies dans les pièces numérotées 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 14, 17, 18, 19, 21.

1. — Ordonnance du roy [Henri II] et de sa Court des monnoyes, contenant les pris et poix, tant des monnoyes de France qu'estrangères, d'or et d'argent, ausquelles ledict seigneur a donné cours en son royaume, pays, terres et seigneuries de son obéissance, avec le descry des monnoyes de billon estrangères [Saint-Germain en Laye, 5 septembre 1555]... — *A Paris, pour Jean Dallier, libraire, demourant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1557, in-8°, 68 ff. n. chiffr.

A la fin : «Leues et publiées... par moy, Paris Chrestien, crieur juré... accompagné de Claude Malassiné, trompette juré...»; bois aux armes de France.

2. — Ordonnance du roy [Charles IX] contenant le poix et pris des espèces d'or et d'argent ausquelles ledict seigneur a permis avoir cours et mise en son royaume, pays, terres et seigneuries de son obéissance, avec le descry, tant des monnoyes rongnées et légières que de certaines espèces d'or, d'argent et de billon estrangères [Saint-Germain-en-Laye, 17 août 1561]. — *A Paris, par Jean Dallier, libraire, demeurant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1561, in-8°, 48 ff. n. chiffr.

Sur le titre, marque de J. Dallier à l'écusson de France.

A la fin : «Le contenu en la présente... a esté leu et publié... par moy, Pierre Gaudin, commis de Paris Chrestien, crieur juré... assisté de Claude Malassiné, trompette juré... et de maistre Estienne ed (*sic*) Brizac, commis au greffe de la Court des monnoyes, Bertrand Martin et Charles Jamet, huissiers en ladicte Court...»; même marque que sur le titre.

3. — Ordonnance du roy [Charles IX] sur le descry de certaines espèces d'or et d'argent estrangières [Saint-Maur, 15 juin 1566]. — *A Paris, pour Jean Dallier, libraire, demourant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1566, in-8°, 16 ff. n. chiffr.

4. — Édict du roy [Charles IX] sur le pris des espèces d'or et d'argent qu'il veut avoir cours en son royaume, pays, terres et seigneuries de son obéissance, par forme de tollérance et provision [Paris, 21 avril 1571]. — *A Paris, pour Jean Dallier, libraire, demeurant sur le pont S.-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1571, in-8°, 44 ff. n. chiffr.

Fol. Lij v° : «Leues et publiées... par moy, Pasquier Rossignol, crieur juré... accompaigné de Michel Noiret, trompette juré... de maistre Estienne de Brizac, commis au greffier de ladicte Court des monnoyes et Charles Jamet, huissier en ladicte Court...».

A la fin, bois figurant les armes de France, entre deux colonnes, surmontées de la devise «Pietate et justitia» soutenue par deux anges.

Décrit dans *Catalogue des livres... de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, n° 2546, 11; qui indique 42 feuillets au lieu de 44. L'édit y est daté du 4 mai, sans doute par suite d'une confusion avec la date d'enregistrement à la Cour des monnaies.

5. — Ordonnance du roy [Charles IX] pour le reiglement général de ses monnoies [Blois, 16 octobre 1571], publiée à Paris, en sa Court de parlement, le vendredy vingt et troisiesme jour de may, mil cinq cens soixante et douze. — *A Paris, par Jean Dallier, libraire, demourant sur le pont S.-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1572, in-8°, 63 ff.

Fol. 61 et 62 (chiffr. 61) : «Leues et publiées... par moy, Paquier Rossignol, crieur juré... accompaigné de Michel Noiret, trompette juré... de maistre Estienne de Brizac, commis au greffe de la Court des monnoyes, et Charles Domyn, Léonard de La Borde, Bertrand Martin et François Ballet, huissiers en ladite Court...».

6. — Ordonnance du roy [Henri III] sur le faict de ses monnoyes [Blois, 22 mars 1577]; publié à Paris, le xv jour de juing M.D.LXXVII. — *A Paris, pour la veufve Jehan Dallier et Nicolas Roffet, libraire, demeurant sur le pont Sainct-*

Michel, à la Rose blanche, s. d., 30 ff. chiffr. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

A la fin : «Extraict du privilège du roy», non daté, postérieur au 27 août 1571, aux noms de la veuve Dallier et de Nicolas Roffet, permettant d'imprimer les ordonnances relatives aux monnaies; même bois que ci-dessus, n° 4.

7. — Ordonnance du roy [Henri III] sur le faict et règlement général de ses monnoyes [Poitiers, septembre 1577]. — *A Paris, pour la veufve Jehan Dalier, et Nicolas Roffet, demeurant sur le pont S.-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1577, in-8°, 59 (lisez 63) ff. chiffr. et 1 f. n. chiffr.

A la fin : «Leu et publié... par moy, Pasquier Rossignol, crieur juré... accompaigné de Philippes Noiret, commis de Michel Noiret trompette...»; «Extraict du privilège du roy», non daté, postérieur au 27 août 1571, permettant à Jean Dallier d'imprimer tout ce qui se rapporte aux monnaies. Ce privilège se retrouve à la fin des pièces décrites ci-dessous, n°s 8, 9.

8. — Ordonnance du roy [Henri III] sur le descry des monnoyes de billon estrangères [Poitiers, 28 septembre 1577]. — *A Paris, pour la veufve Jehan Dalier, et Nicolas Roffet, demourant sur le pont S.-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1577, in-8°, 16 (lisez 11) ff. chiffr. et 5 ff. n. chiffr.

9. — Déclaration du roy [Henri III] sur l'édict faict par Sa Majesté au mois de septembre dernier pour le règlement général des monnoyes [Paris, 30 décembre 1577]. — *A Paris, pour la veufve Jehan Dalier et Nicolas Roffet, demeurant sur le pont S.-Michel, à l'enseigne de la Rose blanche*, 1578, in-8°, 8 pp. et 4 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

10. — Ordonnance et déclaration du roy [Henri III] sur le faict des monnoyes [Paris, 27 mars 1578]. — *A Paris, pour la vefve Nicolas Roffet, sur le pont Sainct-Michel, à la Rose blanche*, 1585, in-8°, 31 pp.

A la suite, lettres-patentes datées de Saint-Germain-en-Laye, 13 décembre 1584, et de Paris, 19 juin 1585.

11. — Lettres-patentes du roy [Henri III] sur la prolongation et continuation du délay portant permission d'exposer les espèces de monnoyes d'argent forgées à ses coings et armes légères, de six et quatre grains sur pièce, jusques au premier jour de janvier prochain [Paris, 23 avril 1588]. — *A Paris, pour la vefve Nicolas Roffet, sur le pont Sainct-Michel, à la Rose blanche*, 1588, in-8°, 11 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Sur le titre, marque de Jean Dallier, reproduite dans Silvestre, n° 308. Cette marque se retrouve sur le titre des pièces décrites ci-dessous, n°s 12, 14, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27.

Page 11 : «Leu et publié... par moy, Thomas Lauvergnat, crieur juré... accompegné (*sic*) de Philippe Noiret, trompette juré... en la présence de Remy Rozon et Henry Jolibois, huissiers en ladicte Court des monnoyes...»

A la fin : «Extraict du privilège du roy», en date du 27 juin 1581, permettant à Jeanne Le Roy, veuve de Nicolas Roffet, d'imprimer tout ce qui se rapporte aux monnaies. Ce privilège se retrouve à la fin de la pièce décrite ci-dessous, n° 13.

12. — Lettres-patentes du roy [Henri III] sur la prolongation du délay et permission d'exposer les espèces de monnoyes d'argent forgées à ses coings et armes légères, jusques au premier jour d'avril prochain [Paris, 7 septembre 1587]. — *A Paris, pour la vefve Nicolas Roffet, sur le pont Saint-Michel, à la Roze blanche*, 1587, in-8°, 8 pp.

13. — Lettres-patentes du roy [Henri III] sur la prolongation de délay et permission d'exposer les espèces de monnoyes d'argent légères, à sçavoir les francs de six grains, quarts d'escu et testons de quatre grains, demiz et quarts à l'équipolent, jusques au premier jour d'octobre prochain [Paris, 10 avril 1587]. — *A Paris, pour la vefve Nicolas Roffet, sur le pont Sainct-Michel, à la Roze blanche*, 1587, in-8°, 1 f. pour le titre, 11 pp. et 1 f. n. chiffr.

Sur le titre, marque de Jean Dallier reproduite dans Silvestre, n° 113.

14. — Ordonnance du roy [Henri IV] sur le faict et règlement de ses monnoyes [Paris, 24 mai 1601]. — *A Paris, chez*

la vefve Nicolas Roffet, sur le pont S.-Michel, à la Rose blanche, 1601, in-8°, 26 pp.

Page 3 : tête de page aux initiales L. D. Page 26 : «Leu et publié... par moy, Robert Crevel, crieur juré... assisté de Simon Houssaye et Charles Picard, huissiers en la Cour des monnoyes, et de Pierre Gilbert et Mathurin Noyret, trompettes jurez...»

15. — Arrest du Conseil d'estat sur le règlement et exposition des monnoyes [Paris, 6 juillet 1601]. — *A Paris, chez Jamet Mettayer et Pierre L'Huillier, imprimeurs et libraires ordinaires du roy*, 1601, in-8°, 5 pp. et 1 f. blanc.

16. — Arrest du Conseil d'estat portant défenses à tous comptables et autres manians deniers royaux, d'avoir et tenir en leur possession aucunes espèces descriées, ny les exposer en payement à quelques personnes que ce soit, ains les porter en diligence aux maistres des monnoyes et changeurs, suyvant les ordonnances de Sa Majesté [Paris, 1er octobre 1601]. — *A Paris, chez Jamet Mettayer et Pierre L'Huillier, imprimeurs et libraires ordinaires du roy*, 1601, in-8°, 7 pp.

Page 3 : tête de page aux initiales I. G.

17. — Edict du roy [Henri IV] sur le faict et règlement général de ses monnoyes, contenant l'augmentation du cours des espèces et introduction d'aucunes estrangères [Mouceaux, septembre 1602]. — *A Paris, chez la veufve Nicolas Roffet, libraire, demeurant sur le pont Sainct-Michel, à la Roze blanche*, 1602, in-8°, 72 pp.

Page 31 : «Leu et publié... par moy, Robert Crevel, crieur juré... assisté de Symon Houssaye et Guillaume Chappellier, huissiers en la Cour des monnoyes et de Claude Pouteau et Mathurin Noyret, trompettes jurez...».

18. — Ordonnance du roy [Louis XIII] sur le faict et règlement général de ses monnoyes [Paris, 5 décembre 1614]. — *A Paris, chez la vefve Nicolas Roffet, sur le pont Sainct-Michel, à la Roze blanche*, 1615, in-8°, 71 pp.

Page 71 : «Leu, publié à son de trompe et cry public, par les carrefours tant ordinaires qu'extraordinaires de ceste ville de Paris et au faulxbourg S.-Germain, en la halle où se tient la foire, par moy, Simon Le Duc, crieur juré... à la présence de maistre Mathurin Egrot, Pierre Girault et Nicolas Lambert, huissiers en la Cour des monnoyes, et accompagné de Claude Pontio et de Mathurin Noyret, jurez trompettes et de Nicolas Martineau et de Pierre Gilbert, aussi trompettes...».

D'après Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires*.... la veuve de Nicolas Roffet n'avait exercé que jusqu'en 1612. D'après cette pièce et les suivantes, elle exerça jusqu'en 1628.

19. — Arrest de la Cour des monnoyes portant deffences d'exposer, prendre et recevoir en payement les pièces estrangères décriées par le dernier édict et autres nouvellement introduictes et fabriquées, dont les empraintes sont ci aptes (*sic*) déclarées [19 décembre 1616]. — *A Paris, chez la vefve Nicolas Roffet, rue de la Harpe, à la Mort qui trompe*, 1617, in-8°, 15 pp.

Sur le titre, marque de la veuve N. Roffet. Page 15 : «Leu, publié à son de trompe et cry public, par les carrefours tant ordinaires qu'extraordinaires de ceste ville de Paris et ès fauxbonrg (*sic*) S.-Germain-lez-Paris, par moy, Simon Le Duc, crieur juré... présence de maistres Martin Bourgoin, premier huissier en ladite Cour, et Mathurin Egrot, aussi huissier en icelle, et accompagné de Claude Pontio et de Mathurin Noyret, jurez trompettes, et de Nicolas Martineau et de Pierre Gilbert, aussi trompettes...».

20. — Arrest de la Cour des monnoyes portant deffences d'exposer aucunes espèces descriées par l'édict du roy sur le fait de ses monnoyes, du mois de décembre mil six cens quatorze, ny celles permises par ledit édict, à plus haut prix qu'il n'est porté par iceluy [27 novembre 1619]. — *A Paris, chez la vefve Nicolas Roffet, demeurant au bout du Pont au Marchant, sur le Guay* (sic) *du Palais*, 1619, in-8°, 8 pp.

Page 7 : «L'an mil six cens dix neuf, le mercredy quatriesme jour de décembre, nous, Nicolas Lambert et Nicolas de La Boissière, huissiers en ladicte Cour des monnoyes, soubssignez, certiffions avoir esté l'arrest d'icelle contenu cy-dessus, en nostre présence leu et publié... tant aux carrefours et places publiques ordinaires et extraordinaires... qu'aux deux bouts du Pont au Change et au devant de la grande et principalle porte de l'hostel de la monnoye... par Simon Le Duc, crieur juré... assisté de Mathurin Noiret, Claude Pouteau, jurez trompettes et de Nicolas Bremelin, aussi trompette...».

21. — Arrest de la Cour des monnoyes portant deffences d'exposer, prendre et recepvoir les doubles fabriquez sous le nom du feu sieur prince de Conty et de la damoiselle de Montpencier, marquez d'une barre entre les fleurs de lys [25 mai 1621]. — *A Paris, chez la veufve Nicolas Roffet, demeurant sur le quay du bout du pont au Marchand,* 1621, in-8°, 12 pp. et 2 ff. n. chiffr., le dernier blanc.

Page 3 : tête de page aux initiales I. C.
A la fin : «... Leu et publié... en la présence de nous, Nicolas Lambert et Mathieu Jourdan, huissiers en ladite Cour des monnoyes soubssignez, par Simon Le Duc, juré crieur... accompagné de Claude Pouteau, Mathurin Noiret et Claude Gilbert, jurez trompettes... ».

22. — Arrest du Conseil d'estat sur l'obmission faite de la Cour des monnoyes en la déclaration du roy du 22 février pour le restablissement du droict annuel [Paris, 6 avril 1621]. — S. l., 1621, in-8°, 6 pp. et 1 f. blanc.

Sur le titre, marque de Jean Dallier, reproduite dans Silvestre, n° 308, et employée par la veuve de N. Roffet dans les impressions précédentes et suivantes.

23. — Arrest de la Cour des monnoyes portant deffences d'exposer la pistolle d'Espagne à plus haut prix de sept livres quatre sols pièce, suivant l'ordonnance de l'an 1614, sur les peines contenues en ladite ordonnance et présent arrest [12 juin 1623]. — *A Paris, chez la vefve Nicolas Roffet, demeurant au long de l'horloge du Palais, vis-à-vis du pont de bois,* 1623, in-8°, 7 pp.

A la fin : «...Leu et publié... en la présence de nous, Nicolas Lambert et Nicolas de La Boissière, huissiers en ladite Cour des monnoyes soubssignez, par Simon Le Duc, juré crieur... accompagné de Mathurin Noiret et Claude Gillebert, jurez trompette... ».

24. —Arrest de la Cour des monnoyes portant deffences de prendre, recepvoir, ny exposer autres espèces d'or, argent, billon et cuivre, que celles permises et spécifiées par le présent arrest [26 janvier 1624]. — *A Paris, chez la veufve Nicolas Roffet, sur le pont S.-Michel, à la Rose blanche,* 1624, in-8°, 12 pp. et 2 ff. blancs.

Pag 11 : «...L'arest cy-devant escript et les inhibitions... ont esté en la présence de maistre Alexandre Girault et Mathieu Jourdan, huissiers en ladicte Cour, par moy, Simon Le Duc, juré crieur... leues et publiées... accompagné de Mathurin Noiret, juré trompette... Jullien Billon et de Nicolas Bremelin, anssi (*sic*) trompette... ».

25. — Arrest de la Cour des monnoyes portant deffences, entr'autres choses, d'exposer et recevoir les escus soleil à plus haut prix que de soixante-quinze sols et les demy à l'équipollent, la pistole d'Espagne à sept livres quatre sols et le pistolet trois livres douze sols, ny exposer et recevoir aucunes espèces estrangères d'or, argent, billon et cuivre, décriées suivant l'ordonnance de l'an 1614 et sur les peines y contenues [30 mars 1626]. — *A Paris, chez la veufve Nicolas Roffet, sur le pont Sainct-Michel, à la Roze blanche,* 1626, in-8°, 12 pp. et 2 ff. blancs.

Page 12 : «...L'arrest cy-devant escript et les inhibitions... ont esté, en la présence de maistres Martin Bourgoing, premier huissier, et Alexandre Girault, huissier en ladicte Cour, par moy, Simon Le Duc, juré crieur... leues et publiées... accompagné de Mathurin Noiret, juré trompette... Jullien Billon et de Nicolas Bremelin, aussi trompette... ».

26. — Arrest de la Cour des monnoyes portant deffenses d'exposer ny recevoir aucunes pièces de Flandre appellées patagons qui s'exposent pour trois, six, douze, vingt-quatre et quarante-huict sols, ensemble toutes autres espèces estrangères décriées par les édicts et ordonnances, et les espèces d'or à plus haut prix qu'il n'est porté par icelles sur les peines y contenues [27 juillet 1627]. — *A Paris, chez la vefve Nicolas Roffet, sur le pont S.-Michel, à la Rose blanche,* 1627, in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc.

Page 14 : «...Nous, Jacques Blondel et Daniel Delus, huissiers en ladite Cour, avons l'arrest cy-devant... fait publier... par Simon Le Duc, juré crieur... et Mathurin Noiret, juré trompette... ».

27. — Arrest de la Cour des monnoyes portant itératifves défences d'exposer ny recevoir les patagons, ducatons, realles et toutes autres espèces estrangères, d'or, d'argent, billon et cuivre descriées par l'édict de 1614 et autres de nouvelle fa-

brication, ni bailler les douzains par sacs sans les compter, comme aussi d'exposer ni recevoir les espèces d'or ayans cours par ledit édict à plus haut prix qu'il n'est porté par iceluy, sur les peines y contenues et de punition exemplaire [7 septembre 1628]. — *A Paris, chez la vefve Nicolas Roffet, sur le pont Sainct-Michel, à la Rose blanche,* 1628, in-8°, 14 pp. et 1 f. blanc.

Page 13 : «...L'arrest de ladicte Cour... a esté... en la présence de nous, Nicolas de La Boissière et Jacques Blondel, huissiers en ladite Cour, publié... par Simon Le Duc, juré crieur... accompagné de Mathurin Noiret, juré trompette...».

28. — Déclaration du roy [Louis XIII] sur le fait des monnoyes [Paris, 5 février 1630], vérifiée par arrest de la Cour des monnoyes, du 18 février 1630, ensemble autre arrest de ladite Cour, cy-devant donné pour le décry des espèces dites patagons, du 12 juin 1629. — *A Paris, chez Sébastien Cramoisy, imprimeur ordinaire du roy ès monnoyes, rue Sainct-Jacques, aux Cicognes,* 1630, in-8°, 46 pp. et 1 f. blanc.

Page 34 : «...La déclaration du roy et l'arrest... ont esté... en la présence de nous, Jacques Blondel et Daniel Debatz, huissiers en icelle, leus et publiez... par la ville... mesmes à la foire S. Germain des Prez, par Simon Le Duc, juré crieur... accompagné de Mathurin Noiret, juré trompette... et icelle déclaration et arrest affichez par nous, huissiers susdits, aux carrefours et lieux accoustumez... et aux portes de ladite foire S. Germain...».

Page 43 : «Extrait des registres de la Cour des monnoyes», arrêt du 16 février 1629, commettant Sébastien Cramoisy, marchand libraire juré et imprimeur en l'Université de Paris, «pour imprimer tous les édits, ordonnances... concernans le fait des monnoyes», «attendu le décès advenu de Jeanne Le Roy, vefve de feu Nicolas Roffet». — Page 44 : «Lettres du roy confirmant l'arrest cy-dessus», Lyon, 25 juillet 1629. — Cet arrêt et ces lettres se retrouvent à la fin de la pièce suivante.

29. — Déclaration du roy [Louis XIII] sur le fait des monnoyes [Paris, 13 août 1631], vérifiée en la Cour des monnoyes, le vingtiesme d'aoust 1631. — *A Paris, chez Sébastien Cramoisy, imprimeur ordinaire du roy ès monnoyes, rue Sainct-Jacques, aux Cicognes,* 1631, in-8°, 19 pp.

Page 16 : «...La déclaration du roy et l'arrest... ont esté... en la présence de nous, Jacques Blondel et Daniel Debatz, huissiers en icelle, leus et publiez... par Simon Leduc, juré crieur, ...accompagné de Mathurin Noiret, juré trompette...».

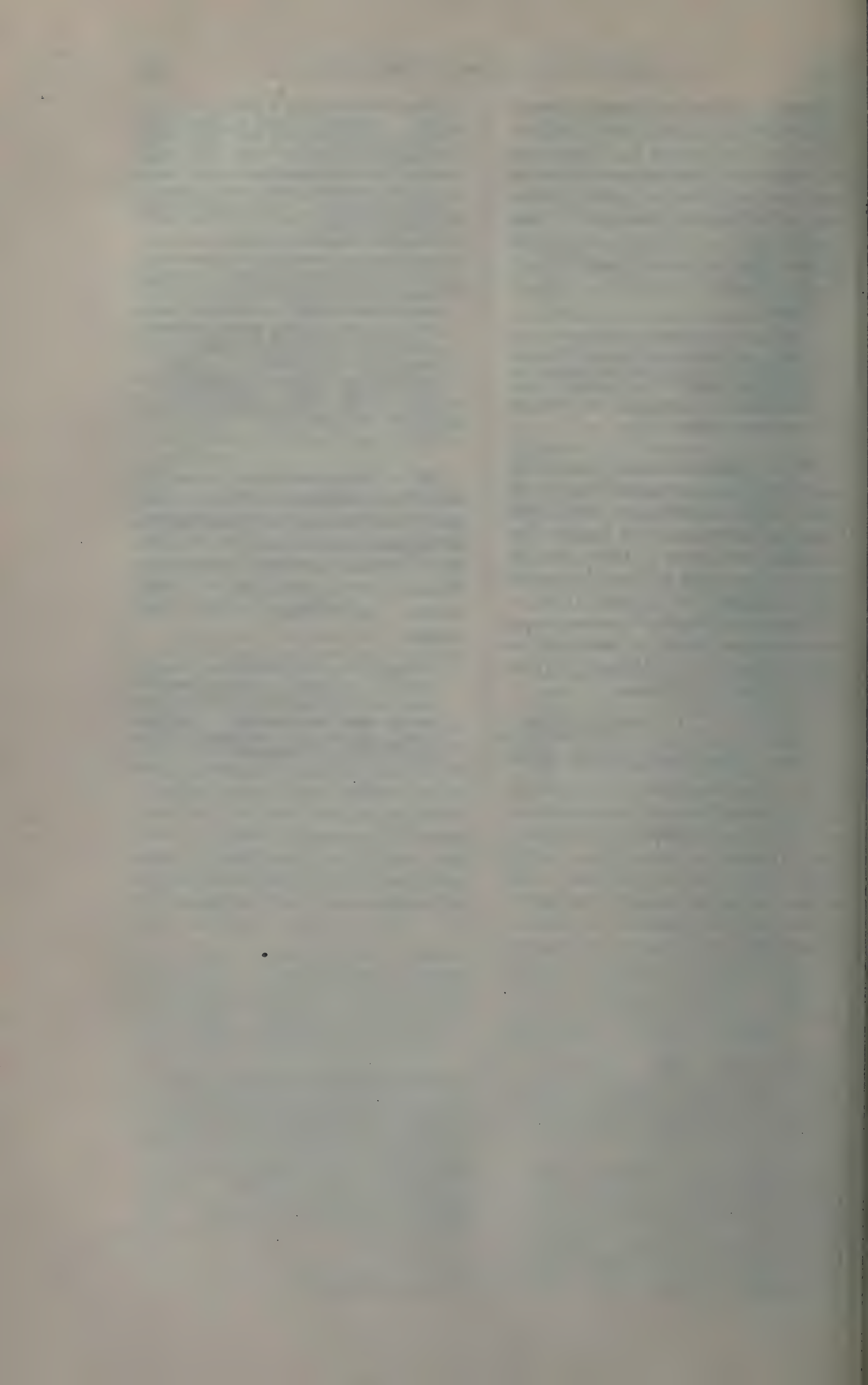


TABLE ALPHABÉTIQUE.

Les crieurs jurés, libraires et imprimeurs ne figurent pas à la place alphabétique de leurs noms, mais sont réunis en série : Libraires non parisiens; Paris, crieurs; Paris, libraires. De même les anagrammes et les devises ne figurent pas isolément, mais sont rapprochées sous les rubriques : Anagrammes, Devises.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Y

Z



ADDENDA ET ERRATA.

Col. 44, n° 143, *ajouter :*

Il est question dans cet ouvrage de «Baudinot tué à Paris en la rue des Massons» (fol. lim. de l'enfance de Claude de Guise à Paris «en la maison d'un povre homme, nommé Jean Guiette, qui le nourrist quelques années», de ses études au Collège de Navarre (p. 8), de ses débordements à Paris en compagnie d'un «enfant de la Matte», Claude Garnier, dit Saint-Barthélemy, «fils du marguillier des Mathurins de Paris, sa mère putain d'un chanoine Nostre-Dame»; pour «bien cognoistre» ce dernier, «ne faut s'adresser à ses père et mère, ains en l'hostel de Cluny, ou bien en la maison du collège de Cluny auquel tous les moynes de l'ordre qui y ont estudié ou demeuré, cognoissent Sainct-Barthelemy» (p. 18 et 128). Un autre compagnon de débauche de Claude de Guise est un certain «capitaine Saint-Martin... fils d'un prestre, sa mère a pratiqué ses premières paillardises à Huleu, ou bourdeau de Paris, environ six ou sept ans : a plusieurs femmes dont l'une est buandière, demourant en la rue des Postes, sur les fossez de Sainct-Jaques» (p. 34).

Col. 66, n° 217, *ajouter :*

La déclaration est datée de Saint-Paul de Cadeious [Saint-Paul Cap-de-Joux], 10 août 1585. Les lettres datées de Mont-de-Marsan, 11 octobre 1585, se retrouvent dans Berger de Xivrey, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. II, p. 136.

Col. 78, n° 271, *lire :*

Lettre d'un gentilhomme catholique françois contenant brève responce aux calomnies d'un certain prétendu anglois. — *Imprimé nouvellement*, 1586, in-8°, 54 pp.

Par Philippe de Mornay, sieur du Plessis-Marly.
Une autre édition...

Col. 104, n° 376, *ajouter :*

Un autre exemplaire du même ouvrage, d'un tirage différent, a été décrit ci-dessus col. 74, n° 251.

Col. 144, ligne 32, *lire :*

Au verso du titre, portrait d'homme en pied, peut-être l'auteur, debout...

Ibid., planche, *lire en légende :*

Portrait présumé du sieur de Picaïne, auteur de *la Nouvelle Milice* (1590).

Col. 280, n° 110002, *ajouter :*

Décrit dans A.-A. Renouard, *Annales de l'imprimerie des Estienne* (2° éd.), p. 70, réimprimé par Etienne Baluze dans *Petri Castellani, magni Franciæ eleemosynarii, vita*, auctore Petro Gallandio (Parisiis, 1674, in-8°), p. 167-305.

Col. 281, ligne 24, *ajouter :*

Une quatrième relation a été publiée par M. Omont dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, tome XXXIII (1906), sous le titre de *Une relation nouvelle des obsèques de François Ier à Paris et à Saint-Denys, en 1547*.

Col. 300, n° 550105, *ajouter :*

Le texte des lettres de Catherine de Médicis au prince de Condé se retrouve dans *Lettres de Catherine de Médicis* publiées par M. le comte Hector de La Ferrière, tome I, p. 281, sous la date de 1562 (du 16 au 26 mars).

Col. 344, n° 550204, *lire :*

Lettre d'un gentilhomme catholique françois contenant brève responce aux calomnies d'un certain prétendu anglois. — *Imprimé nouvellement*, 1586, in-8°, 84 pp. et 2 ff. blancs.

Par Philippe de Mornay, sieur du Plessis-Marly.
Deux autres éditions...

Fidelle Exposition sur la déclaration du duc de Mayene, contenant les exploicts de guerre qu'il a fait en Guyenne. — *Imprimé nouvellement*, 1587, in-8°, 53 pp. et 2 ff. n. chiffr.

Par Philippe de Mornay, sieur du Plessis-Marly.
Une autre édition...

Col. 372, n° 550246, *ajouter :*

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 137, n° 496.

Col. 410, n° 901165, *ajouter :*

Une autre édition du même ouvrage a été décrite ci-dessus, col. 258, n° 974.

